BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

3E ANNÉE — 1876

116895
28 0/11

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1876

DC
701
S65
anno 34

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article premier. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Art. 2. — La Société se compose de toutes les personnes qui adhèrent au présent règlement.

Art. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

Art. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

Art. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

Art. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

Art. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire adjoint.

Art. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le premier jeudi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1876.

Abadie (Pierre), [286]; rue de Berlin, 36.

Acloque (Charles-André-Louis), [195], notaire à Paris; rue Montmartre, 145.

Adam (Edmond), [254], sénateur; boulevard Poissonnière, 23.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148]; directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel, [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, député de la Seine; rue de Londres, 27.

Ansart (Sélim), [225], chef de la police municipale; rue de la Cité, 2.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Elysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubrelicque (Louis), [2], conseiller général de l'Oise, ancien maire de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Aubry (Auguste), [385], libraire-éditeur; rue Séguier, 18.

Aubry-Vitet (Eugène), [313], conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet de Jouy, 7.

Aumale (le duc d'), [199]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Milton, 10.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Bailleux de Marisy, [302]; rue de Londres, 48.

Baillière (H.), [436], libraire, juge suppléant au tribunal de Commerce; rue Hautefeuille, 19.

Barbier d'Aucourt, [434]; aux Menuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barre (Albert), [140], graveur général des monnaies; à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11.

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de la Commission de topographie des Gaules, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de l'Université, 80.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Baudouin (Henri), [379]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 25.

Baumgart (Émile), [142], sous-chef du bureau des Monuments historiques, à la direction des Beaux-Arts.

Begis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhic (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

Bémont (Charles), [5], archiviste paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bertin (Paul), [6], agent de change; boulev. Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, [403], représentée par M. Emm. Miller, membre de l'Institut, au Palais du Corps législatif.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Biollay (Léon), [394], inspecteur-général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Blanchemain (Prosper), [367]; au château de Longefond, par St-Gauthier (Indre).

Boeswillwald (Émile), [287], architecte; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 39.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; avenue d'Orléans, 23, à Montrouge-Paris.

Bonnassieux (Pierre), [288], attaché aux Archives nationales; rue de la Visitation, 3 ter.

Bonnefons (Georges), [461], directeur-général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Adolphe de), [174]; rue du Faubourg-St-Honoré, 168.

Boulanger (J.-R.), [471]; rue de Hambourg, 12.

Boulay de la Meurthe (le baron Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Saint-Lazare, 88.

Bourge (Gaston de), [200], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale; passage Sainte-Marie, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; élève de l'Ecole des Chartes; rue Duguay-Trouin, 5.

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle; rue de Solférino, 7.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des Sciences politiques; rue de Médicis, 11.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [138]; à Cannes (Alpes-Maritimes).

Bréhaut, [416], employé à la Bibliothèque nationale.

Brichaut (Auguste), [281]; rue Saint-Paul, 9.

Brœlmann (Georges), [479]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], député à l'Assemblée nationale; rue de Solférino, 8.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (madame), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Gay-Lussac, 21.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue de Saint-Arnaud, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue d'Enghien, 36.

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), [406]; à Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de Cassation; rue Bellechasse, 11.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (Guillaume), [499], inspecteur des finances; rue Pasquier, 7.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champion (Maurice), [230], syndic du commerce de charbon; rue de Poissy, 2.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Etienne), [250], libraire; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chateau (Léon), [429], directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry-sur-Seine; rue de Seine, 22, à Ivry (Seine).

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318], curé de Rosny-sous-Bois; à Rosny, par Villemomble (Seine).

Chavane (Paul), [485], maître de forges, membre du Conseil général des Vosges; à la manufacture de Bains (Vosges).

Chereau (Achille), [14], docteur en médecine; rue de Bruxelles, 23.

Chéron (Paul), [255]; bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Léon), [369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé

de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.

Chilhaud-Dumaine (Alfred), [15], élève de l'Ecole des Chartes; rue Dauphine, 30.

Choppin (Albert), [135], préfet de l'Oise; à Beauvais.

Clausse (Gustave), [276], architecte; rue Murillo, 9.

Clément de Ris (comte L.), [112], conservateur adjoint des peintures et des dessins au Musée du Louvre; rue St-Dominique-St-Germain, 101.

Cocheris (Hippolyte), [16], conservateur à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; au palais de l'Institut.

Comte (Jules), [134], sous-chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Rivoli, 214.

Constant (Charles), [322], avocat à la Cour d'appel; rue Hippolyte Lebas, 1.

Corlieu (Auguste), [323], docteur en médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (R. de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Edouard), [150], architecte, attaché à la Commission des Monuments historiques; rue de Ponthieu, 59.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue de Saintonge, 64.

Courajod (Louis), [18], attaché au Musée du Louvre; rue St-Dominique-St-Germain, 46.

Courbet (Ernest), [170], inspecteur des caisses municipales de Paris; rue de Lille, 30.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard St-Michel, 81.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres; à Niort.

Daclin (Émile), [270], rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin;* Grand'place, 7, à St-Quentin.

Daguin, [419], ancien président du tribunal de Commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davillier (le baron), [468]; rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

Defert (Henri) [465]; boulevard Beaumarchais, 93.

Delaborde (Henri-François), [20], élève de l'École des Chartes; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Émile), [292], conservateur de la bibliothèque de Versailles.

Delessert (madame Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Deloche (Maximin), [182], membre de l'Institut; rue de Solférino, 13.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delzan (Charles), [259], membre du Conseil municipal de Paris; avenue de Breteuil, 27.

Demay (Germain), [23], archiviste aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes; rue Amelot, 58.

Descors (François), [383], propriétaire; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; hameau Boulainvilliers, 1, à Passy-Paris.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au ministère de l'Intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage Ste-Marie, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Detalle (Emile-Jules), [399]; rue du Vieux-Colombier, 11.

Deville, [462], notable commerçant, président de la Chambre syndicale des tapissiers; rue Gaillon, 12.

Didot (Ambroise-Firmin), [27], membre de l'Institut, imprimeur-libraire; rue Jacob, 56.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste adjoint du département de l'Eure; à Évreux.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue St-Lazare, 94.

Droz (Gustave), [413]; rue Taranne, 12.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132]; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349]; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [115], avocat, archiviste-paléographe; à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30], premier aumônier à Mazas; boulevard Mazas, 23.

Du Mesnil (Armand), [31], directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique; rue St-Georges, 28.

Dumon (Raoul), [353]; rue de l'Université, 26.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue Bonaparte, 47.

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], préfet de la Seine.

Duvau (Albert), [439], commis à la mairie du VIIIe arrondissement; rue de Rambuteau, 32.

Egger (Emile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 48.

Eichthal (Eugène d'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

Engel-Dollfus (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue Saint-Fiacre, 9, Paris.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

Fanjoux (Georges), [218], archiviste paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; boulevard Latour-Maubourg, 25.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; boulevard Montparnasse, 40.

Flamare (Henri de), [131], archiviste-paléographe; rue Ste-Placide, 49.

Flammermont (Jules), [145], élève de l'École des Chartes; rue de Lisbonne, 8.

Flaxland (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fournier (Édouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur; rue des Sts-Pères, 13.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

Frémy (Louis), [422]; place Vendôme, 19.

Fréville (Marcel de), [306], licencié en droit; rue St-Dominique-Saint-Germain, 28.

Galard (le comte de), [435]; rue de Lille, 79.

Garnier (Édouard), [164], dessinateur attaché au Musée céramique de la manufacture de Sèvres; rue Brongniard, 23, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Garnier (Henri), [400], élève de l'École des Chartes; rue de Birague, 16.

Gatteaux (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

Gaulle (Jules de), [40]; rue Violet, 54, à Grenelle-Paris.

Gautier, [277]; à la Banque de France.

Gautier (Léon), [41], professeur à l'École des Chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

Geffroy (Auguste), [203], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, directeur de l'École française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

Gérard (Albert), [104]; rue Laffitte, 15.

Germain (Henri), [263], député à l'Assemblée nationale; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraud (Charles), [106], membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; à l'École de Droit.

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], archiviste aux Archives nationales; rue de Verneuil, 55.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'École Monge; rue Chaptal, 32.

Goepp (Édouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463], ingénieur; rue Mosnier, 25.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Goujon (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

Granzux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Denis-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denis (Seine).

Graux (Jules), [43], élève de l'École pratique des Hautes Etudes; rue des Ecoles, 16.

Groux (l'abbé), [357], curé de St-Leu-Taverny; à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

Guénot (Aug.-Benjamin), [481]; boulevard du Palais, 3.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

Guéroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446]; rue Neuve-des-Mathurins, 86.

Guiffrey (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

Guilhermy (baron de), [111], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 6.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue St-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; rue Bonaparte, 14.

Guilmoto (Gustave), [47], docteur en droit, archiviste du département des Vosges; à Epinal (Vosges).

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue Nationale, 111, à Passy-Paris.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Haton (René), [223], libraire-éditeur; rue Bonaparte, 33.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

Havet (Julien), [226], employé à la Bibliothèque nationale; à Vitry (Seine).

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffite, 48, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boul. Malesherbes, 62.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte, rue d'Assas, 6.

Héricault (Charles d'), [450]; rue de Rennes, 155.

Hérold (Ferdinand), [209], membre du Conseil municipal de Paris, ancien conseiller d'Etat; rue de Rennes, 80.

Hiélard (Léon), [48], archiviste paléographe, vice-président du syndicat général des chambres syndicales; rue du Caire, 13.

Himly (Auguste), [189], profes-

seur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; rue d'Assas, 72.

Houssaye (l'abbé Michel), [122], vicaire à la Madeleine; rue de la Ville-l'Évêque, 18.

Huberson (M.-G.), [246], commis principal à la Préfecture de la Seine; rue Servandoni, 17.

Hugo (le comte Léopold), [421], statisticien, sous-chef au ministère des Travaux publics; rue de la Victoire, 94.

Humbert (Jules), [333]; rue de l'Université, 36.

Imbault, [295], notable commerçant; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (le comte Stanislas de Vassignac d'), [454]; rue de l'Université, 102.

Jacob, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], élève de l'Ecole des Beaux-Arts; boulevard Voltaire, 48.

Jacquemin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; rue du Faubourg-du-Temple, 83.

Jamain (Joseph), [166], secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jamet (Alphonse), [458]; rue du Faubourg-St-Denis, 9.

Jolibois (Paul), [228]; rue Portalis, 7.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique; rue de Luxembourg, 21.

Kergariou-Locmaria (l'abbé Edmond de), [251]; curé de Creteil (Seine).

La Berge (Camille de), [51], employé au département des médailles de la Bibliothèque nationale; rue de Choiseul, 6.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

Laborde (marquis J. de), [152], archiviste aux Archives nationales; rue Billault, 5.

La Borderie (Arthur de), [441], membre de l'Assemblée nationale.

Lacan (Ernest), [258], sous-bibliothécaire de la Ville de Paris; avenue de la Grande-Armée, 21.

Lacan (Gustave), [498], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue de Gramont, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 1 (Palais-Royal).

La Grange (marquis de), [179], membre de l'Institut; rue Barbet de Jouy, 29.

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Laval, 16.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Sèvres, 11.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine; rue de Belleville, 169.

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la Préfecture de la Seine; à Châtenay (Seine).

Lapeyrie (de), [301], sous-directeur au Ministère de l'Intérieur; rue Billault, 21.

Larchey (Lorédan), [392], bibliothécaire à l'Arsenal.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Ferdinand de), [55], membre de l'Institut; quai Voltaire, 11.

Lasteyrie (Louis de), [56], inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris; rue Beaujon, 1.

Lasteyrie (Robert de), [57], archiviste aux Archives nationales; quai Voltaire, 11.

Laubespin (comte de), [294]; rue de l'Université, 78.

Lauras (l'abbé M.-J.-G.), [343]; rue de Vienne, 23.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavigne (Hubert), [154], statuaire; rue Vaneau, 10.

Lavisse (Louis), [59], professeur d'histoire au Lycée Corneille; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt (Seine-et-Oise).

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lebrun (Charles), [61], avocat.

Le Caron (Frédéric), [257]; rue d'Argout, 37.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Lecocq (Georges), [233], secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin; à Saint-Quentin (Aisne).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], chef de la 1re division de la Préfecture de police; rue de Belleville, 169.

Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* quai Bourbon, 27.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste - paléographe; rue Monsieur-le-Prince, 20.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.

Lemercier (A.), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à

la Cour des Comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-St-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], sous-chef du cabinet du Préfet de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lespinasse (René de), [62], archiviste-paléographe, correspondant de la Société des Antiquaires de France; rue St-Dominique, 17.

Letellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général du Crédit Foncier; rue Neuve-des-Capucines, 19.

Letellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit Lyonnais; Palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue du Cherche-Midi, 21.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, attaché aux Travaux de la Commission de topographie des Gaules; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue de Londres, 50.

Lot (Henri), [65], archiviste aux Archives nationales; à Brunoy (Seine-et-Oise).

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Lucas (Achille), [340], archiviste honoraire de la Ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte, attaché aux Travaux de la Ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; rue Chanoinesse, 14.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de Droit de Paris; rue Gay-Lussac, 16.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue de St-Marc, 22.

Manneville (Aymar de), [68], archiviste-paléographe; rue de Bourgogne, 63.

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Marescot (baron Fernand de), [329]; rue Caumartin, 10.

Mareuse (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Marion (Jules), [69], membre du Comité des Travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France; place de la Madeleine, 17.

Marsy (A. de), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'association des artistes dramatiques; rue Truffault, 28, aux Batignolles-Paris.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des Travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'Ecole des Chartes; place de la Croix-Rouge, 2.

Mas-Latrie (le comte de), [72], professeur à l'Ecole des Chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127], bibliothécaire au Ministère des Affaires étrangères; rue de la Baume, 15.

Mauban (Georges), [243]; quai Conti, 15.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216], négociant; boulevard de Sébastopol, 72.

May (de), [163]; rue de Laval, 15.

Méliot, [347], professeur de musique; avenue Joséphine, 35.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Menier (Emile-Justin), [315]; rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37.

Ménorval (E. de), [440], chef d'institution; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Menu (Henri), [262]; rue Jacob, 30.

Meyer (Jacques), [447], élève de l'Ecole des Chartes; rue Cretté, 6.

Meyer (Paul), [305], professeur à l'Ecole des Chartes; rue Raynouard, 59, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la Préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

Mignet, [156], membre de l'Institut; rue d'Aumale. 14.

Millet [330]; rue des Abbesses, 13.

Millet (Eugène), [157], architecte; rue Treilhard, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Miot-Frochot (P.-L.), [377]; rue de Rome, 99.

Mirabaud (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], archiviste-paléographe; quai Saint-Michel, 21.

Monnier, [490]; rue d'Amsterdam, 72 bis.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'Ecole des Chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188], licencié en droit; rue de la Baume, 21.

Monuments historiques (la commission des), [398]; au Palais-Royal, rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), [78], archiviste-paléographe; rue de Poissy, 8.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 196.

Morillon (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue Marie-Louise, 9.

Morpurgo (Pierre), [193]; rue de Miromesnil, 18.

Moynier, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338]; rue de Rivoli, 30.

Nadaillac (le marquis de), [457]; hôtel de la Préfecture, à Pau (Basses-Pyrénées).

Naples (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

Neuflize (baronne de), [178]; rue Caumartin, 22.

Neuville (Didier), [168], élève de l'Ecole des Chartes; rue Sainte-Anne, 18.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolay (le marquis de), [460]; rue de Las-Cases, 30.

Nonat (Henri), [497], attaché au cabinet du secrétaire général de la Préfecture de la Seine; rue Caumartin, 17.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

Onfroy (Jean-Sébastien-Louis), [265], ancien conseiller municipal de Paris, directeur de la compagnie d'assurance *la Nationale;* rue de Gramont, 13.

Pajot (Léon), [80], élève de l'Ecole des Chartes; rue Monge, 21.

Pallière (Léon), [432]; boulevard de Clichy, 67 bis.

Pange (le comte Maurice de), [381]; rue du Bac, 40.

Paradis (madame veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Paravey (Charles), [423]; rue des Petites-Ecuries, 44.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de *l'Echo Pontoisien*, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], professeur au Collége de France, directeur adjoint à l'Ecole pratique des Hautes Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député à l'Assemblée nationale; rue de Clichy, 145.

Patinot, [424], chef de cabinet du préfet de police; à la Préfecture de police.

Paty de Clam (le général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Pauly (Alphonse), [414], employé à la Bibliothèque nationale.

Pécoul (Auguste), [114], archiviste-paléographe; à Draveil (Seine-et-Oise.)

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pépin-Lehalleur (Emile), [205], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières pour Paris; rue de Castiglione, 14.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Perin, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Petitet (Cl.), [373]; rue Grange-Batelière, 8.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur-Popincourt, 49.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], juge au tribunal de la Seine; rue Pigalle, 54.

Piérart (Z.), [320]; rue Aline, 2, à Saint-Maur-les-Fossés, (Seine).

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la Préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Piot (Eugène), [244], directeur du *Cabinet de l'Amateur;* rue Saint-Fiacre, 20.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron Charles), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Seguin (Jules-Edouard), [109]; rue de Choiseul, 20.

Portalis (Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier (491), libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Pressensé (Jules de), [85], député de la Seine; rue d'Assas, 76.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Proth (Mario), [364]; rue Visconti, 21.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raymond (Charles de), [221], élève de l'Ecole des Chartes; rue de la Huchette, 29.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe; rue Laffitte, 48.

Rémusat (Paul de), [90], député à l'Assemblée nationale; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collége de France; à la Sorbonne.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (le comte Paul), [120]; rue de Vienne, 10.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste du département du Pas-de-Calais; à Arras (Pas-de-Calais).

Robert (Charles), [105], membre de l'Institut; rue des Saints-Pères, 9.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à St-Mandé (Seine).

Roulland (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales; Cité des Fleurs, 29, aux Batignolles-Paris.

Roy (Jules), [235], répétiteur à l'Ecole des Hautes Études; rue Soufflot, 17.

Royer (Charles), [483], boulevard de la Madeleine, 17 (Cité Vindé).

Rozière (Eugène de), [94], membre de l'Institut, inspecteur général des Archives; rue des Saints-Pères, 48.

Ruau (Louis), [220], sous-directeur de l'administration des Monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (le baron Alphonse de), [95]; rue de Luxembourg, 43.

Ruelle (Charles-Emile), [401], rédacteur au ministère de l'Instruction publique; rue de Bellechasse, 6.

Sabine (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal l'*Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Saint-Joanny (Gustave), [261], archiviste de la Seine; avenue Victoria, 6.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

Sajou (Ernest), [290], rue d'Enfer, 40.

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoin, 63, à St-Denis (Seine).

Salvador (Casimir), [176]; boulevard Haussmann, 121.

Sandret (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* r. du Pré-aux-Clercs, 12.

Sardou (Victorien), [407]; rue Lafayette, 1.

Schefer (Charles), [242], rue de Lille, 2.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-St-Honoré, 140.

Schweighæuser (Alfred), [480], archiviste-paléographe; rue des Écoles, 48.

Ségur (le comte Louis de), [311], député à l'Assemblée nationale; rue d'Albe, 14.

Sénart (Emile), [96]; rue Barbet de Jouy, 34.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Seré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffitte, 56, à Neuilly (Seine).

Servaux (Édouard), [185], chef adjoint de la division des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique, chargé du bureau des Travaux historiques; boulev. de Courcelles, 1.

Servois (Gustave), [309], préfet de l'Aube; à Troyes.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

Simons (Achille), [260]; rue de Poitiers, 12.

Sorel (Albert), [337], secrétaire d'ambassade, professeur à l'École des Sciences politiques; avenue Percier, 8.

Talhouet (marquis de), [245], membre de l'Assemblée nationale; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241]; à Gontaut (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardif (Jules), [97], sous-chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239]; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à Saint-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484]; au Crédit Lyonnais, à Lyon (Rhône).

Thibaudeau (A.), [426]; Oxford-Street, 382, à Londres (Angleterre).

Thierry (Édouard), [126], conservateur administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], secrétaire d'ambassade; rue François, 19.

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; rue de Vaugirard, 22.

Tisserand (L.-M.), [99], chef du bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris.

Tourtoulon (baron Charles de), [240]; au château Randon, par Montpellier (Hérault).

Tranchant (Charles), [118], conseiller d'Etat; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous, [298]; à la Banque de France.

Trémoille (le duc de la), [391]; rue de Varenne, 69.

Tripier (Léon), [427]; à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Trocmé (Raphaël), [317], adjoint au maire d'Arpajon; à Arpajon (Seine-et-Oise).

Truelle (Charles), [312], conseiller général d'Eure-et-Loir; rue de la Ferme-des-Mathurins, 34 bis.

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la Ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Monsieur-le-Prince, 16.

Vallières (E. des), [370]; rue des Saussaies, 8.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], substitut du Procureur général; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Verlaque (l'abbé Victor), [162], aumônier de l'orphelinat de Saint-Charles; rue Barbet de Jouy, 21.

Vian (Louis-Richard), [190], ancien notaire; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Vidal, [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villars (baronne de), [160]; rue du Colysée, 39.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue Peyronnet, 3.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne; place de la Clautre, 16, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141], négociant; rue Taranne, 1.

Viollet (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100], archiviste aux Archives nationales; rue de Bretonvilliers, 1.

Viollet-le-Duc (Eugène-Emmanuel), [125]; rue Condorcet, 68.

Viollet-Roze (Jules), [328], négociant; rue Paul-Louis Courier, 4, à Tours (Indre-et-Loire).

Vitu (Auguste), [219], élève de l'École des Chartes avenue de Wagram, 36.

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Wallon (Henri), [101], sénateur, ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut.

Watteville (Paul-Oscar), baron de), [184], chef de la division des Sciences et Lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

Zotenberg (Hermann), [161], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; avenue des Ternes, 96.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— Mazarine.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1876-1878.

Alphand.
André (Alfred).
Barthélemy (Anatole de).
Boulay de la Meurthe (le baron).
Chereau (le docteur).
Cocheris (Hippolyte).
Courajod (Louis).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Desjardins (Gustave).
Didot (Ambroise-Firmin).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Gaulle (Jules de).
Guilhermy (le baron de).
Guillaume (Eugène).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Laborde (le marquis de).
Lair (Jules).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Longpérier (Adrien de).
Marion (Jules).
Maury (Alfred).
Paris (Paulin).
Pichon (le baron J.).
Picot (Georges).
Rozière (Eugène de).
Viollet (Paul).
Viollet-Leduc (Eugène).
Vuitry (Adolphe).
Watteville (le baron de).
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

1879.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Douët d'Arcq (Louis).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Michaux (Lucien).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Vacquer (Th.).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . . Longpérier (A. de).
Vice-Président . . . . . Pichon (le baron J.).
Trésorier-Bibliothécaire. . . Laborde (le marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . Fagniez (Gustave).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (le baron).
Guilhermy (le baron de).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (le baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Montaiglon (Anatole de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1876.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives Nationales aux dates ci-dessous indiquées :

11 Janvier,	13 Juin,
8 Février,	11 Juillet,
14 Mars,	10 Octobre,
11 Avril,	14 Novembre,
9 Mai,	12 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Auguste Longnon, secrétaire du Comité, aux Archives Nationales.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 11 janvier 1876.

Présidence de M. A. de Longpérier.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Henri Nonat, Gustave Lacan, Guillaume Cerise, Alphonse Boule, Tambour, Esperonnier.

— M. le marquis de Laborde, trésorier de la Société, rappelle qu'il serait urgent d'achever au plutôt la reproduction des six dernières feuilles du plan, qui doivent faire partie de l'exercice de 1875.

M. Jules Cousin constate, à ce propos, que les feuilles 3 et 4 sont depuis plusieurs mois déjà, chez le libraire, à la disposition des sociétaires, bien que ceux-ci n'aient pas encore reçu de lettres d'avis. Il espère que les quatre feuilles suivantes pourront être livrées au public vers le mois de mars.

Communication.

M. Léopold Delisle signale la réimpression dans le dernier fascicule des *Atti della Società Ligure di storia patria* (vol. X, fasc. II, Genova, 1875) d'un livre publié pour la première fois à Paris, en 1507, et intitulé *La Cronique de Gennes avec la totalle description de toute Ytalie.* Cette chronique n'offre pas cependant, par elle-même, un réel intérêt pour les membres de notre Société, mais M. Delisle fait remarquer que les éditeurs du XVIe siècle, et M. Vincenzo Promis, d'après eux, l'ont fait suivre d'une ballade de neuf couplets, dont le but est de célébrer la supériorité de Paris sur toutes les villes d'Italie ou même sur les autres villes d'Europe. C'est là une pièce de vers qui, ne paraissant pas autrement connue, pourrait être reproduite dans un de nos prochains bulletins.

— La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 8 février 1876.

Présidence de M. A. de Longpérier.

Le Conseil décide, sauf ratification par l'Assemblée générale, qu'à l'avenir les personnes qui voudront entrer dans la Société devront être présentées par deux membres.

— M. le Président fait connaître les noms de deux nouveaux adhérents : MM. Hudes-Lépine et M. le vicomte Paultre de Lamotte.

— D'après l'avis du Comité des fonds, le Conseil, revenant sur le vote qui a eu lieu dans la séance du 14 décembre 1875, décide que le plan conservé dans un exemplaire de l'ouvrage de Pigafetta, sera l'objet d'une reproduction réduite.

— Sur la demande de M. Longnon, et en raison de l'augmentation du nombre des membres de la Société, le Conseil vote aussi l'élévation du tirage du Bulletin à 750 exemplaires.

Communications.

M. Robert de Lasteyrie communique un arrêt du Conseil du Roi du 10 décembre 1595, rendu sur la demande de la Ville de Paris, et ordonnant la démolition du château de Pierrefonds. Cet arrêt, inconnu jusqu'à ce jour, et qu'on trouvera dans un de nos prochains bulletins, ne fut pas exécuté; le démantèlement de la forteresse n'eut lieu, en effet, qu'en 1618.

— M. Leguay demande la parole pour une rectification au procès-verbal imprimé de la séance du 9 novembre dernier. Ce n'est pas, paraît-il, de 1528, mais seulement de 1549, qu'est daté le plus ancien des documents, connus jusqu'alors, où l'on avait remarqué le mot *architecte*. Ce document, qui appartient à la Société centrale des Architectes, est relatif au tombeau de François Ier : il semble indiquer François Marchand et Pierre Bontemps, sculpteurs imagiers, comme les auteurs des statues qui décorent ce monument et que certaines personnes avaient cru pouvoir attribuer à Jean Goujon.

La pièce ainsi signalée offre, on le voit, un réel intérêt pour l'histoire de l'Ile-de-France, et M. Leguay ne doute pas que la Société centrale des Architectes n'en autorise la publication dans notre Bulletin.

— M. Cousin annonce que la bibliothèque de la Ville a acquis récemment un exemplaire du plan de Paris désigné depuis la publication de M. Bonnardot sous le nom de « plan de Du Cerceau ». Selon lui, l'attribution de ce plan à l'éminent architecte n'est rien moins que certaine. L'examen des planches et certains détails héraldiques semblent prouver que les planches ont été gravées en Allemagne.

Cette communication de M. Cousin fera l'objet d'une note qui prendra place dans le Bulletin.

— M. A. Longnon regrette que l'heure avancée ne lui permette pas de donner lecture d'un court travail intitulé *Conjectures sur l'auteur du Journal parisien de 1409 à 1449* et qu'il destine au IIe volume de nos Mémoires. Il fait connaître cependant l'hypothèse à laquelle il s'est arrêté : le journal lui paraît avoir été écrit par le

curé de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris; il n'a pu cependant, jusqu'ici, trouver le nom du titulaire de cette cure pendant l'occupation anglaise et appelle l'attention des membres de la Société sur ce petit problème.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

L'ERMITAGE DE FRANCHARD.

A côté de la légende qui se raconte aux visiteurs des sites de Franchard, il y aurait une histoire à reconstituer d'après les titres authentiques, et le sujet, remontant tout au moins jusqu'au XIIe siècle, tentera quelque jour un antiquaire. Je n'en indiquerai ici que les premiers et les derniers épisodes.

Sous Philippe-Auguste, alors que la forêt portait encore son nom primitif de Bière, l'emplacement où s'élève la maison de garde bien connue était occupé par l'ermitage d'un solitaire nommé Guillaume, qui, prétend-on, avait été chanoine à Orléans. La simplicité de l'existence de Guillaume, l'aspect désolé, horrible, des gorges qu'il avait choisies pour sa retraite, et le sort malheureux de deux de ses prédécesseurs, tués par les brigands[1], lui attirèrent la protection du roi et d'Agnès de Méranie, qui venait de remplacer sur le trône la malheureuse Ingeburge. Dans un séjour au château de Moret, en 1197, Philippe-Auguste lui donna la propriété à vie du terrain qu'il habitait[2], et assura cette même propriété, après la mort de l'ermite, à l'abbaye Saint-Euverte d'Orléans, pour y entretenir deux prêtres ou religieux voués, comme Guillaume, à la vie cénobitique[3], mais placés sous la règle de Saint-Euverte et de Saint-Victor, et sous l'autorité disciplinaire de l'abbé. De peur d'empiétement sur le territoire forestier, il était convenu que les solitaires ne pourraient étendre leur propriété autour de l'ermitage ni avoir du bétail paissant, sans la permission du roi[4].

---

1. On a le texte d'une lettre que lui adressa l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et où ces faits sont mentionnés. Quelques fragments en ont été traduits par M. Joanne, dans son *Guide de Fontainebleau*, p. 178 et 179.

2. « Locum illum de Bieria quem ipsi dedimus. »

3. « Qui, vitam sibi heremiticam ducentes, in victu modum vite quem predictus Guillelmus ibi tenuit, teneant, nisi ibidem degere voluerint vita arctiori. »

4. Charte de 1197. Copie dans le cartulaire de Saint-Euverte (Bibl. nat.,

Dans les années suivantes, Philippe-Auguste et la reine donnèrent encore à Guillaume de Bière de nouvelles marques de leur vénération; ils obtinrent même pour lui la protection du pape Innocent III, et nous voyons pour la première fois paraître le nom de l'église Notre-Dame de Franchard[1] dans le rescrit pontifical en date du 28 avril 1199, qui en confirma la propriété à l'ermite, avec ses dîmes, cens, revenus, domaines et dépendances.

Franchard était donc, dès cette époque, une église dotée et apanagée ; elle avait même des chanoines — ce qu'il faut peut-être entendre du chapitre de Saint-Euverte, — et était en passe de devenir abbaye, comme on le voit dans des lettres de 1198, par lesquelles le diocésain, Michel de Corbeil, archevêque de Sens, sur la requête d'Agnès de Méranie, affranchit de la « procuration » Guillaume et ses compagnons[2]. Quelques années plus tard, un nouveau bref d'Innocent III assura aux « maître et frères de l'ermitage de Franchard de Bière » les bénéfices de la protection accordée primitivement à Guillaume[3].

Outre ces actes, le cartulaire de Saint-Euverte donne le détail d'une foule de donations faites dans la première moitié du XIIIe siècle, par les courtisans ou les voisins de la forêt. J'y relèverai seulement quelques noms de donateurs, comme Adam, vicomte de Melun; Geoffroy, comte du Perche; Philippe, vicomte du Gâtinais; Jean de Cramayel, Robert Mauvoisin, Robert de Milly, les Garlande, Thibaud de Mauny, Guillaume de la Ferté, etc., ou les noms des seigneuries sur lesquelles étaient assignées les donations, comme Soisy, Courances, Nogent, Tousson, Forges, Seineport, Savigny, Monceau, Samois, etc.

En 1205, Philippe-Auguste avait accordé aux ermites l'usage du bois mort dans la forêt; cette concession temporaire fut renouvelée par saint Louis en décembre 1228, et devint plus tard un droit de prendre à perpétuité le bois nécessaire « pour l'ardoir » des ermites, « par quoi, disent les lettres de Philippe VI, ils soient plus tenus de

---

ms. lat. 1089, page 388); impr. dans le *Gallia Christiana*, t. VIII, instr. col. 522.

1. On lit dans certains auteurs que la chapelle avait été d'abord placée sous l'invocation de saint Alexis.

2. « Michael, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, salutem in Domino. Notum fieri volumus presentibus pariter et futuris quod dilectis filiis canonicis ecclesie Beate Marie de Franchart quidquid possident vel adepturi sunt juste et canonice, confirmamus, et intuitu Dei et pietatis, et ad preces carissime domine A., illustris Francorum regine, tam a procuratione nostra quam archidiaconi in perpetuum absolvimus, nisi in tantum creverit illa domus, quod ibi fiat abbatia. »

3. Bref daté du 4 des nones de mars, 7e année du pontificat.

prier et faire oraisons à Notre-Seigneur pour nous et nos successeurs[1]. »

Il est probable que les héritiers de Guillaume de Bière, sous la direction et avec l'aide des abbés de Saint-Euverte, surent faire fructifier un bénéfice qui avait crû si rapidement ; ce sera affaire à l'historien de l'ermitage de retrouver les souvenirs de ces temps prospères. Mais, si nous nous transportons tout de suite au XVIIe siècle, nous ne trouvons plus que des ruines, et, au milieu des décombres de la grande église, un « petit retranchement » servant encore de chapelle. C'est le P. Dan qui nous fournit ces renseignements. « J'apprends, ajoute-t-il, par quelques anciens mémoires, que ce prieuré a esté autrefois conventuel, dépendant de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. De fait, il y a encore un grand circuit qui a esté environné de murailles, avec apparence de dortoir et autres bastiments tous ruinez, que l'on tient estre arrivé durant la guerre des Anglois en France[2]. Au devant de ce prieuré, près de la porte, est une fontaine basse, qui ne tarit point, et dont l'eau découle d'entre un grand nombre de roches qui rendent ce lieu *fort désert et affreux*[3]. Depuis environ cent ans, ce prieuré a toujours esté conféré par le Roy[4]. »

Sous Louis XIV, la possession de l'ancien ermitage fut transférée aux Mathurins Trinitaires de Fontainebleau[5]; ces religieux se chargèrent d'y aller célébrer chaque année une messe solennelle, le premier mardi après la Pentecôte, jour où toutes les paroisses du voisinage y envoyaient une foule de pèlerins et de pieux visiteurs ; mais ils se préoccupèrent moins qu'il n'eût été convenable de faire confier la chapelle à des mains dignes de cet honneur. L'ermitage devint ainsi un repaire de braconniers et de bandits, dont les méfaits finirent par attirer une condamnation définitive sur ce qui subsistait du prieuré et de son antique église. Par mesure de sûreté, on dut en faire disparaître les derniers restes ; l'arrêt suivant fut rendu à cet effet le 20 février 1717 :

« Sa Majesté étant informée que l'ermitage de Franchard, situé dans la forêt de Fontainebleau, n'est d'aucune utilité pour la religion, suivant le sentiment du seigneur archevêque de Sens, diocésain ; qu'au contraire la plupart de ceux qui l'ont habité jusqu'à présent sous l'habit d'ermites, bien loin d'avoir édifié les fidèles par une vie exemplaire et pénitente, les ont bien plutôt

---

1. Lettres données à Fontainebleau, en août 1330. (Trésor des chartes, JJ 66, n° 417.)

2. Un historien local, Michelin, ne fait remonter ce fait qu'au XVIe siècle.

3. « Pays fort affreux », dit aussi Dangeau, en 1687.

4. *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau,* par le R. P. F. Pierre Dan (1641), p. 351.

5. Établis en 1249, et richement dotés par Henri IV et ses successeurs.

scandalisés par le dérèglement de leurs mœurs, en sorte même qu'en dernier lieu le juge de Fontainebleau a été obligé de rendre une sentence pour en chasser le nommé Bouillerot, à cause de sa mauvaise conduite; que d'ailleurs cet ermitage est, à proprement parler, une véritable retraite de voleurs et un lieu où les braconniers trouvent un refuge assuré pour la destruction du gibier de la forêt; toutes ces considérations ont déterminé Sa Majesté à prendre le parti de le faire démolir, suivant l'avis dudit seigneur archevêque de Sens; mais, comme les religieux Mathurins établis dans son château de Fontainebleau jouissent de quelques droits par rapport à cet ermitage, dont ils se prétendent les patrons, et qu'il est juste, par cette raison, de leur en accorder les matériaux, à condition qu'ils feront faire la démolition à leurs dépens, Sa Majesté, de l'avis, etc., a ordonné et ordonne au père ministre desdits Mathurins de Fontainebleau de faire incessamment démolir à ses dépens jusqu'aux fondements les bâtiments et la chapelle dudit ermitage de Franchard, sans qu'ils puissent être rétablis à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit; moyennant quoi Sa Majesté lui a fait don de tous les matériaux qui proviendront de ladite démolition, desquels il pourra disposer et les vendre à son profit ainsi qu'il avisera. Enjoint Sa Majesté au sieur Bignon, conseiller d'État ordinaire, intendant de la généralité de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, dont il informera aussitôt Sa Majesté. Fait à Paris, le 20 février 1717[1].»

Tels sont les faits dont la légende a conservé assez exactement le souvenir. Aujourd'hui, il reste quelques débris des ruines, mais une maison de garde offre l'asile le plus sûr aux promeneurs; la source, qui sans doute eut jadis une réputation miraculeuse, a reçu le nom de la *Roche qui pleure* et compte parmi les principales curiosités de la forêt; en face, un autre massif s'appelle la *Roche des Ermites*. Naguère encore, en souvenir de l'ancienne dévotion, on voyait les pèlerins affluer en ces lieux, le surlendemain de la Pentecôte[2].

A. B.

NOTE SUR L'ATTRIBUTION A DU CERCEAU

DU PLAN DE PARIS SOUS HENRI II, DIT PLAN DE SAINT-VICTOR.

Un fait d'une certaine importance, relativement aux études qui nous occupent, s'est produit au mois de janvier dernier; c'est l'apparition en vente publique d'un nouvel exemplaire du plan connu jadis sous le nom de *plan de Saint-Victor* et désigné depuis sous le nom de *plan de Du Cerceau* par suite d'une attribution que je crois au moins hasardée.

Ce précieux document, provenant de la succession du libraire Edwin Tross qui l'avait trouvé en Allemagne, a été adjugé à la bi-

1. Reg. du Secrétariat de la Maison du Roi (Archiv. nat., O[1] 61, fol. 29 v.)
2. Michelin, *Essais sur le département de Seine-et-Marne*, p. 153 et 154.

bliothèque de la ville au prix de trois mille francs, le plus élevé qu'un ancien plan de Paris ait encore atteint dans les ventes. Il semblerait pourtant que la valeur vénale de celui-ci dût tendre à diminuer en raison du nombre d'épreuves découvertes coup sur coup depuis quelques années et dont la série, paraît-il, ne serait pas encore épuisée.

Comme préliminaire de la question fort intéressante que je vais poser tout à l'heure, il est utile de rappeler en peu de mots l'historique de cette pièce que l'on peut encore qualifier rarissime, puisqu'on n'en connaît jusqu'à nouvel ordre que trois exemplaires authentiques; le quatrième, que le nouvel exemplaire va remplacer, ayant péri dans nos désastres.

L'épreuve conservée dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor était réputée unique quand Bonamy, en 1756, engagea le Bureau de la Ville à la faire reproduire en fac-simile. Le graveur Dheulland, chargé de cette reproduction, s'en acquitta avec le sans-gêne qui régnait alors en pareille matière et sans aucun respect pour son précieux modèle qui sortit de ses mains dans un état de dégradation et d'encrassement lamentable. Sa copie, tout imparfaite qu'elle est, a rendu et rendra pourtant de sérieux services à la masse des travailleurs, car elle est aussi commune et aussi peu coûteuse que l'original est rare et cher. Tout le monde sait que la planche se vend six francs à la Chalcographie et c'est par là que la plupart des nouveaux amateurs commencent leur collection.

Ce plan étant sans date et sans signature, Bonamy se trouva fort embarrassé pour en préciser l'époque et lui donner un nom. Il adjoignit à son fac-simile une longue notice gravée qui l'accompagne encore aujourd'hui et qui n'a pas peu contribué à embrouiller ce qu'il voulait éclaircir, car il confondit ce plan de 1555 ou environ avec le plan de tapisserie, fort différent comme image et antérieur d'une vingtaine d'années ; il se trompa sur la date, sur l'origine, sur les détails, sur l'ensemble, et baptisa *plan de tapisserie* ce qu'il devait appeler tout simplement *plan de Henri II*. Nous n'insisterons pas sur ce point que M. Bonnardot, dans son livre devenu classique, a très-nettement élucidé et auquel j'ai apporté moi-même quelque lumière dans la notice sur le plan de Truschet. Il importait seulement de rappeler la distinction pour effacer ce titre inexact de *plan de tapisserie* qui, inscrit sur le fac-simile et encore maintenu sur le catalogue de la Chalcographie, égare journellement les débutants en archéologie : le plan de tapisserie a été dessiné par Gaignières au XVIIe siècle et reproduit par Mauperché en 1818; notre confrère M. Alfred Franklin lui a consacré un intéressant volume; c'est d'après la tapisserie que fut exécutée la grande gouache brûlée à l'Hôtel de Ville; voilà les seuls documents qui s'y rattachent. Le plan qui fait l'objet de cette note et que l'on

appelle plan de Saint-Victor ou plan de Du Cerceau, plan de Dheulland ou plan de la Chalcographie, est tout différent, plus moderne et issu vraisemblablement d'un grand plan officiel manuscrit exécuté vers 1550 par ordre du roi ou de la Ville.

L'épreuve de l'abbaye de Saint-Victor, dans le triste état où la mit l'incurie de Dheulland, passa, avec la majeure partie de la bibliothèque de ce monastère, à la bibliothèque de l'Arsenal, formée des fonds réunis du duc de la Vallière et du marquis de Paulmy. Il n'y a donc pas de doute possible sur l'identité de l'exemplaire de Saint-Victor, de l'exemplaire de Paulmy et de l'exemplaire de l'Arsenal, dont il est question dans les recherches de M. Bonnardot; les trois n'en font qu'un, c'est incontestable, et c'est ce même exemplaire que la Bibliothèque Nationale possède aujourd'hui, l'ayant enlevé à l'Arsenal en vertu du droit de prise qui lui a été attribué.

En 1845 seulement, M. Gilbert, maître sonneur de Notre-Dame, sous le titre bizarre de « conservateur des tours », eut la bonne fortune d'en découvrir un second exemplaire chez un marchand d'estampes du quai. Il le paya 50 centimes selon lui, 2 francs selon le vendeur, qui ne voulait point passer pour avoir fait un marché de dupe. A la vente après décès de M. Gilbert, cet exemplaire, toujours considéré comme second sans rival, fut adjugé à la Ville au prix alors inouï de 2,000 fr. Il a été brûlé dans l'incendie de 1871.

Avant cet accident, vers 1865, le libraire Tross en avait trouvé un troisième exemplaire en Allemagne. On le lui céda, dit la chronique, pour un bock de bière; il le vendit à l'amiable à M. Destailleur, dont l'admirable collection est bien connue du public artiste. Le prix n'a pas été officiellement constaté, mais on parle de dix-huit cents francs.

Dans ces derniers temps, le bruit s'était répandu que M. Tross tenait en réserve une quatrième épreuve rapportée également d'Allemagne et qu'il comptait offrir aux amateurs quand les convoitises lui paraîtraient suffisamment attisées. Sa mort prématurée est venue hâter le dénouement en faisant surgir le *rara avis* à la lumière des enchères. Aujourd'hui le frère et l'ancien associé du défunt, retiré en province, donnerait à entendre que cette veine ne serait pas encore épuisée et qu'il attend — toujours de la même source — un ou deux exemplaires nouveaux.

Le plan dit de Du Cerceau serait donc menacé de perdre son caractère d'extrême rareté; je crains bien que son origine, — sa noblesse, — ne se trouve en même temps sérieusement compromise, car, après mûr examen, il me paraît difficile d'admettre l'attribution à Du Cerceau, émise pour la première fois par M. Bonnardot sous cette forme dubitative : « *Plan attribuable à Ducerceau* », que de moins réservés ont bien vite changée en affirmative : « *Plan attribué*

à Ducerceau », et « *Plan de Ducerceau* ». Rien dans la tradition ou dans les documents écrits ne donne à supposer que Du Cerceau ait dressé ou gravé un plan de Paris; si le fait eût existé, il est plus que probable, en raison de l'importance de l'œuvre et de la notoriété de l'artiste, qu'on en trouverait trace quelque part. Cette attribution séduisante ne repose que sur une certaine analogie que M. Bonnardot a cru reconnaître entre le style de l'estampe et la manière de Du Cerceau. Quant à moi, je retournerais plutôt cet argument en affirmant, contre la tradition si elle existait, que ce plan n'est pas de Du Cerceau, parce qu'on n'y retrouve pas sa manière caractéristique, qu'il est fort médiocre comme dessin et comme gravure et trahit plutôt la main d'un vulgaire ouvrier que celle d'un maître. Les eaux-fortes de Du Cerceau, ou d'après Du Cerceau, sont en général fines, spirituelles, pleines de *chic*, légèrement enlevées, et par cela même s'épuisant rapidement au tirage et donnant bientôt des épreuves pâles, inégales, plus ou moins effacées. La gravure de ce plan, au contraire, est sèche, nette, naïve et totalement dépourvue de style.

On remarque, d'ailleurs, dans les quatre planches, des différences de procédés qui prouvent qu'*elles n'ont pas été exécutées par la même main.* Ainsi, dans la première planche, les façades des maisons sont ombrées, les noms des rues sont écrits en petites capitales et l'aspect général est sombre; dans la planche inférieure, au contraire, les maisons sont au simple trait, les noms des rues sont en petite cursive et l'aspect général est clair. Il me paraît évident que cette estampe a été exécutée dans un atelier de gravure topographique et que l'on a divisé la besogne pour aller plus vite. J'ajouterai que ce travail a été fait très-probablement à l'étranger. Les inscriptions exclusivement latines, l'absence de signature et d'adresse d'éditeur, et surtout la forme inusitée de la couronne royale et de ses fleurs de lis *florencées*, aux pétales arrondis, celle du collier de saint Michel aux coquilles mal ordonnées et au médaillon resté vide, sans doute parce qu'on n'a pas su en reconnaître le sujet, tout cela ne trahit-il pas une origine étrangère que confirmerait encore la rareté de cette pièce en France et sa multiplicité relative en Allemagne ?

Je croirais volontiers, pour ma part, que ce plan a été exécuté vers 1560, d'après un dessin pris sur le plan officiel de 1550 qui avait également servi de modèle au grand plan de Truschet, et que cette réduction était destinée à accompagner quelqu'une des nombreuses éditions de la Cosmographie publiées vers la fin du XVIe siècle dans les pays allemands. L'absence de ligne d'encadrement et l'état des trois exemplaires que j'ai eus sous les yeux, évidemment détachés d'un volume relié dans lequel ils avaient été pliés, vient confirmer cette supposition qui expliquerait aussi l'absence d'adresse d'éditeur, le titre du livre devant y suppléer.

Quant à la communauté d'origine avec le plan de Truschet, elle est plus sensible encore sur l'original que sur le fac-simile de Dheulland; j'en relèverai une nouvelle preuve incontestable : la série des rues parallèles entre la rue des Poulies et la porte Saint-Honoré, mal nommées par suite d'une transposition de titres qui s'est déversée en cascade sur huit rues successives, est exactement la même sur les deux plans. L'erreur, vraisemblablement commise sur la minute, a été copiée textuellement sur les deux réductions qu'on ne peut supposer faites directement l'une sur l'autre, à cause des différences notables que j'ai signalées dans la notice du plan de Truschet. Elle a été corrigée à la main sur l'épreuve de Saint-Victor, en même temps qu'on y ajoutait la tour de Billy, et elle ne se retrouve plus sur le fac-simile de Dheulland.

Je n'ose conclure absolument, par respect pour l'autorité si considérable de mon confrère et ami, M. Bonnardot; mais je livre ces réflexions à l'appréciation des experts et je les engage à venir examiner l'épreuve en bon état, aujourd'hui exposée à la bibliothèque de la Ville. Ils en jugeront mieux que sur l'épreuve de la Bibliothèque nationale usée et encrassée au point de rendre à peine sensibles les différences saillantes que je viens de signaler.

JULES COUSIN.

CYLINDRE FAIT AVEC LE MÉTAL

DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XV.

Dans une des séances du Conseil de la Société, M. Brichaut, notre confrère, a offert le tirage à part d'une courte notice[1] sur un petit monument, d'une espèce toute particulière, qu'il a heureusement recueilli et qu'il avait obligeamment apporté. C'est un cylindre de bronze, tourné au tour, et sans aucunes moulures, d'un diamètre de 0,028, d'une longueur de 0,110 et d'un poids de 575 grammes, soit en poids ancien 1 livre, 2 onces, 3 gros et 33 grains. Il n'est pas difficile de savoir son origine. Sur une des deux extrémités plates sont gravées des armoiries d'azur à trois croissants, posés deux et un, avec en abîme une étoile à cinq rais; ce sont les armes de Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, conseiller d'État et prévôt des marchands de Paris de 1758 à 1763; sur l'autre extrémité est gravée, aussi légèrement et à l'eau-forte, la statue de Louis XV à cheval. Sur la moitié de la circonférence du cylindre est gravée en longueur cette inscription en quatre lignes :

---

1. Ce travail est extrait de la *Revue de numismatique belge* (5e série, t. VI).

PORTION DE LA MATIÈRE QUI A ESTÉ EMPLOYÉE
POUR LA FONTE DE LA STATUE ÉQUESTRE DU
ROY LOUIS XV COULÉE AU ROULE LE 6 MAY 1758
2/3 DE JAUNE ET 1/3 ROUGE.

C'est de la statue de Louis XV, modelée par Bouchardon et élevée après sa mort sur la place Louis XV, qu'il s'agit, et M. Brichaut n'a pas manqué de le dire, d'après le *Géographe parisien ou Conducteur chronologique et historique des rues de Paris,* dédié à M. de Sartines [1], et d'après le *Dictionnaire universel de la France* de Robert de Hesseln [2]. Un grand ouvrage officiel, uniquement consacré à cette statue, permet de mieux éclairer ce petit monument, d'une nature fort rare. C'est la *Description des travaux qui ont précédé, accompagné et suivi la fonte en bronze, d'un seul jet, de la statue équestre de Louis XV, le Bien-Aimé, dressée sur les mémoires de M. Lempereur, ancien échevin, par M. Mariette, honoraire amateur de l'Académie royale de peinture et de sculpture* [3]. On y voit que le modèle de Bouchardon, commencé en 1748, fut terminé en 1756, et que la dépense de l'impression du volume destiné à conserver tout le détail des opérations successives de la fonte fut décidée en 1757, sous la prévôté de M. de Bernage. La fonte fut faite, non par un fondeur ordinaire, mais par M. Gor, commissaire général des fontes de l'artillerie à l'Arsenal de Paris, sous la direction de M. Maris, inspecteur général des fontes du royaume, et qu'elle fut faite, non pas le 6 mai, comme le porte l'inscription, mais le 5 mai 1758, à quatre heures et demie de l'après-midi, en cinq minutes quarante secondes, en présence de M. de Chevreuse, gouverneur de Paris, du prévôt des marchands, du Bureau de la Ville et d'un certain nombre de personnages de distinction.

On y trouve aussi, sur la composition du métal, un détail plus précis que dans l'inscription. Les sept millions nécessaires à la grandeur de la statue se décomposaient ainsi :

2700 livres de cuivre jaune provenant de diverses mitrailles ou menus morceaux de cuivre;

2600 livres de vieux canons de bronze de bonne qualité;

700 livres seulement de cuivre rouge en monnaie de Suède.

On peut ajouter comme probable, — et la planche, jointe par M. Brichaut à sa note, le ferait supposer, en raison de la différence de la date (6 mai), dont le chiffre paraît avoir été laissé d'abord en blanc et gravé après coup, — que le cylindre de métal, objet de ce

1. Paris, 1769, tome II, p. 72 et ss.

2. Paris, Desaint, 1771, tome V, p. 115 et ss.

3. Paris, de l'imprimerie de P. G. Le Moine, 1768, très-grand in-folio de x et 166 pages. Cet ouvrage est accompagné de nombreuses planches d'ensemble et de détails.

travail, peut être antérieur à la fonte de la statue, et provenir des derniers essais du métal.

Il est également probable que ce cylindre n'était pas unique, et que, s'il a été nominativement offert à M. de Pontcarré, M. de Chevreuse, le Bureau de la Ville, les échevins, et, en dehors de la municipalité parisienne, les princes du sang, les ministres, et quelques autres grands personnages, ont pu en recevoir de semblables. Leur forme de lingot a dû les faire aller l'un après l'autre à la fonte, et celui qu'a recueilli M. Brichaut est bien probablement le seul qui ait subsisté. C'est pour cela qu'il nous a paru utile d'insister sur un petit monument d'une nature nécessairement fort rare.

Anatole de Montaiglon.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Les derniers vestiges du vieux Paris, dessinés et gravés d'après nature par J. Chauvet et E. Champollion, avec de courtes notices historiques rédigées sous la direction de M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville. In-4°, Paris, Henri Menu.

Première livraison contenant 7 pages avec trois eaux-fortes représentant le bureau des marchandes lingères (place Sainte-Opportune, n° 6), la fontaine de la rue Maubuée (au coin de la rue Saint-Martin), et la tourelle de la rue de l'École-de-Médecine. — On sait que les démolitions nécessitées par le percement du boulevard de Saint-Germain viennent de faire disparaître ce dernier et curieux monument qui ne paraît pas remonter au-delà des dernières années du XVIe siècle.

— Musées nationaux. — Notices des tableaux appartenant à la collection du Louvre exposés dans les salles du palais de Compiègne. In-12, 79 p. Paris, Ch. de Mourgues.

— Pierotti. — Nomenclature des rues, impasses, passages, carrefours, places, cités, galeries, cours, boulevards, quais, sentiers, et ruelles, halles et marchés de Paris, avec l'indication des chemins de fer, l'itinéraire des omnibus et des bateaux. In-18 de 66 p. Paris, Noblet.

— Ruprich Robert. — Les arènes de Lutèce, conférence à la session de 1873 du Congrès des architectes français. Gr. in-8° de 39 p. et 3 pl. Paris, Ducher.

Extrait des Annales de la Société centrale des Architectes, 1er vol.

— Servan (de). — Le sire de Coucy ou la commune de Laon. In-8°. Paris, Dillet.

— Une visite au palais de Compiègne, au musée cambodgien, au musée gallo-romain et dans les galeries de tableaux, suivie d'une promenade dans le parc. In-8°, 40 p. et lithogr. Compiègne, Dubois.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 Mars 1876.

Présidence de M. Adrien de Longpérier.

— M. le Président annonce la mort de M. Firmin Didot, membre du Conseil de la Société. Le Conseil s'associe tout entier aux regrets exprimés par M. le Président.

— Le Conseil prononce l'admission de MM. Charles Pelliot, Patrice Salin, Henri Picard, Michel Heine, Raoul Jagnaux au nombre des membres de la Société.

— M. Leguay, complétant les renseignements qu'il a donnés, dans la séance du 8 février, sur le document de 1549 où figure le mot *architecte*, dit que cette pièce a été publiée dans les *Archives de l'Art français* et reproduite en fac-simile dans l'*Annuaire des Architectes* : il n'y a donc pas lieu de la reproduire dans le Bulletin de la Société.

— M. G. Fagniez donne lecture de deux documents se rapportant au règne de Charles VI et qui montrent les sergents du Châtelet dans l'exercice de leurs fonctions (ces deux pièces sont insérées dans le présent Bulletin (voyez plus loin, p. 39).

— M. A. Giry communique, au nom de M. P.-E. Bourières, le relevé d'un mur de l'ancienne abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, dépendant actuellement d'une propriété de M. Ed. Bourières. Ce mur, à en juger la forme de sa moulure de couronnement, doit dater du XIIe siècle. Il est percé, comme on peut s'en rendre compte sur le dessin, de huit ouvertures ; sa construction assez grossière paraît indiquer un mur de clôture intérieure. Il n'est du reste mentionné ni sur

l'ancien plan de l'abbaye[1], ni sur le plan général de la presqu'île de la Marne dressé en 1701[2], plan qui donne cependant le périmètre complet des fortifications de l'abbaye de Saint-Maur, dont un pan de mur ruiné et une tour défigurée par un replâtrage moderne sont les seuls jalons qui subsistent aujourd'hui.

— M. A. Longnon, au nom de M. le docteur Chereau, signale à l'attention des membres de la Société les inscriptions remontant aux vingt dernières années du règne de Louis XIV et qu'on remarque encore aujourd'hui sur les murs en contrefort du musée Dupuytren, lequel, on le sait, est installé dans le vieux réfectoire du couvent des Cordeliers. Ces inscriptions se composent de noms disposés généralement sur deux colonnes, l'une donnant des noms de maîtres (*magistri*), l'autre des noms d'élèves (*discipuli*) classés suivant les provinces de l'ordre de Saint-François. M. le docteur Chereau rappelle à ce propos, d'après Jaillot, que le couvent des Cordeliers servait autrefois de collége aux jeunes gens de l'Ordre qui venaient étudier la théologie, à Paris.

A la suite de l'observation d'un membre du bureau, d'après lequel ces listes auraient déjà été signalées à la Société des Antiquaires de France, la communication de M. le docteur Chereau est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. A. Longnon communique ensuite le procès-verbal d'une découverte de sépultures romaines faite au mois de juin 1644, vers l'endroit occupé aujourd'hui par le coin de la rue de Vaugirard et de la rue du Regard. L'auteur de ce procès-verbal, du Buisson-Aubenay, est connu des personnes qui s'intéressent à l'histoire de la Fronde par de curieux mémoires encore inédits sur les troubles de cette époque, mais on ne s'est guère servi jusqu'ici de ses notes géographiques ou de ses notes de voyage (également manuscrites) dans diverses provinces de la France, documents qui nous révèlent en du Buisson-Aubenay un archéologue d'un rare mérite pour son temps. Les membres de la Société pourront, du reste, en juger par le procès-verbal de la découverte de 1644, où les objets exhumés sont décrits avec une grande précision.

M. Vacquer dit que, de cette donnée nouvelle pour l'histoire archéologique de Paris, il faut rapprocher une trouvaille récente : on a découvert, en 1873, au coin de la rue de Rennes et de la rue de Vau-

---

1. Archives nationales, série N (Seine), 3e cl., 204; plan des églises, fosses, cloître, réfectoire de Saint-Maur et lieux adjacents, dépendant du chapitre de Saint-Thomas du Louvre.

2. Archives nationales, EE, 203; plan de la presqu'île, château et dépendances de Saint-Maur levé sur les lieux par ordre de S. A. S. Monseigneur le duc, par Estienne Marlet, l'an 1701, ingénieur en chef de Sa Majesté.

girard, un tombeau gallo-romain en pierre monolithe. Ce tombeau contenait un squelette et divers objets qui, par malheur, furent dispersés, sauf une fiole en verre et un petit vase recouvert d'un vernis brun brillant. Ce tombeau et les deux objets sus-désignés ont été déposés au musée Carnavalet.

La découverte de 1644 et celle de 1873 prouvent que les sépultures romaines ne sont pas confinées dans le faubourg Saint-Jacques, comme on l'a cru jusqu'à présent.

— M. le Président, au nom de M. Ed. Dulaurier, donne lecture d'une note historique sur la maison de campagne d'Armande Béjard, veuve de Molière, et de sa fille Madeleine-Esprit de Molière (Cette note est insérée plus loin, p. 47).

— M. Viollet communique une pièce du XIVe siècle, qui concerne les ouvriers employés aux travaux du Palais de Justice et le tavernier qui nourrissait ces ouvriers. Cet acte, extrait d'un formulaire du XIVe siècle, est probablement émané de Philippe le Bel : le roi ordonne au prévôt de Paris de ne pas contraindre Mathieu Courgis, tavernier, à payer une certaine quote-part de ses dettes, quote-part déterminée par le montant de la somme que les ouvriers du roi lui doivent, pourvu toutefois que la dette des ouvriers ne dépasse pas elle-même la créance desdits ouvriers contre le roi. En d'autres termes, le roi ne payant pas ses ouvriers, ceux-ci ne payent pas leur aubergiste et ce dernier, à son tour, est dispensé de payer ses créanciers.

Preposito Parisiensi et omnibus aliis justitiariis nostris salutem.

Mandamus vobis et vestrum cuilibet quatenus Matheum Courgis, tabernarium Parisiensem, ad solvendum debita sua suis creditoribus usque ad concurrentem pecunie summam, in qua operarios palatii nostri Parisiensis eidem Matheo, pro expensis eorum factis in domo dicti Mathei, operando in dicto nostro palatio, nosque eisdem operariis, pro labore eorum, teneri noveritis, nullatenus compellatis.

Après la lecture de ce texte, M. le baron Pichon fait observer que le roi ne dit nulle part qu'il ne payera pas ultérieurement ses ouvriers. Il est clair qu'il s'agit d'un simple ajournement.

— M. Vacquer annonce que les fouilles commencées place Gozlin (voir à ce sujet le *Bulletin* de l'année 1874, p. 31, seance du 11 août 1874) ont été reprises. Le terrain exploré correspond à l'emplacement de la grande salle qui a servi de club à l'époque révolutionnaire et dont il a été parlé dans la séance du 14 décembre 1875. Les cercueils trouvés sont mérovingiens ou carlovingiens : on remarque sur beaucoup d'entre eux, à la tête et aux pieds et même parfois sur les côtés, de grossiers ornements qui rappellent les ornements des tombeaux trouvés au cimetière Saint-Marcel. Dans quelques cas, la similitude est complète; ce qui donne à penser qu'on s'est servi d'un même moule.

On a trouvé dans ces tombeaux un bouton en os, des épingles en bronze avec des têtes à facettes, quatre boules en bronze, une en fer.

Les cercueils et les objets qu'ils contenaient ont été transportés au musée Carnavalet. Les fouilles continuent.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 Avril 1876.

Présidence de M. Adrien de Longpérier.

Le Conseil prononce l'admission de M. Malte-Brun au nombre des membres de la Société.

— Aux termes de l'art. 12 du règlement, il est procédé au tirage au sort des membres du Conseil sortants en 1876. Le Conseil se renouvelant tous les ans par quart, douze membres nouveaux devront être élus cette année en assemblée générale. MM. Didot, Pannier et Rathery sont décédés, M. Lud. Lalanne a donné sa démission de membre du Conseil ; il reste donc à tirer huit noms au sort. MM. Paulin Paris, Paul Viollet, G. Picot, le baron Pichon, Vuitry, le marquis de Laborde, de Longpérier, Alphand, sont désignés par le sort comme sortant en 1876.

— Le Conseil fixe au mardi 9 mai le jour de l'Assemblée générale : la réunion aura lieu à la Bibliothèque nationale, dans la salle du Cours d'archéologie que M. L. Delisle veut bien mettre, pour cette circonstance, à la disposition de la Société.

— Sur la proposition de M. R. de Lasteyrie, il est décidé qu'on soumettra à l'Assemblée générale la proposition de modifier l'art. 10 du Règlement, qui fixe au premier jeudi de chaque mois les réunions du Conseil d'administration. Le Conseil ayant préféré jusqu'ici le second mardi de chaque mois, ces mots « second mardi » seraient substitués, dans l'art. 10, aux mots « premier jeudi. »

— M. le baron Pichon rappelle que dans les actes dont M. Fagniez a donné lecture à la dernière séance, se trouvait l'expression *ploier l'amende*. M. Pichon ne pense pas que cette expression «ploier l'amende» soit synonyme de «pleger», ou puisse être considérée comme une mauvaise transcription du mot «pleger». « Payer une amende », *pleger* une amende pour en garantir le paiement, sont des mots qui ne s'appliquent qu'à l'amende profitable. « Ploier l'amende » s'applique à l'amende honorable.

Dans le *Songe de Pestilence,* ouvrage singulier (dans lequel on peut apprendre beaucoup de choses) et qui a été écrit vers 1380, la reine

Racio (la Raison) plaide devant Dieu contre Satan. Celui-ci est condamné à faire amende. Diligence, le sergent de N.-S. Jésus-Christ, fait manier sa verge à Satan (l'action est représentée dans le ms. de la Bibliothèque nationale, suppl. français 632 [12]).

Quand Satan a eu manié la verge, Dieu le Fils demande à la reine Racio ce qu'elle veut avoir pour l'amende. Dieu renvoie les parties devant le Saint-Esprit du jour en un an pour entendre prononcer les peines. Après l'amende honorable, c'est l'amende profitable.

Il semble que l'action « ployer l'amende » aurait consisté à « ploier » ou manier la baguette du sergent qui assistait à l'audience. Ce serait de la part du coupable une reconnaissance de la correction méritée et une sorte de symbole de cette correction. Le caractère humiliant de l'amende par la baguette du sergent semble avoir été adouci en faveur des femmes et des clercs. M. le baron Pichon renvoie ici aux textes cités par Ducange, aux mots *plicare emendam,* et au mot *emenda.*

Sous le mot *emenda,* nous voyons la comtesse de Troyes Blanche, qui, en 1202, fait amende honorable en plein chapitre par la remise de son anneau aux mains de Jean, abbé de Lagny.

Sous le mot *plicare emendam,* Ducange cite un acte de 1323, où un frère de l'hôpital de Saint-Nicolas fait amende honorable à un chanoine de Saint-Wulfran, « cum supertunicali suo plicato in manu, pro injuria inde eisdem decano et capitulo et ecclesiæ Sancti Wulfranni illata. »

D'après ces différents textes, M. le baron Pichon pense que l'expression «ploier» (*plicare emendam*) s'applique exclusivement à l'amende honorable. Il estime que des recherches plus étendues sur l'histoire de l'amende honorable au moyen-âge pourraient donner des résultats intéressants.

M. Fagniez fait observer que quantité d'actes du Châtelet constatent l'usage où étaient les condamnés de gager, de « pleger » l'amende, c'est-à-dire de donner caution ; et que, dans l'acte qu'il a lu, le mot «ploier» s'appliquant à une amende pécuniaire a certainement ce sens, et n'est qu'un *lapsus calami* du scribe.

M. Viollet pense que les faits recueillis par M. le baron Pichon pourraient servir à expliquer l'origine de ces mots « ploier l'amende » qui se seraient plus tard appliqués même à l'amende profitable, mais qui, originairement, auraient été restreints à l'amende honorable, et trouveraient leur explication étymologique et leur sens primitif dans la procédure symbolique signalée par M. le baron Pichon.

— M. Robert de Lasteyrie soumet au Conseil, au nom de M. E. de Rozière, le projet de rééditer dans les Mémoires de la Société une étude sur les archives hospitalières de Paris qui devait précéder l'inventaire de ces archives publié sous les auspices de M. Husson. Toute

l'édition, sauf peut-être deux ou trois exemplaires, a été brûlée dans les incendies de 1871. La plus grande partie des fonds, dont l'histoire est retracée par l'auteur de ce mémoire, ont eux-mêmes été détruits. Cette notice, aussi rare qu'un manuscrit, présente donc un grand intérêt. Le Conseil remercie M. de Rozière et M. de Lasteyrie de cette communication, et prie le Comité de publication de suivre cette affaire.

— M. Leguay fait circuler deux objets récemment découverts, savoir : une douille de hache en corne de cerf, trouvée dans l'ancien lit de la Seine à Issy, au lieu dit les Verges, et un couteau en silex pyromaque, trouvé route de la Révolte, nº 269.

A ce propos, M. Leguay rappelle que, depuis longues années, il combat l'opinion commune suivant laquelle tous les objets en pierre auraient été eux-mêmes fabriqués avec du silex. Il est persuadé qu'ils ont été taillés avec du fer ou du bronze : ces mots *âge de pierre* n'ont donc point la valeur exclusive et absolue qu'on leur attribue souvent. M. de Longpérier dit qu'en effet on s'est servi d'armes de pierre à une époque tout-à-fait historique, notamment à la bataille d'Hastings; aujourd'hui encore, au Japon, les paysans préfèrent, par économie, les pointes de flèche en obsidiane, aux pointes en fer.

— M. Vacquer dit que les fouilles de la place Gozlin dont il a été parlé dans la dernière séance ont été continuées ; des colliers, des épingles, des couteaux et d'autres petits objets ont été trouvés, mais on n'a remarqué aucune poterie. Le tout a été transporté à l'hôtel Carnavalet.

— M. L. Delisle communique les notes bibliographiques suivantes qui intéressent l'histoire de Paris :

Le volume du Catalogue de la bibliothèque de Nevers paru en 1875 et consacré à la division sciences et arts, contient la notice d'un ms. de l'année 1723, intitulé : « Statuts et priviléges du corps des marchands orfèvres jouailliers de la ville de Paris, tirés des édits, déclarations, ordonnances et lettres patentes de nos rois et arrêts de leurs conseils; des arrêts du Parlement, de la Cour des monnaies et d'autres tribunaux; des sentences du Châtelet et réglemens de police, et des anciens statuts de l'orfèvrerie de Paris; justifiés par les extraits des titres originaux ; pour être confirmés à l'occasion du joyeux avénement du roy Louis XV à la couronne ; estans gardes en charge de l'orfèvrerie Messieurs Jacques Prevost, François Regnard, Pierre Le Roy, Edme Derson, Duplessis, Jean Pierre, Antoine Le Brun, et ayans pour doyen Monsieur Joseph Turmel, en l'année M DCC XXIII. » A la fin, approbation des statuts par l'Assemblée générale du 10 avril 1724. — In-folio de 216 pages.

Le vol. 481 de la coll. Dupuy, fol. 56-63 (à la Bibl. nationale),

contient un « Advis au roy et à nos seigneurs de son conseil des moyens par lesquelz sa ville et faulxbourgs de Paris seront tousjours netz et sans aucunes ordures ny immondices en quelque temps que ce soit. » Baillé le 25 février 1622 par Martin Daquenyer, notaire au Châtelet. — On trouve dans cet *avis* un projet détaillé pour la reconstruction du Pont au Change.

Le ms. français 6674 de la Bibliothèque nationale contient un ancien ouvrage dédié au cardinal de Richelieu : ce sont des vues utopiques sur la transformation matérielle de Paris.

— M. le Président fait observer qu'il serait bon de déterminer avec précision les publications afférentes à chaque exercice, afin que les nouveaux sociétaires n'eussent aucune hésitation sur leurs droits : le secrétaire du comité de publication dit que la part de chaque exercice est déjà parfaitement déterminée, mais qu'il se propose néanmoins de placer à ce sujet un avis sur la couverture des Bulletins.

— M. Cousin fait circuler une épreuve de la feuille 6 (ordre de publication) du plan de Truschet.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS RELATIFS AUX SERGENTS DU CHATELET.

Les deux pièces qu'on va lire ne nous apprennent, à vrai dire, rien de nouveau sur les sergents du Châtelet, mais elles peignent au vif ce que les ordonnances nous font connaître de leurs fonctions et du respect dû à leur caractère officiel. La plus ancienne de ces pièces (n° 1) est une condamnation prononcée le 17 novembre 1395 par le prévôt de Paris contre Jean de Servigny, chevalier, pour avoir injurié et menacé des sergents à verge et à cheval qui faisaient chez lui une saisie. La seconde est un procès-verbal rédigé le 9 décembre 1402, constatant l'affront fait par Pierre de Saint-Clair, chevalier, aux sergents de la douzaine qui escortaient le prévôt, l'assignation du coupable au Châtelet et l'ordre envoyé itérativement au prévôt par le Roi d'arrêter les poursuites, attendu que Pierre de Saint-Clair, en sa qualité de maître d'hôtel du Roi, n'est justiciable que des Requêtes de l'Hôtel.

G. F.

I.

Prins le serment de Colin Landas, sergent à verge du Roy nostre sire ou Chastellet de Paris, ou serment du quel monseigneur Jehan de Servigny, chevalier, s'est raporté pour toutes preuves, sur la

maniere du debat, riote et excès par lui, si comme le procureur du Roy maintenoit et a maintenu contre lui, faiz et commis nagueres à l'encontre de Jehan Lechat, sergent à cheval du Chastellet de Paris, Pierre Piquart, sergent du Roy à Bray[1], et autres sergens et gens menéz par le dit Jehan[2] et en sa compagnie, pour faire execucion à la requeste de monseigneur Giles Malet[3], chevalier, maistre d'ostel du Roy notre sire, sur ledit Servigny et ses biens, lequel a affermé par serment que il sçot et fu present nagueres avec ledit Jehan et Pierre le Picart en la ville de Briotes[4], et comme sergent sercha ledit hostel et mesmement se transporta en une chambre où estoit couchée la femme dudit Servigny et un petit enfant emprez elle, où il ne trouva aucuns biens, et en retournant de ladicte chambre encontra et trouva ledit Jehan qui enregistroit les noms de ceulx qui estoient procedens avec lui pour faire son exploit, et aussi vit et oy ledit de Servigny qui adreça ses paroles, la main au coustel, audit sergent de Bray en lui disant : « Piquart, tu ne te peus tousjours tenir, toy et autres, de venir ceens. » Et lors le dit sergent, veant que ledit chevalier avoit la main au coustel senz estre tiré, tira une verge semée de fleurs de liz qui pendoit à sa sainture, et la haussa tout haut sur sa teste en disant audit chevalier : « Sire, gardez que vous ferez, vecy le baston du Roy. » Et, que ce fait, ledit chevalier se adreça audit Jehan, en disant ces mots : « Et cestuy-cy, à qui est-il? » A quoi ledit Jehan respondi : « Sire, je suis sergent du Roy. » A quoi ledit chevalier lui dist : « Monstre, fist-il, comment tu es sergent, quand tu n'as point de verge. » Et lors le dit Jehan lui respondi qu'il avoit sa commission pour le conmandement de la somme de XXV fr. qu'il devoit audit monseigneur Giles par vertu de certainne obligacion qu'il portoit avec ses lectres de sergenterie et ne faloit point qu'il eust de verge, en lui faisant inhibicion et defense de par le Roy que il ne feust si oséz ou hardiz de meffaire ne injurier lui ne ses compaignons, en lui commandant que il lui emplist la main de la somme pour laquelle il l'estoit allé commander et exécuter. Lequel chevalier avoit lors respondu, tenant tousjours la main

---

1. Bray-sur-Seine, arr. de Provins (Seine-et-Marne).

2. Le scribe a écrit *Regnault* ici et dans le reste de la pièce. Il a eu une distraction évidente. Maintenant s'est-il trompé la première fois en nommant ce sergent *Jehan* ou dans la suite en le nommant *Regnault*, c'est ce qui importe peu. Nous avons substitué *Jehan* à *Regnault*, parce que *Jehan* est la première leçon.

3. En 1370, Gilles Malet était valet de chambre du Roi (Arch. nat.; accords homol. au Parl. XI[c] 21).

4. Briotes, arr. de Provins, c[on] de Bray-sur-Seine, c[ne] de Villeneuve-la-Petite (Seine-et-Marne).

au coustel senz tirer, audit Jehan qu'il n'estoit qu'un vilain maillet[1] et que il et ses compaignons pourroient bien tant faire que les deables les emporteroient tous. A quoy lors s'aparurent deux des varlez dudit chevalier, l'un garny d'une hache et l'autre d'unne espée, à l'un desquelz ledit Landas deposant dist qu'il se gardast bien qu'il n'aprouchast de lui s'il faisoit que sage; et n'y ot plus fait. Ce considéré, nous ledit chevalier avons condampné à amender au Roy les excès et injures dessus dictes, sur ce notre taxacion reservée, laquelle amende il a ploiée[2] en jugement par devant nous. Fait par monseigneur[3], present ledit chevalier d'une part et ledit procureur du roy d'autre.

(En marge :) Le xxviie jour de mars l'an [M CCC] IIII^xx et quinze[4], la dicte amende fu tauxée à xxiiii liv. par. — 17 novembre 1395.

(Archives nationales. Registres civils du Châtelet, Y 5220, fol. 64.)

II.

Nous, Guillaume, seigneur de Tignonville, chevalier, chambellan et conseiller du Roy notre sire, et garde de la prevosté de Paris, faisons savoir à tous que, le jour d'ier, nous estans en la court de l'ostel du Roy à Saint-Pol, retournans de parler [à lui de certaines] choses pour lesqueles il nous avoit expressement mandé, acompaigné[5] [des sergens] de la xiie dudit seigneur, c'est assavoir ....., monseigneur Pierre de Saint-Cler dit Bruneau de Saint-Cler, chevalier, s'adreça de propos appensé auxdiz sergens, qui en signe de leurs offices et comme il est coustume, portoient leurs verges drecées par devant nous, et leur dist que ilz baissassent leurs verges bas, et nous respondismes et deismes aux diz sergens ces paroles : « Alez oultre » cuidans que ledit monseigneur Pierre Bruneau ne se fist que moquer. Et ce fait icellui monseigneur Pierre, non contens de ce que dit est, leur dit [que s'ilz] ne les baissoient, il les leur osteroit. A quoy derechef nous respondismes : « Alez oultre. » Apres nostre quele responce, ledit monseigneur Pierre, perseverant en son [mesme] desraisonnement, de fait print en nostre presence la verge dudit[6].....,

1. Maillotin.

2. *Sic* pour *plejée, plegée* c'est-à-dire pour le paiement de laquelle il a donné caution. M. le baron Pichon (voy. plus haut, p. 36), acceptant le mot tel qu'il est écrit, l'explique par l'usage où était le condamné de s'engager à faire amende honorable, soit en *pliant* son surcot, soit par tout autre geste symbolique. Nous nous contenterons de faire remarquer que, dans notre espèce, il s'agit d'une amende pécuniaire que le prévôt taxe plusieurs mois après avoir prononcé la condamnation.

3. Le prévôt de Paris.

4. 1396 (n. s.).

5. Les noms des sergents manquent.

6. Il y a ici un blanc.

icelle rompi en deux pieces, la gecta à terre et la foula aux piez parde[1]... Et pour ce que en ce faisant il nous sembla, et vray estoit, que il avoit mesfait et delinqué grandement envers le Roy et sa justice et enfraint sa sauvegarde, nous qui sommes juger *(sic)* ordinaire et presumptif en la ville et prevosté de Paris, adjournasmes audit hostel ledit monseigneur Pierre à sa personne à ester et comparoir en personne à huy par devant nous au Chastellet de Paris, pour respondre au procureur dudit seigneur, à tout ce que il lui vouldroit demander, et à telz fins que il vouldroit contre lui experir, proceder et aler avant, en oultre, etc. Et ce jour d'abondant lui signiffiasmes ledit adjournement à sa personne hors dudit hostel. En tesmoing, etc.[2]. Donné ce samedi, IXe jour de decembre l'an mil IIIIe et deux dessus dit.

Cedit jour, lui appellé à la requeste du procureur du Roy, il fu mis en deffaut.

Apres lequel deffaut, Jehan de Morgueval, que l'on dit procureur du Roy à Saint-Pol, vint par devers nous, et nous dist que le grand maistre d'ostel du Roy avoit entendu que ledit messire Bruneau avoit esté par nous ou de par nous adjournéz a lui par devant nous, et pour ce nous faisoit savoir que il estoit maistre d'ostel du Roy et servoit en ce present mois, à cause duquel office la congnoissance de ses causes personeles appartenoit audit grant maistre, requerant que, se cause avoit par devant nous, nous le renvoissions pardevant lui. A quoy nous respondimes que il estoit vray que ledit messire Bruneau avoit à hui eu jour par devant nous pour certains cas dont audit grant maistre n'appartenoit point la congnoissance, et au surplus que nous nous garderions de mesprendre.

Et en après, monseigneur Guillaume d'Estrelan dit Poulain, chevalier, nous defendi de par le Roy la congnoissance de ladite cause, disant que le Roy l'envoyoit pardevers nous pour ceste cause.

Samedi, IX decembre 1402.

(Même série, Y 5224, fol. 138.)

UNE BALLADE EN L'HONNEUR DE PARIS.

Nous devons à l'obligeance de M. Léopold Delisle la communication du tome Xe des *Atti della Società Ligure di storia patria,* dans lequel M. Vincenzo Promis vient de reproduire *la Cronique de Gennes avec la totalle description de toute Italie,* qui fut imprimée pour la première fois à Paris, en 1507, immédiatement après la prise de possession de Gênes par le roi Louis XII, qui fait justement le sujet du dernier chapitre du livre. On

1. Le scribe a encore laissé un blanc après ce mot.
2. Ici, comme plus haut, l'omission des formules est le fait du scribe.

remarque à la suite de la *Cronique de Gennes* une ballade triple, évidemment composée en France, comme le pense M. Promis, et dont chacune des strophes, — consacrée à l'éloge d'une des principales cités de l'Italie (Rome, Venise, Naples, Florence, Gênes, Milan), et à celles de Londres et de Bruges, — se termine par un vers où l'on déclare qu'aucune ville n'est comparable à Paris. Nous le reproduisons ici.

Cette ballade avait sans doute été transcrite bien des fois avant que d'avoir eu les honneurs de l'impression à la suite de la Chronique : on ne s'expliquerait pas autrement, en effet, le grand nombre de vers défectueux, au point de vue de la mesure. En l'absence d'autres leçons de la même pièce, il ne nous a guère paru possible de remettre ces vers sur leurs pieds; aussi, nous sommes-nous borné à donner le texte tel que le donnent les éditions de la Chronique, en nous permettant d'y ajouter quelques virgules, quelques accents et quelques apostrophes [1].

S'ensuyt aucuns noms et tiltres adjoustez par maniere de soubriquet et dit commun à aucunes villes.

Romme la Saincte a eu jadis le bruyt
Sur toutes villes, comme il est escript
En ses gestes et en plusieurs lieux.
Roys, empereurs, ainsy comme on lyt,
Ont eu triumphe en elle et deduyt
En tres grant pompe et jeux solacieux;
Mais, pour oster de ce le cas vicieux,
J'ai ouy dire tant au disner qu'à soupper
Qu'en France est tousjours Paris sans per.

Venise la Riche, excellente et puissante,
Sur toutes villes est la plus surmontante
De tresors et pierres precieuses.
Ainsi qu'on dit, n'est trouvé sa sequente,
Car en biens, elle est moult affluente
D'or et d'argent et de bagues pompeuses;
Mais, pour laisser ces choses illumineuses
Sans nul debat et personne frapper,
Paris en France si est toujours sans per.

Napples la Gente, sur toutes decorée,
Est en tous lieux d'ung chascun renommée
Pour les grans biens qu'on a trouvé en elle.

---

1. On trouvera quelques légères différences orthographiques entre le texte que nous donnons ici et celui de la réimpression de la chronique que vient de faire M. Promis; mais cela tient uniquement à ce que nous avons collationné le texte de la ballade sur une édition gothique, petit in-8°, dont un exemplaire imprimé sur vélin est conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote K 1584.

De gentillesse est si bien acoustrée,
Tant mignongne et tant bien aornée,
Qu'on ne trouve, ce dit on, sa sequelle;
Dont grandement de ce je m'esmerveille,
Car, pour ce nom qui est trouvé non per,
Paris en France si est tousjours sans per.

Florence si est dicte la Belle.
Sur toutes autres on dit que c'est celle
Qui est ornée de la plus grant beaulté
Et qu'il n'y a en la ville estincelle,
D'ordure necte est comme une perle,
Qui est ung dit de grant auctorité;
Mais, pour venir à la vraye verité,
Je vueil bien dire sans tailler ne coupper :
Paris en France si est tousjours sans per.

Gennes Superbe, tres fiere et orgueilleuse,
Porte ce nom comme presumptueuse.
De toutes autres, ainsi que le prenon,
Se dit estre en biens la plus heureuse,
La plus forte et la plus vertueuse
Qu'on trouve point en nulle region;
Mais, se France icy nous comprenon
Et à son blason nous voulons occuper,
Paris en France si est tousjours sans per.

Nous disons Millan la Populeuse
Estre garnie de gent laborieuse;
De tous mestiers est trouvée la maistresse;
A l'entretenir el est fort ennuyeuse
Si comme on dit, et gent malicieuse;
Tenue doit estre en tres grant destresse,
Sans riens blasmer ne faire nulle oppresse,
Il ne fault point nulles villes tromper.
Paris en France si est tousjours sans per.

Londres l'Envieuse en Angleterre
Somptueuse : mal gent, bonne terre.
Noble citée tres-excellent, et forte;
Riche, habondante de gens de guerre,
Tres-fors hommes pour ennemys conquerre :
C'est cy ung point que grandement je note.
Mais, pour venir à deffermer la porte,
Qui est passaige pour les gens attrapper,
Paris en France si est toujours sans per.

Bruges en Flandres; tout le monde,
De toutes pars ung chascun y habonde,
Tant de midy comme d'occident;
De gens mutins et furibonde
Assez le pays en redonde,
Dont leur renom va jusques en Orient
Et aussi oultre le mont Urient,
Qui en ce temps voulut la lune happer;
Mais en France est Paris tousjours sans per.

Paris sans per, estant en France,
Est aussi saincte comme Romme,
Aussi riche par ordonnance
Comme est Venise que je nomme,
Excedant Londres en excellence,
Comme Naples aussi gentille,
Et aussi belle que Florence,
Fiere et orgueilleuse ville
Comme Gennes, forte deffense.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS SOUS HENRI IV.

Tout le monde sait que le magnifique château de Pierrefonds, restauré à grands frais il y a quelques années, avait été démantelé au commencement du XVIIe siècle à la suite des troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIII. Mais ce qui semble avoir été ignoré de la plupart des auteurs qui ont eu occasion de raconter l'histoire de ce célèbre monument, c'est qu'il avait été menacé de destruction une première fois lorsqu'Henri IV était parvenu à rétablir l'ordre dans le royaume. Les deux pièces qui nous ont révélé ce détail nous ont paru d'autant plus intéressantes qu'elles ont un rapport direct à l'histoire de Paris. Ce sont en effet les prévôt et échevins de la ville de Paris qui ont eu l'idée de réclamer la démolition de la forteresse dont la garnison d'aventuriers, sous les ordres de Rieux, avait « aporté grande ruyne à ladicte ville » par les déprédations qu'elle commettait dans tous les environs.

Pour donner plus de chances de succès à leur demande, ils cherchèrent à la faire appuyer par les habitants de quelques-unes des villes voisines. Ils écrivirent dans ce but aux maires et gouverneurs de Compiègne, Senlis, Crespy et Meaux, la circulaire dont nous donnons le texte ci-dessous. Nous ne savons quelle réponse y fut faite.

La requête des Parisiens était en parfait accord avec la politique royale. On sait, en effet, qu'Henri IV, inaugurant un système que Richelieu devait appliquer plus tard, s'était décidé à renverser le plus grand nombre possible de ces forteresses féodales inutiles pour la défense du pays, et qui fournissaient en temps de troubles un refuge à toutes les bandes de mécontents ou d'aventuriers. Il avait rasé plusieurs des châteaux qui avoisinaient Pierre-

fonds, notamment celui de la Ferté-Milon. S'il avait conservé Pierrefonds, c'était, dit l'abbé Carlier, « tant à cause de la magnificence de son architecture que par égard et en considération des services de François des Ursins, à qui la capitainerie de la forteresse appartenoit. »

L'arrêt du Conseil d'Etat que nous publions ci-après montre que les raisons alléguées par Carlier ne sont pas parfaitement exactes. On remarquera d'abord que le possesseur de la forteresse, à la fin du XVIe siècle, semble avoir été Antoine d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, le père de la belle Gabrielle, et non le sieur des Ursins; en second lieu qu'Henri IV accéda à la requête des Parisiens, et que si elle n'eut pas de suites, c'est probablement à cause des conditions financières onéreuses qui y étaient mises.

Comment les Parisiens accueillirent-ils l'arrêt qui faisait droit à leur requête? Nous l'ignorons absolument, car nous avons même vainement cherché jusqu'ici, dans les registres de la Ville, la copie de cet arrêt.

R. DE LASTEYRIE.

I.

Messieurs,

Vous avez entendu la reprise du chasteau de Pierrefons et scavez combien ceste place a apporté d'incommodité tant à ceste ville que autres. Pour mettre fin à pareilz accidens, nous sommes requis de plusieurs personnes supplier le Roy d'ordonner la dicte place estre desmolie et razée. Et prévoions qu'il y pourra avoir quelque empeschement. Et d'aultant que ceste affaire vous importe, nous vous prions voulloir depputer quelques ungs de votre ville pour nous venir trouver et adviser ensemblement les moyens pour faire trouver bon à Sa Majesté la démolition de ladicte place. Priant Dieu, Messieurs, vous donner ce que désirez.

A Paris, au bureau de la ville, le vje jour de Novembre M vc iiijxx quinze.

Voz affectionnez à vous servir, les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris.

Pareilles lettres ont été envoyées :

A Messieurs les maire et eschevins de la ville de Compiègne, à Messieurs les maire et eschevins de la ville de Senlis, à Messieurs les prévost et eschevins de Crespy, à Messieurs les maire et eschevins de la ville de Meaux.

(Arch. nat. H. 1791, fo ciiijxx x.)

II.

Sur ce quy a esté remonstré au Roy en son Conseil par les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris de la grande ruyne que le chasteau de Pierrefonds a aporté à la dite ville pendant qu'il a esté détenu par les ennemys, du mal qui pourroyt encore arriver sy ceste place estoyt reprise, comme elle a jà esté durant ces troubles par trois (?) diverse foys, que pour éviter à tels inconvéniens, il plaise à Sa Majesté leur accorder que ledict chasteau de Pierrefonds soyt des-

moly et ruyné pour n'estre la garde d'icelluy aulcunement nécessaire, a esté accordé auxdicts prévost des marchans et eschevins la démolition dudict chasteau de Pierrefonds en satisfaisant par eux à la récompence que Sa Majesté arbitrera au s^r d'Estrée à raison de ladite place. Pour satisfaire à partie de laquelle, s'estant présenté le s^r Cenami, quy offre de prester à sa dicte Majesté la somme de seize mil six cens lxvj écus 2/3, et iiij^m écus en principal de rentes bien et deuement constituées sur la ville de Paris[1], est ordonné que ladite somme de xvj^m vj^c lxvj écus 2/3 sera payée et remboursée des deniers provenant des 2 sols pour livre quy se lèvent pour satisfaire aux parties promises par le traicté de Pontoyse, après la perte du s^r d'Alnick entièrement remboursée, montant à xxx^m écus [suivant veriffication faite en la ville des Andelys][1], lequel subside continuera jusque à l'entier payement des dicts seize mille écus et ne pourra estre révoqué, ce que les sieurs du conseil de Sa Majesté promectront audict s^r Cenami de faire entretenir et observer sans qu'il y arrive aulcun divertissement d'assignation.

Faict au conseil du Roy, tenu à Paris, le dixiesme jour de décembre 1595.

(Signé :) Barrault, Schonberg, Le Roy.

(Arch. Nat. E².)

LA MAISON DE LA VEUVE DE MOLIÈRE A MEUDON[2].

Cette propriété, composée d'une vaste maison et d'un beau jardin situés à Meudon (Seine-et-Oise), rue des Pierres, n° 11 (ancien n° 12), fut acquise par la dame Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth Béjard, veuve de Molière, par acte passé devant Mes Lesecq-Delaunay et Guichard, notaires à Paris, en date du 30 mai 1676. Elle la tenait du sieur Claude Laborie, « ancien secrétaire du Roy », et de dame Marie Denoyer, sa femme. Plus tard, Armande Béjard épousa en secondes noces Isaac-François Guérin, « officier du Roy, » l'un des acteurs de la troupe des comédiens français. Elle avait eu de son premier mari une fille, Madeleine-Esprit Poquelin de Molière; du second, il lui naquit un fils, Nicolas-Armand-Martial Guérin. A sa mort, elle laissa pour héritiers ses deux enfants, frère et sœur utérins, ainsi que son second époux. Ceux-ci, après un partage de famille fait en 1703, ven-

---

1. Nous avons mis entre crochets une phrase ajoutée en interligne dans l'original et presque impossible à déchiffrer. La transcription que nous en avons faite ne doit donc être admise que sous toutes réserves.

2. Cette note a été transmise par M. Ed. Dulaurier, membre de l'Institut.

dirent la propriété de Meudon à M. Pepoulain de Launay, secrétaire de M. de Joyeuse, premier valet de chambre de Mgr le Dauphin, et gouverneur de Meudon.

Le contrat fut passé en l'étude de Me Touvenot, notaire à Paris, le 1er juillet 1705[1]. Les héritiers de M. Pepoulain de Launay, à leur tour, se défirent de la propriété, en faveur de M. Laurisse de Saliennes, dans la succession duquel la recueillit sa fille, Anne-Louise Marie, épouse de M. Charles-Frédéric Hupais. Cette dernière la garda jusqu'en 1833, époque où à l'audience des criées du Tribunal de Versailles, le 27 novembre, M. Marie-René Millet s'en rendit adjudicataire. A sa mort, en 1838, l'immeuble passa à son fils Augustin-Henri, qui le transmit à sa fille aînée, aujourd'hui Mme Ed. Dulaurier, qui s'en est chargée dans le partage de la succession paternelle.

Cette habitation est restée, sans la moindre altération, dans son état primitif. A l'extérieur, comme au dedans, son aspect n'a pas changé. Une seule partie, l'aile gauche dans la cour, autrefois galerie de tableaux, a subi quelques appropriations modernes; mais il serait facile de lui rendre sa première destination. Du mobilier somptueux de Molière[2], transporté en grande partie à Argenteuil par sa fille devenue Mme Claude Rachel de Montalant, lorsqu'elle alla s'établir dans cette localité, il est resté à Meudon des glaces encastrées dans leurs panneaux de boiserie et remarquables par les peintures qui les surmontent et les rinceaux en or sur fond gris dans le style Louis XIII.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE

DE LA MORT NATURELLE DE J.-J. ROUSSEAU.

En 1866, dans un travail qui fut publié par l'*Union médicale*[3], j'ai prouvé, je le crois du moins, que la mort de J.-J. Rousseau avait été naturelle, et non point le résultat d'un suicide. J'avais pris la plume après la lecture d'une étude que M. Dubois (d'Amiens), alors secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, venait de publier sur le même sujet, mais avec une conclusion opposée, et j'avais été frappé du peu de valeur des arguments invoqués par lui, arguments se réfé-

---

1. Une expédition de ce contrat a été délivrée par Me Deshayes, notaire à Paris, successeur médiat de Me Touvenot, le 1er août 1834.

2. Voir l'inventaire fait après le décès de Molière, 13-20 mars 1673, dans l'intéressant ouvrage de M. Eud. Soulié, intitulé : *Recherches sur Molière et sur sa famille*. Paris, Hachette, 1862, in-8°.

3. Nos 79, 81, 82, 84. — Le tirage à part forme une brochure in-8° de 23 p.

rant presque exclusivement à des questions de science médicale, de pathologie et d'anatomie pathologique. J'instituai alors une série de recherches, lesquelles ne firent que confirmer ma première impression, et établirent sans conteste que l'auteur d'*Émile* avait laissé à la nature le soin de le délivrer de sa mélancolique existence.

Les preuves s'accumulaient à qui mieux mieux. On était frappé de ces bruits vagues, confus, de suicide, partis des bureaux de Grimm [1], vingt ou vingt-cinq jours après la catastrophe, pour s'évanouir bientôt, chassés par les vives protestations des témoins de la scène du 2 juillet 1776; on se demandait pourquoi le *Journal de Paris* [2], le *Courrier de l'Europe* [3], le *Courrier des Deux-Ponts* [4], la *Gazette de Cologne* et la *Gazette d'Amsterdam* [5], la *Gazette des Deux-Ponts* [6], le *Journal Encyclopédique* [7], le *Mercure de France* [8], les *Mémoires de Bachaumont* [9], l'*Année littéraire de Fréron* [10], etc., en annonçant sur l'heure la mort du philosophe, disent *tous* qu'il avait été enlevé par une apoplexie; on s'étonnait, avec juste raison, de ces *dix ans* écoulés avant que Mme de Staël eût repris cette thèse lamentable de la mort volontaire, et l'eût revivifiée sous une forme romanesque digne de son talent, mais non de son jugement [11]; on était stupéfait de voir, au bout de vingt ans, un journaliste (Corancez) se faire l'écho malheureux du prétendu suicide [12]; on surprenait Mme de Staël désavouant publiquement, et dans une lettre qui a été imprimée [13], ce qu'elle avait si légèrement avancé; on se révoltait contre le sans-façon avec lequel M. Dubois (d'Amiens) jugeait comme nuls, comme « de purs actes de complaisance », les déclarations formelles de Thérèse Levasseur [14]; celles de Le Bègue de Presles, l'ami et le médecin de Jean-Jacques [15]; celles d'un vieux serviteur du château d'Erme-

---

1. *Correspondance*, édition de 1830, 4, t. X; p. 70.
2. Nos 186, 187.
3. T. IV; n° 3.
4. Mardi, 14 juillet 1778; p. 461.
5. 14 juillet, n° LVI.
6. 18 juillet, p. 468.
7. In-12; t. V, p. 523.
8. 25 juillet 1778; p. 355.
9. T. XIII, p. 53.
10. T. V, p. 205.
11. *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau* (1788); in-12.
12. *Journal de Paris*, an VI (1798); nos 251, 256, 258, 259, 260, 261.
13. Voir ma brochure, p. 11.
14. *Correspondance de Grimm*, édit. de 1830, t. X, p. 81 et suiv.
15. *Relation ou notice des derniers jours de J.-J. Rousseau* (Londres, 1778), in 8°.

nonville[1]; les procès-verbaux d'examen et d'ouverture du cadavre, signés par des membres de la profession, et ordonnés par la justice; les attestations verbales et écrites du sculpteur Houdon[2]; les résultats de l'examen même du moule original du citoyen de Genève, moule qui était là sous les yeux de l'observateur, avec sa petite plaie étoilée au front, résultat d'une chute sur des carreaux de brique[3], et qui protestait éloquemment contre ce fameux coup de pistolet, qui aurait été tiré à Ermenonville, dans un petit pavillon attenant presque au château (nous en avons vu l'emplacement), sans que personne l'eût entendu, et alors qu'il était prouvé que Rousseau n'avait jamais eu de pistolet à sa disposition, et qu'il n'est pas bien sûr qu'il eût su y mettre la charge. Il y avait aussi le bruit d'un empoisonnement dans une tasse de café au lait; puis, celui d'un empoisonnement, aidé cette fois d'un coup de pistolet... Les contes les plus absurdes avaient été débités... Repoussant donc la méthode scientifique suivie par M. Dubois (d'Amiens), méthode qui ne pouvait être qu'un non-sens puisque les éléments pour l'appuyer faisaient défaut, c'est à la méthode historique que nous eûmes recours; et passant successivement au crible de la discussion l'origine du bruit de suicide, la marche de la légende, l'examen des versions données par Thérèse Levasseur, les deux procès-verbaux d'examen et d'autopsie, le plâtre de Houdon, nous avons pu faire partager à la majorité de nos lecteurs la conviction absolue qui nous animait.

Eh bien! comme supplément à notre mode d'argumentation et aux preuves que nous avons accumulées en 1866, pour démontrer que Rousseau ne s'était point tué, voici qu'il nous tombe, entre les mains, un document dont on comprendra toute la valeur. Ce document est absolument original; il est revêtu de toutes les signatures requises; c'est une pièce officielle, judiciaire, conservée aux Archives Nationales, et qu'un de nos plus érudits archivistes, M. Émile Campardon, a bien voulu mettre à notre disposition. On y apprend les faits suivants :

On sait que, pour Paris, les protestants étrangers avaient un registre spécial pour l'insertion de leurs actes d'inhumation. A l'époque où est mort Jean-Jacques, c'est-à-dire en juillet 1778, ce registre

---

1. Quesné, *le Moissonneur* (1824, in-8°), t. II, p. 167.

2. Voir, dans la Biographie Michaut-Desplaces, l'article consacré à Houdon.

3. G.-H. Morin, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau* (Paris, 1851, in-8°), p. 424. Le moule du masque de Rousseau a été lithographié par Martin-Lavigne; et un exemplaire de la lithographie se trouve à la Bibliothèque nationale (Estampes), dans le portefeuille des œuvres de cet habile artiste (DC. 166). — Voir encore Delerot et Legrelle, *Notice sur Houdon* (1856, in-8°), p. 69 et 153.

spécial était en double : l'un entre les mains de Hugues-Philippe Duchesne, commissaire au Châtelet de Paris, et l'autre sous la garde d'un nommé Pierre Corroi, remplissant les humbles fonctions de concierge du cimetière des protestants étrangers[1].

Or, il arriva ceci :

Dans le commencement d'août 1778, un mois environ après la mort de Rousseau, Jean Romilly, citoyen et horloger de Genève, le beau-père de Corancez, c'est-à-dire de celui-là même qui, par une aberration insensée ou une lamentable fourberie, fut le premier à propager le bruit de suicide; Romilly, disons-nous, volontairement, spontanément, se mit en mesure de rendre ce registre des protestants étrangers dépositaire de l'acte de décès de son illustre compatriote et coreligionnaire. Pour cela, il suit la filière usitée en pareil cas :

1° Il adresse requête à M. Le Noir, lieutenant général de police de la ville de Paris, lui demandant la permission de faire transcrire sur le registre des protestants étrangers, non-seulement l'acte de décès de Rousseau, mais encore le procès-verbal de l'examen du cadavre.

2° Il reçoit la permission du lieutenant de police, en date du 12 août 1778.

3° Muni de cette autorisation, Romilly se présente devant le commissaire Duchesne, le dimanche 23 août 1778, et requiert ce magistrat de recevoir sa déposition, et de l'insérer, avec des pièces dûment légalisées, sur le registre des protestants, « pour être délivré des expéditions à qui il appartiendra. »

Ainsi fut fait.

Le registre (double) des protestants, lequel a été sans doute brûlé sous la Commune, reçut non-seulement la déposition verbale de Romilly, devant le commissaire Duchesne, mais encore la copie intégrale d'une pièce qu'il avait apportée comme témoin de la vérité de son dire, et qui n'est autre que le procès-verbal de l'examen du corps du citoyen de Genève, examen fait le vendredi 3 juillet 1778, trente-quatre heures après le décès, par les chirurgiens Chenu et Bouvet, requis à ce par le lieutenant du bailliage et vicomté d'Ermenonville.

Ce procès-verbal, ce rapport médico-légal, comme on dirait aujourd'hui, est, après tout, la partie la plus intéressante des documents que nous donnerons tout à l'heure. Il est la copie exacte du même procès-verbal imprimé un grand nombre de fois[2]; mais il a, ici,

---

1. Le cimetière des protestants étrangers était situé près de la porte de Saint-Martin, comme le prouvent un grand nombre de pièces du fonds du Châtelet de Paris; voyez, entre autres (liasse Y, 12428), la déclaration de l'inhumation de P. Werstberg, domestique protestant, décédé le 19 juin 1750 dans la rue du Four-Saint-Germain.

2. Entre autres, dans la *Lettre de Stanislas Girardin à M. Musset-Pathay, sur la mort de J.-J. Rousseau* (Paris, 1825, in-8°), p. 22.

un caractère absolument officiel ; il fait partie des papiers d'un commissariat; il conclut à la mort de Rousseau par une *apoplexie séreuse;* et, devant lui, tombe cette accusation dont on a chargé le marquis de Girardin, d'avoir falsifié la vérité, et de n'avoir pas reculé devant un mensonge pour cacher la mort violente de son ami et commensal.

C'est pour avoir mal échelonné les faits dont le petit pavillon d'Ermenonville a été le témoin les 2, 3 et 4 juillet 1778, que l'on s'est mal expliqué les choses. Rien de plus clair, pourtant :

1° Rousseau meurt presque subitement le 2 juillet 1778, à onze heures du matin, et au retour d'une promenade matinale qu'il avait faite avec son *petit gouverneur*, c'est-à-dire le plus jeune fils du marquis.

2° M. de Girardin dépêche aussitôt à Paris un courrier qui avait pour mission d'amener le docteur Le Bègue de Presle, l'ami de l'illustre mort, ainsi que Houdon, le sculpteur.

3° Le Bègue de Presle et Houdon se mettent en route pour Ermenonville, mais ils n'y arrivent que le lendemain vendredi, 3 juillet. Cela n'a rien d'étonnant : on n'allait pas, à cette époque, à Ermenonville comme on y va aujourd'hui, et ils ne purent partir que le vendredi seulement.

4° Houdon commence par prendre le moule du masque de Rousseau ; ce moule nous est parvenu; nous l'avons vu subir les enchères à l'hôtel Drouot, et il appartient maintenant, par droit de surenchère, à M. F.-V. Raspail.

5° Le marquis de Girardin, se rappelant alors que Jean-Jacques avait bien des fois demandé qu'on ouvrît son corps après sa mort pour y découvrir les causes qui l'avaient fait tant souffrir, obéit au désir de son illustre ami. Il fait venir de Senlis Carterès, lieutenant du premier chirurgien de cette ville, Gilles-Casimir Chenu, chirurgien à Ermenonville, et Simon Bouvet, chirurgien à Montagny. Ces trois hommes de l'art procèdent ce même jour de vendredi, à six heures du soir, à l'autopsie du corps de Rousseau. Il y a là, comme témoins de l'opération, le même Le Bègue de Presle, docteur en médecine de la Faculté de Paris, censeur royal, et Bruslé de Villebon, autre docteur en médecine, exerçant à Senlis. Le procès-verbal de cette autopsie a été plusieurs fois imprimé, et il conclut à l'*apoplexie séreuse;* cette conclusion est basée sur la découverte de plus de huit onces de sérosité dans le cerveau et ses membranes.

6° Deux heures après l'autopsie, arrive au château d'Ermenonville Louis Blondel, lieutenant du bailliage et vicomté. Il y a été évidemment appelé par le marquis de Girardin, qui désire que son délégué judiciaire dresse procès-verbal de la mort de son hôte. Que fait Louis Blondel ? Il a là sous la main les deux chirurgiens Chenu et Bouvet,

et il les choisit d'autant plus volontiers pour experts, qu'ils ont assisté, deux heures auparavant, à l'autopsie. Ces deux experts déclarent, « d'une commune voix, que ledit sieur Rousseau est mort d'une apoplexie séreuse ». Leur rapport, on le verra apporté par Romilly au commissaire Duchesne, et ce dernier le fera transcrire sur les deux registres destinés à l'insertion des actes de décès des protestants étrangers. Romilly ne s'est pas préoccupé du procès-verbal de l'autopsie ; il n'en avait pas besoin, en effet, puisque sa seule intention était de faire, légalement et judiciairement, constater le jour, l'heure du décès de son compatriote, les détails d'inhumation, la cause qui avait amené la mort, et qui était, sous la foi du serment, parfaitement indiquée par les deux chirurgiens experts.

Mais comment expliquer la passion, l'impudence de Corancez, qui a connu évidemment la déclaration faite devant le commissaire Duchesne, par Romilly, son beau-père, son co-associé dans la fondation du *Journal de Paris*, et qui, cependant, a été un des premiers propagateurs de la mort violente de Jean-Jacques ? Au reste, il ne faut pas oublier que Corancez n'a jamais affirmé que Rousseau se fût donné la mort ; il détaille avec complaisance, et sous une forme qui rappelle la nécessité pour un rédacteur en chef d'un journal d'attirer à lui la « matière abonnable », son voyage à Ermenonville dès qu'il eut appris la mort de l'illustre écrivain, et il raconte comment, arrivé à Louvres, le maître de poste Payen lui dit que « M. Rousseau s'était détruit lui-même. » Puis, il termine sa narration par cette merveilleuse conclusion : « *Actuellement, lecteurs, si vous me demandez : Enfin, Rousseau s'est-il défait volontairement? Je vous répondrai :* JE N'EN SAIS RIEN, MAIS JE LE CROIS... » Et, dans ce voyage, Corancez était accompagné de son beau-père Romilly, de ce même Romilly qui, un mois plus tard, allait sceller de sa signature, devant un magistrat, devant un commissaire au Châtelet, l'affection cérébrale qui tua Jean-Jacques à l'âge de 66 ans.

Mais il faut maintenant laisser la parole au procès-verbal libellé par le commissaire Duchesne.

Du dimanche 23 août 1778, de relevée.

En l'hôtel et pardevant nous Hugues-Philippe Duchesne, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu sieur Jean Romilly, citoyen de Genève, demeurant à Paris, place Dauphine, lequel nous a dit que Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, âgé d'environ 68 ans, est décédé au château d'Ermenonville, professant la religion protestante, que son décès a été constaté par le sieur Blondel, lieutenant au bailliage et vicomté dudit lieu, sur le réquisitoire du procureur fiscal, par procès-verbal du 3 juillet dernier. Désirant que ce procès-verbal et l'acte d'inhumation dudit Rousseau, étant ensuite, nous soient déposés comme étant chargé du registre servant à inscrire les inhumations des protestants étrangers qui dé-

cèdent en cette ville, il a, à cet effet, présenté une requête à M. le lieutenant général de police, au bas de laquelle est une ordonnance rendue par ce magistrat le 12 du présent mois qui l'autorise à faire ledit dépôt et nous, commissaire, à le recevoir et à en faire mention sur ledit registre. Pour l'exécution de laquelle ordonnance, ledit sieur Romilly nous a à l'instant représenté lesdites requête et ordonnance, une expédition en papier dudit procès-verbal signée N. Harlet et l'acte d'inhumation dudit sieur Rousseau du 4 dudit mois de juillet dernier, étant ensuite de ladite expédition, et nous a requis de recevoir le dépôt desdites pièces et de les annexer à ces présentes pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra.

(Signé :) Romilly.

Sur quoi, nous, conseiller du roi, commissaire susdit, avons donné acte audit sieur Romilly de ses comparution, dire, réquisition, de la représentation et remise qu'il nous a présentement faite desdites requête et ordonnance, ensemble de l'expédition en papier dudit procès verbal dressé par ledit sieur lieutenant du bailliage et vicomté d'Ermenonville sur le réquisitoire du procureur fiscal, ensuite de laquelle est l'acte d'inhumation dudit sieur Rousseau faite audit lieu dans l'enceinte du parc du château; et le tout est demeuré ci annexé, après toutes fois que ladite expédition et l'acte d'inhumation étant ensuite ont été certifiés véritables par ledit sieur Romilly, et de lui et de nous signés et paraphés. Après quoi nous avons, en exécution de l'ordonnance de mondit sieur le Lieutenant général de police, fait transcrire sur le registre servant aux inhumations des protestans étrangers étant en notre possession et sur le double dudit registre étant en celle du sieur Pierre Corroi, concierge du cimetière des protestans étrangers, l'expédition dudit procès verbal et l'acte d'inhumation étant ensuite pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra. Dont et de quoi nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

(Signé :) Romilly, Duchesne.

A M. le prévôt de Paris ou M. le Lieutenant général de police.

Supplie humblement Jean Romilly, citoyen de Genève, qu'il vous plaise, Monsieur, vu l'acte de visite du cadavre de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, et le procès verbal d'inhumation étant ensuite en date des 3 et 4 juillet présent mois, le tout dressé par M. le Lieutenant du bailliage et vicomté d'Ermenonville sur le réquisitoire de M. le procureur fiscal dudit lieu, le tout ci joint, — et attendu la nécessité qu'il y a que de pareils actes soient déposés dans des lieux connus pour y avoir recours par la suite des tems, autoriser le suppliant, qui a signé l'acte d'inhumation dudit Jean-Jacques Rousseau, à déposer entre les mains de M. le commissaire Duchesne, qui tient le registre des inhumations des Etrangers protestants qui décèdent à Paris, ledit acte de visite et procès verbal d'inhumation étant ensuite, — à l'effet de quoi autoriser ledit Me Duchesne à recevoir ledit dépôt et faire mention sur son registre du décès dudit Jean Jacques Rousseau, de la visite et de l'inhumation de son cadavre. Et vous ferez justice.

Signé : Debruge.

Nous, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, autorisons le sieur Romilly à déposer entre les mains de M. le commissaire Duchesne l'acte ou procès verbal de visite et d'inhumation du sieur Jean-Jacques Rousseau, et ledit sieur commissaire à en faire

mention sur le registre qu'il est chargé de tenir du décès des protestans étrangers. Fait à Paris, le 12 août 1778.

Signé : Le Noir.

Extrait des minutes du greffe du bailliage et vicomté d'Ermenonville.

L'an 1778, le vendredi 3 juillet, huit heures de relevée, nous Louis Blondel, lieutenant du bailliage et vicomté d'Ermenonville, sur le réquisitoire du procureur fiscal de ce bailliage à nous judiciairement fait à l'instant, qu'il a appris que le jour d'hier environ les dix heures du matin, M. Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, âgé d'environ 68 ans, demeurant en ce lieu d'Ermenonville depuis environ 6 semaines avec demoiselle Thérèse Levasseur, son épouse, est tombé dans une apoplexie séreuse; qu'il a été gardé exactement jusqu'à ce jour et heure, et que malgré les soins et les secours qu'on lui a procurés, il est mort réellement, que comme cette mort est surprenante, il requiert qu'il nous plaise nous transporter, assisté de lui procureur fiscal et de Jean Landru sergent en cette juridiction, en la demeure dudit sieur Rousseau étant dans un appartement au second dans un pavillon du château en entrant à main droite, pour y constater, autant qu'il sera possible, le genre de mort dudit sieur Rousseau, à l'effet de quoi il a fait comparoir devant nous les personnes des sieurs Gilles-Casimir Chenu, maître en chirurgie, demeurant en ce lieu, et Simon Bouvet, maître en chirurgie, demeurant à Montagnie.

En conséquence dudit réquisitoire sommes transporté en la demeure dudit sieur Rousseau accompagné dudit procureur fiscal, dudit Landru, sergent, desdits sieurs Chenu et Bouvet, où, étant, avons trouvé ladite dame veuve Rousseau à laquelle nous avons déclaré le sujet de notre transport, et laquelle nous a montré le corps mort dudit sieur son mari. Après quoi nous avons desdits sieurs Chenu et Bouvet pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé sous lequel ils ont promis de bien et fidèlement se comporter en la visite dont il s'agit. Ce fait, lesdits sieurs Chenu et Bouvet, experts, que nous nommons de notre office, ont à l'instant fait la visite du corps dudit sieur Rousseau et après l'avoir vu et examiné dans toutes les parties de son corps, ils nous ont tous deux rapporté d'une commune voix que ledit sieur Rousseau est mort d'une apoplexie céreuse *(sic)*. Ce qu'ils ont affirmé véritable et déclaré en leur âme et conscience. Dont, et de tout ce que dessus, avons fait et dressé le procès verbal, pour servir et valoir ce que de raison. Et ont ledit procureur fiscal, ledit Landru, lesdits sieurs Chenu et Bouvet, signé avec nous et notre greffier. Ainsi signé à la minute : G. Bimont; Landru; Chenu; Simon Bouvet; N. Harlet et Blondel, avec paraphe.

Fait, expédié et délivré par moi, greffier du bailliage et vicomté d'Ermenonville soussigné, les jour et an que dessus.

Signé : N. Harlet.

Et le samedi suivant, quatre dudit mois et an, le corps de Jean-Jacques Rousseau, embaumé et enfermé dans un cercueil de plomb, a été inhumé à onze heures du soir en ce lieu d'Ermenonville dans l'enceinte du parc sur l'île des Peupliers, au milieu de la pièce d'eau appelée le Petit Lac et située au midi du château, sous une tombe décorée et élevée d'environ 6 pieds.

Les honneurs funèbres lui ont été rendus par René-Louis de Girardin, chevalier, vicomte d'Ermenonville, mestre de camp de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, dans le château duquel l'amitié l'avoit

conduit et fait établir sa demeure ; et en présence des amis du défunt qui ont signé le présent acte d'inhumation, savoir : Achille-Guillaume Le Bègue de Presle, écuyer, docteur en médecine, censeur royal ; Jean Romilly, citoyen de Genève ; Guillaume-Olivier de Corancez, avocat en Parlement, et de Germain Bimont, procureur fiscal.

Signé : R.-L. de Girardin ; Romilly ; Olivier de Corancez ; Le Bègue de Presle ; G. Bimont ; N. Harlet.

Certifié véritable par ledit sieur Jean Romilly, citoyen de Genève, de lui et de nous Hugues-Philippe Duchesne, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, signé et paraphé suivant notre procès verbal de ce jourd'hui, 23 août 1778.

(Signé :) Duchesne ; Romilly.

(Archives nationales, Châtelet de Paris, commissaire Duchesne, liasse 4386.)

Qu'on nous permette d'ajouter que le *procès-verbal d'autopsie* de Jean-Jacques Rousseau doit se trouver en minute aux archives du greffe de Beauvais. Il a été imprimé plusieurs fois ; personne, pas même M. Dubois (d'Amiens), n'en a contesté l'existence, tout en le considérant comme un « acte de complaisance ». Ce document ne nous apprendrait certainement rien de nouveau, et il serait trouvé conforme à l'imprimé. Nous avons pourtant fait des tentatives pour voir, toucher cette minute. Nous sommes allé à Beauvais ; mais là nous nous sommes heurté contre des difficultés administratives que nous n'avions pas prévues.

Dr Achille Chereau.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Campardon. — Nouvelles pièces sur Molière et sur quelques comédiens de sa troupe, recueillies aux Archives nationales et publiées par Emile Campardon. In-8° de xi-191 p. Paris, Berger-Levrault.

Notre collaborateur, M. Emile Campardon, a réuni dans cet élégant volume, sorti des presses de la maison Berger-Levrault (de Nancy) auxquelles il fait le plus grand honneur, une vingtaine de pièces inédites sur Molière et sa famille qu'il avait recueillies durant ces dernières années dans différentes séries des Archives nationales. On y trouve à côté d'arrêts du Conseil privé relatifs à des éditions furtives de certaines des comédies de Molière, plusieurs états des sommes payées à la troupe du grand comique pour les représentations données devant la Cour à Versailles et à Saint-Germain. En dehors de ces pièces d'un incontestable intérêt pour l'histoire de l'auteur de *Tartufe*, nous indiquerons la donation faite par Jeanne Poquelin au père de Molière (1640) ; une déposition relative à un meurtre commis en 1662 sur un comédien italien devant la maison qu'habitait Molière dans la rue de Richelieu ; un arrêt du Parlement renvoyant devant des arbitres deux libraires qui

se disputaient la propriété d'un libelle contre Molière (1665); un arrêt du Conseil privé rendu en faveur de Molière et de sa femme à l'encontre du syndic du diocèse de Viviers, au sujet d'une créance qu'ils avaient sur le sieur Baratier (1672); l'acte de tutelle de la fille de Molière (1673); et enfin un acte conservatoire fait à la requête des héritiers d'Armande Béjard, veuve de Molière et femme de François Guérin, lors de la mort de François Caurier qui était décédé leur débiteur (1706).

Un appendice (p. 149-191) renferme plusieurs documents curieux et inédits sur quelques-uns des comédiens de la troupe de Molière : Baron, Beauval et sa femme, Bedeau de Lespy, Louis Béjard, Du Croisy et Hubert.

Ces brèves indications nous dispensent de faire l'éloge de ce charmant petit livre, car les membres de la Société de l'Histoire de Paris savent assez que nul archiviste n'a la main plus heureuse que M. Campardon dans la recherche des documents se rapportant à l'histoire littéraire ou théâtrale des deux derniers siècles. Nous nous contenterons donc d'ajouter que notre zélé collaborateur a fait précéder chacun des documents qu'il publie d'une petite introduction qui, parfois, contient des vues et des renseignements aussi neufs qu'intéressants sur l'immortel comédien. [A. L.]

— Paris à travers les âges, aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris, fidèlement restitués d'après les documents authentiques par M. F. Hoffbauer. Texte par MM. Ed. Fournier, Bonnardot, Paul Lacroix, J. Cousin, A. Franklin, V. Dufour, etc. — Paris, Didot, 1876. In-fol°.

Nous éprouvons quelque embarras à parler ici de la magnifique publication entreprise par M. Firmin-Didot. En effet, ainsi qu'on l'a justement fait observer dans une des dernières séances du Conseil d'administration, cet ouvrage pourrait être considéré comme l'œuvre de notre Société : l'éditeur, le dessinateur et tous les collaborateurs, sans exception, appartiennent à la Société de l'Histoire de Paris. Or si, en matière de critique comme en beaucoup d'autres, « on n'est jamais si bien servi que par soi-même », le rôle cependant devient gênant quand on n'a que des éloges à décerner à son propre ouvrage ; voilà pourquoi nous sommes des derniers à parler de *Paris à travers les âges,* dont deux livraisons déjà, *l'Hôtel de Ville* et *le Châtelet,* s'épanouissent à la vitrine des libraires.

Il est bon d'expliquer d'abord le titre général de l'ouvrage qui pourrait sembler un peu prétentieux. *Paris à travers les âges* ne s'applique pas au rôle moral et historique de Paris que l'on n'a pas l'intention d'aborder ici dans son ensemble, mais aux métamorphoses physiques du Paris monumental reconstituées et suivies de siècle en siècle sur les points les plus intéressants, où de larges perspectives se prêtent à cette sorte de mise en scène.

Ce sont les tableaux d'un panorama historique — d'un *chronorama* de Paris — en une douzaine de grandes *vues* principales, que M. Hoffbauer, l'architecte archéologue, inventeur de cet ingénieux système, a voulu faire passer sous les yeux du public. Les rédacteurs du texte qui accompagne ces tableaux seraient réduits au rôle modeste de démonstrateurs, si M. Hoffbauer ne les avait choisis parmi les écrivains spéciaux qui ne peuvent toucher à de tels sujets sans y imprimer leur cachet et en faire des œuvres personnelles d'une haute valeur. Je parle, bien entendu, abstraction faite de

l'un des collaborateurs inscrits, *infimus inter pares*, qu'il ne m'appartient pas d'apprécier.

M. Edouard Fournier devait ouvrir la marche. Il est le plus populaire, le plus apprécié de nos chroniqueurs du vieux Paris. Homme de lettres et homme d'esprit, il met au service d'une érudition étendue une plume élégante, une imagination alerte qui vivifient tout ce qu'il touche. Nul plus que lui n'a contribué à répandre dans le grand public ce goût des études parisiennes dont notre Société même est une éclatante manifestation. Sa monographie de l'Hôtel-de-Ville résume, en le corrigeant et en le complétant, tout ce qui a été écrit sur ce sujet qui tient au cœur et aux entrailles de la cité. Après Pierre Leroy et Leroux de Lincy, il a su retracer avec clarté les origines de notre organisation communale. Pour la première fois il a établi la distinction à observer entre le Parloir-aux-Bourgeois et l'Hôtel-de-Ville municipal. Il suit le corps de ville dans ses développements et dans ses pérégrinations diverses, depuis la Maison des Nautes jusqu'au splendide palais que nous avons vu s'écrouler dans les flammes allumées par les incendiaires de 1871.

Ce que M. Edouard Fournier a jeté de vie, de mouvement, de couleur, dans cette étude, c'est ce que chacun de nos confrères voudra constater par lui-même en lisant et méditant ces soixante pages qui contiennent la matière d'un gros volume. L'auteur donne des faits, rien que des faits, recueillis avec infiniment de sagacité, et présentés dans le meilleur ordre. Il laisse aux lecteurs le soin de conclure, de commenter. Cette mise en œuvre, serrée, offre toute la concision et l'intérêt d'une action dramatique dont « notre chère Lutèce » serait l'héroïne et dont le décor a été brossé de main de maître.

Parlons un peu maintenant de ce décor appelé à faire sensation et du savant décorateur, M. Hoffbauer, que nos confrères connaissent déjà par sa laborieuse reproduction du plan de Bâle. Il ne s'agit pas ici d'une œuvre de fantaisie comme on en a déjà tant essayé, mais d'une œuvre de science et de conscience. Le spectateur, placé à un point fixe, regarde la vue qui s'étend devant lui. Il doit se supposer d'abord contemporain, soit de François Ier, soit de Louis XI, selon que les documents certains permettent de remonter plus haut dans le passé. Mais le temps marche; non pas de cette marche lente qui emporte les générations avec le milieu où elles ont vécu, mais à grands pas, par enjambées d'un siècle ; et notre spectateur immobile voit se transformer sous ses yeux cette perspective, variable dans ses aspects successifs, immuable dans son cadre. Paisible bourgeois accoudé à sa fenêtre du port Saint-Landry, il voit la Place de Grève de 1740 succéder à la Grève de 1583, où se dresse inachevé l'édifice du Boccador; puis la prise de l'Hôtel-de-Ville par les patriotes de 1830, le nouveau palais de M. de Rambuteau qui s'élève, pour lui apparaître enfin embrasé et ceint de barricades dans la terrible journée du 24 mai 1871. Et tout cela est reconstitué, non par à peu près et *au juger*, mais en s'éclairant, même pour les moindres détails, de documents authentiques qui ne laissent aucune part à l'imagination de l'artiste. N'est-ce pas que l'idée est ingénieuse, et que nous aurons plaisir à voir ainsi se dérouler sous nos yeux les aspects successifs du vieux Paris ?

Outre cette série de *décors* formant une suite de planches en chromolithographie, le texte historique est élucidé par une foule de reproductions en fac-simile d'après les documents contemporains, et réparties au milieu des

pages, en tête des chapitres, etc. Toute cette partie graphique a été l'objet des recherches les plus minutieuses dont, en notre qualité de bibliothécaire, nous avons été le témoin actif; et nous pouvons affirmer que ce livre de grand luxe, destiné aux gens du monde, sera en même temps un ouvrage sérieux qui marquera le point où sont parvenues aujourd'hui les études parisiennes si fort en honneur depuis la modernisation implacable dont notre chère cité a été victime.

Nous engageons les lecteurs à corriger eux-mêmes sur leurs exemplaires quelques fautes d'impression regrettables dans un livre appelé à faire autorité. Ainsi, page 66, au-dessous de la vignette: « Place de Grève *en 1855* », il faut lire *en 1865*, comme le démontrent l'état de la place, la flèche de Notre-Dame, l'existence des annexes et de l'avenue Victoria. — A la page 50, il faut lire M. de Flesselles partout où le compositeur a mis M. de *Fléchelles*. — Au-dessous de la vignette, page 1, lisez : « Couvent des Jacobins et mur d'enceinte *de* Philippe-Auguste », et non « *sous* Philippe-Auguste », ce couvent n'ayant été bâti que sous saint Louis.

— La monographie du Châtelet est sinon plus intéressante, du moins plus curieuse, plus amusante encore, en raison du sujet, que celle de l'Hôtel-de-Ville. Les aspects du vieux prétoire de la prévôté de Paris sont moins connus, plus imprévus que ceux de l'hôtel de la Prévôté des Marchands. Le vieux Pont-au-Change, qui ne fait que paraître et disparaître au premier plan avec le Pont-aux-Meuniers, donne à ce tableau pittoresque une variété saisissante.

La notice est un travail excellent, tel qu'on devait l'attendre de l'auteur des Études sur les anciens plans et sur les anciennes enceintes de Paris, l'ouvrage le plus considérable peut-être qui ait été publié de notre temps sur les antiquités parisiennes.

M. Alfred Bonnardot présente ses recherches savantes sous une forme pleine de naïveté et de bonhomie, qui ajoute un grand charme aux qualités sérieuses qui les distinguent. A son égard, l' « ami lecteur » n'est pas une vaine formule. Le lecteur se sent de suite attiré et séduit par ce cicerone si entendu et si familier qui le dirige dans le dédale du vieux Paris aussi sûrement qu'un *Guide des étrangers* à travers le Paris moderne. Nous espérons que M. Bonnardot, qui depuis trop longtemps n'avait rien publié, donnera plusieurs autres articles au *Paris à travers les âges*, en faveur duquel il a libéralement ouvert le double trésor de son érudition spéciale et de ses admirables collections.

Jules Cousin.

— Petrot. — Les conseillers municipaux de Paris et les conseillers généraux de la Seine. Biographies, précédées d'un résumé de l'histoire municipale de Paris. In-8° de 63 p. Henry.

— Pietra-Santa (de). — L'assainissement de Paris. La Seine. La presqu'île de Gennevilliers. La Bièvre. In-8° de 65 p. Paris, Lachaud.

— Plan de Paris. Beaux-Arts, industrie; par Agnus aîné. 1875-1876. Grand in-4° de 105 p. 17e année. Paris. Rigal.

— Plan de la ville de Versailles, des environs de Versailles, de Trianon, du parc de Versailles. Versailles. Imp. lith. Cerf et fils.

— Royer (Mme). — Le lac de Paris à l'époque quaternaire, par Mme Clémence Royer. In-8° de 38 p.

Extrait des *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris.*

— Ruines (les) de Paris en 1875. Documents officiels et inédits. In-12 de 103 p. Paris, lib. de l'Echo de la Sorbonne.

— Tarnier. — Les célébrités du département de Seine-et-Oise. Première conférence. Histoire militaire de Pontoise et de ses hommes illustres. In-8° de 39 p. Pontoise, imp. Paris.

RECUEILS PÉRIODIQUES.

Ainsi que nous l'avions annoncé l'année dernière, nous donnons le dépouillement des principaux articles relatifs à l'Ile-de-France parus dans les revues ou recueils périodiques pendant l'exercice 1875. On trouvera dans notre liste quelques indications d'articles empruntés à des recueils portant la date de 1874; c'est que ces numéros ayant paru en retard, les articles qu'ils contiennent n'avaient pu être compris dans notre dernier dépouillement.

— Annales de la Société centrale des architectes, t. Ier.

Ruprich Robert. — Les arènes de l'antique Lutèce. Rapport fait à la Société centrale des architectes, p. 131-167.

Ce rapport, dont nous avons déjà annoncé le tirage à part, donne la bibliographie à peu près complète des mémoires et brochures publiés sur ce sujet. Ce qui rend surtout intéressant le travail de M. Robert, c'est le compte-rendu des fouilles faites sous le patronage de la Société centrale des architectes dans le couvent des Dames de J.-C., c'est-à-dire dans la partie des arènes qui n'a jamais été découverte. Une planche donne le plan, la coupe et des détails des arènes, une autre divers fragments trouvés dans les fouilles.

— Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, t. XII. 1875.

A. de Boislisle. — L'histoire des bibliothèques de Paris, p. 54-61.

Examen des *Anciennes bibliothèques de Paris* de M. Franklin, du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* de M. Delisle, et du *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale.*

S. Luce. — Notice sur Guillaume l'Aloue, p. 149-156.

M. Luce établit, dans cette intéressante notice et d'après les documents écrits en langue vulgaire, la véritable forme du nom du capitaine de Longueil-Sainte-Marie que les historiens modernes se plaisaient à appeler jusqu'ici Guillaume « l'Alouette » ou « aux Alouettes. »

A. de Boislisle. — Le budget et la population de la France sous Philippe de Valois, p. 86-94, 181-190, 199-207, 232-240.

La deuxième partie de ce remarquable travail est la seule qui intéresse spécialement notre province. C'est la comparaison, par village, de la population de la châtellenie de Pontoise en 1332, 1720 et 1859. M. de Boislisle en conclut que la population de ce territoire était au moins aussi dense qu'aujourd'hui. Il est à remarquer que les chiffres donnés ici sous la date la plus récente sont parfois quelque peu erronés, car lorsqu'un chef-lieu de commune et quelque hameau en dépendant sont nommés l'un

et l'autre dans le document de 1332 employé par M. de Boislisle, cet érudit compte deux fois la population du hameau; exemple : le nombre des habitants de la commune de Frouville, en 1859, étant de 414 habitants, on ne doit pas tenir compte dans un travail de statistique des 180 âmes que le *Dictionnaire des Postes* attribue aux hameaux réunis de Hodant et de Messelan (Hodant 125, Messelan 55) qui font partie de cette commune, car ces 180 âmes figurent déjà dans le chiffre 414. Hâtons-nous d'ajouter, cependant, que les *lapsus* de ce genre ne faussent en aucune façon la conclusion de l'auteur, puisqu'ils n'ont d'autre résultat que d'exagérer le chiffre de la population actuelle.

— Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXVI, année 1875.

H. Lot. — Notice sur J. Duclos, sous-chef de section aux Archives nationales, p. 147-154.

Ch.-L.-A. Jacquet-Duclos, né à Senlis le 14 mai 1798, mort à Paris le 25 janvier 1875. — M. Lot rappelle que Duclos figure dans plusieurs des romans de Balzac.

H. Bordier. — Félix Bourquelot, p. 601-618.

Félix Bourquelot, professeur à l'Ecole des chartes, né à Provins le 19 août 1815, mort à Paris le 14 décembre 1868.

— Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1874.

J. Quicherat. — Note au sujet d'un bras de la Bièvre, p. 38-39.

Il s'agit ici du bras de la Bièvre qui traversait autrefois les terrains de l'abbaye de Saint-Victor.

L. Sieber. — Ancien plan de la ville de Paris, p. 71-73.

C'est le plan Truschet qui a été si heureusement trouvé à la bibliothèque de Bâle et dont la Société de l'histoire de Paris a entrepris la reproduction.

A. de Montaiglon. — Statue en bronze provenant du château de Saint-Cloud, p. 86-88.

Suivant M. de Montaiglon, cette statue représenterait Apollon et serait l'œuvre de quelqu'un des élèves distingués de l'école de Michel-Ange.

Damour. — Note sur des fouilles faites dans la forêt de Fontainebleau, p. 117-127.

Cette note, accompagnée de deux planches, constate l'existence, au IIIe siècle de notre ère, d'un établissement romain dans la partie de la forêt de Fontainebleau connue sous le nom de Bois-Gautier.

— Cabinet historique.

Documents sur Anet (Eure-et-Loir). (Juillet-septembre 1874.)

La ville de Saint-Denis pendant la révolution (octobre-décembre 1874 et avril-juin 1875).

Manuscrits historiques de la bibliothèque Mazarine (octobre-décembre 1874 et 1er mars 1875).

L'arrondissement de Dreux; Anet (1er mars 1875).

— Le Correspondant.

P. Paris. — Paris au XVIIe siècle (10 avril 1875).

Ch. d'Héricault. — Une journée révolutionnaire (10 octobre et 10 novembre 1875).

Étude sur le 9 thermidor.

— Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires.

P.-E. Regnault. — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (septembre 1875).

— La France médicale.

A. Corlieu. — Souvenirs de l'ancienne Faculté de médecine de Paris (6 et 10 mars, 5 et 9 juin, 1, 4 et 18 septembre 1875).

Ce travail sera continué.

— Gazette des Beaux-Arts.

A. de la Tournelle. Anet (janvier 1875).

Le chevalier Chevignard. — Un amateur parisien au xvie siècle (février 1875).

— Journal des Savants.

Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale, par E. Miller (novembre 1875).

Compte rendu de l'ouvrage de M. L. Delisle.

— Magasin pittoresque, xliii, année 1875.

Furetière. — Le *Roman bourgeois*, p. 59-60, 67-69.

Cet article doit intéresser nos lecteurs, non-seulement parce que Furetière (1620-1688) était un parisien, mais aussi parce que son *Roman bourgeois* est une œuvre essentiellement parisienne et, comme il le dit lui-même dans une préface, un « récit de petites histoires et aventures arrivées en divers quartiers de la ville. » Nous ajouterons avec l'auteur de l'article que nous signalons, que le plus grand mérite de cette œuvre « est de peindre avec une certaine vérité comique les mœurs de la bourgeoisie en un temps où les auteurs ne s'intéressaient guère qu'à celles de la Cour. »

Abbaye des Vaux-de-Cernay (Seine-et-Oise), p. 177-180, 228-232.

Intéressant article d'histoire, écrit à l'aide des savants travaux de MM. Merlet et Moutié sur l'antique abbaye et accompagné de deux planches, représentant l'une le cloître abbatial des Vaux-de-Cernay (p. 177), et l'autre le puits du monastère (p. 229).

Duclos, historiographe, ses mémoires. — Son enfance, p. 185-186.

Première partie d'une étude sur les mémoires que Duclos a consacrés à ses premières années. — Bien que Duclos fût né en Bretagne, en 1704, ces mémoires intéressent au plus haut degré la ville de Paris où il arriva en 1713. « Je suis, dit-il lui-même, le premier bourgeois de Dinan et jusqu'ici le seul, élevé à Paris dès l'enfance. » — On trouvera à la page 185 une gravure reproduisant les traits de Duclos, d'après Cochin fils.

Le chancelier d'Aguesseau, p. 313-316.

Article accompagné d'un portrait du chancelier, d'après Tournière.

Études céramiques. Faïences de Paris, Saint-Cloud, Sceaux, p. 323-325.

Cet article est orné de quatre dessins de notre confrère M. Edouard Garnier.

Les moulins de la butte Montmartre, p. 376.

Un dessin de M. Albert Tissandier représentant le moulin de la Galette.

Manufacture royale des Gobelins et manufacture royale de draps fins et écarlates des Gobelins. Jean de Julienne, p. 386.

Quelques lignes seulement sur Jean de Julienne, né en 1686, et mort en 1766.

— Matériaux pour servir a l'histoire primitive et naturelle de l'homme.

Ponthieux. — Le camp de Câtenoy (Oise).

G. de Mortillet. — Sépultures de Seine-et-Marne et de l'Aisne (mars 1875).

— Polybiblion (partie littéraire).

Notes sur sept enseignes de libraires parisiens (janvier 1875).

R. de Saint-Mauris. — Les bibliothèques des grandes écoles de Paris (mai 1875).

— Revue Britannique.

Le nouveau théâtre de l'Opéra (janvier 1875).

— Revue Critique.

Études sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, par M. de Caix de Saint-Amour (3 juillet 1875).

Compte-rendu favorable de cet ouvrage.

— Revue de France.

Adolphe Jullien. — La comédie à la cour de Louis XVI et le theâtre de la reine à Trianon (janvier et février 1875).

Aug. Lepage. — Notes sur la préparation et la rédaction du journal politique (mars 1875).

Détails curieux sur la presse parisienne.

Aug. Lepage. — Rédacteurs des journaux de Paris (mai 1875).

Elie Berthet. — Romans préhistoriques. Les Parisiens à l'âge de la pierre (juin 1875). La fondation de Paris (septembre et octobre 1875).

Bien que ces nouvelles n'aient rien de scientifique, nous les signalons à titre de curiosité.

Aug. Lepage. — Paris en 1872. Etude statistique (septembre 1875).

— Revue des Deux Mondes.

H. Houssaye. — Les peintures du nouvel Opéra (1er février).

— Revue des documents historiques.

Concession de place au banc-d'œuvre dans l'église Saint-Paul à Paris (juin 1875).

Etablissement de carrosses de place à Versailles en 1768 (juillet 1875).

— Revue des questions historiques, 1875.

E. Boutaric. — Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au XIIIe siècle, t. XVII, p. 1-57.

L'auteur du *Speculum majus* naquit à Beauvais dans les dernières années du XIIe siècle, appartint à l'Ordre de Saint-Dominique, et mourut vraisemblablement vers 1264.

J.-M. Richard. — Une ballade sur la reprise de Paris par les Français le 13 avril 1636, t. XVIII, p. 228-229.

Cette ballade en sept couplets est tirée des Mémoriaux de la ville d'Arras.

A. Longnon. — Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, t. XVIII, p. 444-546.

Signalons dans cet article quelques pages sur l'étendue de la domination anglaise en Picardie et dans l'Ile-de-France (p. 478-483), et la répartition de cette dernière province entre le domaine royal et les douze plus grands fiefs (duchés et comtés) qu'on y remarquait (p. 521-525).

— Revue historique nobiliaire.

P. de Chastellux. — Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris, suite et fin (novembre-décembre 1874; janvier-février 1875).

Curieuse ordonnance du prévôt de Paris, de 1640 (novembre-décembre 1874).

A. de Marsy. — Les avoués de l'église de Compiègne (novembre-décembre 1874).

Enquête sur la noblesse de la généralité de Soissons : élection de Clermont (novembre-décembre 1874).

Extraits des registres de l'Hôtel de ville de Paris, 1499-1594 (mai-juin 1875).

— Revue militaire française.

Combat du faubourg Saint-Antoine. 1652 (mars 1875).

C. Lefèvre. — Les combats de Villiers, Bry et Champigny-sous-Paris (avril, mai et juin 1875).

Les nouveaux forts français (août 1875).

— Revue scientifique.

Le congrès international des sciences géographiques à Paris en août 1875 (1er mai).

E.-S. Tyler. — Les nouvelles fortifications de Paris (26 juin).

JOURNAUX.

Sans avoir aucunement la prétention d'être complets, nous indiquons ici quelques articles intéressants pour l'histoire de Paris parus en 1875 dans les journaux politiques quotidiens.

Chantelauze. — Le cercueil du cardinal de Retz à Saint-Denis (*Temps* du 23 mars 1875).

V. Fournel. — Les femmes de Versailles et du Palais-Royal (*Gazette de France* du 7 juin 1875).

L'ancienne université de Paris (*Gazette de France* du 21 octobre 1875).

Le budget de Paris il y a cent ans (*Moniteur universel* du 24 octobre).

Le collége Rollin (*Journal de Paris* du 9 octobre).

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 9 Mai 1876.

Présidence de M. Adrien de Longpérier.

M. le Président s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Pour la seconde fois, depuis sa fondation, la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France est appelée à se réunir en assemblée générale. Ceux d'entre vous qui suivent avec assiduité, comme c'est leur droit, nos séances mensuelles, savent quel esprit de studieuse cordialité y règne absolument. Vous tous qui recevez nos Bulletins, nos volumes de Mémoires, et ces bonnes et curieuses planches dont la gravure est exécutée avec un soin si scrupuleux, vous êtes, nous l'espérons, convaincus du vif désir qu'ont les membres du Conseil d'administration élu par vous de justifier la marque de confiance que vous leur avez donnée en les chargeant de veiller à vos intérêts et d'effectuer vos publications. Vous ne sauriez douter des efforts consciencieux qu'ils ont faits pour y parvenir; tenez-leur compte des difficultés que rencontre une œuvre naissante qui ne fait appel ni aux passions, ni à la fantaisie. Au reste, Messieurs, vous allez entendre le compte-rendu des travaux de la Société, présenté par notre Secrétaire. Le rapport de M. le Trésorier vous prouvera, d'autre part, que l'état de nos finances est satisfaisant. Le Conseil n'a pas prodigué votre argent; mais il n'a pas non plus hésité à l'em-

ployer dans une large et juste mesure quand il s'est agi de mettre en lumière quelque profitable document.

L'année dernière, la Société se composait de 360 membres; aujourd'hui nous sommes 500. Ces chiffres ont, comme on dit vulgairement, une éloquence qui dispense de tout commentaire; ils démontrent que les habitants de Paris ont compris l'utilité de notre entreprise patriotique et désintéressée. Nous devons de nouveaux remerciements au Ministère de l'Instruction publique qui nous a continué ses encouragements. On peut donc appliquer à notre association ce que Virgile dit de la Renommée : *vires adquirit eundo.* Je voudrais, Messieurs, n'avoir à vous entretenir que de nos conditions de prospérité et des accroissements de notre personnel.

Malheureusement, j'ai le triste devoir de vous parler des pertes trop nombreuses et bien sensibles que la Société a faites. La mort s'est montrée exigeante dans le choix de ses victimes; elle nous a enlevé M. Brunet de Presle, M. Charles de Rémusat, M. Rathery, M. Firmin Didot, M. le marquis de La Grange, ces savants, ces hommes excellents qui ont rendu de si nombreux, de si incontestables services dans l'érudition, dans les lettres, dans la politique. M. Onfroy, qui, dès la fondation de la Société, s'était, l'un des premiers, empressé de lui apporter son adhésion, est tombé sous les coups d'un odieux assassin. Un de nos plus jeunes confrères, M. Aymar de Manneville, qui venait de consacrer sa thèse de l'École des Chartes à l'histoire d'une localité de l'Ile-de-France[1], survivait à peine à l'achèvement de ce travail. Enfin, M. Léopold Pannier, notre jeune secrétaire-adjoint, à qui la science devait déjà de remarquables écrits, à qui la plus louable ardeur au travail semblait promettre un brillant avenir, atteint par une maladie rapide, a laissé parmi nous un vide bien imprévu.

Vous vous associez, nous n'en doutons pas, Messieurs, à votre président, pour payer un légitime tribut de regrets à la mémoire de ces honorables collègues.

En exécution de l'article 12 du réglement, nous allons procéder à l'élection de douze membres du Conseil d'administration, conseil comme vous le savez, Messieurs, annuellement renouvelable par quarts.

Nous avons aussi à vous demander la ratification de deux amendements au réglement de la Société. L'article 10 porte que le Conseil d'administration se réunit le premier jeudi de chaque mois. Mais cette dernière prescription de l'article n'a jamais été appliquée. Depuis

---

1. La thèse de M. de Manneville avait pour titre : « *L'État des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville (Vexin français) du XIIe au XVe siècle.* »

que la Société existe, le Conseil a constamment tenu ses séances le deuxième mardi du mois, cette date répondant mieux que la première aux convenances du plus grand nombre.

Vous ne trouverez pas mauvais de mettre le réglement en harmonie avec la pratique consacrée par deux années d'expérience.

Le second amendement est relatif à l'admission des membres de la Société. D'après l'article 2, notre association se compose de toutes les personnes qui adhèrent au réglement. Il s'agirait de compléter ce paragraphe un peu vague en ajoutant ces mots : « par écrit et sur la présentation de deux membres de la Société. » Cette clause, inscrite dans les réglements de la Société de l'Histoire de France, de la Société asiatique et de beaucoup d'autres, a été déjà votée par le Conseil qui en a reconnu l'utilité; vous ne lui refuserez pas votre assentiment.

Avant de donner la parole aux collègues que vous allez entendre, permettez-moi, Messieurs, de vous remercier de m'avoir confié pour un an la présidence de vos travaux. En me faisant succéder immédiatement au fondateur de notre Société, mon éminent et affectionné confrère M. Léopold Delisle, ce savant pour qui l'histoire du moyen âge n'a pas de secrets, vous m'avez fait un honneur que j'aurais voulu mériter. Votre bienveillance m'inspire une profonde gratitude.

— M. Paul Viollet, secrétaire de la Société, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Je dois, comme l'année dernière, vous rendre compte de nos travaux et vous exposer nos projets. Je le ferai très-brièvement.

L'histoire politique, l'histoire économique et la numismatique, l'histoire des mœurs et des arts, l'histoire littéraire, l'histoire du théâtre et l'histoire locale proprement dite ont trouvé place dans le t. II de nos Mémoires.

M. Dufour (de Corbeil) a exhumé une relation oubliée, j'allais dire perdue, du premier siége de Paris par Henri IV. Il est plein d'enseignements et provoque aux longues réflexions, ce récit passionné des souffrances inouïes que les Parisiens supportèrent, aü XVIe siècle, pour éviter l'opprobre d'une royauté hérétique. Leur invincible persévérance, secondée par les efforts de Mayenne et du duc de Parme, réussit cette fois à éloigner des murs de Paris ce bon prince qui devait cimenter en France la paix et la tolérance religieuse, laisser enfin après lui une popularité durable et méritée.

L'auteur de la relation, Pigafetta, avait joint à son récit un petit plan de Paris qui manque dans presque tous les exemplaires de cette plaquette rarissime et qui a échappé depuis longtemps aux recherches les mieux dirigées. Notre confrère M. Franklin a eu la bonne fortune de retrouver cet introuvable plan à la bibliothèque de l'Institut:

il lui a consacré une courte notice et M. Dujardin l'a reproduit par l'héliographie.

M. Anatole de Barthélemy a écrit l'histoire de la monnaie parisis jusqu'aux règnes de Charles VIII et de Louis XII, époque à laquelle cette monnaie devient une simple monnaie de compte. Vous avez pu remarquer, au cours de cette dissertation, qui touche à la fois à la numismatique et à l'histoire de l'économie politique, cette rectification historique inattendue : au commencement du XIVe siècle, c'est le retour à la bonne monnaie et non pas l'altération qui causa les émeutes dont plusieurs chroniques ont conservé le souvenir. Les créanciers de rentes, de loyers ou de redevances voulaient être payés en bonne monnaie nouvelle des stipulations faites auparavant en monnaie faible : c'était tripler les charges des débiteurs (p. 157).

M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, a trouvé et publié le texte d'une ordonnance inédite de Philippe le Bel sur les métiers de Paris, ordonnance des plus curieuses qui fixe, en beaucoup de cas, un maximum de prix, et détermine le tarif de certaines procédures au Châtelet de Paris.

Nous devons à M. Bordier la suite de l'étude sur la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins dont le tome Ier des *Mémoires* contient la première partie. Nos aïeux ne concevaient point de bonne fête sans dîner : la séance électorale annuelle des pèlerins de Saint-Jacques se terminait donc de droit par un large festin qui appartient en toute justice à l'histoire de la Confrérie. M. Bordier nous a donné sur cette fête gastronomique de curieux détails. Le dépouillement des archives de la Confrérie lui réservait une découverte précieuse : il y a retrouvé le nom de l'artiste du XIVe siècle, Robert de Lannoy, qui exécuta pour l'église de Saint-Jacques les statues des apôtres, conservées aujourd'hui au musée de Cluny.

M. Longnon a émis sur l'auteur du *Journal parisien* que la Société doit éditer prochainement des « conjectures » que vous n'avez pas, j'aime à le croire, jugées téméraires. Notre confrère prouve que ce journal est l'œuvre de Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

Deux collaborateurs nous ont fourni un contingent de renseignements nouveaux sur l'histoire du théâtre et sur l'histoire des artistes. Notre confrère M. A. de Boislisle a étudié les débuts de l'Opéra français à Paris : il fixe la date de la première représentation au 4 mars 1671; d'importants documents inédits ont été gracieusement communiqués pour ce travail par notre confrère M. Nuitter, archiviste de l'Opéra. Les malheurs de la vieillesse de Scaramouche n'ont pu vous laisser complètement insensibles : ils furent constatés en bonne et due forme par-devant les commissaires au Châtelet dont

M. Émile Campardon, sous-chef aux Archives nationales, a découvert et nous a communiqué les curieux procès-verbaux.

Enfin deux villages des environs de Paris ont trouvé leur historien. M. Lair nous a donné l'histoire de Bures, et M. Fagniez celle de Vémars.

Les documents et les communications de peu d'étendue ont été, comme l'année dernière, réservés pour le *Bulletin*. Notre *Bulletin* de l'année 1875 apporte et des observations et des faits nouveaux à l'histoire de l'art, à la topographie, à l'histoire de la charité, à l'histoire littéraire.

La publication du plan de Truschet s'est continuée : deux feuilles nouvelles sont entre vos mains. Notre confrère M. Hoffbauer, à qui nous devons cette œuvre délicate et artistique, nous fait espérer le prompt achèvement de l'entreprise.

Vous savez, Messieurs, que nous ne possédons, à Paris, qu'une photographie de l'original : le plan lui-même est à Bâle. M. Sieber, bibliothécaire de l'Université de Bâle, revoit obligeamment et corrige avec un soin minutieux sur l'original les calques qui sont exécutés à Paris d'après la photographie.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le représentant de nos communs travaux le plus actif, le plus responsable, le plus chargé, est le secrétaire du Comité de publication : M. Aug. Longnon a bien voulu accepter cette lourde tâche. Il nous a donné, sans les mesurer jamais, et son temps et sa peine. J'interprète certainement la pensée de tous en lui exprimant ici notre vive reconnaissance.

Il me reste à vous dire un mot de nos projets pour l'avenir. Nous nous proposons de faire entrer dans nos prochains volumes les travaux suivants :

I. — *Mémoires ou textes de peu d'étendue.*

1° Inscription du regard de Belleville, par M. A. de Longpérier.

Ce mémoire est composé et les épreuves sont corrigées.

2° Les origines de l'historiographie à Saint-Denis, par M. G. Monod.

3° Traité de procédure inédit de la première moitié du XIVe siècle, rédigé par Pierre et Guillaume de Maucreux de Montaigu, par M. de Rozière.

4° Les libraires de l'Université de Paris, par M. Giry.

5° Fragments de comptes des fortifications de Paris, par M. Robert de Lasteyrie.

6° Les Archives de l'Assistance publique.

7° Les Confrères de la Trinité, par M. Bordier.

8° Une conjuration parisienne en 1429, par M. Longnon.

9° Le jeu à la foire Saint-Germain du XVIe au XVIIIe siècle, par M. Roulland.

10° Chronique populaire inédite du XIVe siècle, publiée par M. Cousin.

11° La maison de Saint-Lazare de Paris, par M. Boullé.

12° Le domaine de l'Hôtel-Dieu de Paris, au XIIIe siècle, d'après le livre censier de 1294, par M. Brièle.

13° Notes sur la géographie de l'Ile-de-France, à l'époque mérovingienne, par M. Longnon.

14° Le fief des Porcherons et la famille le Coq, par M. Fagniez.

15° Monographie de Nogent-sur-Marne, par M. Buvignier.

16° Relation de la journée des Barricades, publiée par M. Grandmaison.

17° Le Petit Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, publié par M. Bordier.

18° Histoire du collége du cardinal Le Moine, par M. C. Jourdain.

19° Le manuscrit des sentences attribuées à Jean des Mares, par M. Paul Viollet.

II. — *Textes plus développés.*

1° Registre du Parlement de Paris pendant le siége de Paris par Henri IV, publié par M. Lot.

2° Journal d'un religieux du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers (1461-1469), publié par M. G. Fagniez.

3° Journal parisien de Versoris (1519-1530), également publié par M. G. Fagniez.

4° Journal parisien pour les règnes de Charles VI et de Charles VII, publié par M. Tuetey.

M. Tuetey doit sous peu collationner à la bibliothèque du Vatican le manuscrit de cette chronique.

Comme vous le voyez, Messieurs, si ces projets se réalisent, nos prochaines publications seront aussi variées que les précédentes : elles toucheront, d'une part, à l'histoire générale, sans négliger d'autre part les détails souvent si instructifs et si précieux de l'histoire locale. Je ne suppose pas qu'on songe à nous reprocher le soin pieux avec lequel nous ramassons parfois jusqu'aux miettes de l'histoire. Je dirai même que l'esprit de notre fondation est là en partie : nous pouvons, nous devons, quand le sujet nous y invite, recueillir ces mille détails de l'histoire parisienne, ces petits faits qui paraissent insignifiants en eux-mêmes, mais dont le groupement peut jeter de vives lumières non-seulement sur l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, mais souvent sur l'histoire générale.

Quoi de plus insignifiant en apparence qu'un acte de vente? C'est pourtant la lecture d'un grand nombre de ces contrats qui a permis à notre confrère, M. Lair, d'établir dans sa monographie de Bures ce fait nouveau pour plus d'un, à savoir que la propriété, dans la seigneurie de Bures, était aussi divisée au moyen âge qu'aujourd'hui.

Divers travaux attestent le même état des terres en d'autres contrées, et l'ensemble des données acquises semble déjà nous inviter à corriger sur un point si important l'opinion commune qui envisage le morcellement de la propriété comme un fait tout récent.

Quoi de plus vulgaire et de plus insignifiant qu'un bail à ferme? La lecture de quelques baux de ce genre a conduit MM. Fagniez et Lair à signaler au XVIe siècle l'existence de riches laboureurs, personnages parfois considérables dont il serait utile d'étudier de près le rôle et l'influence. Un de ces laboureurs représenta le bailliage de Montfort-l'Amaury et Houdan aux États-Généraux de 1588. Pareils faits peuvent servir à rectifier ou à compléter les notions que nous possédons déjà sur l'histoire des populations rurales.

Ainsi nos études en apparence les plus restreintes, les plus circonscrites, ont souvent une haute portée : elles permettront d'asseoir un jour sur des faits précis des conclusions générales. Les travaux historiques conduisent, d'ailleurs, nécessairement, inévitablement, à un grand résultat dont l'intérêt n'est pas exclusivement scientifique et théorique : à mes yeux, le large mouvement de curiosité rétrospective qui entraîne aujourd'hui les esprits studieux dans les sens les plus divers a sa valeur utilitaire et pratique : à mesure que nous montrerons mieux par quels liens multiples la France d'aujourd'hui procède nécessairement de la France d'hier, par quel labeur continu et souvent inconscient le présent ne cesse et n'a jamais cessé de préparer l'avenir, nous contribuerons à former ce que je puis appeler des tempéraments historiques, je veux dire ces esprits pondérés qui se vouent au progrès sans haine du passé ou qui conservent un culte pieux pour le passé, sans nier le mouvement qui entraîne le monde et qui est une des conditions essentielles de la vie.

Par nos pacifiques travaux, travaux désintéressés, exempts de parti pris et de toute idée préconçue, nous contribuons, sans même y songer (et peut-être il vaut mieux, pour rester dans la région pure de la science, n'y pas songer souvent), nous contribuerons à l'union, à la pacification intellectuelle : nous aiderons à donner pour base à cette grande œuvre non un système changeant, mais la vérité qui ne périt pas.

— M. Paul Viollet, au nom de M. de Laborde, trésorier de la Société, donne lecture du résumé financier ci-après :

ACTIF.

En caisse au 9 mai	6316 fr. 80 c.

—

Créances recouvrables pour l'exercice 1876.

Cotisations	6900
Ventes par le libraire.	850

Souscriptions ministérielle et municipale . . .	790
Intérêts des fonds capitalisés.	120
Total	14976 fr. 80 c.

PASSIF.

Exercice 1875.

Dernières feuilles du plan	2000
Tome II des Mémoires.	3063
Honoraires des auteurs.	720
Frais d'administration	250
Total	6033

14,976 fr. 80 c.
6,033

Resterait : 8,943 fr. 80 c.

Reste donc environ une somme de 9,000 fr. pour faire face aux dépenses de l'exercice 1876, somme à laquelle on peut compter que viendront s'adjoindre environ 600 fr., produit probable des ventes faites par le libraire d'aujourd'hui au 31 décembre prochain.

— Il est procédé à l'élection de douze membres du Conseil, conformément à l'article 12 du réglement. Sont élus : MM. Alphand, Ed. Fournier, A. Franklin, J. de Laborde, Laloy, Leguay, A. de Longpérier, P. Paris, J. Pichon, Picot, P. Viollet et Vuitry.

— Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée ratifiant deux votes du Conseil décide, par amendement à l'art. 10 du réglement, que le Conseil d'administration se réunira le second mardi de chaque mois, au lieu du premier jeudi; puis substitue à l'art. 2 un article ainsi conçu :

« La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société. »

Communications.

— M. Édouard Fournier donne lecture d'un travail inédit qu'il destine au *Paris à travers les âges* que publie la maison Didot : l'histoire du château du Louvre depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles V.

— M. Cortambert, bibliothécaire de la section géographique de la Bibliothèque nationale, met sous les yeux de l'assemblée deux plans manuscrits de Paris, sans nom d'auteur.

L'un, sur parchemin, sans date, paraît avoir été composé au commencement du XVIIIe siècle. Le dessin en est fort soigné, l'écriture

nette et très-lisible, quoique très-fine; cependant plusieurs parties en dehors de l'ancienne enceinte sont moins bien faites et en quelques endroits elles sont restées inachevées. Des traits d'une certaine force indiquent les limites des quartiers, du moins dans ce qu'on appelait *la Ville,* c'est-à-dire la partie septentrionale de Paris.

Le plan est certainement antérieur à 1758, car la rue Royale, qui fut créée dans cette même année, ne s'y trouve pas, et la place Louis XV n'a pas encore la forme qu'elle acquit vers ce temps.

L'hôtel de Soissons, que la halle au blé a remplacé et qui fut démoli en 1748, se voit encore sur ce plan, qui appartient ainsi forcément à la première moitié du XVIIIe siècle.

Un examen attentif a convaincu M. Cortambert, d'après l'impression communiquée par M. Mareuse, que ce manuscrit est de la main de l'abbé Delagrive; il a les plus intimes rapports avec les plans publiés par ce célèbre cartographe; c'est probablement l'original ou l'un des originaux du plan de 1733.

M. Cortambert fait remarquer que, dans le plan dont il est question comme dans la plupart de ceux qui ont été faits au XVIIIe siècle, la rue de *Sèvres* est appelée rue de *Sève;* c'est ainsi d'ailleurs que le grand dictionnaire d'Expilly (1770) orthographie la localité qui donne son nom à cette voie; le plan Turgot (1739) donne cependant déjà rue de *Sèvre* (sans *s*), le plan de Jaillot (1775) écrit aussi *Sèvre*, de même que Jacoubet (1791); Cassini, la carte des Chasses, emploient la même orthographe. Peu à peu l'*s* s'introduit, l'*r* se maintient dans ce mot; mais on trouve de temps en temps sur certains plans du XIXe siècle l'ancienne appellation *Sève:* le plan d'André Martin, en 1822, écrit encore rue de *Sève.* A partir de cette époque, on voit toujours *Sèvres.*

L'autre plan est de 1788, et paraît sortir des bureaux de l'administration financière. Il indique l'enceinte de Paris, telle qu'elle fut à peu près conservée jusqu'au milieu du siècle actuel.

Une teinte verte indique le territoire soumis aux droits d'*entrée* en 1788 et qui s'étend encore assez loin au-delà de l'enceinte, excepté vers Monceaux, les Martyrs, Rochechouart et quelques autres parties du nord, où, au contraire, l'espace sujet à la *taille* ordinaire, et marqué d'une teinte jaune, s'avance assez sensiblement dans l'intérieur de Paris, jusque près des rues Saint-Lazare et de la Pépinière.

M. Cortambert a pensé que ces deux plans pourraient intéresser les membres de l'assemblée; il invite ceux de ses confrères qui désireraient en prendre une connaissance plus complète, à venir les consulter à la Bibliothèque nationale. Il rappelle qu'une exposition géographique, occupant trois salles du rez-de-chaussée de la Bibliothèque, est ouverte au public depuis le 18 avril; dans le nombre considérable des objets exposés, plusieurs ne manqueront pas d'offrir de l'intérêt aux

membres de la *Société de l'Histoire de Paris,* à qui il sera heureux de servir de guide lorsqu'ils viendront la visiter.

— La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 Juin 1876.

Présidence de MM. Adrien de Longpérier et le baron J. Pichon.

— La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 1876.

— M. le baron Pichon rappelle qu'à propos de l'indication donnée par M. L. Delisle, d'un manuscrit conservé à Nevers et contenant les statuts des marchands orfèvres, il avait lui-même ajouté les observations suivantes :

« Le manuscrit de la bibliothèque de Nevers cité par M. Delisle, doit renfermer à peu près les mêmes choses que le gros volume in-4° (1172 pages, plus 2 pour l'errata) intitulé « Recueil des statuts, ordon-« nances, réglements et priviléges... des orfèvres... de Paris... depuis « 1345 jusqu'en la présente année 1688... ensemble plusieurs arrêts et « sentences... mis ensemble par les soins de MM. Pierre Mouton, Ant. « Levesque, Nicolas de Launay, Jean Picart, Alexis Lois, Guillaume « Jacob, maistres et gardes de l'orfévrerie de Paris, — de l'imprimerie « de Lambert Roulland, 1688 », avec cette différence que le recueil de Nevers, étant de 1724, peut contenir des arrêts et réglements postérieurs. Le volume de 1688 est très-complet et très-utile.

« En 1734, Leroy eut l'idée d'extraire les principales dispositions des ordonnances de nos rois et des arrêts du Parlement ou de la Cour des Monnaies relatives à l'orfèvrerie, de les classer en titres et chapitres, et d'éclaircir par des notes ou techniques ou historiques les passages qui avaient besoin d'explications. Cet ouvrage, très-habilement et très-fidèlement exécuté, fut d'abord blâmé et arrêté par la Cour des Monnaies qui trouvait mauvais que Leroy eût ainsi *codifié* (comme on aurait dit depuis), de son autorité privée, des réglements émanés, en effet, des autorités compétentes, mais non dans l'ordre et dans la forme qu'il leur donnait. Cependant l'ouvrage étant au fond très-exact et très-conforme à la jurisprudence, le mécontentement de la Cour des Monnaies se calma bientôt et l'ouvrage fut vendu sans opposition et sans difficulté. »

Sauf cette addition qui devra être faite au procès-verbal de la séance du 11 avril, ledit procès-verbal est adopté.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai, la rédaction en est adoptée.

— Le Conseil prononce l'admission de :

512. M. Gardissal, présenté par MM. Paul Goujon et Ch. Lucas.

513. M. Charles Brunet, par MM. Jules Cousin et Paul Viollet.

514. M. Collardeau de Heaume, par MM. Dufour (de Corbeil) et Laroche.

515. M. Degouve-Denuncques, par MM. Hérold et Giry.

516. M. de Hérédia, par MM. Hérold et Giry.

517. M. de Sainte-Marie, par MM. L. Delisle et Boulanger.

518. M. le comte Edouard de Reverseaux, par MM. Anatole de Barthélemy et Longnon.

519. M. Adolphe Thiers, par MM. Jourdain et A. de Longpérier.

520. M. Arthur Lemaire, par MM. Eug. de Rozière et Picot.

521. M. Jules Hennecart, par M. le baron Pichon et M. A. de Longpérier.

— M. A. de Longpérier rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1876-1877. Il ajoute qu'aux termes du réglement, le Président n'est pas rééligible.

— *Election du Bureau.* Sont élus : Président, M. le baron de Guilhermy. — Vice-Président, M. le baron Pichon. — Trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde. — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet. — Secrétaire-adjoint, M. G. Fagniez.

— *Election du Comité des Fonds.* Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, Tisserand, Vuitry, le baron de Watteville.

— *Election du Comité de Publication.* Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, J. Cousin, L. Delisle, Fagniez, R. de Lasteyrie, Aug. Longnon, A. de Longpérier.

— M. le baron Pichon, vice-président, prend place au fauteuil en l'absence de M. le baron de Guilhermy.

— M. Alphand, empêché d'assister à nos réunions, écrit pour donner sa démission de membre du Conseil.

Communications.

— M. Tisserand lit une notice sur quelques gravures qui doivent figurer dans les prochains volumes que publiera le service des Travaux historiques de la Ville de Paris (voyez plus loin, page 85).

— M. Léopold Delisle fait au Conseil la communication suivante :

« A la bibliothèque de Bruges se conserve un ms. de l'abbaye des Dunes, dans lequel un religieux qui vivait sous le règne de Philippe le

Bel a rassemblé un très-grand nombre de chartes, de lettres et de pièces diverses, pour en former comme une espèce de formulaire. M. Kervyn de Lettenhove vient d'en publier des extraits fort étendus dans un volume in-4° de la Commission royale d'histoire de Belgique, sous le titre suivant : *Codex Dunensis sive diplomatum et chartarum medii ævi amplissima collectio* (Bruxelles, 1875, in-4°).

« J'y ai remarqué deux documents qui ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de Paris. Le premier (p. 186) est un acte passé le 9 avril 1292 dans la chapelle de l'hôtel de Saint-Bernard, en présence de plusieurs professeurs de l'Université, et notamment du fameux Siger, immortalisé par les vers de Dante et par les recherches de M. Victor Le Clerc :

« Actum Parisius, apud Sanctum Bernardum, in capella hospitii sive « domus in qua morabatur magister Johannes de Dunis, magister in « theologia, ordinis Cisterciensis, regens in eodem loco in theologia, « presentibus.... abbate sancti Germani de Pratis Parisiensis, dicto « magistro Johanne de Dunis, domino Sigero olim decano Cortraci, « magistris Petro de Ponteciso, regente Parisius in medicina, et Gerardo « de Canino clericis... »

« Le second document (p. 108) que je recommande à l'attention de mes confrères est un des témoignages les plus formels qui puissent être cités sur la réputation dont l'Université de Paris jouissait à la fin du XIIIe siècle :

« C'est une obligation prise par un clerc au sujet de livres dont l'usufruit lui avait été légué, et dont la nu-propriété appartenait à l'abbaye de Thosan. On y remarque cette phrase : « Affirmans quod « propositum habet et animum firmum et fixum in libris predictis « studendi et continuandi studium sive scolas in studio, ut decebit, « videlicet ubi studium in theologia vigere dinoscitur, quod usque « hodiernam diem Parisiis esse solebat precipue, adhuc etiam esse « solet et viget amplius quam in locis aliis in theologia. »

— M. Cousin dit qu'il a eu récemment l'occasion de constater que Voltaire avait fait construire à Paris, dans les dernières années de sa vie, un hôtel qui jusqu'à ce jour n'a pas été signalé. Voici comment M. Cousin a été conduit à cette découverte :

La Ville de Paris a acquis à la vente du baron Taylor un atlas intitulé *Hôtel Voltaire*. M. Cousin, en faisant acheter cet atlas, croyait acquérir les dessins de l'hôtel de la rue Traversière, près la rue Richelieu, hôtel que Voltaire a habité avec Mme du Châtelet.

Mais, en examinant l'atlas, M. Cousin a constaté qu'il s'agit d'un hôtel commencé en 1774 et bâti rue de Richelieu par Ch. de Wailly, architecte de la nouvelle Comédie (l'Odéon). Voltaire songeait alors à revenir à Paris, mais il ne pouvait suivre ce projet qu'avec de grandes

précautions. L'affaire resta tout entière entre lui et son architecte ; et, de fait, il n'habita jamais cet hôtel : on sait qu'à son retour à Paris il descendit chez le marquis de Villette, où il mourut. Cet hôtel échut à Mme Denis et, celle-ci ayant épousé M. Duvivier, l'hôtel prit le nom d'hôtel Duvivier.

On y remarquait un escalier d'une grande légèreté qui fut exposé en modèle au salon de 1785. Cet hôtel paraît avoir existé jusque vers 1830 ou 1835 ; ce serait aujourd'hui le n° 102 de la rue Richelieu.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

DE L'EMPLACEMENT DE SAURICIACUS,

VILLA OU SE TINT UN CONCILE EN 589.

Sauriciacus était, Grégoire de Tours nous l'apprend, le nom d'une *villa* dans laquelle se tint, en 589, un synode qui s'occupa de la réintégration de l'évêque Droctegisile dans sa ville épiscopale de Soissons[1]. Il est probable que ce synode n'était composé que d'un petit nombre de prélats et qu'il se réunit en un lieu favorable pour l'instruction du procès de Droctegisile. Aussi, tous les historiens ont-ils considéré *Sauriciacus* comme une localité du Soissonnais, les uns la plaçant à Septmonts (Aisne, arr. et cant. de Soissons) sans que cette opinion paraisse avoir de fondement[2], les autres à « *Sourcy* ou *Saurcy*, village voisin de l'Aisne[3] » qu'on doit reconnaître dans celui de Soucy (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets), les autres enfin l'identifiant avec le Mont-Notre-Dame[4] (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braine). Les deux dernières hypothèses sont les seules qui, à notre époque, aient conservé des partisans ; Jacobs, suivant en cela le sentiment de Valois et de Ruinart, admit d'abord Soucy comme traduc-

---

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. 37.
2. Dormay, *Histoire de la ville de Soissons* (1663), t. I, p. 244.
3. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 507. — Ruinart, *Gregorii Turon. opera omnia*, col. 461, note *d*.
4. Cette opinion a été exprimée pour la première fois par Carlier (*Histoire du Valois*, t. I, p. 141-142) et elle a été adoptée de nos jours par Jacobs dans la seconde édition de sa *Géographie de Grégoire de Tours*.

tion du nom *Sauriciacus;* mais il répudia cette assimilation devant les représentations de feu Prioux qui, à l'exemple de Carlier, donnait la préférence au Mont-Notre-Dame. On regrettera sans doute qu'en changeant d'avis, notre savant devancier ait oublié de ruiner la cause de Soucy par quelque raison spécieuse; il pouvait y réussir en arguant du nom de Soucy dont l'ancienne forme latine est *Susciacus*[1] et non *Sauriciacus*. Les érudits qui ont accepté la proposition : « *Sauriciacus* = Le Mont-Notre-Dame », ont cherché à la soutenir à l'aide de divers arguments qui, malheureusement, ne prouvent rien ; leur point de départ même, qui consiste à identifier le nom de *Sauriciacus* avec celui d'un lieu dit du territoire du Mont-Notre-Dame, Saurèle appelé *Sauriacum* ou *Saurea* dans les titres latins, ne mérite pas discussion, car il faut distinguer *Sauriciacus* de *Sauriacus*[2].

Nous croyons aussi, on l'a vu plus haut, que *Sauriciacus* doit être cherché non loin du siége épiscopal de Droctegisile et c'est pourquoi nous ferons à peine remarquer que cette dénomination se retrouve dans celle de Sorcy que portent à la fois un village du diocèse de Reims, situé à l'est-nord-est de Rethel, et un village du diocèse de Toul, placé non loin de Commercy. La *villa Sauriciacus*, si tant est qu'elle fût voisine de la ville de Soissons, a changé de nom ou, du moins, aura été détruite. Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable, car le nom de Sorcy est encore porté à six lieues à l'est de Soissons par un ruisseau qui prend sa source à Longueval (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braine) et se jette dans l'Aisne après un cours de quatre kilomètres environ, auprès de Villers-en-Prayères[3]. Sorcy ne pouvant être à l'origine qu'un nom de lieu habité, nous pensons rester dans les bornes de la saine raison en supposant que le ruisseau l'a emprunté à une localité, aujourd'hui disparue, qui s'élevait sur ses bords et, peut-être même, à sa source; dans ce dernier cas, Longueval, qu'on connaît à partir du XIIe siècle, pourrait occuper l'emplacement de *Sauriciacus*. Notre conjecture tire une certaine force, ce nous semble, de la situation des paroisses de Longueval et de Villers-en-

---

1. Matton, *Dictionn. topogr. du département de l'Aisne*, p. 265.

2. Notons aussi que l'identité des noms *Sauriacus, Saurea* et *Saurèle* est plus que douteuse, et que, du reste, on n'indique pas quels titres font connaître les deux premiers. L'auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, M. Aug. Matton, qui écrit *Sauriacum* pour *Sauriciacum*, en se référant au l. X, c. 37, de Grégoire de Tours, ne mentionne aucune charte relative à Saurèle (page 256 du *Dictionnaire*, verbo *Saurèle*).

3. Les cartes de Cassini et de l'État-Major ne donnent pas le nom de ce ruisseau, qui nous est fourni par M. Aug. Matton, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Aisne*, p. 265.

Prayères dans deux évêchés différents, celle-ci comprise dans le diocèse de Laon, celle-là dans le diocèse de Soissons et à une faible distance, quatre kilomètres, du diocèse de Reims; on a quelquefois réuni, en effet, des synodes d'intérêt local sur les confins de plusieurs diocèses, afin de ménager sans doute l'amour-propre des prélats qui y prenaient part; c'est ainsi, par exemple, que vers l'an 590, le synode chargé d'examiner la cause de Tetradia, veuve du duc Desiderius, se tint à la frontière de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue[1].

Auguste Longnon.

NICOLAS DELAMARE ET LE TRAITÉ DE LA POLICE.

L'Éloge de Nicolas Delamare, inséré en 1738 dans le tome IV du *Traité de la police*, est une biographie complète ; il serait donc superflu de revenir sur ce sujet, bien que les dictionnaires modernes aient traité trop négligemment l'article du laborieux et modeste commissaire à qui nous devons l'un des plus considérables monuments de l'histoire de Paris. C'est seulement au point de vue des origines de cette prodigieuse compilation et des procédés employés par le gouvernement de Louis XIV pour en récompenser l'auteur, que j'ai recueilli les trois pièces qui vont suivre; elles ont d'ailleurs le mérite d'émaner de Delamare lui-même et de résumer son existence entière sous une forme bien authentique. J'ajouterai qu'elles touchent incidemment une question qui reste à l'ordre du jour depuis près de deux siècles, celle du « droit des pauvres. »

L'idée première d'une réunion des ordonnances et autres documents relatifs à la police parisienne, ou plutôt à l'organisation administrative de la capitale, avait été suggérée à Delamare, presque malgré lui, par le premier président Lamoignon, en août 1677, c'est-à-dire peu avant la mort de cet illustre magistrat[2]. Jusque-là, Delamare ne s'était guère occupé que d'affaires de police très-secondaires, mais lucratives. M. de Lamoignon ayant reconnu en lui des aptitudes d'un autre ordre, le signala au lieutenant général de police La Reynie, et celui-ci le désigna à Colbert pour diriger certaines affaires qui intéressaient directement l'État ou la personne du roi, comme la surveillance des réformés, l'inspection générale de l'imprimerie et de

---

1. *Historia Francorum*, l. X, c. 8.

2. Nous n'apprenons ce fait que par l'éloge indiqué ci-dessus; Delamare n'en parle ni dans sa dédicace au roi, ni dans ses mémoires au contrôleur général.

la librairie, la recherche des perturbateurs de l'ordre public, etc. Delamare s'acquitta avec un zèle infatigable de cette lourde mission; à partir de 1678, il ne se passa guère d'années qu'il ne marquât par d'importants services rendus à la capitale, surtout dans les cas si fréquents de disette; Delamare avait un goût particulier pour la direction du commerce des grains, et il se tira habilement des situations les plus difficiles. On l'en récompense dès 1684 par une pension de 1000 livres, qui fut doublée l'année suivante. Mais ces occupations ne le détournèrent point de la voie spéciale où M. de Lamoignon l'avait engagé: outre les pièces relatives à son service de commissaire, il ne cessait de rechercher et de recueillir les documents administratifs dont personne avant lui n'avait officiellement tenté la réunion, et les résultats qu'il présenta en 1693 au lieutenant général semblèrent si merveilleux, si utiles au maniement des affaires, que La Reynie le somma, lui enjoignit de persévérer, et lui fit ouvrir toutes grandes les portes de la bibliothèque Colbert, ainsi que celles des dépôts publics, malaisés à aborder pour un simple commissaire au Châtelet. Plusieurs collections particulières fournirent également nombre de pièces précieuses [1], car le goût des recherches de ce genre s'était répandu depuis un demi-siècle et avait heureusement inspiré une généreuse libéralité aux possesseurs des trésors que le gouvernement commençait à peine à apprécier.

Le premier volume du *Traité de la police* parut en 1705 [2], le second en 1710.

Comment Delamare put-il faire face aux frais d'une pareille publication ? Que de zèle et de sacrifices supposent ces deux volumes, qui, bien que dédiés au roi, placés sous les auspices des ministres les plus influents, et hautement appréciés dans toute la France, dans toute l'Europe même, étaient entièrement l'œuvre et le fait d'un très-humble magistrat de police [3] ! Dans des proportions aussi vastes, le travail devenait impossible à continuer sans une subvention, que le public reconnaissait comme due de toute justice. L'un des plus hauts personnages de l'État, sans doute le chancelier Pontchartrain, dont les relations avec Delamare étaient constantes, se chargea d'entamer les négociations avec les finances; par une lettre du 4 juin 1712, il recommanda le commissaire au contrôleur général Desmaretz, comme

1. Il ne cite que Baudelot de Dairval et l'auditeur des comptes Rousseau.

2. Le visa de la Chancellerie est du 28 décembre 1702, le privilége du 24 juin 1703.

3. Une note d'un collectionneur du temps, le P. Léonard, augustin déchaussé, dit qu'on attribuait à Delamare un collaborateur nommé Cousin, qui était son commensal, sans doute son secrétaire, après avoir été celui de M. de la Reynie.

un des meilleurs citoyens et des plus dignes officiers que le roi eût dans son royaume[1]. Quelques jours plus tard, Delamare lui-même déposa son placet, qui est ainsi conçu :

17 juin 1712.

Le commissaire Delamare fut choisy par feu Monseigneur Colbert et M. de la Reynie, en 1678, pour se charger des affaires qui ont uniquement rapport au service du Roy et au bien public. Cet ordre s'accordant avec son inclination naturelle et son devoir, il abandonna aussitost toutes les affaires des particuliers les plus lucratives, ce qu'il a toujours continué de faire, et a mesme souvent négligé ses propres affaires, pour ne s'appliquer qu'à ce grand objet dont il avoit l'honneur d'estre chargé; cela est connu de tout Paris. Les asseurances qu'on luy a donné (*sic*) de temps en temps que ses services estoient connus du Roy et qu'en bien des occasions Sa Majesté avoit eu la bonté d'en témoigner sa satisfaction, donnèrent encore un nouveau poids et une nouvelle ardeur à son zèle. Ce fut aussy dans cette mesme vue qu'il s'appliqua à l'étude du droit public, dans les intervalles que le loisir le luy permettoit, et souvent mesme dans les heures destinées au repos. Il en a fait des collections fort amples, tirées des registres de la Chambre des comptes, de ceux du Châtelet, des capitulaires et ordonnances de nos roys, des manuscrits de la bibliothèque du Roy, de celles de Monseigneur Colbert et de Saint-Victor; ce qui contient tout ce qui a été fait depuis la naissance de la monarchie jusqu'à présent pour la police générale du royaume, et celle de Paris en particulier. Il y a joint toutes les lois des plus célèbres monarchies ou républiques de l'antiquité; il observe ce qu'elles ont de conforme ou de contraire à nos usages, et il s'est principalement attaché à faire voir que si l'on excepte les lois qu'il a tirées des Livres saints, combien les ordonnances de nos roys l'emportent en prudence et en sagesse sur tout ce qui se trouve de plus parfait dans tous les autres États les mieux disciplinés.

Les dissertations qui font partie de cet ouvrage sont remplies de faits curieux et d'observations qui facilitent aux lecteurs l'intelligence des lois, en expliquent les motifs, en font voir la nécessité ou l'utilité, et rendent raison de leurs variations ou contrariétés selon les différentes circonstances des lieux et des temps. Tous les journaux, tant de France que des autres États, ont parlé avec éloge de ce qui a commencé à paroître de cet ouvrage. L'on a écrit des pays étrangers que leurs principales villes ont déjà commencé à réformer leur police sur les deux premiers volumes qui ont été donnés au public, et ils pressent d'en avoir la suite. M. l'abbé Bignon en a reçu des lettres d'Allemagne et d'Écosse : il a eu la bonté d'en faire part à l'auteur et de l'exciter, par ce motif qui fait honneur à la France, d'avancer son travail. Mais une telle entreprise est beaucoup au-dessus de la fortune d'un particulier. Il y a trente-cinq ans que l'auteur y travaille et en a soutenu luy seul toute la dépense, y a consommé tout son bien et ruiné sa famille. Ainsy, en cet état et avec toute cette ardente passion dont il a été animé dès sa jeunesse et qu'il conservera toute sa vie, il luy sera du tout impossible de mettre au jour les quatre autres tomes qui luy

1. Cette lettre est citée dans l'Éloge, mais on ne l'a pas retrouvée.

restent à donner au public, s'il n'est promptement secouru des bienfaits du Roy.

Il propose, pour l'indemniser de tous ses services passés, le mettre en état de continuer et d'éviter sa ruine totale, qu'il plaise à Sa Majesté de luy accorder un neuvième sur les entrées à l'Opéra, à la Comédie et aux autres spectacles. L'on paye par exemple, à présent, à la Comédie, compris le droit de l'Hôpital général, au parterre 18 sols, à l'amphithéâtre et aux secondes loges 36 sols, sur le théâtre et aux premières loges, 3 l. 12 sols. L'on porteroit ces entrées de la Comédie jusqu'aux comptes ronds de 20 sols, 40 sols et 4 livres, et à l'Opéra et aux autres spectacles à proportion. Cette augmentation est si modique, qu'elle seroit presque insensible à ceux qui veulent bien faire cette dépense pour leur plaisir. L'attribution en seroit faite à l'auteur du *Traité de la police,* pour en jouir pendant vingt années, à condition que ce droit appartiendroit ensuite à perpétuité à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Cette attribution ne seroit à charge ni au Roy ni au public, ni mesme aux acteurs ou intéressés aux spectacles, puisqu'elle ne se prendroit point sur eux, non plus que sur celle de l'Hôpital général, mais hors les parts qui leur appartiennent. Ils n'en auroient pas moins de monde; la passion pour les spectacles l'emporteroit toujours sur ce léger intérest.

A ce mémoire est jointe la lettre suivante, adressée par Delamare au premier commis du Contrôle, Louis Le Cousturier, qui lui servait d'intermédiaire obligeant :

A Paris, ce 17 juin 1712.

Profitant, Monsieur, de la permission que vous avez eu la bonté de me donner, je prend la liberté de vous envoier le mémoire que vous avez jugé à propos que j'eusse encore l'honneur de présenter à Monseigneur Desmaretz. Ce n'est que pour le supplier d'avoir la bonté de se souvenir de moy; j'y ay néanmoins ajouté quelques nouveaux motifs qui peuvent favoriser la proposition. J'avois tousjours évité, jusques à présent, d'en parler, parce qu'il me semble que c'est faire moy-mesme mon apologie, ce qui ne convient pas; mais je suis tellement persuadé de la bonne et favorable intention de Monseigneur pour moy, que j'ay cru qu'il ne seroit pas fasché que j'eusse l'honneur de lui faire connoistre tout ce qui peut la fortifier. Que cela soit toutesfois, Monsieur, sous vostre censure, s'il vous plaist; je vous supplie très-humblement de corriger tout ce que l'amour-propre auroit peu me laisser échapper, et de ne présenter le mémoire qu'en l'estat que vous jugerez qu'il doit estre pour le mieux.

Je prend aussi la liberté, Monsieur, de vous envoyer quelqu'unes des ordonnances que j'ay rendues pendant ma commission, et dont j'ay fait mention dans mon mémoire. Sy vous jugez à propos d'en parler à Monseigneur, cela luy fera connoistre combien les règlements de police et de tout ce qui conserne l'ordre public sont inconnus et négligez en province, et combien j'eu de peine à les remettre en vigueur et à rétablir tous les désordres que cela avoit causez. M. le procureur général [1] le sçait bien ; il

1. Daguesseau.

a put en informer Monseigneur. Je laisse néantmoins cela à vostre prudence: vous en userez ainsy que vous le jugerez à propos. Mil pardons de tant de peines ; soiez persuadé de mes très-sensibles reconnoissances, et que personne n'est plus véritablement et avec plus de respect que j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DELAMARE.

Mais, si l'on en croit son panégyriste, Delamare, homme d'action et de travail, ne savait pas faire le métier de solliciteur, et sa première démarche n'eut point de suites; d'ailleurs, le droit des pauvres était déjà considéré comme une surcharge aussi gênante pour le gouvernement qui l'avait concédé, que pour les théâtres qui la supportaient. J'aurai peut-être l'occasion de le montrer par certains documents restés jusqu'ici inconnus aux historiens de cet impôt. L'année suivante (1713), un grave accident ayant compliqué les embarras et la détresse du commissaire, il fallut que le premier président Le Peletier et le procureur général Daguesseau s'unissent pour demander plus activement des secours, et Delamare, sous leurs auspices, envoya ce second placet au Contrôle général :

22 août 1713.

Le commissaire Delamare espère avec beaucoup de confiance que Monseigneur aura la bonté de se souvenir du mémoire qu'il a eu l'honneur de luy présenter touchant la distribution du *Traité de la police* dans tous les principaux siéges du royaume. M. le procureur général y a joint son avis, et c'est tout ce que Monseigneur a demandé pour appuyer la proposition. Elle a non-seulement l'approbation de ce grand magistrat, mais encore celle de M. le premier président et de MM. les avocats généraux [1], et, si tout le Parlement étoit consulté, il seroit sans doute de cet avis. Tous les juges des provinces le désirent et le témoignent par les lettres fréquentes qu'ils écrivent pour demander la suite de ce qui a paru de cet ouvrage. C'est en effet l'unique moyen de répandre et d'établir dans les provinces toutes les maximes et toutes les lois du droit public, dont l'ignorance et l'inexécution causent tant de maux. Le commissaire Delamare l'a connu par expérience pendant le séjour d'un an qu'il a fait en Champagne pour la police des grains. Les règlemens touchant cette matière y étoient tellement ignorés, qu'il en fut surpris, et qu'il ne douta point qu'elle ne fût l'une des principales causes de la cherté des grains. Cela luy fit prendre d'abord le parti de rendre en chaque ville de son département une ordonnance, en qualité de commissaire du Roy, pour y remettre les règlemens en vigueur et réformer les abus qui en avoient interrompu l'exécution. Le premier marché qui suivit la publication de cette ordonnance en la ville de Troyes, le prix du blé diminua de moitié, et celuy du pain à proportion; il en fut à peu près de mesme dans les autres villes. Le blé remis ainsy en mouvement, rétablit la tranquillité dans la province et facilita au

1. Joly de Fleury et Lamoignon de Blancmesnil.

commissaire Delamare d'en tirer pour Paris, et, en y joignant ce qu'il en tiroit d'ailleurs, il se trouva en état d'en fournir le port de près de deux cents muids toutes les semaines. M. le procureur général et M. le prévôt des marchands[1] ont rendu souvent ce témoignage à Monseigneur. Cela fait connoître combien l'étude de ces règlemens du droit public est nécessaire, et cela ne se peut procurer que par cette distribution que l'on propose.

Ce n'est pas seulement en France que ce *Traité de la police* est estimé; tous les journaux des pays étrangers en ont fait l'éloge. Plusieurs savants qui ont relation avec M. l'abbé Bignon luy ont écrit qu'il y a des villes qui ont déjà commencé à réformer leur police sur les deux premiers tomes de ce traité, et que les magistrats en désirent beaucoup la suite, pour conformer leur police à celle de France. M. l'abbé Bignon a fait l'honneur au commissaire Delamare de luy en parler et de le presser, par ce motif qui est à l'honneur de la nation, de continuer son travail. Il ne seroit pas nécessaire de l'y exciter par ces puissantes considérations, s'il avoit autant de fortune qu'il a de zèle pour le service du Roy et le bien public; son impuissance seule fait languir cette entreprise, et il auroit la douleur de l'abandonner, sans les secours qu'il espère des bontés de S. M., par la protection toute-puissante de Monseigneur.

Ces démarches, si bien appuyées qu'elles fussent, ne réussirent qu'au bout de près de deux ans. L'ordonnance allait être signée, lorsque Louis XIV mourut : heureusement pour Delamare, le Régent tint à honneur de remplir les engagements du feu roi, et l'ordonnance parut enfin le 5 février 1716. Elle augmentait les entrées de spectacle d'un neuvième au profit de l'Hôtel-Dieu, mais à condition « d'en rendre une somme convenable à M. Delamare, pour récompense de ses longs services, pour le dédommager des avances qu'il avoit faites pour la composition et l'impression de son *Traité de la police,* et pour le mettre en état d'achever un ouvrage si utile au public. »

On comprend aisément le scrupule qui avait poussé Delamare ou ses protecteurs à abriter son nom derrière celui d'un établissement pour lequel il avait une prédilection singulière, et dont sa propre sœur était prieure. Par traité signé le 19 février avec le bureau de l'Hôtel-Dieu, la part du commissaire fut fixée à 300,000 livres. Il paraît, d'après l'Éloge, que cette magnifique aubaine suffit à peine à remplir ses engagements, et qu'il ne laissa, pour tout héritage, qu'un nom justement estimé dans le monde des savants et des administrateurs. Toutefois, avant de mourir, il eut la satisfaction de livrer un troisième volume au public (1719) et de trouver un continuateur, Le Clerc du Brillet, pour poursuivre son œuvre. Ce fut seulement en 1738 que parut le tome IV, consacré à la Voirie; Le Clerc du Brillet y annonçait, dans la préface, un autre tome qui devait contenir les

1. Bignon, conseiller d'État.

livres de la Sûreté publique et des Sciences et Arts libéraux, mais il mourut en 1756 sans avoir rien fait paraître de plus. Six livres sur douze restaient à donner.

On sait que la Commission des travaux historiques de la ville de Paris s'était proposé d'achever le *Traité de la police;* mais les matériaux réunis à cet effet ont péri dans l'incendie de mai 1871.

A. de Boislisle.

NOTE SUR LES TRAVAUX DU SERVICE HISTORIQUE

DE LA VILLE DE PARIS.

Dans la séance du 14 juin 1876, M. Tisserand a communiqué à la Société les épreuves de diverses planches appartenant aux ouvrages que l'Administration municipale se propose de publier sous peu de jours et notamment à la *Topographie historique du vieux Paris* (Région du Bourg Saint-Germain). En présentant ces remarquables spécimens de gravure et de lithochromie, M. Tisserand a donné quelques explications que nous reproduisons ici :

J'avais voulu, Messieurs, répondre à une invitation courtoise qui me venait de notre honorable Président et du bureau de la Société, en plaçant sous vos yeux, à l'occasion de notre séance générale, quelques-unes des planches préparées pour les publications historiques de la Ville de Paris. Il me semblait que cette primeur vous était bien due, à vous qui vous êtes donné la mission toute spontanée de rechercher librement, volontairement, les choses parisiennes les moins connues ou les plus oubliées, et qui avez fait déjà de si précieuses découvertes en un temps relativement si court. Le vieux Paris n'est la propriété de personne ; il appartient à tous, et, si le service municipal s'en occupe par devoir, les chercheurs libres, de leur côté, accomplissent une œuvre plus méritoire peut-être en suivant ou la pente naturelle de leur esprit, ou la direction de leurs travaux antérieurs, qui les portent à cette intéressante étude. C'est ainsi qu'après avoir pris deux chemins parallèles, on finit, en dépit des axiomes de géométrie, par arriver au même but. Indépendants, mais solidaires au fond, on garde sa liberté, tout en obéissant à une sorte de mot d'ordre, et l'on se trouve en fin de compte avoir étudié en commun, quand on croyait travailler isolément.

Ce que j'ai dû omettre il y a un mois, pour ne pas allonger une séance déjà très-chargée, permettez-moi, Messieurs, de vous le dire aujourd'hui. On m'assure que cette communication a conservé son actualité, et qu'elle présentera pour vous le même intérêt. S'il en doit être ainsi, je n'ai point à en regretter l'ajournement.

I.

Vous connaissez tous l'important ouvrage que l'Institut a distingué il y a seize ans, dont la Ville a commencé la publication et qu'elle poursuit en déchiffrant, en coordonnant, en complétant les notes et papiers de l'auteur. La *Topographie historique du vieux Paris* s'est révélée au monde savant par une étude approfondie de la région du Louvre et des Tuileries : elle continue par le parcellaire rétrospectif du bourg Saint-Germain. Sans chercher dans cette suite plus d'ordre logique que n'en a mis l'auteur, il faut voir si la méthode qui a présidé à la rédaction des deux premiers volumes est rigoureusement suivie dans le troisième, si les nombreuses planches dont il est enrichi, et que l'auteur a toutes prévues, sont amenées naturellement par le texte et traitées comme feu Berty les eût fait traiter lui-même. Les hommes compétents donneront leur avis à cet égard, après la publication de l'ouvrage. Il ne peut être question aujourd'hui que de jeter un coup d'œil sur les représentations figurées les plus intéressantes, parmi les quarante-sept que le volume renferme.

Elles se groupent naturellement autour des cinq principaux établissements de la région : l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'église Saint-Sulpice, la foire Saint-Germain, la maladrerie de la rue de Sèvres et le Palais Médicis. Quelques points intéressants, tels que le carrefour de la Croix-Rouge, le couvent des Petits-Augustins, l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite se partagent le reste dans des proportions variables.

L'Abbaye occupe, dans la région décrite, le même rang que le Louvre dans la partie occidentale de la rive droite : c'est l'établissement formateur du bourg Saint-Germain. Pénétré de cette importance, feu Berty avait eu la pensée de multiplier dans ce volume les planches descriptives du monastère, comme il l'a fait pour les deux palais dont il a écrit la monographie. Ses intentions ont été religieusement suivies sur ce point ; vingt-sept planches hors texte et cinq bois gravés sont consacrés à reproduire les divers aspects de la célèbre abbaye.

L'ancienne église Saint-Sulpice avait un peu moins attiré les regards de feu Berty. Il n'était pas allé beaucoup plus loin que l'abbé Lebeuf dans la recherche de ses origines. Heureusement, l'un de nos confrères, M. Th. Vacquer, qui a été son collaborateur et dont l'expérience sert beaucoup à la continuation de ses travaux, a pu, grâce à de consciencieuses explorations, restituer le plan de l'église primitive, préciser l'époque de ses agrandissements et donner la raison de ses irrégularités. En parcourant la crypte, ou église souterraine, sur laquelle s'élève l'édifice moderne, en induisant de l'étude des bases de colonnes l'âge du monument disparu, M. Vacquer a découvert

divers fragments de sculpture, fort oubliés et très-dignes d'être remis en lumière, une cuve baptismale du XVIe siècle et trois monuments funéraires assez mutilés. L'un d'eux porte une inscription que notre savant confrère, M. de Guilhermy, a relevée et qui mentionne une fondation pieuse de François Audzant, vicaire général de l'abbé de Saint-Germain : il s'agit de la dotation de huit jeunes filles pauvres de la paroisse et de la création d'un orphelinat de jeunes garçons.

L'antique « maladrerie du chemin de Sève » n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir; au moment de la démolition des bâtiments des Petits-Ménages, qui en étaient le dernier état, le service historique de la Ville a fait tous les relevés nécessaires, et il a retrouvé, sous les décombres des maisons plus modernes, la trace des constructions primitives. C'est ainsi qu'il a pu dresser le plan de la chapelle, si défigurée par des additions récentes, indiquer la curieuse ordonnance de sa charpente, rétablir sa façade masquée depuis longtemps par des bâtiments de service, restituer les cabanons des Petites-Maisons et en suivre la transformation en chambres des Petits-Ménages. Un plan général de l'établissement disparu a été dressé, et les constructions anciennes y ont été distinguées, par des teintes, des agrandissements modernes. Ces divers travaux sont l'œuvre de MM. Legrand, Bienvenu et Vacquer.

La foire Saint-Germain est figurée sur tous les anciens plans ; on en distingue l'enceinte, le préau et les halles formant deux bâtiments accolés. Ce que l'on connaît moins, c'est la distribution intérieure de ce bazar, divisé, comme celui des Champeaux, comme le vieux Paris lui-même et toutes les villes du moyen-âge, en rues où étaient parqués les commerces et les industries similaires. Feu Berty avait signalé assez confusément une très-curieuse gravure où cet agencement est parfaitement indiqué. Nous l'avons retrouvée au département des estampes de la Bibliothèque nationale[1] et un habile graveur, M. Guillaumot, l'a reproduite, en simplifiant un peu les trop nombreux groupes de personnages que le dessinateur y a figurés. Voici quelle était, d'après ce document, la distribution intérieure du grand bazar de l'abbaye :

ORDRE ET DÉNOMINATIONS DES GALERIES DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN, EN ALLANT DE GAUCHE A DROITE ET DE BAS EN HAUT.

1re *Galerie.*

Pavillon 1. M. Chapeliers. — M. Parcheminiers, — Chien de Bologne. — M. Papetiers. — M. Cartonniers.

— 2. Perruquiers. — M. Chauderoniers. — M. de Calotte. — M. de Marroquins.

---

1. *Topographie de la France*, Paris, VI, 22, pl. 26.

— 3. Conroyeurs et Curatiers. — Coffretiers. — Boettiers. — Instruments de Musiq.
— 4. Fourbisseurs. — Arquebusiers. — Serruriers. — Armuriers.
— 5. Graveurs en cachet. — Lanterniers. — Espronniers de S. Claude.

2e *Galerie.*

Pavillon 1. Hebenistes et Affiquets. — Marchandise de la Chine. — M. de Miroirs et de Lunettes. — M. Gantier et Parfumeur.
— 2. M. de Dantelles de filet. — M. Fustainiers. — M. Lingers. — Toilliers.
— 3. M. d'Angleterre. — M. de Flandre. — M. d'Holande. — M. d'Alemagne.
— 4. M. de bas de laine. — Plumassiers. — Espingliers. — M. Drapiers.
— 5. Chirurgens. — Barbiers. — Cloueurs. — Fardeurs.

3e *Galerie.*

Pavillon 1. M. Potiers et vaisselle d'estain. — M. Chandeliers. — M. Ciergiers et Vannetiers. — M. Ferratiers.
— 2. Change pour le Roy. — Horlogeurs. — Joailliers. — Orphevrie.
— 3. M. de dantelles d'or et d'argent. — M. de Rubans. — M. Merciers. — M. de soye.
— 4. Tableaux à la détrempe. — M. de taille do[uce]. — Tableaux à l'huile. — M. libraires.
— 5. Passementiers. — Binbelotiers. — Botonniers. — Indienes.

4e *Galerie.*

Pavillon 1. M. de Laine et de Couvertes. — M. Tapissiers. — M. Chaussetiers. — M. Brodeurs et Gaigniers.
— 2. Vin d'Espagne. — Orange de Portugal. — Double biere. — Fruitiers, Rossoli.
— 3. Marionnettes. — Voltigeurs. — Orvietan. — Blanqueurs.
— 4. Gasteaux, Pain d'Episses. Saucisses, Jambons. — Espiciers. — Confituriers.
— 5. Sculpteurs. — Menuisiers. — Charpentiers. — Torneurs.

5e *Galerie. — Pourtour.*

A gauche : Oyseliers, Fayanciers, Oyseliers.
A droite : Lingiers.

6e *Galerie.*

Petits bâtiments, à gauche, en dehors de l'enceinte.

Conciergerie.

Cette curieuse estampe porte une légende, non moins curieuse, qui mérite d'être transcrite en entier. La voici dans toute sa naïveté originale :

« La foire de Saint-Germain-des-Prez vous représente un racoursi de « toutes les merveilles et délices du monde ; commence le 3e fevrier et dure « 15 jours ouvriers, et prolongée souvent d'avantage. C'est la plus belle et « la plus riche foire de France, laquelle est quelquefois honorée de la pré- « sence du Roy, de la Reyne et de toute la Cour. On y voit tous les jours « une afluence de peuples de toutes sortes de conditions, de France et mesme « des Estrangers. La perspective est fort belle, divisée en plusieurs cartiers

« de maisons pour les marchans. Elle est enceinte de murailles, close de « portes, ausquelles on fait garde pendant la foire. Les marchans qui la pos- « sèdent aujourd'huy l'ont tenuë, au commencement de ce siècle, de ceux « qui possédoient l'abbaye Saint-Germain en ce temps là, en païant tous les « ans aus seigneurs les droits de chaque loge. Autre fois, la place s'appelloit « le Jardin de Nesle, et, avant qu'il y eust du bastiment, on bannoit pen- « dant la foire, pour la commodité des marchans. »

En étudiant cette intéressante estampe, où se voient tant de choses et d'où l'on peut induire l'extrême importance de la foire, on constate avec regret que le graveur ne s'est pas mis en garde contre la désorientation qui résulte du tirage de la planche. L'église Saint-Sulpice, alors en construction sur les plans de l'architecte Gamard, se voit à droite, tandis qu'on devrait l'apercevoir à gauche. D'autres édifices, qui serviraient de points de repère, si la planche était bien orientée, sont assez difficiles à déterminer ; on ne voit même pas l'endroit précis où s'est placé le dessinateur ; mais l'intérêt est tout entier dans la distribution intérieure et dans l'infinie variété des boutiques qui peuplent ce bazar. Sous ce rapport, la curiosité du lecteur n'est pas déçue. Notre savant confrère, M. Jules Cousin, qui a reçu, pour la Bibliothèque de la Ville, communication de la première épreuve de cette reproduction, n'hésite point à dater l'original de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Le palais de Médicis ou du Luxembourg est relativement moderne, et feu Berty, qui avait fait de la date de 1610 une sorte de *nec plus ultra* topographique, n'a rien dit, dans son livre, du palais bâti par la reine-mère ; il s'est borné à retracer l'état antérieur aux travaux de Salomon de Brosse. Il a été singulièrement aidé, dans ce travail, par la découverte, aux Archives nationales, d'un plan partiel du Clos-aux-Bourgeois, dressé par François Quesnel et Claude Vellefaux, dont il porte la double signature, à l'occasion d'une contestation judiciaire entre « les abbé, doyen et confrères de la Confrérie aux « bourgeois de Paris, et les abbé, prieur et couvent de l'abbaye Mon- « sieur Saint-Germain-des-Prez-les-Paris ». François Quesnel, qui à cette époque avait déjà publié son plan en élévation, y est qualifié « maistre peintre, bourgeois de Paris ». Quant à Claude Vellefaux, « juré du Roy en l'office de massonnerie », il exerçait depuis plusieurs années les fonctions de grand-voyer de l'Abbaye. Voici, au reste, le document qui authentique le plan découvert par feu Berty ; il est inscrit aux Archives nationales sous la cote S. 869.

« Rapport faict par nous, François Quesnel, maistre peintre, bourgeois « de Paris, commis pour ce faire par monsieur Maistre Nicollas Guyvet, « conseiller du Roy nostre sire en son Grand Conseil, commissaire en « ceste partye, de la figure sy présentée; suivant le serment par nous faict « par devant le dict sieur Guyvet, des lieux et places qui nous ont esté

« démontrés par icelluy sieur, contentieuses entre les abbé, doyen et con-
« frères de la confrairie aux Bourgeois de Paris, et les abbé, prieur du
« couvent de l'abbaye Monsieur Saint-Germain-des-Prez les Paris, au
« procès pendant entre eux au dict Grand Conseil, distribué et prest à juger,
« au rapport du dict sieur Guyvet. A quoy faire avons vacqué, après le
« serment par nous prestez au cas requis et accoustumé, tant en la pré-
« sence d'icelluy sieur de Guyvet, des dictes partyes ou de leurs pro-
« cureurs pour elles, que en nos particulliers, ainsy qu'il apert par le
« plan de la dicte veue cy-dessus, que en toute équicté avons faict et dressé
« sur ce qui nous a esté désigné, tant les jours cottés au procès-verbal
« faict d'icelle qu'ès autres jours consécutifz et suyvant ; asisté de plu-
« sieurs notables personne estant asistant et discourant par les lieux ; par
« la quelle figure avons représenté le plus exactement qu'il nous a esté
« possible, nous estantz transportez plusieurs jours sur les dicts lieux,
« représentant le plan du terrouer avecq la levée des maisons et le nombre
« d'icelles, avecq les clostures et muraille avecq la plus grande fidélité
« qu'il nous a esté possible. Tesmoing mon seings-sy-dessoubz mis. Et en
« tesmoing de ce nous sommes soubz-signez en présence du dict sieur
« Guyvet et des procureurs des partyes, comme il est contenu au procès-
« verbal du dict sieur.

(*Signé*) « François Quesnel. »

Feu Berty a fait lui-même réduire et graver en noir le plan dû à la collaboration des deux hommes les plus en état de retracer l'aspect des terrains sur lesquels Marie de Médicis allait élever son nouveau palais. L'un de nos jeunes et savants confrères, M. Robert de Lasteyrie, qui connaît ce curieux document, avait eu de son côté la pensée de le publier, dans sa dimension originale et en couleur[1].

Telles sont les principales planches contenues dans le volume consacré à la région du bourg Saint-Germain. Sans parler des reproductions d'anciens plans que feu Berty jugeait fort utiles à l'intelligence de son texte, et des vues empruntées à la *Statistique monumentale*, il convient de mentionner encore : le pavillon d'angle de la rue Saint-Benoît, dans l'enclos de l'Abbaye et sur l'emplacement présumé de l'ancienne chapelle Saint-Martin-des-Orges ; le palais abbatial ou cardinal, avec une vue de caves du XIIIe siècle contiguës à cet édifice ; la Fontaine de Jouvence, enseigne d'une maison, aujourd'hui démolie, de la rue du Four-Saint-Germain ; le passage souterrain de l'hôtel de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, et les fameux jardins de la reine Marguerite, qui ont servi de modèle au Cours la Reine.

II.

La seconde publication dont j'ai à vous entretenir est le volume laissé par feu d'Affry de la Monnoye, à l'état de manuscrit plus ou

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1874, p. 71-72.

moins incomplet. Cet ouvrage offre un genre d'intérêt fort différent, mais le sujet en est très-parisien et surtout très-municipal. Sous ce titre : *Les Jetons de l'Echevinage parisien*, M. d'Affry a voulu écrire une sorte d'histoire numismatique très-sommaire du Bureau de la Ville et de quelques institutions qui s'y rattachent. Après avoir consacré une partie de sa vie à la recherche et à la description de ces petits monuments métalliques, après avoir scruté les collections particulières et les médaillers publics, il était parvenu à retrouver et à classer la plus grande partie des jetons frappés par les dignitaires de l'ancien Corps municipal. A ce premier travail s'en était ajouté un second dont voici la formule : établir une concordance aussi exacte que possible entre la gestion des Prévots, Echevins et autres magistrats municipaux, et les devises, légendes, emblèmes de toute nature figurés sur les jetons qu'ils avaient fait frapper.

Sans doute cette méthode d'exposition numismatique n'est pas neuve : les auteurs qui ont écrit sur cette matière ont toujours cherché dans les faits historiques l'explication des signes et des mots gravés sur les médailles et les jetons ; mais M. d'Affry avait eu le mérite d'appliquer à l'histoire particulière de Paris ce procédé d'interprétation. Son livre, révisé et complété par notre honorable président[1], avec l'autorité incontestée qui s'attache au nom et aux travaux de ce savant numismatiste, va paraître très-prochainement, et le lecteur y passera en revue la série des jetons municipaux — jetons banaux et jetons nominatifs — depuis le commencement du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Plusieurs présentent de fort intéressantes particularités.

Les premiers, qui remontent au règne de Charles VI, offrent un curieux exemple de prudence politique : *Vive le Roy et ses amis*, dit le jeton de 1412. Bourguignons et Armagnacs, qui se succédaient alors dans les conseils du monarque en démence, se considéraient, de bonne ou de mauvaise foi, comme ses amis véritables. Ils ne pouvaient donc blâmer les magistrats municipaux du choix d'une telle devise, et les rusés compères, qui siégeaient dans la maison aux Piliers, se ménageaient aussi la faveur des deux partis, en se compromettant le moins possible. Le bon Lafontaine, qui savait son moyen-âge et lisait les fabliaux, avait eu sans doute connaissance de ce prudent jeton : le cri *Vive le Roy ! vive la Ligue !* est cousin germain de la devise de 1412.

« Comptez bien, payez bien », dit le même jeton, invitation qui se retrouve sur une quantité de monuments métalliques, et qui s'applique au receveur comme au payeur. Toute la comptabilité de l'Etat et des particuliers se résume, en effet, dans ces deux fonctions : bien

1. M. Adrien de Longpérier.

compter, c'est-à-dire recevoir exactement tout ce qu'on doit encaisser, et bien payer, c'est-à-dire acquitter rigoureusement ce à quoi on est tenu. L'habile ministre qui se moquait des Frondeurs et à qui les chansons importaient peu, pourvu que l'argent entrât dans ses coffres, aurait volontiers adopté cette devise.

Ces premiers jetons montrent la nef municipale fleurdelysée : ils sont donc postérieurs à la main-mise sur la Maison de Ville. Lors même que la date de 1412 ne nous garantirait pas l'époque de leur fabrication, nous saurions par là qu'ils sont contemporains du rétablissement de l'Echevinage.

Il semble que les magistrats municipaux, remis en possession de leurs priviléges et ayant suffisamment affirmé leur dévouement au Roi, éprouvent ensuite le besoin de faire l'éloge de la ville qu'ils administrent : « *Sur toutes citez Paris prise, car sa nef figure l'église* », écrivent-ils vers la même époque, devise qu'on trouve reproduite, pendant plusieurs années consécutives, sur les jetons municipaux. Le navire, exposé aux orages, est, en effet, l'emblème le plus ancien et le plus naturel des vicissitudes politiques et municipales. Le célèbre *fluctuat nec mergitur,* qui n'apparaît qu'en 1580, est ici en substance. La barque de Pierre, presque contemporaine du vaisseau d'Horace [1] et de la vieille nave des *Nautæ parisiaci*, a été battue par les flots dès le lac de Génésareth, et, comme le disait un avocat de la curie romaine, dans la fameuse querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel, elle est ballottée, mais ne sombre jamais : *Fluctuat at nunquam mergitur.* C'est sous cette forme que la devise actuelle se montre d'abord, et c'est à cette dernière circonstance qu'on en fait remonter l'origine.

Il y avait vingt-deux ans qu'on la gravait sur les jetons municipaux, lorsque l'auteur du *Remerciement en vers adressé au prévôt François Miron, par le peuple de Paris* (1605), y fit allusion en ces termes :

> Vostre belle devise est ores à ce poinct ;
> Toujours sans submerger vostre navire flotte.
> Vous naviguez au port... Non, non, ne craignez poinct,
> Tant que vous retiendrez avec vous ce pilote.

Les guerres de religion marquent naturellement de leur empreinte les jetons du XVIe siècle. La croix y est souvent figurée avec cette légende : *Sacra Parisiorum anchora ;* c'est la continuation de la métaphore empruntée au navire. Le triomphe de l'orthodoxie, souhaité par le Corps municipal parisien, y est exprimé par ces mots bien connus : *Christus vincit, regnat, imperat.* Au moment de la Ligue,

---

1. O navis referent in mare te novi
Fluctus ! O quid agis ? Fortiter occupa
Portum, etc. (*Od.* l. I.)

le besoin ou le désir de l'unité religieuse, civile et politique, s'y affirme par une devise dont on a fait plus tard une trop rigoureuse application : *Unus Deus, unus rex, una fides, una lex.*

Avec la fin des orages politiques, la nef parisienne retrouve le calme et la sécurité ; les jetons municipaux ne manquent pas de saluer cette nouvelle ère. La Ville est en sûreté sous mon sceptre, dit Henri IV représenté sur le jeton de 1608 : *Imperiis secura meis.* Trois ans plus tard, au moment où le Roi pacificateur venait de tomber sous le poignard de Ravaillac, la Ville consigne sur un de ses jetons la douleur que lui fait éprouver cette éclipse momentanée de l'astre royal et la joie qu'elle ressent en le voyant reparaître. Le jeton de 1611 montre un soleil levant, dardant ses premiers rayons sur un jeune pied de lys, et la Ville le saluant de ces mots : *Te surgente resurgo.*

Avec le règne de Louis XIV, les jetons municipaux — banaux et nominatifs — se multiplient dans d'incroyables proportions ; les devises fines, délicates, adulatrices surtout, abondent et présentent une variété infinie. Les poètes, les grands seigneurs, les gens de goût les choisissent et les adoptent. Dès la minorité du jeune roi, après les troubles de la Fronde, la Ville conseille la clémence et l'oubli : *Nullæ cælestibus iræ*, dit le jeton de 1653. Ranimée par « le regard de Louis », la cité désolée va reprendre son éclat : *His oculis lustrata refulget* (jeton de 1673). Cette splendeur s'affirme dès lors sur la plupart des jetons municipaux : les magistrats urbains y font graver tantôt une vue de Paris prise du Pont-Royal, — celle-là même que notre Société a choisie pour en remplir le champ de son sceau, — tantôt une vue du Pont-Neuf et de la place Dauphine, tantôt, enfin, une vue de Notre-Dame ou du Collége Mazarin. Le Roi est le protecteur et le grand décorateur de la Ville : *Tuetur et ornat*, dit un jeton de 1694; et la Ville de son côté ressent les effets de cette haute protection : *Præsentia numina sensit.* Les jetons de cette nature sont fort nombreux dans la série municipale.

Avec le règne de Louis XV, nouvelle affirmation des sentiments de la ville envers le Roi et nouveaux gages de bienveillance prodigués aux magistrats municipaux par le jeune monarque. L'effigie du souverain est toujours accompagnée d'une vue de Paris ou de la façade du « superbe bastiment de l'Hostel de Ville ». La capitale est bien la plus fidèle sujette du Roi, *inter fidissima cunctas,* comme le proclame un jeton du temps.

Mais l'enthousiasme municipal disparaît peu à peu : les devises laudatives deviennent plus rares, et elles ont complétement disparu à l'avénement de Louis XVI. Les préoccupations publiques sont évidemment ailleurs : les poètes et les rimeurs ont d'autres soucis, et on

ne les voit plus chercher des fins de vers, pour les adapter aux événements contemporains.

La série des jetons banaux se rattache davantage aux faits généraux de notre histoire ; celle des jetons nominatifs, au contraire, fait de plus fréquentes allusions aux choses municipales. Il y aurait évidemment grand intérêt à la parcourir : on y verrait, rappelés par d'ingénieuses devises, les travaux édilitaires des Nully, des Perreuse, des Boucher, des Luillier, des Langlois, des Guyot, des Bragelongne, des Miron, des Sanguin, des Bouchet, des de Mesmes, des Moreau, des Le Féron, des Le Boulanger, des Lefebvre, des De Sève, des Voysins, des Bernage, des Turgot, des Pontcarré, des Bignon, des La Michodière, des Caumartin et des Le Peletier. Chacun de ces noms glorieux dans les annales de l'Edilité parisienne paraît sur les jetons municipaux, avec les armes de la famille, accompagnées d'une devise de circonstance, qui témoigne des sentiments du personnage envers le roi et envers la ville. Mais ce serait refaire sommairement l'histoire de l'Echevinage parisien, et je n'ai voulu, en plaçant sous vos yeux les types les plus curieux des jetons municipaux, que donner une idée du livre de feu d'Affry de la Monnoye et indiquer le parti que la science historique peut tirer de ce genre de recherches.

(*Sera continué.*) L.-M. Tisserand.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach du journal de l'Oise pour l'année bissextile 1876. In-8° de 320 p. Beauvais, Père.

— Almanach historique et anecdotique du département de l'Aisne pour 1876. In-16 de 144 p. Paris, Noblet.

— Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1876. In-16 de 122 p. Paris, Noblet.

— Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Oise pour 1876. In-16 de 122 p. Paris, Noblet.

— Annuaire du diocèse de Paris pour l'an 1876, contenant l'adresse particulière de chacun des membres du clergé résidant dans le diocèse de Paris. In-32 de 192 p. Paris, Noblet.

— Baladier. — Réunion privée d'anciens camarades de la légion du génie de la garde nationale de Paris (1870-1871). Albums photographiques des membres fondateurs, orné de fantaisies-charges biogra-

phiques, critiques, satiriques, etc. In-4° de 102 p. Paris, Ve Éthiou-Péron.

Tiré à 23 exemplaires numérotés.

— Bellom. — Une campagne de trois années au service vicinal du département de la Seine; par M. J. Bellom, ingénieur en chef des ponts et chaussées. In-8° de 48 p. Paris, Boyer.

— Bonnassies.— La comédie française et les comédiens de province aux xviie et xviiie siècles. Contestations, débuts. 1 vol. in-16 de 60 p. Paris, Willem.

— Calland. — Notice sur une sépulture préhistorique découverte en septembre 1874 dans le parc du château de Glaignes. In-32 de 16 p. Senlis, Payen.

—Carte de la Seine et des environs de Paris. Paris, imp. lith. Lemercier et Cie.

— Chaudé. — Histoire de Fontenay-le-Fleury, enrichie de nombreuses notions sur l'histoire des populations rurales des environs de Paris depuis le xie siècle jusqu'à nos jours. Étymologie et origine; par M. l'abbé Chaudé, curé de Fontenay-le-Fleury. 1re livraison. In-12 de 40 p. Versailles, Dax.

— Étienne Boylesve, prévôt de Paris sous le règne de saint Louis. In-8° de 16 p. Paris, Goupy.

— Gréard. — Rapport sur les progrès de l'instruction primaire à Paris. In-4° de 300 p.

— Lasteyrie (Robert de). — Note sur un cimetière mérovingien découvert à Paris, place Gozlin. In-8° de 11 p., avec une planche et trois bois dans le texte. Paris, Didier.

Extrait de la *Revue archéologique*, n° de juin 1876.

Le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris a mentionné dans son dernier numéro (p. 35) les fouilles qui ont amené la découverte des sépultures à laquelle notre confrère vient de consacrer une notice. Outre une description très-exacte des tombeaux trouvés à la place Gozlin et du système d'ornementation qui leur avait été appliqué, on trouvera dans ce court mémoire une grande quantité de renseignements sur les sépultures mérovingiennes et sur celles du pays parisien en particulier, qui dénotent chez l'auteur une connaissance approfondie du sujet. M. de Lasteyrie termine en faisant espérer un travail d'ensemble sur les cimetières parisiens de l'époque mérovingienne.

— Mérimée. — La réforme de l'Université de Paris sous Henri IV; par M. Mérimée, professeur au Lycée de Pau. In-8° de 23 p. Pau, Ribaut.

Extrait du Bulletin de la Société des sciences, etc., de Pau, 2e série, t. IV.

— Mouton. — La bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts. In-8° de 48 p. Paris, Bauer.

— Piérart.— Histoire de Saint-Maur-des-Fossés, de son abbaye, de

sa péninsule et des communes des cantons de Charenton, Vincennes et Boissy-Saint-Léger, avec le plan détaché des lieux, des dessins des monuments celtiques, gallo-romains, etc., retrouvés ou existant encore debout sur le territoire, un glossaire, des aperçus archéologiques et étymologiques nouveaux ; par Z.-J. Piérart, conseiller municipal à Saint-Maur. In-8° de 640 p., planches. Paris; Claudin, Champion.

— Ravaisson.— Archives de la Bastille, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson. Règne de Louis XIV (1675 à 1686). In-8° de XII-487 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

— Roussel. — Histoire et description du château d'Anet depuis le xe siècle jusqu'à nos jours, précédée d'une notice sur la ville d'Anet, terminée par un sommaire chronologique sur tous les seigneurs qui ont habité le château et sur ses propriétaires, et contenant une étude sur Diane de Poitiers. Ouvrage orné de lettres majuscules, en-têtes de pages, bois, fleurons et 53 planches hors texte. In-4° de III-215 p. Paris, Morel.

— Tableau (le) de Paris. Histoire. Description. Physiologie. Texte des écrivains les plus renommés. Illustrations par les meilleurs artistes, vues, scènes, objets d'art, etc. In-4° à 2 col. de 239 p. Paris, librairie illustrée.

— Vidal (Antoine). — Les instruments à archet. — Les feseurs, les joueurs d'instruments, leur histoire sur le continent européen, suivi d'un catalogue général de la musique de chambre. Orné de planches gravées à l'eau-forte par Frédéric Hollemacher. T. Ier, 1 vol. in-4° de XVI-357 p. Paris, imprimerie Claye.

Nous signalons les passages de ce beau livre qui intéressent particulièrement l'histoire de Paris. Dans la 1re partie, au chapitre III (*Histoire des instruments*) : Les vielleuses du boulevard à la fin du XVIIIe siècle ; Fanchon la vielleuse ; les musiciens ambulants de Paris (pp. 19 à 29). Dans la 2e partie, au chapitre Ier (*Les feseurs d'instruments*) : Les feseurs de vielle à archet à Paris en 1292 ; les feseurs de trompe à Paris en 1297 ; leurs statuts (pp. 87 à 101). Dans la 3e partie, au chapitre III (*Les joueurs d'instruments*) : La rue aux Jugléeurs, plus tard rue des Ménétriers ; formation de la corporation des ménestrels ; texte des statuts accordés aux ménestrels en 1321 ; fondation de l'hôpital de Saint-Julien et Saint-Genés en 1328 ; légende de Saint-Julien-le-Pauvre ; construction de la chapelle Saint-Julien des Ménétriers en 1335 ; royauté des Ménestrels ; charte de 1338 faisant mention de la royauté des Ménestrels ; nouveaux statuts accordés à la corporation des Ménestriers en 1407 ; noms des différents rois des Ménestriers de 1338 à 1741. — Parmi les planches nous avons à mentionner celles qui représentent le sceau de la corporation de Saint-Julien des Ménétriers, l'emplacement de la chapelle des Ménétriers et des fac-simile d'étiquettes de luthiers parisiens.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le Mardi 11 Juillet 1876.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 1876.

— MM. Egger et Vuitry s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission des membres suivants :

522. M. Hipp. Boulenger, présenté par MM. J.-R. Boulenger et Bruel.

523. M. Honoré Champion, par MM. Longnon et Viollet.

524. M. Dufourmantelle, 23, par MM. Viollet et Bournon.

525. M. J. Périn, par MM. Lot et Lair.

526. Mme Boullé, par MM. Robert de Lasteyrie et Delisle.

527. M. le comte Octave de Béhague, par M. le baron Pichon et M. Vacquer.

— Sur la proposition du Comité des fonds et du Comité de publication, et après avoir été édifié sur la situation financière de la Société par M. Robert de Lasteyrie, au nom du trésorier absent, le Conseil alloue une somme annuelle de 600 fr. au secrétaire du Comité de publication.

— M. Vuitry, par lettre datée du 23 juin, informe le Conseil qu'il ne peut accepter les fonctions de membre du Comité des fonds : il est trop souvent absent de Paris pour être suffisamment exact aux séances. Le Conseil procède, en conséquence, à l'élection d'un membre du Comité des fonds en remplacement de M. Vuitry :

Votants : 13. Majorité : 7.

M. le docteur Laloy obtient 12 voix; M. l'abbé Dufour, 1 voix.

M. Laloy est nommé membre du Comité des fonds.

— M. Laloy lit une note sur un portrait du diacre Paris dont il a fait récemment l'acquisition, et qui paraît inconnu.

— M. Tisserand lit la suite de la notice publiée dans le dernier numéro du *Bulletin,* et intitulée : *Notes sur les travaux du service historique de la ville de Paris.*

— M. Adrien de Longpérier signale un document duquel il paraît résulter que la dernière main fut mise au plan de Truschet postérieurement au mois de juillet 1553.

Par ordonnance du 29 janvier 1552 (n. s.), le roi Henri II avait établi dans sa maison des Etuves, au bout du jardin du Palais, un atelier pour la fabrication des monnaies à la virole. Il fit paraître à ce sujet, au mois de juillet 1553, une nouvelle ordonnance dans laquelle figure le moulin de la Gourdaine, lequel n'était pas nommé en l'acte précédent et qui est alors également affecté à cette fabrication.

Or, dans le plan de Truschet, on voit figurer ce moulin construit sur pilotis, près de la pointe de la Cité où se trouvait le jardin du roi et la maison des Etuves, et il est appelé *Moulin de la Monnoie.* Il semble donc que cette désignation n'ait pu être portée sur le plan de Truschet antérieurement au mois de juillet 1553.

M. Cousin, à qui M. Adrien de Longpérier déclare soumettre cette conclusion, rappelle sommairement les observations qui lui avaient semblé militer pour la date de 1551 ou 1552; mais il ne lui paraît nullement impossible que cette légende ait été ajoutée au dernier moment et postérieurement à juillet 1553.

— Le Conseil s'ajourne au mardi 10 octobre 1876.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

CATALOGUE DES DOCUMENTS SUR PARIS

*Exposés au Palais de l'Industrie à l'occasion de la cinquième exposition de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'Industrie.

Le Musée rétrospectif qui fait partie de l'exposition actuelle (la cinquième) de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie[1],

1. Cette exposition, ouverte au public le 1er août 1876, fermera le 31 octobre.

offre le plus haut intérêt aux membres de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Il se compose en effet : 1° d'une collection de tapisseries propre à constituer une histoire de la tapisserie depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours et dans laquelle la manufacture des Gobelins et celle de Beauvais occupent nécessairement la première place; 2° d'une collection de 258 dessins appartenant à la Commission des monuments historiques et dont quelques-uns se rapportent à notre province et à sa capitale; 3° d'une réunion de peintures ou de dessins relatifs à l'histoire de Paris. C'est de cette dernière partie, la plus spéciale au point de vue parisien, qu'il importe d'offrir dès aujourd'hui le Catalogue à nos lecteurs.

Les pièces qui composent la troisième partie du Musée rétrospectif ont été réunies par les soins d'une commission exécutive nommée par le conseil d'administration de l'Union centrale des beaux-arts et qui a chargé l'auteur de cette note d'en rédiger le catalogue, avec le concours d'une sous-commission formée de MM. Louis Courajod et M. A. Héron de Villefosse, ses confrères à la Société des Antiquaires de France comme à la Société de l'Histoire de Paris, et de M. de Champeaux, sous-chef du bureau historique de la Ville.

Les rédacteurs de ce Catalogue n'ont considéré la valeur des documents exposés qu'au point de vue de l'histoire et ont cru devoir suivre l'ordre topographique; divisant Paris en trois sections (1° la rive droite, 2° le Pont-Neuf et les îles, 3° la rive gauche), ils ont parcouru chacune de ces sections autant qu'il leur a été possible, en allant de l'ouest à l'est. Aujourd'hui encore, ils s'en tiennent à ce classement et reproduisent ici leur travail primitif, en y apportant quelques corrections et quelques améliorations: ainsi, ils ont jugé utile d'ajouter à la suite des titres de chaque pièce l'indication de ses dimensions, qui aidera puissamment, dans l'avenir, à reconnaître les documents qui ont figuré à l'exposition de 1876; ils ont aussi profité de plusieurs judicieuses observations consignées par M. Clément de Ris dans les intéressants articles qu'il a publiés sur cette partie du Musée rétrospectif[1]. Enfin, ils ont fait suivre le Catalogue d'un petit supplément donnant la description de quinze pièces qui leur ont été plus récemment confiées, ainsi que d'une table des noms d'artistes.

Auguste Longnon.

---

1. Dans *Paris-Journal* des 18, 19 et 28 août, 2 et 3 septembre 1876. — On remarque, entre notre travail et celui de M. Clément de Ris, quelques divergences quant aux noms des propriétaires des tableaux exposés : nous sommes en mesure de garantir l'exactitude des attributions ci-dessous.

I.

VUES GÉNÉRALES.

1. Plan de Paris, vers 1560; dessin du XVIIIe siècle.
Hauteur 0,66, largeur 0,78. — (M. JACQUINOT.)

Les voies, les monuments, et tous les tracés qui figurent sur ce dessin sont empruntés au plan de Paris connu actuellement, quoique à tort, sous le nom de « Plan de Du Cerceau ». M. Jules Cousin a récemment discuté cette attribution du vieux plan, et croit qu'il a été gravé en Allemagne pour quelque édition de la Cosmographie (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. III, p. 26-30). Quant au dessin exposé par M. Jacquinot, c'est sans doute un des travaux préparatoires pour la gravure qu'en fit Dheulland en 1757.

2. Vue cavalière de Paris prise des hauteurs des Gobelins; peinture sur toile, fin du XVIIe siècle.
H. 0,94, l. 1,89. — (M. BAUR.)

Inscription sur une banderole, au haut du tableau (coin de gauche) :
« L'an mil trois cent cinquante-huit, du regne de Jean, roy de France, « le prevost des marchans de la ville de Paris, l'ayant vendue et voulant « livrer la Bastille et la porte Sainct Denis à Joseran Mascon, tresorier du « roy de Navare, Jean et Simon Maillards s'i opposerent; mais, voyant l'obs- « tination de ce perfide françois, ils prinrent la baniere de France et se « mirent à crier : *Montjoye!* A ce cri tout le peuple se souleva. Au mesme « temps, Pepin des Essars, chevalier, fit la mesme chose en son cartier, « quoyqu'il ne sceut rien de l'execution des Maillards, tellement que comme « si ces trois genereux françois eussent été inspirés de Dieu pour ce glorieux « desein, ils agirent si courageusement qu'ils enpecherent que les portes par « où l'ennemy devoit entrer ne fusent ouverte. Ce cy est tiré de Belle « Forest en la Vie de Jean premier, livre cinq, page huict cent soixante- « trois; Nicolle Gille, Froissart, et le suplement de Guillaume de Nangis, « en font mention en leurs histoires. »

Au premier plan, a gauche, on voit Pepin des Essarts, à cheval, en costume de guerre et portant ses armoiries : de gueules à trois croissants d'or, posés deux, un ; à l'orle de même. On peut légitimement en induire que cette vue aura été composée pour un membre de la famille des Essarts.

3. Vue perspective de Paris, prise du milieu du Pont-Neuf; gouache, exécutée vers 1820.
H. 0,75, l. 1,51. — (M. BAUR.)

4. Panorama de Paris, pris des hauteurs de Chaillot ; gouache, exécutée vers 1820.
H. 0,90, l. 1,51. — (M. BAUR.)

On trouvera plus loin, sous le n° 10, une autre vue panoramique prise à peu près du même point et remontant à l'époque de Louis XVI.

II.

RIVE DROITE.

5. Plan de Bagatelle; dessin lavé, pour les *Jardins* de Lerouge; vers 1780.

H. 0,58, l. 0,88. — (M. Jorand.)

6. Les bords de la Seine, vers Billancourt (?); peinture sur toile, signée Raguenet, 1774.

H. 0,45, l. 0,72 — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

7. Une barrière de Paris, devant le bois de Boulogne (?); peinture sur toile, commencement du XIXe siècle.

Ovale de 0,44 de h., sur 0,38 de l. — (M. Champfleury.)

8. Cérémonie de la proclamation de la République par les représentants du peuple, à la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, en mai 1848; aquarelle signée Th. Jung.

H. 0,32 1/2, sur 0,49 1/2. — (M. de Liesville.)

9. « Le village de Chaillot, au sortir de Paris, route de Versailles, « où l'on voit différents édifices superbes; » peinture sur toile, signée Raguenet, 1757.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voy. Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 24-25.

Cette pièce, ainsi que neuf autres toiles de Raguenet, exposées ordinairement dans les couloirs de la Samaritaine, ont été achetées le vendredi 15 novembre 1850, à la salle de vente de la rue des Jeûneurs, par M. Evans qui les a vendues à M. Javal (Bonnardot, *ibid.*, p. 16). Contrairement à l'assertion de M. Bonnardot, la plupart des toiles de Raguenet possédées par M. Javal sont signées et, le plus souvent même, la signature est accompagnée d'une date. Enfin, dernière observation, les titres que nous donnons à ces tableaux, en les plaçant entre guillemets, sont copiés textuellement sur des notes imprimées vers le commencement de ce siècle qui, pour le plus grand nombre des pièces conservées à la Samaritaine, se retrouvent encore au revers du cadre.

10. Panorama de Paris, pris des hauteurs de Chaillot, dessin lavé, époque Louis XVI.

H. 0,21 1/2, l. 0,47. — (M. Bienvenu.)

11. La barrière du Roule, construite par Ledoux; dessin à la sépia et signé Misbach, 1797.

H. 0,10 1/2, l. 0,20. — (M. Carré.)

12. Extrémité du cours la Reine, vers la place de la Concorde; peinture sur toile, signée Bizard, 1802.

H. 0,63, l. 0,79. — (M. Baur.)

13. Inauguration de la statue de Louis XV, sur la place du même nom, le 20 juin 1763; dessin par Moreau le jeune, d'après Vien.

H. 0,14 1/2, l. 0,25. — (***)

14. Vue de la place Louis XV; dessin lavé, signé Moreau le jeune, 1763.

H. 0,10, l. 0,15. — (M. de Saint-Albin.)

15. Le garde-meuble et la place Louis XV; gouache, époque Louis XVI.

H. 0,34, l. 0,56. — (M. le docteur Royer.)

16. Vue de la place de la Concorde et du cours la Reine, prise du pont tournant; peinture sur toile par Demachy, époque de Louis XVI.

H. 0,73, l. 0,92. — (M. Baur.)

17. La place de la Concorde pendant la Révolution; gouache, signée C. Naudet; fin du XVIIIe siècle.

H. 0,60, l. 0,93. — (M. Destailleur.)

Aux renseignements fournis par Renouvier sur le marchand d'estampes Thomas-Charles Naudet dans l'*Histoire de l'art pendant la Révolution* (p. 159), on peut ajouter qu'il fut durant quelque temps portier du musée des Monuments français, comme le prouve la lettre suivante d'Alexandre Lenoir, directeur de cet établissement, datée du 3 décembre 1807 et adressée à Denon, alors directeur général des musées :

« Le sieur Naudet, portier du musée des Monuments français, désirant « reprendre le commerce des gravures qu'il avait quitté, m'a demandé son « remplacement. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous annoncer que j'ai « choisi pour ce remplacement le sieur Rondel, ex-militaire, artiste stuca- « teur et parent de M. Taunay, membre de l'Institut. »

18. « Vue perspective de la cy-devant place de la Révolution, déco- « rée de quatre temples dédiés à la Liberté, à la Paix et à la Concorde; « au fond de laquelle on apperçoit le Panthéon des Arts, proposé au « Gouvernement en l'an VIII par le citoyen Poyet, architecte des bâti- « ments civils; » aquarelle.

H. 0,22 1/2, l. 0,92. — (M. Baur.)

19. « Vue perspective de la cy-devant place de la Révolution, avec « deux des quatre temples, destinés à servir de Muséum; au centre de « laquelle serait élevée, sur un piédestal, la Victoire dans un char « attelé des chevaux antiques de Corynthe, conduisant les Sciences et « les Arts aux temples de la Paix et de la Concorde, proposés au Gou- « vernement en l'an VIII par le citoyen Poyet, architecte des bâti- « ments civils; » aquarelle.

H. 0,22 1/2, l. 0,92. — (M. Baur.)

20. Illumination du pont et de la place de la Concorde (vue du quai), pour la fête de la paix générale; donnée à Paris le 10 brumaire an X; dessin à la sépia.

H. 0,54, l. 0,78. — (M. Baur.)

M. Clément de Ris attribue ce dessin, ainsi que le n° 31, aux frères Piranesi.

21. Messe solennelle sur la place de la Concorde, le 10 avril 1814; peinture sur bois contemporaine, école française.

H. 0,34, l. 0,52. — (M. Baur.)

22. Service et convoi des victimes de juin 1848, célébré sur la place de la Concorde; aquarelle signée Th. Jung, 1848.

H. 0,32 1/2, l. 0,49. — (M. de Liesville.)

23. Le garde-meuble; peinture sur toile signée Demachy, 1784.

H. 0,32, l. 0,50. — (M. Destailleur.)

24. « Entrée de Mehemet-Effendi, grand tresorier de l'empire otto-« man, ambassadeur du Grand-Seigneur, par le jardin des Tuileries, « pour aller faire compliment au roy Louis XV sur son advenement « à la couronne, le xvi mars m.dcc.xxi; » peinture sur toile d'après l'original de Parrocel, exécutée avant 1752.

H. 0,87, l. 1,75. — (Mme Lamy.)

Cette composition de Parrocel fait partie d'une suite intitulée : « Marche de l'ambassadeur turc en 1721, arrivant au château des Tuileries par le pont tournant. » On conserve au musée de Versailles (*Catalogue*, éd. de 1860, n° 175) l'original de ce tableau, auquel on peut comparer la tapisserie exécutée aux Gobelins d'après cette même pièce et dont nous avons transcrit le titre au début de cet article; cette dernière figure aussi au Musée rétrospectif (voyez le catalogue des tapisseries, au n° 55).

Cf. le *Journal de Duvaux*, introd., p. clxxxiv; *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. II, p. 408-409; Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, t. III de la Revue universelle des arts, p. 514.

25. Le pavillon de Flore et la petite porte du jardin des Tuileries; peinture sur toile, dans la manière de Jeaurat, mil. du xviiie siècle.

H. 0,64, l. 0,78. — (M. Baur.)

26. La promenade des Tuileries; dessin signé « Gabriel de Saint-Aubin, 1760. »

H. 0,9 1/2, l. 0,19. — (M. de Saint-Albin.)

27. Projet de décoration pour une représentation théâtrale au palais des Tuileries, dans la salle des Machines; dessin par Chalgrin, 1778.

H. 0,49, l. 0,87. — (M. Destailleur.)

28. Projet de salle de spectacle à la suite du pavillon de Marsan; dessin lavé et gouaché, signé « Thian, 1786. »

H. 0,24, l. 0,42. — (M. Clément.)

29. Vue du quai des Tuileries et du pont Royal; peinture sur toile, fin du xviiie siècle, par J. Noël.

H. 0,49, l. 0,69. — (M. Baur.)

30. Projet d'embellissement de la cour d'honneur des Tuileries; dessin lavé, par Percier, approuvé par Barère, Billaud-Varenne et Carnot.

H. 0,35 1/2, l. 0,67. — (M. Jacquinot.)

31. Illumination du palais des Tuileries et du Pont-Royal pour la fête de la paix générale donnée à Paris le 18 brumaire an X; dessin à la sépia.

H. 0,54, l. 0,78. — (M. Baur.)

Ce dernier fait pendant à celui que nous avons décrit sous le n° 20.

32. La terrasse du bord de l'eau et la petite Provence, aux Tuileries; peinture sur toile, par Mme Haudebourt-Lescot, vers 1831.

H. 0,88, l. 1,16. — (Mme Bruant.)

On a groupé sur cette toile, qui affiche des prétentions à l'allégorie, les principaux personnages politiques de la Révolution de Juillet: Louis-Philippe et Marie-Amélie, Talleyrand, Dupin, Laffitte, Benjamin Constant, Lafayette, Mme de Dino, etc.

33. La statue de Louis XIV, exécutée par Girardon pour la place Vendôme; peinture sur toile, comm. du XVIIIe siècle.

H. 0,71, l. 0,43. — (M. Baur.)

34. La place Vendôme et la colonne de la Grande-Armée, vers 1810; dessin.

H. 0,42, l. 0,35. — (M. Tinardon.)

35. Une séance au club des Jacobins; dessin à la sépia, attribué à Duplessis-Bertaux.

H. 0,29, l. 0,43. — (M. Carré.)

36. Revue passée sur la place du Carrousel par le premier Consul, vers 1803; dessin par Swebach.

H. 0,42 1/2, l. 0,64. — (M. Clément.)

37. L'incendie de l'Opéra (Palais-Royal), le 8 juin 1781; peinture sur toile, signée H. Robert, 1781.

H. 0,31, l. 0,22. — (M. Destailleur.)

38. L'Opéra après l'incendie; peinture sur toile, par Hubert Robert, 1781.

H. 0,31, l. 0,22. — (M. Destailleur.)

39. Démolition de l'ancien vestibule du Palais-Royal; dessin attribué à Hubert Robert, deuxième moitié du XVIIIe siècle.

H. 0,35, l. 0,25. — (M. Jacquinot.)

40. Le jardin du Palais-Royal en 1785; dessin lavé, signé « D. L. » (chevalier de l'Espinasse).

H. 0,30, l. 0,48. — (M. de Saint-Albin.)

En bas, à gauche de l'estampe reproduisant ce dessin du chevalier de l'Espinasse, on lit : « gravé par les sieurs Varin frères, de l'Académie royale de Caen et de celle de Châlons. » — Comme l'a fait remarquer M. Clément de Ris, ce dessin est plutôt un projet qu'une vue, puisqu'on y voit une coupole qui n'a jamais existé et qui devait surmonter la chapelle du Palais-Royal.

41. Réjouissances publiques dans la cour du Palais-Royal en 1799; croquis par Demachy.

H. 0,44. l. 0,58. — (M. Jacquinot.)

42. Scènes des journées de vendémiaire an IV; dessins lavés pour la gravure, fin du XVIIIe siècle.

H. 0,16, l. 0,31 (pour chacun de ces dessins). — (M. DE SAINT-ALBIN.)

Ainsi que le constate M. Clément de Ris, le premier de ces dessins représente le général Menou, parlementant au coin de la rue Vivienne et de la rue des Filles-Saint-Thomas avec Delalot, le président de la section Lepelletier. L'autre dessin nous montre les troupes victorieuses recevant, dans la cour des Tuileries, les félicitations des membres de la Convention.

43. Incendie du poste du Château-d'Eau, sur la place du Palais-Royal, le 24 février 1848; peinture sur toile, signée Hagnauer.

H. 0,58, l. 0,72. — (M. BAUR.)

44. Entrée de la Banque de France; vers 1820, dessin.

H. 0,33, l. 0,46. — (M. TINARDON.)

45. Vue de la galerie du Louvre et des quais; peinture sur bois, attribuée à Van der Meer, de Delft, et signée « Vermeer » (?), première moitié du XVIIe siècle.

H. 0,52, l. 0,86. — (M. BAUR.)

Voir, sur l'auteur présumé, l'article que lui a consacré M. W. Bürger dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, p. 297-330 et p. 542-575. — Ajoutons cependant que M. Clément de Ris ne partage pas le sentiment des auteurs de ce catalogue quant à la signature et lit « *Verw...* », qui, suivant lui, serait peut-être la signature de Francis Verwlit, né en 1598 et mort en 1655.

46. Vue du Louvre et de la Seine, prise du Pont-Neuf; peinture sur toile, par Gastiels, vers 1665.

H. 0,07, l. 0,19 1/2. — (M. BAUR.)

47. Vue perspective du Louvre et des quais, prise du Pont-Neuf; peinture sur toile, vers 1670.

H. 0,73, l. 1,23. — (M. BAUR.)

48. Vue de la galerie du Louvre, du Pont-Neuf et des quais; peinture sur toile, école française, vers 1670.

H. 0,52, l. 1,28. — (M. BAUR.)

49. Vue perspective de la Seine, prise en avant du pavillon de Flore; peinture sur toile, fin du XVIIe siècle.

H. 0,60, l. 0,95. — (M. BAUR.)

Ces deux derniers tableaux, ainsi que celui qui figure au Supplément sous le n° 159, ne paraissent pas faits d'après nature et semblent dériver d'une source commune. On n'a admis, dans aucune de ces pièces, le Pont-Rouge ou le Pont-Royal, mais on ne doit sans doute voir dans cette omission que le désir qu'avait le peintre de ne pas gâter la perspective par un pont apparaissant au premier plan. On a dû assigner une date plus ancienne au n° 48 où est encore représentée la tour de la Porte Neuve.

50. « L'Ordre de la marche pour la publication de la paix qui s'est « faite le lundy, premier juin 1739, vüe du costé des galleries du

« Louvre ; » photographie, d'après un dessin du musée du Louvre, d'un croquis de Ch. Parrocel.

H. 0,17 1/2, larg. 12,55. — (***)

L'original du dessin de Parrocel occupe le n° 1227 du catalogue de M. Reiset.

51. Vue du Louvre et du Pont-Neuf, prise du pont Royal ; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,57, l. 0,94. — (M. Baur.)

52. Vue intérieure d'un des guichets du Louvre ; gouache, signée Demachy, 1780.

H. 0, 36, l. 0,47. — (M. Jacquinot.)

53. Vue du cours de la Seine, entre le quai Malaquais et le quai du Louvre, prise du terre-plein du Pont-Neuf ; peinture sur toile, signée Noël, vers 1780.

H. 0,46, l. 0,73. — (M. Clément.)

54. Colonnade du Louvre ; peinture sur toile, par Demachy, 1789.

H. 0,50, l. 0,63. — (M. Baur.)

55. Le guichet du Louvre, en face le pont des Arts ; peinture sur toile par Hubert Robert, fin du XIXe siècle.

H. 0,45, l. 0,37. — (M. Destailleur.)

56. La galerie du Louvre pendant la première République ; peinture sur toile, signée Hubert Robert.

H. 0, 35, l. 0,40. — (M. Destailleur.)

57. Vue du cours de la Seine et du quai du Louvre prise en aval de la Porte Neuve ; dessin daté de 1574.

H. 0,17 1/2, l. 0,30. — (M. Destailleur.)

58. Vue du cours de la Seine et de l'île de la Cité, prise du port Saint-Nicolas ; peinture sur toile, signée J. Noël, vers 1780.

H. 0,46, l. 0,73. — (M. Clément.)

59. Démolition de l'ancien garde-meuble (le Petit-Bourbon); dessin lavé, signé Demachy.

H. 0,43, l. 0,54. — (M. Jacquinot.)

60. La place et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, alors mairie du IVe arrondissement ; peinture sur bois, signée A. Wynantz, 1840.

H. 0,37, l. 0,67. — (M. Baur.)

61. La cour des Messageries en 1793 ; dessin, par Desrais.

H. 0,30, l. 0,52. — (M. Jacquinot.)

62. Vue du palais de la Bourse, prise de la rue de Richelieu ; aquarelle signée Heurteloup, 1831.

H. 0,42, l. 0,62. — (M. Jacquinot.)

63. La place du Châtelet ; aquarelle signée Hibon, vers 1813.

H. 0,25 1/2, l. 0,32 1/2. — (M. Destailleur.)

64. Le marché des Innocents en 1793; dessin, par Desrais.

H. 0,50 1/2, l. 0,51. — (M. Jacquinot.)

65. Le marché des Innocents au commencement du xixe siècle; dessin attribué à Lallemant et représentant des réjouissances publiques.

H. 0,20 1/2, l. 0,34 1/2. — (M. Carré.)

66. La fontaine des Innocents; aquarelle signée Hibon, 1813.

H. 0,32 1/2, l. 0,25 1/2. — (M. Destailleur.)

67. La procession de la Ligue débouchant sur la place de Grève par l'arcade Saint-Jean en 1590; peinture sur toile, contemporaine.

H. 0,96, l. 2,09. — (M. le duc de Valençay.)

M. Tisserand, chef du bureau des travaux historiques de la ville de Paris, a consacré à ce tableau, signalé peu de temps avant par M. Darcel (*Chronique des arts et de la curiosité*), une note intéressante qui a paru dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II, p. 132-136.

68. La procession de la Ligue; peinture sur bois, scène et peinture flamandes, comm. du xviie siècle.

H. 0,49, l. 0,65. — (M. Baur.)

69. Fête donnée sur la place de l'Hôtel-de-Ville; peinture sur bois, école hollandaise, époque Louis XIII.

H. 0,51, l. 0,77. — (***)

70. L'Hôtel-de-Ville de Paris, la place de Grève et l'église paroissiale de Saint-Jean; peinture sur toile, signée Raguenet et datée de 1751.

H. 0,45, l. 0,82. — (***)

71. L'Hôtel-de-Ville, la place de Grève et l'église paroissiale de Saint-Jean; peinture sur toile, par Raguenet.

H. 0,37, l. 0,47. — (Société de l'Histoire de Paris.)

Vue identique à la précédente, mais de proportions moindres, ce qui permet d'y reconnaître l'exemplaire de cet ouvrage de Raguenet qu'a connu et décrit M. Bonnardot, dans son excellent travail sur l'*Iconographie du vieux Paris* (Revue universelle des arts, t. III, p. 521-525).

72. Tirage de la loterie en présence du prévôt des marchands et du corps de ville; dessin lavé, signé C.-L. Desrais, 1772.

H. 12 1/2, l. 0,45. — (M. de Saint-Albin.)

73. Vue de l'Hôtel-de-Ville et de la place de Grève; peinture sur bois, époque Louis XVI.

H. 0,36, l. 0,46. — (M. Baur.)

74. Décoration de la place de l'Hôtel-de-Ville pour la réception de Marie-Antoinette, lors de la naissance du Dauphin; dessin signé Demachy, 1781.

H. 0,26 1/2, l. 0,61. — (M. Baur.)

75. Le vestibule de l'Hôtel-de-Ville; gouache, par Maréchal, 1786.

H. 0,12 1/2, l. 0,20. — (***)

76. Vue de l'Hôtel-de-Ville et de la place de Grève; peinture sur bois, par Canella, 1828.

H. 0,17, l. 0,24 1/2. — (***)

77. La place de l'Hôtel-de-Ville et l'église Notre-Dame, vue prise de la rue de Rivoli, pendant la construction de l'Hôtel-Dieu; peinture sur toile signée « Faustin de Miodoucheski, 1868 ».

H. 0,75, l. 1,15. — (M. Baur.)

Cette toile a figuré au Salon de 1870, sous le n° 1993.

78. L'arcade Saint-Jean, vue de la place de Grève (??); gouache, vers 1770.

H. 0,22, l. 0,30. — (M. le baron J. Pichon.)

79. L'arcade Saint-Jean, vue de la rue du Martroy (??); gouache, vers 1770.

H. 0,22, l. 0,30. — (M. le baron J. Pichon.)

Suivant M. Clément de Ris, cette dernière pièce, seule, représenterait l'arcade Saint-Jean. Le même critique pense que le n° 78 reproduirait bien plutôt l'ancien cloître du collége de Bayeux dont on avait fait, à partir de 1770, un passage entre la rue de Maçons-Sorbonne et la rue de la Harpe, passage bien connu, dit-il, des écoliers et des étudiants de 1830 à 1840; c'était là tout ce qui subsistait du fameux collége de Bayeux fondé en 1308 et réuni au collége Louis-le-Grand en 1763, et ces restes furent démolis lors du percement du boulevard Saint-Michel.

80. Démolition de l'église de Saint-Jean-en-Grève; peinture sur toile, par Demachy, 1800.

H. 0,41, l. 0,51. — (M. Destailleur.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 31-33.

81. Vue du Carrousel donné à la place Royale les 5, 6 et 7 avril 1612, à l'occasion du mariage du roi Louis XIII; peinture sur toile, école flamande.

H. 1,49, l. 2,39. — (M. Baur.)

La planche qui figure au f° 361 du *Vray Théâtre d'honneur de chevalerie* sous le titre : « Carosel fait à la place royalle à Paris le V, VI, « VII avril M. D. C. XI. » paraît avoir été gravée d'après ce tableau, dont elle ne paraît guère différer que par l'adjonction d'un premier plan, uniquement composé de maisons.

82. La place Royale; peinture sur toile, 1660.

H. 0,79, l. 1,13. — (Société de l'Histoire de Paris.)

Au premier plan paraît le carrosse royal attelé de six chevaux et dans lequel on remarque deux personnages; sans doute le roi et la reine. Sur la housse des chevaux on voit le chiffre de la reine Marie Thérèse (M T), ce qui ne permet pas d'assigner à ce tableau une date antérieure à celle du mariage de Louis XIV.

83. « Le siége de la Bastille représenté au naturel, le 14 juillet 1789,

« présenté par le sieur Cholat, un des vainqueurs de la Bastille ; » gouache.

H. 0,50, l. 0,50. — (M. Champfleury.)

Le « vainqueur de la Bastille » que mentionne le titre de cette pièce publia, en 1789, pour se justifier de diverses imputations, un petit opuscule apologétique de sa conduite, sous le titre de : *Service fait à l'attaque et prise de la Bastille et autres pour la cause commune, par le sieur Cholat, marchand de vins, rue des Noyers, au coin de celle des Lavandiers, le 14 juillet 1789* (Paris, Brunet et Desenne, 1789, 16 p. in-8°). On conserve à la Bibliothèque de la Ville un exemplaire de cette brochure, dont le texte a été reproduit par les soins de M. Jules Cousin, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II, p. 51-57.

84. La Bastille, le 14 juillet 1789; peinture dans la manière de Demachy.

H. 0,26, l. 0,42. — (M. Destailleur.)

85. Démolition de la Bastille en 1789; peinture dans la manière de Demachy.

H. 0,26, l. 0,42. — (M. Destailleur.)

86. Une parade sur le boulevard du Temple; peinture sur toile, par Drölling, vers 1816.

H. 0,98, l. 0,80. — (M. Baur.)

Sur l'enseigne du théâtre, on lit : « La troupe de Mme Rose réunie à celle des boulevards ; » aussi répéterons-nous d'après Jules Janin, que « Frédérick-« Lemaître fit ses premiers débuts chez Mme Rose par de très-spirituelles pa-« rades alors que la parade était en honneur » (Janin, *Deburau, Histoire du théâtre à quatre sous*, p. 55). Les débuts de Frédérick-Lemaître, né en 1798, doivent avoir eu lieu vers l'époque où fut exécutée cette toile.

Nous retrouvons, au sujet de cette toile, dans l'un des articles de M. Clément de Ris, une opinion que nous avons été sur le point d'émettre dans notre première rédaction; mais nous ne croyons plus que le n° 86 représente le théâtre de la Malaga, soigneusement distingué par tous les historiens des théâtres des boulevards de celui de mademoiselle Rose. Comme M. Clément de Ris, nous avons lu l'article que Jal a consacré à Bobèche dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* et nous avons cru un moment reconnaître le fameux pitre dans le personnage principal de la scène représentée par Drölling.

87. Vue de la tour du Temple; dessin lavé, par Nicolle, fin du XVIIIe siècle.

Médaillon de 0,13 de diamètre. — (M. de Saint-Albin.)

88. Scène populaire, place du Château-d'Eau ; peinture sur toile, par Marlet, vers 1830.

H. 0,61, l. 0,78. — (M. Jacquinot.)

89. Vue du marché Saint-Martin (distribution de soupe par le Petit Manteau Bleu); peinture sur bois, signée J.-B. Lecœur, 1833.

H. 0,57, l. 0,74. — (M. Baur.)

Ce tableau a été lithographié par L. Noël, in-folio.

90. Le prieuré de Saint-Martin-des-Champs ; copie d'un dessin remontant à la première moitié du XVIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale.

H. 0,21 1/2, l. 0,36. — (M. le baron J. PICHON.)

91. Barrière de la Villette, construite par Ledoux ; dessin à la sépia, signé Misbach, 1797.

H. 0,10 1/2, l. 0,20. — (M. CARRÉ.)

92. Barrière Saint-Denis, construite par Ledoux ; dessin à la sépia, signé Misbach, 1797.

H. 0,10 1/2, l. 0,20. — (M. CARRÉ.)

III.

LE PONT-NEUF ET LES ILES.

93. Vue du Pont-Neuf (projet non exécuté), de la Cité et des deux rives de la Seine ; peinture sur toile, vers 1578.

H. 0,52, l. 1,29. — (M. le docteur RICHER.)

« Ce pont (le Pont-Neuf), dit Sauval, fut commencé par Henri III, sous la « conduite de Guillaume Marchand... Les architectes de ce temps-là, à l'envi, « firent de nouveaux desseins et d'autres devis touchant ce pont : celui de « Marchand néanmoins plut davantage et fut trouvé le plus savant et le « plus superbe. Entre tant de desseins et d'élévations, une entre autres parut « assés bien inventée et pleine de politique ; car comme ce pont devoit être « placé à une des extrémités de Paris, l'architecte qui le fit, jugea que le « voisinage du Louvre et du Palais le rendroit très-passant, et qu'ainsi il « étoit bon de s'assurer d'un poste si fréquenté et si retiré tout ensemble et « qui sembloit, dans une sédition, pouvoir empêcher ou retarder l'union du « roi et du Parlement. De sorte que pour s'en rendre le maître, il ne trouva « point de meilleur moyen que de dresser aux deux bouts de ces deux ponts « deux grands arcs de triomphe, qui se pussent fermer quand on voudroit ; « et de plus, d'en élever un autre à la pointe de l'isle qui occupât tout l'es- « pace qui les sépare » (Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. I, p. 233).

Ce projet est évidemment celui qui figure sur le tableau possédé par M. le docteur Richer. — M. Bonnardot (*Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle des arts, t. III, p. 203-214), décrit un tableau analogue, conservé au musée de Versailles sous le n° 779.

Depuis que ces lignes ont été envoyées pour la première fois à l'impression, M. Clément de Ris a dit que ce projet avait été conçu entre 1605 et 1610, et il attribue en conséquence la peinture qui le rappelle au commencement du XVIIe siècle. Bien que Sauval mentionne, en effet, la reprise de ce dessein de décoration vers l'époque indiquée, nous croyons devoir maintenir notre opinion, en ne nous basant pas seulement sur les costumes des petits personnages figurés par le peintre, costumes qui appartiennent bien certainement à des contemporains de Charles IX et de Henri III : nous

appellerons en effet l'attention sur l'architecture du pont représenté par l'artiste et qui, fort différente de celle du Pont Neuf, que tous les Parisiens connaissent si bien, ne comporte même pas un nombre d'arches identique. Cette dernière considération suffit seule à démontrer que le n° 93 est antérieur au commencement des travaux de construction du Pont-Neuf.

94. Le Pont-Neuf et la place Dauphine, vue prise du pont Rouge; peinture sur toile, dans la manière de Gastiels, vers 1665.

H. 0,39, l. 0,55. — (M. Baur.)

95. Le Pont-Neuf et la Samaritaine; dessin, dans la manière de Silvestre, fin du xviie siècle.

H. 0,15 1/2, l. 0,32. — (M. Destailleur.)

96. « Voyez, à droite, le collége des Quatre-Nations, et à gauche, « au bout, la Samaritaine, qui fournit de l'eau à une partie de Paris; » peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris,* dans la Revue univ. des arts, t. IV, p. 24.

97. « A gauche, les degrés du quai du Louvre, et la Samaritaine du « même côté; et, sur le milieu du Pont-Neuf, la statue d'Henri IV; « l'on apperçoit à droite, du côté du même pont, le collége et le quai « des Quatre-Nations; » peinture sur toile, signée Raguenet, 1752.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris,* dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 24.

98. « Le Pont-Neuf en son entier, ainsi que la façade de la Samari- « taine; en face, de l'autre côté du pont, la rue de Thionville, ci- « devant Dauphine; sur la droite, l'hôtel de la Monnoie, et, en face « de la statue, l'entrée de la place Dauphine; » peinture sur toile, signée Raguenet, 1777.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris,* dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 20.

99. Vue du quai du Louvre, du Pont-Neuf et du collége des Quatre-Nations, prise du port Saint-Nicolas; peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Mme du Housset.)

100. Le Pont-Neuf et la Samaritaine, pris du quai du Louvre; gouache, époque de Louis XVI.

H. 0,34, l. 0,56. — (M. le docteur Royer.)

101. Incendie du corps de garde du Pont-Neuf (29 août 1788); dessin pour la gravure.

H. 0,15 1/2, l. 0,26 1/2. — (M. Baur.)

102. Une fabrique de cartes à jouer, à la pointe occidentale de l'île de la Cité, en face de la statue de Henri IV, vers 1675; gouache.

H. 0,24, l. 0,46 1/2. — (M. le baron J. Pichon.)

103. « Le roy Louis XV tenant son lit de justice pour la première « fois en son Parlement, à Paris, le 12 septembre 1715, dessiné sur le « lieu par F. Delamonce. »

H. 0,33, l. 0,49. — (M. Carré.)

Le titre que nous venons de transcrire est emprunté à la gravure que De Poilly fit de ce dessin.

104. Place du Palais-de-Justice au commencement du siècle; jugement et exécution. Dessin allégorique attribué à Desrais.

H. 0,20, l. 0,34. — (M. Carré.)

Ce dessin est accompagné de la légende suivante : « Veuve Morin, âgée « de 39 ans, et Angélique Delaporte, âgée de 16 ans, condamnées au car- « can pour avoir extorqué des signatures avec violence. »

105. La salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice; dessin lavé, commencement du xixe siècle.

H. 0,41, l. 0,72. — (***)

106. « L'on voit, à gauche, le quai de la Vallée et le marché aux « volailles ; à droite, le quai des Orfévres et, du même côté, la façade « du Louvre et celle du palais des Thuilleries ; » peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 23.

107. L'église de Saint-Martial, préservée de l'incendie par saint Eloi ; dessin sur parchemin, xiiie siècle.

H. 0,17, l. 0,34. — (***)

On lit au-dessus de ce dessin la légende suivante :

« [*Quomodo beatus E*]*ligius, incendio urbis Parisiace comminando, ecclesiam beati Marcialis ab incendio liberavit.* » Ce dessin est accompagné d'une autre scène des Miracles de saint Éloi, représentant la guérison d'un malade par le saint évêque de Noyon dans l'église de saint Denis; cette seconde pièce est intitulée : *Quomodo in vigilia sancti Dionysii, beatus Eligius in ecclesia ejusdem martyris quemdem (?) curavit.* — Les dimensions que nous indiquons pour ce dessin se rapportent aux deux scènes juxtaposées.

Ces deux dessins faisaient partie d'une suite d'*histoires* représentant les miracles de saint Éloi. Cette suite avait été copiée au xviie siècle par Gaignières et se retrouve complète à la bibliothèque bodleienne d'Oxford. La collection Gaignières, d'Oxford, ayant été calquée par M. Frappaz pour la Bibliothèque Nationale de Paris, on peut voir au cabinet des estampes (t. XVI, fol. 65, compartiments 9 et 10) la copie des deux dessins exposés sous le n° 107.

108. « La lutte qui se faisoit entre le pont Notre-Dame et celui au « Change entre les bâteliers, dont celui qui restoit le dernier recevoit « pour prix de sa victoire un gobelet ou un couvert d'argent ; » peinture sur toile, signée Raguenet, 1751.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle

des Arts, t. IV, p. 16-19. — Le savant amateur parisien qui n'avait pu remarquer sur les tableaux de Raguenet, conservés aujourd'hui à la Samaritaine, la signature de ce peintre, accompagnée le plus souvent d'une date, a cru cette toile postérieure de vingt ans et suppose que la joute des bateliers qui y est représentée fut donnée à l'occasion du mariage du dauphin (mai 1770), plus tard le roi Louis XVI. Cette opinion ne saurait subsister devant la date de 1751, qui se trouve à la suite de la signature de l'artiste, et elle ne peut guère concorder non plus avec le titre que nous avons transcrit d'après une note imprimée, remontant à l'époque de la première République ou de l'Empire; car, suivant cette note, la joute nautique représentée par Raguenet avait un caractère traditionnel et ne peut être considérée comme une réjouissance extraordinaire.

109. Vue du Petit-Pont après l'incendie de l'Hôtel-Dieu arrivé pendant la nuit du 1er au 2 août 1737; peinture sur toile, « d'après nature », signée Oudry.

H. 0,51, l. 0,62. — (M. Baur.)

110. « L'incendie de l'Hôtel-Dieu, l'an 1770 (*sic*, pour 1772), qui a « duré quinze jours ; à gauche l'on voit le Marché-Neuf, à droite la « vue du pont du Petit Chastelet; » peinture sur toile, par Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris,* dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 21-23.

111. L'incendie de l'Hôtel-Dieu, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1772; peinture sur toile, par Hubert Robert.

H. 1,44, l. 1,08. — (M. le baron J. Pichon.)

112. Incendie de l'Hôtel-Dieu, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1772; peinture sur toile, signée Genillon.

H. 0,50, l. 0,70. — (M. Baur.)

113. Cérémonie de la reprise du culte à Notre-Dame, le 28 germinal an x; dessin lavé, signé « L.-M. Phelippeaux, en 1802. »

H. 0,53, l. 0,50. — (M. Jorand.)

114. « L'Archevêché, et au bout de l'isle Saint-Louis, par la rivière « de Seine, on aperçoit le pont de la Tournelle, et à droite le port aux « thuilles; » peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris,* dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 19-20.

115. Vue de la Cité et du chevet de l'église Notre-Dame, prise du quai de la Tournelle; peinture sur toile, signée Raguenet, 1753.

H. 0,45, l. 0,82. — (M. Baur.)

116. Vue de la pointe orientale de la Cité et de l'île Saint-Louis, prise du quai de la Tournelle; peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0.82. — (Mme du Housset.)

117. Vue de la pointe orientale de la cité et de l'île Saint-Louis; peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Mentionnée par Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue universelle des arts, t. IV, p. 20.

Cette toile est identique à la précédente, sauf en ce qui touche aux accessoires.

118. « Voyez la place de Grève, à gauche; un peu plus loin, du « même côté, le Port au Bled; de l'autre côté de la rivière, l'isle Saint- « Louis et le pont Rouge par lequel on entre dans la Cité; » peinture sur toile, signée Raguenet.

H. 0,45, l. 0,82. — (Propriété des bains de La Samaritaine.)

Voyez Bonnardot, *Iconographie du vieux Paris*, dans la Revue univ. des arts, t. IV, p. 20-21.

119. Vue de l'île Saint-Louis et du pont de la Tournelle, peinture sur toile, par J. Noël, fin du XVIIIe siècle.

H. 0,49, l. 0,69. — (M. Baur.)

IV.
RIVE GAUCHE.

120. L'Ecole militaire, figurant sur une médaille dans une composition allégorique relative à la mort de Louis XV; dessin signé Moreau le jeune.

H, 0,07 1/2, l. 0,14. — (M. de Saint-Albin.)

121. Vue du château de Meudon et du dôme des Invalides, prise d'une maison de campagne des environs d'Issy; peinture sur toile, fin du XVIIe siècle.

H. 0,74, l. 1,15. — (M. Baur.)

Rien de moins naturel que de réunir sur une même toile le château de Meudon et l'hôtel des Invalides; aussi ce tableau fut-il certainement exécuté pour un personnage auquel ces deux établissements étaient également chers. Or, de 1680 à 1691, le château de Meudon appartint à Louvois, dont la veuve le céda en 1695 au roi, et l'on sait, d'autre part, que c'est cet éminent ministre de la guerre qui fonda l'hôtel royal des Invalides, inauguré en 1674, et qu'il y élut sa sépulture.

122. Vue du cours la Reine, du palais Bourbon et du quai d'Orsay; gouache, époque Louis XVI.

H. 0,22 1/2, l. 0,53. — (M. Bienvenu.)

123. Vue de la Grenouillère et du palais Bourbon; dessin attribué à Demachy, règne de Louis XVI.

H. 0,21, l. 0,48. — (M. Baur.)

124. Palais du Conseil des Cinq-Cents; dessin exécuté en floréal an VI.

H. 0,32 1/2, l. 0,36. — (M. Baur.)

125. Le palais Bourbon et le pont de la Concorde sous l'Empire (projet de décoration); aquarelle signée « Hibon, 1814 ».

H. 0,33 1/2, l. 0,25 1/2. — (M. Destailleur.)

126. Le pont de la Concorde, vers 1820, pris de la berge nord; dessin.

H. 0,25 1/2, l. 0,45. — (M. Tinardon.)

127. Tourelle située au coin de la rue Saint-Benoît et de la rue Jacob, démolie en 1847; dessin de Mme la baronne de Chaubry.

H. 0,14, l. 0,10. — (Mme la baronne de Chaubry.)

128. Portail de l'oratoire des Jésuites de la rue du Pot-de-Fer; dessin lavé du XVIIe siècle, attribué à Jean Marot.

H. 0,25, l. 0,17. — (M. Carré.)

129. La salle de bal construite par Lenoir dans l'enclos de la foire Saint-Germain, à Paris, en 1766; dessin à la sépia.

H. 0,43, l. 0,88. — (M. Destailleur.)

130. Projet pour la place et la salle de l'Odéon; dessin signé Perney, 1780.

H. 0,20, l. 0,32. — (M. Jacquinot.)

131. La tour de Nesle et les galeries du Louvre; peinture sur bois, d'après Callot, vers 1630.

H. 0,25, l. 0,41. — (M. Baur.)

132. La tour de Nesle et les galeries du Louvre, vue prise du Pont-Neuf; peinture sur toile d'après Callot, postérieure à 1632.

H. 0,18, l. 0,36. — (M. Baur.)

133. L'hôtel de Nesle, l'hôtel de Nevers et les fossés de la ville; peinture sur toile, milieu du XVIIe siècle.

H. 0,63, l. 0,95. — (M. Baur.)

Cette toile est la copie d'une estampe d'Israël Silvestre dont dérive également la planche du recueil de Mérian (*Topographia Galliæ*) intitulée : « Prosp. de la Tour de Nesle et de l'Hostel de Nevers. »

134. L'hôtel de Nesle et le Louvre; peinture sur toile école flamande, dans la manière de Gastiels.

H. 0,38, l. 0,54. — (M. Baur.)

135. Le collége des Quatre-Nations et le quai jusqu'au Pont-Royal, vue prise du Petit-Bourbon ; dessin dans la manière de Silvestre, fin du XVIIe siècle.

H. 0,15 1/2, l. 0,32. — (M. Destailleur.)

136. L'Hôtel de la Monnaie et le Louvre, vue prise du terre-plein du Pont-Neuf; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,32, l. 0,50. — (M. Destailleur.)

137. L'Hôtel de la Monnaie et le Louvre, vue prise du terre-plein du Pont-Neuf; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,57, l. 0,93. — (M. Baur.)

138. L'Hôtel de la Monnaie et le Louvre, vue prise du terre-plein du Pont-Neuf; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,38, l. 0,66. — (M. Liandier.)

139. L'Hôtel de la Monnaie et le Louvre, vue prise du terre-plein du Pont-Neuf; gouache, par Demachy.

H. 0,39, l. 0,62. — (M. Baur.)

140. Le Pont-Neuf et l'Hôtel de la Monnaie; dessin lavé, époque Louis XVI.

H. 0,25, l. 0,40. — (M. le baron J. Pichon.)

141. Vue du Pont-Neuf et de l'Hôtel de la Monnaie; peinture sur toile, signée F. Maillard, 1830.

H. 0,31, l. 0,39. — (M. Baur.)

142. L'Ecole de médecine et la Clinique, vers 1825; dessin.

H. 0,33, l. 0,50. — (M. Tinardon.)

143. Le roi Louis XVI posant la première pierre de l'amphithéâtre des Ecoles de chirurgie, le 14 décembre 1774; gouache, par Gabriel de Saint-Aubin.

H. 0,17, l. 0,22 1/2. — (M. J. Cousin, bibliothécaire de la Ville.)

Ce tableau a figuré à l'Exposition de l'Académie de Saint-Luc, au Colisée, en 1776, sous le numéro 246.

144. Le Palais du Luxembourg illuminé pour une fête publique; dessin à la sépia, signé Maréchal, 1780.

H. 0,25 1/2, l. 0,38. — (M. Destailleur.)

145. « Plan de la Chartreuse de Paris, anciennement dit hôtel et fief « de Vauvert, par De Roy, commissaire à terrier, fermier général des « marchés de l'abbaye de Saint-Germain; » dessin lavé, 1789.

H. 0,47, l. 0,62. — (M. Jorand.)

146. Pose de la première pierre de l'église de Sainte-Geneviève, le 6 septembre 1764; dessin lavé de sépia, par Demachy.

H. 0,63, l. 1,40. — (M. Hédé.)

« Ce fut le 6 septembre 1764 que Louis XV vint solennellement poser la « prétendue première pierre de l'édifice, ou plutôt d'un des piliers du dôme. « Pour donner au roi et au public une idée de ce futur édifice, l'architecte « fit élever une charpente recouverte de toile, sur laquelle le sieur de Machy « peignit le portail (Dulaure, *Histoire de Paris,* t. VII, p. 518 de l'édit. « Baudouin, 1825). » — Cette charpente recouverte de toile est figurée sur le dessin exposé.

147. Apothéose de Voltaire au Panthéon, le 11 juillet 1791; dessin lavé, dans la manière de Moreau le jeune.

H. 0,20, l. 0,26 1/2. — (M. de Saint-Albin.)

148. L'église du Val-de-Grâce; dessin à la plume de Blondel, milieu du XVIIIe siècle.

H. 0,19, l. 0,14. — (M. Carré.)

149. L'abbé de l'Epée aux Sourds-Muets; peinture sur toile attribuée à Drölling.

H. 0,32, l. 0,24. — (M. Jacquinot.)

150. Vue de la porte Saint-Bernard et du château de la Tournelle; esquisse, par Demachy, d'une pièce gravée en couleur, 1770.

H. 0,33, l. 0,67. — (M. Jorand.)

151. La porte Saint-Bernard, prise du côté du faubourg; dessin signé Demachy, 1786.

H. 0,36, l. 0,31. — (M. Jacquinot.)

V.
SUJETS DIVERS.

152. Fête dans un parc à Paris; dessin attribué à Gravelot, vers 1760.

H. 0,26, l. 0,75. — (***)

153. Vue composée de divers monuments parisiens; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,37, l. 0,53. — (M. Baur.)

Parmi les monuments groupés sur cette toile, on remarque la façade des Bernardins, transportée aujourd'hui à l'église des Blancs-Manteaux; les tourelles de l'hôtel de Sens; une imitation de la colonne du Châtelet, etc.

154. Vue composée à l'aide du Pont-Neuf et d'un édifice participant à la fois du Louvre et de l'hôtel de la Monnaie; peinture sur toile attribuée à Demachy, époque Louis XVI.

H. 0,39, l. 0,53. — (M. Baur.)

155. Portrait de Poullain de Saint-Foix, auteur des *Essais historiques sur Paris*, gravé par Saint-Aubin; l'encadrement est un dessin original de Marillier.

H. 0,14, l. 0,09. — (M. de Saint-Albin.)

VI.
SUPPLÉMENT.

156. Décoration monumentale du Trocadero projetée sous Louis XVIII; dessin à la plume lavé de sépia.

Hauteur 0,55, largeur 0,78. — (M. Carré.)

En haut de la colline, sous le portique d'un temple de style corinthien portant sur sa face cette inscription : « A saint Louis », on voit une statue en pied du roi Louis IX. Près du quai et séparé de la voie par un haut escalier conduisant à une construction en hémicycle de style ionique, est placée une statue assise du roi Louis XVIII avec cette inscription : « A « Louis XVIII, restaurateur de la dinastie des Bourbons. »

157. Une scène de réjouissances populaires aux Champs-Élysées; dessin dans la manière de Gavarni, signé B. Raynaud.

H. 0,38, l. 0,49. — (M. Carré.)

Ce dessin porte la dédicace suivante qui lui sert de signature : « A mon-« sieur Aubert par son ami B. Raynaud. »

158. Place de la Concorde le jour de l'érection de l'obélisque de Louqsor (25 octobre 1836); aquarelle d'après nature par J.-P. Moynet.

H. 0,38, l. 0,50. — (M. Georges Moynet.)

Cette vue est prise des Champs-Elysées. On aperçoit le plan incliné sur lequel la pierre a été traînée depuis la Seine et les grues qui ont servi à l'élever; l'obélisque est préservé par une enveloppe de charpente.

159. Une perspective de la Seine, prise en avant du pavillon de Flore ; peinture sur toile, fin du XVIIe siècle.

H. 0,76, l. 1,21. — (M. Baur.)

Voyez la note du n° 49.

160. Projet de MM. Percier et Fontaine pour la réunion du Louvre aux Tuileries, adopté en 1813 : vue cavalière, prise du côté des Tuileries dans le jardin; dessin pour la gravure signé : « F. Morey del. ».

H. 0,19 1/2, l. 0,27. — (M. le baron Héron de Villefosse.)

161. Même projet : vue cavalière, prise du côté de la colonnade du Louvre; dessin pour la gravure, signé : « F. Morey del. ».

H. 0,19 1/2, l. 0,27. — (M. le baron Héron de Villefosse.)

Ces deux dessins, d'une finesse remarquable, ont été gravés dans le *Musée de sculpture antique et moderne,* du comte de Clarac, le premier par Normand fils, le second par Hibon. Sur le projet lui-même, voir l'ouvrage précité, page 627 et note.

162. Vue du cours de la Seine entre l'hôtel de la Monnaie et la galerie du Louvre, prise du terre-plein du Pont-Neuf; dessin à la plume, lavé à l'encre de chine et légèrement relevé d'aquarelle, vers 1780.

H. 0,21, l. 0,46. — (M. Renard.)

163. Hôtel-de-Ville de Paris, modèle en bois sculpté sur ses quatre façades, à l'échelle de 7 millimètres par mètre.

(M. Baur.)

Ce travail a obtenu une médaille d'argent à l'exposition de Marseille.

164. « Vue du siége et prise de la Bastille. Le gouverneur et la garnison sont faits prisonniers, le 14 juillet 1789. » Gouache contemporaine.

H. 0,38, l. 0,50. — (M. de Saint-Albin.)

165. Fête publique donnée à Paris sur les ruines de la Bastille en 1793 ; aquarelle signée A. C. (A. Celerier, architecte de la République), 1793.

H. 0,39, l. 0,59. — (M. de Saint-Albin.)

166. Arc de triomphe de la place du Trône, construit par Cl. Perrault en 1670 et détruit en 1716; aquarelle.

H. 0,16, l. 0,22 1/2. — (M. Regnauld.)

L'arc de triomphe de la place du Trône a été gravé et décrit dans la *Description de Paris,* de Germain Brice (édition de 1713), t. II, p. 90.

167. « Supplice de Mallet, Guidal, Lahorie et consors; en octobre « 1812; » dessin signé J. D.-B. (J. Duplessis-Bertaux).

H. 0,19, l. 0,34 1/2. — (M. de Saint-Albin.)

Le supplice du général Malet eut lieu dans la plaine de Grenelle.

168. Le Petit Châtelet; dessin à la plume lavé de bistre, XVIIIe siècle.

H. 0,17 1/2, l. 0,45. — (M. Carré.)

169. Les restes de l'abbaye de Saint-Victor et l'hospice de la Pitié; peinture sur toile, d'après Bouhot, 1819.

H. 0,21, l. 0,26. — (M. Savouré.)

On trouve dans la *Collection de la duchesse de Berry* (deux vol. in-folio, t. II) une lithographie exécutée par J.-B. Arnout d'après une toile exposée au Salon de 1819 par Bouhot et intitulée : *la Chapelle Saint-Victor près le Jardin des Plantes.* Presque tous les détails de la scène reproduits par la lithographie sont également retracés par le petit tableau que montre l'Union centrale. Mais les dimensions de la toile possédée autrefois par la duchesse de Berry (2 pieds 2 pouces de hauteur, sur 2 pieds 10 pouces de largeur) démontrent que cette peinture ne peut être assimilée à celle qui nous occupe en ce moment. Le n° 169 est donc une copie et une réduction de la toile de Bouhot.

170. Vue composée de divers monuments parisiens; peinture sur toile, par Demachy.

H. 0,39, l. 0,53. — (M. Jacquinot.)

Ce tableau est identique à celui qui figure plus haut sous le n° 153.

TABLE

DES NOMS DE PEINTRES ET DE DESSINATEURS.

(Les chiffres renvoient aux numéros d'ordre du Catalogue.)

Bizard, 12.
Blondel, 148.
Bouhot, 169.
Callot, 131, 132.
Canella, 76.
Celerier (A.), 165.
Chalgrin, 27.
Chaubry (la baronne de), 127.
Cholat, 83.
Delamonce, 103.
Demachy, 16, 23, 41, 51, 52, 54, 59, 74, 80, 84, 85, 123, 136, 137, 138, 139, 146, 150, 151, 153, 154, 170.
De Roy, 145.
Desrais, 61, 64, 72, 104.
Drölling, 86, 149.
Duplessis-Bertaux, 35, 167.
Gastiels, 46, 94, 134.
Gurillon, 112.
Gravelot, 152.
Hagnauer, 43.
Haudebourt-Lescot (madame), 32
Heurteloup, 62.
Hibon, 63, 66, 125.
Jeaurat, 25.
Jung (Th.), 8, 22.
Lallemant, 65.
Lecœur, 89.
L'Espinasse (chevalier de), 40.
Maillard (F.), 141.
Maréchal, 75, 144.
Marillier, 155.
Marlet, 88.

Marot (Jean), 128.
Miodoucheski (Faustin de), 77.
Misbach, 11, 91, 92.
Moreau le jeune, 13, 14, 120, 147.
Morey (F.), 160, 161.
Moynet (J.-P.), 158.
Naudet (Ch.), 17.
Nicolle, 87.
Noël (J.), 29, 53, 58, 119.
Oudry, 109.
Parrocel (Ch.), 24, 50.
Percier, 30.
Perney, 130.
Phelippeaux, 113.
Piranesi (les frères), 20, 31.
Poyet, 18, 19.
Raguenet, 6, 9, 70, 71, 96, 97, 98, 99, 106, 108, 110, 114, 115, 116, 117, 118.
Raynaud (B.), 157.
Robert (Hubert), 37, 38, 39, 55, 56, 111.
Saint-Aubin (de), 26, 143, 155.
Silvestre (Israël), 95, 133, 135.
Swebach, 36.
Thian, 28.
Van der Meer, 45.
Vien, 13.
Wynantz (A.), 60.

NOTE SUR LES TRAVAUX DU SERVICE HISTORIQUE

DE LA VILLE DE PARIS.

(Suite et fin.)

III.

Dans le cours de la dernière séance du Conseil la Société a bien voulu accueillir avec faveur les quelques paroles dont j'ai accompagné la présentation d'un certain nombre de gravures empruntées à deux ouvrages en cours d'impression et sur le point de paraître : *Les Jetons de l'Echevinage* et la *Topographie historique du vieux Paris* (région du bourg Saint-Germain). Aujourd'hui je suis en mesure de compléter cette communication, en plaçant sous ses yeux quelques épreuves de planches, en noir et en couleur, se rattachant à trois autres volumes, dont la publication est également très-prochaine. Je veux parler du *Livre des Métiers*, du IIIe volume du *Cabinet des Manuscrits* et du second volume des *Armoiries de Paris*.

L'un de nos savants confrères, M. Douët d'Arcq, a pris, il y a quelques années, l'initiative d'une édition *variorum* du célèbre recueil d'Etienne Boileau. Après avoir établi le texte, avec une connaissance complète des manuscrits et un remarquable esprit de critique, il a légué la continuation de ce travail à deux jeunes élèves de l'École des chartes, MM. Bonnardot et de Lespinasse. Diverses circonstances ont retardé jusqu'ici la publication de cette édition destinée à réaliser un progrès sensible sur celle de feu Depping; mais, selon toute apparence, l'année ne se terminera pas sans que le public savant soit appelé à en juger.

A côté de l'introduction historique et du glossaire qui expliquent et

complètent le texte de Boileau, on a cru devoir placer quelques pages typiques empruntées aux quatre manuscrits consultés par les éditeurs. C'était, autant que possible, mettre ces manuscrits, dans ce qu'ils ont de mieux caractérisé, sous les yeux mêmes du lecteur. En dehors de l'intérêt paléographique que présente la reproduction de ces pages, remarquons les premiers essais, très-informes encore, de ce que notre siècle appelle des *illustrations*. Ce sont des croquis à la plume, d'une naïveté toute primitive, postérieurs à l'âge du manuscrit et ajoutés au texte par quelque lecteur désireux de figurer matériellement, pour de moins intelligents que lui, les objets, les métiers et les industries dont il est question dans le recueil. Le singe, notamment, dont la monnaie avait cours sur les ponts de Paris, conformément au dicton bien connu, y est pourtraicturé avec une simplicité antique, en regard du chapitre relatif au péage. D'autres représentations, tout aussi naïves, accompagnées du nom de l'objet figuré, rappellent l'anecdote d'Elien sur les premiers essais des peintres grecs et l'indication complaisante placée au-dessous : Τοῦτ' ἔστιν ἵππος· Τοῦτ' ἔστι δένδρον.

Le 3e et dernier volume du savant ouvrage de notre ancien président (*Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*) comprend, à la suite d'une série de catalogues d'anciennes bibliothèques, cinquante planches présentant en fac-simile des types d'écritures empruntés aux manuscrits parisiens et français du VIe au XVIIe siècle. M. Léopold Delisle a réuni, classé et fait dessiner sous ses yeux, avec le soin minutieux qu'il apporte à toutes ses publications, cette série de types appelée à rendre les plus grands services aux études paléographiques. Une traduction des textes en écriture moderne, avec explication critique et indication des textes, accompagnera cette intéressante collection. Aussi la Ville et l'auteur se sont-ils mis d'accord pour qu'il en soit fait un tirage à part, destiné aux élèves de l'École des chartes et à tous ceux qui s'occupent de paléographie. Ainsi se terminera, d'une façon très-profitable aux études historiques, cette savante monographie de l'un de nos plus riches dépôts littéraires. Le lecteur parisien y trouvera bien ce que l'auteur promet dans le sous-titre de son ouvrage, c'est-à-dire les éléments d'une histoire de la fabrication matérielle, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie. Des cinquante planches prévues, quarante-et-une sont terminées et conduisent la série graphique jusqu'au XIVe siècle : ce sont celles que j'ai l'honneur de placer sous les yeux des membres de la Société. Il en reste neuf, dont les éléments seront incessamment livrés au dessinateur.

IV.

L'ouvrage qui a fourni le plus de représentations figurées est le

second volume des *Armoiries de Paris*. Il ne pouvait en être autrement. En un tel sujet, il faut voir plutôt que lire, et jamais les deux vers d'Horace n'ont reçu plus juste application :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

C'est dans cette pensée que l'auteur avait réuni un assez grand nombre d'appendices, dont il voulait tempérer la sécheresse en y mêlant des planches en noir et en couleur. Confident de ses intentions et persuadé comme lui qu'un volume de pièces justificatives gagnerait à ce mélange intelligemment fait, j'ai conseillé l'intercalation des sujets que je vais avoir l'honneur de faire passer sous vos yeux :

1° *Les sceaux des villes et des communes*, comme introduction à l'étude du sceau parisien ; quatre planches doubles et une planche simple reproduisant, par un procédé héliographique, le moulage de sceaux appendus à des pièces authentiques. Ces moulages sont dus à notre habile confrère, M. Demay.

2° *Les villes, les familles, les corporations et communautés parisiennes portant un navire dans leurs armes ;* trois planches en or et en couleur, qui répondent à autant d'appendices et justifient la doctrine de l'auteur, relative au navire employé comme emblème, indépendamment de tout autre signe héraldique.

3° *Les canons, armes, vases, poteries, poids, registres et objets de diverse nature, aux armes de la ville*, planches composées ou reproduites pour appuyer les mêmes conclusions.

Mais c'est le chapitre des devises, couleurs et costumes d'apparat de la Ville et du Corps municipal, qui donne lieu au plus grand nombre d'appendices et de représentations figurées. Ici, nous entrons dans une période relativement moderne, et nous avons l'insigne avantage de pouvoir reproduire les gravures qui ornent quelques-unes des rarissimes plaquettes de la réserve à la Bibliothèque nationale. Rien ne saurait donner une idée plus complète et plus vraie des splendeurs du cérémonial antique et de la part importante qu'y prenait le Corps municipal parisien, tant par les échafauds, portiques, arcs de triomphe et autres décorations éphémères qu'il faisait édifier, que par les costumes riches et variés qu'il y déployait. Voici d'abord, d'après les registres du Bureau de la Ville[1], un arc de triomphe érigé lors de l'entrée solennelle de Henri II, le 16 juin 1549 :

[Sur un arc de triomphe placé au pont Notre-Dame,] se pouvoit veoir debout un Tiphis de dix piedz en stature, dont le visaige approchoit fort des linéamens physionomiques du Roy triomphateur, et tant bien formé de tous membres que Phidias et Praxiteles n'y eussent trouvé à redire; mais pour

1. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 372.

couvrir la partie secrete il avoit un floccard de lyerre ceinct au-dessus de ses hanches et faisant proprement l'effect pourquoy il y fut applicqué; en ses deux mains il tenoit ung grand mast de navire garny de hune et d'ung grant voille de taffetas rayé d'argent dont la lueur estoit bien fort plaisante. A sa dextre y avoit ung Castor argenté et à sa senestre un Pollux tout noir plus grans que le naturel, et toutesfois semblans petitz auprès de sa grande corpulence. Le Castor tenoit en l'une de ses mains une grande estoille noir et le Pollux une d'argent, pour désigner l'immortalité ou renouvellement de vie, et aux deux autres tenoyent chacun son ancre signiffiant asseurance en navigation. Dedens quatre niches faictes exprès, assavoir deux de chacun costé contre la principalle face de cest arc et encavez jusques à la septiesme partie de son massif, y avoit quatre des plus fameux Argonautes vestus à l'antique et garniz de leurs avirons, chacun fesant contenance diverse, mais de singulièrement bonne grâce, dont les noms estoyent Telamon et Peleus, Hercules et Hylas; puis en l'autre face y en avoit ung pareil nombre de plastre peincturé tant bien désignez et mis en couleur qu'ils ne ceddoyent à ceux en relief; c'estoyent : Theseus et Pyrithous avec Zethus et Calais, tous lesquels pour estre de nation grégeoise disoyent à leur Typhys, après Homère, 'ΗΜΕΙΣ 'ΕΜΜΕΜΑΩΤΕΣ ΑΜΕΨΟΜΕΘΑ, qui signifie : *Nous désireux et promptz te voulons suyvre.* Ce mot estoit en la circonférence de l'arc en caractères convenables à la langue. Contre les flancs, tant d'un costé que d'autre y avoit deux tableaulx, en l'un desquels estantz à la main droicte on pouvoit veoir Phrixus consacrant au dieu Mars la Toison d'or de son mouton sur quoy il avoit traversé le Bospore de Trace ou sa seur Helle se noya laissant son nom à cette mer qui des lors jusques à présent en a esté dicte Hellespont. Sur ce Prixus estoit son nom escript en lettres d'or et soubz ses piedz :

Quod Marti Phrixus sacraverat.

En l'autre y avoit ung Jason ravissant ladicte peau d'or et emmenant Médée, au bas duquel estoit escript, pour respondre au premier : « Abstulit arte Asonides ». Puis en s'adressant au Roy : « Tu Marte feres ».

En dedens le plinthe, soubz les piedz de Tiphys, se pouvoient lire en lettres d'or, sur fonds d'azur, ce vers de Virgile disant :

Alter erit jam Tiphys et altera quæ vehat argo
Delectos heroas.

Pareillement au mylieu de cest arc y pendoit ung tableau garny de ce quatrin :

Par le saige Typhys Argo fut gouvernée,
Pour aller conquérir d'or la riche Toison,
Et par vous, Roy prudent, a semblable raison
Sera nostre grant nef heureusement menée.

Cela estoit dict au Roy pour aultant quil est seigneur de la nef de Paris, non inférieure à l'ancienne Argo.

A l'entrée de 1549, comme à beaucoup d'autres, figurèrent les fameux enfants d'honneur, élite de la bourgeoisie parisienne, qui étalaient sur leurs épaules et sur leurs montures tout le luxe du Camp du Drap d'or. Les registres du Bureau de la Ville racontaient très-longuement les préparatifs de ces fêtes et en décrivaient non moins

minutieusement les magnificences. La reproduction des gravures du temps rend plus sensible encore cet intéressant récit.

Même cérémonial à l'entrée solennelle de Charles IX; nouveau portique, nouvel arc de triomphe, nouvelles devises de circonstances, fertiles en allusions et en personnifications mythologiques. Toute l'érudition grecque et latine de la Renaissance est mise au vent.

ENTRÉE SOLENNELLE DE CHARLES IX
(1571).

Arc triomphal du pont Notre-Dame.

Au dessus de la corniche qui regnoit par dessus le berceau et voulte de ce dict arc estoit un grand navire d'argent, soubz laquelle se voyoit une rivière a costé duquel navire qui représentoit non seullement la ville de Paris, mais aussi tout le Royaulme de France (d'aultant que ladicte ville est l'exemple auquel tous les autres se mirent), estoient les jumeaux Dioscures, qui sont les figures de Castor et Pollux, ressemblant de visaige au Roy et Monseigneur, faictes d'or et ayans chacun une estoille d'or sur leurs testes, lesquelz soustenoient ce navire comme l'ayant saulvé d'une grande tempeste et orage.

Et fut ceste représentation prinse sur ce que Castor et Pollux sont estoilles de très heureuse rencontre, et certain presaige de temps calme quand ils apparoissent aux mariniers au plus fort de la tempeste. Aussy la présence de ces deux grands princes frères nous signiffie non-seullement la salvation du naufrage, mais toute asseurance de repos et tranquilité à l'advenir.

Au dessoubz duquel navire, en la table d'attente cy dessus speciffiée, estoit escript :

Puisque ces astres clairs Dioscures nous sont
Apparuz en ce lieu après si grand orage,
Ceste nef et les siens doresnavant pourront
Voguer libres partout sans crainte du naufrage,

et à costé, dessoubz la figure de Castor :

Nobilium Castor quondam moderator equorum,
Nuncque ratum gravis hæc quo salva regente carina,

et à l'aultre costé, dessoubz Pollux :

Dum geminus gemino stabit cum Castore Pollux,
Non metuit sævas ratis hæc jactata procellas.
Quand le navire, enseigne de Paris
France et Paris n'est qu'une mesme chose,
Estoit de ventz et de vagues enclose
Comme ung vaisseau de l'oraige surpris
Le Roy, Monsieur, Dioscures espritz,
Freres et filz du ciel, qui tout dispose,
Sont apparuz à la mer qui repose
Et la navire ont saulvé de perilz.
De Juppiter les deux enffans jumeaux
Ne sont la hault ny si clairs ne si beaux
Jamais Argon ne fut si bien guydée.
Autres Thyphis, autres Jasons encor

Ameneront la riche Toyson d'or
En nostre France, et non poinct de Medée.

Les enfants d'honneur se montrent également à l'entrée de Charles IX; mais le gracieux costume de l'époque de Henri II a subi en quelques années de profondes modifications : il sent déjà son reître et son soudard. La passion religieuse s'abrite sous le feutre gris de ce fils de famille, toujours élégant de sa personne, mais moins coquet qu'il y a vingt-deux ans.

Enfin le Corps municipal parisien couronne toutes ces merveilles par l'offrande d'un magnifique surtout d'orfévrerie. L'art parisien, si fin, si délicat, avait toujours été mis à contribution dans ces sortes de circonstances. En subissant l'influence du goût italien, les *aurifabri parisienses* n'avaient rien perdu de leurs qualités natives : c'étaient toujours ces artisans, ou plutôt ces artistes excellents que Jean de Jandun contemplait sur le Grand-Pont, ciselant de grands vases d'or et d'argent et faisant retentir harmonieusement les rues d'alentour du bruit de leurs marteaux : *metallicorum vasorum, præcipue de auro et argento, stanno et cupro, figuratores optimi supra pontem vocatum Magnum, malleos super incudes, quasi armonice concurrentibus ictibus, faciunt resonare.* Guillebert de Metz les retrouve au commencement du XIVe siècle en possession de la même renommée : c'étaient « parmy pluseurs artificeux ouvriers, Herman, qui polioit « dymans de diverses formes, Willelm l'orfevre, Audry, qui ouvroit de « laiton et de cuivre doré et argenté. » Nous retrouvons là les trois principales formes de cette industrie de luxe, personnifiées dans un lapidaire, un bijoutier en or et un bijoutier en doublé ou en imitation.

Laissons là cette digression et revenons à l'offrande des Parisiens de 1569. L'influence du goût italien s'y fait sentir; mais j'en appelle à notre savant vice-président, M. le baron Pichon, dont la compétence en pareille matière est si universellement reconnue; c'est un des beaux spécimens de l'industrie artistique de notre ville, et la Renaissance a produit peu de travaux qui puissent lui être comparés.

Avec Charles IX et son successeur, les querelles religieuses s'enveniment; la discorde est dans la ville et la nef parisienne est furieusement ballottée. Elle ressemble au navire d'Ulysse près de sombrer, au moment ou Polyphème lance un bloc de rocher dans la mer, pour se venger du malicieux οὔτις, qui lui a crevé l'œil. Dans l'Odyssée, le Cyclope, malgré sa fureur, ne peut atteindre la galère du roi d'Ithaque. Mais le Polyphème parisien et Ligueur va plus loin : il a saisi le navire en pleine eau et le traîne au rivage, comme ferait le héros du roman de Swift.

Ce vaisseau en détresse, tout grouillant d'étranges bêtes et d'animaux symboliques, ne pourra être remis à flot que par le pilote béar-

nais. C'est la conclusion qui se tire de tout l'ensemble : allégorie, prose et vers, tout est évidemment l'œuvre de quelque savant de collége, élève de Ramus peut-être, ami du roi de Navarre, mais ennemi déclaré de la Ligue et de ses suppôts. On le soupçonnerait volontiers de collaborer à la Ménippée. Voici les vers, bien connus d'ailleurs, qui encadrent sa grossière estampe :

Sic ubi fas versum atque nefas, furit impia turba
Et multæ scelerum facies impune vagantur.

Ce qui est traduit fort librement et en prose peu poétique : « *Les meschants se pourmenent de toutes parts, cependant que la racaille est eslevée parmy les fils des hommes.* »

L'estampe porte deux autres textes : l'un, en latin, sur une banderole que déroule un ange :

Fuit alta Lutetia quondam
Gloria Francorum.

L'autre, en français, sur un cartouche placé au bas du dessin :

De raison fut orné Paris,
Comme est limaçon de logis.
Quitte ton logis, limaçon,
Paris a perdu la raison.

Heureusement, une divinité allégorique attend le navire parisien sur le rivage, pour lui présenter l'antidote de la folie, la fleur souveraine de l'ellébore, dont trois grains guérissent les cerveaux réputés incurables... *tribus anticyris caput insanabile.*

Mais aucune analyse ne vaut le texte original et la curieuse pièce de vers qui le termine. L'idée de l'écho moqueur, formé par la syllabe finale de chaque vers, a été souvent appliquée depuis, et toujours avec succès. Les satiriques surtout en ont tiré des effets étonnants. Voici la prose et le devis rimé :

LUTETIA FURENS.
Paris en furie.

Au lecteur,

Tu vois en ceste figure, amy lecteur, le hideux et misérable estat d'une république révoltée et mutinée contre son magistrat, comme est maintenant la ville de Paris, laquelle porte en ses armoiries un gros navire : pourtant est-elle ici peinte précipitée hors de son navire, c'est-à-dire hors de soy mesme; comme à la vérité elle est ores insensée et abandonnée à tout desordre. Ce gros navire donc qui est ainsi tiré à rebours par Polyphème, ou ce grand peuple aveuglé et mutiné, c'est la ville de Paris; le maistre pilotte de ce désordre est le duc de Mayenne; la tempeste figure l'ire de Dieu sur ladite ville; les griffons, lyons et autres bestes ravissantes sont les gens d'armes et soldats emparés d'icelle; les sangliers et taureaux sont les gros couvens et autres maisons opulentes supportans les frais de la guerre, au hazard de toute leur substance; le renard monté au haut du mast représente au nayf les jésuites moines, Sorbonistes et autres tels esprits turbulens,

séducteurs, hypocrites, prescheurs de séditions et vacarmes, non de paix et parolle de Dieu, lesquels avant tous autres semblent devoir courir fortune, comme estans montés trop haut et aians excédé toute mesure; la nymphe ou Echo redressant Paris et luy présentant l'ellebore pour guérir sa folie est la Prudence ou Raison.

Devis de Paris et d'Écho.

Las! qui m'a crevé l'œil et mis en cet ouvrage?
Rage.
Quel est donc le graiz que cette rage eguise?
Guise.
Qui m'a emblé ma nef et pillé mon domaine?
Mayne.
Quel autre oy je huant pour me chasser au mal?
Aumale.
Ce sont mes Roys futurs, je les connois au nom?
O non.
Qui pourroit empescher leur dessein bel et fort?
Le Fort.
Comment contre le Pape et toute sa sequelle!
Quelle?
Ces deux ducs appuyez d'un Roy grand terrien.
Rien.
Qui meut donc le commun çà et là s'elevant?
Le Vent.
Non, non, que peut-on craindre en Ligue si concorde?
Corde.
Toutefois je l'ay crue exempte de terreur.
Erreur.
Je ne sçay donc comment je suis à la suivre.
Yvre.
Ha moy! pauvre abusé, je me pers par mesgarde!
Garde.
Mais quittant ce party qu'auray je de bonheur?
Honneur.
Je me trouve de maux tant harassé et las.
Hélas!
Or qui m'a tout premier mon repos empesché?
Peché.
C'est bien peché d'avoir mes Roys deux fois chassés.
Assés.
J'estoy donques dès lors lourdement esblouy?
Ouy.
O Dieu! qui me sauvra de ceste grand mercy?
Mercy.
Voire si de mercy quelqu'esperance y a.
Si a.
Le peux-tu bien jurer et sans aucune doubte?
Ne doubte.
Je m'en retourne donc à mon Roi et à Dieu.
Adieu.

Rien, il faut le reconnaître, n'est absolument inédit dans ces raretés : prose, vers, estampes sont connus des curieux et des bibliophiles. Si on les a exhumés des recueils poudreux où ils dorment, si on les reproduit dans un ouvrage consacré à la description des armoiries, couleurs, devises et livrées de la ville de Paris, c'est qu'il importe de grouper, autour de la vieille nef des *Nautæ parisiaci*, tout ce qui peut servir à l'histoire de cet antique emblème.

L.-M. Tisserand.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach administratif et commercial du département de l'Oise pour 1876. In-18 de 504 p. Beauvais, Moisand.

— Annuaire de Neuilly pour 1876, contenant des renseignements sur Levallois, Courbevoie, Puteaux, Boulogne, etc., publié par MM. Bouzin-César, frères, imprimeurs-éditeurs de la Gazette de Neuilly et de Courbevoie. In-8° de 140 p. Neuilly, Bouzin-César.

— Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1876, publié sous les auspices de l'administration préfectorale. In-8° de 496 p. Versailles, Cerf.

— Taillepied. — Les antiquités et singularités de la ville de Pontoise. Réimpression de l'ouvrage de F. Noel Taillepied, lecteur en théologie des cordeliers de cette ville. Edition annotée sur les manuscrits des archives de Pontoise et collationnée sur l'imprimé de 1587 par A. François, précédée d'une notice biographique et bibliographique sur l'auteur par Henri Le Charpentier. 1 vol. in-8° de 145 p. Paris, Champion.

Noël Taillepied, né à Pontoise, croit-on, vers 1540, conquit le grade de docteur en théologie de la Faculté de Paris et prit ensuite l'habit des Franciscains dans le couvent des Cordeliers de sa ville natale d'où il passa plus tard dans celui de Rouen. Il quitta en 1588 l'habit des Cordeliers pour prendre l'habit des Capucins à Angers et mourut dans cette dernière ville le 13 novembre 1589. La notice que M. H. Le Charpentier lui a consacrée dans la publication que nous signalons occupe les 56 premières pages du volume, qui renferme, outre l'ouvrage de Taillepied sur Pontoise, la reproduction de deux anciennes gravures et de deux anciens plans : le « profil de la ville de Pontoise », d'après Israël Silvestre; une vue de l'ancienne église de Saint-André, d'après une ancienne eau-forte, le plan de l'ancienne Harengerie et le plan des fortifications et des abords du pont, etc., d'après un original de 1589.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 octobre 1876.

La séance est ouverte à 4 heures et demie.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet 1876. La rédaction en est adoptée.

— Le Conseil prononce l'admission de :

528. M. Paul Pougin, présenté par MM. de Laborde et A. Longnon.

529. M. Henri Vermeil, par MM. Letourneur et Terrasse.

530. M. Louis Thomas, par MM. Dupuy et A. de Longpérier.

531. M. l'abbé Gauthier, par MM. Dutilleux et Paul Viollet.

532. M. Mercier, par MM. Dutilleux et Paul Viollet.

533. M. Adalbert de Fuchs, par MM. Cousin et A. Longnon.

— M. Paul Viollet annonce que M. le duc de Valençay a autorisé la Société à reproduire et à publier le tableau de la Ligue dont il a été question dans une séance précédente. M. Longnon est chargé de suivre, le plus promptement possible, cette affaire.

— M. Paul Viollet donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. J.-M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, au sujet de la discussion qui s'est élevée entre M. le baron Pichon et M. Fagniez sur le sens de la locution *ploier l'amende*[1]. M. Richard cite deux textes tirés des mémoriaux de la ville d'Arras et appartenant à la fin du XIVe siècle. Dans le premier, les mots : « ... et l'amende à *gaige ployet* en la main de Thumas Amion, eschevin », lui paraissent

1. Voy. plus haut, p. 36.

s'appliquer à une amende honorable; dans le second où l'on lit : « ... condempnés à l'amende et le *gaaga* et *amenda* en la main de messire maieur, bailli et eschevins », il s'agirait d'une amende profitable.

M. Fagniez produit un assez grand nombre de textes qui présentent les mots *ploier l'amende*, *ployer le gage* et qui ont trait tantôt à l'amende pécuniaire, tantôt à l'amende honorable, et il croit pouvoir en conclure que, dans le premier cas, *ploier* a le sens de *pleger* et que les expressions *ploier l'amende*, *ployer le gage* signifient, la première, « garantir le paiement de l'amende en fournissant un gage »; la seconde, « fournir le gage », littéralement « gager le gage ». Si l'on trouve *ploier* au lieu de *pleger*, c'est, selon lui, que l'usage a ramené à une seule deux locutions assez semblables dans la forme et très-différentes par le sens, — *plicare emendam* et *plegiare emendam*, — confondant ainsi dans le langage une garantie de paiement et une cérémonie symbolique qui est une réparation à l'honneur d'une personne offensée.

— M. A. Dufour lit une note sur la fabrication de menue monnaie de cuivre à Corbeil durant les années 1655 à 1658 (voyez, plus loin, p. 136 à 138).

— M. Cousin rappelle qu'il a fait dans notre dernière séance une communication relative à un hôtel de Voltaire, inconnu jusqu'ici et situé sur l'emplacement du n° 102 de la rue de Richelieu.

Depuis cette communication, M. Desnoiresterres a publié le dernier volume de sa remarquable étude sur Voltaire et son siècle; comme on devait s'y attendre, cette circonstance n'a pas échappé aux investigations du judicieux historien. Il cite l'acquisition faite en viager sur les têtes de l'acquéreur et de sa nièce, par contrat du 27 avril 1778 (un mois avant la mort de Voltaire). L'hôtel encore inachevé appartenait à M. de Villarceaux et était une sorte de dépendance locative de son propre hôtel, dont la taverne anglaise, le n° 104 actuel, a conservé des traces encore apparentes. Il tenait, d'autre part, à Mme de Saint-Julien, qui aurait probablement provoqué le marché. M. Desnoiresterres verra sans doute avec plaisir que l'on a retrouvé la place exacte et les plans originaux de la demeure dont son héros disait avec tant de philosophie : « C'est un tombeau, Monsieur, et non une maison que j'achète ! »

— M. Vacquer appelle l'attention du Conseil sur deux faits divers qui, ces jours derniers, ont paru dans plusieurs journaux parisiens. On a annoncé qu'un bas-relief, représentant l'Enfer, avait été découvert rue de la Cerisaie. Cette découverte est tout entière de l'imagination du reporter, mais il semble que la description minutieuse du bas-relief ne doit pas être purement fantaisiste. On a dû s'inspirer de quelque bas-relief conservé dans un musée.

Les journaux ont annoncé aussi la découverte de vieilles arches du Petit-Pont dans la Cité. Cette fois, la découverte est réelle, mais on s'est trompé de date. Elle remonte à 1851; c'est à cette époque que M. Vacquer a reconnu ces arches de pont.

Enfin, à l'occasion de ce singulier fait divers qui est vieux de 25 ans, on a parlé de vieux parchemins constatant la fondation du pont, d'une médaille d'or unique trouvée dans une des piles du pont et on a ajouté que le tout avait été transporté à la Bibliothèque nationale. M. le baron Pichon croit entrevoir l'origine de cette fable : il est propriétaire d'un des quatre écus d'or de saint Louis connus jusqu'à ce jour; cet écu a été trouvé par un ouvrier paveur qui travaillait à la chaussée du quai, sur l'emplacement de l'ancienne Morgue. Il y a quelques années, on a imprimé, dans un ouvrage d'ailleurs sérieux, qu'on avait trouvé l'exemplaire acquis par M. Pichon, en travaillant à l'Hôtel-Dieu. L'histoire de cet écu, déjà légendaire, s'est mêlée dans l'imagination des journalistes à la prétendue découverte récente des arches; l'analyse du fait divers relevé par M. Vacquer paraît maintenant complète.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR DEUX PORTRAITS DE RABELAIS

CONSERVÉS A MEUDON DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les membres de la Société de l'Histoire de Paris [1] des notes géographiques ou notes de voyage d'un érudit contemporain de Louis XIII et de la régence d'Anne d'Autriche, et qui renferment bon nombre de constatations archéologiques d'une rare exactitude et qu'on chercherait vainement ailleurs; nous voulons parler des manuscrits de Du Buisson-Aubenay, conservés à la Bibliothèque Mazarine sous le titre *Itineraria* et exclusivement composés de notes, souvent informes, prises par l'auteur durant le second quart du XVIIe siècle. Il nous a paru curieux d'en extraire le fragment suivant relatif à Meudon et où il est question du grand satirique qui, durant plusieurs années, en avait été curé.

---

1. Voyez plus haut, p. 34.

Meudon, à deux lieues de Paris, par-delà Vaugirard (*Vallis Girardi*), sur un haut, appartient à MM. de Guise, de par le cardinal de Lorraine, et y a une belle maison, mais non achevée, tout au haut, et estoit avec la seigneurie et revenu baillée à ferme [en] 1635, à 13 cents livres tournois. Le bourg est au dessoubz du chasteau et y a paroice dont les patrons sont Nostre-Dame, Saint-Martin et .....[1]. Le presbitaire est joignant, fort mediocre, et y a, dans un coin de la gallerie un petit corridor qui entre dans la première chambre d'en haut, l'effigie tout de long au naturel, de peinture grossière, en robe noire avec un chaperon rouge de docteur sur l'épaule gauche et un bonnet quarré noir en teste, de maistre François Rabelais qui mourut là, comme dit Scævole de Sainte-Marthe en ses Eloges, estant curé; et l'y avait, comme je pense, mis le cardinal de Bellay, seigneur de Meudon, avec lequel Rabelais estoit allé à Rome, comme médecin, ayant auparavant esté cordelier et apostasié dont il eut absolution plénière et dispense de vœu, que le curé de Meudon, le sieur Grandet[2], garde encore. Sur ladite effigie est escript ce distique :

« Cordiger et medicus, pastor quoque, et intus obivi;
« Nomen si quæris, te mea scripta docent. »

Il mourut et fut enterré là, comme dit Sainte-Marthe[3], quoyque le curé dit qu'il n'en treuve rien dans les livres et papiers de l'église. D'iceluy curé nommé Grandet, j'ay eu copie de la requeste dudit Rabelais, expédiée en cour de Rome, ensuite de laquelle il eut absolution de son apostasie, et permission de retourner en un monastère régulier de l'ordre de Saint-Benoist (comme celuy de Maillezais dont, aprez avoir quitté les Cordeliers, il estoit sorti aussy et avoit apostasié, errant en habit de prestre sæculier, estudiant et puis pratiquant la médecine) et d'exercer aussy la médecine *citra adustionem et incisionem* et sans lucre. Et ce l'an 1536, soubz le pape Paul 3e[4].

Le recueil de Du Buisson renferme à la suite de l'article Meudon la copie de ces deux pièces, qui ont été plusieurs fois reproduites depuis la publication qui en fut faite en 1609 par Antoine Leroy dans le *Ludus Meudonianus*[5]. Du Buisson n'est pas le seul écrivain qui ait

---

1. Ces points existent dans le ms. de Du Buisson et nous ne savons comment les remplacer, car l'abbé Lebeuf (*Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 364), de même que le Pouillé historique publié par C. Denis en 1767 (Voy. *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. IV, p. 461) ne connaissent que saint Martin pour patron de l'église de Meudon.

2. Voici en quels termes Lebeuf parle de cet ecclésiastique : « Parmi ceux « qui ont succédé à Rabelais dans la cure de Meudon, on remarque encore « particulièrement Antoine Grandet, prévôt de l'église de Saint-Nicolas-du-« Louvre, connu par ses prédications et par ses écrits (*Histoire du diocèse « de Paris*, t. VIII, p. 369). »

3. Cette assertion de Sainte-Marthe est aujourd'hui reconnue comme erronée, et nous allons voir tout à l'heure un contemporain de Du Buisson en faire justice.

4. Bibliothèque Mazarine, ms. 2694, f° 191.

5. *Floretum philosophicum seu ludus Meudonianus*, 1649, in-4°.

parlé du portrait de Rabelais conservé au presbytère de Meudon; mais par un singulier hasard, l'ouvrage qu'Antoine Leroy écrivit à Meudon pendant les troubles de la Fronde [1] et qui contient une mention de ce portrait presque identique, bien qu'indépendante de celle de Du Buisson, est également resté manuscrit. Nous devons à l'un de nos confrères, M. Marty-Laveaux, le savant éditeur de Rabelais, la communication de ce curieux passage des *Rabelæsina Elogia* de Leroy :

Mortuus est igitur Parisiis Rabelæsus, pie et catholice, in vico, quem vulgo vocant Hortorum, non autem Meudonii, ut affirmavit Scævola Sammarthanus, licet huic conveniat cum vulgi opinione, Rabelæsum videlicet Meudoni pastorem honorificæ ibidem mandatum sepulturæ. Cui quidem vulgari opinioni suffragari satis superque videtur quoddam distichum iconi ejusdem Rabelæsi in superliminio curiali domus Meudonianæ suprascriptum, ut ipse legi et memoriæ commendavi : evanuit autem incuria superstitum pastorum, quando cujuslibet mobile ingenium, ut ait Horatius.

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis, nec antecessorum respicit vestigia; quæ nunquam ipsi valeant nisi longissimis vel potius dissitissimis passibus consectari. Rabelæsi effigiem ipse vidi disticho illi subjectam, aliquot post annos integram relictam, quæ tamen viri speciem rudibus tantum lineamentis adumbraret sub medici purpurati insignibus honorariis, non autem sub curialis pastoris persona. Ejusmodi fuit distichum :

« Cordiger et medicus, dein Pastor, et intus obivi;
« Si nomen quæris, te mea scripta docent [2]. »

On a remarqué, sans doute, une légère différence entre la version du distique fournie par Du Buisson et celle que donne Leroy, mais comme ce dernier dit l'avoir confié à sa mémoire (*ut ipse legi et memoriæ commendavi*), tandis que Du Buisson, en véritable érudit, paraît avoir vérifié l'exactitude de sa copie [3], il y a tout lieu de croire que la version laissée par l'archéologue, d'une meilleure facture du reste, est la plus fidèle [4].

---

1. Le manuscrit de cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque nationale, fonds latin, sous le n° 8704, et Bréquigny en a fait le sujet d'une notice publiée dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 132 à 146.

2. *Rabelæsina elogia*, ms. 8704, 1re partie, p. 284.

3. La copie de ces deux vers faite par Du Buisson a été, en effet, corrigée de sa main, à une certaine distance de l'époque où fut rédigée primitivement la note sur Meudon qui, tout d'abord, finissait avec la phrase qui suit le distique. Du Buisson, se fiant sans doute aussi à sa mémoire, avait d'abord écrit :

« Cordiger et medicus, pastorque item, intus obivi :
« Si nomen quæris, te mea scripta docent. »

4. Lebeuf, qui rapporte également ce distique (*Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 368), n'est d'accord ni avec l'une ni avec l'autre de ces versions. Voici la sienne :

M. Marty-Laveaux nous a adressé, avec le texte que nous venons de reproduire, le fragment suivant de l'ouvrage composé par Leroy sur les désastres que Meudon essuya pendant la Fronde; ce fragment est relatif à un autre portrait de Rabelais que l'auteur des *Rabelæsina Elogia* sauva des flammes du château de Meudon [1] : le portrait ainsi préservé de l'incendie et qui était d'assez grande dimension, puisque Leroy dut l'emporter sur son dos, ne paraît pas être parvenu jusqu'à nous, non plus que celui du presbytère.

De bellicis Meudonii ruinis, e quibus erepta auspicato suit picta Rabelæsi effigies.

Mihi itaque satis fuerit, qua fieri brevitate dabitur, notiora perstrinxisse, ac velut præsentia posuisse ob oculos, monito prius lectore, nostros poeticos quæstus ideo huic opusculo insertos, quod scilicet inter tot tantasque rerum ac temporum calamitosas vicissitudines, e flammis per me fuerit auspicato erepta atque in humeros evecta Rabelæsi picta effigies, velut unicæ amissarum facultatum reliquiæ, unice quidem mihi charæ, ut nullus mihi perperam objecerit, quod inconsideratius unum multis invisum Rabelæsum commendandum susceperim, quem ne pictum quidem, ut in proverbio est, convincar vidisse. Quod itaque vidimus, sumusque experti, versu testatum consignatumque posteris relinquamus.

. . . . . .

Perlego cuncta oculis, vacuus ne excedere cogar,
Cogerer ipse tamen, mihi cum bona nulla supersint
Huc congesta, dedit sed se fortuna faventem
Obvius estque mihi factus Rabelæsius heros,
Democriti referens faciem. Rabelæsius ipse,
Cujus gesta meo nuper mandata libello,
Omnia qui sophiæ florentia dicta recludit.
Ille fuit doctor medica præclarus in arte,
Meudonii pastor, scriptor celeberrimus, omnis

« Cordiger, hinc medicus, tum pastor, et intus obivi :
« Si quæras nomen, te mea scripta docent. »

1. Suivant Bréquigny (*Notices et extraits des mss.*, t. V, p. 133) ce portrait serait la seule chose que Leroy aurait sauvée de sa propre maison, en proie au pillage; mais à en juger par les vers que nous publions, Leroy, bien au contraire, s'empare du portrait qui allait être dévoré par les flammes, sort du château de Meudon (*vix castro egressus*) et regagne sa demeure en toute hâte avec son précieux fardeau :

.....At curvis humeris Rabelæsus adhæsit,
Curro domum citior ventis, ac totus anhelus,
Et varios fundens imo de pectore questus.

Au reste, comme Leroy logeait à Meudon dans la maison que Rabelais avait habitée, c'est-à-dire dans le presbytère, on ne saurait admettre les renseignements fournis par Bréquigny qu'à la condition de placer le second portrait dans cette même demeure; or, il est certain que Du Buisson l'y aurait vu et en aurait conséquemment parlé dans ses notes.

Expers tristitiæ, risus genialis amator.
Ast gemui, ut vidi Rabelæsi stemma sereni,
Atque arridentis gestu vultuque suavi.
O mihi chare nimis Rabelæsi ! dum fleo, rides,
Aio, conveniens Heraclitus est mage nostris
Fletibus. Accelera, atque humeris accingere nostris,
Nostris atque malis tandem consuescere disce.
Hostibus haud sociatus eris, sed te hospitem habebo.
Et charum et fidum, tu me solaberis hospes.
Sic ego depictam Rabelæsi servo figuram,
Vulcani e media raptum fornace furentis.
Restitit at miles, mihi sed dux reddidit illam,
Ipsa meæ faciet miseræ solatia sorti :
Nam cum arridentem cerno, velut immemor omnis
Adversi casus, in risum transfero mæstos
Fletus et lachrymis rorantia lumina sicco.
Vix castro egressus, multos peditumque equitumque
Percipio sonitus, queis sese tympana miscent
Atque tubæ, et rauco crepitantia cornua cantu,
Fitque novus terror tetrior pejorque priore :
Ingens inferius sequitur clamorque gementum,
Ignivomis cœlumque globis tonat, omne solumque
Confuse rerum strepitu cremituque remugit.
Excuterem Rabelæsum humeris? vestigia retro
Efferem ? Mentem in contraria cura volutat
Multivagam : at curvis humeris Rabelæsus adhæsit,
Curro domum citior ventis, ac totus anhelus,
Et varios fundens imo de pectore questus [1].

Ce portrait était évidemment d'une meilleure exécution que le portrait qu'on conservait au presbytère; du moins, si l'on s'en rapporte aux vers de Leroy, la figure de Rabelais y avait cette expression de contentement, de bonheur, qui, maintenant, est considérée comme l'un de ses principaux caractères : ce n'est cependant pas d'après lui, semble-t-il, que Leroy juge la physionomie du chroniqueur de Pantagruel. L'apologiste de Rabelais recourt pour cela à une troisième représentation de son héros, sans doute également inconnue aujourd'hui; elle appartenait au milieu du XVIIe siècle à M. du Soul, avocat au Parlement. L'auteur de *Pantagruel* y était peint dans un âge avancé, mais sans rides, « son visage était vermeil, il était coiffé d'un bonnet rayé (*stricato pileolo*) et tenait à la main un verre plein de vin, symbole de son penchant [2]. »

Auguste Longnon.

---

1. *Rabelæsina elogia*, ms. 8704, 1re partie, p. 68, 69, 74 et 75.
2. *Notices et extraits des mss.*, t. V, p. 146.

UNE FABRIQUE DE LIARDS A CORBEIL
DE 1655 A 1658.

Pendant les troubles de la Fronde, comme à d'autres époques, il y eut de fréquents déplacements d'ateliers monétaires, déplacements justifiés par les circonstances. A ce sujet il a été écrit, et cette opinion est assez accréditée, que de 1655 à 1658 ces troubles avaient occasionné le transfert à Corbeil de la monnaie de Paris, et que toutes les pièces frappées pendant cette période et portant la lettre monétaire A, marque de fabrique de l'atelier de Paris, devaient être considérées comme ayant été frappées à Corbeil. Il y a du vrai dans cette affirmation, mais l'erreur y tient aussi sa place. Le vrai est qu'il est incontestable que des liards d'un ou de plusieurs types ont été fabriqués à Corbeil à cette époque, et comme preuve à l'appui je transcris ci-après trois documents des Archives nationales, choisis entre beaucoup d'autres, et qui prouvent cette fabrication d'une manière irréfutable. L'erreur est facile à démontrer : les troubles de Paris n'ont pas pu occasionner un transfert d'atelier monétaire à Corbeil entre les années 1655 et 1658, car à cette époque Paris était calme et tranquille et la Fronde terminée depuis 1653; l'on sait en effet que c'est au mois de février de cette même année que le roi était rentré définitivement dans sa capitale. Il est donc probable, puisque nous avons la preuve de la fabrication des liards à Corbeil et que rien n'indique qu'il y ait été frappé d'autres monnaies, que cette fabrication n'aura été ordonnée que pour soulager momentanément les ateliers de Paris, surchargés de besogne par les nombreuses et fréquentes modifications apportées aux monnaies sous le règne de Louis XIV, et surtout à cette époque, pour une assez forte commande de numéraire spécial destiné au Canada[1].

Corbeil s'est donc trouvé un moment la succursale de Paris, mais seulement pour une fabrication déterminée, celle des liards; de plus il est permis de douter que la monnaie de Paris ait eu à Corbeil des ateliers spéciaux et lui appartenant, rien dans les archives municipales ni ailleurs n'autorisant cette supposition. Il est bien probable en effet que s'il y avait eu à Corbeil un établissement monétaire de l'Etat, il en resterait, dans cette ville, quelques traces, quelques souvenirs, indépendamment des documents spéciaux qui se retrouveraient dans les archives municipales, qui, je le répète, ne fournissent aucun renseignement sur ce sujet.

Il y a donc lieu de supposer que cette fabrication aura été confiée à l'industrie privée, par voie d'entreprise, peut-être, et cette supposition est d'autant plus plausible que cette fabrication n'était que

1. Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, p. 304.

momentanée, et que le peu de valeur du métal employé n'exigeait pas les soins, les précautions, la surveillance que demande ordinairement la manutention des métaux précieux[1].

A. Dufour.

I.

Premier registre des délivrances faites des cuivres fabriquez au département de Corbeil, par may, Jean Arragon, commis pour lesdites délivrances et à faire la fonction de garde audit département.

— Première délivrance. — Du treizième jour de février 1655 a esté délivré par moy, Jean Arragon, commis garde pour faire les délivrances des liartz monnoiés en la fabrique de Corbeil, la quantité de deux cent cinquante marqs de liartz monnoiez à Edme Raguin, procureur du s^r Isaac Blandin, commis par le Roy pour la fabrique desdits liartz, lesquels ont été trouvez foible en trois marqs de huit pièces, et en la présence de Me Nicolas Frenicle, conseiller du Roy en la Cour des Monnoies et commissaire député par sadite Majesté et par ladite Cour en la fabrique de liartz au département dudit Corbeil. Lequel sieur commissaire a signé pour ceste fois ledit jour ci-dessus xvie cinquante-cinq.

Mis en boeste, quarante-une pièces.

Signé : Raguin, et plus bas : N. Frenicle, et plus bas : Arragon.

— Deuxième délivrance. — Du seizième jour de février mil six cent cinquante-cinq, en la présence de Me Nicolas Frenicle, commissaire susdit, a esté délivré par moy garde susdit, audit Raquin, la quantité de sept cent marqs de liartz trouvez foible en trois marqs de sept pièces et demye.

Mis en boeste, quatorze pièces.

Signé : Raguin, Arragon, N. Fr.[2].

II.

Procès-verbal de clôture d'un autre registre, contenant 345 délivrances.

L'an xvi cent cinquante-six, le onzième jour de janvier, nous Nicolas Frenicle, conseiller du Roy en sa Cour des Monnoyes, commissaire député par sadite Majesté et ladite Cour pour la délivrance et la fabrique des liards au deppartemant de Corbeil, assistez de Me Adrian Bassuel, premier huissier en ladite Cour et greffier de la commission, nous nous sommes transportez en personne à la fabrique des liards, où estant, nous avons mandé Me Jean Arragon, garde par nous commis pour lesdites délivrances desdits liards, et Me Jean Rous, ayant procuration d'Edme Raguin, procu-

---

1. On nous signale au dernier moment une ordonnance de Louis XIV, en date du 23 novembre 1654, enregistrée à la Cour des Monnaies le 11 janvier 1655, et qui semble en désaccord avec l'opinion émise par M. A. Dufour ; cette ordonnance est relative à l'établissement de la fabrique de liards de Corbeil. Le temps nous manque pour la communiquer à M. Dufour ; mais nous espérons pouvoir l'insérer dans le prochain numéro du Bulletin. — A. L.

2. Archives nationales, Cour des Monnaies, carton Z^1b, 864.

reur audit deppartement de Corbeil, de Me Isaac Blandin, commis par Sa Majesté pour la fabrique desdits liards, en exécution de ses déclarations vériffiées en ladite Cour pour ladite fabrique. Lesquels Arragon et Rous ont fait ouverture en notre présence d'un coffre dont ils ont chacun une clef, dans lequel sont les deniers en boiste de l'ouvrage fait audit département de Corbeil en l'année seize cent cinquante-cinq, depuis le treizième jour de février, jour où a esté fait la première délivrance desdits liards, jusqu'au dernier jour de décembre de ladite année seize cent cinquante-cinq, durant lequel temps il paraît sur le papier des délivrances qu'on a fabriqué audit Corbeil *quatre cents quatre-vingt-sept mil cent trente sept marcs* d'ouvrage desdits liards, dont a esté mis en boiste, quarante livres onze sols neuf deniers dont monnoyage, sauf l'erreur de calcul, laquelle boiste avec le papier des délivrances nous avons fait clouer et fermer en notre présence par ledit Me Jean Arragon, garde commis, en un sac auquel nous avons fait apposer le sceau de nostre commission et cacheté en divers endroits des cachets desdits Arragon et Rous, et mettre ensuite dans un baril que nous avons fait fermer, pour estre ladite boiste portée ensuite en nostre greffe de la Cour des Monnoyes, au plus tard dans les huit jours, à la dilligence dudit Roux, par les mains duquel à cet effet nous avons mis et déposé lesdits deniers en boiste ainsi clos et cachetez, lequel s'en est chargé et a promis de satisfaire auxdites ordonnances et de remettre ou faire remettre ladite boiste au greffe de la Cour dans ledit temps, dont il nous rapportera acte. De laquelle closture nous avons dressé le présent procès-verbal, ycellui fait signer double ausdits sieurs Arragon et Rous, dont l'un sera pour servir de closture audits papiers des délivrances et l'autre pour demeurer en notre greffe.

Signé : Roust, Arragon, N. Frenicle.

Par mondict sieur : Bassuel [1].

LES MIRACLES DU CIMETIÈRE SAINT-MÉDARD

D'APRÈS UN PORTRAIT DU DIACRE PARIS.

Les scènes des convulsionnaires sur le tombeau du diacre Pâris, au cimetière Saint-Médard sont, incontestablement, un des épisodes les plus curieux de l'histoire de Paris au XVIIIe siècle et tous les documents qui s'y rapportent me paraissent avoir un véritable intérêt. C'est à ce titre que j'ai cru devoir donner connaissance à la Société de l'Histoire de Paris d'une gravure que le hasard m'a fait rencontrer et dont je vais donner la description aussi exacte que possible.

Cette gravure, de 39 centimètres de hauteur sur 46 de largeur, se compose de deux parties : le portrait du diacre et un entourage qui constitue la partie la plus importante et la plus curieuse.

Le portrait forme un médaillon ovale de 21 centim. sur 17, le diacre est représenté à mi-corps, portant le surplis et le rabat, les yeux à

1. Archives nationales, carton Z1b, 864.

demi fermés, dans l'attitude de la prière ou de la méditation. Les deux mains sont croisées sur la poitrine et la droite tient un crucifix.

Au-dessus du portrait on lit :

Le B. H. François de Prix (*sic*), diacre, mort appelant et réappelant, le 1er de may 1731[1].

Plus bas, une invocation ainsi conçue :

Grand St que Dieu a sus vité (*sic*) pour consoler son peuple dans ces jours d'amertume et d'affliction et qui par tant de miracles que Dieu opère chaque jour à votre tombeau, confondez les ennemis de l'Église, ô vous B. H. par qui le Seigneur parle si distinctement pour faire cesser tout esprit de schisme et de division et rassurer ceux que les menaces des hommes pouroit ébranler, nous vous supplions d'intercéder pour nous auprès de la divine Majesté, afin que devenant les imitateurs des vertus que nous admirons en vous et joignant ainsi les œuvres et la foi, nous méritions d'être réunis avec vous dans la gloire dont vous jouissez. Amen.

Posuit in eo verba signorum suorum... Ps. 109, v. 26.

Dieu parle par la puissance qu'il lui a donné (*sic*) de faire des miracles.

Autour du médaillon se lit la légende suivante :

Je couvrirai ses ennemis de honte et de confusions et sa couronne sera toujours fleurissante et ne se flétrira jamais.

Au-dessus du médaillon, plane le St Esprit sous la forme traditionnelle d'une colombe.

Comme je l'ai dit en commençant, le portrait a un entourage; c'est une couronne composée de feuilles imitant à peu près celles du laurier et renfermant 41 inscriptions, toutes relatives à des miracles qui se seraient accomplis au tombeau du diacre Pâris, et dont on ne retrouve pas toujours la mention dans le fameux livre que Carré de Montgeron publia de 1737 à 1748; car on sait que cet auteur parle seulement des miracles qui lui paraissaient démontrés. Aussi ai-je cru devoir transcrire ici toutes ces inscriptions avec la plus grande fidélité.

— Mme Lemoine, religieuse de Haubrière, ordre de Fontevrault, fille de M. Lemoine, écuyer de M. le duc d'Orléans, ayant des humeurs froides sur la jambe depuis plusieurs années, ne pouvant marcher qu'avec une béquille d'un côté et un soutient de l'autre et toute courbée. Guérie le 24 septembre 1731.

— La fille du fermier de M. Robert, Conseiller au Parlement, demeurant à Boubie, près Chaumont, dans le Vexin; venue au tombeau le 22 septembre 1731, a eu des convulsions jusqu'au 24 novembre qu'elle s'en est retournée chez elle, a guéri après huit jours de convulsions d'une maladie inconnüe aux médecins.

---

1. Il y a là une erreur sur l'année de la mort, que le journal de Barbier et la Biographie Didot fixent au 1er mai 1727.

— Edme Pivert, domestique de M. Cornet, place Cambray, chez M. Thibout, impotente depuis six ans, ne marchant qu'avec béquilles depuis deux ans, guérie le 3 d'aout 1731, a été la première sujette à des convulsions.

— Mlle Maria-Anne Lefranc aussi connüe pour l'injustice des hommes que pour sa longue et facheuse maladie, guéri subitement le 3 novembre 1730.

— Le R. P. Dupineau, chanoine régulier, demeurant à l'abbaye Sainte-Geneviève, ne voiant point d'un œil depuis sa plus tendre jeunesse, guérie après plusieurs neuvaines.

— Madeleine Geoffroi, épouse de Dupuis, serrurier, R. de Bourgogne, guérie d'un rhumatisme gouteux et de deux descentes après des convulsions cessées le 10 décembre 1731.

— Marie Boury, femme de Claude Héry, demeurant rüe de l'Arbre-Sec, guérie d'une fistule lacrimale en 1727 (*sic*).

— Catherine Rigau, sourde et muette de naissance, nièce de M. Auguste, concierge de la geolle de Versailles, âgée de 25 ans, guérie en septembre 1731.

— Mme Lemoine, religieuse de Hautebrière, malade de la poitrine, ne pouvant marcher que courbé avec béquilles, guérie le 24 septembre 1731[1].

— M. Bingau, chez Mme Bucaille, lingère, près de Saint-Germain-le-Vieil, impotant depuis sept ans des deux jambes et du bras droit, guérie le ... 9 septembre 1731 après dix jours de convulsion.

— La nommée Jaqueline des environs de Chelle, ayant une loupe au genouil droit, guérie en y appliquant de la terre de la fosse du B. H., trois ans avant elle avait employé le même remède avec succès pour sa main dont les nerfs s'étaient retirés.

— Dom Alphonse de Palacios, fils du surintendant des Postes d'Espagne, étudiant au Collége de Navarre, prests à perdre un œil que M. Gendron, fameux oculiste a déclaré incurable, guérie le sixième jour de sa neuvaine commencé vers le 5 juillet 1731.

— Mlle Hardoin R. Geoffroi Lasnier, paralitique depuis six ans, ne marchant point depuis deux ans, ne pouvant parler depuis huit jours; porté moribonde au tombeau du saint le 2 aoust 1731 en revint guérie le mesme jour.

— Le frère du Savoiard de M. le duc de Chatillon, paralitique de naissance, trainant une jambe et marchant le corps à demie courbé, guérie le troisième jour de sa neuvaine commencée le 25 juillet 1731.

— M. Fleury, sous sacristain de la Pitié-Bergère, borgne d'un œil connü de M. Bellanger, docteur acceptant, guérie subitement presque au moment qu'on publiait le fameux mandement contre les miracles.

— Mme Coutelier, rüe Saint-Antoine, vis-à-vis les Jésuites, d'une goutte sciatique depuis plusieurs années, luy otoit l'usage des bras et des jambes, guérie dans le cours d'une neuvaine commencée le 15 juillet 1731.

— M. Lecamus, âgé de 73 ans, près le collége d'Harcourt, aveugle depuis huit mois. Guérie le 13 juillet, deuxième jour de sa neuvaine.

---

1. Je ferai remarquer la similitude de cette inscription avec la première, sauf la maladie de poitrine.

— Mme Doublot R. Caillon, paroisse Saint-Roch, incomodée totalement d'un rumatisme gouteux, guérie subitement le 11 juillet 1731 dernier jour de sa neuvaine en revenant du tombeau du B. H.

— Jacques-Pierre Douday, tombant depuis quatre ans en épilepsie et paralytique du costé droit, guérie le 13 juillet 1731, 5e jour de sa neuvaine, enclos des Quinze-Vingts.

— Mme Rauchin, épouse d'un conseiller en la Cour des Aides de Montpellier, guérie vers la Toussaint d'un schire à la matrice, abandonnée des médecins. Elle fit une neuvaine à l'intention du B. H. Paris à Sainte-Anne, paroisse de Montpellier.

— Laisné fils du jardinier de Sainte-Agathe, F. B. Saint-Jacques, vis-à-vis le Val-de-Grâce, ayant les membres fracassées d'une chute, guérie le 12 décembre 1731 après des convulsions considérables tant à la tombe que chez luy.

— Mme de la Fosse femme de M. Dufour, demeurant rue Jean-de-Lépine à l'M couronné, guérie le 7 aoust d'une hydropisie de poitrine et d'un astme.

— Marie-Marguerite Saint-Martin, demeurant dans les Quinze-Vingts, guérie d'un œil qu'elle perdoit le... novembre 1731.

— Mme Courtuy de Pinta, femme de M. Blin, marchand à Soissons, neuveu de Blin, tapissier sous les Halles, percluse depuis onze à douze ans, guérie le novembre 1731.

— Marie-Geneviève Foyes, âgée de 21 ans, demeurant aux Chanoinesses de Picpus, ayant tumeur au genouil par épanchement de limphe prest à en faire l'opération, guérie le premier jour d'une neuvaine commencée le 14 septembre 1731.

—Marie-Marguerite Bridaut, épouse de Louis Fouard, rue d'Orléans, faubourg Saint-Marcel, perclus depuis dix ans, guérie le 27 novembre 1731.

— Mme Langlois, faubourg Saint-Antoine, malade depuis dix à douze ans, guérie en juin ou juillet, mais empeschée par M. Chevalier, son confesseur aumonier de la Conciergerie, d'en rendre témoignage de peur, dit-il, que cela lui donne des pensées d'orgueil.

— Anne Grégy, âgée de 76 ans, place Dauphine, chez M. Robinot, graveur, une sciatique lui tenait depuis vingt ans les deux jambes croisés, guéri le 30 aout 1731.

— La fille d'une dame veuve d'officier, du feu M. le comte de Morne, guérie subitement d'une double teigne, rue Saint-Jacques aux Feuilleintines.

— Mme Feré, âgé de 66 ans, rüe de la Mortellerie, au Petit-Jardinet, guérie d'un cancer vers le 22 juillet 1731.

— Mlle Thibaut guérie le 19 juin 1731 d'une hydropisie et paralytique sur la main, la jambe et le pied gauche, rue de la Harpe, vis-à-vis la rüe Pierre Sarrazin.

— M. de la Salle, rüe Montmarte, paroisse Saint-Eustache, ayant un trou au genouil, les nerfs et les muscles brisés, guérie subitement le ... 1731 et marchant présentement sans que les nerfs, muscle et tendron soient réunis. Double miracle.

— Bernard de Saivre, fils du secrétaire de M. de la Vigerie, maître des requétes, infirme des deux yeuxs, guérie subitement le 6 juillet 1731.

— M. le Doux, natif de Laon, demeurant cour d'Albret, près Saint-Hilaire, malade à l'extrémité recouvra la santé subitement par l'attouchement d'une reliq. du B. H. le 21 juin 1731.

— Mlle Robière, âgé de 22 ans, faubourg Saint-Antoine, rue Charenton, chez un menuisier, toutte contrefaitte de naissance, guérie depuis le premier aoust quelle se traina au tombeau du B. H.

— Mlle Dubois, fille d'un tapissier rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Flandre, agée de 27 ans, qui n'avait jamais marché a commencé à marcher le 27 juillet 1731.

— Mlle Duchesne cour Saint-Germain des Prez, accablé d'une complication de maladie et n'attendant que la mort, guérie subitement le 21 juillet 1731.

— Philippe Sergent, de Dinan, près Mons, paralitique depuis dix ans de la moitié du corps, guérie le 10 juillet 1731, rüe Gracieuse et cy devant a Bicestre.

— Le sieur Renaudier, rûe Saint-Dominique, vis-à-vis M. Ouse, loüeur de carosses, privé depuis trois ans de l'usage des mains, les a recouverts le 2 juillet 1731.

— Jeanne Oviat, infirme depuis un coup de pied reçû dans l'estomach, au mois d'aout 1731, jusqua rendre les excrement par la bouche, guérie le 6 juillet 1731.

— Une fille sourde et muette qui travailloit au jardin du duc de la Rochefoucault, guéri le 23 septembre 1731.

— Gabriel Gautier veuve Pier de Lorme, frapé de paralysie le 7e Aous pour avoir été sexposer sur la tombe du B. H. par dérision, contrefaisant la boiteuse[1].

— Le fils de M. de Villi, chapellier, tinturier, rue de la Buscheri, frapé le 15 décembre 1731 de convulsion qui lui ont duré deux heures pour avoir été en dérision à Saint-Médard voir les dansceurs de corde, ce fut son expression; les convulsions ne luy ont point reprises ayant retourné dès qu'il fut en état de sortir, à Saint-Médard demander pardon à Dieu et au B. H.

Je n'ai rien à ajouter à la curieuse liste de ces prétendus miracles, je crois seulement devoir avertir que je l'ai transcrite avec toutes les fautes de grammaire et d'orthographe dont elle fourmille.

Dr H. Laloy.

UN PROCÈS INTENTÉ A RESTIF DE LA BRETONNE

A L'OCCASION DES *Contemporaines*.

La pièce que nous publions ci-après et qui nous a été obligeamment communiquée par M. Emile Campardon est une plainte adressée, en 1780,

1. Barbier, dans son journal, mentionne ce fait et ajoute que cette femme fut transportée à l'Hôtel-Dieu sur un brancard, qu'une enquête fut ouverte, enquête qu'il rapporte tout au long. (Voir l'édition Charpentier, t. II, p. 171, 8 vol. in-12.)

au prévôt de Paris par un brave chapelier de la rue Saint-Honoré et par sa femme contre Restif de la Bretonne qui venait de publier les quatre premiers volumes de son ouvrage intitulé : *Les contemporaines ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent*, dans l'introduction duquel il déclarait hautement que toutes les personnes mises en scène par lui étaient des personnages de la vie réelle.

Or, la XVIIIe nouvelle de ce recueil (*la belle hôtesse et son pensionnaire*) était l'histoire d' « une fort aimable femme, d'une condition commune, mais fort aisée », Mme Laugé [1], demeurant proche Saint-Honoré, laquelle a l'imprudence de se lier d'amitié avec un jeune gentilhomme, M. de Luci, et lui inspire bientôt une vive passion ; pour comble de malheur, le mari de Mme Laugé consent à prendre M. de Luci comme pensionnaire. Le danger résultant de cet arrangement semble un moment conjuré par le mariage de M. de Luci avec la sœur de l'objet aimé; lorsqu'un jour Mme Laugé, seule avec M. de Luci, perd enfin de sa retenue et succombe. Mais le remord saisit immédiatement cette femme, jusqu'alors vertueuse, et dès le lendemain elle avoue tout à son mari. Celui-ci lui pardonne, et pour éviter de nouvelles faiblesses, il est convenu que les deux ménages ne se quitteront plus « un seul instant ».

Cette nouvelle fit sensation dans le quartier Saint-Honoré que Restif indiquait comme celui qu'habitait Mme Laugé et où demeurait un chapelier de même nom, et sa femme, jouissant l'un et l'autre, paraît-il, de la considération publique. On fit entendre aux deux époux que Restif avait voulu les désigner, et bien que leur histoire n'offrît, paraît-il, aucun rapport avec celle que racontait l'auteur des *Contemporaines*, ils furent vivement affectés par cette publication. La chapelière avait toutefois une sœur mariée, en effet, vers le temps où Restif plaçait le mariage de M. de Luci, mais non-seulement l'époux de cette sœur ne portait pas ce nom, il n'appartenait pas non plus à la noblesse comme le héros de la XVIIIe nouvelle. Une circonstance semblait confirmer néanmoins la mauvaise intention de Restif envers le chapelier et sa femme, c'était la distribution du logement de « la belle hôtesse » qui concordait entièrement, disaient les plaignants, avec la disposition de l'appartement qu'ils occupaient.

Dans leur plainte, les époux Laugé demandaient au prévôt de Paris l'autorisation de faire informer au sujet des faits rapportés sur eux, par devant un commissaire au Châtelet. Il leur fut répondu favorablement et le commissaire Ninnin fut chargé de l'enquête.

L'information faite par Ninnin, et dans laquelle on entendit des marchands voisins des époux Laugé, témoigne de l'impression produite par la XVIIIe nouvelle des *Contemporaines* et du chagrin qu'en eut Mme Laugé à qui ce récit imputait des faits entièrement imaginaires.

M. Emile Campardon, qui nous a également fourni ce dernier renseignement, n'a trouvé aux Archives nationales aucun renseignement sur l'issue de cette affaire; mais M. Jules Assézat, dont les études littéraires déplorent la perte récente, a bien voulu nous signaler certaines notes de l'édition des *Con-*

---

1. Probablement par suite de l'action intentée à Restif, ce nom fut modifié dans la seconde édition des *Contemporaines* (1781) où l'on lit *Logier*.

temporaines, donnée l'année suivante (1781), et d'un autre ouvrage du même auteur, notes relatives aux suites de l'incident Laugé, qui préoccupa assez vivement Restif, pour lequel Beaumarchais s'employa en cette occasion.

La XVIIIe nouvelle est suivie, dans la seconde édition des *Contemporaines*, de deux notes que nous reproduisons ici :

« *Nota* de celui qui m'a donné cette histoire.

« Les deux ménages sont encore unis : je m'intéresse à leur vertu et par « conséquent à leur bonheur : je vous prie de publier leur histoire, mais « déguisée, pour les engager de se séparer. Je crains les rechutes.

« *Nota* de l'éditeur.

« C'est au sujet de la *nouvelle* qu'on vient de lire qu'on m'avait intenté un « procès qui a été abandonné. Mon plus grand chagrin, en cette occasion, « fut d'en avoir causé à une femme aimable qui ne doit s'attendre qu'à des « hommages. Une autre peine non moins vive, fut d'apprendre qu'un homme « de lettres et un avocat avaient été les moteurs du procès! Ces malintentionnés portèrent le volume où est cette *nouvelle* à la dame dont le nom « s'y trouvait par hasard : ils la forcèrent de s'y reconnaître, et comme tout « le bien, tous les éloges lui convenaient, ils les empoisonnèrent pour le mieux « persuader. Quel détestable rôle! Car la haine seule, la méchanceté [je ne « dirai pas la jalousie; à qui puis-je en inspirer !] les faisaient agir ! A cette « occasion, j'ai éprouvé combien j'étais aimé par les gens les plus honnêtes « et les plus méritants de notre capitale, qui m'on servi avec zèle. Je dois « tout mon repos à M. D...nt [1], à Mlle S.-L^***[2], à M. D.-T^***[3], M. C...ey, etc. « Car je n'ose pas dire ce que je dois à un magistrat respectable [4]. »

Restif revient sur cette affaire dans *Monsieur Nicolas* (t. X, p. 2993) :

« Ces historiettes, dit-il, m'ont attiré une foule de chagrins pour ma véracité. « L'héroïne de la XVIIIe *nouvelle* se vit forcée de me chagriner, celle de la « VIe ne l'osa pas. » Et plus loin : « Une dame Laugé nommée dans la « XVIIIe nouvelle avait rendu plainte à l'instigation de Dhemery l'exempt, « de Goulin, le médecin-chamberlan, etc., et voulait me poursuivre. M. Ba- « chois, lieutenant-criminel, agit en digne magistrat et sa sagesse me tira « d'affaire, avec quelques démarches du célèbre Beaumarchais qui vit la dame « nommée, chez son avocat, où lui-même lut la nouvelle. Ceci termina le « procès. »

A la fin du tome XIX des *Contemporaines* (2e édition), on trouve les lettres suivantes relatives à cette même affaire [6] :

---

1. Butel-Dumont.

2. De Saint-Leu.

3. De Toustain.

4. Joly. — Les *Contemporaines* sont censées publiées par Timothée Joly, dépositaire des papiers de N.-E. R. de la B.

5. Il semble que Restif ait voulu justifier ici l'opinion des personnes qui voulaient voir dans la chapelière le prototype de « la belle hôtesse », mais nous n'osons affirmer que telle ait été son intention.

6. Ces documents placés en appendice n'ont pas de pagination et on ne peut les retrouver que par les dates.

« Paris, 18 juillet (1780). Je reçois votre lettre, Monsieur. Je vous prie de « me venir voir. Je serai peut-être assez heureux pour arranger cette affaire. « Je connais M. Picard ; je ferai parler ou je parlerai à la dame contempo- « raine. Je vous consolerai et vous proposerai une distraction peut-être « agréable. Venez et nommez-vous à ma porte qui vous sera ouverte en tout « temps. Je vous salue et vous attendrai le matin qui vous conviendra.

BEAUMARCHAIS. »

« Ce mercredi 19 juillet 1780. Monsieur et Madame Laugé, Monsieur, dont « vous n'ignorez pas que je suis le conseil, m'ont rapporté que Mme Restif de « la Bretonne s'était donné la peine de passer chez eux pour leur faire « des propositions d'arrangement qu'ils ont refusé d'entendre... » (Invitation au destinataire de passer chez l'auteur de cette lettre, Picard, avocat au Parlement, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.)

« Ce vendredi 21 juillet 1780. » Lettre de Butel-Dumont, lequel vient de voir une personne « qui a de fréquents rapports avec M. le lieutenant parti- « culier et beaucoup de part à son amitié et à sa confiance. » Suivant Dumont, il serait bien de faire un petit mémoire.

30 juillet 1780. Seconde lettre de Dumont : « Il serait à propos de faire plusieurs copies du mémoire dont vous m'avez parlé hier. »

« Samedi ..... Lettre de Mlle de Saint-Leu rendant compte des démarches de Butel-Dumont. »

8 août. Lettre signée Du T. D. B. (Du Tartre de Bourdonné). Conseil de « mettre une lettre, telle que vous aviez promis de le faire, dans le Journal[1]. « Cette lettre aurait adouci la femme; elle servirait à terminer l'affaire. »

A. LONGNON.

A M. le Prévôt de Paris ou M. le Lieutenant criminel,

Supplient humblement Antoine Laugé, marchand chappellier, et Anne-Elizabeth Boban, son épouse, demeurant à Paris, rue et proche Saint-Honoré.

Disant qu'ils réclament votre justice et la sévérité des lois contre un auteur qui s'est permis de les prendre pour les héros d'une histoire ou nouvelle scandaleuse et indécente, et assurant au public, comme il le fait dans son introduction et dans une note à la suite, qu'il s'est fait une loi de n'y insérer que des faits vrais.

Les supplians n'ignorent pas que quelle que soit la vigilance et le soin des magistrats pour le maintien des règlemens concernant la librairie, chaque jour, au préjudice et au mépris de ces règlemens, le public est inondé de libelles, de brochures injurieuses et malhonnêtes. Ces ouvrages d'iniquité ont souvent plus de vogue que ceux propres à former le cœur humain. Cet abus tient à la décadence des mœurs et est une suite nécessaire de la dépravation et du mauvais goût.

---

1. Sans doute le *Journal de Paris ;* mais Restif ne paraît pas avoir suivi ce conseil.

Mais alors que l'auteur de ces ouvrages est connu, alors qu'il se fait honneur de ses productions, qu'il s'applaudit du tableau calomnieux qu'il a fait en affirmant au public que les anecdotes sont vraies, comme ses personnages existant, qu'il rapporte le titre des ouvrages qu'il a déjà fait paroître sous son nom pour donner plus de vogue à celui qu'il publie, en un mot lorsque l'auteur se nomme, il faut que la justice appesantisse sur lui son bras, qu'elle venge le citoyen offensé et qui implore son appui; c'est là ce que réclament les supplians.

Un sieur Rétif de la Bretonne, l'un de ces écrivains éphémères et dont tout le mérite ne consiste que dans un style original et dans une facilité d'expressions qui lui est propre, a donné au public depuis deux ou trois ans plus de 50 volumes de sa composition. Chacun s'accorde à dire de lui qu'il est singulier et qu'il a une physionomie bien marquée. Son style, rempli d'incorrections, le fait reconnoître lors même qu'il ne mettroit pas son nom sur ses productions : tant que l'auteur a travaillé d'après son imagination, sans doute il n'a pas commis de crime; être un écrivain original et avoir une manière à soi ne sauroit rendre coupable : chacun cherche à se distinguer comme il peut; mais écrire pour détruire la réputation d'honnêtes citoyens, indiquer leurs noms et demeures, et feindre d'avoir connoissance de leur vie privée pour amuser le public, c'est être calomniateur et l'atrocité de cette conduite est d'autant plus cruelle que c'est être gratuitement perturbateur du repos public.

A la suite d'une infinité de productions du sieur Rétif de la Bretonne, il vient de mettre au jour un livre qui aura, dit-il, seize volumes; quatre seulement ont paru cette année. En voici le titre comme on le lit sur le premier feuillet du premier volume : *Les contemporaines ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent, recueillies par N. *******, et publiées par Timothée Joli, de Lyon, dépositaire de ses manuscrits*, avec cette épigraphe : *Il s'essaie par ces historiettes; bientôt il prendra un vol plus hardi. Imprimé à Leipsick par Büschel, marchand libraire, et se trouve à Paris, chez Belin, rue Saint-Jacques, près celle du Plâtre, et chez l'éditeur, rue de Bièvre, 1780.*

L'auteur prévient le public, sur le verso de cette première page, qu'il ne doit pas s'attendre à trouver les aventures de femmes connues, sans aucun déguisement.

A la page 5 de son introduction, on lit : « Maintenant voici mes motifs pour mettre sous vos yeux des événements journaliers qui se passent dans l'intérieur des familles et qui, par leur variété autant que par leur singularité, vous serviront à anatomiser le cœur humain; si vous êtes retiré à la campagne, vous serez charmé à vos momens de loisir de vous amuser à lire une histoire véritable, courte, dont les faits n'ont pas ce sombre terrible des livres anglois qui fatiguent en attachant. »

Plus bas il dit, en parlant des romans : « J'ai depuis longtemps quitté cette route et, pour m'en frayer une autre, j'ai moins suivi l'impression de mon propre goût et la tournure particulière de mon esprit que la vérité. »

Page 6, vers la fin il dit : « J'ai été l'historien de personnages dont je n'ai menti que le nom; encore m'est-il quelquefois arrivé de l'employer, surtout lorsque mes héros étaient des modèles de vertu; mais quelques-uns de ceux-ci ne l'ayant pas trouvé bon, j'aurai soin par la suite d'avoir l'aveu de ceux que je nommerai.

« Peut-être m'objectera-t-on que mon titre *les Contemporaines* ne paroit pas rempli à certains égards. Je vous prie, honorable lecteur, d'avoir cette vérité présente que mes personnages sont tous connus, que vous les avez sous les yeux, mais que les faits étant particuliers ils sont ignorés. »

Page 10 : « Je donne ce nom de Nouvelles à des histoires récentes certaines, ordinairement arrivées dans la décade présente. »

Page 12, note de T. Joli. L'auteur dit : « Ce qui doit rendre cet ouvrage intéressant par dessus toutes les autres nouvelles, anecdotes ou contes moraux, c'est que N******* s'est fait une loi de n'y insérer que des faits arrivés, légèrement déguisés pour la plupart, c'est-à-dire dans les noms et dans quelques circonstances indifférentes..; les estampes indiquent même les modes. »

C'est de cette manière que le sieur Rétif de la Bretonne a su prévenir ses lecteurs; il a piqué leur curiosité en leur annonçant qu'il leur donnoit des vérités. Il a senti que c'étoit le seul moyen de réussir dans ce genre qui n'est qu'à lui, et pour ne pas trop dépayser en lisant, il a toujours eu soin de nommer et d'indiquer les demeures d'un ou de plusieurs de ses personnages.

Il a voulu encore s'en faire un mérite. Il avoit déguisé son nom sous cet emblême, N*******, publiées par Timothée Joli de Lyon; mais au 4e volume il ne peut se cacher, il rapporte le sentiment des journalistes qui l'ont le moins maltraité sur ses autres ouvrages (vide in fine du 4e vol. depuis la page 1 jusqu'à la 12e et dernière). Il donne son adresse (vide page 12 du 1er vol. in fine et page 576 du 4e vol.), et fait des excuses au public de ce que son livre est si cher : « Un auteur étant obligé de faire double remise, le profit qui lui reste est nécessairement peu considérable. » (Vide la 2e page du 1er vol. in fine.)

Craignant encore de ne pas être suffisamment connu pour en être l'auteur, la veuve Duchesne a fait imprimer un catalogue d'ouvrages nouveaux et elle lui a rendu le service de lui pratiquer une case étiquettée : *Ouvrages de M. Rétif de la Bretonne :* le dernier article : *Les Contemporaines*, etc.; *les quatre premiers volumes paroissent, prix 9 livres; la suite sous presse, en tout 16 vol. avec 106 fig.*

D'après ce que l'on vient de voir, l'auteur, M. Rétif de la Bretonne, est parfaitement connu pour avoir composé, vendu, fait vendre et débiter les quatre premiers volumes des *Contemporaines* avec figures, au prix de 9 livres, pour avoir assuré et certifié au public la vérité de ses historiettes : « En attendant qu'il prenne (comme il le promet par son épigraphe), un vol plus hardi », ce que sûrement la justice ne lui permettra pas, il faut vous faire voir, Monsieur, par l'exemple des supplians, que l'ouvrage du sieur de la Bretonne est un tissu de calomnies, qu'il les attaque, par l'histoire dont va être parlé, dans leur honneur et réputation.

A la page 177 du troisième volume commence une nouvelle intitulée : *XVIIIe Nouvelle; le Pensionnaire.* Avant cette nouvelle est une estampe représentant une femme à genoux devant un homme étonné. Derrière cet homme, une autre femme qui veut l'arrêter et à la suite de cette dernière, vers l'embrasure d'une porte et dans le cadre de l'estampe, une autre figure; au bas on lit : « Mon foible cœur... étoit presque du complot. » Cette estampe représente l'action décrite aux pages 198 et 199. A la page 21 du premier volume, l'auteur, en donnant l'explication des figures, dit, en parlant de celle du *Pensionnaire :* « La gravure représente une femme à genoux, avouant une foiblesse à son mari. »

Le sieur Rétif, déguisant le nom d'un des personnages, dont il fait un gentilhomme, apprend au public et lui donne pour vraie une anecdote qu'il met sur le compte des supplians; qu'il soit permis, pour établir le genre de calomnie auquel s'est livré le sieur de la Bretonne, de rapporter le commencement de cette histoire.

« Un jeune gentilhomme, dit-il, retenu à Paris par ses affaires, fit connoissance avec une fort aimable femme, d'une condition commune, mais fort aisée, qui demeuroit proche Saint-Honoré...; le jeune homme la trouva si aimable qu'il résolut de se lier avec elle d'amitié. Mais l'amitié entre les personnes d'un sexe différent, se change toujours en amour. Cette vérité qui n'étoit pas inconnue à M. Deluci (c'est le nom qu'il donne à son héros), n'empêcha pas qu'il ne proposât au mari de la dame de manger chez eux la somme destinée à sa pension. Cet homme y consentit et M. Deluci fut installé.

« Il se trouva très-heureux dans cette maison; Madame Laugé (c'est le nom des supplians), avoit pour lui des attentions infinies; de son côté, les égards, les complaisances étoient un plaisir, mais ce plaisir ne tarda pas à être accompagné de quelque inquiétude. »

Après ce début, notre auteur, toujours sur le même ton, nous dit que M. Deluci et Mme Laugé ne devront pendant quelque temps leur vertu qu'au hasard (vid. p. 178, lignes 20 et 21). Il fait paroître la sœur de Mme Laugé sur la scène; M. Deluci les mène à la troisième représentation d'*Iphigénie en Tauride*, c'est reporter l'événement au

25 mai 1779 (vid. p. 180, lignes 11 et suivantes), jour de la troisième représentation de cet opéra. Là il dit que « Madame Laugé sourioit des petites libertés de M. Deluci qu'elle ne cherchoit pas à dérober à sa sœur » (vid. les trois dernières lignes de la p. 180).

Il fait marier la sœur de la suppliante avec ce M. Deluci, mais il fait conserver à cet homme sa passion toujours croissante pour Madame Laugé.

Il la fait enfin succomber (vide les deux dernières lignes de la page 196 et les trois premières lignes de la page 197), quelques jours après, se jeter aux genoux de son mari pour lui demander pardon, le prier d'éloigner l'auteur de sa faute (vide p. 198, lignes 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18), et c'est le moment du tableau gravé conservant les modes.

Si vous daignez parcourir cette nouvelle, Monsieur, vous y verrez la foiblesse que l'auteur prête à la suppliante, vous serez indigné du tableau indécent et ridicule que l'on a fait de l'un et de l'autre des supplians; tout est fiction dans cette nouvelle, mais suivant le sieur Rétif tout est vrai et les personnes sont nommées.

Ferons-nous quelques réflexions sur la nature de cet ouvrage ? Non sans doute; vos lumières, votre équité, Monsieur, nous répondent que vous ne laisserez pas impunie cette licence efficace d'un auteur qui veut se donner de la célébrité.

Tout est faux dans cette histoire. Jamais les supplians n'ont eu chez eux de pensionnaire. Il est vrai seulement que la suppliante a une sœur qui a demeuré chez elle pendant le mois qui a précédé son mariage, elle a été mariée le 2 juin 1779; il est encore vrai que cette sœur lui ressemble beaucoup, qu'elle a à peu près le même son de voix et ce sont sans doute les seules circonstances qui ont fourni à l'auteur le fond sur lequel il a depuis exercé son imagination; mais cette sœur, si c'est d'elle dont l'auteur a voulu parler, se nomme Victoire Boban. Il n'y a pas de différence d'âge, elles sont jumelles. Son mari ne se nomme pas Deluci, n'est pas gentilhomme. Jamais la dame Laugé n'a vu l'opéra d'*Iphigénie*. Jamais sa sœur n'y est allée avec elle et un tiers. — Il n'y a pas jusqu'à la désignation du logement qui n'indique que c'est pour le plaisir de nuire que le sieur Rétif a inondé la capitale de son livre. Depuis environ six mois, ils ont changé leur logement et l'ont disposé comme le dépeint notre auteur. Il auroit dû être plus exact ou ses correspondances plus fidèles : à l'époque à laquelle l'on reporte la scène, leur logement n'étoit pas distribué comme il l'est depuis six mois et comme on l'a désigné. Ainsi, même les moindres circonstances établissent la malignité de l'auteur et de ses complices.

Les supplians, depuis quatre ans et demi qu'ils sont mariés, n'ont jamais eu entre eux la moindre altercation. Attachés à leur commerce,

bons époux, bons citoyens, il n'a manqué à leur bonheur que d'avoir des enfants; mais cette douce tranquillité de l'âme, qui fait seule la vraie jouissance, est interrompue par une imputation chimérique. On a troublé leur repos, on les a fait remarquer dans la société en les couvrant le mari de ridicule et la femme d'opprobre; c'est une cruauté qui n'a pas d'exemple ; chaque ordre de citoyens a droit de se plaindre et c'est pour tous que le ministère public doit sévir.

Pour les supplians, leur état, leur existence sont attachés à la considération publique. Indiqués par leur nom, leur demeure, que comme marchands ils ont inscrit sur un tableau au-dessus de leur boutique, à ne pas s'y tromper, cette nouvelle a fait la plus grande sensation dans le public et il est bien intéressant pour eux d'avoir une réparation.

Vous venez tout récemment, Monsieur, de nous donner une preuve de la sagesse de vos jugements dans la cause de l'abbé Sabathier de Castres, et du sieur abbé Beaudouin; vous avez jugé qu'il y avoit eu, de la part de ces deux ecclésiastiques, diffamation réciproque dans des écrits respectivement publiés et vous avez même donné un peu plus de tort à l'abbé Sabathier pour avoir écrit, au *Journal de Paris*, une lettre dans laquelle il cachoit le nom du sieur abbé Beaudouin, mais qu'il désignoit seulement par ses qualités, encore très-vaguement. Que sera-ce donc dans l'espèce où le nom et la demeure des supplians est indiquée à ne s'y pouvoir tromper? Que sera-ce lorsqu'avec une indication aussi précise un auteur, par des fictions malignes, distille le poison de la calomnie, vient troubler le repos des familles et dit au public : « Tout ce que je vous ai dit est vrai, vous vous en amuserez à la campagne, à la ville, dans les cercles, etc., etc. » Sans doute, Monsieur, vous sévirez et vous empêcherez le coupable de prendre un vol plus hardi, comme il se le promet par son épigraphe.

La preuve par écrit que le sieur Rétif de la Bretonne est l'auteur du livre intitulé *les Contemporaines* qu'il débite et fait vendre est toute faite, mais la preuve de la calomnie doit vous être présentée par la voie de l'audition des témoins et c'est pour y parvenir qu'ils ont recours à votre autorité.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise leur donner acte de la plainte qu'ils vous rendent contre le sieur Rétif de la Bretonne, ses fauteurs, complices, participes et adhérents des faits contenus en la présente requête, circonstances et dépendances même de la calomnie à laquelle s'est livré ledit Rétif par la XVIIIe nouvelle de son livre intitulé *les Contemporaines* dont les quatre premiers volumes signés et paraphés par les supplians et leur procureur, au commencement et à l'extrémité de chacun, au désir de cette plainte, seront joints à la présente requête ainsi que le catalogue des livres qui se trouvent chez la veuve Duchesne ; en conséquence leur permettre de faire informer

desdits faits, circonstances et dépendances tant par titres que par témoins devant Me Ninnin, commissaire, ou tel autre qu'il vous plaira commettre à cet effet, etc., etc.

Signé : Bachois[1], Debruge, A. Laugé, A-E. Boban.

Acte de la plainte et permis d'informer par devant le commissaire Ninnin, tant par titres que par témoins. Fait ce 8 juillet 1780.

Signé : Bachois.

(Archives nationales, fonds du Châtelet, liasse 4143, commissaire Ninnin.)

CATALOGUE DES DOCUMENTS SUR PARIS

*exposés au Palais de l'Industrie, à l'occasion de la 5e exposition de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie.

(LETTRE RECTIFICATIVE.)

A M. Auguste Longnon, rédacteur du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.

Mon cher confrère,

Permettez-moi de vous signaler, sous toutes réserves, quelques erreurs que j'ai cru reconnaître dans le *Catalogue des Documents sur Paris* exposés par l'*Union centrale.* La publication de ce Catalogue dans notre Bulletin lui donne une autorité qui nous impose le devoir de le purger autant que possible des fautes qu'il renferme et qui sont inévitables dans un travail improvisé; d'autant plus que la dispersion prochaine des pièces signalées rendra bientôt tout contrôle et toute rectification impossibles.

« **2**. Vue cavalière de Paris, prise des hauteurs de Paris; peinture sur toile, fin du XVIIe siècle. » — Les armes attribuées à ce Pepin des Essarts diffèrent par une *brisure*, la bordure d'or, de celles de la célèbre famille des Essarts, à laquelle appartenait Pierre des Essarts, grand bouteiller de France, et Antoine des Essarts qui fit ériger le grand Saint Christophe de Notre-Dame; c'est donc pour une branche collatérale probablement établie en province que fut exécuté ce tableau de famille, fort curieux d'ailleurs, qui représente l'état de Paris, antérieurement à 1665, date où Levau entreprit son grand travail d'achèvement du Louvre. Il est vrai que l'existence du Louvre, tel que nous le voyons ici, est assez incompatible avec celle du dôme des Invalides, terminé seulement vers 1700; mais ce dernier édifice a fort bien pu être ajouté après coup.

---

1. C'était le lieutenant criminel de la prévôté de Paris.

« **33**. La statue de Louis XV, exécutée par Girardon pour la place Vendôme; peinture sur toile, commencement du XVIIIe siècle. » — La statue destinée à la place Vendôme est représentée là dans le chantier même où elle avait été fondue et où elle resta, exposée aux curieux, de 1692 à 1699, « proche des Capucines (dont on voit la « silhouette dans le fond du tableau), à l'extrémité de la rue Neuve « des Petits-Champs. » Cette peinture, quel qu'en soit l'auteur, ne peut donc être postérieure à l'inauguration (1699) et il faut mettre *fin du* XVIIe *siècle* au lieu de *commencement du* XVIIIe. Ce tableau a été gravé in-folio magno, mais l'épreuve que j'ai sous les yeux, rognée en deçà des *témoins*, ne porte pas de signature. Je ne confonds pas, bien entendu, avec la planche, beaucoup plus petite, qui accompagne la description de la fonte publiée par Boffrand.

« **35**. Une séance au Club des Jacobins; dessin à la sépia, attribué à Duplessis-Bertaux. » — Ce dessin, fort intéressant d'ailleurs, ne saurait représenter une séance du Club des Jacobins, dont la salle de réunion — ancienne bibliothèque du couvent — est bien connue et se trouve même gravée dans Millice à l'état de Club. C'est une grande salle en berceau, boisée, lambrissée et éclairée par des fenêtres en voussure. Le local et les personnages n'ont aucun rapport avec l'espèce de caveau de prison et le public de sans-culottes représentés ici: il faut choisir une autre attribution parmi les nombreux clubs de sections de Paris. On n'aura que l'embarras du choix, la plupart de ces clubs n'ayant pas été dessinés.

« **78**. L'arcade Saint-Jean, vue de la place de Grève (??); gouache, vers 1770. » — « **79**. L'arcade Saint-Jean, vue de la rue du Martroy (??); gouache, vers 1770. » — Le doute n'est pas permis : ces deux gouaches ne peuvent représenter l'arcade Saint-Jean pour la bonne raison qu'elles offrent l'image d'une voûte ogivale du XIVe au XVe siècle, et que l'arcade Saint-Jean n'existe que depuis le XVIe siècle, par suite de l'enjambement du nouvel Hôtel de Ville de François Ier par-dessus la rue du Martroy. — L'arcade Saint-Jean était une voûte renaissance, en plein cintre, que tous ceux qui ont plus de quarante ans aujourd'hui ont bien connue.

Le premier de ces dessins représente la grande voûte du Châtelet donnant passage à la rue Saint-Denis; c'est incontestable et beaucoup plus précieux. Le second serait-il un *pendant* de fantaisie? Ce ne peut être, en effet, la même voûte vue par l'autre bout, attendu qu'elle n'était pas coupée par une cour; ce n'est pas davantage l'ancien « cloître » du collége de Bayeux que je traversais journellement quand j'étais étudiant et qui n'était qu'une simple porte en ogive ouvrant sur un passage, sans trace de cloître. Je ne vois pas au Châtelet d'autre traversée publique. Reste le petit Châtelet qui n'avait pas, je crois, cette profondeur. A quoi bon, d'ailleurs, remplacer une

supposition par une autre? Mieux vaut s'en tenir au simple point d'interrogation.

« **95**. Le Pont-Neuf et la Samaritaine; dessin dans la manière de Silvestre, fin du XVIIe siècle. » — « **135**. Collége des Quatre-Nations...; dessin dans la manière de Silvestre, fin du XVIIe siècle. » — Ces deux charmants dessins à la plume sont certainement de Chaufourier et non de Silvestre; ils ont été commandés pour la grande *Histoire de Paris*, de Félibien, publiée en 1725 et s'y trouvent au tome II, gravés (à une plus grande échelle) par Duperons et Saury, avec la mention : *Dessiné sur le naturel par J. Chaufourier.*

« **155**. Vue composée de divers monuments; peinture sur toile, par Demachy. » — Cf. le n° 170. — Cette peinture est un *pot-pourri* architectural qui n'a rien de parisien et où il faut une singulière bonne volonté pour reconnaître même quelque vague ressemblance avec les monuments indiqués.

Je laisse de côté une foule d'attributions plus que douteuses inscrites sur les cadres et que le Catalogue s'est très-sagement abstenu de reproduire et je termine en vous signalant, pour n'être pas accusé de plagiat, un article fort bien fait de M. Ed. Drumont, publié dans le *Journal officiel* du 25 octobre, depuis que j'ai écrit cette note, et qui relève la plupart des inexactitudes que j'ai moi-même remarquées.

Jules Cousin.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Biarnès. — A qui appartiennent l'idée et le plan de la transformation du Trocadéro? au conseil municipal de Paris. Revendication adressée par A. Biarnès. In-8° de 52 p. Nantes, Plédran.

— Blaze de Bury (Henri). — La légende de Versailles, 1682-1870. Revue et augmentée d'une préface et d'un épilogue. In-12, XXXI-272 p. Paris, Didier.

— Combier. — Etude sur le baillage de Vermandois et siége présidial de Laon, par M. Combier, président du tribunal civil de Laon. 2 vol. in-8° de 413 et 745 p. Paris, Leroux.

— Combier. — Nomenclature sommaire des Archives du greffe de Laon, par Amédée Combier, juge d'instruction au tribunal civil de Laon. In-4° à 2 col. de 112 p. Paris, Paul Dupont.

— Danet, Bastin et Garrigou-Desarènes. — Des résultats de l'irrigation de la plaine de Gennevilliers par les eaux d'égouts de Paris. In-4° de 34 p. Paris, Dupont.

— Decoppet. — Paris protestant, ses églises, ses pasteurs, ses corps constitués, ses lieux de cultes, ses diaconats, ses écoles, ses institutions de charité, ses sociétés religieuses, ses journaux. Renseignements historiques et statistiques complets. 1 vol. in-18 de 492 p. Paris, Bonhoure.

— Delisle (Léopold). — La bibliothèque nationale en 1875. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Léopold Delisle, administrateur général, directeur de la Bibliothèque Nationale. In-8° de 52 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

— Demay (Germain). — De la peinture à l'huile en France au commencement du xive siècle. In-8° de 11 p. Paris.

On trouve dans ce petit mémoire, extrait du tome XXXVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* un précieux renseignement sur la décoration du château que la comtesse Mahaut d'Artois fit construire sous le règne de Philippe le Long à Conflans, près Charenton. Nous signalerons particulièrement le traité qu'elle passa le 20 juin 1320 avec Pierre de Broisselles, peintre, demeurant à Paris, traité dans lequel sont décrites avec assez de détails les peintures historiques que l'artiste parisien devait exécuter et qui ne tardèrent pas à être achevées, ainsi que le prouve une quittance également publiée par M. Demay.

— Donville (F. de). — Frédérick-Lemaître. Souvenirs, documents inédits et fac-simile d'une lettre du grand artiste, extraits de la collection de M. Léon Sapin. In-8° de 15 p. Paris, Baur.

— Duval. — Frédérick-Lemaître et son temps, 1800-1876, par Georges Duval. In-18 jésus de 266 p. Paris, Tresse.

— Exposition internationale de Paris en 1878. Rapport présenté au nom de la sous-commission à la commission supérieure des expositions internationales. Ministère de l'agriculture et du commerce. In-8° de 35 p. Paris, Wittersheim.

— Franklin (Alfred). — Journal du siége de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque Mazarine et précédé d'une étude sur les mœurs et coutumes des Parisiens au xvie siècle. In-8° de xv-325 p. et grav. Paris, Willem.

Collection historique des bibliophiles parisiens.

— Giraux. — Siége de Paris, par Giraux aîné, officier volontaire, lieutenant au 159e bataillon de la garde nationale de guerre. In-12 de 40 p. Dijon, Carré.

— Guiffrey (J.-J.). — Actes d'état-civil d'artistes français, tirés des

Archives nationales et publiés pour la première fois. Paris, Baur. In-8°, p. 45-91.

Ce fascicule qui forme, à lui seul, un bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français (octobre 1876), est d'une importance exceptionnelle au point de vue de l'histoire des artistes parisiens, maintenant surtout que les funestes incendies de mai 1871 ont tari une source de renseignements précieux où chacun commençait à fouiller avec ardeur pour réunir d'importantes données biographiques au sujet de certaines séries de personnages distingués. Dans ces fouilles de la première et malheureusement de l'heure unique, les artistes furent des mieux partagés, comme le prouvent le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de Jal, et les recueils de M. Herluison et de M. Piot, ces deux ouvrages uniquement consacrés aux peintres et aux sculpteurs.

C'est cependant avec un véritable contentement que les amis de l'histoire de l'art français salueront la publication nouvelle où M. Guiffrey a réuni une centaine de pièces inédites de même nature, relatives aux peintres et aux sculpteurs, surtout lorsqu'ils sauront que les deux tiers de ces pièces ont été jadis tirés des anciens registres, aujourd'hui brûlés, des paroisses parisiennes; mais il importe d'indiquer le lieu ou M. Guiffrey a pu faire une trouvaille aussi importante. C'est aux Archives nationales, dans le fonds de l'ancienne Maison du Roi.

« En 1780, dit le savant éditeur, quand les ministres de Louis XVI voulurent rétablir l'ordre dans les finances de l'Etat, on tenta de se rendre compte du nombre et de l'importance des pensions payées par le Trésor royal. A cet effet, on demanda à chaque titulaire une note détaillée indiquant le montant et l'origine de sa pension, et de plus un extrait de son acte de baptême. Les veuves qui ne recevaient une rente viagère qu'en raison des services de leurs maris décédés durent fournir un extrait de l'acte de décès de leurs maris. C'est ainsi qu'un certain nombre d'extraits mortuaires se trouvent mêlés aux actes de baptême.

« Ces actes d'état-civil, si intéressants pour nous, ne figurent dans les dossiers que comme pièces accessoires; ils servirent à établir l'identité et en même temps l'âge des pensionnaires. Mais ils présentent tous les caractères désirables d'authenticité, et, aujourd'hui que les originaux sont perdus, ces expéditions prennent une grande valeur. »

M. Guiffrey nous apprend, en outre, que les vingt-trois cartons des archives de la Maison du Roi, dépouillés par lui, ne contiennent, relativement à la série des personnages dont il s'occupe, qu'un nombre de pièces fort restreint. Les actes d'état-civil concernant les chanteurs et les musiciens sont en bien autre quantité. N'y a-t-il pas là de quoi tenter encore quelque autre fouilleur? Nous le croyons, et, en terminant cette note, nous ne saurions trop engager les chercheurs qui ont jadis recueilli des séries importantes d'actes de l'état-civil parisien, susceptibles d'être utilisées par les biographes, à en faire participer le public. On sait, par exemple, que notre érudit confrère, M. le docteur Chereau, a jadis dépouillé les registres des anciennes paroisses parisiennes au point de vue de l'histoire des médecins : pourquoi ne songerait-il pas à publier tout au moins un résumé de ses recherches?

A. L.

— Guny (de). — Projet de nécropole pour la ville de Paris. In-4° de 26 p. et 5 pl. Paris, Moucharmont.

— Héricault (d'). — La révolution de thermidor. Robespierre et

le Comité de Salut public en l'an II, d'après les sources originales et les documents inédits. In-8° de 519 p. Paris, Didier.

— Heylli (Georges d'). — Madame Arnould Plessis (1834-1876). Notice avec documents recueillis aux Archives du Théâtre Français. In-18 de 35 p. Paris, Tresse.

— Histoire prodigieuse et pitoyable d'un jeune homme qui a tué et bruslé sa propre mère au village de Nogent-sur-Marne, près Paris, avec la punition qui en a esté faicte; ensemble l'arrest de la Cour de parlement. In-16 de 14 p. Paris, Claudin.

Réimpression de l'édition de 1611.

— Inscription (l') de l'église de Suizy-le-Franc en Champagne et le crime de Courcemont, le 9 septembre 1754. In-8° de 16 pages. Paris, Menu.

L'inscription qui fait le sujet de cette publication n'est autre que l'épitaphe de Pierre-Philippe Andrieu qui avait exercé les fonctions d'échevin de la ville de Paris en 1752 et qui était en même temps seigneur de Suizy-le-Franc. Andrieu périt victime d'un odieux assassinat que l'inscription placée dans l'église de Suizy relate aussi bien que la sentence prononcée par le Châtelet de Paris contre le meurtrier, Henri Ruxton, gentilhomme d'origine irlandaise. L'auteur de cette brochure a rapproché du texte de l'inscription de Suizy le récit de l'avocat Barbier qui était fort au courant de l'affaire, et il a aussi cru devoir réimprimer le texte de l'arrêt du Parlement de Paris, rendu le 26 novembre 1754 en confirmation de la sentence du Châtelet.

— Jarry. — Une correspondance littéraire au xvie siècle. Pierre Daniel, avocat au parlement de Paris, et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne. In-8° de 96 p. Orléans, Herluison.

Extrait des mémoires de la Société archéol. et historique de l'Orléanais.

— Jullien (Adolphe). — Les grandes nuits de Sceaux. Le théâtre de la duchesse du Maine d'après des documents inédits. In-8° de 79 p. Paris, Baur.

— Lajarte (de). — Bibliothèque musicale du théâtre de l'Opéra. Catalogue historique, chronologique, anecdotique publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et rédigé par Théodore de Lajarte, bibliothécaire de l'Opéra, avec portraits gravés à l'eau-forte par Le Rat. 1re livraison. Epoque Lully. In-8° de 79 p. Paris, Jouaust.

L'ouvrage sera publié en 8 livraisons et formera 2 volumes.

— Liste des œuvres d'art exposées par la ville de Paris. École des beaux-arts. Juillet 1876. In-12 de 75 p. Paris, Chaix.

— Maquet, Arnould et Alboize. — Histoire de la Bastille depuis

sa fondation (1374) jusqu'à sa destruction (1789). Ses prisonniers, ses gouverneurs, ses archives, détails des tortures et supplices usités envers les prisonniers. 2 vol. in-4° à 2 col. de 481 et 781 pp. Paris, Bunel.

Publié en livraisons à 10 centimes.

— Menu (H.) — David Blondel, son acte de baptême, ses portraits, sa famille. In-8° de 10 p. avec un tableau généalogique. Paris, Menu.

David Blondel naquit à Châlons-sur-Marne le 25 septembre 1500; il était donc Champenois. Néanmoins nous croyons devoir signaler cette brochure à ceux de nos confrères qu'intéresse l'histoire du protestantisme dans l'Ile-de-France, où Blondel remplit à deux reprises différentes les fonctions de ministre de la religion réformée, une première fois à Houdan, de 1614 à 1622, une seconde fois à Roucy, de 1631 à 1644.

— Mézetin. — La vie de Scaramouche par Mezetin. Réimpression de l'édition originale (1695) avec une introduction et des notes par Louis Moland, et un portrait d'après Bonnart par Eugène Gervais. In-8° de xxxii-127 pages. Paris, Bonnassies.

— Michelet (Mme). — La mort et les funérailles de Michelet, par Mme Michelet. In-8° de 91 p. et portrait. Paris, Sandoz.

— Millescamps. — Fonts baptismaux de Lassy (Seine-et-Oise). In-8° de 6 pages. Paris, Leroux.

Extrait du Musée archéologique.

— Nisard (Charles). — De quelques parisianismes populaires et autres locutions non encore ou plus ou moins imparfaitement expliquées des xviie, xviiie et xixe siècles. In-12 de vii-236 p. Paris, Maisonneuve.

— Notice historique et scientifique sur les eaux d'Enghien, publiée par la direction des Thermes d'Enghien. In-8° de 93 p. Paris, Motteroz.

— Notice sur l'insigne chapitre de Saint-Denys, par Mgr l'évêque de Sura, primicier de l'insigne chapitre. In-12 de 24 p. Paris, Delalain.

— Notice sur le tombeau et le pélerinage de saint Denys, par Mgr l'évêque de Sura, primicier de l'insigne chapitre. In-12 de 20 p. Paris, Delalain.

— Peigné-Delacourt. — Topographie archéologique des cantons de la France. Département de l'Oise. Arrondissement de Senlis. Canton de Creil. In-8° de x-87 p. avec 22 vues. Noyon, Andrieux.

— Petit (le) guide parisien. Chemins de fer, omnibus, tramways, renseignements pratiques et historiques, plan de Paris. 3e édition. In-8° de 83 p. Paris, Lassailly.

— Piette. — Excursion de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons à Mons-en-Laonnois et dans ses environs. In-8° de 33 p. Soissons, Michaux.

Extrait du Bulletin de cette Société, t. V, 1874.

— Poquet. — Vie de saint Rigobert, archevêque de Reims, par l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons, curé doyen de Berry-au-Bac. In-8° de VIII-175 pages. Reims.

Nous ne pouvions passer sous silence ce livre consacré à un prélat rémois contemporain de Charles Martel, car sa dernière partie (*le culte de saint Rigobert au village de Gernicourt*, p. 147-172) se rapporte tout entière à un village de notre circonscription provinciale, Gernicourt, dont la propriété avait été transportée à saint Rigobert par Pepin d'Herstal.

— Porel et Monval. — L'Odéon, histoire administrative, anecdotique et littéraire du second théâtre Français (1782-1818). In-8° de 363 p. Paris, Lemerre.

— Prisonniers (les) de la Commune ; extraits inédits du journal d'un diplomate. In-12 de 49 p. Paris, Meyrueis.

— Schmidt (A.) — Pariser Zustænde wæhrend der Revolutionszeit von 1789-1800, von Adolf Schmidt, ord. professor der Geschichte an der Universitæt Iena. Iena, 1874-1876, 3 vol. in-8.

M. Schmidt, à qui nous devons déjà la publication d'une série de documents d'une importance capitale sur l'histoire de la Révolution française[1], vient de faire paraître un nouvel ouvrage qu'il a intitulé « Paris pendant la Révolution, 1789-1800. »

C'est une étude minutieuse de ce grand théâtre des drames révolutionnaires : je ne sache pas qu'on ait jusqu'ici mieux analysé les divers éléments qui s'agitaient dans Paris, mieux fait connaître ce milieu complexe, mieux dépeint ce qu'on pourrait appeler *l'intérieur de la Révolution.*

L'auteur parcourt Paris en tous sens comme le pourrait faire un agent de la police secrète. Dans la rue, il recueille les causeries, les fureurs naïves, les emportements ou les regrets : il sait l'impression produite par telle affiche, par tel pamphlet. Chez le boulanger, chez le boucher, aux Halles, il est partout, il note le prix des denrées et en suit l'effrayante progression : avec le peuple il parle d'accapareurs, mais, mieux que le peuple, il sait parfois jusqu'aux noms des coupables et ils ne sont pas où l'on croit. Il est au café Conti, avec les agitateurs les plus passionnés, au Panthéon, avec les terroristes, au café de Chartres avec les réactionnaires et les aristocrates, aux promenades, au concert, au théâtre, avec tous. Au temps du Directoire, quand à la fin du spectacle on chante par ordre la *Marseillaise,* il sait le sens de chaque battement de mains et si la strophe : *Tremblez, tyrans,* est applaudie avec une frénésie trop aristocratique, il saisit l'allusion et comprend que le public a songé aux tyrans du jour. Il suit les divers essais de police indépendante que tente chaque parti : il connaît les « bâtonniers » qui frap-

1. *Tableaux de la Révolution française,* Leipzig, 1867-1870. 3 vol. in-8°.

pent au nom du terrorisme et ceux qui, non sans crânerie, jouent du bâton pour le compte du modérantisme. En plein Directoire, si les ex-conventionnels et les ex-terroristes se réunissent mystérieusement chez Archambault, rue de la Loi, ou rue Saint-Honoré, et y discutent de quelle manière ils pourraient, à leur profit, sauver la patrie, il les file sûrement et les dénonce en haut lieu.

Tel patriote « exclusif » perd beaucoup de son prestige, quand il est examiné d'aussi près et à l'aide d'aussi excellentes lunettes :

Saule tint, de 1790 à 1793, un café adossé au mur extérieur du jardin des Tuileries, en face du Manége. Ce Saule, grand patriote, eut, en son temps, beaucoup d'action sur les tribunes des Assemblées et, par elles, sur les Assemblées elles-mêmes. Sa biographie est curieuse: « Cet ivrogne — il le fut toute sa vie — avait été d'abord tapissier, puis charlatan ambulant : il vendait, en cette qualité, pour quatre sous, de petites boîtes d'onguent de graisse de pendu contre les maux de reins; depuis la translation de l'Assemblée nationale à Paris, il devint un des principaux habitués des tribunes, et, sans nul doute, il était soldé: là, il se fit, grâce à sa voix perçante et toujours bien humectée, quelque réputation. Tout le monde connaissait le « gros petit vieux. » Cependant, il fut bientôt chassé pour cause de filouterie : on l'accusa d'avoir exigé des auditeurs des tribunes un prix d'entrée. Privé de tout moyen d'existence, il revint aux boîtes d'onguent, voyagea pendant un ou deux mois, avec un compagnon « homme de lettres. » Mais il se lassa et reprit le chemin de Paris, où, dès lors, « il se démena comme un petit diable dans un bénitier. »

Il reparut dans les tribunes avec les allures d'un agent à l'aise, c'est-à-dire soldé, et y conquit rapidement le premier rang. Son ambition s'élargit bientôt et ses plans réussirent. Grâce à la protection d'un palefrenier du roi, il obtint, en vue d'y établir un café, un emplacement contre le mur du jardin des Tuileries : il fut, en outre, nommé inspecteur des tribunes, et, à ce titre, au moment de la clôture de la Constituante, puis à celle de la Législative, il reçut, comme les autres agents de l'Assemblée, une rémunération de 600 livres pour prix de ses services. La Législative lui assura, de plus, un logement dans l'ancien couvent des Feuillants, dépendance de la Chambre....

En mai 1793 et peut-être même depuis le commencement de la Convention, Saule n'était plus inspecteur des tribunes; mais dans sa section, celle de la Halle au Blé, il continua son rôle d'agitateur et d'énergumène; son café avait certainement cessé d'exister une fois les premiers jours de mai écoulés; car tout ce qui faisait sa vie et sa raison d'être lui fut enlevé, lorsque la Convention quitta le Manége pour s'installer au château. Le Manége redevint désert, et, dès lors, les besoins physiques et politiques des citoyens qui se rendaient à la Convention trouvèrent leur satisfaction soit au café du jardin des Tuileries, soit au café de la Convention qui s'ouvrit rue du Petit-Lion, au coin de la rue Franciade, et devint aussi le rendez-vous du parti extrême[1]. »

Parmi les entrepreneurs de bals et de réunions populaires, figure, entre autres, un certain Cardinaux, dont nos lecteurs connaissent la curieuse autobiographie exhumée par notre confrère, M. Bonnassieux[2].

Le livre de M. Schmidt sera vraisemblablement plusieurs fois réédité :

---

1. *Pariser Zustænde*, I, 134-136.
2. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1875, p. 91.

car il est d'une importance exceptionnelle. Il paraît donc utile de relever certaines inadvertances qui pourront facilement disparaître :

T. I, p. 264-265. M. Schmidt parle d'une comédie « *anonyme* » intitulée *Le concert de la rue Feydeau ou la Folie du jour.* Les auteurs ont signé leur œuvre des noms de René Périn et Cammaille.

T. I, p. 273. Dans le vaudeville que Martainville opposa à la comédie dont je viens de parler, le nom d'un des personnages est Saint-Albin et non pas Albin.

T. I, p. 141. « Sie (la Société du Panthéon) tagte aber nicht etwa im Pantheon selbst, sondern nur in der Næhe desselben, in dem Speisesaal des ehemaligen Genovefa-Klosters oder, wie man jetzt sich ausdrückte, bei Cardinaux an der Estrapade d. i. am Galgenplatz. » — Ces mots : « Wie man sich jetzt ausdrückte », font supposer que le réfectoire de Sainte-Geneviève et le local de Cardinaux, à l'Estrapade, ne font qu'un. Il est clair qu'il s'agit de deux points différents (Sur Cardinaux, voyez *Tableaux* t. II, 92 ; t. III, 8).

Enfin un lecteur français exigerait à bon droit, çà et là, quelques suppressions. Ce sera la tâche naturelle du traducteur. Je ne saurais, pour ma part, souscrire à tous les jugements de l'auteur : par exemple, dans la préface, M. Schmidt semble attribuer à M. Renan une sorte d'enthousiasme radical et absolu pour la Révolution, jugement tout français, écrit l'auteur allemand. M. Renan a dû être surpris de n'avoir pas réussi à se faire mieux comprendre. Mais, en somme, le livre est neuf et d'une valeur hors ligne.

Paul Viollet.

— Special guide to Paris and its environs. In-16 de 60 p. Paris, Moonen.

— Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie. 5e exposition. 1876. Catalogue. Monuments historiques. Vues de l'ancien Paris. Histoire de la tapisserie de Louis XIV à nos jours. In-12 de 204 p. Paris, imp. Debons.

— Véron (Pierre). — Les grimaces parisiennes. Nouvelle édition. In-18 jésus de 286 pages. Paris, Calmann-Lévy.

— Vétault. — Suger, par Alphonse Vétault, ancien élève de l'École des chartes. 2e édition. In-12 de 262 pages et grav. Tours, Mame.

— Veuillot (Louis). — Paris pendant les deux siéges. In-8° de 723 pages. Paris, Vivès.

Extrait des *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires,* de M. Louis Veuillot, t. V, 3e série.

— Vidieu. — Histoire de la Commune de Paris en 1871, par M. l'abbé Vidieu, vicaire à Saint-Roch. In-8° de VIII-661 p. Paris, Dentu.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 Novembre 1876.

Présidence de M. le baron de GUILHERMY.

La séance est ouverte à 4 h. 1/2.

— Le Conseil prononce l'admission de :

534. M. le vicomte de GROUCHY, secrétaire de l'ambassade de France en Italie, présenté par MM. L. Delisle et Paul Viollet.

535. M. le docteur MOREAU, présenté par MM. R. de Lasteyrie et Leguay.

— M. le Président annonce qu'une allocation de 300 fr. a été accordée à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique. M. le Président a déjà transmis au Ministre les remerciements de la Société.

Communications.

M. le baron Pichon complète et rectifie ainsi qu'il suit l'histoire de la découverte de l'écu d'or mentionnée au procès-verbal de la dernière séance :

« Quand on démolit la Morgue, en 1854, les travaux de terrassement descendirent beaucoup plus bas que le quai, presque au niveau de la hauteur moyenne de la Seine. Là, sur l'emplacement de l'*Herberie* ou marché aux herbes (voir le plan de Berty), un terrassier jetant une pelletée de terre vit briller cette pièce au soleil. Il la ramassa et la vendit à ***, marchand d'antiquités sous les arcades de

l'Institut, qui la céda à Hoffmann ; celui-ci la vendit à M. Rousseau, de qui M. Bucquet l'acheta. La pièce est, depuis, passée chez moi.

« L'histoire inexacte de la trouvaille de cette monnaie « dans les « assises du Petit-Pont » et du côté nord-ouest de l'Hôtel-Dieu, en 1854, est relatée dans l'ouvrage de Conbrouse intitulé *Monuments de la maison de France* (Paris, 1856, in-folio). »

— M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Anatole de Barthélemy qui, après s'être excusé de ne pouvoir assister à la séance, fait au Conseil l'exposé ci-après :

« Voilà plus d'un demi-siècle que les magasins de l'église de Saint-Denis ont reçu un certain nombre de fragments de sculptures et d'inscriptions qui y ont été déposés pour être conservés. Ces fragments sont, par le fait, oubliés ; personne ne peut les voir, ni en profiter pour l'étude. Ajoutons qu'il peut se présenter telle circonstance où on les emploierait comme de simples matériaux de construction. »

Suivant M. de Barthélemy, il serait utile de provoquer le dépôt de ces débris précieux, soit au Musée de Cluny, soit plutôt à l'hôtel Carnavalet.

Une lettre officielle du président de notre Société au Ministre des Beaux-Arts ferait certainement prendre cette mesure en considération. M. de Barthélemy propose donc de charger M. le Président d'écrire, au nom de la Société, une lettre en ce sens et annonce qu'il demandera à la Société des Antiquaires de France de faire une semblable démarche.

M. le Président appuie cette proposition et fournit quelques explications sur le dépôt de Saint-Denis. Les monuments qu'il renferme sont à peu près les dernières épaves du Musée des Monuments français, plus connu peut-être encore sous le nom de Musée des Petits-Augustins, fondé et développé par la courageuse persévérance d'Alexandre Lenoir, au moment même de la dévastation des palais, des églises, des abbayes. Vers 1835, M. Debret, chargé d'approprier l'ancien couvent des Augustins au service de l'École des Beaux-Arts, fit transporter dans les magasins de l'église de Saint-Denis, dont il était aussi l'architecte, un grand nombre de sculptures et d'inscriptions restées sans emploi depuis la suppression du Musée. Telle est l'origine du dépôt qui existe encore à Saint-Denis. La plupart de ces monuments se rattachent à l'histoire de Paris et devraient faire retour soit au Musée municipal, soit à celui de l'hôtel de Cluny. On peut citer parmi ces monuments :

La porte de l'ancienne chapelle de la Vierge, construite par Pierre de Montereau dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; quantité de fragments d'architecture, gargouilles, balustrades, clefs de voûtes,

consoles, dais, colonnettes, clochetons, etc., etc.; un Adam, de la façade de Notre-Dame de Paris, XIIIe siècle ; des statues de diverses époques, en pierre ou en marbre, plus ou moins mutilées, quelques-unes cependant assez complètes ; une très-précieuse collection de chapiteaux du XIe s. au XVIIe; plusieurs rétables en pierre coloriée, XIVe et XVe s.; des bas-reliefs en pierre, en albâtre, en marbre, des XIVe, XVe et XVIe s.; la communion de saint Denis dans sa prison, la mort de la Vierge, le Christ et les Apôtres, l'allégorie de la vie humaine, etc., etc.; quantité de débris de monuments funéraires, encadrements historiés, génies, pleureuses, figures allégoriques, médaillons; quelques dalles funéraires, entre autres celle d'un architecte du XIIIe s., où sont figurés la toise, le fil à plomb, etc.; deux inscriptions carlovingiennes, dont une de la « XIe année » d'un roi Charles; la première pierre de l'église des Grands-Carmes de Paris, XIVe s.; plusieurs notes de fondations, XVe et XVIe s.; des épitaphes de bourgeois de Paris et croix en pierre, du cimetière des Innocents; les épitaphes de la famille de Dormans (XVe s.), provenant du collége de Beauvais, à Paris; celles de la duchesse de Joyeuse, du cardinal de Retz, du duc de Tresmes, etc., etc.; les *tituli* de Mabillon et de Montfaucon ; les boiseries de Gaillon et d'Anet; des vitraux, etc., etc., c'est-à-dire au moins deux cents articles.

Plusieurs monuments qu'on a crus perdus, tels que l'épitaphe du cœur de Henri III, se retrouveront peut-être à l'occasion d'un remaniement général des magasins.

Le Conseil, consulté, charge M. le Président d'écrire au Ministre dans le sens indiqué par M. de Barthélemy.

— La parole est à M. Dufour (de Corbeil), qui désire rectifier une précédente communication : dans cette communication, faite à la séance du 10 octobre 1876, M. Dufour a supposé que la fabrication de liards dans la ville de Corbeil avait été confiée à l'industrie privée. Un acte royal du 28 novembre 1654, qui fournit de nouveaux détails sur cette fabrication des liards, et qui vient d'être communiqué à M. Dufour, ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse. Cette fabrication ne fut point confiée à l'industrie privée.

— Passant à un autre sujet, M. Dufour signale une découverte qui a été faite, vers 1868, à un kilomètre environ en amont du pont de Corbeil, dans le lit même de la Seine comme sur les rives du fleuve. On a trouvé là des armes de toutes sortes, des glaives, des fers de lance, des objets d'équipement. Plusieurs de ces armes sont dans un état admirable de conservation, un glaive surtout dont la poignée présente l'aigle romaine préservée de toute dégradation par une dorure parfaitement intacte. L'état de la plus grande partie de ces armes indique qu'il y a eu, en cet endroit, lutte et incendie : quelques-

unes de ces armes sont tordues, brisées, d'autres sont à moitié fondues et quelquefois soudées ensemble.

Tous ces objets, avec beaucoup d'autres, sont réunis chez l'inventeur qui habite Corbeil et qui a organisé chez lui une sorte de petit musée allant des temps préhistoriques jusqu'à l'époque gallo-romaine.

M. Dufour ajoute que quelques personnes, qui voient dans Corbeil la *Metiosedum* des Commentaires, se sont demandé si ces débris n'indiquaient pas le lieu où Camulogène lutta contre Labienus.

M. Leguay ne croit pas qu'il soit possible de préciser l'emplacement de ce combat : il fut livré non loin de Paris : voilà tout ce qu'on peut dire. Une trouvaille de débris romains ne saurait apporter un élément nouveau pour la solution de cette question, car les découvertes de ce genre ne sont pas rares sur le rayon où l'on peut songer à placer la lutte entre Labienus et Camulogène. Presque à chaque découverte de cette nature on a parlé de Camulogène. M. Leguay cite les découvertes faites entre le pont de l'archevêché et le Petit Pont, à Meudon, à Issy, à Mantes, etc., etc.

— M. Bonnardot communique au Conseil quelques observations sur les pièces nos 78 et 79 de l'Exposition de l'Union centrale, qui représentent la voûte du grand Châtelet. (Voyez plus loin, p. 175.)

— M. le comte de Marsy offre à la Compagnie quelques exemplaires de la reproduction autographiée d'un plan des fortifications de Pontoise, dressé en 1589 par un ingénieur italien.

— M. Longnon signale à la Société un article que notre confrère M. E. Müntz vient de publier dans la *Gazette des beaux-arts* (août 1876) sous le titre : *la Tapisserie à Rome au* xve *siècle*, où il est question d'un artiste parisien, Renaud de Maincourt, auquel Nicolas V confia la direction d'un atelier de tapisserie qu'il tenta d'établir à Rome. Mais laissons parler M. Müntz :

« Peu de temps avant sa mort, Nicolas V s'occupa d'introduire à Rome le brillant art de la tapisserie, et ce fut à un parisien, maître Renaud de Maincourt, — dont le nom paraît ici pour la première fois dans l'histoire, — qu'il confia la direction de la manufacture pontificale. Cette manufacture, ou plutôt cet atelier, comprenait en tout cinq maîtres, dont chacun recevait par mois quatre ducats d'or pour son salaire et trois autres ducats pour ses dépenses *(pro expensis ;* il s'agit sans doute de l'indemnité de logement). Ses débuts remontent, au plus tard, au mois de mars 1455.

« 1455, 2 mai. Simili modo solvi faciatis provido viro Reginaldo de Maincourt, parisiensi, ad texturam cujusdam panni daraze pro serenissimo domino nostro Papa cum quatuor aliis sociis deputato, florenos auri de camera septuaginta, tam pro salariis quam expensis eorum duorum mensium videlicet martii et aprilis proxime præteritorum, ad rationem quatuor flore-

norum similium pro salario et aliorum trium similium (pro expensis), pro quolibet mense. » — (Mandats 1455-1456, f° 11 v°.)

« L'établissement fondé par Nicolas V eut le sort de la plupart des autres fondations de ce pape : il lui survécut à peine. L'espagnol Calixte III (1455-1458) garda les tapissiers engagés par son prédécesseur tout juste pendant le temps nécessaire à l'achèvement de l'ouvrage qu'ils avaient commencé, c'est-à-dire pendant une année environ. A un moment donné, en décembre 1456, il leur adjoignit un sixième compagnon ; puis ils disparurent sans laisser de traces. Quant à la tapisserie à laquelle ils avaient travaillé, elle était sans contredit identique avec celle que nous voyons figurer dans un inventaire de Léon X, et qui représentait la création du monde ; ce qui le prouve, c'est la présence simultanée sur cette dernière des armoiries de Nicolas V et de Calixte III, les deux papes sous le règne desquels se placent les travaux de Renaud de Maincourt et de ses compagnons.

« Un mot encore sur cet atelier. Comme on l'a vu, l'organisation en était fort primitive. Il faut ajouter que l'on y achetait au fur et à mesure les produits nécessaires à la fabrication.

« 1456. 12 janvier. Venerabili viro domino Petro Guell, serenissimi domini nostri Papae forrerio, pecunias infra scriptas pro rebus infra scriptis, videlicet pro v libris auri filati, ad rationem florenorum quatuor decim pro libra, florenos auri de camera septuaginta quinque. — Item, pro tintura multæ lanæ diversorum colorum, florenos quinque. — Pro muntatura (mundatura) sive dealbatura cum alumine serusa et alia necessaria ad dealbandam dictam lanam, et pro duobus libris... de seta rubea, florenos similes decem. — (Mandats, 1455-1456, f° 71.) »

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 Décembre 1876.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

La séance est ouverte à 4 heures et demie.

— Le Conseil prononce l'admission de :

536. M. le comte Hector de la Ferrière, présenté par MM. L. Delisle et J. Lair.

537. M. le baron James de Rothschild, présenté par MM. L. Delisle et J. de Laborde.

538. M. Lesage, avocat à la Cour d'appel, présenté par MM. Guyon et Gardissal.

539. M. Hippolyte Billaudel, ingénieur, présenté par MM. J. de Laborde et Longnon.

La Bibliothèque de l'Ordre des Avocats (540) se fait aussi inscrire au nombre des souscripteurs.

— M. Longnon, interpellé sur l'état des publications, fait remarquer que le Bulletin paraît régulièrement. Quant au volume de mémoires, sept feuilles sont actuellement tirées et la copie du tout est chez l'imprimeur : le retard sera donc moins grand que pour les années précédentes.

M. Cousin annonce, en outre, que les quatre dernières feuilles du plan Truschet sont tirées et vont pouvoir être distribuées sous peu de jours.

Communications.

M. le Président annonce que, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa dernière séance, il a écrit au Ministre des Beaux-Arts au sujet des débris de monuments déposés dans les magasins de l'église de Saint-Denis.

M. Vacquer déclare qu'il a vu, parmi ces débris, nombre d'objets d'une grande valeur. Il rappelle que, jadis, M. du Sommerard en a demandé le transfert au Musée de Cluny, sans pouvoir l'obtenir; mais alors, dit-il, on pouvait nourrir l'espoir d'en employer quelques-uns dans les travaux de restauration de la basilique dyonisienne. Or, ces travaux étant maintenant achevés, il n'est pas possible d'alléguer ce motif pour retenir les précieux fragments dont M. de Guilhermy a donné une rapide énumération à la Société.

M. le Président fait observer qu'il y a, d'ailleurs, dans cette collection des objets qui ne pourraient jamais être employés dans l'église de Saint-Denis ; telles sont les épitaphes de bourgeois de Paris.

Suivant M. Vacquer, la véritable place de ces débris serait le Musée Carnavalet. C'est là aussi l'avis de M. le Président qui constate qu'au Musée de Cluny les objets de sculpture ne sont pas toujours conservés avec le soin qu'ils méritent. Ainsi, des monuments remarquables ont été placés dans le jardin et s'y détériorent; les statues coloriées provenant de la Sainte-Chapelle et représentant les apôtres, les débris trouvés dans les dernières fouilles des Célestins, par exemple, y sont exposés à toutes les intempéries.

— M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. l'abbé Valentin Dufour sur les fouilles qui viennent d'avoir lieu au quartier Saint-Paul. Notre confrère croit avoir retrouvé, dans la cave de la maison n° 25 de la rue de l'Ave-Maria, la nef et un bas-côté de la chapelle du logis de Barbeaux ; l'autre bas-côté est encore caché par

un mur. Cette chapelle était sans doute bâtie sur un terrain qui allait en pente jusqu'au niveau de la Seine, de sorte que les bâtiments de Barbeaux durent se trouver en contre-bas après que le roi Charles V eut fait planter d'arbres le chemin qui conduisait à l'hôtel Saint-Paul. Vers la fin du xve siècle, à en juger par les constructions qui subsistent encore, les religieux de Barbeaux, voulant bâtir parallèlement à la façade de l'Ave-Maria, auraient enterré leur église à peu près à la hauteur des chapiteaux des colonnes ; d'où la transformation de la chapelle en caves des nouvelles constructions. Cette chapelle avait échappé jusqu'ici à l'attention des historiens. M. l'abbé Dufour, qui survient en ce moment, complète les observations contenues dans sa lettre et dit qu'il se tiendra au courant des fouilles qui vont continuer.

M. Vacquer, d'après la description même de M. l'abbé Dufour, croit qu'on a simplement affaire ici à une cave et non à une église. Du reste, il se rendra avec M. l'abbé Dufour sur les lieux et fera connaître son opinion à la Société dans la prochaine séance.

M. J. Cousin fait observer que l'hôtel Barbeaux devait comprendre une chapelle. Il rappelle, en outre, que M. Collardeau a retrouvé l'emplacement du jeu de paume qui faisait partie de ce logis et où Molière a donné des représentations théâtrales : M. Collardeau a, du reste, relevé tout ce qui subsiste de l'hôtel Barbeaux dans une brochure qu'il a adressée à la Société.

— M. le Président demande ce qu'il y a de fondé dans ce que certains journaux rapportent au sujet des découvertes faites à l'occasion des fouilles du boulevard Henri IV.

M. Vacquer rappelle que le cloître des Célestins, affecté à une caserne depuis l'année 1847, avait conservé quelques débris d'architecture, aujourd'hui disparus. L'église a été fouillée par les archéologues pendant plusieurs mois, et le rapport de M. d'Affry de la Monnoye, secrétaire de la Commission chargée de recueillir tout ce que les fouilles pourraient fournir d'intéressant, a été imprimé. Les travaux d'égout qu'on vient d'exécuter n'ont écorné qu'un petit coin du préau du cloître.

— M. Constant communique à la Société plusieurs documents concernant l'abbaye de Barbeaux, au diocèse de Sens. Ce sont un « État de ce que l'abbaye de Barbeau possède en la paroisse de Samois » avec l'inventaire des titres de propriété de ce monastère dans la même localité, de 1304 à 1651, plus trois baux à loyer passés par l'abbaye à la fin du dernier siècle.

M. Cousin, répondant à une observation de M. l'abbé Dufour au sujet de la pénurie des documents relatifs à l'hôtel de Barbeaux, à Paris, dit que l'on connaît la date à laquelle l'abbaye a cédé une

partie de son pourtour pour la construction de maisons particulières. Elle se procura ainsi l'argent nécessaire au paiement de divers impôts.

M. Léop. Delisle signale, au nombre des documents concernant l'abbaye de Barbeaux, deux cartulaires de cette maison conservés à la Bibliothèque nationale, l'un rédigé au XIIIe siècle, l'autre à une époque relativement moderne.

M. l'abbé Dufour pense que l'abbaye a été expropriée, dans ses possessions parisiennes, lors de la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste. L'origine de l'hôtel Barbeaux est antérieure à cette enceinte, et ce n'est pas la tour de Barbeaux qui a donné son nom au logis ; c'est au contraire le logis qui a donné le sien à la tour.

— M. Vacquer, interrogé sur les découvertes archéologiques qui ont été faites dans ces derniers mois, dit que la plus importante serait, sans contredit, celle du logis de Barbeaux ; il donne néanmoins d'intéressants renseignements sur les fouilles qu'il a surveillées :

En reconstruisant une partie du quai Napoléon, bâti en 1807, on a trouvé, suivant presque identiquement la même direction, un quai antérieur de 150 ans environ, puis, en arrière, des traces d'un autre quai paraissant remonter au XIIIe siècle. M. Vacquer n'a pu encore étudier cette dernière levée qui émerge à peine du talus et qui est assez peu directe. Il se propose de faire opérer quelques fouilles de dégagement en vue d'en relever le plan, aussitôt que le mur du quai nouveau sera arrivé au niveau du fleuve.

On a retrouvé, rue Soufflot, des substructions de l'ancien Parloir-aux-Bourgeois et de l'enceinte de Philippe-Auguste. On a aussi mis au jour des murs romains qui ont jusqu'à 3 m. 12 c. d'épaisseur ; ce sont seulement des jalons un peu disséminés, qui ne se relient pas aux murs découverts antérieurement, lors du percement de la rue Gay-Lussac. Il ne reste du couvent des Jacobins que des arcades de l'église, arcades encore visibles dans la rue Saint-Jacques, près la rue Cujas : elles datent du XIIIe siècle et ne sont pas, en ce moment, menacées de destruction.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LES AMBASSADES SUISSES A PARIS EN 1557, 1575 ET 1663.

La bibliothèque de la ville de Zurich, qui sera bientôt l'une des plus considérables de l'Europe, grâce à l'activité et aux lumières de

son bibliothécaire actuel, M. Honer, mon vieil ami, possède parmi les nombreux manuscrits qu'elle renferme, et qui sont surtout intéressants pour l'histoire de la Suisse en général, trois relations des ambassades envoyées à différentes occasions et dans des buts divers, par les villes helvétiques confédérées et autres, aux rois de France Henri II, Henri III et Louis XIV. On trouve dans ces trois relations de fort curieux détails sur la ville de Paris où les ambassadeurs suisses ont séjourné, et c'est sur ce point particulier que je me permets d'attirer l'attention de nos confrères.

Ces relations ont été, il est vrai, publiées soit en totalité, soit en partie, dans quelques recueils suisses, soit même à part, mais comme elles ne l'ont été qu'en allemand, pour la plupart, et dans un allemand très-vieilli, elles sont peu connues en France. On trouve cependant dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France de 1865 quelques extraits de l'une d'elles dont j'avais entretenu moi-même cette Société ; malheureusement, ce que j'avais dit a été rapporté assez inexactement, car on y parle de voyages faits en 1557 et en 1755 par les ambassadeurs suisses en France et les extraits publiés sont présentés comme extraits de deux relations des mêmes voyages, tandis qu'ils ont été tirés d'une seule et même relation et il faut lire 1575 au lieu de 1755; j'ajouterai que l'extrait en question offrait un assez grand intérêt pour l'histoire des travaux de Bernard de Palissy. Ceci dit à titre de rectification, je continue mon exposé.

La première mission suisse remonte à l'an 1557 et le motif qui l'a dictée est beaucoup trop respectable pour que je le passe sous silence. Quatre villes évangéliques, Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse, avaient songé à implorer la justice du roi Henri II en faveur de Vaudois du val Lucerna, près Pignerol, alors sujets français, cruellement persécutés en raison de leurs opinions, et qui pour la plupart durent se réfugier en Suisse. Le compte-rendu de cette mission, qui ne paraît pas avoir eu des suites avantageuses pour les malheureux Vaudois, n'est pas signé, mais il peut être attribué à la plume de l'un des envoyés, Louis Oechslin, représentant ou délégué de la ville de Schaffhouse : il est écrit en allemand du temps, assez difficile à comprendre aujourd'hui. Nous en donnons un résumé en ce qui concerne Paris.

Les quatre envoyés, arrivés à Saint-Denis le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste, descendirent à l'auberge du Brochet et passèrent la journée à visiter les curiosités de la ville. Le lendemain ils chevauchèrent jusqu'à Paris où ils logèrent à l'hôtel de l'Ange, au Pont-Saint-Michel, et assistèrent bientôt à la cérémonie publique du feu de la Saint-Jean qui fut célébrée avec beaucoup de solennité.

Le récit de l'ambassade de 1557, qui contient des faits ignorés, concerne plutôt les personnes que les choses; mais la relation de 1575,

écrite à la fois en latin et en allemand, est beaucoup plus intéressante. Le texte latin de celle-ci a seul été publié et, bien évidemment, ce n'est qu'une traduction du texte allemand, traduction littérale, du reste ; il figure au nombre des manuscrits de la ville de Zurich sous le titre que voici : « Itinerarium dominorum legatorum helveticorum ad « Henricum III, Galliarum regem, pro impetranda Hugenotis pace, « auctore C. doctore Georgio Cellario, Tigurino. »

Cette fois les quatre ambassadeurs, après avoir logé à Brie-Comte-Robert, en partent le 28 avril [1575], au matin, et entrent à Paris vers le soir par la porte de la Bastille, comme nous l'apprend la relation due à la plume de l'un deux, nommé Cellarius.

Mane a Bry discessimus et, satis molesto et profundo propter luta itinere, ad meridiem pervenimus ad pontem Schalanton (Charenton). Ibi dominus Manichetus nos prandio bene parato excepit, et veniebat eo capitaneus Tugginerus et alii cum ipso, nos salutandi gratia. Circa vesperam ejus diei Lutetiam accessimus. Excipiebantur legati a magnifico viro et comitabantur multis equis in urbem per portam Bastilianam, vocatam *la Bastille.* E primis prospiciebat mareschalcus Momerantius qui legatos, nutu capitis, salutabat. Divertimus ad Caput Sancti Johannis, non hospitium publicum; sed bonum habuimus hospitium.

Le 19 mai suivant, les envoyés quittent Paris :

Hac die circa [horam] octavam matutinam, sumto jentaculo, Lutetia discessimus, comitati regiis custodibus Helveticis extra portem.

Cette relation mériterait d'être reproduite in-extenso, car elle contient en réalité beaucoup de choses intéressantes et notamment la description du « Triumphus factus in Luparæ area, Lutetia Parisiorum », le 2 mai 1575. Comme, au reste, elle n'avait d'autre but que de féliciter le roi Henri III de son avénement au trône, elle n'amena pas les résultats que demandaient les ambassadeurs (*supplicando pacis gratia et petendo responso pro supplicatione scripta exhibita*), c'est-à-dire la paix religieuse, en faveur des nouvelles doctrines. Le roi les recut fort bien (*omnia benevola pollicitus est*) lorsqu'ils prirent congé de lui, dans une chambre où jouaient entre eux deux singes, *qui hinc inde saliebant.* Henri III leur fit des présents assez considérables (*torques aureæ cum decem coronatis solaribus*) et Cellarius avoue avoir reçu 100 *coronati solares* pour sa part seule, sans doute comme chef de la mission helvétique. C'est dans le récit de Cellarius que se trouve l'unique mention contemporaine de la grotte rustique due au talent de Bernard de Palissy, élevée dans le jardin des Tuileries et depuis longtemps détruite : ajoutons cependant que le biographe de cet artiste, M. L. Audiat, ne veut pas reconnaître dans la fontaine (*fons instar rupis*) du récit en question la célèbre grotte de Palissy. Les envoyés paraissent fort préoccupés des dîners auxquels ils prennent part et des mets qui leur sont offerts. Le jambon de

Mayence (*pastilia in cruribus porcorum confecta*) est fort du goût des députés suisses qui, dans une de leurs promenades, le 6 mai, remarquent surtout la grande variété de poissons qu'on vendait à Paris (*parum per urbem deambulamur, præsertim ut varia genera piscium videremus*).

J'arrive à la troisième ambassade sollicitée par le roi Louis XIV, lui-même, et qui eut lieu au mois d'octobre 1663 à la suite du traité d'alliance signé à Soleure le 4 septembre précédent, entre le roi de France qui prend les titres de duc de Milan, comte d'Asti et seigneur de Gènes, et les villes suisses confédérées, catholiques et protestantes. Cette ambassade se composait d'un grand nombre de personnes, notamment de trente-cinq envoyés, accompagnés de quatre-vingt-neuf de leurs fils, gendres, frères, neveux, et d'une foule de domestiques. Nous possédons le récit circonstancié de cette ambassade fait par son chef même, Jean-Henri Waser, bourgmestre de la ville de Zurich. Le roi avait promis de faire aux envoyés suisses l'accueil le plus flatteur et il tint parole. La relation écrite en allemand par Waser mériterait d'autant plus d'être traduite et publiée en français qu'elle contient des détails nombreux du voyage de deux de ses compatriotes et de lui-même à travers une partie de la France jusqu'à Paris, et de leur réception à la cour du grand roi qui se piquait d'être le plus courtois et le plus poli des hommes, mais qui, sans doute pour sa propre dignité, resta couvert le jour où il reçut les ambassadeurs de la Suisse entière, le puissant monarque considérant les anciens alliés de la France comme des vassaux de sa couronne. Néanmoins l'entrée de ceux-ci à Paris revêtit un caractère de magnificence inaccoutumée et surpassa en éclat et en ostentation la réception des envoyés suisses à travers la France, qui cependant avait attiré sur le passage de ceux-ci une très-grande affluence de curieux, à Troyes notamment, où les troupes, enseignes déployées, les avaient reçus, tandis que le peuple accourait en foule pour voir les députés des villes helvétiques, si différents des Français quant au maintien et à la tenue.

A Paris, les grands seigneurs, les officiers de la maison du roi, le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, etc. vinrent au devant d'eux, tandis que le canon, de sa voix puissante, annonçait leur approche : toutes les rues et jusqu'aux toits des maisons étaient remplis de spectateurs de tout âge et de toutes conditions. L'auteur de la relation à laquelle nous empruntons les détails qui précèdent comme ceux qui vont suivre, écrit qu'à la suite du repas que leur donna le duc de Grammont, le vice-roi de Navarre, gentilhomme accompli et courtisan fort habile, on joua une petite comédie dont un rôle était rempli par un célèbre comédien, nommé Molière : malheureusement il n'indique pas la pièce alors représentée devant

ses compatriotes[1]. Les envoyés des villes suisses furent ensuite reçus successivement par les maréchaux de Villeroy et d'Aumont, puis au palais archiépiscopal, sur l'invitation particulière du roi qui, lui-même, suivi de ses courtisans et des dames de la Cour, vint à la fin du repas où l'on porta la santé du monarque et de ses alliés. A l'Hôtel-de-Ville, où ils furent également traités avec munificence, on eut l'attention de mettre en liberté un grand nombre de petits oiseaux, aux pattes desquels on avait fixé des sonnettes : ces oiseaux remplacèrent ainsi, par un concert naturel, la musique instrumentale ou vocale.

Chez la duchesse de Longueville, où les députés suisses furent accueillis avec beaucoup de courtoisie, l'un des envoyés, greffier de la ville de Zurich, qui assista au repas qu'on leur offrit, compta jusqu'à 7,000 pièces de gibier.

Le roi, alors dans tout l'éclat de la jeunesse, monté sur un cheval de couleur isabelle, crut devoir passer, devant les fidèles alliés de la France, une revue de toute sa maison militaire et, au moment de leur départ, il ne voulut pas qu'ils retournassent chez eux les mains vides ; car, non content de payer les frais de voyage de l'ambassade tout entière, il fit don au bourgmestre de Zurich, Waser, d'une chaîne d'or pesant 435 écus d'or, à laquelle était suspendue une médaille avec la légende suivante : « *Nulla dies sub me nato haec fœdera rumpet* », et un vase en or, de forme ovale, orné de son portrait enchâssé dans un gros diamant et cinquante-huit diamants plus petits. Les villes suisses luttant de générosité avec celui qu'on devait appeler plus tard « le grand roi », permirent à leurs envoyés de conserver les présents qui leur avaient été faits et payèrent une seconde fois les frais de route.

La relation de cette ambassade a donné lieu à plusieurs écrits. C'est au récit manuscrit de Waser que nous devons également quelques-uns des détails qu'on vient de lire ; il serait donc intéressant d'en publier quelque jour une traduction dans un des recueils de la Société de l'Histoire de Paris, en rappelant que l'Almanach de l'année 1664 est consacré à la représentation de la réception des envoyés suisses et que quelques écrits satiriques en ont conservé le souvenir. Dans la collection si curieuse, et si rare en France où je suis le seul à la posséder, des *Neuejahrstücke* dont la publication remonte à 1645 et s'est toujours continuée depuis, on trouve une biographie très-détaillée du bourgmestre J.-H. Waser qui fut le chef de l'ambassade envoyée à Louis XIV.

Je me bornerai, pour aujourd'hui, à dire quelques mots d'une bro-

---

1. L'*Ecole des femmes* fut jouée pour la première fois en 1663 ; mais, au surplus, Waser ne dit pas que la pièce représentée fût l'œuvre de Molière.

chure, également d'une grande rareté, et publiée, en 1664, à Soleure, par le capitaine Jean-Georges Wagner, qui avait été attaché à l'ambassade dont nous venons de parler. Cette brochure renferme des détails fort curieux non-seulement sur les envoyés suisses, mais encore sur la réception qui leur fut faite par Louis XIV[1]. Quelques villes suisses ou alliées de la Suisse, notamment Zurich, Saint-Gall, Fribourg, avaient cru devoir constituer en quelque sorte une ambassade spéciale pour traiter de leurs affaires particulières, et le nombre des envoyés, des notables et des domestiques s'élevait à 233 personnes, dont 13 représentaient Fribourg et les marchands qui, comme je viens de le dire, voulaient profiter de la consécration de l'alliance entre le grand roi et la Suisse pour obtenir quelques avantages commerciaux. L'auteur de cette relation n'a pas oublié non plus de dire qu'après le dîner offert par le maréchal de Grammont aux ambassadeurs suisses et avant qu'on ne tirât un feu d'artifice, un comédien célèbre, nommé Molière, joua une petite pièce, mais il serait à coup sûr très-curieux et très-intéressant de comparer les deux relations de la même ambassade, d'autant plus que Wagner n'a pas craint de se plaindre de quelques écrits publiés à Paris dans la même occasion, où les choses auraient été, bien évidemment et sciemment, représentées d'une manière peu exacte. Les Suisses voulaient bien être les alliés du grand roi, mais n'auraient pas consenti à être traités comme des vassaux en présence de leur seigneur suzerain.

P. Nicard.

---

1. Elle figure au Catalogue de la Bibliothèque nationale et a été placée dans la réserve, mais je dois relever une erreur de ce Catalogue, erreur assez importante à mon sens. Les envoyés des 13 cantons suisses, Zürich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzel, étaient accompagnés des envoyés de l'abbé et ville de Saint-Gall, du haut et bas Valais, de Mulhouse et de Bienne, lesquels formaient autant de petites Républiques indépendantes, et depuis longtemps alliées de la Suisse. Actuellement, sauf Mulhouse qui vient de nous être arrachée *vi armorum*, ces villes ou territoires ont été réunis à la Suisse; or, le traducteur du titre de la rare brochure dont je parle a rendu les mots « *und fünd zugewandten orthen* » par « les cinq cantons » : il aurait dû dire « les cinq Républiques alliées de la Suisse », car le mot *orthen* ne signifie pas *cantons*, mais bien *localités*.

UNE FABRIQUE DE LIARDS A CORBEIL
de 1655 à 1658.

(*Note complémentaire.*)

M. A. Dufour nous transmet la copie d'une ordonnance royale que nous lui avons signalée et qui est relative à l'établissement d'une fabrique de liards à Corbeil. Cette ordonnance, rendue le 28 novembre 1654 et enregistrée à la Cour des Monnaies le 11 janvier 1655, infirme la supposition émise par M. Dufour, d'après laquelle la fabrication des liards, à Corbeil, aurait été confiée à l'industrie privée[1].

A. L.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à notre amé et féal conseiller en nos conseils, premier président de notre Cour des Monnoyes, le sieur de Pajot, salut. Nous aurions ordonné par nos lettres patentes des mois de juin et septembre de l'année 1649, avril et juillet dernier, enregistrées en nostre Cour des Monnoyes, une fabrication en cuivre neuf des espèces de liardz et la commission en icelle des deniers estrangers qui ont été introduicts en ce royaume à nostre très grand préjudice et de nos subjects, et mesme des doubles de France réduicts en deniers dès l'année 1645 ; et ce, pendant le temps, et aveeq le nombre des presses y mentionnées, ce que nous avons despuis résolu, et aux autres charges y contenues, pour estre nos dites lettres patentes exécutées en présence des commissaires de nostre cour, à ce desputez, afin d'empescher les fraudes et malversations qui pourroient être commises en la dicte fabrication, et faire en sorte que nostre intention soit exactement et fidèlement exécutée; à la nomination desquels nostre dicte cour, ayant proceddé, auroit suivant nos dictes lettres commis un des commissaires d'icelle en chascun des lieux destinez à la dicte fabrication. Du soing desquels, quoyque nous ayons tout subject de croire que nous tirerons tel proffit et soulagement pour nos subjects que nous en debvons attendre de bons et fidèles officiers préposez à l'administration de nostre justice, nostre cher et bien amé Izaacq Blandin, par nous commis pour l'exécution de nos lettres patentes, nous ayant remonstré qu'il est nécessaire de placer douze presses au moins en nostre ville de Corbeil, affin de disposer les liardz qui y seront fabriqués ès villes et provinces circonvoisines pour le soulagement du menu commerce, et que nostre dicte cour n'ayant pourveu au dict Corbeil que d'un commissaire qui ne pouroit seul vacquer suffisamment, avoir l'œil et ordonner sur tout ce qui seroit de la dicte fabrication dans un establissement de cette qualité, ayant jugé nécessaire de commettre encorres quelques

1. Voyez plus haut, p. 163, la communication de M. A. Dufour.

autres de nos principaux officiers de nostre dicte Cour sur l'expérience, probité, fidélité et du soing duquel nous puissions reposer, avecq lequel le conseiller commis par nostre dicte Cour pouroit ordonner, conjointement ou séparément en l'absence l'un de l'autre, sur tout ce qui conserne la fabrication; à ces causes nous, à plain confians de vostre affection et fidélité à nostre service et capacité au fait des monnoyes, nous vous avons commis, ordonné et deputté, commettons, ordonnons et desputons, par ces présentes signées de nostre main pour, en exécution de nos dictes lettres patentes, faire touttes choses nécessaires à l'établissement et à la fabrique des dicts liards et despendance en nostre dicte ville de Corbeil, avecq le nombre de douze presses pour donner aux habitants de nostre dicte ville de Paris et environs, et aux provinces susdictes, le secours qu'ils en attendent et qui leur est nécessaire pour le menu commerce, ne voulant que le dict sieur Blandin, ses procureurs ou commis, puissent travailler ou faire travailler sans vostre ordre ou direction ou de celluy de nos dicts conseillers commis par nostre dicte Cour, conjoinctement ou séparément en l'absence l'un de l'autre, ni par autres personnes que ceux qui seront par vous choisis pour faire les délivrances des dictes espèces. De ce faire vous donnons pouvoir par ces présentes commission, authorité et mandement spécial, mandons et ordonnons à tous nos officiers et subjects qu'à vous, en ce faisant, ils obéissent, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le XXVIIIe jour de novembre de l'an de grâce 1654 et de nostre règne le douziesme.

Signé : Louis. Et plus bas : pour le Roy, de Guénégaud.

Scellé du grand sceau de cire jaune sur simple queue.

Enregistré suivant l'arrest de ce jourd'hui, en la Cour des Monnoyes, le XI janvier 1655.

(Archives nationales, Cour des Monnaies, registre Z^1b 87, f° 74 v° et ss.)

CATALOGUE DES DOCUMENTS SUR PARIS

*Exposés au Palais de l'Industrie, à l'occasion de la 5e exposition de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'Industrie.

(*Note rectificative.*)

Le précédent numéro du Bulletin renfermait une lettre qui nous avait été adressée par notre savant confrère, M. Jules Cousin, au sujet de la rédaction de quelques articles du Catalogue des documents sur Paris exposés au Palais de l'Industrie, dont le Bulletin de juillet-août renfermait une seconde édition revue et complétée.

La plus importante des observations de M. Cousin portait, on se le rappelle, sur deux gouaches de la seconde moitié du XVIIIe siècle, appartenant à M. le baron Pichon, et qui d'après le Catalogue auraient représenté l'arcade

Saint-Jean, vue de l'une et de l'autre de ses extrémités : il est bon d'ajouter que les rédacteurs du Catalogue n'avaient proposé cette attribution qu'en la faisant suivre d'un double point de doute. Notre confrère démontrait que l'une de ces pièces, le n° 78 du Catalogue, représentait la voûte du Châtelet donnant passage à la rue Saint-Denis, et inclinait à voir un « pendant » de fantaisie dans la gouache cataloguée sous le n° 79. Tel n'est pas, cependant, l'avis d'un autre de nos confrères, M. Alfred Bonnardot, l'érudit si compétent qui a écrit pour le *Paris à travers les âges* une monographie du Châtelet. M. Bonnardot a présenté à la Société de l'Histoire de Paris, dans la séance du 14 novembre 1876, au sujet des deux gouaches que possède M. le baron Pichon, des observations que nous reproduisons ci-après.

Nous profitons de cette occasion pour faire appel à ceux de nos lecteurs qui pourraient avoir remarqué quelque autre attribution contestable : les auteurs du Catalogue leur en seront tout particulièrement reconnaissants.

A. L.

Les deux gouaches qui figuraient à l'*Exposition de l'Union centrale* sous les n°s 78 et 79 représentent la voûte, basse et profonde d'environ 28 mètres, du Grand-Châtelet, voûte ogivale composée d'un assez grand nombre de travées décorées de nervures. Le n° 78, dont le point de vue est pris du sud, laisse entrevoir à l'extrémité de la galerie le profil d'un bâtiment peu élevé, dont la toiture en saillie repose sur des consoles de bois ; c'est évidemment la grande boucherie ainsi figurée sur plusieurs dessins et estampes. Sur la droite, l'étalage d'une marchande de légumes rappelle le voisinage du marché aux herbes qui se tenait, en plein air, dans le carrefour dit « l'Apport-Paris ».

Le n° 79 représente fort probablement la même voûte, vue du point opposé. Sous le passage obscur, on remarque des soldats du guet en surveillance, pour prévenir l'évasion des criminels que renferment les prisons situées dans la partie orientale de l'édifice, prisons dont une des portes était sous la voûte. Si l'on n'y voit figurer aucun personnage en robe, juge, procureur ou huissier, c'est que l'entrée spéciale des salles judiciaires, dont les bâtiments bordaient la cour occidentale, s'ouvrait sur le quai, près de la rue de la Saunerie. L'extrémité de la galerie, à laquelle faisait suite la rue Saint-Leufroi, offre ici pour perspective, non le Pont-au-Change, mais un rang de hautes maisons, élevées sous Louis XIV, qui masquaient l'entrée du pont. Elles bordaient, avant 1788, époque de leur destruction, la rue Trop-va-qui-dure, rue fort courte qui reliait la *rue* de Gèvres au quai de la Mégisserie. Cette suite de maisons constituait la base d'un triangle, dont la pointe, décorée d'un monument bien connu, faisait face au pont. Deux rues parallèles aux côtés du triangle convergeaient vers l'entrée du pont. L'une d'elles, qui s'ouvrait à peu près vis-à-vis la rue Saint-Leufroi, ne pouvait, vu sa direction oblique vers le sud-est, se présenter en enfilade au-delà de la voûte.

Sur l'une des gouaches apparaît une voiture de place qui s'engage sous la voûte. Ce passage était interdit aux voitures, d'après Mercier, en 1783 ; mais la gouache doit être antérieure à cette époque et l'on sait, d'ailleurs, que les artistes sacrifient volontiers la vérité à un effet pittoresque.

On a objecté que la galerie est interrompue par une petite cour obscure, qui n'est figurée sur aucun plan géométral du Châtelet. Ce vide, ménagé peut-être pour donner un peu de jour à la chapelle et à quelques lucarnes des prisons, ou pour éclairer le passage, aura été négligé et confondu dans la masse du bâtiment comme détail peu important par les géomètres. L'existence de cette étroite cour n'affaiblit pas ma conviction ; elle me paraît au contraire offrir un renseignement inédit.

On ne peut certainement pas voir dans le n° 79 la voûte du Petit-Châtelet qui, d'après le plan détaillé de la Cité par Delagrive, était éclairée vers le milieu par une petite cour; il faudrait, pour admettre cette interprétation du dessin, qu'on aperçût, à l'extrémité de la galerie et en enfilade, soit la rue Saint-Jacques, soit la chaussée du Petit-Pont, ainsi que la rue qui lui fait suite au nord et traverse la Cité.

Alf. Bonnardot.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach historique et anecdotique du département de l'Oise pour 1877. In-16 de 146 p. Paris, Noblet.

— Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1877. In-16 de 146 p. Paris, Noblet.

— Almanach parisien, 1877, 16e année. In-16 de 124 p. Paris, Plon.

— Berty et Tisserand. — Topographie historique du vieux Paris, par feu A. Berty. Revisée, annotée et complétée par L.-M. Tisserand, inspecteur principal du service historique de la ville, avec la collaboration de M. Th. Vacquer, architecte. Région du bourg Saint-Germain. In-4° de xxviii-425 p., 12 grav. dans le texte et 47 pl. Paris, imprimerie nationale.

Voyez, sur ce volume, le résumé qu'en a fait M. Tisserand lui-même à l'une des séances de la Société (*Bulletin* de 1876, p. 86-90).

— Blanc (Charles). — Exposition des cartons de Paul Chenavard pour la décoration du Panthéon. In-12 de 44 p. Paris, Chamerot.

— Bouchot. — Le Mont-de-Piété de Paris, son rôle. In-8° de 36 p. Paris, Bouchard-Huzard.

— Brunfaut. — La nécropole de Méry-sur-Oise. Des nouveaux services à créer pour les inhumations parisiennes. In-4° de 43 p. Paris, Baudry.

— Budinszky (Alexander).— Die universitaet Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter. Ein Beitrag zur Geschichte dieser hohen Schule. In-8° de ix-234 p. Berlin, Herz.

M. Budinszky est professeur à l'Université de Czernowitz; il a suivi, à titre d'étranger, les cours de notre Ecole nationale des chartes, et c'est de la thèse (inédite) qui termine les examens de cette école supérieure qu'est sorti le livre que nous annonçons. L'auteur ne présente son livre que comme une « contribution » à quelque histoire future de l'Université de Paris. La critique est touchée de cette modestie de bon aloi; mais si elle ne saurait être, au fond, d'un autre sentiment, elle n'en recommande pas moins au public un livre qui porte la marque de son origine et témoigne des sévères méthodes d'une école d'érudition sans rivale en Europe.

Avant d'exposer le plan de cet ouvrage, disons un mot des sources. L'auteur a surtout puisé dans les archives de l'ancienne Université de Paris qui se trouvent actuellement à la bibliothèque de la Sorbonne : il y trouva vingt-cinq cartons et quatre-vingt-dix-neuf registres. Il n'avait rien à tirer de ceux-là pour ce qu'il avait en vue, et d'ailleurs tous les documents les plus importants en avaient été publiés par Du Boulay et dans l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*. Au contraire, les registres lui ont livré maints renseignements précieux. Ajoutez un travail manuscrit anonyme, conservé dans la même bibliothèque, sur l'origine de l'Université de Paris et de ses Facultés; un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, où il a lu aussi l'*Historia Academiæ Parisiensis*, encore inédite, de Richer, et, au British-Museum, le *Liber Rectoris*, document du xive siècle et le plus ancien cartulaire de l'Université de Paris.

Trois chapitres de généralités, judicieux et écrits avec une élégante sobriété, servent en quelque sorte d'introduction à ce qui est proprement le sujet de ce livre, à la longue liste des étrangers qui ont enseigné ou étudié à l'Université de Paris. M. Budinszky étudie d'abord curieusement ce que fut le Paris du moyen-âge, et ce qu'on a dit dans le monde de son Université. On trouve ici en quelques pages presque toutes les opinions des historiens, des poètes et des savants de l'époque, surtout des étrangers, sur la ville et sur son Ecole si fameuse alors en Europe. L'Université de Paris, mère vénérée de la plupart des Universités étrangères, n'a pas plus échappé qu'aucune autre institution humaine à la fortune contraire; elle a expié sa grandeur et porté la peine de sa fidélité à des traditions qui avaient fait sa gloire. Cette reine de la scholastique ne sut pas abdiquer à temps. La renaissance des études classiques, l'irrésistible courant des humanités, de la science et de la philosophie moderne, l'emporta, la submergea d'un flot irrité, et presque rien n'a surnagé de sa théologie arriérée, de sa philosophie d'école et de son latin barbare. Le temps n'était plus où, venus d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, des milliers d'auditeurs se pressaient autour d'Abélard. Pour être juste, il convient

de reconnaître que l'Université de Paris avait dû en grande partie sa célébrité à ces étrangers, qui, souvent, ne le cédaient point aux maîtres et docteurs de notre pays. Que l'on songe à Pierre Lombard, à Thomas d'Aquin, à Albert le Grand, à Raymond Lulle, à Roger Bacon, à Duns Scot, à Occam.

La quatrième *nation*, la *nation* anglaise, se divisa jusqu'au XIVe siècle en deux provinces; la première comprenait les Anglais, la seconde, tous les étudiants du Nord et de l'Est de l'Europe. Plus tard, et jusqu'en 1528, on distingua la province de la Haute-Allemagne, à laquelle appartenaient les Allemands du Sud, les Hongrois, les Slaves, les Suédois et les Danois, — celle de la Basse-Allemagne, qui s'étendait à la Lorraine, au pays du Rhin, à la Saxe, à l'Allemagne du Nord, à la Hollande et à une partie des diocèses d'Utrecht et de Liège, l'autre partie revenant de droit à la *nation* picarde, — enfin une troisième province qui comprenait l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, ainsi que les îles soumises à ce royaume. Jusqu'au milieu du XVe siècle, on parla de la « nation anglaise »; à partir de ce temps le nom passa de l'usage et fut remplacé par celui de la « nation allemande ». Tout ce second chapitre, où l'auteur a esquissé l'organisation, l'économie de l'Université de Paris, en ce qui concerne les étudiants et les maîtres étrangers, nous a paru fort intéressant, surtout lorsqu'on est préparé à cette étude par la lecture de l'ouvrage de M. Ch. Thurot, sur l'*Organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge.*

Dans le troisième chapitre, M. Budinszky passe en revue les colléges étrangers de Paris: le collége danois, le plus ancien, fondé en 1275 par maître Jean de Danemark, chanoine de Sainte-Geneviève, pour ses compatriotes qui, dans la suite, échangèrent la maison qui leur avait été léguée contre une autre sise sur la montagne Sainte-Geneviève; — le collége d'Upsala ou de Suède (1315), qui comprenait deux maisons, l'une rue Serpente et l'autre rue des Deux-Portes; — les colléges de Scara et de Linkoeping, autres colléges suédois, situés l'un dans le clos Bruneau, l'autre à l'angle des rues du Mont-Saint-Hilaire et des Carmes, en face le collége des Lombards; — le collége allemand, qui se trouvait rue Pavée, appelée plus tard rue du Mûrier, entre la rue Saint-Victor et la rue Traversine; — le collége anglais, le collége écossais, le collége des Lombards et le collége de Constantinople.

La quatrième et dernière partie du livre de M. Budinszky sera la plus consultée, et, la plupart du temps, avec fruit, par les historiens de la littérature, de la philosophie et de la théologie du moyen-âge. Un grand nombre de savants étrangers qui ont enseigné ou étudié à l'Université de Paris sont nommés ici pour la première fois. Voici les nationalités auxquelles ils appartenaient : Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Hollandais, Italiens, Espagnols, Portugais, Scandinaves, Slaves, Hongrois, Grecs.

J'ajoute que ceux qui réfléchissent trouveront, en parcourant cet index un peu sec, une ample matière à méditer. Rien ne se perd, en effet, dans la nature ni dans l'histoire, et toute idée, toute forme de culture ou de civilisation qui a régné quelque temps sur la terre, revit aussi sûrement au milieu des combinaisons les plus diverses, dans des états conscients ou inconscients de la raison de l'homme, que n'importe quel atome de carbone ou d'hydrogène. L'Université de Paris a survécu de même dans les Universités de l'Europe; quelque chose de ses méthodes, de son organisation, de son esprit a pénétré à leur insu toutes les nations modernes, et toutes les semences de vie spirituelle,

jetées aux quatre vents du ciel par Guillaume de Champeaux et par Abélard, n'ont peut-être pas encore germé. Jules Soury.
(*Le Temps*, du 27 novembre 1876.)

— Cabieu. — Des immondices de Paris. Mémoire à l'Académie des sciences. In-8° de 15 p. Bordeaux, imp. Duverdier.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Nous ne pouvons, cette année, donner, ainsi que nous le souhaitions, le dépouillement, au point de vue des articles historiques et archéologiques, de tous les journaux publiés dans les diverses villes de l'Ile-de-France. Cependant, grâce au concours de M. le comte de Marsy, de Compiègne, et de M. J. Depoin, de Pontoise, il nous a été permis de donner une suite aux notes que nous avons publiées l'année dernière : nous prions nos deux confrères de vouloir bien recevoir ici nos remerciements.

A. L.

Oise.

L'Écho de l'Oise. — Compiègne.

Ce journal donne, chaque mois, le compte rendu de la séance de la Société historique de Compiègne.

Grangeneuve (pseudonyme). — Le divorce et Mercier de Compiègne. — 8 février 1876.

E. Charles. — Le carnaval en Picardie et dans l'Ile-de-France. — 3 mars 1876.

Horoy. — Compiègne et Beauvais. 19 mai 1876.

Article publié au sujet du concours régional.

R. de Magnienville. — Société historique de Compiègne. Excursion à Maignelay et Saint-Martin-aux-Bois. — 20 juin 1876.

A. de M[arsy]. — Bibliographie. L'histoire de l'abbaye d'Ourscamp, par M. Peigné-Delacourt. — 10 novembre 1876.

— Le Progrès de l'Oise. — Compiègne.

Ce journal, de même que le précédent, donne le compte-rendu de la séance mensuelle de la Société historique de Compiègne.

E. Charles. — Le carnaval en Picardie et dans l'Ile-de-France. — 8 mars 1876.

A. de Marsy. — Société historique de Compiègne. Excursion à Conchy-les-Pots, Boulogne-la-Grasse, Roye-sur-Matz et Ricquebourg. — 27 mai 1876.

— La rosière de Salency. — 24 juin 1876.

Article assez curieux donnant, avec un court historique, le détail des cérémonies qui accompagnent encore aujourd'hui le couronnement de la rosière.

A. Sorel. — Assassinat de deux ermites en 1609. — 7 octobre 1876.

Reproduction d'un article du *Droit* du 24 septembre. — Cet assassinat a été commis par Oudin Véron, à la croix du Saint-Signe, dans la forêt de Compiègne.

— Restauration de la porte Chapelle à Compiègne.— 7 octobre 1876.

R. de Magnienville. — Société historique de Compiègne. Excursion à Viarmes, Asnières-sur-Oise et Royaumont. — 29 novembre 1876.

SEINE-ET-OISE.

L'ÉCHO PONTOISIEN. — 1876. — Pontoise.

Pihan de la Forest. — Histoire des prieurés dépendant de Saint-Martin de Pontoise, par P. de la Forest, publiée par J. Depoin. I. Saint-Prix de Tour. — II. Saint-Leu de Taverny.

J. Depoin. — Des noms de l'Oise et de Pontoise, recherches sur leur origine et leur prononciation.

Ces articles répondent aux assertions émises par Denyau, curé de Gisors, dans le chap. II de son *Cathedra Rothomagensis*, dont une traduction avait été publiée précédemment dans l'*Echo*.

Brevisara, nom sous lequel Pontoise fait sa première apparition historique, est formé du nom primitif de l'Oise, *Isara*, uni à un préfixe dérivé soit du latin *Brevia* (gué, dans Cicéron), soit plutôt du gaulois *briva*, pont. A cette appellation le moyen-âge substitue celle de *Pontisara*, constamment employée depuis par les cours ecclésiastiques, les chancelleries, et, dans les derniers temps, par les écrivains de la Congrégation de Saint-Maur.

Pontesia est un terme barbare dont se sont servis Orderic Vital, Yves de Chartres, et quelques scribes du XIe siècle, il a été forgé d'après la prononciation française usitée alors.

En effet le nom d'*Isara*, maintenu à l'Oise par Frédégaire, n'avait pas tardé à se modifier. Un vers de Fortunat prouve que l'accent tonique portait sur la première syllabe; dès lors conformément aux règles de formation de la langue romane, la voyelle protonique tombe; d'où le latin *Isa* ou *Hisa* (pour *Is'ra*) qui forme le français *Oise*, *Ese* ou *Aise* suivant les dialectes. Cette transformation du nom latin de l'Oise est constatée par des textes des VIIIe et IXe siècles. Les *Gesta Normannorum* (883) désignent ainsi Pontoise : « Locus super fluvium Hisam, qui dicitur ad Pontem Isaræ. »

— Manuscrits de Noël Vouland.

Un anonyme a découvert récemment à Meulan des manuscrits du XVIe siècle, relatifs à l'histoire du Vexin et particulièrement du village de Cormeilles. Ils sont écrits parfois en français, plus souvent en latin, et signés en deux endroits : Noël Rouland ou Vouland. L'*Echo pontoisien* a publié plusieurs articles contenant des extraits de ces manuscrits; il est à regretter qu'on ne les ait pas donnés littéralement, ce qui aurait pu permettre d'en contrôler l'authenticité. Ces documents, au dire de leur possesseur, établissent que pendant tout le moyen-âge, le village de Cormeilles a joui d'une autonomie complète; le *suffrage universel*, dit-il (il ne peut s'agir ici que du suffrage des chefs de famille), choisissait pour gérer les affaires de la communauté six délégués (réduits à deux en temps de guerre), et d'autres conseillers pour administrer la maladrerie du pays.

— Les Tapisseries dites de Notre-Dame.

Cet article, émané de la rédaction, a pour but d'appeler l'attention du public et surtout de la municipalité sur de magnifiques tapisseries provenant de l'ancienne église Notre-Dame. Ces tapisseries, exécutées en

Flandre (à Bruges sans doute), sur les cartons de Raphaël, ornaient la basilique pontoisienne renversée par Henri III, en 1589. Echappées à ce désastre, elles finirent par devenir la propriété de la famille Le Tavernier, qui en fit don pour la décoration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Lorsque les services administratifs furent transférés dans les bâtiments actuels, l'administration dédaigna ces tapisseries, et les trouvant détériorées, les utilisa pour arrêter les picots de l'Arbalète des Enfants le jour de la fête. Notre collègue, M. Seré-Depoin, nommé maire de Pontoise en 1865, a fait cesser cet indigne abus. Il voulait faire restaurer ces tapisseries et leur donner la place d'honneur dans le musée qu'il se proposait de fonder. Les événements politiques ont interrompu ces projets : espérons que la municipalité actuelle leur donnera suite.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome XXI (années 1873-1874. In-8° de 22-lxxvii-519 p.). Laon, Paris, 1876.

Ed. Fleury. — Rapport sur les travaux de l'année 1873-1874, p. 1-22 (1re partie).

Geoffroy. — Notice sur le monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Laon, d'après les documents trouvés chez M. Tayon, ancien curé-doyen d'Hirson, p. 1-19.

Le monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Laon fut fondé en 1624. La notice de M. Geoffroy est suivie d'un « inventaire détaillé des pièces » qui se rapportent au monastère et qui se trouvent chez M. Tayon (p. 20-53), puis du catalogue des documents relatifs à la béatification du bienheureux Père Fourrier, instituteur des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Laon (p. 54-58).

Ed. Fleury. — La peste dans les diocèses de Laon et de Soissons, p. 58.

Taiée. — L'abbaye de Saint-Jean [de Laon] (602-1789), ses transformations, ses péripéties, sa décadence, p. 175-309.

L'abbaye de Saint-Jean de Laon remonte au viie siècle. La notice que M. Taiée lui a consacrée est accompagnée de deux planches : l'une donne le plan des bâtiments en 1652, l'autre est une vue cavalière de l'abbaye.

L'abbé Gillet. — Notice historique sur l'ancienne communauté des Filles de la Providence, connues autrefois sous le nom de *Sœurs marquettes*, p. 310-339.

La communauté des filles de la Providence a été fondée à Laon en 1685, par Mlle Françoise Marquette.

De Beauvillé. — Église paroissiale de Notre-Dame-au-Marché [de Laon], p. 340-345.

Mangin. — Des octrois, p. 346-356.

Gomart. — Addition au siége de la Fère de 1595-1596, p. 363-366.

Cette note complémentaire a pour objet un dessin sur le siége de la Fère par Henri IV, dû à la plume de Guillaume Gœrters, de Malines,

et conservé à la Bibliothèque de Bruxelles : M. Gomart en donne une copie autographiée.

Ed. Fleury. — Un épisode de la chute des Carlovingiens (Laon-Reims, 987-991), p. 379-503.

A. de Florival. — Découvertes faites à Sissonne (Aisne) de cimetières gallo-romains, p. 504-507.

La découverte dont parle M. de Florival a été faite en un lieu dit *Champ-à-Luziaux*, et dont la dénomination indique en picard un lieu de sépulture ; deux planches accompagnent la notice publiée par la Société académique de Laon.

Loy. — Notice sur deux chapiteaux trouvés dans la forêt de Saint-Gobain [territoire de Prémontré, au lieu dit la Croix-Saint-Jean], p. 508-511, avec une planche.

— Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome IV (2e série), 1875. Soissons et Paris, in-8° de 367 p.

Collet. — L'ancienne boucherie, p. 18-20.

Note sur un vieux bâtiment connu sous le nom de la *Grande Boucherie* et attenant au pont de Soissons, vis-à-vis de l'Agence aux Grains; il a été récemment démoli.

Francis Biscuit. — L'Arquebuse de Soissons, p. 21-76, avec une planche.

L'auteur donne le texte du règlement de la compagnie de l'Arquebuse de Soissons, dressé en 1744, et fait suivre son travail de neuf pièces justificatives. La planche, une eau-forte, représente le pavillon terminé en 1626 pour les assemblées et les fêtes de l'Arquebuse et qui sert actuellement de magasins pour le génie.

De la Prairie. — Observations sur les Commentaires de César : lieux fortifiés et habitations, p. 78-92.

Ces observations ne contiennent rien de particulier au pays des Suessiones.

De la Prairie. — Nouveau rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne et de l'ancien diocèse de Soissons, p. 95-99.

Ce rapport, qui forme un supplément à celui présenté par M. de la Prairie en 1868, renferme les inscriptions des cloches de Mont-Saint-Jean (1559); de Muret (1603); de Droizy (1729); de Lémé (1743); de Chavigny (1754); du Plessis-Huleux (1768); de Remies (1777); de la Flamangrie (1779); de Fleury (1785), et celle de la clochette de la chartreuse du Val-Saint-Pierre et qui sert actuellement de clochette à la sous-préfecture de Vervins.

Matton. — Papeterie de Pontarcher, p. 103-105.

Cette papeterie existait déjà en 1591.

— Aumônes de l'abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons, p. 105-107.

M. Suin publie, sous ce titre, le procès-verbal d'un notaire, requis le 2 avril 1652 à l'abbaye de Saint-Médard, pour témoigner de la distribution des aumônes de cette maison.

Piette. — Saint-Lambert, son prieuré, son château, son étang, p. 110-157, avec trois planches.

Neuf pièces justificatives, dont la plus ancienne remonte à 1169, et trois planches sont jointes à ce travail. Les deux premières planches représentent l'entrée du château (ruiné) de Saint-Lambert, et l'habitation du fermier, ancien rendez-vous de chasse construit par les administrateurs de la manufacture de Saint-Gobain au temps où cet établissement possédait Saint-Lambert; la troisième est un plan du château et de l'étang.

Matton. — Note sur la papeterie de Cagny, dépendance de Berry-Saint-Christophe, p. 160-162.

La papeterie de Cagny, établie en 1804, subsista jusqu'en 1845; elle fut convertie en moulin à blé en 1847.

L'abbé Pécheur. — Notice historique sur l'abbé Manesse, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, prieur-curé de Branges, ancien vicaire d'Oulchy, p. 165-192.

L'abbé Manesse, né à Landrecies (Nord), le 4 janvier 1743, mourut le 24 septembre 1820 au château de Soupir (Aisne) : il est auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle.

— Testament de ... messire Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, etc., en date du 30 juillet 1660, paraphé le 22 novembre 1661, p. 195-199.

Cette pièce, communiquée par M. Suin, est suivie de courtes observations où l'éditeur proteste d'après elle contre des assertions malveillantes de Tallemant des Réaux à l'égard de Bernard Potier.

De la Prairie. — Note sur Saint-Médard, p. 207-208.

Simple reproduction de quelques lignes sur l'origine de l'abbaye de Saint-Médard, empruntées à l'histoire de l'abbaye de Saint-Serge (diocèse d'Angers), de Dom Fournereau.

Collet. — L'explosion de la poudrière de Soissons, p. 219-238.

Ce sinistre événement eut lieu le 13 octobre 1815 : le travail que M. Collet lui a consacré a été composé sur les documents originaux qui existent à la mairie et d'après les traditions les mieux constatées.

De la Prairie. — Note sur Saint-Médard, p. 241-242.

Reproduction presque textuelle de la note insérée aux pages 207-208.

L'abbé Dupuy. — Découverte d'une sépulture gallo-romaine au IIe siècle sur les glacis des remparts, côté sud, à Soissons, p. 245-255.

L'auteur a joint à son mémoire une planche représentant les objets découverts dans la sépulture. La supposition émise par lui et d'après laquelle cette sépulture serait celle d'une famille chrétienne n'a pas de bases bien solides.

— Transaction entre le duc de Montmorency et les habitants de Fère-en-Tardenois, au sujet de la halle et des droits de mesurage et autres, p. 256-265.

Pièce communiquée par M. Michaux.

Michaux. — Note sur une médaille et une bulle trouvée à Villers-Cotterets, p. 269-270.

Il s'agit d'un denier tournois en argent, de Louis IX, et d'une bulle du pape Jean XXII.

Ed. Fleury. — Note sur l'excursion aux *creuttes* du canton de Craonne, p. 273-286.

Rapport intéressant sur l'excursion faite, au mois de juin 1872, par la Société archéologique de Soissons, aux anciens villages souterrains de Comin, Neuville, Poissy, Geny et Pargnan.

Piette. — Note sur un bas-relief qui décore le tympan de la porte principale de l'église d'Aubenton, p. 303-307, avec une planche.

Suivant M. Piette, le bas-relief dont il donne une représentation appartiendrait à la seconde moitié du XVIe siècle et pourrait être une image de la lutte du schisme et de l'hérésie contre le catholicisme.

L'abbé Dupuy. — Documents sur les indemnités qui ont été accordées aux habitants de Soissons dans les désastres de la guerre dont ils ont été victimes à différentes époques, p. 310-325.

Il s'agit ici des siéges de Soissons en 1414, 1567, 1595, 1617 et 1814.

Collet. — Les principales inondations de Soissons, p. 330-354.

L'auteur parle dans ce mémoire des inondations de 1175, 1458, 1466, 1563, 1607, 1658, 1662, 1708, 1725, 1740, 1784, 1796, 1807, 1808, 1844, 1846, 1847, 1850, 1851, 1853, 1861, 1867, 1872-1873.

— BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS, tome V, 2e série, 1875. Soissons et Paris, in-8° de 384 p.

Piette. — Notices biographiques sur MM. Suin (Pierre-François-Auguste) et Martin (Gérard-François), anciens membres de la Société archéologique de Soissons, p. 13.

M. Suin, né à Blérancourt, le 26 mars 1814, mourut le 5 mai 1873. M. Martin, né à Rozoy-sur-Serre, le 17 août 1800, avait écrit l'histoire de sa ville natale : il est mort le 28 août 1873.

Michaux. — Notice historique sur Coulonges.

Collet. — Nouveaux plats attribués à Bernard Palissy, p. 61-65.

Il est question, dans cette note, d'un plat en faïence émaillé représentant en relief le baptême de Jésus-Christ.

De la Prairie. — Communication sur un registre des baptêmes et mariages de Valsery, de 1660 à 1717, p. 68-70.

— Mémoires de l'abbé Traizet, chanoine titulaire de la cathédrale de Soissons, ancien chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, ancien curé d'Ormois-le-Davien et Gondreville, p. 73-158, avec un portrait.

Les mémoires de l'abbé Traizet relatifs à l'émigration sont précédés d'une notice de M. l'abbé Pécheur sur le vénérable ecclésiastique (p. 73-85) qui naquit à Soissons le 27 octobre 1738 et mourut le 1er octobre 1834 à l'âge de 96 ans.

Piette. — Excursion de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons à Mons-en-Laonnois et ses environs, p. 162-191.

Les localités visités par la Société de Soissons dans cette excursion sont Chaillevois, Chailvet, Royaucourt ou Saint-Julien, Bourguignon, les Creuttes et Mons-en-Laonnois.

— Acte du 29 juin 1657 par lequel Mgr de Bourlon, évêque de Soissons, déclare ne vouloir porter atteinte au privilége d'exemption

de l'abbaye de Saint-Médard, en y officiant pontificalement, p. 195-198.

Pièce communiquée par M. Michaux.

De la Prairie. — Les chapiteaux de l'église de Chivy, p. 203-212.

L'abbé Pécheur. — Cartulaire de Tinselve, p. 212-246.

M. l'abbé Pécheur a publié sous ce titre une série de vingt chartes du XIIe et du XIIIe siècle, concernant la cense de Tinselve, près Leuilly, laquelle appartenait à l'abbaye de Prémontré; il donne ensuite l'analyse de huit actes postérieurs. Ces divers documents, conservés soit par les originaux, soit par un petit cartulaire de Tinselve écrit au XIIIe siècle, font aujourd'hui partie des archives de la Société archéologique de Soissons.

De la Prairie. — Communication sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Yved de Braine imprimé par les soins de feu Stanislas Prioux, p. 251-256.

Choron. — La fausse porte Saint-Martin et les divers emplacements de l'hôtel-de-ville de Soissons, p. 257-353.

Piette. — Rapport sur l'excursion de 1874, p. 353-369.

L'itinéraire suivi par la Société archéologique dans la journée du 10 août 1874 était : le Mont-de-Soissons, les villages de Cuiry-Housse, Lesges, Maast-et-Violaine, Crouttes, Muret, Droizy et Hartennes.

— Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, tome XIII. Travaux de juillet 1874 à juillet 1875. In-8° de 447 pages. Saint-Quentin, typ. Poette, 1876.

E. de Barthélemy. — Etude sur Jean Bodin, ses travaux et son influence sur l'histoire littéraire et politique de la France au XVIe siècle, p. 130.

Jean Bodin était né sur le territoire de la paroisse de Saint-Samson d'Angers en 1530; il appartient cependant à l'Ile-de-France par le séjour qu'il fit à Laon pendant les vingt dernières années de sa vie. Dès 1576, il remplissait dans cette ville la charge d'avocat du roi au présidial, et devint plus tard procureur royal à la même cour en remplacement de Trouillard, son beau-père. En cette même année, il était élu comme député du Tiers-État pour la ville de Laon où il mourut de la peste en 1596.

E. de Barthélemy. — Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, dépendant de la ville de Reims, p. 198-299.

Cette notice est accompagnée de pièces justificatives et d'une grande planche composée de quatorze figures et représentant les restes du couvent de Saint-Marcoul à Corbeny.

G. Lecocq. — Vie d'une grande dame au XVe siècle. Marie de Clèves, p. 319-355.

Marie de Clèves, fille du duc Adolphe IV, et nièce, par sa mère, de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, naquit en 1426. Elle épousa en 1440 le duc d'Orléans, ce poète charmant qui venait de passer 25 années de sa vie en captivité, et le rendit père de trois enfants, dont l'un devait être le roi Louis XII. Devenue veuve en 1465, elle se remaria à un gentilhomme

artésien, Jean de Rabodanges, et mourut en 1489 à Chauny, où elle s'était retirée. M. Lecocq a fait suivre son intéressante notice de l' « Inventaire des bagues et joyaulx, or, pierres, perles, vaisselles, tapisseries et livres de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, faict à Chauny, le vi^e jour de juillet mil quatre cent quatre-vingt et sept » (p. 344-355).

— Arrest donné par le Roy, en son conseil de guerre, contre le baron du Bec, pour avoir lâchement rendüe aux ennemis la place de la Capelle, dont il étoit gouverneur, p. 372-375.

Cet arrêt, en date du 14 août 1636, a été extrait du registre du Conseil d'État par M. Ch. Desmaze.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. IX, 2e partie, Beauvais, imp. Père, 1875. In-8°, p. 277-544.

E. de l'Epinois. — Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis du xie au xiiie siècle, p. 277-388.

Nous avons donné, dans le précédent volume du Bulletin, la table des chapitres de la première partie de cette consciencieuse étude sur le comté et les comtes de Clermont; la seconde partie est ainsi divisée :

Chapitre V. Châtellenies de Bulles, de Conty et de Milly ; Bray beauvaisin et pays de Montagne. 1. Bulles. — 2. Conty. — 3. Milly. — 4. Bray beauvoisin.

Chapitre VI. Autres localités du comté comprises dans le texte de 1303. 1. Agnetz, Boulincourt, Fay, Béthencourtel. — 2. Ronquerolles, Ramecourt. — 3. Warty, Beronne. — 4. Breuil-le-Sec. — 5. Nointel. — 6. Villers-lès-Catenoy. — 7. Giencourt. — 8. Breuil-le-Vert. — 9. Rotheleux. — 10. Rantigny. — 11. Uny-Saint-Georges. — 12. Sailleville. — 13. Cannettecourt. — 14. Neuilly-sous-Clermont. — 15. Vaux, Cambronne. — 16. Auvillers. — 17. Ars, Ansacq. — 19 (*sic*). Etouy. — 20. Hondainville. — 21. Thury-sous-Clermont. — 22. Cauffry, Soustraine. — 23. Hardencourt. — 24. Senecourt. — 25. Bethencourt-Saint-Nicolas. — 26. Le Quesnel-Aubry. — 27. Avrechy, Le Mez, Bizancourt. — 28. Lieuvillers. — 29. Catillon. — 30. Fumechon. — 31. Rivecourt. — 32. Saint-Rimault, Essuile. — 33. Rouvillers. — 34. Berthecourt. — 35. Lamécourt. — 36. Saint-Remy-sur-Brèche. — 37. Thieux. — 38. Wavignies. — 39. Cuignières. — 40. Blincourt. — 41. Arsy. — 42. Fouilleuse. — 43. Cernoy. — 44. Cressonsacq. — 45. Hamévillers. — 46. Francières. — 47. Airion. — 48. Boisicourt. — 49. Léglantiers. — 50. Fournival. — 51. Valescourt. — 52. Maimbeville. — 53. Saint-Aubin. — 54. Cressy, Rueil-sur-Aré. — 55. Erquinvillers, Boutelangue. — 56. Noroy. — 57. Angivillers. — 58. Epineuse. — 59. Trois-Etots. — 60. Remécourt.

La publication de ce mémoire sera continuée.

L.-E. Deladreue. — Auneuil. Notice historique et archéologique, p. 389-480.

Notice excellente, pour laquelle l'auteur paraît avoir épuisé les documents manuscrits relatifs à son sujet. Elle est ainsi divisée :

I. Les origines d'Auneuil. — II. La seigneurie. — III. Le prieuré et

la cure. — IV. Administration civile. — V. Hameaux, fiefs, lieux-dits. — Pièces justificatives.

Mathon. — Notice sur le pilori de Beauvais à laquelle on a joint *le vray pourtraict de la ville de Beauvais* en 1574, p. 481-510.

La notice écrite par M. Mathon est en réalité fort courte : elle ne comprend pas trois pages. Mais les notes auxquelles elle donne lieu sont fort importantes, surtout en raison des documents que l'auteur y insère sur les peines afflictives prononcées par la justice de Beauvais et sur leur exécution. Signalons aussi, bien qu'ils ne se rapportent pas au sujet principal, les pièces que M. Mathon a publiées au sujet des destructions (révolutionnaires) des emblèmes de royauté et de féodalité ou autres signes (p. 501-510).

Deux planches sont jointes au travail de M. Mathon : l'une représente le pilori de Beauvais construit en 1712 et démoli en 1788; l'autre, mentionnée dans le titre même, est une fort curieuse vue cavalière de la ville, gravée en 1574 par Raymond Rancurelle.

Seine-et-Marne.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, tome VII (1873-1874). Meaux, typ. Carro, 1875. In-8° de cxx-362 p.

G. Leroy. — Notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Sauveur de Melun, p. 1-84.

Notice historique et archéologique accompagnée de deux planches. Au xie siècle, l'église de Saint-Sauveur avait rang d'abbaye.

E. Doigneau. — Note sur plusieurs menhirs et sur un polissoir de l'âge de pierre se trouvant dans les environs de Nemours, p. 85-95.

Les menhirs étudiés ici sont *la Pierrefrite*, *la Petite-Pierrefrite*, *la Pierre-aux-Aiguilles* et *la Pierre-aux-Epingles*, compris tous les quatre dans le village de Nanteau-sur-Lunain, et les deux pierres dites de Saint-Barthélemy situées sur une commune voisine. Le polissoir, placé à 500 mètres au nord-est du hameau de Guerlot, dans la prairie, est connu sous le nom de *Roche-au-Diable*. M. Doigneau mentionne les traditions et les croyances qui se rattachent à ces divers monuments de l'âge de pierre.

M. Beauvillers. — Pie VII à Fontainebleau. Notes et détails sur son séjour, suivis d'un appendice, p. 97-128.

Ce travail a été inspiré à son auteur par la lecture du livre de M. d'Haussonville sur l'*Eglise romaine et le premier Empire*. C'est donc une sorte d'extrait de cet ouvrage, étudié, vérifié et complété sur place, qu'on trouve dans le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

G. Leroy. — Note sur un prêt à gages de l'année 1573, p. 129-131.

« Cet acte, dit M. Leroy, prouve que, même antérieurement à l'ordonnance du mois de mai 1673, le prêt sur gages avait lieu par acte passé par-devant notaire et qu'il en était conservé minute. » — Le prêteur est ici un sergent à cheval du châtelet de Melun, Jean Savra; l'emprunteur, Antoine de Moret, seigneur de Chesne-Bérard, comme fondé de pouvoirs de Louis de Moret, seigneur de Réau et Soisy-sur-Ecole en partie.

E. Drouin. — Notices philologiques sur quelques noms de lieux de Brie, p. 133-143.

Les noms étudiés cette fois par M. Drouin sont ceux d'*Oʒoir* et de *Basoche* dont l'étymologie (*oratorium* et *basilica*) est donnée par tous les auteurs qui, dans ces quinze dernières années, ont publié des travaux sur l'origine des noms de lieux. L'intérêt du mémoire de M. Drouin réside donc surtout dans les curieux témoignages qu'il a réunis au sujet du remplacement du *r* placé entre deux voyelles par un *s* et du phénomène contraire.

C. Bernardin. — Derniers honneurs rendus à Voltaire dans le département de Seine-et-Marne, p. 145-151.

Il s'agit de la translation des restes de Voltaire qui, en 1791, furent amenés de Scellières pour être déposés au Panthéon.

Th. Luillier. — La formation du département de Seine-et-Marne en 1790, p. 161-182.

M. Luillier poursuit son étude jusqu'en l'an VIII, date à laquelle les arrondissements remplacèrent les districts créés en 1790.

E. Aubergé. — Notice historique sur l'Hôtel-Dieu de Melun, p. 183-201.

L'auteur de cette notice s'occupe successivement de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas et de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, celui-ci connu dès 1167, celui-là remontant au moins au commencement du XIIIe siècle : c'est de la réunion de ces deux hôpitaux qu'a été formé, en 1793, l'Hôtel-Dieu de Melun.

M. Beauvillers. — La Société du noble jeu de l'Arc de Fontainebleau, p. 251-282.

Ce mémoire a été composé en grande partie d'après les archives de deux Sociétés, dont l'une, connue authentiquement dès 1698, subsiste encore sous le nom de Société des chevaliers de l'Arc de Fontainebleau.

E. Daigneau. — La caverne du Croc-Marin et le foyer du Long-Rocher (forêt de Fontainebleau), p. 283.

La caverne du Croc-Marin est une importante station de l'âge de pierre.

Seine-et-Oise.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. III. — Rambouillet, Raynal, 1876. In-8° de 572 p.

A. Moutié. — Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques. 2e partie; châtelains, barons, ducs, p. 1-572.

C'est par suite d'une faute typographique que nous n'avons attribué que 60 pages au volume précédent de la Société archéologique de Rambouillet qui est exclusivement consacré à la première partie de l'important travail de M. Moutié. Ce volume se compose de 605 pages.

Auguste Longnon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1876.

Règlement de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 1
Liste des membres au 1er janvier 1876 3
Liste des membres du Conseil d'administration 19
Composition du Bureau et des Comités 20
Jours des séances 20
Compte-rendu des séances . . . 21, 33, 36, 65, 74, 97, 130, 161, 165
Bibliographie. 32, 56, 94, 128, 153, 177
— Recueils périodiques de Paris 60
— Journaux de Paris 64
— Journaux de l'Ile-de-France. 180
— Sociétés savantes de l'Ile-de-France. 182

COMMUNICATIONS.

De M. Leguay, sur le plus ancien exemple connu de l'emploi du terme *architecte* 22, 33
De M. P.-L. Bourrières, sur un mur de l'ancienne abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. 33
De M. le docteur Chereau, sur les inscriptions murales de l'ancien couvent des Cordeliers 34
De M. Longnon, sur un procès-verbal d'une découverte de sépultures romaines, vers la rue du Regard, en 1645 34
De M. P. Viollet, sur un acte royal du XIVe siècle ordonnant au prévôt de Paris de ne pas contraindre Mathias Courgis à payer une certaine quote-part de ses dettes 35

De M. Vacquer, sur un cimetière de l'époque franque découvert à l'occasion des fouilles de la rue Gozlin 36, 38
De MM. le baron Pichon, Fagniez et J. Richard, au sujet de l'expression *ploier l'amende*. 36, 129
De M. Leguay et de M. de Longpérier, sur l' « âge de pierre » à propos d'une récente découverte faite à Issy 38
De M. Delisle et de M. le baron Pichon, sur un recueil des statuts et priviléges du corps des orfèvres parisiens 38, 74
De M. Cortambert, sur deux plans manuscrits de Paris composés au XVIIIe siècle. 72
De M. L. Delisle, sur deux documents relatifs à Paris, insérés dans un ms. de l'abbaye des Dunes, en Belgique 76
De M. J. Cousin, sur un hôtel de Voltaire, situé sur l'emplacement du n° 102 de la rue de Richelieu 77
De M. de Longpérier sur la date précise du plan de Paris exécuté par Truschet et Hoyau. 98
De M. le baron Pichon, sur la découverte d'un écu d'or de saint Louis en 1854, dans l'île de la Cité sur l'emplacement de l'Herberie 161
De M. A. de Barthélemy et de M. de Guilhermy, sur les débris du Musée des Monuments français déposés dans les magasins de la basilique de Saint-Denis 162, 166
De M. A. Dufour, sur les découvertes d'armes et d'objets d'équipement romains trouvés aux environs de Corbeil, dans le lit de la Seine 163
De M. Müntz sur Renaud de Maincourt, artiste parisien, et l'atelier de tapisserie dont le pape Nicolas V lui confia la direction. . . 164
De M. l'abbé Dufour et de M. Cousin, sur l'hôtel de Barbeaux. . 166
De M. Constant, sur des documents relatifs à l'abbaye de Barbeaux. 167
De M. Vacquer, sur les quais de la Seine qui ont précédé le quai Napoléon 168

VARIÉTÉS.

L'ermitage de Franchart, par A. de Boislisle 23
Note sur l'attribution à Du Cerceau du plan de Paris sous Henri II, dit plan de Saint-Victor, par J. Cousin 27
Cylindre fait avec le métal de la statue équestre de Louis XV, par An. de Montaiglon 30
Documents relatifs aux sergents du Châtelet, par G. Fagniez. . . 39
Une ballade en l'honneur de Paris, communiquée par L. Delisle. . 42
Le château de Pierrefonds sous Henri IV, par R. de Lasteyrie. . 45
La maison de la veuve de Molière à Meudon 47
Un nouveau témoignage de la mort naturelle de J.-J. Rousseau, par le docteur Chereau. 48
De l'emplacement de *Sauriciacus*, ville où se tint un concile en 789, par A. Longnon 77
Nicolas Delamare et le *Traité de la police*, par A. de Boislisle. . 79

Note sur les travaux du service historique de la Ville de Paris, par L.-M. Tisserand. 85, 120
Catalogue des documents sur Paris exposés au palais de l'Industrie à l'occasion de la cinquième exposition de l'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie* 98
— Lettre rectificative, par J. Cousin. 151
— Note complémentaire, par A. Bonnardot 175
Note sur deux portraits de Rabelais conservés à Meudon durant la première moitié du XVIIe siècle, par A. Longnon 131
Une fabrique de liards à Corbeil, de 1655 à 1658 . . . . . 136, 174
Les miracles du cimetière de Saint-Médard, d'après le portrait du diacre Paris, par le docteur H. Laloy. 138
Un procès intenté à Restif de la Bretonne à l'occasion des *Contemporaines*, par A. Longnon. 143
Les ambassades suisses à Paris, par P. Nicard 168

ERRATA.

P. 133, ligne 15. Mettre : à la suite du nom *Horatius*.
— ligne 16. Aller à la ligne après le vers d'Horace : *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.*
Page 137, ligne 23. Lire *Raguin* au lieu de *Raquin*.
Page 139, ligne 7. Au lieu de *sus vité*, lisez *sus sité*.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

4e ANNÉE — 1877

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1878

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

Article premier. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Art. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

Art. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

Art. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

Art. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

Art. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

Art. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

Art. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le premier mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1877.

Abadie (Pierre), [286]; rue de Berlin, 36.

Adam (Edmond), [254], sénateur; boulevard Poissonnière, 23.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel, [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de Londres, 27.

Ansart (Sélim), [225], chef de la police municipale; rue de la Cité, 2.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Elysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubrelicque (Louis), [2], sénateur, conseiller général de l'Oise, ancien maire de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Aubry (Auguste), [385], libraire-éditeur; rue Séguier, 18.

Aubry-Vitet (Eugène), [313], conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet de Jouy, 7.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Milton, 10.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Bailleux de Marisy, [302]; rue de Londres, 48.

Baillière (H.), [436], libraire, juge suppléant au Tribunal de Commerce; rue Hautefeuille, 19.

Barbier d'Aucourt, [434]; aux Menuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barre (Albert), [140], graveur général des monnaies; à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11.

Barthélemy (Anatole de), [3], secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de St-Germain; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Edouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de l'Université, 80.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Elysées, 71.

Baudouin (Henri), [379]; boulevard Haussmann, 86.

Baumgart (Emile), [142], sous-chef du bureau des Monuments historiques, à la direction des Beaux-Arts, rue de Valois, 3.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhague (comte Octave de), [527]; avenue Bosquet, 22.

Béhic (Armand), [227], sénateur; rue de Poitiers, 12.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bertin (Paul), [6], ancien agent de change; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403], représentée par M. Emm. Miller, membre de l'Institut, au Palais du Corps législatif.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de l'Arcade, 36.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Blanchemain (Prosper), [367]; au château de Longefond, par St-Gaultier (Indre).

Boeswillwald (Emile), [287], architecte; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 39.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue d'Enfer, 84.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de la Visitation, 3 ter.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Adolphe de), [174]; rue du Faubourg-St-Honoré, 168.

Boulay de la Meurthe (baron Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-R.), [471]; rue de Hambourg, 12.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Saint-Lazare, 88.

Bourge (Gaston de), [200], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale; passage Sainte-Marie, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; élève de l'Ecole des chartes; rue Duguay-Trouin, 5.

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle, rue de Solferino, 7.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue de Médicis, 11.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [138]; villa Edouard, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Bréhaut, [416], employé à la Bibliothèque nationale.

Brichaut (Auguste), [281]; rue Saint-Paul, 9.

Broelemann (Georges), [479]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Gay-Lussac, 21.

Brunet (Charles), [513]; rue Soufflot, 24.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue de Saint-Arnaud, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; à Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de Cassation; rue Bellechasse, 11.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; rue Pasquier, 7.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champion (Honoré), [523], libraire, quai Malaquais, 15.

Champion (Maurice), [230], syndic du commerce de charbon; boulevard Morland, 6.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Etienne), [250], libraire; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chateau (Léon), [429], directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry-sur-Seine; rue de Seine, 22, à Ivry (Seine).

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318], curé de Saint-Jacques de Montrouge; à Montrouge (Seine).

Chavane (Paul), [485], maître de forges, membre du Conseil général des Vosges; à la manufacture de Bains (Vosges).

Chereau (docteur Achille), [14], membre de l'Académie de médecine, bibliothécaire de la Faculté; rue de Bruxelles, 23.

Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.

Choppin (Albert), [135], directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Clausse (Gustave), [276], architecte; rue Murillo, 9.

Clément de Ris (comte L.), [112], conservateur du Musée de Versailles; rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 101.

Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; au palais de l'Institut.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514], membre du Conseil de l'arrondissement de Saint-Denis; rue Chauchat, 12.

Constant (Charles), [322], avocat à la Cour d'appel; boulevard Saint-Germain, 240.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire adjoint à la Faculté de médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (R. de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Edouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Ponthieu, 59.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue de Saintonge, 64.

Courajod (Louis), [18], attaché au Musée du Louvre; rue St-Dominique-St-Germain, 46.

Courbet (Ernest), [170], inspecteur des caisses municipales de Paris; rue de Lille, 30.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard St-Michel, 81.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris, rue de Sévigné, 12.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.

Daguin, [419], ancien président du tribunal de Commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davillier (baron), [468]; rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

Defert (Henri), [465], avocat, boulevard Beaumarchais, 93.

Degouve-Denuncques, [515], conseiller municipal de Paris; boulevard de Strasbourg, 64.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste-paléographe; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Emile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Deloche (Maximin), [182], membre de l'Institut; rue de Solferino, 13.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delzant (Charles), [259], membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], archiviste aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Depoin (Joseph), [477]; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes, rue Amelot, 58.

Descors (François), [383], propriétaire, rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; hameau Boulainvilliers, 1, à Passy-Paris.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au Ministère de l'Intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage Ste-Marie, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], notable commerçant, président de la Chambre syndicale des tapissiers; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste-adjoint du département de l'Eure; à Evreux.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue Godot de Mauroy, 40.

Droz (Gustave), [413]; rue Taranne, 12.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132]; rue de Rome, 62.

Duclos (abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349]; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], avocat, archiviste-paléographe; Grande-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (abbé Valentin), [30], premier aumônier à Mazas; boulevard Mazas, 23.

Dufourmantelle (Charles), [524],

archiviste-paléographe; rue de Rocroy, 23.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], archiviste - paléographe; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [31], directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique; rue St-Georges, 28.

Dumon (Raoul), [353]; rue de l'Université, 26.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue Bonaparte, 47.

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], préfet de la Seine.

Duvau (Albert), [439], commis à la mairie du viiie arrondissement; rue de Rambuteau, 32.

Egger (Emile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 48.

Eichtal (Eugène d'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

Engel-Dollfus (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue Saint-Fiacre, 9, Paris.

Espéronnier (R.), [502], chef de la division du personnel à la Préfecture de la Seine; avenue de Marigny, 19.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; boulevard Latour-Maubourg, 25.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; boulevard Montparnasse, 40.

Flamare (Henri de), [131], archiviste des Alpes-Maritimes; à Nice (Alpes-Maritimes).

Flammermont (Jules), [145], élève de l'Ecole des chartes; rue de Lisbonne, 8.

Flaxland (Edouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fournier (Edouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur; rue des Sts-Pères, 13.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

Frémy (Louis), [422]; place Vendôme, 19.

Fréville (Marcel de), [306], licencié en droit; rue Saint-Dominique-St-Germain, 28.

Fuchs (Adalbert de), [533].

Galard (marquis de), [435]; rue de Lille, 79.

Gardissal, [512], avocat; rue des Petites-Ecuries, 26.

Garnier (Edouard), [164], dessinateur attaché au Musée céramique de la manufacture de

Sèvres; rue Brongniard, 23, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Gatteaux (Edouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

Gaulle (Jules de), [40]; rue Violet, 54, à Grenelle-Paris.

Gauthier (abbé), [531], curé des Clayes; aux Clayes, par Villepreux (Seine-et-Oise).

Gautier, [277]; à la Banque de France.

Gautier (Léon), [41], professeur à l'Ecole des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

Geffroy (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'Ecole française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

Gérard (Albert), [104]; rue Laffitte, 15.

Germain (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraud (Charles), [106], membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; à l'Ecole de Droit.

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 36.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; rue Chaptal, 32.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463], ingénieur: rue Mosnier, 25.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Goujon (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

Granzux (abbé Léon), [282], curé de Saint-Denis-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denis (Seine).

Graux (Jules), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; route de Versailles, 53, à Auteuil-Paris.

Grouchy (vicomte de), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

Groux (abbé), [357], curé de St-Leu-Taverny; à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

Guénot (Aug.-Benjamin), [481]; boulevard du Palais, 3.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

Guéroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446]; rue Neuve-des-Mathurins, 86.

Guiffrey (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

Guilhermy (baron de), [111], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 6.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue St-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; rue Bonaparte, 14.

Guilmoto (Gustave), [47], docteur en droit, archiviste du départe-

ment des Vosges; à Epinal (Vosges).

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue Nationale, 111, à Passy-Paris.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Haton (René), [223], libraire-éditeur; rue Bonaparte, 33.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

Havet (Julien), [226], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; à Vitry (Seine).

Heine (Michel), [509], banquier; avenue de la reine Hortense, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffitte, 48, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue Neuve-des-Mathurins, 41.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte, rue d'Assas, 6.

Heredia (S. de), [516], conseiller municipal de Paris; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; rue de Rennes, 155.

Hérold (Ferdinand), [209], sénateur, membre du Conseil général de la Seine, ancien conseiller d'Etat; rue de Rennes, 80.

Hiélard (Léon), [48], archiviste-paléographe, vice-président du syndicat général des chambres syndicales; rue du Caire, 13.

Himly (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; rue d'Assas, 72.

Houssaye (abbé Michel), [122], vicaire à la Madeleine; rue de la Ville-l'Evêque, 18.

Huberson (M.-G.), [246], commis principal à la Préfecture de la Seine; rue Laromiguière, 2.

Hugo (comte Léopold), [421], statisticien, sous-chef au ministère des Travaux publics; rue de la Victoire, 94.

Humbert (Jules), [333]; rue de l'Université, 36.

Imbault, [295], notable commerçant; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (comte Stanislas de Vassignac d'), [454]; rue de l'Université, 102.

Jacob, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], élève de l'Ecole des Beaux-Arts; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; rue du Faubourg-du-Temple, 83.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 47.

Jamain (Joseph), [166], secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jamet (Alphonse), [458]; rue du Faubourg-St-Denis, 9.

Jolibois (Paul), [228]; rue Portalis, 7.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue de Luxembourg, 21.

Kergariou-Locmaria (abbé Edmond de), [251]; curé de Creteil (Seine).

La Berge (Camille de), [51], employé au département des médailles de la Bibliothèque nationale; rue de Choiseul, 16.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Ernest), [258], sous-bibliothécaire de la Ville de Paris; avenue de la Grande-Armée, 21.

Lacan (Gustave), [498], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue de Grammont, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 1 (Palais-Royal).

La Ferrière (comte Hector de), [536]; rue de Penthièvre, 9.

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Laval, 16.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Sèvres, 11.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine; rue de Belleville, 169.

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine; à Aulnay (Châtenay), par Sceaux (Seine).

Lapeyrie (de), [301], sous-directeur au Ministère de l'intérieur; rue Billault, 21.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Ferdinand de), [55], membre de l'Institut; quai Voltaire, 11.

Lasteyrie (Louis de), [56], chef du cabinet, au ministère de l'instruction publique; rue Beaujon, 1.

Lasteyrie (Robert de), [57], archiviste aux Archives nationales, rue du Bac, 86.

Laubespin (comte Lionel de), [294], rue de l'Université, 78.

Lauras (abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris, rue Taitbout, 13.

Lavigne (Hubert), [154], statuaire; rue Vaneau, 10.

Lavisse (Louis), [59], professeur d'histoire au lycée Corneille; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt [387]; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Le Caron (Frédéric), [257]; rue d'Argout, 37.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Lecocq (Georges), [233], secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin; à Saint-Quentin (Aisne).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], chef de la 1re division de la préfecture de police; rue de Belleville, 169.

Leduc (Édouard), [212], négociant, rue Jacob, 28.

Lefranc (Émile), [492], directeur du *Journal des Arts;* quai Bourbon, 27.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste de la Corse; à Ajaccio (Corse).

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Provence, 14.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus, rue de Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à la Cour des comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-Saint-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], sous-chef du cabinet du préfet de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Lespinasse (René de), [62], archiviste-paléographe, correspondant de la Société des Antiquaires de France; rue Saint-Dominique, 17.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général du Crédit foncier; rue Neuve-des-Capucines, 19.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue du Cherche-Midi, 21.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue de Londres, 50.

Lot (Henri), [65], archiviste aux Archives nationales; à Brunoy (Seine-et-Oise).

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; rue Chanoinesse, 14.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Gay-Lussac, 16.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue de Saint-Marc, 22.

Malte-Brun (V.-A.), [511], président de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Marescot (baron Fernand de), [329]; rue Caumartin, 10.

Mareuse (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Marion (Jules), [69], place de la Madeleine, 17.

Marsy (comte de), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Truffault, 28, aux Batignolles-Paris.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; place de la Croix-Rouge, 2.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127], bibliothécaire au Ministère des affaires étrangères; rue de la Baume, 15.

Mauban (Georges), [243]; quai Conti, 15.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216], négociant; boulevard de Sébastopol, 72.

May (de), [163]; rue de Laval, 15.

Méliot, [347], professeur de musique; avenue Joséphine, 35.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Menier (Émile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37.

Ménorval (E. de), [440], chef d'institution; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Menu (Henri), [262], libraire; rue Jacob, 30.

Mercier (P.-M.-R.), [532], vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Versailles; à Versailles (Seine-et-Oise).

Meyer (Jacques), [447], élève de l'École des chartes; rue Cretté, 6.

Meyer (Paul), [305], professeur au Collége de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 59, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

Mignet, [156], membre de l'Institut; rue d'Aumale, 14.

Millet (Eugène), [157], architecte; rue Treilhard, 13.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Mirabaud (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], archiviste-paléographe; quai Saint-Michel, 21.

Monnier, [490]; boulevard Pereire, 48.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188], licencié en droit; avenue Montaigne, 64.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal, rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), 78, archiviste-paléographe; rue de Poissy, 8.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 196.

Morillon (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue Marie-Louise, 9.

Moynier, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338], bibliothécaire-adjoint de l'École des Beaux-Arts; rue de Rivoli, 30.

Nadaillac (marquise de), [457]; hôtel de la Préfecture, à Tours (Indre-et-Loire).

Naples (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

Neuflize (baronne de), [178]; rue Caumartin, 22.

Neuville (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolay (marquis de), [460]; rue de Las-Cases, 30.

Nonat (Henri), [497], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue Caumartin, 17.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

Pajot (Léon), [80], élève de l'École des chartes; rue Monge, 21.

Pallière (Léon), [432]; boulevard de Clichy, 67 *bis*.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de Varenne, 72.

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Paravey (Charles), [423]; rue des Petites-Écuries, 44.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), 493, imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien*, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure, sous-secrétaire d'État au Ministère des finances, rue de Clichy, 45.

Patinot, [424], préfet de l'Indre; à Châteauroux (Indre).

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], employé à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Pécoul (Auguste), [114], archiviste-paléographe; à Draveil (Seine-et-Oise).

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pépin-Lehalleur (Émile), [205], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières pour Paris; rue de Castiglione, 14.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Périn, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Petitet (Cl.), [373]; rue Grange-Batelière, 8.

Piat (Albert), 207, fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur-Popincourt, 49.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Picard (Henri), [508], boulevard Saint-Michel, 266.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], juge au tribunal de la Seine; rue Pigalle, 54.

Piérart (Z.), [320]; rue Aline, 2, à Saint-Maur-les-Fossés (Seine).

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Piot (Eugène), [244], directeur du *Cabinet de l'Amateur;* rue Saint-Fiacre, 20.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron Charles), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Seguin (Jules-Édouard), [109]; rue de Choiseul, 20.

Portalis (Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue des Saints-Pères, 22.

Prarond (Ernest), 213; rue de Tournon, 14.

Pressensé (Jules de), 85; rue d'Assas, 76.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe; rue Laffitte, 48.

Rémusat (Paul de), [90], député de la Haute-Garonne; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collége de France; à la Sorbonne.

Reverseaux (comte Édouard de), [518]; boulevard Malesherbes, 9.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), 121, membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120]; rue de Vienne, 10.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste du département du Pas-de-Calais; à Arras (Pas-de-Calais).

Robert (Charles), [105], membre de l'Institut; rue des Saints-Pères, 9.

Rothschild (baron James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roulland (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales; cité des Fleurs, 29, aux Batignolles-Paris.

Roy (Jules), [235], secrétaire de l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue Soufflot, 17.

Royer (Charles), [483], boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], membre de l'Institut, inspecteur général des Archives, rue des Saints-Pères, 48.

Ruau (Louis), [220], sous-directeur de l'administration des monnaies et médailles, quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue de Luxembourg, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; rue de Bellechasse, 6.

Sabine (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte*; avenue des Ternes, 30.

Sainte-Marie (de), [517], vice-consul de France à Raguse; rue Louis-le-Grand, 2.

Saint-Joanny (Gustave), [261], archiviste de la Seine; avenue Victoria, 6.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

Sajou (Ernest), [290], rue d'Enfer, 40.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'État; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoin, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandret (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

Sardou (Victorien), 407; rue Lafayette, 1.

Schefer (Charles), [242], rue de Lille, 2.

Schlumberger (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

Ségur (comte Louis de), [311], ancien député, rue d'Albe, 14.

Sénart (Émile), [96]; rue Barbet de Jouy, 34.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffitte, 56, à Neuilly (Seine).

Servaux (Édouard), [185], chef adjoint de la division des sciences et lettres au Ministère de l'instruction publique, chargé du bureau des Travaux historiques; boulevard de Courcelles, 1.

Servois (Gustave), [309], préfet de la Sarthe; au Mans.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Simonet, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

Simons (Achille), [260]; rue de Poitiers, 12.

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; avenue Percier, 8.

Talhouet (marquis de), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

Tambour, [501], secrétaire général de la préfecture de la Seine; boulevard Haussmann, 41.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241]; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire; place Dauphine, 23.

Tardif (Jules), [97], sous-chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

Techener (Léon), [239]; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484]; directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, à Genève (Suisse).

Thibaudeau (A.), [426]; Oxford street, 382, à Londres (Angleterre).

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thiers (A.), [519], de l'Académie française, député de la Seine; place Saint-Georges, 27.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue François Ier, 19.

Thomas (Louis), [530]; à Mello (Oise).

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue de Vaugirard, 22.

Tisserand (L.-M.), [199], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris; rue de Sévigné, 23.

Tourtoulon (baron Charles de), [240]; au château Randon, par Montpellier (Hérault).

Tranchant (Charles), [118], conseiller d'État; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous, [298]; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391]; rue de Varenne, 69.

Tripier (Léon), [427]; à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Trocmé (Raphaël), [317], adjoint au maire d'Arpajon; à Arpajon (Seine-et-Oise).

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Boutarel, 2.

Vallières (E. des), [370]; rue des Saussaies, 8.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], substitut du Procureur général; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Verlaque (abbé Victor), [162], aumônier des orphelins de la guerre; à la Seyne (Var).

Vermeil (Léon), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vian (Louis-Richard), [190], ancien notaire; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Vidal, [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villars (baronne de), [160]; rue du Colysée, 39.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue des Jacobins, 24, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141], négociant; rue Taranne, 1.

Viollet (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue de Bretonvilliers, 1.

Viollet-le-Duc (Eugène-Emmanuel), [125]; rue Condorcet, 68.

Viollet-Roze (Jules), [328], négociant; rue Paul-Louis Courier, 4, à Tours (Indre-et-Loire).

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vitu fils (Auguste), [219], avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], mem-

bre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

WALLON (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; boulevard Saint-Michel, 95.

WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron DE), [184], chef de la division des Sciences et Lettres au Ministère de l'instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes:

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.
— DE L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.
— DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.
— DU CHATEAU DE COMPIÈGNE.
— — DE FONTAINEBLEAU.
— — DE PAU.
— DE LA FACULTÉ DE DROIT.
— MAZARINE.
— DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (2 exemplaires).
— DE SAINTE-GENEVIÈVE.
— DE LA SORBONNE.
— DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.
— DE LA VILLE D'AMIENS.
— — D'ANGERS.
— — DE BERNE.
— — DE BORDEAUX.
— — DE BRUXELLES.
— — DE CAEN.
— — DE CLERMONT-FERRAND.
— — DE DOUAI.
— — DE GENÈVE.
— — DE GRENOBLE.
— — DE LILLE.
— — DE LYON.
— — DE MARSEILLE.
— — DE MONTPELLIER.
— — DE NANCY.
— — DE NANTES.
— — DE POITIERS.
— — DE RENNES.
— — DE ROUEN.
— — DE TOULOUSE.
— — DE VERSAILLES.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1877-1878.

André (Alfred).
Barthélemy (Anatole de).
Boulay de la Meurthe (A.).
Chereau (docteur).
Cocheris (Hippolyte).
Courajod (Louis).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Desjardins (Gustave).
Dufour (abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Guilhermy (baron de).
Guillaume (Eugène).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Lair (Jules).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Maury (Alfred).
Rozière (Eugène de).
Violet-Leduc (Eugène).
Watteville (baron de).
. . . . . .
. . . . . .

1879.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Douët d'Arcq (Louis).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Michaux (Lucien).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Vacquer (Th.)

1880.

Fournier (Édouard).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Laloy (docteur).
Leguay (Louis).
Longpérier (A. de).
Paris (Paulin).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).
Vuitry (Adolphe).
. . . . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président. . . . . Guilhermy (baron de).
Vice-Président. . . . . Pichon (baron J.).
Trésorier-Bibliothécaire . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste. . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . Fagniez (Gustave).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (A.).
Laloy (docteur H.).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste), secrétaire.
Longpérier (A. de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1877.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

16 Janvier.	12 Juin.
20 Février.	10 Juillet.
13 Mars.	9 Octobre.
10 Avril.	13 Novembre.
8 Mai.	11 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Auguste Longnon, secrétaire du Comité, aux Archives nationales.

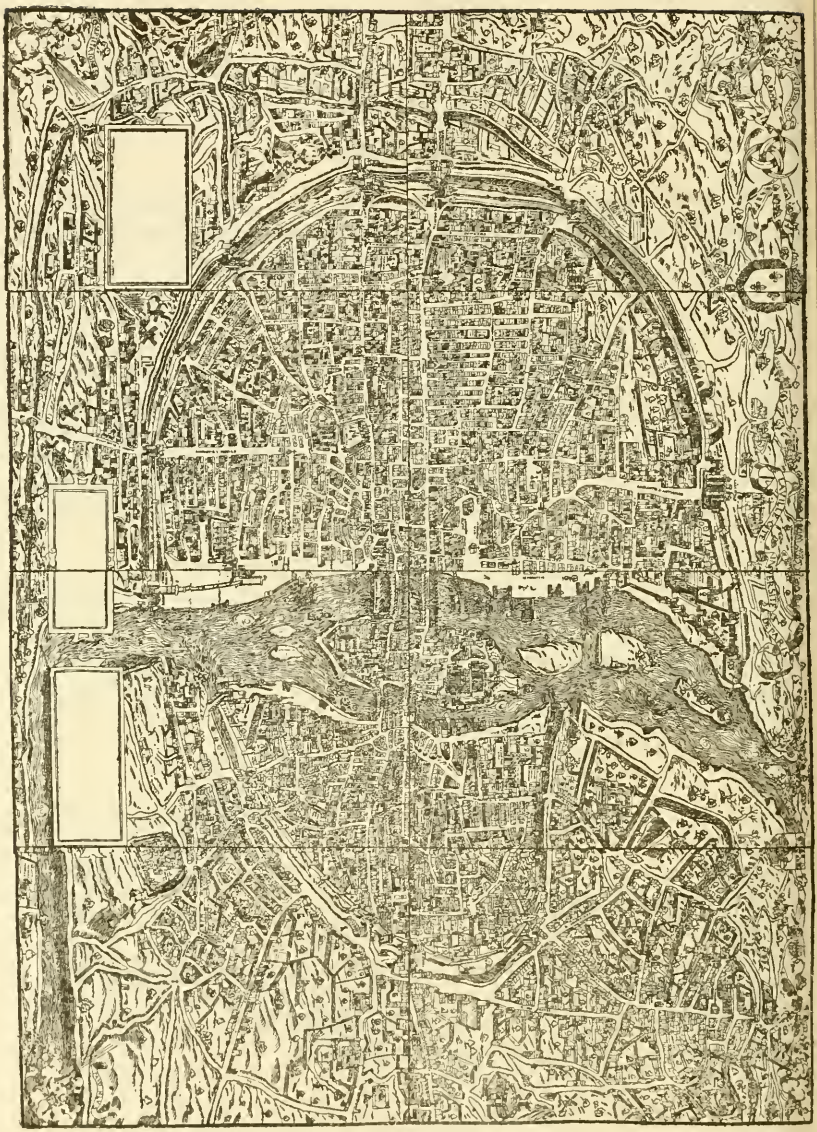

Réduction du plan de Paris publié vers 1552 par Truschet et Hoyau.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le mardi 16 janvier 1877.

Présidence de M. le baron de GUILHERMY.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

— Le Conseil prononce l'admission de :

541. M. Aristide CHEVALIER, présenté par MM. Laisné et Courajod.

La Bibliothèque royale de Copenhague (542) se fait aussi inscrire au nombre des souscripteurs.

— M. Cousin dépose sur le bureau les quatre dernières feuilles du plan de Paris ; elles ont été tirées à 700 exemplaires, plus 50 sur chine. Une réduction microscopique du plan figurera sur le titre pour servir de feuille d'assemblage : M. Cousin fait circuler une épreuve de cette réduction dont nous croyons intéressant de donner un tirage dans le Bulletin.

Le Conseil remercie M. Cousin des soins qu'il a donnés à cette publication du plan de Truschet, aujourd'hui terminée.

— M. Longnon communique au Conseil les clichés photographiques de deux tableaux qui figuraient dernièrement à l'exposition rétrospective du Palais de l'Industrie et dont le Comité de publication a voté la reproduction par la Société. Ces tableaux appartiennent, l'un à M. le docteur Richet, l'autre à M. le duc de Talleyrand ; ils représentent un projet pour la construction du Pont-Neuf en 1578 et la procession de la Ligue en 1578.

Plusieurs membres proposent de demander à l'administration municipale si elle pourrait permettre à la Société de se servir de l'excellent cliché qu'elle a fait exécuter de ce dernier tableau.

Communications.

A l'occasion du procès-verbal, M. l'abbé Dufour déclare qu'il a pu mieux examiner les débris découverts dans la cour du n° 25 de la rue de l'Ave-Maria, parce que ces restes sont maintenant plus dégagés. Cette inspection le détermine à abandonner l'opinion qu'il avait émise sous bénéfice d'inventaire ; il croit maintenant, avec M. Vacquer, que nous avons affaire aux restes d'une cave, non d'une église.

— M. le Président informe le Conseil que M. le Ministre des Beaux-Arts a chargé M. Barbet de Jouy de conférer avec lui au sujet des objets d'art, conservés à Saint-Denis, qui pourraient être transférés au Louvre. M. de Guilhermy n'a pas manqué d'appuyer cette pensée : il a insisté pour qu'on ne séparât pas certains objets qu'il est bon de laisser groupés ; ainsi, il serait fâcheux de diviser les objets qui proviennent du cimetière des Innocents.

— M. de Guilhermy apprend également à la Société que par suite de négociations heureuses avec l'autorité militaire, une statue de la Vierge en terre cuite, qui de la Sainte-Chapelle avait été transférée au Musée des Petits-Augustins, puis à Saint-Cyr, va revenir à Paris : c'est l'un des derniers ouvrages de Germain Pilon. Enfin, deux statues d'apôtres provenant du château d'Anet et transférées autrefois à la chapelle de Saint-Cyr, ont été demandées à l'autorité militaire par le service des Beaux-Arts de la Ville de Paris ; cette réclamation a été accueillie. Chacun peut voir en ce moment les deux statues dans la cour de la Sorbonne. Peut-être a-t-on cru que ces statues provenaient originairement de la Sorbonne ; il n'en est rien. Elles accusent une époque antérieure à la Sorbonne. D'ailleurs, M. Albert Lenoir se rappelle parfaitement les avoir vu emporter du château d'Anet. Il assista, avec son père, à l'enlèvement des statues et à leur transfert à Saint-Cyr. M. Vacquer ajoute que ces statues sont en pierre de Vernon.

— M. A. Dufour donne lecture d'un article assez étendu publié, le 6 février 1845, dans un supplément du *Journal des villes et des campagnes*, sous la signature T. Pinard. Cet article a pour titre : *Notre-Dame de Corbeil, détruite de 1820 à 1823*, et comprend une intéressante description de cette jolie collégiale de style romano-byzantin, dont la fondation première remontait au milieu du xe siècle et dont on attribue la reconstruction à Bouchard II, comte de Corbeil, au siècle suivant.

A propos de deux des statues du portail de l'église de Notre-Dame de Corbeil, dont l'auteur de l'article rappelle le transfert au Musée des Petits-Augustins, puis dans les caveaux de Saint-Denis, M. de Guilhermy constate qu'elles figurent aujourd'hui dans l'église même de Saint-Denis, au salon septentrional.

— La communication de M. A. Dufour amène M. L. Leguay à rappeler que le comte Bouchard II, auquel on attribue la construction de l'église de Notre-Dame de Corbeil, ajoutait au titre de comte de Corbeil celui d'avoué de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris. Il était le quatrième successeur de Bouchard Ier, qui avait également réuni les deux mêmes titres et qui mourut en 1012, sous l'habit religieux, dans le monastère dont il était à la fois l'avoué et le

restaurateur, et où il fut enseveli après sa mort, de même que sa femme Isabelle. M. Leguay rapporte qu'aidé de M. Bourrières, propriétaire actuel de la majeure partie de l'emplacement de l'ancienne abbaye, il a retrouvé en 1860, dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Maur-des-Fossés, deux squelettes qui lui paraissent devoir être ceux du comte Bouchard et de son épouse. Il rédigera à ce sujet une note qui sera insérée dans le Bulletin.

— M. Mareuse, présent à la séance, a la parole pour rendre compte de l'examen attentif qu'il a fait des fouilles de la Butte des Moulins. Cette butte, dit-il, est de formation artificielle et correspond à une dépression primitive du terrain. On aperçoit en ce moment, en deux endroits, le sol primitif : au coin de la rue d'Argenteuil et de la rue de l'Echelle, et au coin de la rue Saint-Roch et de la rue d'Argenteuil. A ce dernier endroit, le sol primitif était à 31 mètres 30 au-dessus du niveau de la mer; ce devait être un sol marécageux dont le niveau correspondait à peu près à celui des berges actuelles de la Seine. On peut nettement distinguer la terre franche, une couche de terre végétale, puis des plâtras, ce qu'on nomme un sol pourri.

M. Vacquer déclare que l'examen auquel il s'est livré, de son côté, l'a conduit aux mêmes conclusions : le sol auquel correspond la butte actuelle devait être fréquemment inondé. Il était très-déprimé. M. Vacquer a mesuré approximativement 31 m. 50 au-dessus du niveau de la mer; rue de l'Echelle, il a obtenu 33 mètres. En jetant, à une époque très-reculée, dans ce bas-fond, des immondices, des graviers, on l'a exhaussé et nivelé : on en vint ensuite, cela est visible, à systématiser le remblai, car on distingue aujourd'hui encore des couches de niveau. Dans la région moyenne du remblai, on a trouvé quelques fragments de poterie du xve et du xvie siècle. Dans la partie inférieure, on n'a rien trouvé qui puisse fournir une date approximative.

— M. Alfred Bonnardot donne lecture d'une note sur la localité du vieux Paris, désignée sous le nom de Vallée de Joie.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 21 Février 1877.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

— Le Conseil prononce l'admission de :

543. M. Eugène Bertin.

544. M. F. Reiset.
545. M. Paul Huet.
546. M. Eugène Geneste.

Ces quatre membres sont présentés par MM. A. Chevalier et J. de Laborde.

— M. Longnon demande qu'une réduction sur le prix des feuilles du plan soit accordée aux membres de la Société.

M. de Laborde rappelle que ceux-ci peuvent avoir l'ensemble des publications d'un exercice moyennant la somme de 15 francs, tandis que, pour le public, les prix de vente sont de 8 francs par volume, 3 fr. 50 par feuille de plan, 1 franc par fascicule de bulletin.

M. Boulay de la Meurthe demande le renvoi au Comité des fonds qui présentera un projet à la prochaine séance. Cette proposition est adoptée.

Communications.

M. J.-R. Boulenger lit une notice sur la Croix-Gastine. Cette communication, qui sera imprimée dans le Bulletin, soulève plusieurs observations de MM. le baron Pichon, Vacquer et l'abbé Dufour; ce dernier explique combien il est peu probable que des fouilles donnent des résultats.

— M. Longnon, au nom de M. Héron de Villefosse, communique la note suivante :

M. Charvet, maire de Saint-Brice, près Montmorency (Seine-et-Oise), a signalé au Musée du Louvre une découverte qui vient d'être faite sur le territoire de sa commune.

Un habitant du pays, en défonçant son champ pour arracher une haie, a trouvé, à $0^{m}60$ de profondeur environ, un sarcophage en pierre, long de 2 mètres, et large de $0^{m}60$ à la tête et de $0^{m}50$ aux pieds. La cuve est sans aucun ornement, mais le couvercle, légèrement profilé en bâtière, porte à la partie supérieure le relief du corps indiqué d'une façon sommaire (une gaîne surmontée d'une tête), tel qu'on le voit souvent en creux dans l'intérieur des cuves. Le sarcophage contenait un squelette, mais aucun objet ne l'accompagnait.

— M. Vacquer promet pour la prochaine séance une note sur les débris du couvent des Jacobins, qui ont été découverts dans les travaux récemment exécutés pour la Ville de Paris.

Des restes de murs romains appartenant à un très-grand édifice ont été également mis à jour. Ils paraissent se relier à l'édifice dont les traces ont été constatées à l'entrée de la rue Gay-Lussac.

M. Vacquer croit qu'en dehors du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, il existait au XVIe siècle une série de défenses accessoires

près de la porte Gibart. C'est ainsi qu'il explique certaines substructions récemment retrouvées.

Les fouilles de la Butte des Moulins n'ont rien offert d'intéressant. On a seulement rencontré de nombreux débris de cuir travaillé et un vaste dépôt de fumier de porc.

Dans l'ouverture d'un égout, place du Parvis, on a retrouvé des restes de l'édifice romain dont la présence en cet endroit était déjà connue. On a signalé auprès de l'Hôtel-Dieu la découverte d'un reste de tour, mais cette découverte est tout à fait imaginaire.

M. le baron Pichon fait remarquer que la découverte, également signalée par certains journaux, de monnaies de Charles VI dans la Butte des Moulins, n'est pas moins inexacte.

M. L. Leguay, se fondant sur le fait de l'introduction de l'ardoise à Paris vers le milieu du XIIIe siècle, dit qu'on doit assigner une date antérieure à la formation de la Butte des Moulins, puisque celle-ci ne paraît offrir que des débris de tuile.

— M. L. Leguay communique des fragments de verre mérovingien trouvés dans les fouilles exécutées à Saint-Maur-des-Fossés en 1860. Ils doivent provenir de la basilique détruite par les Normands. Des sculptures carolingiennes, que possède aujourd'hui M. Bourrières, ont été trouvées au même niveau que ces morceaux de verre, et au-dessous d'une couche de charbon résultant de l'incendie allumé par les pirates scandinaves.

— M. Tisserand lit une note de M. P.-F. Boulanger, sur les ferrures des portes de l'église cathédrale de Paris. Cette note est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

LA VALLÉE DE JOIE, A PARIS.

Tous les amateurs du vieux Paris savent que, du XVIe au XVIIIe siècle, on appela *Vallée de Misère* la portion du quai de la Mégisserie sise entre le Pont au Change et l'Arche-Popin, où aboutit aujourd'hui la rue Bertin-Poirée. Ce même nom de Vallée de Misère était donné à une place que bordait la face méridionale du Grand-Châtelet, place qui fut envahie tout entière vers 1690 par l'agrandissement de cet édifice. Le mot *vallée* désignait un terrain inférieur au niveau des rues voisines; quant au mot *misère*, il a prêté à diverses interpréta-

tions. Il provenait, selon quelques auteurs, de l'inondation qui ruina, en 1496, les petits marchands établis sur ce terrain. Si l'on en croit le commissaire Delamarre[1], on l'appelait ainsi parce qu'on y égorgeait sans cesse des volailles, agneaux et cochons de lait. On pourrait supposer encore que cette sinistre dénomination était due au voisinage d'une prison redoutable.

En 1611, Botherais, dans son poème latin intitulé *Lutetia,* dit en note, « Vallis Miseriæ dicta per antiphrasim » et s'exprime ainsi :

Thessala sed vallis, mihi vallis amœna putatur
Cantu avium, festis quas vendit emitque diebus
Plebs . . . . . .

Au résumé, Botherais est d'avis qu'on devrait l'appeler *Vallée de Plaisir* ou *de Joie.* Or ce nom était appliqué sinon à la place entière, du moins à une partie de cette place, en 1555. L'édition des *Antiquités de Paris*, de Gilles Corrozet, portant cette date, offre une liste des rues de Paris où il est question de la *Vallée de Joye.* Elle n'est pas désignée directement, mais signalée en trois endroits au sujet des rues qui y aboutissent :

La rue de la Petite-Sonnerie[2]. — D'un bout à la rue sainct Germain (l'Auxerrois), de l'autre bout au coing de la *Vallée de Joye.*

L'allée par devant sainct Geoffroy (*lis.* Leuffroy) — d'un bout à la *Vallée de Joye,* de l'autre bout sur le Pont au Change.

La rue Pierre-au-Poisson[3] — d'un bout à la *Vallée de Joye*, de l'autre bout à la porte Paris.

La même liste décrit ainsi la Vallée de Misère : « D'un bout au coing du Pont aux Meusniers, de l'autre bout au carrefour des bouticles. »

Quelles conclusions tirer de ces vagues renseignements? Il semble en résulter que la Vallée de Joie se confondait avec la place dite Vallée de Misère, car, d'après *la Guide de Paris*, de Deschuyes, la rue de la Saunerie (qu'il nomme par erreur de la Savonnerie) aboutissait, ainsi que la rue Pierre-au-Poisson, à la place de la Vallée de Misère. Bien que les anciens plans désignent sous ce dernier nom le terrain sis entre le quai et le Châtelet, on peut admettre qu'en 1555, ce nom de Vallée de Misère s'appliquait spécialement au quai et que le vulgaire, par euphémisme, appelait la place *vallée de Joie;* mais pourquoi ce nom? Est-ce parce qu'on trouvait là des rôtisseries au fumet appétissant, des rossignols en cage, de brillantes boutiques de joailliers?

---

1. *Traité de la Police,* t. II, p. 1419.
2. Rue de la Petite-Saunerie.
3. La rue de la Petite-Saunerie est la même que celle Pierre-au-Poisson. Corrozet a voulu désigner la rue de la Saunerie, dont il ne parle pas.

Nous allons proposer une autre interprétation. La partie de la place voisine de la rue de la Saunerie devrait ce nom de Vallée de Joie à sa proximité d'un territoire ainsi appelé. Dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois existait alors un ancien domaine, faisant retour d'équerre sur la rue des Orfèvres et appartenant depuis le XIIIe siècle à une abbaye (voisine de Saint-Germain-en-Laye) dite de Joyenval, et, en latin, *Gaudium Vallis*[1]. La dénomination de Vallée de Joie proviendrait-elle du nom de ce domaine qui, sous Louis XIV, fut acheté pour y construire un nouveau grenier à sel?

Alf. Bonnardot.

UN VOL COMMIS AU PRÉJUDICE DE J.-J. ROUSSEAU

LE 25 DÉCEMBRE 1751.

Les deux pièces que nous publions ci-après font partie, comme tant d'autres dont nous devons la copie à l'amitié de M. Emile Campardon, des archives des commissaires au Châtelet. La première est une déposition de Mme Levasseur, la « gouvernante » de Jean-Jacques Rousseau, relativement à un vol dont celui-ci avait été la victime : la seconde est l'information faite par le commissaire Rochebrune qui avait reçu la déposition de Mme Levasseur.

Ces deux documents n'apportent pas un grand contingent de faits nouveaux au sujet du philosophe génevois qui, précisément, a parlé dans les *Confessions* du vol auquel se rapportent les pièces conservées dans les archives du commissaire Rochebrune : elles prouvent néanmoins, dans l'espèce, l'exactitude des menus détails que Rousseau a consignés dans ses mémoires et peuvent servir à amender les éditions qui ont été données de cette auto-biographie et qui parlent de 42 chemises formant le fonds de la garde-robe en linge de l'auteur du *Contrat social* au lieu de 22, chiffre que fournissent à la fois la déposition de Mme Levasseur et celle de Jean-Jacques. Elles nous font connaître, en outre, les noms des « bonnes gens », propriétaires de l'hôtel du Languedoc, dans la rue de Grenelle-Saint-Honoré, chez lesquels logeait Rousseau [2], et constatent l'âge approximatif du père de Thérèse Levasseur qui, suivant les *Confessions*, « était un vieux bonhomme très-doux, qui « craignait sa femme et qui lui avait donné pour cela le surnom de lieute- « nant-criminel. » Enfin, elles nous apprennent que le surnom de Renou, adopté par Rousseau après son retour d'Angleterre en 1768, était avec une petite différence d'orthographe le nom de famille de Mme Levasseur.

---

1. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1333.

2. « Avec les meubles qu'avait déjà Thérèse, dit Rousseau sous l'année « 1749, nous mîmes tout en commun; et ayant loué un petit appartement à « l'hôtel du Languedoc, rue de Grenelle-Saint-Honoré, chez de très-bonnes « gens, nous nous y arrangeâmes comme nous pûmes, et nous y avons « demeuré paisiblement et agréablement pendant sept ans, jusqu'à mon dé- « logement pour l'Ermitage. »

Nous terminerons cette courte note en reproduisant le passage des *Confessions*, relatif au vol commis le 25 décembre 1751 au préjudice de Jean-Jacques; ils forment le complément utile des pièces que nous mettons au jour.

« Quelque austère que fût ma réforme somptuaire, raconte Rousseau après « sa sortie de chez Dupin de Francueil, je ne l'étendis pas d'abord jusqu'à « mon linge, qui était beau et en quantité, reste de mon équipage de Venise « et pour lequel j'avais un attachement particulier. A force d'en faire un « objet de propreté, j'en avais fait un objet de luxe, qui ne laissait pas que « de m'être coûteux. Quelqu'un me rendit le bon office de me délivrer de « cette servitude. La veille de Noël, tandis que les gouverneuses étaient à « vêpres et que j'étais au concert spirituel, on força la porte d'un grenier où « était étendu tout notre linge après une lessive qu'on venait de faire. On « vola tout, et entre autres quarante-deux chemises à moi, de très-belle toile, « et qui faisaient le fond de ma garde-robe en linge. A la façon dont les « voisins dépeignirent un homme qu'on avait vu sortir de l'hôtel, portant « des paquets à la même heure, Thérèse et moi soupçonnâmes son frère, « qu'on savait être un très-mauvais sujet. La mère réprima vivement ce « soupçon; mais tant d'indices le confirmèrent, qu'il nous resta, malgré « qu'elle en eût. Je n'osai faire d'exactes recherches, de peur de trouver plus « que je n'aurais voulu. Ce frère ne se montra plus chez moi et disparut « enfin tout-à-fait. Je déplorai le sort de Thérèse et le mien de tenir à une « famille si mêlée, et je l'exhortai plus que jamais à secouer un joug aussi « dangereux. Cette aventure me guérit de la passion du beau linge, et je n'en « ai plus eu depuis lors que de très-commun, plus assortissant au reste de « mon équipage. »

Aug. Longnon.

I.

« L'an 1751, le vendredi 29 décembre sur l'heure de midi, nous Agnan-Philippe Miché de Rochebrune, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, en exécution des ordres de M. le Lieutenant général de police, sommes transporté rue de Grenelle-Saint-Honoré dans une maison dont est propriétaire le sieur Fabri, maître tailleur, et étant monté au quatrième étage et entré dans une chambre ayant vue sur ladite rue de Grenelle, nous y avons trouvé Marie Renoulx, femme de François Levasseur, ancien officier de la monnoie d'Orléans, elle gouvernante du sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, lequel occupe l'appartement où nous sommes et deux greniers au 6e étage de ladite maison et dans l'un desquels, qui est lambrissé, couche ledit François Levasseur, son mari : laquelle nous a dit et déclaré que le samedi 25 du présent mois, la déclarante en rentrant après vêpres dans ledit appartement où nous sommes, s'est aperçue que deux trous qui sont au dessus de la serrure de la porte d'entrée et qui étoient remplis de plâtre, étoient débouchés. Que cette circonstance a donné lieu à Thérèse Levasseur, fille de la déclarante, de monter dans la chambre

où couche ledit François Levasseur, et elle s'est aperçue que la porte qui avoit été fermée à double tour ne l'étoit qu'à un tour et qu'on y avoit volé 22 chemises fines garnies de manchettes unies, brodées et festonnées, marquées pour la plupart de la lettre R. au côté droit, quatre mouchoirs dont trois blancs et bleus et un blanc, quatorze cols à quatre boutonnières et neuf coëffes de nuit, le tout appartenant audit Rousseau et marqué de la lettre R., plus trois draps, quatre chemises à usage de femme marquées des lettres L. T., une chemise à usage d'homme et quatre serviettes marquées de la lettre L., et un paquet de menu appartenant à la déclarante, à son mari et à sa fille. Ajoute la déclarante que l'on a forcé encore le cadenas d'un autre petit grenier qui est audit 6e étage, etc. »

(Signé :) « Marie Renoulx; Miché de Rochebrune. »

(Archives nationales, fonds des commissaires au Châtelet, liasse 4799, commissaire Rochebrune.)

II.

« Du dimanche 16 janvier 1752, neuf heures du matin.

Le sieur Jean-Jacques Rousseau, âgé de 40 ans, citoyen de Genève, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, en la maison du sieur Fabri, maître tailleur d'habits, à l'hôtel du Languedoc, etc. Dépose, lecture à lui faite du procès-verbal par nous dressé le 29 décembre dernier et contenant la déclaration de la demoiselle Levasseur, qu'il n'a pas d'autre connoissance des faits qui y sont insérés, sinon que, le samedi 25 décembre dernier, le déposant étant rentré chez lui après le concert spirituel, il a appris qu'on avoit volé le même jour dans l'après-midi, dans une chambre au 6e étage où couche le sieur Levasseur, 22 chemises fines garnies de manchettes unies, brodées et festonnées, marquées pour la plupart d'un R. au côté droit, quatre mouchoirs dont un blanc et trois blancs et bleus, quatorze cols à quatre boutonnières et neuf coiffes de nuit appartenant au déposant et marqués de la lettre R, plus trois draps, quatre chemises à usage de femme marquées des lettres L. T., une chemise à usage d'homme, quatre serviettes marquées de la lettre L et un paquet de menu le tout appartenant tant à la demoiselle Levasseur qu'à son mari et à leur fille. Ajoute le déposant qu'on a forcé le cadenas d'un petit grenier audit 6e étage occupé par le déposant et que l'on avoit bouché un trou rempli de plâtre au dessus de la serrure de la porte d'entrée de l'appartement du déposant qui est au quatrième étage.

(Signé :) Rousseau. »

Marie Renoulx, âgée de 63 ans ou environ, épouse de François Levasseur, ancien officier de la monnoie d'Orléans, gouvernante du

sieur Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, chez lequel elle demeure,

François Levasseur, âgé de 80 ans ou environ, ancien officier de la monnoie d'Orléans, demeurant même maison,

Et Marie-Thérèse Levasseur, âgée de 30 ans ou environ, ouvrière en linge, demeurant également même maison, déposent tous des mêmes faits.

(Archives nationales, fonds des commissaires au Châtelet, liasse 4801, commissaire Rochebrune.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach administratif et commercial du département de l'Oise pour 1877. 38e année. In-18 de 504 p. Beauvais, Moisand.

— Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1877, publié sous les auspices de l'administration préfectorale. In-8° de 552 p. Versailles. Cerf.

— Coetlogon et Tisserand. — Les Armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées et cérémonies publiques. Ouvrage commencé par feu le comte A. de Coëtlogon, refondu et complété par M. L. Tisserand et le service historique de la ville de Paris. T. 2. In-4° de xvii-404 p. Paris, imprimerie nationale.

L'éditeur de ce volume, M. Tisserand, a donné lui-même un excellent résumé de ce volume à l'une des séances de la Société (voy. le *Bulletin* de 1876, p. 121-128).

— Cramail. — Abbaye royale de Saint-Pierre de Chaumes en Brie, ancien diocèse de Sens, doyenné de Melun, ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance, du xiie au xviie siècle. In-4° de 45 p. et pl. Paris, imp. Claye.

L'ouvrage paraîtra en 50 livraisons environ.

— Οἱ ἐν Παρισίοις ἑλληνισταί καί ὁ ΒΡΟΥΝΕ ΔΕ ΠΡΕΛ (Brunet de Presle) ὑπὸ Ἐλευθερίου ΘΩΜΑ· ἐν Σύρῳ. 1876. In-12.

— Houssaye (Henri). — Le premier siége de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne. In-12 de 97 p. avec plan. Paris, Vaton.

— Saulcy (de). — Éléments de l'histoire des ateliers monétaires de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement. In-4° de vi-166 p. Paris, Van Peteshem.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le mardi 13 mars 1877.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil prononce l'admission de :

548. M. Bailly, architecte, membre de l'Institut, présenté par MM. Vacquer et Leguay.

549. M. Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement, présenté par MM. Vacquer et Leguay.

550. M. Léon Chazal, contrôleur de la Banque de France, présenté par MM. A. Chevalier et Longnon.

551. M. Mellier, présenté par MM. H. Champion et Aubry.

— M. le Président apprend au Conseil que l'administration de la Banque de France a fait magnifiquement restaurer la galerie de l'hôtel de Toulouse, et qu'on médite une publication de luxe qui serait consacrée à l'histoire et à la description de cette belle galerie.

— M. Longnon annonce que les reproductions de tableaux représentant un projet de Pont-Neuf, en 1578, et la procession de la Ligue, pourront être livrées dans un mois. Il fait connaître, en outre, que 18 feuilles du tome III des Mémoires de l'exercice de 1876 sont composées : le volume doit contenir 25 feuilles environ et l'imprimeur fait espérer que le volume paraîtra à la fin du mois d'avril.

Communications.

— M. Egger offre à la Société les *Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette*, qui viennent d'être publiées en un volume in-8° par la maison Didot. Coray a vécu à Paris ou à quelques lieues de cette ville pendant toute la période révolutionnaire. Ses lettres n'ont

pas seulement de l'intérêt pour l'helléniste ou l'historien de la médecine : on y trouve des pages curieuses pour l'histoire de Paris pendant la Révolution.

— M. Vacquer communique le plan des restes de l'église des Jacobins, dans la rue Saint-Jacques. On compte utiliser l'arcade ogivale du XIIIe siècle figurée sur le plan.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le mardi 10 avril 1877.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil prononce l'admission de :

552. M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes, présenté par MM. Delisle et Longnon.

553. M. Paul Lacombe, présenté par MM. Rey et de Boislisle.

554. M. Bienaymé, chef de bureau au Ministère des Finances, présenté par MM. de Boislisle et Longnon.

555. M. Alexandre Thibault, présenté par MM. Delisle et Laverne.

— Aux termes de l'article 12 du règlement, il est procédé au tirage au sort des membres du Conseil sortant en 1877. Le Conseil se renouvelant tous les ans par quart, douze membres nouveaux devront être élus cette année en assemblée générale. Ces douze membres seront élus en remplacement de MM. Marion et de Gaulle, démissionnaires, et de MM. A. de Barthélemy, Guillaume, Longnon, Courajod, l'abbé Dufour, Jules Lair, le baron de Watteville, Victor Duruy, Gustave Desjardins, le baron de Guilhermy, désignés par le sort comme sortants en 1877.

Enfin M. Alphand, l'un des douze membres élus en 1876 et sortants en 1880, ayant donné sa démission, il sera également pourvu à cette vacance dans la prochaine assemblée générale.

— M. Boulay de la Meurthe, au nom du Comité des fonds, soumet au Conseil les propositions suivantes :

« 1° Le prix de vente des publications pour les exercices 1874, 1875, 1876 et 1877, en y comprenant les 20 o/o du libraire, demeure fixé à 4 fr. par année du Bulletin, 8 fr. par tome des Mémoires, 1 fr. par fascicule du Bulletin.

« Toutefois les membres de la Société auront droit, moyennant 15 fr., à l'ensemble des publications de chacun des exercices antérieurs à leur admission.

« La vente à des personnes étrangères est interdite pour les volumes de Mémoires ou les Bulletins, dont il reste moins de 150 exemplaires disponibles.

« 2° Le libraire de la Société est exceptionnellement autorisé à percevoir 27 1/2 o/o sur la vente du plan de Paris par Truschet. Le prix fort sera de 30 fr., en y comprenant le titre et un étui. Le prix net à encaisser par la Société sera de 22 fr.

« Désormais aucune feuille de ce plan ne pourra être vendue isolément, que sur un bon délivré par le trésorier de la Société, qui appréciera la demande. Le prix sera de 3 fr. 50 la feuille.

« Le tirage à part du plan de Pigafetta continuera d'être vendu au prix de 3 fr. »

Ces propositions sont adoptées.

— Sur la proposition de M. le baron de Watteville, il est décidé que le règlement de la Société et la liste de ses publications seront joints aux exemplaires du plan de Paris par Truschet qui seront mis en vente.

Sur la demande du même, il est également décidé que les exemplaires de nos publications sur grand papier seront désormais numérotés et que les numéros les plus élevés seront destinés au commerce.

— M. Longnon fait connaître au Conseil les résolutions prises par le Comité de publication dans sa dernière réunion : deux propositions nouvelles lui ont été faites pour la série de documents que la Société doit entreprendre. On a offert un volume de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la domination anglaise, ainsi qu'un recueil de pièces concernant les Comédiens du roi et la Comédie française durant les deux derniers siècles. Le Comité a adopté la première de ces propositions faite par M. Longnon, pour l'exercice de 1877, et réservé la seconde, qui émane de M. Émile Campardon, pour l'année suivante.

Communication.

M. Delisle dit qu'on a dernièrement trouvé à la Bibliothèque nationale, dans une ancienne reliure, un acte de l'année 1394, relatif à des sommes d'argent levées en France au nom du pape Clément VII. Dans cet acte est insérée une pièce du 24 août 1392 par laquelle « Johannes, miseracione divina tituli Sancti Vitalis sancte Romane ecclesie presbiter cardinalis de Murolio, » donne procuration à « Johannes de Celario, curatus parrochialis ecclesie Sancti Christofori Parisiensis. »

Le même acte contient une lettre de « Petrus, Sancte Marie in Cosmedin diaconus cardinalis, apostolice sedis in Francia nuncius cum plena legati a latere potestate. » Cette dernière lettre, émanée

du fameux Pierre de Luna, qui fut pape sous le nom de Benoît XIII, est datée de Paris, le 12 avril 1394 : « Datum Parisius, duodecimo die mensis Aprilis, pontificatus domini nostri Clementis pape septimi anno sexto decimo. »

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LA SÉPULTURE DE BOUCHARD Ier, COMTE DE CORBEIL A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.

Le comte de Corbeil Bouchard II, auquel on attribue la construction de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, détruite de 1820 à 1823[1], a un lien qui le rattache plus intimement, s'il est possible, à l'histoire de l'Ile-de-France : c'est sa qualité d'avoué de l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés, près Paris, connue depuis sous le nom de Saint-Maur. Bouchard II tenait cette dignité de l'un de ses prédécesseurs, le comte Bouchard Ier, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou (938 à 958).

Bouchard Ier, né vers le commencement du xe siècle, mourut, chargé de vieillesse, en 1012. La Vie de ce comte, restaurateur et bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés, a été écrite par un moine de l'abbaye, Eudes ou Odon, qui l'avait connu et qui a laissé sur lui quelques détails intéressants. Bouchard vint de bonne heure à la cour du roi de France, Hugues Capet, dont il sut obtenir les bonnes grâces et qui, afin de se l'attacher davantage, lui fit épouser Isabelle, veuve de Simon, comte de Corbeil. A l'occasion de cette union, le roi lui confirma le comté de Corbeil en même temps qu'il lui donna celui de Melun et tout spécialement celui de Paris. A cette époque, de graves désordres s'étaient introduits dans la règle de l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés; Bouchard fut sollicité d'y rétablir l'ordre et, après en avoir obtenu l'autorisation du roi Robert, avec l'aide de saint Mayeul, qu'il était allé chercher à Cluny, il rétablit la discipline dans le monastère. Il reconstruisit une partie des bâtiments, lui fit en outre des dons considérables, et, de concert avec l'un de ses fils, Renaud, évêque de Paris, il lui accorda de grandes immunités. Vers la fin de ses jours, il prit l'habit monastique dans ce couvent qu'il avait pour ainsi dire fondé, et à sa mort, son corps,

---

1. Voyez plus haut, p. 24.

sur la poitrine duquel une croix de plomb doré avait été placée, fut déposé dans le lieu où se tenaient les assemblées capitulaires. Sa femme, la comtesse Isabelle, morte peu après, fut inhumée avec lui. Mais, selon le récit du moine Odon, le monument qui renfermait ces dépouilles ne tarda pas à être détruit. Il est présumable que ce fut pour le remplacer par le mausolée qu'au XVIe siècle on voyait encore dans l'église du monastère. Une tradition, qui existait déjà à cette époque, lors de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés (nom qui depuis longtemps avait remplacé celui de Saint-Pierre-des-Fossés), voulait que ce tombeau ne contînt pas les corps de ceux pour lesquels il aurait été construit, parce que, à une époque très-éloignée, ces corps auraient été déposés dans un lieu bien plus honorable. En effet, lors de la suppression de l'abbaye, en 1750, le curé Clérambault, chargé du déplacement des corps inhumés dans l'église du monastère, reconnut que le tombeau de Bouchard était vide. J'ai recueilli ces diverses traditions à l'époque où je m'occupais de recherches sur cette importante abbaye; depuis, je crois avoir retrouvé les deux corps. Voici dans quelles circonstances :

En 1860, M. Bourières, propriétaire actuel de la majeure partie de l'emplacement de l'ancienne abbaye, y faisant faire des travaux de jardin assez importants, eut l'idée de rechercher les vestiges des bâtiments claustraux : je suivais les recherches. L'emplacement occupé par l'église fut fixé, et je reconnus l'existence de bases de colonnes, d'un profil indiquant une basse époque, qui avaient encore conservé quelques fragments de fût. Au nombre de six, elles formaient deux rangées fermées par une septième qui en occupait le sommet. Placées ainsi derrière l'ancien maître-autel, dont le massif était encore en place, elles indiquaient une crypte dont jusqu'alors il n'existait aucune mention. La tradition relative aux corps du comte Bouchard et de sa femme me revint à la mémoire, et je pensai être dans le lieu très-honorable où on disait qu'ils avaient été déposés. Je fis faire quelques recherches dans le sol de cette crypte, dont les terres d'ailleurs étaient remaniées, et, en dehors de la rangée de colonnes de droite, au pied de l'escalier en ruine qui donnait sans doute accès à cette crypte, je rencontrai cette espèce d'humus noirâtre que donne le bois de chêne décomposé, provenant d'une caisse dont les dimensions (0^m90 sur 0^m55) étaient faciles à constater. Elle avait contenu deux squelettes encore bien conservés, de sexes différents, dont les os étaient mélangés. Les deux crânes, qui sont encore en la possession de M. Bourières, présentaient cette singularité qui s'est déjà présentée plusieurs fois, d'être sciés horizontalement pour détacher la couronne crânienne. La présomption qui m'avait guidé n'aurait pu seule me suffire pour attribuer ces débris au comte Bouchard et à sa femme, sans la découverte de la plaque de plomb, la croix de miséricorde,

que le lendemain un des ouvriers m'a dit avoir retrouvée et a prétendu avoir rejetée avec d'autres débris sans importance, selon lui, mais que malgré mes recherches je n'ai pu retrouver dans les déblais.

Louis Leguay.

DESCRIPTION DE PARIS VERS 1175

PAR GUY DE BASOCHES.

Guy de Basoches a laissé, dans plusieurs de ses lettres, des descriptions intéressantes des endroits qu'il a traversés[1]. Celle qu'on va lire, et qui a dû être écrite vers 1175, nous apprend qu'il a connu Paris. Il s'efforce d'y attirer un de ses amis, et il en prend occasion de célébrer en termes pompeux cette ville déjà florissante au XIIe siècle, avec son île et ses faubourgs, avec le palais des rois de France, avec ses deux ponts fréquentés sans cesse par la foule des commerçants, des promeneurs et des écoliers.

Élie Berger.

Nobili adolescenti et in tantum suo quod alteri sibi, G. de Basochis, nobilitati generis respondere moribus generosis. Preoptatis visitando me scriptis, non solum absentem, verum longuo remotum terrarum spatio, quantum, etsi disjunctus corpore, sis mihi conjunctus animo, declarasti. Quapropter de statu meo situque civitatis que me florenti studii remoratur amore[2] rescribere tibi libens incipio, ut te quasi duabus ad me manibus traham, et retraham ab amplexu negocii vel ocii secularis, ejus appetitu diu nimiumque languentem, causa videlicet me consolandi dolentem propter absentiam tuam, et desiderio videndi celeberrimam civitatem.

Status itaque meus hic est : sum quidem Parisius, tam mentis quam corporis sanitate jocundus, si frueris eadem jocundior, jocundissimus si te non deesset (sic) contigisset. Sum quidem Parisius, in urbe regali, que non solum dulciflua naturalium dotum retinet oblectatione presentes, sed etiam remotos allicie invitat absentes. Sicut enim luna splendidioris speculi majestate sidereum sepelit jubar, non aliter urbs prefata super ceteras urbes diademate regie dignitatis imperiosum caput attollit. Sedet in gremio vallis deliciose, quam montium coronat ambitus, quos Ceres et Bacchus studiis ortantibus ornant. Secana inter agmina fluviorum non humilis superbus alveo, decurrens ab Oriente, caput, cor, medullam totius urbis duobus circumplectens brachiis, insulam facit. Suburbia duo dextra levaque porriguntur, quorum minus precellens, invidiosis urbibus invidiam

---

1. Comte Riant, *Note sur les œuvres de Guy de Basoches,* dans la *Revue de Champagne,* 1876, pp. 1-8.

2. Ms. *a more.*

parit. Ab utroque suburbio duo lapidei pontes in insulam protenduntur ; quorum uter qui nomen a sua sortitus est quantitate, Magnum enim eum..., cujus facies ad Aquilonem et mare spectat ad Anglicum; oppositum autem illi, qui patet ad Ligerim, Parvum pontem appellaverunt. Pons ille qui Magnus dicitur, densus, dives, emax, fervet, suspirat, abundat navigiis, opibus, mercibus innumeris, navigiis fervet, opibus suspirat, abundat mercibus. Ecce parem non habet iste locus. Pons autem Parvus aut pretereuntibus, aut spatiantibus, aut disputantibus logicis didicatus est. In ejus insule sinu precelsa palatii regalis altitude consurgit, que totius urbis capitibus humero minatur audaci. Eam non tantum mirabilis operum structura, quantum nobilis illius regni reverenda commendat auctoritas :

Hec est illa domus Francorum gloria, quorum
Perpetua laudes secula laude canent.
Hec est illa domus cujus ditione tenetur
Gallia Marte potens, Flandria dives opum.
Hec est illa domus cujus Burgundia sceptrum,
Normanni imperium, Britones arma timent.

In hac insula regale sibi solium ab antiquo filosofia collocavit, que sola solo comite contempta studio perhemnen lucis et immortalitatis possidens arcem victorioso pede calcat mundi jam pridem senescentis aridum florem. In hac insula perpetuam sibi mansionem septem pepigere sorores, artes videlicet liberales, et intonante nobilioris eloquentiae thuba decreta leguntur et leges. Hic fons doctrine salutaris exuberat, et quasi tres rivos ex se limpidissimos ad prata mentium irriganda producens dividit tripliciter intellectum sacre pagine spiritalem in hystoricum, allegoricum, et moralem.

Propterea, dilectissime, precor, et precordialiter brachiis sincere dilectionis tuum illud amantissimum mihi pectus amplector, ut abjectis oblectationum secularium et te retinentis ocii blandimentis, impedientem te si difficilis (sic) est ad solvendum potius et ocius rumpe funiculum, venire festinans ad me, tam propter amorem meum, quam propter celebrem locum, in quo possis adipisci rerum divinarum humanarumque scientiam, notitiam nobilium, probabilium gratiam, amicitiam plurimorum. Ut autem noveris quam necessarium sit hoc in tempore desideratum presentie tue solatium, magnis me tristitie nebulis involutum pro mihi carissimo, viro clarissimo, rebus humanis nuper exempto, significo tibi cum lacrimis et carmine lamentationis :

Quicquid in hoc mundo pretiosius esse probatur
Improba vile facit mors, miserumque probat.
Nam quod in hoc mundo sit precellens homo verum est
Et nichil hoc vero verius esse potest.
Sed quod mortus (sic) onus non sustineatur ab ullo

Non genus aut species, non habet ullus honor,
Non facit hoc sensus, nequeunt artes neque vires,
Muneris hujus opem non operantur opes,
Deque magis caro major jactura carere,
Et gravior casus quo gradus altior est.
En flos militie Guido jacet inclitus armis,
Magnus honore, decens corpore, clarus avis,
Fama minor factis quatinus (sic) celeberrima, cujus
Eternum meruit laudis habere decus.
Quis dolor et quantus modicus modo quod fit acervus
Magnifici cordis nobilis illa domus,
O plangenda nimis quamvis laudanda; rebelles (?)...
Nescio fundere plus an dare docta manus.
O quasi stella micans Castellio nomen in armis!
O timor hostilis! O socialis honor!
Sublato Guidone lates quo bellica signa
Majus et insigne non habuere magis.
Terra quid oculis hec oculorum sidera, flavum
Crinem, cui soliti crisoliti cedere?
Heus! Ubi libera frons? Ubi nunc flos ille genarum?
Os roseum, carnis lilia, dentis ebur,
Gloria tanta viri tanti quo vivere vivo
Elegit probitas, vel moriente mori?
Sicut in humanis nichil est immobile rebus,
Nil valet in summo culmine stare diu,
Cum jam non posset plus crescere nequid haberet
Descendendo minus tota repente ruit.
Francia plange virum, vires tibi cujus ademptas
Tam doluisse parum est quam meminisse dolor,
Qui cum te canerent veterem renovasse fideles,
Deponens hominem, sit tibi Christe novus.

(Bibliothèque de la ville de Luxembourg, ms. latin, n° 28, f° 11 r° à 13 v°.)

PARIS-GUIDE ET LES ROIS FAUX-MONNAYEURS.

Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 9 février 1877.

Le *Ne sutor ultra crepidam* sera éternellement vrai, parce qu'il y aura toujours des esprits disposés à faire parade d'une érudition qu'ils ne possèdent pas. A quoi cela peut-il leur servir, me demandera-t-on? A enfanter des tirades à effet, trop semblables à une vessie gonflée que le premier coup d'épingle vide et aplatit. En voici une bonne preuve.

Il y a quelques jours, le vendredi 2 février 1877, on nous distribuait ici une brochure véritablement intéressante de M. le docteur

Moura ; elle est intitulée : *La Butte des Moulins, sa naissance, sa vie et sa mort.* Pourquoi faut-il que M. Moura ait eu la malencontreuse idée d'y insérer (p. 12 et 13) la citation suivante, à propos de l'ancien marché aux pourceaux, et du supplice qu'on y infligeait aux faux monnayeurs :

Là, dans une cuve de fer, au nom de ces princes qui, entre autres habiletés monétaires, inventèrent le *tournois noir ;* au nom de Philippe Ier qui déclara argent les pièces de billon ; au nom de Louis VI et de Louis VII qui contraignirent tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre des sous pour des livres ; au nom de Philippe le Bel qui fabriqua ces angevins d'or douteux, appelés *moutons à la grande laine* et *moutons à la petite laine;* au nom de Philippe de Valois qui altéra le florin Georges : au nom du roi Jean qui éleva des rondelles de cuir portant un clou d'argent au centre à la dignité de ducats d'or ; au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards, qu'il qualifia *saluts d'or* et *blancs d'argent;* au nom de Louis XI qui décréta que les ardits d'un denier en valaient trois ; au nom de Henri II, lequel fit des *henris* d'or qui étaient en plomb; pendant cinq siècles on a bouilli vifs les faux monnayeurs (V. Hugo, *Paris-Guide,* introd., p. 11 et 12, 1867).

Prenons ces assertions une à une et examinons-les de près.

— 1° « Au nom de ces princes qui, entre autres habiletés monétaires, inventèrent le *tournois noir.* »

En quoi l'invention du denier tournois est-elle blâmable? L'auteur serait bien embarrassé de le dire et de prouver qu'il a raison. Le denier tournois, inventé par l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, était une monnaie si répandue et si bien agréée partout, que Philippe-Auguste, en sa double qualité d'abbé-né de Saint-Martin et de roi de France, n'hésita pas à placer son nom sur ce denier et à le substituer, en 1204, en Normandie par exemple, aux deniers qui couraient dans ce pays et qui étaient émis par des ateliers monétaires indépendants de la couronne de France. Ce fut, à ce qu'il paraît à l'auteur, une mesure bien désastreuse, et pourtant le système monétaire tournois fut accepté par la chrétienté, comme un système excellent que l'on s'empressa d'adopter parce qu'il était profondément honnête et loyal. Où donc est l'*habileté* monétaire stigmatisée comme frauduleuse par l'auteur du passage en question? C'était le *tournois noir*, dit-il, et cette dénomination seule équivaut à ses yeux à une démonstration. Avec un peu moins de légèreté et un peu plus de lecture, il aurait su que toute monnaie de billon, c'est-à-dire d'argent allié à plus ou moins de cuivre, était désignée sous le nom de monnaie noire, pour la distinguer de la monnaie d'argent le roi, c'est-à-dire à 11 deniers 12 grains de fin, qui s'appelait la monnaie blanche. Or le denier *tournois noir* fut, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Philippe VI, au titre de 3 d. 18 grains d'argent et à la taille de 217 au

marc de Paris. En d'autres termes, dans 8 onces de deniers tournois noirs il y avait 217 deniers contenant chacun bien près d'un tiers d'argent et un peu plus de deux tiers de cuivre. Chacun d'eux pesait 1,20, et 12 de ces deniers valaient un gros d'argent le roi, c'est-à-dire qui ne contenait qu'un 24e de cuivre, qui était de 58 au marc, et pesait 4 gr. 48 d'argent fin, tandis que dans un gros tournois équivalant à ces 12 deniers tournois et à 23/24 de fin il n'y avait en réalité que 3 gr. 89 d'argent fin. Pauvre tournois noir, il valait décidément mieux que la réputation qu'on prétend lui faire, car je ne sache pas que quelqu'un se soit jamais avisé de dire que le gros tournois à 23/24 de fin fût une mauvaise monnaie. Ce qui est certain, c'est que toutes les fois que des calamités publiques forcèrent d'abaisser le titre des monnaies, il n'y eut jamais qu'un cri : Rendez-nous les bons gros tournois de saint Louis!!!

— 2° « Au nom de Philippe Ier qui déclara argent les pièces de « billon. »

Où l'auteur a-t-il trouvé cela? Dans son imagination, sans doute, et je le mets au défi de justifier les expressions dont il abuse en cette occasion.

Depuis longtemps déjà, le titre des deniers courants avait passé de l'argent fin à l'argent allié de cuivre, c'est-à-dire au billon. Leblanc, qu'on aurait pu consulter un peu mieux qu'on ne l'a fait, dit que les deniers de Philippe Ier étaient à 7 ou 8 deniers de loi. Ce fut en 1103, suivant la Chronique de Maillezais, qu'eut lieu le premier affaiblissement de la monnaie d'argent. Mais cette assertion est sujette à caution, car les deniers de Robert et de Henri Ier parvenus jusqu'à nous, sont toujours en billon. En 1112, nouvel affaiblissement du titre des deniers qui, en 1113, étaient encore à 6 deniers de loi, c'est-à-dire que leur alliage était moitié argent et moitié cuivre. Enfin, en 1120, il y eut un troisième affaiblissement. Mais en quoi cela implique-t-il que Philippe Ier déclara argent la pièce de billon?

— 3° « Au nom de Louis VI et de Louis VII qui contraignirent « tous les Français, les habitants de Compiègne exceptés, à prendre « des sous pour des livres. »

Il faut véritablement avoir une bien grande confiance dans l'ignorance ou la crédulité de ses lecteurs, pour tirer une conclusion pareille de la teneur du titre que l'on semble invoquer et que l'on a trouvé dans Leblanc (p. 162). Voici ce titre :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Ludovicus, Dei gracia rex Francorum, notum fieri volo cunctis fidelibus, tam futuris quam instantibus, quam nos, qui contra voluntatem hominum de Compendio ibi moneta fieri volebamus, tam propter discordiam inde ortam, tam propter eorum petitionem, illis concedimus, ut neque nos, nec heres noster, unquam amplius Compendii monetam fieri faciamus, sed illis in perpetuum annuimus, ut

talis moneta ad medietatem ibi perpetuo mittatur, qualis antecessorum suorum temporibus ibidem cucurrisse cognoscitur, etc.

Que résulte-t-il de ce texte bien intelligible pour un écolier de sixième? Que Louis VI ayant voulu établir un atelier monétaire à Compiègne, les habitants élevèrent contre cette innovation des réclamations bruyantes auxquelles le Roi céda, en s'engageant, pour lui et son héritier, à ne plus frapper de monnaie royale à Compiègne, et à permettre dans cette ville le cours des monnaies qui y avaient couru du temps des pères des réclamants. Quelles étaient ces monnaies? Sans doute celles de Beauvais, d'Amiens, de Laon, de Corbeil et de Saint-Quentin, auxquelles la population compiégnoise était habituée, comme tous les habitants des autres villes de la Picardie.

Et cela impliquerait que Louis VI a fait prendre partout ailleurs des sous pour des livres? Il faut une bien fine perspicacité pour découvrir cela dans le texte que je viens de reproduire.

— 4° « Au nom de Philippe le Bel qui fabriqua ces angevins d'or « douteux, appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite « laine. »

Des angevins d'or douteux? Quelle perplexité serait la nôtre pour reconnaître les pièces dont l'auteur a voulu parler, s'il n'ajoutait immédiatement : appelés moutons à la grande laine et moutons à la petite laine. Des angevins? Mais on n'a jamais connu d'autres angevins que les deniers de billon des comtes d'Anjou; il y a bien eu à Metz aussi des angevins, infime monnaie noire de la valeur d'un cinquième de denier messin; mais des angevins d'or douteux, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Comme il faut toujours être charitable quand c'est possible, je me plais à croire que l'auteur, ayant lu un peu vite l'histoire des aignels d'or, aura écrit de mémoire, croyant bien faire, *angevins* au lieu d'*aignels*. Je trouve bien dans les écrits du temps le nom de moutons à la grande laine appliqué aux aignels. Quant aux moutons à la *petite laine*, c'est une autre affaire. Leur mention appartient exclusivement à l'imagination de Leblanc que notre auteur a encore copié, sans se donner la peine de contrôler cette assertion.

Restent enfin les mots « d'or douteux » qu'il eût été bon de justifier quelque peu ; il est vrai que c'eût été par trop difficile.

Les aignels ou moutons à la grande laine de Philippe le Bel, frappés en vertu d'une ordonnance royale du 1er janvier 1297 (ancien style), étaient d'or fin et de 59 et 1/3 au marc.

Le 22 janvier 1310, il fut encore ordonné de frapper des aignels d'or fin de 59 1/6 au marc.

Le 7 février 1310, ils furent mis à la taille de 58 et 1/3, mais continuèrent à être d'or fin.

Le lundi avant le 14 janvier 1311, nouvel ordre de frapper des aignels d'or fin, de 58 1/3 au marc.

Leblanc, dans ses tables, mentionne en juin 1313 des aignels d'or fin mis à la taille de 59 1/6.

Enfin, c'est l'assemblée des notables des bonnes villes convoqués et réunis à Paris, qui proposa, le 8 novembre 1314, d'abaisser le titre des aignels à 22 karats ; mais hâtons-nous d'ajouter que cette proposition n'eut pas de suite à cause de la mort du Roi survenue le 24 novembre 1314, c'est-à-dire seize jours après la délibération de l'assemblée.

Ainsi l'or douteux de notre auteur ne cessa pas un seul instant, pendant le règne de Philippe le Bel, d'être de l'or fin. L'accusation portée est donc radicalement fausse. Sous Louis X et sous Philippe le Long, l'aignel continua à être d'or fin et de 59 et 1/6 au marc. Poursuivons.

— 5° « Au nom de Philippe de Valois qui altéra le florin Georges. »

Cette accusation n'a pas plus de fondement que la précédente. En voici la preuve. Jamais Philippe VI n'a fait frapper de florins Georges ; il n'a donc pu les altérer.

Le 4 février 1340, le duc Philippe fit frapper à Orléans des florins Georges d'or fin et de 52 et 2/3 au marc. Le Roi s'émut à l'annonce de cette fabrication qu'il n'avait pas autorisée, et les florins Georges furent promptement interdits.

Le 27 avril 1346, Jehan, fils aîné du Roi et son lieutenant en Languedoc, fit frapper à Toulouse des florins Georges, et le 21 janvier 1347, les écus royaux à 23 karats seulement furent ordonnés dans la même ville. L'émission des florins Georges avait donc été interdite.

Toutefois, le 9 octobre 1346, le comte d'Armagnac avait ordonné l'exécution des lettres-patentes du duc Jehan, datées du 27 avril 1346. C'est ainsi que le roi Philippe VI a altéré le florin Georges. Il en a par deux fois interdit le cours, parce que ce n'était pas une monnaie issue de son initiative royale ; voilà tout.

— 6° « Au nom du roi Jean qui éleva des rondelles de cuir portant « un clou d'argent au centre à la dignité de ducats d'or. »

D'abord où notre auteur a-t-il eu la chance de découvrir l'existence dans la monnaie française de ducats d'or ? Nous serions bien curieux de le savoir.

Quant à l'histoire des rondelles de cuir portant un clou d'argent au centre, voici ce qu'en dit Leblanc (p. 277) : « Ce que Commines « dit de la monnoye de cuir qu'on fit en France, après avoir payé la « rançon du Roy, ne me paraît point vraysemblable, puisqu'il est « certain que le Roy à son retour d'Angleterre fit forte monnoye d'or « et d'argent, que le marc d'argent ne valut que 5 livres et celuy d'or, « 60 livres, ce qui eût été absolument impossible si la disette de ces « deux métaux eût été aussi grande en France que le marque Phi- « lippe de Commines. »

Ce chroniqueur, qui a écrit plus de cent ans après le règne du roi Jean, a réédité une histoire ridicule, déjà répandue sur le compte de saint Louis, et qui n'est vraie ni pour l'un ni pour l'autre des deux rois en question. Voici, du reste, ce que dit Leblanc au sujet des prétendues monnaies de cuir de saint Louis (p. 195) :

« Je laisse à part tout ce qu'on a dit sans preuve et sans fondement « des monnoyes de saint Louis. Je ne crois pas que ce qu'on a avancé « de la monnoye de cuir dont on prétend qu'on se servit sous son « règne mérite d'estre refuté ; ce sont de pures fables qui n'ont pas la « moindre apparence de vérité. »

Je suis parfaitement de l'avis de Leblanc et je passe outre.

— 7° « Au nom de Charles VII, doreur et argenteur de liards, qu'il « qualifia saluts d'or et blancs d'argent. »

Il faut cette fois encore être bien osé ou bien ignorant de l'histoire des monnaies de France, pour avancer de pareilles énormités.

Les saluts d'or ont été frappés en France par Charles VI ; en Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre, devenu gendre et héritier de la couronne de Charles VI, au détriment de l'héritier légitime, le dauphin Charles, qui fut plus tard le roi Charles VII ; puis enfin par Henri VI, fils de Henri V et de Catherine de France, lequel posséda Paris jusqu'en 1435.

Or les saluts de Charles VI, que notre auteur qualifie de liards dorés par Charles VII, *doreur et argenteur de liards,* étaient d'or fin et de 63 au marc ; il fut ordonné de les frapper le 11 août 1421, après l'ignoble traité de Troyes qui spoliait Charles VII (ce traité est du 21 mai 1420).

Le salut de Henri V, créé par ordonnance du 20 novembre 1421, était également d'or fin et de 63 au marc.

Enfin les saluts de Henri VI furent de deux espèces. La première, créée par l'ordonnance du 6 février 1422, était aussi d'or fin et de 63 au marc. La seconde, ordonnée le 6 septembre 1423, était encore d'or fin, mais de 70 au marc.

Il est vrai qu'il a été frappé à Tournai, du 20 mai 1433 au 31 du mois, 1,600 saluts au nom de Charles VII, et ceux-ci étaient d'or fin et de 70 au marc (Archives nationales, registre en papier du carton Z, I^b 999). C'est tout ce que nous savons de cette monnaie que jamais personne n'a vue et qu'on ne retrouvera peut-être jamais, vu le petit nombre d'exemplaires qui ont été émis, vu aussi que les refontes de monnaies ont probablement anéanti ces 1,600 pièces.

Voilà pour Charles VII, le doreur de liards. Passons à l'argenteur de ces mêmes liards qu'il qualifia blancs d'argent.

Le 28 janvier 1435 furent créés les gros d'argent de Charles VII ; ils étaient de 70 au marc, et à 22/24 d'argent fin. Cette monnaie,

dont la création fut conseillée par Jacques Cœur, était, on le voit, un liard fortement argenté. Mais, me dira-t-on, peut-être s'agit-il dans la pensée de l'auteur des blancs de billon de 10 deniers tournois que l'on appelait grands blancs.

Or ces grands blancs de Charles VII ont été presque constamment à 5 deniers de loi, c'est-à-dire qu'ils contenaient 20/48 d'argent fin. Il est vrai que le titre en a parfois varié, mais jamais il ne s'est abaissé au point de pouvoir être qualifié de liard argenté. D'ailleurs ces abaissements de titre ont toujours été de fort courte durée.

En fait, l'assertion de notre auteur en ce qui concerne Charles VII n'a aucune espèce de fondement ; tranchons le mot, elle est fausse.

— 8° « Au nom de Louis XI qui décréta que les ardits d'un denier « en valaient trois. »

Le 9 mai 1455, Bordeaux, rentré sous la domination française, avait reçu de Charles VII l'ordre de frapper les mêmes monnaies que celles qui étaient émises par les autres ateliers du royaume. Or l'Aquitaine était habituée depuis un temps fort long à voir circuler des hardis des rois d'Angleterre et du Prince Noir, qui couraient pour 3 deniers tournois.

Le 18 septembre 1467, Louis XI, ayant trouvé avantageux, dans le système duodécimal, cette coupure de la valeur de 3 deniers, prescrivit de frapper des hardis copiés des hardis d'Angleterre. Ils étaient à 3 deniers de loi, c'est-à-dire qu'ils contenaient 3/12, soit un quart de leur poids, d'argent, tandis que le denier tournois n'était qu'à 1 denier de loi et ne contenait par conséquent que 1/12 d'argent. Le rapport de ces deux monnaies était donc parfaitement exact et légitime, et Louis XI a eu grandement raison de dire que le hardi courrait pour 3 deniers.

Où est en cela la prétendue faute incriminée ? Je ne m'attarde pas à la chercher, je ne la trouverais certainement pas. Du reste l'auteur a écrit que Louis XI « décréta que les ardits d'un denier en valaient « trois. » Il rendrait un grand service à la science numismatique s'il voulait bien montrer dans l'histoire des monnaies françaises la trace d'un hardi d'un denier. Ce serait une véritable découverte !

J'arrive enfin à la dernière assertion : « Au nom de Henri II, « lequel fit des henris d'or qui étaient en plomb. »

Les henris d'or, créés en 1549, de la valeur de deux écus, étaient à 23 karats et de 67 au marc. Il y eut également des doubles et des demi-henris. Quant aux henris d'or qui étaient en plomb, c'est encore une découverte que je recommande instamment à l'érudition numismatique de notre auteur ; malheureusement, j'en ai bien peur, il se passera du temps avant qu'il ne puisse la réaliser.

Et voilà ce qu'on n'a pas craint d'imprimer en 1867. Voilà ce que

M. le docteur Moura a copié sur la parole du maître et ce qu'il a fait distribuer de confiance à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il eût mieux fait de laisser à l'auteur de cette tirade insensée toute la responsabilité de ses assertions déplorablement inexactes.

4 février 1877.

F. DE SAULCY.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA SURPRISE DE PARIS PAR LES BOURGUIGNONS EN MAI 1418.

Communiqués et annotés par M. Joseph GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or.

I.

Lettre des conseillers du duc de Bourgogne, établis à Troyes, à leurs collègues du conseil ducal demeurés à Dijon pour leur annoncer la surprise de Paris et pour l'arrivée du duc de Bourgogne[1].

(30 mai 1418.)

A NOS TRES CHIERS SEIGNEURS ET FRERES MAISTRE G. COURTOT[2], D. MARESCHAL[3], J. DE NOIDENT[4].

Mes tres chiers seigneurs et freres,

Tant comme je puis, je me recommande à vous, et en bonne

---

1. Les premières lignes de ce document ont été imprimées en 1869 dans l'*Histoire généalogique de la maison de Chastellux*, p. 82.

2. Guillaume Courtot, chevalier, conseiller, président en la Chambre des comptes de Dijon, où il conquit toutes ses dignités, depuis celle de clerc. Il fut anobli en 1428 par le duc Philippe le Bon et mourut en 1439 (Arch. de la Côte-d'Or ; armorial de la Chambre des comptes, f° 43). C'est la tige de la famille Courtot de Cissey, à laquelle appartient l'ancien ministre de la guerre.

3. Dreux Maréchal, conseiller, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Dijon, en 1409, passa en 1419 au même titre à celle de Paris, mais sans quitter la précédente (Armorial de la Chambre, f° 180).

4. Jean de Noidant, originaire de Châtillon-sur-Seine, conseiller du duc, maître ordinaire de la Chambre des comptes de Dijon, chambellan du comte de Charollais, fils du duc Jean, fut pourvu en 1408 de l'office de receveur-général du duché et du comté de Bourgogne, qu'il exerça à plusieurs reprises jusqu'en l'année 1419. Anobli en 1418, le duc Jean le comprit peu après parmi les gouverneurs des finances du royaume. Il devint plus tard châtelain de Saint-Seine-sur-Vingeanne et de Saulx-le-Duc, gouverneur des monnaies du duché. Il mourut à Dijon et fut inhumé en la Sainte-Chapelle (Armorial, f° 188).

verité vous plaise savoir que samedy dernier passé, environ mienuyt[1], messeigneurs le bailli d'Auxois[2], de Chasteluz[3] et de Lille-Adam[4] entrerent à Paris, à tous leurs gens, à v estandars et eulz loigiez et estans en l'ostel du Roy, ont detenu et detiennent prisonnier le conte d'Arminac[5], le chancelier de France[6] et aultres; et monseigneur le Dalphin et le prevost de Paris[7] se sont retrais à Melun et ont fait rompre les pors de Marne et de Charenton, et ont mandé tous les gens d'armes de leurs garnisons. Et vous certiffie avoir veues, tenues et leues les lettres du dit bailli d'Auxois, que nous cognoissons comme nous faisons les vostres, lesquelles lettres du dit bailli d'Auxois l'on envoie hastivement à Monseigneur, et par ainsi mon dit seigneur, par la grâce de Dieu, a et tient presentement en sa main la conqueste et salvacion de ce royaume. Si facent les compaignies hastivement ferrer leurs chevaulx. Escript à Troyes[8] le xxxe jour de may.

---

1. Jean Chousat qui écrivit la lettre s'est trompé. D'après tous les écrivains contemporains (Journal parisien, Monstrelet, Pierre de Fenin) l'événement arriva dans la nuit du dimanche 29 mai.

2. Guy de Bar, seigneur de Presles, chevalier, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne était bailli d'Auxois depuis 1411. Nommé prévôt de Paris après la surprise des Bourguignons, Jean de Cussigny lui succéda comme bailli. Le Journal parisien l'appelle « le beau sire de Bar »; Monstrelet « le Veau de Bar, bailli d'Auxi ».

3. Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, de Basoches, de Bordeaux, vicomte d'Avallon, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. La prise de Paris lui valut, ainsi qu'au sire de l'Isle-Adam, le bâton de maréchal de France. En 1423, il contribua au gain de la bataille de Cravant et mourut en 1453 (Anselme, t. VII, p. 1; Labarre, t. II; *Histoire généal. de la maison de Chastellux*).

4. Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chevalier du parti de Jean Sans-Peur, puis conseiller de Philippe son fils. Nommé maréchal au mois de juin 1418, il fut destitué de sa charge le 22 janvier 1421. Il périt en 1437 à Bruges dans une sédition (Anselme, t. VII, p. 11; Labarre, t. II).

5. Bernard VII, comte d'Armagnac et de Fezensac, nommé connétable de France par lettres du 30 décembre 1415. Gendre du duc de Berry, il avait marié l'une de ses filles au duc d'Orléans, neveu de Charles VI, et fut l'une des principales victimes du 12 juin 1418 (Anselme, t. VI, p. 223).

6. Henri le Corgne, dit de Marle, premier président du Parlement de Paris le 22 mai 1403, chancelier de France le 8 août 1413, tué le 12 juin 1418 (Anselme, t. VI, p. 380).

7. Tanneguy du Châtel, chevalier breton, avait été nommé prévôt de Paris, lors de la réaction de 1413.

8. Le duc de Bourgogne y avait laissé la reine avec son conseil et était parti à Montbéliard pour avoir une entrevue avec l'empereur. Il n'en partit que le 29 mai pour revenir à Troyes, où il arriva le 26 (Comptes du maître de la Chambre aux deniers).

Voz freres Jehan Chousart[1], Jehan Guerin[2] et Pierre Gormot[3].

(Archives de la Côte-d'Or, Chambre des comptes de Dijon, registre de correspondance B 11942.)

II.

Dépêche des gens du conseil et des comptes à Dijon, au duc Jean, l'informant de la tentative avortée des Armagnacs pour reprendre Paris et des massacres qui ont suivi cette entreprise.

(4 juin 1418.)

Notre tres redoubté seigneur,

Tant et si tres humblement comme nous povons, nous nous recommandons à vous, et vous plaise savoir nostre tres redoubté seigneur, que, en continuant de bien en mieulx, par la grace Nostre Seigneur et au bien et honneur du Roy nostre sire, de la Royne et de vous, les bonnes et haultes nouvelles que deviez avez eues du fait de Paris, il est verité, nostre tres redoubté seigneur, que mercredi matin derrier passé, environ trois heures après minuit, sur le point du jour, monseigneur le Daulphin acompaigné de environ xiiiᶜ hommes d'armes, qui en la nuit estoient au pont de Charenton, vindrent devant la ville de Paris à la porte Saint-Anthoine, et lors ceulx qui estoient en la Bastille, saichant la venue et entreprinse des dessus diz, vindrent aussi du costé de la ville ou nombre de cinquante hommes d'armes rompre la ditte porte Saint-Anthoine. A quoy ceulx de la dicte ville de Paris ne povoient resister pour ce que ceulx de la dicte Bastille faisoient gecter contre eulx bonbardes, canons à tres terrible trait, à grant foison et tellement que les diz gens de mon dit seigneur

---

1. Jean Chousat, né à Poligny (Franche-Comté) dans une condition obscure, s'éleva par son mérite aux plus hautes dignités. Le duc Philippe le Hardi l'employa comme trésorier du bailliage d'Aval en Comté et l'admit dans son conseil. Jean Sans-Peur le confirma dans la charge de receveur-général de toutes ses finances qu'il tenait depuis 1403 et qu'il conserva jusqu'en 1406; il le nomma peu après « pardessus des offices de la saunerie de Salins », poste équivalant à celui d'intendant-général. Conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dijon, dont il devint le chef en même temps que de la Chambre des comptes nouvellement instituée à Lille, il mourut en 1436 et fut inhumé dans sa ville natale (Armorial de la Chambre, f° 42; Labarre, t. II).

2. Jean Guérin, changeur à Paris, compromis dans les troubles des Cabochiens et banni, se réfugia près du duc Jean qui l'admit dans son conseil, et le fit nommer, peu après la surprise de Paris, conseiller du roi et l'un des quatre gouverneurs-généraux des finances (Monstrelet; Labarre, t. II; Religieux de S.-Denis).

3. Pierre Gormot ou Gorremont, conseiller du duc, devint dans le même temps receveur-général des finances du roi (Arch. de la Côte-d'Or, B 1593, 1602).

le Daulphin entrerent par la dicte porte de la dicte ville et non obstant la grant chaine de fer tendue devant Saint-Katherine.

Ilz vindrent en la Bastille en reboutant noz genz à tres grant force jusques devant la croix en la porte Baudet. Toutesvoyes noz dites gens, qui par la dicte nuit avoient fait grant gait et garde, saichans aucunement l'assemblée des diz ennemis, rebouterent les dessus diz en combattant par l'espace de III heures jusques hors de la dicte porte, où les attendoit monseigneur le Daulphin et son estandart, lesquelz les recuillirent; et, en ce faisant, ot des diz ennemiz mors jusques au nombre de VIIIxx chevaliers et escuiers, et des prisonniers grant foison qui depuis furent tuez pour ung cry qui lors fut fait que on tuast tout, et aussi en y ot de ceux de la ville leurs complices prins et mors. Et se fait, se retrahirent monseigneur le Daulphin et ses gens au pont de Charenton et de là sont alez à Melun où n'avoie de V ou VIc hommes d'armes, et aucuns d'iceulx se sont boutez en la dicte Bastille avec aucuns de ceulx qui desja y estoient. Pourquoy le prevost de Paris, qui à présent est, c'est assavoir, vostre bailly d'Auxois, fit faire ung grant et hault fossé et ung paliz contre la porte de la dicte Bastille, au costé devers la ville. Et en oultre, nostre tres redoubté seigneur, vous plaise savoir que Ettor de Saveuse et Phelippe, son frere[1], vindrent et entrerent le lundi dedans la dicte ville de Paris accompaignés de IIIIc hommes d'armes et VIc hommes de trait. Et d'autre costé y sont alez à grant et notable compaignies le seigneur de Salneufve[2], Chasteaul-Vielz[3], Calot de Duilly[4], Mres André de Roiches[5], Jehan d'Aubigny[6], Clavin et Jehan du Cloux[7] et plusieurs aultres, lesquelz, et nous tous, et vous aultres bons et loyaulx serviteurs ne demandent ne dessirent fors que vostre venue. Pourquoy nostre tres redoubté seigneur, nous vous supplions et requerons tres humblement qu'il vous plaise pour l'amour de nostre seigneur, pour vostre grant bien et honneur, toutes aultres choses

---

1. Hector et Philippe de Saveuse, aventuriers picards nommés dans toutes les chroniques de cette époque. Le document porte *Etton* au lieu de *Ettor*.

2. Guigues, seigneur de Salleneuve, écuyer, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne (Monstrelet, Religieux de S.-Denis, Labarre).

3. Aimé, seigneur de Châteauvieux et de Verjon en Bresse, chevalier, conseiller et chambellan du duc Jean, qui le commit à la garde de la ville de Troyes (Monstrelet, Labarre).

4. Calot de Duilly, chevalier bourguignon, souvent cité par Monstrelet.

5. André de Roches, chevalier, conseiller et chambellan du duc Jean (Labarre, t. II, p. 131).

6. Jean d'Aubigny, capitaine bourguignon (Monstrelet; Labarre, t. II, p. 130).

7. Clavin et Jean Du Cloux, frères, capitaines bourguignons cités dans Monstrelet (Labarre, t. II, p. 131; Arch. de la Côte-d'Or, montres d'armes).

delaissant, vous vous avanciez de venir par deça pour vous en aler à Paris, avec et en la compaignie de la Royne, laquelle a moult grant desir de vostre venue pour y aler, ainsi que le Roy nostre dit seigneur l'a mandé et escript à elle et à vous, et vous envoyons enclose en ces presentes le nom des prisonniers que vos dites gens ont prins et detiennent devers eulx et autres choses au dit feuillet déclairées. Nostre tres redoubté seigneur, le Saint Esperit, par son plaisir, vous ait en sa sainte garde et vous doint, etc. Escript à Troyes le IIIIe jour de juing, environ V heures après midy mil IIIIc et XVII[1].

Prisonniers.

Bernart d'Armignac, y est, le conte.
Le cardinal de Bar[2].
L'evesque d'Evreux[3].
L'evesque de Rains[4].
L'evesque de Liceux[5].
L'evesque de Coustance[6].
L'abbé de Saint-Denis[7].
L'abbé de Jonaval[8].
Le chancelier de France.
M. Robert de Thieullieres[9].
M. Pierre de Leselat[10].
M. Benoist Jancien[11].
M. Reymon Reguier[12].
Messire Loys de France.
Le maistre d'ostel du conte d'Armignac.
Mabrigoir.
Raymonnot de la Guerre[13].

---

1. Lire MCCCCXVIII.

2. Louis, cardinal et duc de Bar, successivement évêque de Langres, de Chalons et de Verdun, mort en 1430.

3. Guillaume de Cantiers, évêque d'Évreux, périt peu après dans le massacre des Armagnacs.

4. Renaud de Chartres, archevêque de Reims de 1414 à 1444.

5. Pierre Fresnel, évêque de Lisieux, périt également dans le massacre.

6. Jean de Marle, fils du chancelier, évêque de Coutances, eut le même sort que le précédent.

7. Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, épargné d'abord grâce à l'intervention du sire de l'Isle-Adam, fut massacré le 12 juin suivant. Le Journal parisien l'appelle « un tres faux papelart. »

8. Sans doute Jacques Elie de Louviers, abbé de Joyenval, au diocèse de Chartres.

9. Robert de Tuillières. Le Journal lui donne la même épithète qu'au précédent.

10. Maître Pierre de L'Esclat, classé par l'auteur du Journal parisien dans la même catégorie que Robert de Tuillières et Pierre de l'Esclat.

11. Benoît Gentien, savant religieux de l'abbaye de Saint-Denis, périt aux côtés de l'évêque de Coutances (Chronique du Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 247).

12. Lisez *Raguier*.

13. Raymonnet de la Guerre, capitaine armagnac, que le Religieux de Saint-Denis appelle un illustre écuyer (t. VI, p. 247) et le Journal parisien « cappitaine des plus forts larrons qu'on put trouver en place » est souvent nommé par Monstrelet. Il fut massacré avec le connétable d'Armagnac et le chancelier de France.

Anthoine Gabie.
Messire Ettor de Pierre.
Jacquet l'Empereur.
Gaude[1].
Piredony.
Coingnet.
Son fils.
Regnaud de Garges.
Le sire de La Rivière[2].
Le viconte de Narbonne[3].
Jehan de la Tournelle.
Simonnot Duboys.
Rolan des Hales.
Mre Simon du Mesnil.
Gauthier de Monbleureau.
Mons. de Fontenieres.
Messire Ellor de Chanters.

S'en suit ceux que l'en dit qui sont en la Bastille.

Mre Guillaume Bastaille.
Henry du Mesgnil.
Jehan du Mesnil.
Guion Tomasse.
Me Philippe de Combier.
Alexandre le Bourcier.
Morelet de Marencourt.
P. l'Aumullier.
André Giffet.
M. Richart l'Armurier.

Et plusieurs autres de monseigneur le Roy et de monseigneur le Daulphin.

Item, mardi matin retournerent à Paris plusieurs gens d'armes et de trait en la compaignie de monseigneur le Daulphin, comme vous dira Jehannet.

Gens mors.

Messire Braconnet.
Henri l'Alement.
Guillaume de la Haye.
Alain du Tart.
L'oncle du prevost et autres, au nombre de VII à VIIIXX.

Item, fust tantost après cryer que on tuast tout et en y a eu des mors de III et IIIIc.

Item, jeudy après disner, l'en crya, de par le Roy, etc., que on ne tuast plus personne, que chascun feist son labour, et qui trouveroit nulz Armignacz que on les amenast à justice, et que l'on ne pillast plus à peine de la hart.

Item, on crya que qui auroit aucuns prisonniers, que l'on les amenast en Chastellet, et que l'on garderoit à ceulx qu'il appartenoient.

Item, chevaulcha le prevost de Paris, après le cry et fasoit porter des licoulz après lui pour prandre tous pillars, et le jour de devant on en avoit pendu à une fenestre devant Saint-Anthoine.

---

1. Jean Gaude, maître de l'artillerie, fut enveloppé dans le même massacre. Le Journal parisien le nomme « le pire de tous les hommes. »

2. Charles de la Rivière, comte de Dammartin, filleul de Charles V et partisan du dauphin, échappa à la proscription. Il mourut, en 1429, grand-maître des eaux et forêts du royaume (Monstrelet; Anselme, t. VIII, p. 895).

3. Guillaume, vicomte de Narbonne, partagea la bonne fortune du précédent. De retour près du dauphin, il fut un des négociateurs du traité de paix du Ponceau-lès-Melun et assistait à l'entrevue du pont de Montereau où le duc Jean périt assassiné. Il fut tué à la bataille de Verneuil en 1424 (Monstrelet; Pierre de Fenin; Religieux de Saint-Denis; Anselme, t. III, p. 765).

Item, de tous coustez armoient gens d'armes et de trait à Paris pour le garder.

(Arch. de la Côte-d'Or, Chambre des comptes de Dijon, registre B 11942.)

LA CROIX GASTINE.

En 1569, sous le règne de Charles IX, les protestants, forcés depuis 1567 de se cacher soigneusement pour remplir leurs devoirs religieux, se réunissaient en secret les uns chez les autres pour s'entretenir de leur nouveau culte. L'un d'eux, « un bon bourgeois de Paris, riche marchand drapier, » nommé Philippe Gastine, demeurant au coin de la rue Saint-Denis et de la rue de l'Aiguillerie, avait un soir convoqué son frère Richard, son beau-frère Nicolas Croquet et quelques amis pour célébrer la Cène dans sa maison. Dénoncés par quelques fanatiques, ils furent investis par la populace et arrêtés tous ensemble. L'affaire fit grand bruit dans ce quartier des Halles et les commérages, qui n'y ont jamais manqué, surexcités encore par la ferveur religieuse et la crédulité intolérante de l'époque, allèrent leur train tant et si bien que, pour apaiser toutes ces fureurs dévotes, aussi bien que pour réprimer ce schisme naissant qui semblait menacer autant le trône que l'autel, on se résolut à faire un exemple éclatant. Déféré au Parlement pour avoir « fait servir sa maison de prêche », contrairement aux édits, Philippe Gastine fut condamné, par arrêt du 30 juillet de la même année, à être pendu et étranglé, ainsi que son frère Richard et son beau-frère Nicolas Croquet. L'arrêt ordonnait que sa maison serait rasée, qu'au milieu de la cour serait élevée en forme de pyramide une croix expiatoire, portant une plaque de cuivre où devait être gravée tout au long la sentence portée contre les coupables. Enfin ses biens confisqués devaient être employés tant aux frais de ce monument qu'à la fondation d'un service à l'église Sainte-Opportune, paroisse du mécréant, en l'honneur du Saint-Sacrement. Watin nous apprend que jusqu'en 1788 ce service n'avait pas cessé d'être célébré le jeudi de chaque semaine, avec exposition du Saint-Sacrement.

« Après ces opérations, dit Charles Nodier, qui ne manquèrent pas d'être très-agréables à la populace, la justice humaine fut satisfaite et Dieu fut vengé, car la justice humaine avait le singulier privilége de venger Dieu. 222 ans après, les descendants des persécuteurs de Philippe Gastine lui auraient fait couper la tête s'il avait tenu chez lui des assemblées de catholiques. »

Mais les persécuteurs ne se doutaient guère que leur cruelle sentence devait au contraire faire passer le nom du martyr à la postérité,

en l'attachant à un chef-d'œuvre de l'art, ainsi qu'à la désignation courante d'une place publique. Et cette célébrité involontaire n'était qu'une juste revanche du hasard, car l'impartial de Thou rend lui-même hommage à la probité et à l'honorabilité du pauvre Gastine.

Sa maison fut donc démolie, et sur l'emplacement de celle-ci s'éleva sur les dessins de Paul Ponce, s'il faut en croire Sauval, de Jean Goujon, selon les autres, le monument destiné à apprendre aux neveux le fanatisme des ancêtres. C'était, dit Albert Lenoir [1] « une grande « pyramide en pierre, surmontée d'un Christ en croix et couverte de « sculptures; à sa base s'élevaient quatre statuettes posées aux angles « d'un piédestal carré orné des armoiries royales; plus bas, un second « piédestal portant des figures d'évêques, reposait sur quatre lions « couchés. Deux piédestaux superposés et portant des inscriptions et « des bas-reliefs formaient la partie inférieure de ce monument. » Or, l'un de ces bas-reliefs, fort célèbre et dont il a été souvent parlé jadis, représentait *le triomphe du Saint-Sacrement* et n'était rien moins que de Jean Goujon lui-même, qui y avait déployé son merveilleux talent. « La croix Gastine, dit une relation contemporaine « insérée dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* [2], « estoit une haute pyramide de pierre ayant un crucifix au som- « met, dorée et diaprée avec un récit en lettres d'or sur le milieu « de ce que dessus, et des vers latins, le tout si confusément et si « obliquement déduit que plusieurs estimoyent que le compo- « seur de ces vers et inscription (on dit que c'estoit Estienne Jodelle « poëte françois, homme sans religion et qui n'eut onc d'autre Dieu « que le ventre) s'estoit mocqué des catholiques et des huguenots. »

Tel était ce magnifique monument obéliscal qui resta dressé au coin des rues Saint-Denis et de l'Aiguillerie, entre les nos 73 et 77 anciens, et 25 et 27 actuels de la première rue, au même lieu où se trouve encore, en face de la pharmacie Dubail, un angle rentrant qui n'est autre que l'emplacement même de la maison du calviniste, et qui fut en son honneur baptisé jusque vers 1850 de l'appellation beaucoup trop pompeuse pour son exiguïté, de « *place* Gastine. » L'officine de la pharmacie dont nous venons de parler, occupe, vraisemblablement depuis le commencement de ce siècle, une petite partie de l'emplacement de la maison de Gastine; le reste de cet emplacement, qu'on a cessé de décorer du nom trop ambitieux de « place, » livré encore à la voie publique, démontre par le fait qu'un arrêt du Parlement, pour avoir été un monument d'intolérance et d'injustice, peut être néanmoins encore obéi en 1877, puisque selon la défense qu'il en faisait, ce terrain n'a jamais été rebâti.

---

1. *Statistique monumentale,* explication des planches, p. 164.
2. Tome VI, p. 475.

Mais revenons à la Croix Gastine. Elle ne resta que deux ans dans l'emplacement qu'elle occupait. Laissons parler Félibien[1] :

Au mois d'août 1571, lors de la paix conclue à Saint-Germain entre les catholiques et les protestants, le roi ayant révoqué par un édit de pacification tout ce qui s'était fait d'injurieux à la mémoire des religionnaires, fut puissamment sollicité de faire abattre la croix Gastine, ce à quoi il consentit d'abord assez volontiers. Mais comme on lui eut représenté que la démolition d'une croix, pour complaire aux huguenots, serait aux catholiques un sujet de scandale qui pourrait avoir de fâcheuses suites, il ordonna de transporter la croix assez près de là, dans le cimetière des Innocents, et d'en ôter l'inscription infamante. Il espérait par là contenter les deux partis, mais Claude Marcel, prévôt des marchands, chargé d'exécuter l'ordre de nuit, ne put si bien réussir que le bruit ne s'en répandît dans Paris la nuit même. La populace, criant aux armes, courut par les rues de grand matin, et les plus séditieux assaillirent quelques maisons voisines des huguenots, qu'ils pillèrent le 9 décembre et recommencèrent encore le lendemain 10. Le roi, qui était pour lors à Amboise, fut très-irrité de ces désordres, et écrivit de sa main au Parlement, le 15, une lettre foudroyante conçue en ces termes : « J'ay entendu vos remonstrances que j'ay accoustumé de trou-« ver bonnes comme mes prédécesseurs ont tousjours fait, et que je veux « faire aussi quand je verray que vous me porterez l'obéissance que vous « me devez faire. Mais voyant comme vous en avez usé depuis mon avène-« ment à la couronne, et que ne laissez, encore que je sois homme, de « continuer à mépriser mes commandements, je vous ay voulu faire cet « honneur non accoustumé de vous écrire de ma main, et commander d'ores-« navant obéïr à mes commandements ou je vous ferai connoistre que « n'eustes jamais roi qui se soit mieux fait obéir que je le feray : Charles. » Et sur la lettre était écrit : « A la Cour de Parlement de Paris. » On apprend d'une lettre de cachet en date du même jour, que les remontrances dont il est ici fait mention avaient été portées au roi par le chevalier du guet. On sut de lui, à son retour, que, d'abord qu'il avait paru au château d'Amboise, tous les courtisans lui avaient prédit un accueil peu favorable; qu'il avait cependant présenté ses lettres et que le roi lui avait dit de bouche « qu'il étoit tres fasché que la croix n'eut été ni démolie ni transportée; qu'il ne falloit point user de longueur et que si on pouvoit prendre quelqu'un en sédition, il falloit le pendre sur-le-champ avec un écriteau sur lequel seroit écrit ce mot : *séditieux*. » Le chevalier du guet ajouta qu'en arrivant à Amboise il avait trouvé qu'on avait déjà dépêché un enseigne des bandes du s^r Strozzi, qui avait ordre de venir à Paris et qui était en marche, mais qu'il l'avait arrêté en assurant que le roi serait obéi. Le Parlement députa, le 18, pour assurer le roi de sa parfaite soumission à ses ordres, et qu'il n'y avait point de sa faute dans tout ce qui était arrivé. La nuit du 19 au 20 la croix fut abattue, et le peuple, difficile à réprimer, mit, pour se venger, le feu à un reste de la maison de Gastine qui était encore sur pied. Le 20, le Parlement nomma deux commissaires, Masparault, maître des requêtes, et Fortia, conseiller, pour apaiser la sédition; et le prévôt des marchands et

1. *Histoire de Paris*, t. II, p. 112.

les échevins ordonnèrent aux capitaines des quartiers de leur donner main-forte. Le roi, la reine, et le duc d'Anjou écrivirent à ce sujet au Parlement en grande hâte le 21, et le duc de Montmorency se rendit à Paris avec le Sr de Lansac pour faire cesser tous ces troubles. Quelques-uns des séditieux furent tués, d'autres furent mis en fuite, et la sédition fut enfin dissipée par la punition exemplaire d'un vendeur de fruits qui fut pendu à l'une des fenêtres d'une maison qu'il venait de piller. L'émeute n'eut point d'autres suites, la croix fut plantée à l'entrée du cimetière des Innocents et l'on l'y voit encore aujourd'hui (1725).

Le prévôt des marchands dont il vient d'être parlé, était ce même Claude Marcel, qu'on dit de la famille de Etienne Marcel, auquel il ne ressemblait que par la passion qui l'animait, et qui joua un rôle si actif à la Saint-Barthélemy. Dans la circonstance, cependant, il fit preuve de modération et aida à réprimer les trois émeutes dont les instigateurs étaient des prédicateurs qui préludaient à la Ligue, et desquels les registres du Parlement, qui informa contre eux, ont conservé les noms.

« Toutes les pièces de la pyramide, » dit encore à ce sujet la relation contemporaine déjà citée, » furent transportées au cymetiere de « Sainct-Innocent, où le tout est demeuré debout au grand proufit des « prestres de ce lieu, auxquels les biens vindrent en dormant cette « nuict-là. » La croix était placée dans le cimetière, vis-à-vis la première arcade des charniers, du côté de la rue Saint-Denis et près de la face latérale de l'église ; elle en était, jusqu'à la désaffectation dudit cimetière et sa translation aux Catacombes, le principal ornement. Toutefois, malgré la curiosité qui s'attachait au bas-relief de Jean Goujon et aux gracieuses sculptures des faces, ce monument ne tarda pas à être dégradé et écorné par la circulation incessante qui sillonnait le cimetière, et vers la fin du XVIIIe siècle, les rares gravures qui nous en transmettent l'aspect, et dont la *Statistique monumentale* de Lenoir offre une des meilleures, nous représentent la croix Gastine dégradée, moussue et couverte d'herbes folles poussées dans les jointures de la maçonnerie.

Qu'est-elle devenue? On conçoit tout l'intérêt qui s'attache à cette question, quand on sait par plusieurs témoignages du temps, que le bas-relief de Jean Goujon était réputé parmi ses meilleurs ; il serait donc précieux de le retrouver aujourd'hui. Or, les recherches que, sur les bienveillantes indications de M. Cousin et de M. le docteur Gannal, nous avons été mis à même de faire aux Archives nationales, éclaircissent la question, et peuvent nous donner à cet égard une lueur d'espoir.

Si nous cherchons dans les auteurs contemporains de la destruction du cimetière des Innocents quelques renseignements sur le sort de ce monument, voici ce que nous trouvons : Saint-Victor, dans son *Ta-*

bleau de Paris publié en 1816[1], après avoir parlé de la croix Gastine, ajoute en note cette vague indication : « Nous croyons « que ce monument est actuellement dans une maison de cam- « pagne des environs de Paris. » Laquelle? et comment le savoir? Héricart de Thury, dans sa *Description des Catacombes*, était plus précis : « La belle croix Gastine, qui était vis-à-vis la première « arcade des charniers du côté de la rue Saint-Denis, fut érigée au « milieu de la cour de la Tombe-Issoire. Autour de cette croix furent « placés un grand nombre de cercueils de plomb trouvés dans le ci- « metière, et notamment celui de la célèbre Madame de ***, maî- « tresse de Louis XV, morte en 1751, qui avait ordonné que son « corps fut déposé au pied de la croix des Innocents[2]. Mgr l'arche- « vêque de Paris fit faire par son promoteur un procès-verbal de la « translation de ces divers monuments. Cette pièce, malheureusement « très-rare, est d'autant plus intéressante aujourd'hui que la Tombe- « Issoire, ayant été vendue comme domaine national pendant la Ré- « volution, tous les monuments de pierre, de marbre, de bronze, de « plomb, de cuivre ou de fer qui s'y trouvaient ont été impitoyable- « ment enlevés, fondus ou exploités, et qu'il n'en reste plus aucun « vestige. Un cabaretier s'est établi sur cet emplacement qui a déjà

---

1. Tome III, p. 455.

2. Il s'agit ici de Mme de Mailly, l'aînée des trois filles du marquis de Nesles, qui furent successivement favorites de Louis XV, et dont la cadette, la duchesse de Châteauroux, sut inspirer au roi ce beau mouvement guerrier qui, avec sa maladie lors survenue, lui valut le surnom de « Bien-Aimé » si mal justifié depuis. Mme de Mailly, repentante, ordonna dans son testament qu'elle serait enterrée parmi les pauvres. Voici le passage du procès-verbal de l'abbé Asseline qui la concerne : « Dans un « caveau de l'intérieur dudit cimetière presque vis-à-vis la tour où est « placée une image de Notre-Dame connue sous la dénomination de Notre- « Dame-des-Bois, s'est trouvé un cercueil de plomb entier et exactement « fermé et sans inscription, mais lequel a été déclaré par le fossoyeur con- « tenir le corps de la dame comtesse de Mailly. » Ailleurs : « Le prince de « Tingry, exécuteur testamentaire de feue Mme la comtesse de Mailly, désire « que son corps soit transporté au cimetière de la paroisse de St-Eustache « pour se conformer aux intentions de la défunte dont le vœu était d'être « enterrée parmi les pauvres ; et attendu que le lieu de sépulture de la dame « comtesse de Mailly n'est connu audit commissaire que par une tradition « certaine sans inscription relative, ordonne qu'il en sera dressé une laquelle « sera placée au dessus de la sépulture dudit cercueil dans ledit cimetière « extérieur, afin de conserver la mémoire de la vie pénitente et de l'humilité « profonde de cette illustre défunte. » Le bon abbé Asseline était bien un peu emphatique en s'exprimant ainsi. Le 16 avril suivant, le cercueil fut ouvert et refermé par mesure d'hygiène en présence des représentants de la famille, ce que constate un autre procès-verbal.

« changé dix fois de propriétaire. Une salle de danse, *le bal du zé-* « *phyr*, y fut toléré pendant plusieurs années. » Ceci, écrit en 1815, était de nature à nous mettre sur la bonne voie, en nous invitant à rechercher les procès-verbaux de translation, si M. Bonnardot, dans la « Revue Universelle des arts [1], » dans un article intitulé « Icono- « graphie du vieux Paris, » ne nous avait mis sur une autre piste. Voici ce qu'il dit : « En 1786, la croix Gastine fut transportée « avec d'autres monuments dans la cour de la ferme dite la Tombe- « Issoire, principale entrée des Catacombes. La croix Gastine existe « encore. Je tiens de M. Troche qu'on la voit à l'intérieur de « l'église de Saint-Denis, au-dessus de l'entrée septentrionale des ca- « veaux. » Là-dessus, nous nous rendîmes à Saint-Denis, nous examinâmes avec un soin scrupuleux, nous nous enquîmes et nous apprîmes que rien de pareil n'avait eu lieu ; d'où il résultait que l'affirmation de M. Troche était sans fondement. Mais où donc se trouvait alors ce monument si précieux de la Renaissance, dont ces diverses indications nous portaient à espérer qu'il avait miraculeusement échappé à la destruction ? Le document suivant va nous l'apprendre :

Ordonnance du 13 juillet 1786, *rendue par M. l'abbé Asseline, vicaire général, promoteur de Mgr* l'archevêque de Paris, *Leclercq de Juigné, commissaire délégué par lui pour la translation de l'ex-cimetière des Innocents :*

Vu la requête de MM. Legrand et Molinos (architectes chargés des travaux de translation) ;

Nous ordonnons que nous nous transporterons, assistés de notre greffier, demain vendredi 14 du présent mois 9 heures du matin audit cimetière des Innocents à l'effet par nous en conformité de l'art. 13 du décret de Mgr l'archevêque de Paris portant suppression dudit cimetière de désigner les monuments religieux y étant qui seront déposés dans le terrein dudit cimetière et enfouis à telle profondeur que la conversion dudit cimetière en marché ne puisse jamais occasionner aucune profanation à leur égard [2], à laquelle opération il sera procédé.

---

1. Année 1855, p. 339.

2. Voici cet article 13 : « 1° Les croix, images saintes et sculptures en relief « représentant des objets de dévotion, mais que l'usure des temps aura con- « sidérablement endommagées, ou qui ne pourraient servir à la décoration « d'aucun lieu saint et public, seront sur semblables ordonnances dudit com- « missaire déposés dans le terrein dudit cimetière à tel endroit qui sera « jugé convenable *par les sieurs dudit chapitre* (les mots en italique sont « effacés dans le texte) et à telle profondeur que la conversion dudit cime- « tière en marché ne puisse jamais occasionner aucune profanation ou indé- « cence à leur égard, et quant aux autres monuments pieux tels que les « croix de bronze, celle de pierre en forme d'obélisque du côté de la cha-

Et ledit jour, vendredi 14 juillet 1786, nous nous sommes transporté audit cimetière pour l'exécution de notre ordonnance ci-dessus, et après avoir inspecté les différents monuments religieux étant dans ledit cimetière, avons ordonné ce qui suit :

1° Que la croix en pierre placée immédiatement vis-à-vis le portail des Saints-Innocents, le mur entre, numérotée 189;

2° Celle également en pierre du côté de la fabrique, numérotée 190;

3° Celle étant en face de l'édifice dit *Préchoir* du côté de la rue aux Fers, numérotée 188;

4° Les figures représentant le tombeau de Lazare étant à la quinzième arcade;

5° La croix en pierre étant vers la sixième arcade après la chapelle de Villeroy, numérotée 197;

6° Celle étant dans l'intérieur dudit cimetière, vers la tour Notre-Dame-des-Bois, numérotée 167 [1];

7° Celle étant également vers ce même endroit du cimetière, numérotée 168 [2];

8° La pyramide étant encore vers le même endroit, numérotée 165 [3];

9° La croix dite des Gâtines, numérotée 166 [4];

Seront démolies, pour les objets qui ne peuvent point être déplacés sans démolition; et à l'égard des matériaux provenant de démolition, comme aussi des objets non démolis seront déposés dans le terrein ci-dessus à usage de cimetière dit des Saints Innocents et enfouis à telle profondeur que la conversion dudit terrein en marché public, ne puisse jamais occasionner aucune profanation à leur égard, ce qui sera pareillement observé pour la figure représentant Notre Seigneur dans le tombeau, numérotée 115, et l'autre figure représentant l'Ecce Homo numérotée 246 [5], et pour les statues de la chapelle de Villeroy et quant aux épitaphes qui se trouvent à ladite croix numérotée 188, à celle numérotée 197, id. 196, id. 167, id. 168, ordonnons que lesdites épitaphes seront remises et placées au cimetière extérieur situé plaine de Montrouge au lieu dit la Tumbe-Izoire, et à l'égard de la croix en obélisque numérotée 195, sur ce qu'il nous a été représenté qu'elle était demandée par Mgr le prince de Condé, ordonnons qu'elle lui serait remise s'il persistait dans sa demande; sinon qu'elle serait également enfouie en observant les mêmes procédés que dessus, sauf que la croix en fer qui termine ledit obélisque, les 4 évangélistes qui se trouvent à la base

---

« pelle de Villeroy et le squelette en sculpture représentant un homme « mort seront et demeureront tranférés, savoir : etc. (voir plus loin). »

1. C'était une petite croix portant l'épitaphe d'un de Bussy.

2. Celle-ci avait un cadre ciselé à jour, et contenait l'épitaphe de Jean Robineau.

3. C'était une petite pyramide en pierre surmontée d'une boule en métal.

4. On voit que le nom du pauvre Gâtine était dénaturé, à moins que l'on n'ait désigné ainsi le monument parce qu'il contenait les corps des deux frères Gastine. On trouve également l'orthographe *Glatine*, corruption évidente.

5. Cette figure d'Ecce Homo se trouvait appliquée au mur de face du charnier donnant vers la 19e arcade.

d'icelui, ainsi que la boule terminant la pyramide numérotée 166 et toutes autres croix en fer ou en métal terminant aucuns monuments étant audit terrein, seront et demeureront déposés en la chapelle de l'officialité de Paris pour y rester jusqu'à ce qu'il ait été par Mgr l'archevêque autrement statué[1];

Avons pareillement ordonné et ordonnons que [les chapelles dites d'Orgemont, de Villeroy et de Pommereux, ensemble][2], la tour dite de Notre-Dame-des-Bois, l'édifice dit le Prêchoir, et le massif en pierre existant au milieu dudit terrein cy devant à usage de cimetière dit des Saints Innocents, seront également démolis, sauf les droits de qui il appartient pour raison des matériaux qui proviendront desdites démolitions, pour par ceux ayant droit aux dits matériaux les faire valoir ainsi qu'ils aviseront devant qui de droit.

Fait le 14 juillet 1786. Signé Asseline vic. gl c^re^.

Le 13 décembre de la même année, la croix Gastine n'était point encore enterrée, quoique probablement déjà démolie, puisque dans un procès-verbal de récolement des objets existant lors en nature, signé de l'abbé Asseline et portant cette date, elle est ainsi désignée :

---

1. Plusieurs monuments ou objets du cimetière furent ainsi conservés; le squelette en albâtre de la tour Notre-Dame-des-Bois, aujourd'hui au musée de la Renaissance au Louvre, fut remis au chapitre de Notre-Dame; 50 épitaphes furent portées à Saint-Jacques-la-Boucherie en 3 voitures; la croix de pierre en forme d'obélisque qui se trouvait du côté de la chapelle de Villeroy fut attribuée au nouveau cimetière de l'hôpital Sainte-Catherine, rue des Francs-Bourgeois, faubourg Saint-Marceau; une des grandes croix de bronze réservée pour être érigée à la Tombe-Issoire, à l'entrée du nouveau cimetière des Catacombes; une autre au cimetière de St-Jean-le-Rond, dans la Cité, dépendant du chapitre de Notre-Dame; une troisième au cimetière de St-Eustache; la croix de métal étant vers la chapelle de Villeroy, numérotée 196, est attribuée au chapitre Saint-Germain-l'Auxerrois, « pour être placée dans le petit cloître de leur église, en place d'un crucifix de bois de vieille et gothique sculpture »; les objets de décoration de la chapelle de Pomereu furent transportés à Saint-Gervais; l'église Saint-Jacques-la-Boucherie reçut l'épitaphe de Jeanne, dernière épouse de Nicolas Flamulel; M. de Machault, ancien garde des sceaux, réclama et reçut une croix de métal destinée par autorisation de l'archevêque à être érigée sur la sépulture de sa famille dans le cimetière d'Arnouville. Enfin le chambrier de l'Eglise de Paris reçut une croix en cuivre, un Ecce Homo et une Vierge en pierre; de plus on déposa en 1787 dans la cave du trésor de Notre-Dame, une petite cloche, un bas-relief avec son support représentant Jésus-Christ dans le Sépulcre, une croix avec sa douille en fer, son Christ et sa boule, une épitaphe encadrée; trois non encadrées; un Christ d'environ 18 pouces, dont le corps en 2 parties et le bras séparé; 4 figures de 18 pouces de haut; une petite boule; une autre surmontée de flammes en cuivre; une mauvaise croix de fer de 3 pieds de haut. Que sont également devenus tous ces objets? Il serait curieux de le connaître.

2. Les mots entre crochets sont biffés dans le texte.

La pyramide qui se trouve dans l'emplacement vis-à-vis la porte St-Jacques, laquelle pyramide est nommée des Gâtines, existe et est numérotée 161. Les 4 cadres d'épitaphes mentionnés en notre dit procès-verbal exister à la base de la dite pyramide se sont pareillement trouvés (les épitaphes y manquent), le 1er cadre a été numéroté 162, le 2e 163, le 3e 164 et le 4e 165.

Enfin, dans deux derniers documents, le premier en date du 25 juillet 1787, nous trouvons la preuve de l'enfouissement dans le passage suivant :

Et qu'à l'égard des épitaphes qui se trouvent manquer, ayant été brisées lorsqu'il a été question de les ôter des endroits auxquels elles étaient attachées à cause de leur grande vétusté, elles ont été enfouies dans le terrein cy devant à usage de cimetière dit des Saints Innocents, ainsi que la niche en pierre numérotée 115 contenant représentation du Tombeau de Notre Seigneur, la pyramide dite des Gâtines numérotée 161, celle numérotée 166, la croix numérotée 167, celle numérotée 168, la tour dite Notre-Dame-des-Bois numérotée 169, la croix de pierre numérotée 181, l'édifice dit le Prêchoir numéroté 182, les croix numérotées 188, 189, 190, l'obelisque numéroté 195, et la croix numérotée 197. Desquels dire et observation les sieurs Legrand et Molinos nous ont requis acte, que leur avons accordé, etc. Signé Asseline.

Le second de ces documents est daté du 15 juillet 1788, et est ainsi conçu :

Nous, soussignés, certifions avoir entre les mains les originaux des décharge et certificats portés dans l'état qui précède, et que le surplus des numéros qui peuvent y manquer ont été transportés à Montrouge en vertu du décret de Monseigneur, etc.; ou qu'une trop grande vétusté en ayant empêché le transport ils ont été enfouis dans le terrein du cimetière ainsi qu'il a été de même ordonné.

A Paris le 15 juillet 1788.

Signé Molinos, Legrand. — Certifié véritable Asseline vic. gl cre.

Or, nous avons constaté que dans l'état qui précède cette déclaration, la croix Gastine, numérotée 161, ne se trouve point mentionnée; donc elle a été enfouie.

Où, et à quel endroit du cimetière? Telle est la question. Il est regrettable que l'architecte qui a transformé la place du Marché en square vers 1860, et si malencontreusement enlaidi la fontaine de Jean Goujon par un disgracieux soubassement, n'ait pas eu connaissance des documents qui précèdent, afin de rechercher dans la terre, si profondément qu'on les ait enfouis, les reliefs des mutilations prérévolutionnaires des gens de goût du XVIIIe siècle. Le bas-relief de Jean Goujon peut avoir été conservé miraculeusement dans cette terre qui a englouti tant de millions de cadavres, et qui est encore saturée aujourd'hui de graisse humaine ou « adipocire ». Il serait peut-être à propos d'en faire la recherche, et en s'entourant de tous les renseigne-

ments possibles sur cette époque, qui foisonnent aux Archives, peut-être arriverait-on à trouver le lieu précis de l'enfouissement.

Nous serions heureux que notre travail pût en donner l'idée ou l'envie.

J.-Romain Boulenger.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Barranger. — Petite étude historique sur l'antiquité de l'église de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise). In-8° de 19 p. Bar-le-Duc, Bertrand.

— Collardeau (Philéas). — La salle de théâtre de Molière au port Saint-Paul, avec le plan du jeu de paume de la Croix-Noire et celui de l'hôtel Barbeau et des autres propriétés détruites pour l'établissement du nouveau marché de l'Ave-Maria. In-8° de 37 p. Paris, Bonnassies.

— Garnier (Ch.). — Le nouvel Opéra de Paris. Texte. 1er fascicule. Gr. in-8° de 112 p. Paris, Ducher.

— Longnon (Aug.). — Etude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales. 1 vol. in-8° de III-223 p. et un plan. Paris, Menu.

Toute étude sur François Villon a naturellement sa place marquée dans la bibliographie parisienne, mais celle de M. Longnon, à cause des nombreux renseignements qu'elle donne sur un grand nombre de Parisiens contemporains du poète, sur les mœurs et coutumes de Paris à cette époque et aussi sur la topographie, lui appartient plus qu'aucune autre.

Environ un demi-siècle après la mort de Villon, Clément Marot, en éditant ses œuvres, avertissait les lecteurs que, pour bien entendre ces poésies, « il fauldroit avoir esté de son temps à Paris et avoir congneu « les lieux, les choses et les hommes dont il parle » ; elles devaient, suivant lui, devenir plus inintelligibles à mesure qu'on s'éloignerait davantage de l'époque où elles avaient été composées. Marot ne pouvait prévoir qu'après quatre siècles un érudit pourrait, à force de patience et de sagacité, en savoir plus long que lui sur ce sujet, connaître sur les lieux, les choses et les hommes du temps de Villon tout ce qu'aurait pu savoir un contemporain. On peut même douter qu'un contemporain, eût-il vécu dans l'intimité du poète, ait pu nous faire pénétrer dans les détails de cette étrange existence aussi avant que l'a fait M. Longnon, car les archives du Parlement et celles de l'officialité, pour ne parler que de celles-là, lui seraient certainement restées fermées.

Ce qu'on savait de Villon avant M. L. était fort peu de chose, son nom même était une énigme dont les commentateurs avaient discuté les termes sans la résoudre ; sur sa vie tout se réduisait à quelques indications éparses dans ses poésies, encore pouvait-on légitimement

douter du degré de confiance qu'elles méritaient. Grâce aux recherches de M. L., dont quelques résultats étaient déjà connus par un premier travail publié en 1873 dans la *Romania* [1], on est désormais fixé sur le nom ou plutôt sur les différents noms du poète, le voile qui cachait la période la plus intéressante de sa vie est complètement soulevé, et en même temps est apparue à côté de lui toute la société d'écoliers, de vagabonds, d'escrocs, de voleurs et de buveurs qu'il avait fréquentée.

Le vrai nom de ce poète à l'existence étrange est François de Montcorbier, nom qui paraît indiquer une origine bourbonnaise; il paraît avoir été connu aussi sous celui de François des Loges, peut-être à cause du lieu de sa naissance. Quant au nom de Villon, c'était celui d'un protecteur de sa jeunesse, originaire de Villon en Bourgogne, de son « plus que père » Me Guillaume de Villon, l'un des chapelains de Saint-Benoit-le-Bétourné, chez lequel François de Montcorbier demeura pendant son temps d'étude à l'Université de Paris. C'est à cette période de sa vie que se rapportent les plus anciens documents qui le mentionnent. Né en 1431, il fut bachelier en mars 1450, reçut la licence, puis la maîtrise en 1452, et enseigna lui-même pendant quelque temps. M. Longnon a retrouvé la mention de plusieurs de ses élèves que les érudits avaient crus jusqu'ici de jeunes malfaiteurs. Après un meurtre qu'il commit le 5 juin 1455 à la suite d'une querelle, Villon se sauva de Paris. Ce fut alors vraisemblablement qu'il s'affilia à une bande de malfaiteurs, en compagnie desquels il mena une vie d'aventures assez étrange, mais qui ne contrastait pas peut-être beaucoup avec sa vie d'écolier. Ce fut alors qu'il vécut de « repues franches » aux dépens des bonnes gens des environs de Paris, en compagnie de toutes sortes de personnages de mauvaise vie, vagabonds, voleurs, moines et filles, parmi lesquelles cette singulière abbesse de Port-Royal, Huguette du Hamel, dont M. Longnon a rapporté les démêlés avec la justice, et qui quittait son abbaye pour aller « aux festes et « noces se dégoiser avec les galants. »

Gracié au mois de janvier 1456, Villon semble être revenu habiter le cloître de Saint-Benoît et avoir été occupé d'un amour, qu'il put croire partagé, pour la nièce d'un chanoine, Catherine de Vausselles, amour qui se termina par une volée de coups de bâton qu'administra ou fit administrer au pauvre poète un rival préféré. Ce chagrin d'amour est le motif qu'il donne dans ses poésies à son départ de Paris qui eut lieu à la fin de décembre 1456. En réalité, un vol qui avait eu lieu au collége de Navarre, auquel il avait participé et dont on recherchait les auteurs, semble avoir été pour lui une raison plus pressante. Les coupables furent dénoncés par un prieur de Paray, mêlé à leur bande, qui comptait du reste plusieurs autres personnages ecclésiastiques. L'un des voleurs, tout en révélant la complicité de Villon dans le vol du collége, avait rapporté qu'il était parti pour Angers dans le but d'étudier « l'estat » d'un vieux moine, possesseur de cinq ou six cents écus.

Rentré imprudemment à Paris, vers 1458, Villon fut pris et condamné à la potence par l'officialité dont il était justiciable en sa qualité de clerc. Un appel au Parlement lui valut une commutation de peine; il fut seulement banni du royaume. Les indications qu'il donne dans

---

1. *François Villon et ses légataires,* dans la *Romania,* année 1873, pp. 203-236.

ses œuvres permettent de le suivre en Orléanais, en Berry, en Bourbonnais, en Dauphiné. Il revint probablement, toujours vagabond, en Orléanais, où on le retrouve, sans doute pour quelque nouveau méfait, dans la prison de Meung-sur-Loire. Il fut du nombre des prisonniers auxquels Louis XI fit remise de leur peine à l'occasion de son joyeux avénement, lorsqu'il passa à Meung en octobre 1461. C'est après sa sortie de prison qu'il composa son grand Testament, on ne sait où, et à partir de ce moment on perd complètement sa trace.

A côté de Villon, M. Longnon a fait revivre presque tous les personnages nommés dans ses poésies ; huit ou dix à peine ont échappé à ses investigations. On retrouve là ses juges du Parlement, du Châtelet et de l'officialité, les gens de police avec lesquels il eut maille à partir, un grand nombre de bourgeois de Paris, de marchands, d'ecclésiastiques, la plupart grands buveurs et joueurs, hantant les tavernes et les cabarets, la *Pomme de Pin* dans la rue de la Juiverie, ou la *Grosse Margot,* au quartier de Grève, si chérie du poète, qu'il lui avait adressé une ballade cynique qui a fait prendre par tous ses biographes cette enseigne de cabaret pour une maîtresse de Villon. On y retrouve ses complices, Colin de Cayeux et Regnier de Montigny qui, tous deux, finirent à la potence et dont M. L. raconte l'édifiante histoire ; à côté d'eux, toute une société d'écoliers, de religieux, de taverniers, de rôtisseurs, de barbiers, de sergents, et jusqu'à ce Jean le Loup qui volait des canards dans les fossés de la ville et que M. L. a reconnu dans un pêcheur et voiturier d'eau que la ville employait précisément à curer les fossés.

Si l'on songe que tous les résultats que nous venons d'énumérer bien sèchement sont absolument neufs, qu'aucun des nombreux biographes, éditeurs ou commentateurs de Villon n'avait jusqu'ici rien su de tout cela, on pourra se faire quelque idée de l'importance de ce volume.

Ce n'est pas auprès des lecteurs de ce Bulletin que nous insisterons sur les mérites des travaux de M. Longnon. Remarquons seulement, en terminant cette brève analyse, que ce travail ouvre avec éclat une voie encore peu frayée. Les documents d'archives sont toujours trop négligés par ceux qui se livrent aux recherches d'histoire littéraire. C'est là sans doute un exemple difficile à suivre, car bien des difficultés entravent les recherches de cette nature ; mais, en pareille matière, la patience et l'opiniâtreté parviennent toujours à entr'ouvrir les portes les mieux closes ; restent la sagacité et la critique de M. Longnon, qui sont malheureusement des qualités trop rares.

Ajoutons en finissant que ce petit volume est fort joliment imprimé, que les pièces justificatives, au nombre de dix-sept, sont du plus grand intérêt, et que l'auteur a joint à son travail un plan du cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné ; il faut seulement y regretter une correction typographique insuffisante.

A. Giry.

N. B. — *L'indication des principaux articles relatifs à Paris et à l'Ile-de-France publiés par les revues et autres recueils périodiques pendant l'année 1876 n'a pu trouver place dans ce bulletin ; nous l'insérerons dans le prochain fascicule.*

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque Nationale le 8 Mai 1877.

Présidence de M. le baron de Guilhermy.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Le Conseil d'administration, émané de vos suffrages, m'a conféré, en m'élevant à la présidence de notre Société, un honneur auquel j'attachais le plus grand prix. Veuillez agréer tous l'expression de ma sincère gratitude. Pour ne pas démériter, je n'avais qu'à suivre la voie tracée par mes deux prédécesseurs, dont la direction a été si favorable à la fondation et au développement de notre association ; je me suis efforcé de le faire. Le Conseil a tenu avec une scrupuleuse exactitude les séances mensuelles prescrites par le règlement, et, de leur côté, les Comités spécialement chargés, soit de la publication de nos volumes de mémoires, soit de la gestion de nos finances, n'ont pas mis moins de zèle à se réunir chaque fois que nos intérêts pouvaient l'exiger.

« Ce n'est, à notre avis, qu'avec une extrême circonspection et après une mûre expérience, qu'il convient de modifier la loi que nous nous sommes imposée en votant les divers articles de notre règlement. Le Conseil d'administration s'est donc abstenu d'y apporter aucun changement dans le cours de cette année.

« Vous approuverez sans doute la démarche que nous avons faite, il y a environ quatre mois, de concert avec la Société des Antiquaires

de France, auprès du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour obtenir la réintégration dans les musées de la capitale d'un grand nombre de sculptures et de fragments d'architecture, la plupart d'origine parisienne, déposés, depuis près d'un demi-siècle, dans les magasins de l'église de Saint-Denis, où l'étude en est à peu près impossible. Le Ministre a invité le Directeur des musées du Louvre à s'entendre avec l'éminent architecte de la basilique afin de faire droit à cette juste réclamation. J'ajouterai que le Ministre continue à encourager nos travaux et que nous espérons recevoir bientôt le nouveau témoignage de sa bienveillance.

« Le nombre de nos confrères s'accroît de jour en jour. A chacune de ses séances, le Conseil enregistre des noms d'artistes distingués, de fonctionnaires, d'érudits. Un personnage de grand renom, M. Thiers, nous a fait parvenir son adhésion, dans la séance du 11 juillet dernier. L'homme d'État, l'orateur, l'historien appartient à la France entière; mais le ministre à qui nous devons l'achèvement du Panthéon, de la Madeleine, de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, de l'École des Beaux-Arts, a encore des titres particuliers à une place d'honneur dans les annales parisiennes. Ce Paris, que nous aimons et dont l'histoire nous offre tant de charme, ne saurait oublier qu'au mois de juin 1833, M. Thiers, alors chargé du département des travaux publics, obtenait des Chambres les premiers millions du crédit destiné à faire cesser l'état de ruine prématurée auquel semblaient condamnés pour toujours tant d'édifices superbes dont nos malheurs avaient arrêté la continuation. C'est là le vrai point de départ des magnificences du Paris moderne.

« Mon prédécesseur immédiat, M. de Longpérier, a déjà exprimé les regrets que nous avons tous ressentis de la perte de M. Ambroise-Firmin Didot, membre de l'Institut, chef d'une maison justement célèbre, dont la réputation n'est pas inférieure à celle des grands établissements typographiques du XVIe siècle. Permettez-moi de rappeler combien nous avions admiré, dans une exposition organisée en faveur de nos frères d'Alsace et de Lorraine, les merveilleux manuscrits dont il ne cessait d'enrichir sa bibliothèque, et d'ajouter que nous déplorons vivement la dispersion, qui se consomme en ce moment même, de son incomparable collection de dessins et de gravures des vieux maîtres. Son numéro d'inscription parmi nous, le vingt-septième, témoignait de son empressement à nous apporter l'autorité de son nom et le concours de son savoir. L'année 1876 nous a encore enlevé trois confrères, sur le dévouement desquels nous pouvions compter, M. Charles Acloque, notaire à Paris, M. Casimir Salvador, et M. Henri Garnier, élève de l'École des chartes, décédés dans les mois de mai, de juillet et d'août.

« Nous avons la satisfaction de vous présenter aujourd'hui, Mes-

sieurs, un exemplaire du troisième volume de nos Mémoires qui vient d'être déposé sur le bureau. Des obstacles que nous n'avons pas réussi à surmonter en ont retardé jusqu'à ce jour la distribution. Vous êtes en possession, depuis quelque temps déjà, de ce précieux plan de Paris que nous devons au zèle de notre confrère M. Cousin, et dont nous avons bien le droit d'être fiers. L'importante exposition de l'Union centrale des Arts, en 1876, nous a fourni l'occasion de publier deux planches que vous recevrez prochainement. L'une représente la décoration primitivement projetée pour le Pont-Neuf; l'autre, exécutée d'après un tableau gracieusement mis à notre disposition par M. le duc de Valençay, fera défiler sous vos yeux la procession monacale et guerrière de la Sainte Ligue, débouchant sur la place de Grève par l'arcade Saint-Jean.

« Tandis que nos volumes de Mémoires accueillent des recherches approfondies, des dissertations savantes, le Bulletin vous transmet les procès-verbaux des séances particulières du Conseil, et vous tient ainsi au courant des communications de confrères tels que MM. Vacquer, Tisserand, Leguay, sur tout ce qui se rencontre d'intéressant dans les fouilles de Paris ou dans les dragages de la Seine. Vous allez d'ailleurs entendre les rapports du secrétaire et du trésorier de la Société sur l'état de nos publications et sur notre situation financière. Nos collègues vous diront quelles sont, pour un avenir très-prochain, nos légitimes espérances; c'est à leur exactitude, à leur dévouement, que nous devons en reporter le mérite.

« Dans une circonstance solennelle, à la Sorbonne, le Ministre de l'Instruction publique invitait, il y a quelques jours à peine, les membres de toutes les sociétés savantes de notre pays à préparer une réception digne de l'érudition française aux étrangers que l'exposition universelle de 1878 attirera certainement dans nos murs. Je crois pouvoir, Messieurs, vous adresser le même appel. Que notre Paris réunisse en un faisceau ses gloires passées, ses splendeurs présentes; qu'il ouvre les portes de son musée municipal; qu'il retrouve dans ses trésors inépuisables de nouveaux manuscrits, de nouvelles archives; qu'il achève de relever ses monuments, d'autant plus sacrés pour nos neveux qu'ils auront été plus tristement menacés. Nous nous efforcerons tous de prouver, cette fois encore, que le symbolique navire de notre cité, désemparé par la tempête, accablé d'une pluie de fer, dévasté par la flamme, a repris sa course séculaire, et que son pavillon se dresse aussi majestueusement que jamais; les vagues grondent autour de ses flancs fidèle à sa devise prophétique, il ne sombrera pas, *fluctuat nec mergitur.* »

— En l'absence de M. Viollet, retenu par une indisposition, M. Fagniez, secrétaire-adjoint, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Une indisposition a empêché notre secrétaire, M. Viollet, de faire son rapport annuel sur les travaux de la Société. Prévenu tardivement de ce contre-temps, le secrétaire-adjoint ne peut que vous donner un aperçu hâtif et sommaire de ce que nous avons fait et de ce que nous nous proposons de faire, à la place d'un de ces rapports détaillés et étendus auxquels M. Viollet vous a habitués.

« Au reste, je ne suis pas le seul qui ait besoin de votre indulgence. Tous ceux qui administrent et dirigent notre Société ont des excuses à vous faire pour le retard qu'ont subi nos publications. Vous n'hésiterez pas à nous pardonner ce retard, lorsque vous saurez que dans peu de jours le volume de mémoires de l'exercice 1877 sera mis à votre disposition en même temps que deux phototypies, l'une représentant la procession de la Ligue en 1590, l'autre un projet de construction du Pont-Neuf ; nous dissiperons complètement les inquiétudes dont quelques-uns d'entre vous n'ont peut-être pu se défendre en vous faisant connaître les raisons qui nous permettent d'espérer que les publications de l'année courante seront distribuées dans le délai de rigueur.

« Le Comité de publication a réussi, cette fois encore, à réunir dans notre volume de mémoires des travaux qui montrent l'histoire de Paris sous tous ses aspects. Deux de ces mémoires appartiennent à l'histoire de la charité publique. Le premier est l'introduction de l'inventaire des archives de l'assistance publique par MM. Tournier et Brièle. Cette introduction n'était pas inédite, mais le petit nombre d'exemplaires qui ont échappé aux flammes en 1871, l'intérêt et l'utilité d'un travail qui présente l'histoire abrégée de l'organisation et des archives de l'assistance publique, ont engagé le Comité à passer par dessus cette considération, comme il l'avait fait déjà pour la *Relation du siége de Paris*, de Pigafetta. Les archives dont cette introduction retrace les vicissitudes ne sont pas sorties intactes de l'incendie où a péri l'Hôtel-de-Ville. Toutefois, ce qui en reste est assez considérable, comme vous avez pu en juger par les recherches de M. Bordier sur les Pèlerins de Saint-Jacques, pour que le travail de MM. Tournier et Brièle conserve son utilité, surtout si on le compare au récolement fait par ce dernier des documents qui ont été sauvés.

« A l'histoire hospitalière se rattache aussi le travail de M. Boullé sur la maison de Saint-Lazare de Paris depuis sa fondation jusqu'à la cession qui en fut faite en 1632 aux prêtres de la Mission. C'est une œuvre posthume, à laquelle l'auteur n'a pu mettre la dernière main, mais où l'on trouvera de précieux éclaircissements sur l'origine obscure et sur l'administration de la maladrerie de Saint-Lazare.

« Sous le titre d'*Essai sur les travaux publics de la ville de Paris au moyen âge*, M. Frédéric Lecaron n'a pas prétendu faire connaître

dans toute son étendue un sujet auquel on eût pu, sans l'épuiser, consacrer un volume entier, mais il a donné des aperçus neufs et intéressants sur les divers genres de travaux publics, voirie, fontaines, égouts, fortifications, sur les revenus affectés à ces travaux, sur la répartition des dépenses entre l'État et l'administration municipale, sur le partage des attributions entre le prévôt de Paris et le prévôt des marchands.

« C'est de l'histoire des mœurs que relève l'étude de M. Roulland sur la foire Saint-Germain pendant les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Cette description, dont les principaux traits sont empruntés à Pierre de l'Estoile et à Bassompierre, fait passer sous nos yeux ce pêle-mêle confus de seigneurs, d'écoliers, de laquais, de filles et de marchands attirés à la foire par la curiosité, le goût du gain, du jeu et de la licence. C'est en vain que tous les pouvoirs du temps, le roi, le Parlement, la municipalité, cherchent à déraciner les désordres dont la foire Saint-Germain était le théâtre ; les règlements de police sont impuissants, parce que le roi et la cour sont les premiers à les enfreindre. Sans doute il ne faudrait pas juger les mœurs habituelles de la société de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle par ce qui se passait dans ce rendez-vous de classes les plus indisciplinées de la population. On a cependant le droit de penser que, même dans de pareilles circonstances, nos contemporains seraient plus retenus et de se féliciter de la régularité, de la politesse que Louis XIV introduisit dans sa cour et par suite dans la société.

« Grâce à M. Campardon, l'histoire biographique et anecdotique sera représentée cette année par une série de documents non moins curieux que ceux qu'il nous a précédemment communiqués sur Scaramouche. Ces documents sont relatifs à un personnage auquel le roman et le théâtre contemporain ont fait une assez grande popularité. Nous voulons parler de Latude. Dans une introduction où il a habilement mis en œuvre les découvertes de Jal et les renseignements fournis par les mémoires publiés sous le nom de Latude, M. Longnon a montré combien cette popularité était peu méritée et comment cet aventurier avait été le véritable auteur de ses infortunes par ses maladresses et par ses intrigues. Certes, parmi les victimes des lettres de cachet, on en trouverait facilement de plus intéressantes que ce vulgaire intrigant.

« La monographie de la sépulture des Valois à Saint-Denis, par M. A. de Boislisle, n'intéressera pas seulement les archéologues ; l'auteur ne s'est pas borné à déterminer la part prise à cette œuvre de trente années par le Primatice, Lescot, Bullant, Baptiste Du Cerceau ; à l'aide de documents provenant de la famille des Nicolay, qui, en leur qualité de premiers présidents de la Chambre des comptes, furent

chargés par la reine-mère de surveiller et de diriger les travaux, il a mis dans tout son jour le côté administratif et financier de cette grande entreprise. On peut même dire sans trop d'exagération que cette œuvre considérable se rattache à l'histoire générale en ce qu'elle subit le contre-coup des événements politiques qui vinrent plusieurs fois en suspendre l'exécution et finalement en empêcher l'achèvement.

« C'est surtout au point de vue topographique que M. Biollay s'est placé dans son travail sur les anciennes Halles de Paris. Il a déterminé avec une grande précision l'emplacement des divers marchés qui les composaient et son travail, accompagné par un plan de restitution, permet de se représenter cet immense marché qui n'était pas seulement, comme aujourd'hui, réservé aux denrées alimentaires, mais où venaient s'étaler des marchandises de toute espèce, principalement les produits de l'industrie étrangère.

« L'histoire de l'Université est inséparable de l'histoire de Paris, car c'est l'Université qui fit de la capitale le centre le plus important des études au moyen âge. Comme un de nos précédents volumes, celui-ci contient un chapitre de cette histoire, dû à M. Jourdain, le savant continuateur de Du Boullay. C'est un mémoire sur la fondation, l'organisation et les destinées du collége du Cardinal Lemoine, dont le nom est beaucoup plus connu que l'histoire. A la suite de la biographie de son fondateur, le cardinal Jean Lemoine, et de l'analyse de ses statuts, on trouvera dans ce mémoire des renseignements très-intéressants sur les humanités au XVIIe siècle, sur les débats sans cesse renaissants entre le grand maître et les boursiers, sur les hommes dont l'enseignement a illustré le collége depuis François Vatable jusqu'à l'abbé Haüy.

« On n'avait pas réussi jusqu'à ce jour à déterminer l'origine, le caractère, la date des *Gesta Francorum*. M. Gabriel Monod s'est convaincu que cette compilation si populaire au moyen âge avait été composée à Paris et notre Société a pu ainsi bénéficier d'un excellent travail, aussi important par ses résultats que distingué dans sa forme. L'analyse des *Gesta*, le rapprochement qu'il en a fait avec les sources d'où ils sont tirés, lui ont permis d'établir qu'ils sont l'œuvre d'un moine wisigoth, réfugié à Saint-Denis ou à Saint-Germain-des-Prés, et écrivant dans le premier quart du VIIIe siècle. En même temps qu'il rentre dans notre cadre, le travail de M. Monod offre donc un véritable intérêt pour l'histoire générale.

« Vous le voyez, Messieurs, j'avais raison de vous dire en commençant que le volume dont je viens de vous présenter un aperçu n'était pas inférieur aux précédents. Pour donner un compte-rendu complet de l'activité déployée par la Société depuis notre dernière réunion, il me resterait à vous parler des communications insérées dans nos bulletins, mais ces bulletins sont dans vos mains, vous les

avez lus avec intérêt et j'ai préféré employer les courts instants dont je disposais pour rédiger ce rapport, à vous entretenir des publications projetées par la Société.

« J'éprouve une véritable satisfaction à vous annoncer que votre Conseil d'administration et vos Comités s'occupent activement des publications auxquelles nos souscripteurs ont droit pour la présente année. Les matériaux du volume de mémoires sont en grande partie réunis, et le premier morceau qui doit y entrer est à l'impression. C'est un journal inédit rédigé par Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, sur les événements accomplis à Paris de 1437 à 1469. Parmi les travaux qui sont en portefeuille ou qui s'achèvent en ce moment, je puis citer un article de M. Bruel sur le plan de Paris connu sous le nom de « Plan des Artistes »; un travail étendu de M. Lecaron sur les origines de la municipalité parisienne; des recherches importantes de M. Buvignier sur Nogent-sur-Marne; des documents sur les Cabochiens réunis et commentés par M. Paul Viollet; *Les frais de sépulture à Paris au XIVe siècle*, par M. Douët d'Arcq; *La Colonne de l'hôtel de Soissons*, par M. A. de Barthélemy; *Un scandale au XVIIIe siècle (la Cheminée de Mme de la Pouplinière)*, par MM. Campardon et Longnon. Cette énumération, où ne figurent que des travaux livrés ou à la veille de l'être, vous garantit l'exactitude avec laquelle paraîtra le volume de cette année.

« Le Comité de publication a accepté deux manuscrits, qui inaugureront la collection de documents entreprise par la Société. Le premier est un recueil de pièces tirées du Trésor des chartes et relatives à l'occupation anglaise à Paris de 1420 à 1436 : ce recueil a été formé par M. Longnon, qui trouve le moyen d'être notre collaborateur le plus fécond en même temps que le secrétaire actif du plus important de nos Comités. Le second volume de la nouvelle collection se compose de pièces recueillies par M. Campardon sur les artistes de la Comédie française. Enfin M. Tuetey, qui a fait accepter en 1875 le projet d'une nouvelle édition du Journal parisien des règnes de Charles VI et Charles VII, s'occupe avec ardeur de l'annotation de cet important document et sera probablement en mesure de nous livrer son manuscrit cette année. »

M. de Laborde, trésorier, lit un rapport sur l'état des finances de la Société. Après avoir rappelé que dans l'Assemblée générale du 9 mai 1876 il n'a été communiqué aux sociétaires qu'un exposé financier très-succinct[1], il remonte au premier compte-rendu dont il a été donné lecture dans l'assemblée du 11 mai 1875[2], et fait connaître la

1. Voy. le Bulletin, 3e année (1876), p. 71.
2. Voy. le Bulletin, 2e année (1875), p. 70.

situation financière de la Société par recettes et dépenses jusqu'au 30 avril 1877. — Nous donnons ici le résumé de ce rapport :

1er Exercice (1874).

Recettes		7,724f 55c
Dépenses		5,266 25
Le 1er Exercice (1874) s'était clos par un excédant de. .		2,458 30

2e Exercice (1875).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de.		12,295 10
Excédant du 1er Exercice (1874).	2,458 30	
Cotisations.	8,116 90	
Encouragement ministériel.	300 »»	
Souscriptions ministérielle et municipale. .	878 »»	
Ventes par le libraire.	444 »»	
Intérêts des sommes capitalisées.	97 90	
Total.	12,295 10	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de.		12,031 35
Correspondance et administration.	594 70	
Plan de Paris (les six dernières feuilles) . .	3,294 40	
153 portefeuilles pour le plan	301 »»	
Frais d'impression	4,800 »»	
Honoraires des auteurs.	866 »»	
Sommes capitalisées	2,175 25	
Total	12,031 35	
Le 2e Exercice (1875) se clôt par un excédant de. . . .		263 75

3e Exercice (1876).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1877).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		9,725 30
Excédant du 2e Exercice (1875)	263 75	
Cotisations	7,546 80	
Encouragement ministériel	300 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	979 30	
Intérêts des sommes capitalisées.	125 45	
Total	9,725 30	

Recettes prévues.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		120f 80c
Cotisations	120 80	
Total	120 80	
Total des recettes.		9,846 10
Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1877).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		3,994 15
Correspondance et administration.	493 65	
Frais d'impression	1,597 50	
Honoraires du secrétaire du comité de publication.	600 »»	
Sommes capitalisées	1,303 »»	
Total	3,994 15	
Dépenses prévues.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		4,851 95
Correspondance et administration.	26 95	
2 planches phototypiques	1,000 »»	
Frais d'impression	3,025 »»	
Honoraires des auteurs	800 »»	
Total	4,851 95	
Total des dépenses		8,846 10
Recettes.		9,846 10
Dépenses		8,846 10
Le 3e Exercice (1876) se clora par un excédant de. . . .		1,000 »»

4e Exercice (1877).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1877).		
Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . . .		513 40
Cotisations	513 40	
Total	513 40	
Recettes prévues.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		9,724 15
Excédant prévu du 3e Exercice (1877) . . .	1,000 »»	
Cotisations	6,974 80	
Encouragement ministériel	300 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire.	800 »»	
Intérêts des sommes capitalisées.	139 35	
Total	9,724 15	
Total des recettes		10,237 55

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1877).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		805f 25c
Correspondance et administration.	141 25	
Sommes capitalisées	664 »»	
Total	805 25	
Dépenses prévues.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		8,432 30
Correspondance et administration.	532 30	
Frais d'impression	6,500 »»	
Honoraires des auteurs	800 »»	
Honoraires du secrétaire du comité de publication.	600 »»	
Total	8,432 30	
Total des dépenses		9,237 55
Recettes.		10,237 55
Dépenses		9,237 55
Le 4e Exercice (1877) se clora par un excédant de. . . .		1,000 »»
Recettes } depuis l'origine de la Société jusqu'au		27,536 30
Dépenses } 30 avril 1877		22,097 »»
Reste en caisse au 30 avril 1877.		5,439 30

— Il est procédé à l'élection de treize membres du Conseil, en remplacement des 12 membres sortant en 1877, et de M. Alphand, sortant en 1880, qui a donné sa démission. Sont élus : MM. A. de Barthélemy, A. de Boislisle, Courajod, Desjardins, J. Desnoyers, l'abbé Dufour, Victor Duruy, Guiffrey, baron de Guilhermy, Guillaume, Lair, Longnon, baron de Watteville.

Communication.

M. Vacquer entretient l'assemblée de la découverte, récemment faite à Saint-Marcel, d'un sarcophage mérovingien taillé dans un monument antérieur et qui, en raison de l'inscription gravée sur une de ses faces, semble devoir être considéré comme une borne milliaire. Il étudie particulièrement l'inscription, l'un des rares monuments de l'Occident qui portent le nom de l'empereur Maximin Daza.

La communication de M. Vacquer sera insérée au Bulletin.

— M. Tisserand donne lecture d'un mémoire sur les îles du fief Saint-Germain, dont le Comité de publication a décidé l'insertion dans l'un des recueils de la Société.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 15 Mai 1877.

Présidence de M. le baron de Guilhermy et de M. Victor Duruy.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil prononce l'admission de :

556. M. Imard, inspecteur général de l'Assistance publique, présenté par MM. Longnon et Champion.

557. M. le duc de Chaulnes, présenté par MM. Hérold et Champion.

558. M. Alfred Lamouroux, conseiller municipal de Paris, présenté par MM. de Laborde et Champion.

559. M. A. Quantin, imprimeur, présenté par MM. Georges Duplessis et Ansart.

— M. le baron Pichon, empêché, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du bureau et des comités pour l'exercice 1877-1878. Il ajoute qu'aux termes du règlement, le Président n'est pas rééligible.

— *Élection du bureau.* Sont élus : Président, M. le baron Pichon; — Vice-président, M. Victor Duruy; — Trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde; — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet; — Secrétaire-adjoint, M. Fagniez.

— *Élection du Comité de publication.* Sont élus : MM. A. de Barthélemy, Jules Cousin, L. Delisle, G. Fagniez, R. de Lasteyrie, Aug. Longnon, A. de Longpérier.

— *Élection du Comité des Fonds.* Sont élus : MM. Boullay (de la Meurthe), docteur Laloy, Tisserand, baron de Watteville.

— En l'absence de M. le baron Pichon, M. Victor Duruy, vice-président, prend place au fauteuil.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 12 Juin 1877.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai et celui de la séance du Conseil du 15 mai sont lus et adoptés.

— Le Conseil prononce l'admission de :

560. M. A. Chalamel, présenté par MM. Longnon et François Martin.

561. M. Paul Chalamel, administrateur du palais du Luxembourg, présenté par MM. Longnon et Fr. Martin.

562. M. Alfred Audin, présenté par MM. Lemaire et Champion.

563. M. Adolphe Ricourt, présenté par MM. Lemaire et Champion.

— M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui accorde à la Société, à titre d'encouragement, une subvention de 300 fr. M. le Président est chargé de transmettre au Ministre les remercîments du Conseil.

— M. le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Léopold Hugo, qui signale une inexactitude dans le t. III de nos Mémoires. L'article publié dans ce volume sur les Archives de l'assistance publique contient le texte d'un arrêté des administrateurs en date du 2 nivôse an VIII. Cet arrêté porte la signature de *Duvidal de Montferrier*, aïeul de M. Léopold Hugo; on a mal imprimé ce nom : *Duvidal* est joint par un trait d'union au nom de *Lemaignen* qui le suit et deux noms différents sont réunis ainsi sur une même tête. Né à Montpellier, Jean-Jacques-Philippe Duvidal de Montferrier, après avoir été deux fois élu président du Tribunat, finit sa carrière à Paris comme maître des comptes. Il était fils de Jean-Antoine Duvidal, marquis de Montferrier, syndic général du Languedoc (voir les Éloges de l'Académie de Montpellier).

M. Léopold Hugo consigne à la fin de sa lettre un fait intéressant pour l'archéologie parisienne : il a vu récemment, à Londres, au Musée Britannique, une lampe antique en bronze, provenant de fouilles faites autrefois à Paris, près du Palais des Thermes. Cette lampe, d'un assez grand modèle, est à suspension, et à deux feux; elle est ornée de deux lions.

Le Conseil remercie M. Léopold Hugo de cette communication.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Léon Lesage, qui entretient le Conseil du projet d'enseigner l'Histoire de Paris dans des cours d'adultes, et de publier une histoire de Paris populaire.

Sur le premier point, le Conseil charge M. le Président de répondre à M. Lesage que cette question intéresse plutôt la Société Philotechnique que la Société de l'Histoire de Paris.

Quant aux histoires de Paris populaires, plusieurs membres font observer que de semblables publications seraient éminemment utiles.

M. L. Delisle dit que des travaux de cette nature devraient comprendre 1° un récit chronologique général; 2° un répertoire des divers

monuments ou établissements, soit par ordre alphabétique, soit par ordre topographique. Il critique la pensée de diviser l'histoire de Paris par arrondissements, division artificielle et moderne qui répugne à une conception historique.

M. Duruy déclare s'associer entièrement aux vues de M. Léopold Delisle.

Répondant à l'idée d'un membre du conseil qui demande si la Société ne pourrait pas proposer un prix destiné à récompenser la meilleure histoire de Paris, écrite au point de vue populaire, M. le marquis de Laborde fait observer que cela n'est pas possible, car la Société est créée « pour publier des mémoires et des documents » (art. 1er du Règlement), et toutes ses ressources sont affectées à la publication des volumes (art. 14) qui contiennent ces mémoires et ces documents.

M. Cousin, après avoir donné quelques renseignements bibliographiques sur les essais d'histoires populaires de Paris qui ont été faits jusqu'à ce jour, ajoute que, sans s'imposer aucun sacrifice pécuniaire, la Société pourrait fort bien, suivant lui, donner son approbation et par là même accorder un encouragement efficace et sérieux à telle histoire populaire qui lui paraîtrait digne de cette distinction.

Le Conseil prie M. Cousin de remettre au Comité de publication une note bibliographique détaillée sur les divers essais d'histoires populaires de Paris dont il vient de parler.

— M. le marquis de Laborde, trésorier, communique une lettre de M. Gouverneur, imprimeur de la Société. En raison de l'augmentation que subit en ce moment le papier, M. Gouverneur demande que le prix de la rame de papier vergé, fourni par lui, soit désormais porté à 34 fr. au lieu de 30 fr. M. de Laborde ajoute que le traité avec l'imprimeur expire le 1er juillet prochain, et qu'il convient de songer à de nouvelles conventions.

— Le Conseil charge le Bureau et le Comité des fonds de s'entendre avec M. Gouverneur relativement à la série nouvelle de Documents que va entreprendre la Société. Il recommande la clause suivante proposée par M. Boulay de la Meurthe : « L'impression des volumes « de Documents pourra toujours, au gré de la Société, être confiée à un « autre imprimeur. » Le Conseil espère que cette clause pourrait le garantir, dans une certaine mesure, contre des lenteurs regrettables dont la Société a déjà eu à souffrir.

Communications.

M. Fagniez transmet une communication verbale que M. de Boislisle, en ce moment absent, eût désiré faire au Conseil. La maison sise rue des Saints-Pères, n° 48, où demeurait le duc de Saint-Simon,

auteur des fameux Mémoires, va être détruite pour l'ouverture du boulevard Saint-Germain; on y voit encore un médaillon, qu'il est bon de signaler, afin qu'il puisse être conservé.

Enfin, il est possible qu'une rue nouvelle soit prochainement ouverte dans les environs de cet hôtel : ne pourrait-on pas signaler à l'autorité municipale l'intérêt qu'il y aurait à donner à cette voie le nom de *rue Saint-Simon?*

Le Conseil ne prend pas de décision à cet égard.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

DE L'ÉGLISE OU FUT BAPTISÉ CHARLES V.

On sait que l'église Saint-Paul, dont il reste aujourd'hui quelques vestiges seulement au fond d'une cour de la rue Saint-Paul, eut dans la seconde moitié du XIVe et au commencement du XVe siècle l'honneur d'être paroisse royale, lorsque Charles V et Charles VI habitaient leur « ostel d'emprès Saint-Pol. » Nous nous proposons ici de rectifier une petite erreur relative à l'histoire de cette église, erreur qui a passé jusqu'à présent inaperçue et qu'il nous paraît bon de signaler, pour prémunir contre elle des historiens trop confiants dans la véracité des documents.

A la fin du XVe siècle le baptistère de Saint-Paul fut transporté dans la petite église de Médan[1] et, en 1842, un membre du conseil de fabrique de l'église Saint-Paul-et-Saint-Louis, M. Denis de Hansy, en signala la présence dans une petite brochure[2]; il donna en même temps le texte de l'inscription qui accompagne ce petit monument. M. Jules Marion, qui publia cette même inscription en 1847, ne fit donc pas connaître, comme il le croyait, un document inédit[3]. Les commentaires qui accompagnent ce texte sont, dans les deux livres, assez courts; le premier seul propose une conjecture sur la cause de cette translation bizarre d'une cuve baptismale.

---

1. Seine-et-Oise, arrond. de Versailles, canton de Poissy.

2. *Notice historique sur la paroisse royale Saint-Paul-Saint-Louis.....* Paris, 1842, in-8°. Le titre ne porte pas de nom d'auteur, mais une sorte de préface est signée « Denis de Hansy, membre du conseil de fabrique. » Cette brochure assez rare (elle n'a pas été livrée au commerce) se trouve à la Bibliothèque de la ville de Paris.

3. *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. IX, p. 149.

C'est l'inscription même qui doit attirer notre attention. Nous voyons d'abord qu'en l'église Saint-Paul furent baptisés

« plusieurs ducs et rois
princes, contes, barons, prélatz. »

Et enfin :

« Entre autres y fut notablement
Baptizé honnourablement
Le sage roy Charles le Quint
Et son filz qui après lui vint,
Charles le Saige bien amé,
VIme de ce nom clamé. »

Que Charles VI le Bien-Aimé, le *Sage*, comme l'appelle assez mal à propos l'auteur de l'inscription, ait été baptisé à Saint-Paul, cela n'est pas douteux et les *Grandes Chroniques*[1] sont riches en détails sur la cérémonie qui fut faite. Il n'en est pas de même pour Charles V, né en 1337, c'est-à-dire à une époque où l'hôtel Saint-Paul n'étant pas encore *composé*, l'église Saint-Paul « hors les murs » ne méritait en rien un tel honneur. De plus, Charles était né au château de Vincennes et il eût été aussi imprudent qu'inutile d'exposer sa royale personne, qui fut toujours chétive, à la fatigue d'un voyage de deux lieues. L'enfant fut porté à l'église Saint-Pierre de Montreuil et ondoyé apparemment sans grande pompe. Le père du jeune prince n'était encore que duc de Normandie et la petite église de campagne était vraisemblablement trop éloignée de la capitale, pour qu'un chroniqueur ou un poète ait songé à se mettre en route pour nous transmettre des détails sur un sujet, d'ailleurs peu intéressant.

C'est Charles V lui-même qui s'est chargé d'apprendre à la postérité le lieu de son baptême, dans un acte que nous ont conservé les registres du Trésor des Chartes[2], et qui n'a pas échappé à l'abbé Lebeuf[3]. Nous reproduisons les termes mêmes de l'acte :

« Charles, etc., savoir faisons à tous presens et avenir que nous estant en l'eglise de St Pierre de lez le Bois de Vincennes, es fons de la quelle eglise nous et nostre tres chiere et amée compagne la royne fusmes baptisés..... »

On ne peut rien désirer de plus clair et de plus précis.

C'est donc faute d'avoir voulu contrôler l'inscription de Médan que M. Denis de Hansy, auteur de l'opuscule cité plus haut, s'exprime ainsi au sujet des vers concernant Charles V : « Nous n'avons pas de détails sur le baptême du sage roi Charles le Quint, du roi ami de

---

1. T. VI, p. 260 et 267 de l'édition in-12, donnée par M. Paulin Paris.
2. Archives nationales, JJ 107, pièce 143.
3. Cet auteur le cite dans sa précieuse *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. V, p. 67.

Du Guesclin[1]. » M. Marion n'a pas vu non plus qu'ils contenaient une grave erreur, et M. de Guilhermy, dans le bel ouvrage dont il poursuit en ce moment même la publication[2], a commis la même inexactitude : « Les rois de France, dit-il, étaient les premiers paroissiens de Saint-Paul quand ils habitaient le vaste palais construit au XIVe siècle entre cette église et le monastère des Célestins. La vieille cuve baptismale en pierre *sur laquelle avaient été présentés Charles V et Charles VI*, et qui fut remplacée en 1491 par quelque vase de plus riche apparence, s'est conservée jusqu'à nos jours dans l'église de Médan près Poissy... Une longue inscription en rimes françaises, que nous aurons à publier quelque jour, raconte l'illustre origine de ce petit monument, et les motifs de sa translation[3]. »

Fernand Bournon.

LES GOUVERNEURS DE L'HORLOGE DU PALAIS.

« En 1370, dit Sauval[4], Charles V « fit mettre dans la tour du « Palais la première grosse horloge qu'il y ait eue à Paris. Et parce- « qu'alors il n'y avoit point de bon horloger, il en fit venir un d'Alle- « magne, nommé Henri de Vic, qu'il logea dans la même tour, et à « qui il assigna six sols parisis par jour sur les revenus de la Ville. »

Cette somme, qui pourrait représenter vingt francs d'aujourd'hui, est peut-être exagérée. M. Troche, dans sa Notice sur la tour de l'Horloge[5], écrit « *six deniers parisis* », nous ignorons d'après quel document.

Une liste complète de tous les gouverneurs de cette horloge depuis 1370 offrirait un certain intérêt, mais nous ne pouvons citer aucun nom, avant l'année 1568. Un règlement de comptes de l'Hôtel de Ville que nous possédons[6], daté de cette année, est conçu en ces termes : « Honorable homme Mathurin Benoist, me aorloger à Paris, « garde et conducteur du gros aorloge du Palais, confesse avoir eu « et receu contant de noble homme, Me Francoys de Vigny, rec.

---

1. Page 7, note.

2. *Inscriptions de la France* du Ve au XVIIIe siècle, t. Ier, p. 283-284. Cet ouvrage fait partie de la Collection des documents inédits.

3. Ceux de nos lecteurs qui connaissent l'inscription de Médan n'ont pas besoin que nous leur rappelions que, contrairement à l'assertion de M. de Guilhermy, ce monument ne nous révèle aucune des circonstances de sa translation.

4. *Histoire et antiquitez de la ville de Paris*, t. III, p. 111.

5. *Revue archéologique*, 6e année, 1849, p. 412.

6. Provenant de la vente de la bibliothèque de l'architecte Lassus.

« de la Ville de Paris, la somme de cinquante livres t. pour demye « année eschue le dernier jour de mars dernier passé, à cause des « gaiges à luy ordonnez pour la part et conduicte dud. aorloge qui « est à raison de cent livres t..... L'an mil cinq cens soixante huit, « le vendredy quatorzme jour de may. »

(Signé :) Lozès (?) Fortin.

Selon le témoignage de deux autres quittances, de même provenance, en 1590 et 1592, le gouverneur était un membre de la famille Martinot, célèbre dans l'horlogerie parisienne[1] jusqu'au XVIIIe siècle. Voici le texte de la première de ces quittances, en date du 10 juillet 1590 : « Je, Gilbert Martinot, orloger ordine du Roy et gouuernr « du gros horloge du Palais, confesse avoir eu et reçeu de noble « homme Me François de Vigny..... la somme de huict escus, vingt « solz par., pour un quartier escheu au iour de Pasques dernier passé, « à cause de cent livres t. de gages à moy ordonnez par chascun an « pour le gouuernement dud. gros horloge, de laquelle somme.... je « quitte led. sieur de Vigny.... Signé de ma main le dixiesme jour « de juillet M. Vc IIII XX dix. »

G. Martinot.

Même formule pour la quittance du 6 octobre 1592.

Une autre quittance, datée du 6 avril 1616, et signée *Denis Martynot*, diffère, par sa forme, des précédentes. « En la présence des « notaires garde-notes du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris, « soubsignez, *Denis Martinot*, orloger, vallet de chambre du Roy, garde « et conducteur du gros orloge du Pallays, a confessé avoir receu « comptant de noble homme Me Claude Lestourneau, recepveur ordre « du domayne, dons et octroys de ceste ville de Paris, la somme de vingt « cinq livres ts... pour ses gages... durant le quartier de janvier, fevrier « et mars dernier de la présente année mil six cens et seize, dont quit- « tance..... Passé en estude des notres soubsignez, le sixme jour d'afvril « mil six cens seize. » Signé : De Martynot, et plus bas : Cothereau — Ganot.

Germain Brice, dans les éditions de 1698 et 1717, de sa *Description de Paris*, signale comme « habile horloger », à propos de la Grande Galerie du Louvre, le sieur *Martinot*, logé dans cette galerie.

Alf. Bonnardot.

---

1. Un Jean Martinot, horloger, est cité, en 1588, par Félibien (t. V, p. 300) comme attaché à l'archi-congrégation des Pénitents, fondée aux Augustins par Henri III.

UN DOCUMENT INÉDIT RELATIF A UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LA FRONDE, A PARIS.

Dans la plupart des livres consacrés à l'histoire de la Fronde, on trouve le récit d'une scène de discorde et de violence qui se passa, le 18 juin 1649, au jardin des Tuileries, chez le fameux restaurateur Renard, scène à laquelle se trouvèrent mêlés, d'une part, le duc de Candalle, le comte de Montmorency-Bouteville, le commandeur de Souvré, le marquis de Jarzé, le marquis de Saint-Melgrin, et, d'autre part, le duc de Beaufort, le duc de Brissac, le duc de Retz, le maréchal de La Mothe, etc. Voici un petit document (tiré du volume 10225 du fonds français de la Bibliothèque Nationale qui me paraît devoir compléter toutes les relations que nous possédons de la tumultueuse soirée du 18 juin. C'est le mot de la fin.

Ph. Tamizey de Larroque.

*Copie de la lettre qu'on devoit escrire au Procureur général du Parlement en cas qu'on eust fait informer de ce qui s'est passé dans le jardin de Regnard (*sic*), mais on a jugé à propos de ne le pas faire pour des raisons particulières*[1].

De par le Roy. Nostre amé et féal, ayant eu advis que plusieurs personnes armées s'estant attroupées en grand nombre, seroient entrées dans un jardin des Thuilleryes au lieu où nous avons estably le sieur Renard, où ils auroient commis plusieurs viollences contre le respect qui nous est deub et au préjudice de la sécurité publique, nous vous faisons celle-cy par l'advis de la Reyne Regente, nostre très honorée dame et mère, pour vous dire qu'aussytost que vous l'aurés reçu, vous ayés à faire touttes les requisitions necessaires en nostre cour de Parlement, affin qu'ung crime de cette consequence ne demeure pas impuny et que ceux qui se trouveront coulpables soyent chastiés selon la rigueur de nos ordonnances. Sy n'y faites fautte.

Donné à Amiens[2], le 21 juin 1649.

UN DOCUMENT SUR LA FAMILLE DE LA BRUYÈRE.

De La Bruyère nos pères connaissaient que, par la fermeté du tour et par la propriété de l'expression, c'est un écrivain sans rival. Ils en ignoraient le reste, et, à vrai dire, ne s'en souciaient guère. Aujour-

---

1. Quand le chancelier proposa de mettre en jugement le duc de Beaufort et ses complices, les gens du roi répondirent que ce serait l'occasion d'un nouveau soulèvement dans Paris.

2. La Cour avait quitté Compiègne le 15 juin, pour s'établir à Amiens, d'où elle revint à Compiègne au commencement de juillet.

d'hui que la mode est à raconter les auteurs plus qu'à goûter leurs écrits, La Bruyère subit la loi commune. Dans sa personne, dans ses ancêtres, dans sa parenté collatérale, il a été l'objet de minutieuses et ardentes investigations. Depuis que M. Jal a consacré à cette laborieuse recherche des mois, et même des années, nous savons à peu près tout de lui, de son père, de son aïeul, de ses frères, de ses sœurs, de ses neveux et de ses nièces. Le document que je présente au lecteur, curieux de ces sortes d'informations, ne modifie point à cet égard les découvertes de ce patient érudit. Il y ajoute un simple renseignement. C'est que La Bruyère était propriétaire d'un petit domaine, situé à Sceaux, qu'il le fut jusqu'à sa mort, et que probablement il le tenait, par l'intermédiaire d'un de ses oncles, de son grand-père; car il le possédait par indivis avec ses frères et ses sœurs. Et il paraît y avoir été singulièrement attaché, puisque, après le décès de ceux de ses co-propriétaires auxquels il survécut, il s'assura la portion qu'ils en avaient. Lorsqu'il mourut lui-même, ses frères ou sœurs survivants achetèrent à leur tour sa part. Cette similitude de procédés manifeste assez clairement l'intention de conserver dans les mains de la famille un patrimoine, qui, de revenu fort médiocre, ne pouvait offrir d'autre intérêt que celui des souvenirs. La disposition d'esprit que je relève dans les circonstances qui ont suivi la mort de La Bruyère y est d'autant plus marquée, que les vendeurs sont alors des mineurs, des incapables, et que, pour éviter une vente aux enchères qui pouvait faire sortir de leur maison l'héritage de La Bruyère, il fallait au préalable obtenir l'agrément d'une assemblée d'amis, convoquée à cet effet, et l'homologation du lieutenant-civil.

Je transcris intégralement ci-dessous la procuration[1] qui contient l'*avis de parens* des mineurs La Bruyère, plutôt que le jugement d'homologation qui n'en est que la reproduction légèrement modifiée. De ce dernier acte, je donne seulement l'en-tête, le dispositif et le serment qui s'en suit. En se reportant à la procuration, il est ainsi facile de restituer à la pièce sa physionomie complète.

H. Lot.

---

1. Sous l'ancien régime, c'était devant un notaire que se tenaient les conseils de famille. Leurs délibérations étaient portées par un fondé de pouvoirs (pour y être homologuées) à l'audience du lieutenant-civil. Celui-ci n'intervenait que pour désigner d'office le notaire chez lequel les amis devaient s'assembler, dans le cas où il y avait désaccord ou refus de comparaître, et les lettres de convocation étaient remises par huissier aux parents. Très-rarement le lieutenant-civil réunissait directement les conseils de famille devant lui.

I.

Avis et Procuration.

Par devant les notaires du Roy, à Paris, soussignez, furent présens Me Charles Picard, procureur au Chastelet, demeurant rue des Vieilles-Estuves, paroisse Saint-Nicolas des Champs, cousin paternel; Me Jean Pasquier, avocat au Parlement, demeurant hostel des Ursins, parroisse Saint-Landry, cousin paternel à cause de damoiselle Jullie-Françoise Picard, son épouse; Messire Louis-Collin de Lessac, prieur de Saint-Didier de Lange, et de Notre-Dame de Muzy, demeurant quay Malaquest, parroisse Saint-Sulpice, oncle maternel; Messire Jean Rapouël, prestre, chanoine de l'esglise cathédralle de Metz, y demeurant, estant de présent à Paris, logé rue Platrière, parroisse Saint-Eustache, cousin maternel; Jacques Rapouël, chevalier des ordres militaires de Montpellier, demeurant sus dite rue Platrière et parroisse Saint-Eustache, aussy cousin maternel; Me Charles de l'Isle, procureur en Parlement, demeurant à l'hostel des Ursins, parroisse Saint-Landry; et Messire Jean de Boubert, chevalier de Melicocq, demeurant rue Saint-Claude, parroisse Saint-Paul, amys; des enfans mineurs de deffunt Me Louis de La Bruyère, cy-devant conseiller du Roy, receveur et payeur des rentes assignées sur le clergé de France, et de dame Claude-Angélique Targas, son espouse, à présent sa veuve.

Lesquels ont fait et constitué leur procureur, Me , procureur au Chastelet de Paris; auquel ils donnent pouvoir et puissance de comparoir pour eux au dit Chastelet, à l'assemblée des parans et amis des dits mineurs, provoquée par la dite dame veuve de La Bruyère, leur mère, demeurante rue de Berry, marais du Temple, parroisse Saint-Nicolas des Champs, à ce présente; sur ce qu'elle leur a représenté qu'entre autres biens et effets délaissez par deffunt *Jean de La Bruyère*, escuyer, gentilhomme de Monseigneur le Duc, oncle des dits mineurs, et duquel ils sont héritiers pour un tiers, se trouve pour tous immeubles une petite portion de *maison*, *jardin*, *et cinq arpens huit perches de terre et pré*, situez au village de Seaux, dont il estoit propriétaire, par indivis conjointement avec Robert-Pierre de La Bruyère, clerc au diocèze de Paris, et damoiselle Élizabeth-Marguerite de La Bruyère, fille majeure, ses frère et sœur, chacun pour un tiers, tant de leur chef à cause du legs universel de deffunt Jean de La Bruyère, leur oncle, que comme ayant acquis les droits aux dites portions d'immeubles du dit feu sieur Louis de La Bruyère, leur frère, propriétaire du quart au total qui luy apartenoit aussy en qualité de légataire universel, conjointement avec eux, de chacun un quart du dit feu sieur Jean de La Bruyère; et en laquelle portion de maison, jardin, terres et prez procédans de la succession du dit feu

sieur Jean de La Bruyère, oncle des dits mineurs, iceux mineurs en amandent d'un tiers, qui est un neufième au total. Et comme cette portion ne pourroit estre qu'à charge aus dits mineurs en cas de jouissance par leurs mains, tant par l'estat où elle est, vieille et caduque, qui engage journellement les propriétaires en des réparacions pour la faire subsister que par les gages du jardinier de quarante escus par an, et autres charges annuelles qu'il convient aquiter, qui consomment et exceddent annuellement le proffit et revenu, qui est d'environ quatre vingt livres par an, outre le revenu d'un arpent de pré: — et que les dits sieur Robert-Pierre de La Bruyère, et damoiselle Elizabeth-Marguerite de La Bruyère, sa sœur, oncle et tante des dits mineurs, qui en sont desja propriétaires de leur chef, de chacun un tiers au total, aux qualitez cy-dessus et des deux tiers, comme héritiers, pour pareilles portions, du dit feu sieur Jean de la Bruyère, leur frère, dans l'autre tiers restant qui luy apartenoit, veullent bien, pour le soulagement et avantage des dits mineurs, leurs neveu et niepces, et éviter aux frais d'une licitation des dits lieux, prisée et estimation, par le peu qui leur en revient, accepter par forme de délaissement et partage la part des dits mineurs; consistant au dit neufième au total sur le pied de la vente du dit quart, à eux et au dit feu sieur Jean de La Bruyère, cy-devant fait[e] par le dit feu Louis de La Bruyère, leur frère, père des dits mineurs, précédemment propriétaire aux mesmes qualitez, dont le prix, suivant le contrat d'acquisition datté de quinze avril mil six cens quatre vingt deux, parroist de la somme d'onze cens livres, pour le dit quart, qui fait en total quatre mil quatre cens livres, et pour le tiers qui en apartenoit au dit feu sieur Jean de La Bruyère, dernier déceddé, quatorze cens soixante six livres treize sols quatre deniers; des quels les dits mineurs en amandent du tiers en la dite qualité; qui est le dit neufième montant à quatre cens quatre vingt huit livres treize sols huit deniers; quoi qu'ils témoignent estre depuis beaucoup diminué, tant par l'estat des dites maisons et héritages, que par le malheur du temps : offrans mesme, au cas du dit délaissement, d'en payer le prix, sur le dit pied, dans le temps qui sera convenu es mains de la dite dame, mère des dits mineurs et leur tutrice, et cependant l'intérest, sans autres charges et hypothèques, à la charge néantmoins de leur tenir compte, sur le reste des biens de la dite succession, qui consiste en quelques effets mobiliers, de peu de considération, de leur part des debtes passives acquitées et à acquiter.

Sur les quelles propositions, les dits constituans, ayant réfléchy et trouvé icelles assez raisonnables et avantageuses pour les dits mineurs, donnent charge au dit procureur de déclarer pour eux, qu'ils sont d'advis :

Que la dite dame, mère des dits mineurs, accepte les dites offres des

dits sieur Robert-Pierre de La Bruyère et damoiselle Élizabeth-Marguerite de La Bruyère, et, suivant icelles, leur délaisse par forme de partage pour les dits mineurs, et éviter aus dits frais de prisée, licitation et estimation, le fond et propriété du dit neufième au total des dites maison, jardin, terres et prez, pour les dites quatre cens quatre vingt huit livres treize sols huit deniers, qu'ils seront tenus payer es mains de la dite dame veuve Louis de La Bruyère, leur mère et tutrice, franche et quitte de toutes debtes et charges quelconques; et, cependant, jusques au dit payement, l'intérest du denier vingt, du jour du délaissement.

Et qu'à l'effet de passer les contrats et autres actes nécessaires, tant pour raison du dit délaissement, que pour raison du surplus des autres biens et effets qui restent à discuter de la dite succession et des dites debtes passives, la dite dame, mère des dits mineurs, demeure et soit d'habondant esleue leur tutrice; la quelle dame donne pouvoir au dit procureur d'accepter pour elle la dite charge, et faire par le dit procureur pour elle et pour les dits constituans le serment en tel cas requis, promettant, obligeant, etc.

Fait et passé à Paris es maisons, où sont demeurant et logé les parties devant dites, le deuxiesme jour de juillet mil six cent quatre vingt seize.

Et ont signé la minutte des présentes demeurée à Auvray[1], l'un des dits notaires soussignez.

(Signé) : AUMONT. AUVRAY.

(Archives nationales. Section législative et judiciaire, Y 4509, au 7 juillet 1696.)

II.

Jugement d'homologation.

L'an mil six cent quatre vingt seize, le septiesme juillet, par devant Nous, Jean Le Camus, sont comparus les parens et amis des enfans mineurs de deffunt Maistre Louis de Labruyère, cy devant conseiller du Roy, receveur et payeur des rentes assignées sur le clergé de France, et de dame Claude-Angélique Targa (sic), son espouze, à présent sa veuve, sur la provocquation de la dite dame de Labruyère, leur mère, pour ce présent, assavoir : . . . . . par Me Bernard, procureur en cette court, fondé de leur procuration. . . . . .

Sur quoy, Nous disons qu'il est permis à la dite dame mère des dits mineurs d'accepter les sus dites offres des dits sieur Robert-Pierre de Labruyère et damoiselle Élisabeth-Marguerite de La Bruyère, et, suivant icelles, leur dellaisser par forme de partage

1. Représenté aujourd'hui par Me Laverne.

pour les dits mineurs, et esvitter aux frais de prisée, licittacion et estimacion, le fond et propriété du dit neufviesme au total des dits maison, jardin, terres et prez ; pour les dites quatre cens quatre vingt huit livres treize sols huit deniers qu'ils seront tenus payer es mains de la dite dame veuve Louis de Labruyère, leur mère et tutrice, franche et quitte de toutes dettes et charges quelzconques; et, cependant, jusques au dit payement, l'intérest à raison du denier vingt du jour du dellaissement. Et à l'effect de passer les contracts et autres actes nécessaires, tant pour raison du dit dellaissement que pour raison du surplus des autres biens et effets qui restent à discuter de la dite succession et des dites dettes passives, ordonnons que la dite dame veuve mère demeurera d'abondant tutrice à ses dits enfans mineurs, le tout suivant l'avis et consentement des dits parens et amis cy dessus, que nous avons omologué. Et comparoistra la dite dame veuve mère par devant Nous, pour accepter la dite charge et faire le serment accoustumé.

(Signé) : Le Camus.

Et au-dessous est écrit :

Et le treiziesme des dits mois et an est comparu la dite dame veuve mère, laquelle a accepté la dite charge, et fait le serment accoustumé et a signé.

(Signé) : Claude-Angélique Targas.

(Archives nationales. Section législative et judiciaire, Y 4509, au 7 juillet 1696.)

APERÇU DES DÉPENSES DU CORPS LÉGISLATIF

PENDANT L'AN IX[1].

Traitement des trois cents membres à 10,000 fr. . . .		3,000,000
2 secrétaires rédacteurs à 5,000 fr.	10,000	50,000
4 messagers d'état à 4,000 fr.	16,000	
10 huissiers à 2,400 fr.	24,000	
A reporter. . . .		3,050,000

1. Le document que nous reproduisons ici fait partie de la collection Randonneau, conservée aux Archives nationales. Nous en devons la communication à M. Félix Rocquain.

Report		3,050,000
3 chefs à 4,000 fr.	12,000	
3 premiers commis à 2,600 fr.	7,800	
1 concierge à 2,600 fr.	2,600	
1 commis distributeur à 2,000 fr.	2,000	
3 commis aux procès-verbaux à 2,000 fr. . .	6,000	
2 premiers garçons de bureau à 1,000 fr. . .	2,000	
3 garçons de bureau à 900 fr.	2,700	
1 premier garçon de salle à 1,200 fr. . . .	1,200	
6 garçons sous ses ordres à 900 fr.	5,400	
1 feutier à 900 fr.	900	62,000
1 chef au costume à 1,200 fr.	1,200	
6 garçons de costume à 900 fr.	5,400	
1 fourrier chargé des détails de la propreté de la maison à 1,400 fr.	1,400	
8 balayeurs, porteurs de bois, à 700 fr. . . .	5,600	
1 frotteur à 900 fr.	900	
3 portiers à 700 fr.	2,100	
1 femme de propreté à 400 fr.	400	
2 officieux à 900 fr.	1,800	
4 employés à la poste à 300 fr.	1,200	
Frais d'impression		18,000
Papier, *idem :* neuf cents rames à 7 fr. 50 cent.		7,128
Approvisionnement de bois : douze cents doubles stères à 26 francs, compris sciage et serrage		31,200
Deux voitures, dont une pour l'année, l'autre pour quatre mois, à 430 fr. chacune par mois	6,880	8,600
Plus une indispensable pour service extraordinaire pour les quatre mois	1,720	
Fourniture de bureaux, y compris huile, bougie et chandelle pour les corps de garde. .		5,200
Illumination intérieure, cent cinq becs au terme moyen de 4 sous par chaque et par nuit		7,560
Fêtes nationales.		10,000
Dépenses imprévues		16,000
TOTAL.		3,216,288

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach de Ville-d'Avray et de ses environs pour 1877. 1re année. In-16 de 85 p. Ville-d'Avray, Soussens.

— Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux. 1877. In-18 de 202 p. Meaux, Le Blondel.

— Annuaire du diocèse de Paris pour l'an 1877 (12e année). In-32 de 256 p. Paris, Noblet.

— Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais. 1877. In-8° de 699 p. Beauvais, Père.

— Assainissement de la Seine. Épuration et utilisation des eaux d'égout. Rapport de la commission d'enquête de Seine-et-Oise, sur l'avant-projet d'un canal d'irrigation de Clichy à la forêt de Saint-Germain. In-8° de 51 p. Paris, Gauthier-Villars.

— Aucoc. — Le Conseil d'État avant et depuis 1789, ses transformations, ses travaux et son personnel. Étude historique et bibliographique, par M. Léon Aucoc, président de section au Conseil d'État. Paris, imprimerie nationale, 1876, 1 vol. in-8° de IV-434 p.

Appelé officiellement à reconstituer, dans la mesure du possible, les archives du Conseil d'État postérieures à l'an VIII et sa bibliothèque anéanties en 1871, M. Léon Aucoc s'est acquitté de cette mission avec ce zèle scientifique et historique dont la tradition, pour s'être quelque temps affaiblie, n'en est pas moins restée vivace au sein de la magistrature française. M. Aucoc ne s'est donc pas contenté de dresser l'inventaire des ouvrages et documents intéressant l'histoire du Conseil d'État depuis l'an VIII et de tracer, depuis cette époque, l'historique de son organisation et de ses travaux : il a voulu remonter plus haut et il n'a pas hésité à faire entrer dans son cadre la période qu'on pourrait appeler l'histoire ancienne du Conseil d'État. Il ne s'agit pas ici d'une de ces introductions historiques où, s'acquittant légèrement d'un devoir grave, un jurisconsulte, mal préparé à cette tâche, esquisse en quelques traits grossiers et infidèles le passé d'une institution ou d'une théorie juridique, mais bien d'un résumé nourri de faits et d'indications précieuses, toujours parfaitement simple et clair et qui laisse loin derrière lui tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur l'histoire du Conseil d'État. Deux chapitres du livre Ier seront particulièrement remarqués des érudits : L'un de ces chapitres est intitulé : *Manuscrits conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale qui traitent de l'organisation et des attributions des Conseils du Roi;* l'autre : *Documents sur le personnel des Conseils du Roi.* Grâce à ces deux chapitres qui contiennent les meilleurs renseignements, le Conseil d'État aura désormais, comme la Chambre des Comptes, sa bibliographie historique. Notons ici, dans l'intérêt des chercheurs, l'un des résultats critiques auxquels a été conduit M. Aucoc : le traité intitulé

Recueil des Conseils du Roy, de l'origine et des règlemens d'iceux, dont il existe de nombreuses copies, est l'œuvre du garde des sceaux Marillac. L'attribution ne paraît pas douteuse.

Nous laissons au lecteur le soin de faire plus ample connaissance avec cet excellent livre : l'érudit le doit estimer non moins que le magistrat ou l'administrateur.

Paul Viollet.

— Bautier. — Tableau analytique de la flore parisienne... suivi d'un vocabulaire et d'un guide du botaniste pour les herborisations dans les environs de Paris. 15e édition. In-18 de vi-458 p. Paris, Asseline.

— Boucher et Perigot. — Petite géographie pour le département de l'Oise. In-12 de 60 p. Paris, Delagrave.

— Brièle. — Récolement des archives de l'Assistance publique qui ont échappé à l'incendie de mai 1871, par L. Brièle, archiviste paléographe, archiviste de l'administration. In-8° de 164 p. Paris, Champion.

— Carra de Vaux. — Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce, *oppidum Parisiorum*. Siége de Paris. In-8° de 21 p. Amiens, Delattre.

Extrait de l'*Investigateur*, septembre-octobre 1876.

— Chapitre (le) épiscopal et national de Saint-Denis dans la discussion du budget de l'année 1877; par Mgr l'évêque de Sura, primicier de l'insigne chapitre. In-8° de 40 p. Paris, Delaborde.

— Collection de documents relatifs à la fondation et à l'administration de l'université catholique de Paris. 1re série : 1875-1876. In-8° de 88 p. Paris, imprim. Lahure.

— Corlieu. — L'ancienne faculté de médecine de Paris. In-8° de iv-289 p. Paris, Delahaye.

— Courtes observations sur le discours prononcé le 28 novembre 1876, à la Chambre des députés, par M. C. Sée, contre le Chapitre de Saint-Denis. In-4° de 4 p. Paris, Delalain.

— Decoppet. — Paris protestant. Un vol. in-8° de 468 p. Paris, Bouhoure.

Ce livre « présente réunis et groupés tous les éléments d'un tableau complet de l'activité protestante à Paris. Pas de discussion, pas de polémique : des chiffres, des règlements, des résultats. Ce fort volume est un complément indispensable de la statistique parisienne. » (*Revue politique* du 31 mars 1877.)

— Depoin. — Des noms de l'Oise et de Pontoise. Recherches sur leur origine et leur prononciation. In-8° de 12 p. Pontoise, Leyes.

— Desjardins. — Les jésuites et l'Université devant le Parlement de Paris au xvie siècle. Discours prononcé à la conférence des avocats le 25 novembre 1876. In-8°. Paris, Germer Baillière.

— Dufour (l'abbé Valentin). — Une famille de peintres parisiens aux xive et xve siècles. Documents et pièces originales sur l'histoire des beaux-arts en France avant la Renaissance. In-16 de 169 p. Paris, Willem.

Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris.

— Dureau. — Note sur la bibliothèque de l'Académie de médecine de Paris; par le docteur A. Dureau, bibliothécaire adjoint. In-8° de 8 p. Paris, Cusset.

— Eaux (les) des égouts de Paris et la forêt de Saint-Germain. In-8° de 32 p. Paris, Chaix, et Saint-Germain-en-Laye, Lancelin.

— Épisodes du temps de la Commune de Paris en 1871. In-8° de 191 p. Tours, Mame.

— Étymologie géographique de Seine-et-Oise. Explication des noms de tous les villages, bois, forêts, rivières, ruisseaux et anciens pays du département de Seine-et-Oise. Détails géographiques, historiques sur la position des communes, leur formation, la nature actuelle et ancienne du sol, les termes de bûcheronnage, etc., cent mots celtiques et leurs dérivés, par G. In-8° de 56 p. Paris, Rousset.

— Fayard (E.). — Aperçu historique sur le Parlement de Paris. — T. I. In-8° de 548 p. Lyon, Scheuring.

— François. — Lettre sur l'église cathédrale de Pontoise, par A. François. In-8° de 16 p. Pontoise, Seyes.

— Garnier. — Le nouvel Opéra de Paris. Texte, 2e fasc., gr. in-8° p. 113-224. Paris, Ducher.

— Garnier (Léon). — Étude sur Vincennes, son donjon et sa loge. In-8° de 16 p. Vincennes, imp. Quin.

— Girard-Vezenobre (la baronne A. de). — Environs de Saint-Germain-en-Laye : notice historique sur les terres et seigneuries de la Boile et de Montdidier, 1489-1780. In-8°. Paris.

— Guilhermy (de). — Description de la Sainte-Chapelle. 4e édit., in-18 de 79 p. Paris, imp. Alcan-Lévy.

— Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux. T. I, 1er fascicule. In-8° de 142 p. Paris, Plon.

— L'Indicateur bijou. Guide du promeneur aux environs de Paris. In-32 de 80 p. Paris, Delagrave.

— Manier. — La mer à Paris. Grand canal maritime de la Seine, avec carte explicative. Etude dédiée au Conseil municipal de Paris. In-8° de 70 p. Paris, Dunod.

— Moura. — La Butte des Moulins, sa naissance, sa vie et sa mort. In-12 de 48 p. Paris, Dentu.

— Nouveau plan de la forêt de Compiègne et de ses environs,

dressé par Charles Perrin. Nouvelle édition entièrement refondue. Compiègne, Dubois.

— Sarcey (Francisque). — Première série de comédiens et comédiennes. La Comédie française. Notices biographiques. 7e, 8e et 9e livraisons. Madeleine Brohan, Bressant, Mme Arnould Plessy. In-8o de 64 p. et 3 p. Paris, Jouaust.

— Souvenir de l'Exposition artistique et historique de la ville de Meaux ; avril et mai 1876. In-16 de 48 p. Meaux, Carro.

— Ténot. — Paris en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'État (Nouvelle édition). In-8o de IX-302 p. Paris, bureaux du *Siècle*.

— Wyrouboff. — Le Congrès ouvrier de Paris. In-8o de 12 p. Versailles, imp. Cerf.

Extrait de la Philosophie positive (novembre-décembre 1876).

RECUEILS PÉRIODIQUES DE PARIS.

Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, 1876. — *A. Prost.* — Rapport sur une lettre de Pétrarque communiquée par M. le chevalier Quirino Bigi, p. 55-69.

Cette lettre de Pétrarque, écrite en italien, est adressée à Azzo di Corregio, seigneur de Parme. Son authenticité est sérieusement contestée, et ce ne serait tout au plus qu'une traduction, faite au XVIe siècle peut-être, d'un texte latin plus ancien. « Elle relate deux « faits distincts, dit M. Prost, l'impression rapportée par Pétrarque « d'une visite faite par lui à Paris, et la préférence qu'il accorde à « Rome sur cette ville pour y recevoir la couronne qui lui était « offerte simultanément dans l'une et dans l'autre. » Aussi nous paraît-il nécessaire de mentionner ici le consciencieux rapport de notre érudit confrère.

A. de Marsy. — Communication sur une statue de la Vierge conservée en 1636 dans l'église abbatiale de Maubuisson, p. 120-122.

L'existence de cette statue a été révélée à M. de Marsy par un projet d'histoire de l'abbaye de Maubuisson, qui figure à la bibliothèque de Pontoise parmi les mss. de Pihan de la Forêt.

E. de Rozière. — Annonce de la découverte d'un temple gallo-romain dans la forêt de Halatte, p. 141.

L. Courajod. — Note sur Guillaume Vlenton, tailleur d'images à Paris, auteur du tombeau de la duchesse de Bedford, femme du régent de France, p. 144-146.

Ch. Read. — Note sur le tableau du château de Valençay représentant la procession de la Ligue, p. 182-184.

Ch. Read. — Sculptures trouvées sur l'arc-doubleau existant derrière la statue équestre de Henri IV, de la façade de l'hôtel-de-ville de Paris, p. 186.

Cabinet historique. — *J.-J. Guiffrey.* — Les tombes royales de Saint-Denis à la fin du XVIIIe siècle (janvier, mars, mai, août 1876).

On trouvera dans notre bibliographie ordinaire une analyse du tirage à part de ce mémoire.

Journal de Nicolas-Édouard Olier, p. 150-199.

Ce journal, publié par M. Louis Sandret, s'étend de 1593 à 1602. Son auteur était conseiller au Parlement.

Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales. — *Gréard.* — Les salles d'asile et les écoles primaires de Paris en 1875 (février-mai).

Le contemporain. — *Abbé Féret.* — Les origines de l'Université de Paris (mars à mai).

Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. — *P.-E. Reynault.* — Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. 2e art. (décembre).

Journal des savants. — *E. Miller.* — Histoire générale de Paris. Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale. 2e art. (janvier).

Compte-rendu de l'ouvrage de M. Léopold Delisle.

Magasin pittoresque. — Découvertes archéologiques à Senlis et à Villers (Oise) : arènes, pierres sculptées (p. 84-85).

Les gravures qui accompagnent cette note représentent l'état actuel des Arènes de Senlis, découvertes en 1863, et dix ex-voto gallo-romains recueillis dans les fouilles d'un temple romain découvert en 1872, dans la forêt de Halatte, sur le finage de Villers-Saint-Frambourg.

La Vierge ouvrante de Maubuisson, p. 158.

Reproduction d'une note communiquée par notre confrère M. de Marsy, à la Société des antiquaires, au sujet d'une curieuse statue qu'on voyait encore au XVIIe siècle dans l'église abbatiale de Maubuisson, près Pontoise. M. de Guilhermy a fait connaître à cette occasion que ce monument était actuellement enfermé dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône.

De quelques dépenses de la maison du roi en 1780 : charges de cour, p. 171.

Le journal de l'abbé Christophe Petit, 1618-1658, p. 189-190.

Il est ici question du journal de Chr. Petit, vicaire de la paroisse de Saint-Paul, à Paris. Ce journal se composait de trois volumes qui ont dû périr en 1871 dans l'incendie des archives de l'état-civil, mais auxquels Jal avait heureusement fait de nombreux emprunts.

Hospice des incurables d'Ivry (département de Seine), p. 203-205.

Cet établissement a été formé en 1869 de la réunion de l'hospice de la rue de Sèvres (hommes), et de l'hospice Popincourt (femmes). La notice qui lui est consacrée par le *Magasin pittoresque* est accompagnée d'un plan et d'une vue à vol d'oiseau.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. — *A. de Caix de St-Amour.* — Monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise (avril).

Mémoires de la société nationale des antiquaires de France, t. XXVI. — *Le comte Riant.* — Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle, et des documents historiques nés de leur transport en Occident, p. 1-214.

Ce savant travail est suivi d'un « Inventaire sommaire, d'après les documents contemporains, des dépouilles religieuses de Constantinople envoyées en Occident à la suite de la IVe croisade, » où l'on trouve la mention de reliques transportées à la Sainte-Chapelle, à Saint-Victor de Paris, à la cathédrale de Soissons, à N.-D., à Saint-Pierre et à Saint-Jean des Vignes de la même ville, à l'abbaye de Longpont, à N.-D. de Paris, à Saint-Maur des Fossés, à Beauvais et à Luzarches.

G. Demay. — De la peinture à l'huile en France au commencement du XIVe siècle, p. 236-246.

Voyez le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1876, p. 154.

E. Le Blant. — Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre, p. 259-268.

La gravure qui accompagnait cette chanson illustrée a été reproduite par la Société des antiquaires.

Nouvelles archives de l'art français. — *U. Robert.* — Quittances de peintres, sculpteurs et architectes français extraites de quittances provenant de la chambre des comptes, conservées au département des manuscrits de la bibliothèque nationale (pp. 1 à 82).

Nombre d'artistes et nombre de monuments ou d'œuvres d'art de Paris et de l'Ile-de-France figurent dans ces quittances au nombre de 252. Il nous suffira de citer les quittances du tombeau de François Ier, celles de Jean Goujon pour les sculptures du Louvre, celles de Germain Pilon pour la chapelle et le tombeau de Henri II. La pièce la plus ancienne est du 17 décembre 1535, la plus récente du 15 janvier 1711.

J. J. Guiffrey. — La maîtrise des peintres de Saint-Germain des Prés. Réceptions et visites. 1548-1644 (pp. 93 à 123).

Les documents réunis sous ce titre par M. Guiffrey proviennent des registres du bailliage de Saint-Germain des Prés, conservés aux archives nationales. Ils donnent d'importants renseignements sur les nombreux artistes qui habitèrent ce quartier, lorsque Marie de Médicis construisit le Luxembourg.

Lettre du cardinal Spada à Marie de Médicis, au sujet de la galerie du Luxembourg. 1629 (pp. 252 à 254).

J. J. Guiffrey. — Antoine, Louis et Mathieu Le Nain. 1629-1669.

Les dix pièces relatives aux trois peintres laonnais sont du plus grand intérêt pour leur biographie restée si obscure. La notice dont M. Guiffrey les a fait précéder met habilement en lumière les faits nouveaux qu'elles permettent d'établir.

H. Lot. — L'architecte Gabriel (Jacques II). Sa fortune, sa famille, date de sa mort. 1684-1688 (pp. 316-351).

C'est moins l'architecte que sa propriété, la *maison de la Grille* à Villeneuve-Saint-Georges, que concernent les documents publiés et annotés par M. Lot.

E. Campardon. — Gérard de Paêche, père et fils, graveurs-ciseleurs du XVIIIe siècle (1735-1748).

M. Campardon a découvert, dans les archives des commissaires du Châtelet, des plaintes et des informations contre les deux artisans célèbres. Elles jettent un jour curieux sur leurs mœurs et leurs habitudes.

Nous renonçons à énumérer tous les documents importants que contient ce volume pour l'histoire et la biographie parisiennes, nous devons nous borner aux principaux, tout en avertissant nos lecteurs qu'il n'est presque point de pages où l'on ne puisse trouver des renseignements intéressant par quelque côté l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Réforme économique. — *G. Lassez.* — L'enseignement primaire dans la Seine (1er septembre).

Revue archéologique. — *R. de Lasteyrie.* — Un cimetière mérovingien découvert à Paris (mai).

Nous avons déjà analysé dans la bibliographie (*Bulletin* de 1876, p. 95) le mémoire de notre collaborateur.

Revue chrétienne. — *J. Pénel.* — L'instruction primaire à Paris (novembre).

Revue de France. — *Adolphe Jullien.* — Les grandes Nuits de Sceaux (janvier à avril).

A. T. — Documents sur l'entrée de l'armée française dans Paris le 21 mai 1871 (novembre).

Revue des deux mondes. — *Othenin d'Haussonville.* — L'enfance à Paris (1er octobre et 1er décembre).

Revue des documents historiques. — Approvisionnement des couvents de Paris. 1675 (mars).

Revue du monde catholique. — *B. Bouniol.* — Sylvain Bailly, maire de Paris (10 août).

Revue historique nobiliaire. — *A. de Marsy.* — Une sépulture à Compiègne.

Revue politique. — *Greard.* — L'instruction primaire à Paris (4 mars).

E. Despois. — Histoire du théâtre français (1er avril).

Revue scientifique. — La faculté de médecine de Paris (18 mars).

Romania, t. V (1876). — *P. Meyer.* — Les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully, évêque de Paris (p. 466-487).

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Fraser's magazine. — The truth about the Bastille (février).

Article très-superficiel et ne contenant aucun renseignement nouveau.

The catholic world. — The Sainte Chapelle of Paris (octobre).

JOURNAL OF THE STATISTICAL SOCIETY. — *C. Dilke.* — On the municipal government of Paris (juin).

JOURNAUX.

Les renseignements que nous donnons sur les articles parus dans les journaux politiques quotidiens sont plus nombreux que par le passé, mais ils ne sont point encore aussi complets que nous le désirerions. C'est à tous nos confrères que nous faisons appel, pour qu'ils nous aident à combler cette lacune.

F. Baudry. — Siéges de Paris. (*Débats* du 22 octobre 1876.)

F. B. — La cour de Sceaux. (*Français* du 17 septembre 1876.)

D'après les grandes Nuits de Sceaux et le Théâtre de la duchesse du Maine, par Ad. Jullien.

E. Drumont. — L'Histoire de Paris. (*Journal officiel* du 3 octobre 1876.)

M. du Camp. — La charité à Paris. (*Moniteur officiel* du 9 juillet.)

V. Fournel. — Les cris du vieux Paris. (*Gazette de France* des 5, 9, 13, 16, 22, 30 mai 1876.)

B. Hauréau. — La liberté de l'enseignement dans l'université de Paris au moyen-âge. (*Journal des Débats* du 4 juin 1876.)

J. Loiseleur. — Les points obscurs de la vie de Molière (le *Temps*, 12-15, 18-21, 25-27, 31 oct.; 1er-4 nov., 7-8, 10, 15 novembre 1876).

H. d'Hauterive. — Histoire de la commune de Paris en 1870, par l'abbé Vidieu. (*Union* du 31 mai 1876.)

Ces articles ont été depuis réunis en un volume publié chez Liseux.

Léon Lesage. — Détails sur les voies publiques atteintes par les travaux d'ouverture de l'avenue de l'Opéra ; notices sur les événements qui s'y sont passés et sur les personnages qui les ont habitées. (*Gazette des Tribunaux*, 11, 16, 17 août; 9, 13, 17, 21, 28, 30 septembre; 6, 11, 16, 17, 18, 19, 22 et 27 octobre; 2, 3, 5, 9 et 12 novembre.)

Léon Lesage. — Travail analogue au précédent sur les rues comprises dans le parcours du boulevard Saint-Germain. (*Gazette des Tribunaux*, 21, 27 et 31 décembre.)

Alex. Sorel. — Notices historiques sur les rues atteintes par les nouveaux percements de voies publiques. (*Le Droit.*)

A. Vernier. — Les promenades de Paris par Alphand. (*Temps* du 29 mai 1876.)

La ville de Paris avant 1789. (*République Française* des 23, 30 janvier; 6, 13, 20, 27 février 1876.)

Série d'articles sur l'histoire municipale de Paris.

Paris dans la seconde moitié du XIXe siècle. (*Journal officiel* du 24 novembre 1876.)

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 10 Juillet 1877.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

564. M. Jules P. du Lac, président de la Société historique de Compiègne, présenté par M. le comte de Marsy et M. H. Champion.

565. M. G. de Bray, receveur des finances, présenté par M. le baron Pichon et M. Douët d'Arcq.

— M. le Président a le regret d'annoncer la mort de M. Edmond Adam, sénateur, membre de la Société.

— M. le marquis de Laborde, trésorier, communique une lettre de l'imprimeur de la Société, qui consent à livrer la rame de papier vergé au prix de 33 francs. M. Gouverneur se déclare prêt à renouveler, sauf cette modification unique, le traité qui vient d'expirer.

Le Conseil, se référant à son vote du 12 juin dernier, autorise M. le Président à traiter sur cette base avec l'imprimeur.

Communications.

— M. Longnon, au nom de M. de Boislisle, retenu par une indisposition, donne lecture d'une note relative à la maison sise rue des Saints-Pères, 48, et qui fut habitée par Saint-Simon. M. de Boislisle

conclut en exprimant cette pensée : Si la municipalité parisienne devait ouvrir une voie nouvelle sur une partie de l'emplacement de cet hôtel, ne conviendrait-il pas de donner à cette rue le nom de *Rue Saint-Simon*[1]?

M. Desnoyers appuie la proposition de M. de Boislisle.

M. le Président, sans s'opposer au vœu tel qu'il est formulé, fait observer qu'il serait extrêmement regrettable qu'à cette occasion on débaptisât une rue déjà existante : il dit que ces changements de nom sont déplorables, que tout Parisien devrait protester contre ces modifications si fréquentes, que les derniers noms du vieux Paris disparaîtront bientôt.

Le Conseil, s'associant entièrement aux réserves de M. le Président, vote l'insertion au Bulletin de la note communiquée par M. de Boislisle.

— M. Mareuse, présent à la séance, donne lecture d'une note sur l'histoire du VIIIe arrondissement, par M. Viel-Lamare. Cette note sera insérée au Bulletin.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Romain Boulenger, qui appelle l'attention du Conseil sur la tour et la fontaine du Vert-Bois. S'il faut en croire un article du *Journal officiel* du 30 juin, cette tour et cette fontaine seraient sur le point de disparaître :

La tour du Vert-Bois, qui est située au numéro 304 de la rue Saint-Martin, à côté de la fontaine du même nom, va bientôt disparaître, par suite de la continuation de la façade du Conservatoire des Arts et Métiers, qui rectifie le tracé de la rue Saint-Martin.

La tour du Vert-Bois, dit la *Patrie,* faisait partie du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qui était entouré d'une enceinte de murailles garnie de tourelles et avait toutes les apparences d'une forteresse. En effet, le prieur était souverain dans son enclos, qui formait un village séparé de la ville et sur lequel il avait droit de haute et basse justice.

La tour du Vert-Bois était une prison avec des cachots souterrains très-profonds, dans lesquels, selon la légende, on enfermait les grands criminels, qui ne recevaient pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau.

L'église de Saint-Martin-des-Champs, détruite par les invasions normandes, fut reconstruite et terminée en 1067.

Le monastère a été supprimé en 1790 et, quelques années après, les bâtiments furent affectés à l'installation du Conservatoire des Arts et Métiers, créé le 12 germinal an VII. La première collection fut formée avec le cabinet de machines de Vaucanson.

Le pavillon que l'on construit actuellement à l'angle de la rue du Vert-Bois terminera la principale façade du Conservatoire et sera exactement pareil à celui qui existe déjà du côté de la rue Réaumur.

---

1. La note de M. de Boislisle est insérée plus loin.

Le rez-de-chaussée sera occupé entièrement par le service du portefeuille, c'est-à-dire le dépôt et le classement de tous les brevets, avec les plans et dessins qui s'y rattachent, et dont le nombre augmente tous les ans de 5 ou 6,000. Le premier étage est destiné aux appartements et bureaux du directeur, et le deuxième est réservé pour les logements du personnel.

Selon le projet, toutes les maisons qui touchent au Conservatoire du côté des rues Réaumur, Vaucanson et du Vert-Bois doivent, à un moment donné, être démolies, afin de dégager entièrement les Arts et Métiers et d'en faire un corps de bâtiment isolé, qui sera vu de toutes ses faces, et autour duquel on pourra circuler.

Suivant M. Romain Boulenger, il serait facile de conserver la tour du Vert-Bois, dernier et intéressant débris de l'ancienne puissance séculière du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Il suffirait pour cela de l'englober et de la noyer dans les constructions modernes dont le style n'est pas mauvais et auxquelles elle formerait sur les rues du Vertbois et Saint-Martin un angle pittoresque. C'est par une pensée analogue qu'on a compris et intelligemment restauré la chapelle et le réfectoire dont les heureuses silhouettes sont loin de nuire aux constructions récentes qui les enserrent de l'autre côté. Il est à remarquer que cette tour se trouve d'ailleurs dans un retrait d'alignement qui permettrait d'élargir la rue du Vertbois sans démolir la tour et donnerait ainsi satisfaction à un désir évidemment légitime de la voirie. Quant à la fontaine, elle mérite également d'être conservée, car la sculpture qui la surmonte et qui représente le vaisseau symbolique, est loin d'être sans valeur, et rappelle comme la tour elle-même un souvenir, d'une autre époque il est vrai, mais néanmoins intéressant. Hurtaut et Magny nous apprennent qu'elle fut élevée en 1712, et que la tour fut donnée par les religieux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs à la ville de Paris sous condition de 12 lignes d'eau à prendre pour leur propre service. L'inauguration en fut faite avec solennité, et une inscription relatée tout au long en faisait foi[1].

M. Boulenger croit donc que si la Société voulait bien faire une démarche auprès de qui de droit pour que ce curieux vestige du passé fût conservé, non seulement elle empêcherait la destruction d'un monument historique, dont la conservation à un angle serait loin de nuire aux lignes architectoniques générales de l'édifice, mais encore elle perpétuerait dans Paris un de ces vestiges trop rares qui racontent aux Parisiens d'aujourd'hui l'histoire d'hier.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

---

1. T. III, p. 86.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 9 Octobre 1877.

Présidence de M. Victor Duruy, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

— Au sujet du procès-verbal et des observations de M. le Président, relatives au nom de Saint-Simon que l'on propose de donner à une rue de Paris, M. de Boislisle fait remarquer qu'il n'avait pas demandé qu'on débaptisât une rue existante, mais seulement qu'on donnât le nom de Saint-Simon à une voie à ouvrir auprès de l'emplacement de l'ancien hôtel de Saint-Simon, situé autrefois au n° 48 de la rue des Saints-Pères et récemment démoli.

M. Vacquer répond à M. de Boislisle qu'aucune voie nouvelle ne sera ouverte sur l'emplacement ou près de l'emplacement désigné, et qu'on ne saurait demander à la municipalité l'ouverture d'une rue nouvelle et inutile pour lui donner le nom de Saint-Simon. M. de Boislisle répond que telle n'a jamais été sa pensée, qu'il n'est pas nécessaire que la rue à laquelle on attribuerait ce nom soit ouverte sur l'emplacement de l'ancien n° 48 de la rue des Saints-Pères : il semble impossible, dit-il, que quelque voie nouvelle ne s'ouvre pas dans le quartier de Paris que Saint-Simon a toute sa vie habité, c'est-à-dire entre l'hôtel de la rue des Saints-Pères, où cet écrivain est né et a demeuré quarante ans, l'ancien couvent des Dominicains (aujourd'hui l'église Saint-Thomas-d'Aquin), près duquel il a logé plus de vingt-cinq ans, la rue du Cherche-Midi, où il se transporta ensuite à côté du couvent du Saint-Sacrement, et enfin l'abbaye de Pentemont, rue de Grenelle, dont il habitait une dépendance lorsqu'il mourut en 1755.

M. le Président fait remarquer que le rôle de la Société doit se borner à exprimer un vœu que son président fera parvenir au préfet de la Seine : il propose, en même temps, de charger M. de Boislisle, auteur de la proposition, de préparer une lettre à cet effet; cet avis est partagé par le Conseil.

Le procès-verbal, mis aux voix, est ensuite adopté.

— M. le Président rappelle au Conseil la mort de M. Thiers, l'un des plus illustres sociétaires de l'Histoire de Paris, et énumère quelques-uns de ses titres à la reconnaissance des historiens.

— M. le Président fait part des nouvelles demandes d'admission qui lui sont parvenues de la part de :

566. M. Cretté, libraire à Paris, présenté par MM. de Guilhermy et A. Chevalier.

567. M. Dupuy, architecte à la Banque de France, présenté par MM. Douët d'Arcq et A. Chevalier.

568. Mme Delesse, présentée par MM. J. Cousin et Egger.

569. M. Robert Coleman, présenté par MM. Techener et Champion.

570. M. le docteur Moura, présenté par MM. Lesage et Champion.

571. M. Charles Duplomb, présenté par MM. Picard et Champion.

Le Conseil, consulté sur ces diverses candidatures, les accepte successivement.

Communications.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte Léopold Hugo, au sujet de la lecture des deux dernières lignes d'une inscription gauloise étudiée par M. le commandant Mowat dans un mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions le 10 août 1877. Cette inscription intéresse l'histoire de Paris : elle se trouve, en effet, sur une pierre quadrangulaire conservée au Musée des Ternes, laquelle aurait été trouvée dans les fouilles du Palais de Justice et de la Sainte-Chapelle. M. le comte Hugo croit y lire le mot gaulois *ieuru* (fecit ?). Plusieurs membres font des réserves au sujet de cette interprétation.

— A propos d'un travail de M. de Saulcy, « Paris-Guide et les rois faux-monnayeurs », inséré au bulletin de la Société, numéro de mars-avril 1877, et mentionnant (p. 43, ligne 16) la monnaie de Corbeil au temps du roi Louis VI, M. Dufour fait remarquer que jamais avant Louis XIV il n'y a eu de monnaie à Corbeil. M. Longnon observe que toutes les villes dont il est question dans ce paragraphe étant situées en Picardie, *Corbeil* est évidemment une faute d'impression pour *Corbie*.

— M. Vacquer rend compte des découvertes amenées par la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu : piles à plusieurs alignements dans les substructions, arches de l'ancien Petit-Pont, dont deux du XIIe siècle et une du XVIe, cagnards de l'Hôtel-Dieu du XVIIe siècle, cave du XIIIe siècle, objets divers commémoratifs de la pose de la première pierre du portique.

Au sujet de la pose des premières pierres et de l'usage d'y placer solennellement des plaques, monnaies et médailles commémoratives, M. Duruy fait observer que cette coutume pourrait peut-être se rattacher à de très-anciens usages, par exemple au *mundus* romain, dont elle serait la survivance dépouillée de tout symbole religieux. Une discussion s'engage à ce sujet. M. Alf. Maury fait remarquer que l'usage romain doit être lui-même rattaché à des coutumes de l'Orient, mais qu'il ne lui semble pas qu'il se soit perpétué à travers le moyen âge :

que l'idée fort naturelle de dater exactement les monuments a dû suffire à donner naissance dans les civilisations les plus diverses à des usages analogues. M. de Boislisle demande si l'on en connaît des exemples au moyen âge. M. Vacquer en cite pour les règnes de Philippe le Bel et de Charles V; il pense, du reste, que c'est le désir naturel aux hommes de passer à la postérité qui a donné naissance à cet usage.

M. l'abbé Dufour rappelle une coutume du Bassigny qui consiste à baptiser en quelque sorte les maisons en inscrivant sur les jambages des portes le nom d'un enfant.

A propos des cagnards de l'Hôtel-Dieu, M. Leguay observe que les anciens constructeurs ne les destinaient pas à usage de caves, que leur but était de laisser à la rivière toute sa largeur pour ne pas exposer le monument à des inondations et que ce n'est que plus tard qu'on les a transformés en caves. M. Vacquer appuie vivement ces observations.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA *CIVITAS PARISIORUM* D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS[1].

Grégoire de Tours désigne Paris sous le nom de *Parisius*[2], et cette forme est employée par lui à tous les cas, hormis au génitif où ce nom devient *Parisiorum*[3]. Il donne à la ville dont saint Denis fut le premier évêque les qualifications *urbs*, *municipium*[4], *oppidum*[5], et la désigne à plusieurs reprises par l'expression *urbs Parisiaca*[6]. Il

---

1. Extrait de la *Géographie de la Gaule au* VI*e* *siècle* que la librairie Hachette fera paraître en janvier 1878.

2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVII, XXII, XXXVI, XLVIII, L-LII; l. V, c. XVIII, XXXIII, XLII; l. VI, c. V, IX, XXV, XXVII, XXXI, XXXIV, XLV, XLVI; l. VII, c. IV-VI, XXVII, XXIX; l. VIII, c. I, IX; l. IX, c. VI, XIII, XXVIII, XXXII; l. X, c. XI et XXVIII. — Une fois cependant (l. II, c. XXXVIII) on trouve l'accusatif *Parisios;* mais il y a peut-être là une erreur de copiste, peu grave toutefois, puisque *Parisius* est certainement une forme barbare de *Parisios*.

3. « Episcopus Parisiorum » (*Ibid.*, l. I, c. XXVIII). « Childebertus Parisiorum rex » (*Vitæ Patrum*, c. VIII, § 3).

4. *De gloria confessorum*, c. LXXXIX.

5. *Ibid.*

6. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVI; l. VI, c. XXXV; l. VII, c. XVI, XVIII;

affectionne particulièrement l'adjectif *parisiacus*[1], auquel la langue française doit le mot *parisis*, que l'appellation du pays dont Paris était le chef-lieu, aussi bien que le nom d'une des plus fameuses monnaies de France, a fait connaître de tous. *Civitas Parisiaca*[2], *terminus Parisiacus*[3], *terminus Parisiacæ urbis*[4], et *urbs Parisiaca*[5] sont les seules dénominations qu'il emploie pour parler du territoire parisien, les mots *urbs Parisiensis*, qu'on trouve dans l'*Historia Francorum*, figurant seulement dans la transcription du traité d'Andelot[6].

Nous ne nous occuperons pas ici de la date, fort controversée, à laquelle Paris se soumit aux Francs, c'est-à-dire de savoir s'il fut annexé au royaume de Childeric après un siége prolongé, ou s'il tomba au pouvoir de Clovis en suite de la défaite de Syagrius, ou enfin si ses destinées furent unies jusqu'à la fin du ve siècle à celles de la ligue armoricaine; nous constaterons seulement que Clovis posséda Paris et que, au dire de Grégoire, il en fit la capitale de son royaume, au retour de l'expédition victorieuse contre les Wisigoths (508)[7]. Telle est l'origine de la fortune politique de l'ancienne *Lutetia*.

Dans les dernières années de son règne, Clovis réside à Paris[8], si bien considéré dès lors comme la ville royale par excellence, que Grégoire, parlant du veuvage de Clotilde, croit utile de constater la rareté des apparitions de cette princesse dans la cité parisienne[9]. Toutefois, lors du partage qui suivit la mort de Clovis, si Paris devint le siége d'un des quatre nouveaux rois, il fit seulement partie du lot du troisième d'entre eux : la division de l'empire des Francs ne permettant pas d'en faire la capitale de l'aîné des fils du roi défunt, sans doute parce que le centre de la puissance franque était encore sur-

---

l. VIII, c. XXXIII; l. IX, c. XVI; l. X, c. XXVI. — *De gloria confessorum*, c. XIX, XCX. — *Vitæ Patrum*, c. VIII, § 3; c. IX, § 1.

1. Les habitants de Paris sont nommés *Parisiaci* (*Historia Francorum*, l. I, c. XXVIII; l. VII, c. VI; l. VIII, c. XXXIX; *Miracula beati Martini*, l. II, c. XII); l'église de Paris, *ecclesia Parisiaca* (*Historia Francorum*, l. V, c. XXXIII; l. VII, c. XV).

2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIX.

3. *Ibid.*, l. VI, c. XIV.

4. *Ibid.*, l. IX, c. VI.

5. *Ibid.*, l. IX, c. XIV; l. X, c. XIX; — On lit *urbs Parisiorum* au ch. LXXII du *De gloria martyrum*.

6. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.

7. *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII.

8. Il y demeurait lorsqu'il donna à Cloderic les conseils insidieux qui devaient porter ce prince à commettre un parricide (*Historia Francorum*, l. II, c. XL).

9. *Ibid.*, l. II, c. XLIII.

tout dans les Belgiques, où Reims, Metz et Trèves semblaient se disputer l'honneur de servir de résidence au roi d'Austrasie. Mais, cinquante ans plus tard, lors de la mort de Clotaire, Paris est enfin devenu, à la veille d'un nouveau partage, le siége royal le plus envié. C'est là que Chilperic s'établit, en 561, sans prendre l'avis de ses frères, qui s'unissent contre lui et attribuent Paris à Charibert, le plus âgé d'entre eux[1].

Cependant, le nouveau roi de Paris étant mort dans la septième année de son règne (567), les convoitises de chacun des fils survivants de Clotaire se rallument. Ils partagent le royaume de Charibert, mais aucun d'eux ne pouvant accepter que l'un de ses frères trônât à Paris, ils font trois parts de la *civitas Parisiorum* et, proclamant la neutralité de son chef-lieu, ils appellent la malédiction divine sur la tête de celui des trois copartageants qui y entrera sans le consentement de ses frères[2]. Mais, dans les luttes terribles qui ensanglantent bientôt la Gaule, les promesses les plus sacrées ne tardent pas à être enfreintes, et Sigebert occupa Paris vers le temps auquel les Francs de Chilperic se donnèrent à lui[3]; c'est en cette ville que, peu de mois après, Brunehaut, sa veuve, fut prise par Chilperic[4] dont la couronne venait d'être sauvée par un assassinat (575).

La mort de Sigebert est regardée par les contemporains comme une juste punition de la violation des traités; aussi Chilperic, désormais le plus puissant des trois rois, voulant célébrer les fêtes de Pâques de l'an 583 dans la ville qu'il avait ardemment désirée, y entra-t-il précédé de nombreuses reliques de saints[5]. Néanmoins, il tomba lui-même, l'année suivante, sous les coups d'un assassin, et Gontran, le dernier des signataires du traité de 567, vit dans cette mort tragique une nouvelle preuve de la vengeance céleste[6].

Paris appartient désormais au roi de Bourgogne. Cependant la possession de cette ville n'est pas pour lui exempte d'inquiétude. Un prétendu fils de Clotaire, Gondevald, est arrivé de Constantinople et veut régner sur les Francs. Il n'a encore parcouru que les régions d'outre-Loire, il réside à Toulouse et, malgré la distance où il se trouve des rives de la Seine, on voit qu'il ne se sentira véritablement roi que le jour où il occupera la ville royale de Childebert et de Charibert : « Je suis fils du roi Clotaire, disait-il à l'évêque toulousain; je vais recueillir dès maintenant une partie de son royaume, et

---

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXVII; l. VII, c. VI.
3. *Ibid.*, l. IV, c. LII.
4. *Ibid.*, l. V, c. I.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXVII.
6. *Ibid.*, l. VII, c. VI.

j'irai rapidement jusqu'à Paris pour y établir le siége de mon autorité[1]. » La fortune n'ayant pas été favorable à l'aventurier, les appréhensions de Gontran se dissipent presque complètement, et bientôt le traité d'Andelot (587) lui assure la libre possession du tiers austrasien de la *civitas Parisiorum*[2]; elles renaissent toutefois au moment où le roi d'Austrasie, songeant à envoyer son fils Théodebert auprès des Francs de Soissons (589), Gontran craint que la cité soissonnaise ne soit une étape qui permette bientôt de faire entrer le jeune prince à Paris[3]. Deux ans plus tard, le roi d'Austrasie prend l'alarme à son tour, lorsque son oncle fait venir à Nanterre Clotaire, le fils de Frédegonde, qui doit y être baptisé, et il prétend que Gontran manque à sa parole et place ainsi l'héritier de Chilperic sur le siége royal de Paris[4]. Les soupçons de Childebert ne sont pourtant pas fondés : en 593, il recueille l'héritage du roi de Bourgogne, notamment la cité parisienne, malgré les démonstrations hostiles de Frédegonde. Paris et d'autres villes voisines de la Seine tombent cependant au pouvoir du jeune Clotaire en 596, après la mort de Childebert[5], mais pour quatre années seulement, car les petits-fils de Brunehaut reprennent le dessus en l'an 600, et la cité royale fut sans doute alors attribuée en entier à Théoderic II, le second des successeurs de Gontran sur le trône de Bourgogne[6] : en effet, au temps de Louis le Pieux, la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, aussi bien que la partie méridionale, était comptée au nombre des territoires dépendant de la *Burgundia*[7].

Les historiens et les géographes admettent communément que les trois frères de Charibert ne partagèrent pas la *civitas Parisiorum*, mais qu'ils la possédaient par indivis : on a vu que nous ne nous

---

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXVII.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XXXII.
4. *Ibid.*, l. X, c. XXVIII.
5. *Fredegarii Scholastici chronicum*, c. XVI.
6. *Ibid.*, c. XX.
7. Un traité de partage, en date de 837, dont la partie topographique parait être entrée dans le texte de Nithard (*Historia*, l. I, c. VI) et dans les *Annales Bertiniani*, désigne les pays bourguignons qui furent alors attribués à Charles le Chauve, — « De Burgundia Tullensem, Odornensem, Bedensem, Blesinsem, Pertinsem, utrosque Barrenses, Brionensem, Tricassinum, Altiodrensem, Senonicum, Wastinensem, Milidunensem, Stampensem, Castrinsem, Parisiacum », — d'une manière qui permet de les considérer comme les plus septentrionaux des *pagi* composant l'ancien royaume de Bourgogne. Il est à peine besoin de faire remarquer à nos lecteurs que le mot *Parisiacus* est ici restreint à la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, dont l'autre partie est appelée *Castrinsis*, du nom de Châtres, aujourd'hui Arpajon.

rangions pas à cette opinion. La ville seule, croyons-nous, c'est-à-dite la Cité et sans doute aussi sa banlieue immédiate, aurait été indivise entre les trois rois, tandis que chacun de ceux-ci aurait joint à ses États un tiers du territoire de Paris; c'est ainsi, du reste, que la *civitas Carnotum* fut partagée à la même époque, comme la *civitas Senonum* l'avait été, mais entre deux souverains seulement, après la mort de Clodomir. Ce point admis en principe, il s'agit de déterminer les limites de chaque tiers de la *civitas Parisiorum* et d'indiquer le royaume auquel il fut annexé.

La Seine et la Marne, qui joignent leurs eaux un peu au-dessus de Paris, divisent naturellement la *civitas Parisiorum* en trois portions à peu près égales, répondant exactement aux trois archidiaconés de l'ancien diocèse de Paris[1] : la portion septentrionale, située à droite de la Marne et de la haute Seine, qui devint le grand archidiaconé ou archidiaconé de Parisis; la portion sud-est, comprise entre Marne et Seine, qui forma l'archidiaconé de Brie; la portion méridionale, à gauche de la Seine, qui correspond à l'archidiaconé de Hurepoix ou de Josas. Il est probable que les frères de Charibert opérèrent le partage de la *civitas* suivant cette division naturelle qui s'imposait à eux, et si l'on veut bien se rappeler que la ville de Paris [et sa banlieue] restèrent indépendantes, jusqu'en 1790, de chacun des trois archidiaconés susdits[2], on sera assez disposé à croire que la division ecclésiastique de l'ancien diocèse de Paris a pour origine le partage de 567 qui, cependant, n'eut que des conséquences éphémères au point de vue de la géographie politique.

Les documents du VIe siècle ne nous permettent pas de préciser, à première vue, la répartition de ces trois portions de la *civitas Parisiorum* entre les trois rois francs : en effet, si Grégoire désigne Chelles et Nogent-sur-Marne comme résidences du roi Chilperic, il n'en faut pas conclure que l'archidiaconé du Parisis dont dépendaient ces localités appartînt légitimement au roi de Neustrie, car, de 580 à 584, époque à laquelle se rapportent les mentions de Chelles et de Nogent, Chilperic, prétendant régner sur tout l'ancien royaume de Charibert, occupait également les deux autres sections de la *civitas*

---

1. M. Desnoyers (*Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, année 1853, p. 251) semble disposé à croire que la division du diocèse de Paris en archidiaconés remonte au moins à l'époque carolingienne.

2. Cette banlieue, dont les limites ne paraissent guère avoir varié, comprenait, en 1789, en dehors de l'enceinte de Paris, les paroisses d'Auteuil, Boulogne, Passy, Clichy, Villiers-la-Garenne, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne et Vaugirard; elle était divisée en deux archiprêtrés désignés sous les noms d'archiprêtré de Paris ou de la Madeleine, et d'archiprêtré de Saint-Séverin.

Parisiorum, c'est-à-dire l'archidiaconé de Brie qui comprenait Noisy-le-Grand, l'un de ses domaines en 581, et l'archidiaconé de Josas, à l'extrémité duquel était situé le pont de l'Orge qui faisait face au royaume de Gontran. Il faut donc chercher à résoudre la question du partage de la cité parisienne à l'aide de la logique, en partant de ce principe, que chacun des frères de Charibert dut recevoir en 567 la section du territoire de Paris qui était contiguë à ses États : ainsi on pouvait seulement attribuer à Chilperic l'archidiaconé de Parisis, lequel confinait à ses cités de Rouen et de Beauvais; Sigebert obtint sans doute l'archidiaconé de Brie, limitrophe de la cité de Meaux alors unie au royaume d'Austrasie; enfin l'archidiaconé de Josas, joignant le Chartrain et l'Étampois qui appartenaient à Gontran, échut certainement à ce prince.

Après l'histoire politique, l'histoire civile. Il nous reste à parler des monuments parisiens, soit de Paris, soit de la banlieue, que mentionne Grégoire. Nous avons peu de choses à dire du passage où l'historien des Francs rapporte que Chilperic fit construire, en 583, à Soissons et à Paris des cirques et qu'il y donnait des spectacles au peuple[1]; car ce texte, sur lequel il a été beaucoup discuté au XVIIe et au XVIIIe siècle, s'applique incontestablement à l'amphithéâtre romain que les travaux exécutés pour le percement de la rue Monge ont mis momentanément à jour en 1870, et dont l'emplacement était déjà connu des érudits, grâce au nom de « clos des Arènes » donné par de nombreux actes de la fin du moyen âge à un lieu voisin de l'abbaye de Saint-Victor[2] : il est évident aujourd'hui que, à Paris du moins, Chilperic ne fit pas construire un cirque et que sa tâche se borna à restaurer un monument romain.

Les établissements religieux de Paris mentionnés par l'évêque de Tours sont au nombre de neuf, — l'église cathédrale, le tombeau de Saint-Marcel, l'oratoire de Sainte-Crescence, les basiliques de Saint-Julien et de Saint-Laurent, une basilique et un oratoire de Saint-Martin, les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Vincent, — dont deux seulement, l'église cathédrale et l'oratoire de Saint-Martin, étaient situés dans l'île de la Cité; nous allons rappeler successivement ce que Grégoire rapporte de chacun d'eux.

Ecclesia Parisiaca. — C'est dans cette église cathédrale, — *ecclesia sancta*[3], *ecclesia Parisiaca*[4], et simplement *ecclesia*[5], — que Fréde-

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII.
2. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, édition Cocheris, t. III, p. 601.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI.
4. *Ibid.*, l. VII, c. XV.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XLVI.

gonde vint chercher un abri après le meurtre de son époux (584)[1]. Il n'est pas douteux qu'une partie de la cathédrale actuelle soit bâtie sur l'emplacement qu'occupait l'église du VIe siècle, mais il est moins certain que celle-ci soit l'*ecclesia senior* dont Grégoire parle à propos de sainte Crescentia.

Sancti Marcelli *tumulus*, et Sanctæ Crescentiæ *oratorium*. — Saint Marcel, qui avait occupé le siége épiscopal de Paris, reposait, au dire de Grégoire, dans un *vicus* de la cité parisienne (*vicus ipsius civitatis*), où son tombeau était visité par les malades[2], ce qui, croit-on, donna occasion de construire un oratoire que notre auteur ne mentionne cependant pas et qui prit le nom du bienheureux prélat. Le mot *vicus* qu'emploie Grégoire prouve qu'un village existait dès le VIe siècle aux environs de l'église actuelle de Saint-Marcel, ce que confirme du reste la découverte en ce lieu d'un cimetière mérovingien d'où sont tirés plusieurs des sarcophages qui figurent aujourd'hui au musée de l'hôtel Carnavalet. Peut-être même l'église existait-elle avant saint Marcel, comme le veut une tradition parisienne qu'on a sans doute traitée un peu légèrement et que les historiens de Paris ont consignée dès le XVIe siècle : cette église aurait été, à l'origine, une chapelle dédiée par saint Denis, sous l'invocation de saint Clément, et saint Marcel y aurait reçu la sépulture vers 436[3]. Ajoutons que l'existence de ce sanctuaire ne doit pas être niée uniquement par le fait que Grégoire n'en parle pas, car il arrive souvent à l'évêque de Tours de mentionner des tombeaux vénérés sans indiquer l'édifice qui les renferme.

Si l'on accorde quelque créance à la tradition dont nous parlons, on sera assez disposé à suivre le sentiment de Launoy[4] et de Sauval[5], pour reconnaître dans l'église qui fut depuis Saint-Marcel la plus ancienne de Paris, celle que Grégoire appelle *ecclesia senior* en la plaçant précisément, comme le tombeau de saint Marcel, *in vico Parisiorum*[6], et non *in civitate* ou *in urbe*, comme il l'eût certainement fait, si son intention avait été de parler de l'église cathédrale. Un autre indice de la situation de l'*ecclesia senior* nous paraît résider dans la mention du tombeau de sainte Crescentia, « *in vico Parisiorum*, non loin de l'*ecclesia senior* » : évidemment, au temps où

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XLVI.

2. *De gloria confessorum*, c. XCIX.

3. Cette tradition est déjà relatée au milieu du XVIe siècle, par Corrozet (*Les antiquitez, chroniques et singularitez de Paris*, édition de 1561, f° 45 v°).

4. *Discours sur les anciennes églises de Paris*.

5. *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. Ier, p. 257.

6. « Tumulus erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo *senior*, ut aiunt, *ecclesia* nuncupatur. » (*De gloria confessorum*, c. CV.)

mourut cette bienheureuse, on n'enterrait pas dans la Cité, et l'on se demande dès lors comment Grégoire aurait pu parler de la proximité du lieu de sa sépulture par rapport à l'église cathédrale; car, le fleuve séparant les deux localités, d'autres points de comparaison eussent été plus justes. Malheureusement, on ignore l'emplacement de l'oratoire que le monétaire de Paris fit élever sur le tombeau de la sainte, qui, pendant longtemps, n'avait été signalé à la piété des fidèles que par une simple inscription gravée sur pierre :

HIC REQUIESCIT CRESCENTIA, SACRATA DEO PUELLA[1].

Sancti Juliani *basilica.* — Grégoire logea, en 580, lors de son passage à Paris, dans cette basilique que desservaient des prêtres et des clercs[2] et où se réfugia, deux ou trois ans plus tard, un Juif converti, nommé Phatir, qui venait d'assassiner un de ses anciens coreligionnaires, le marchand parisien Priscus, et les compagnons de celui-ci[3]. Tous les historiens de Paris voient là les premières mentions de l'ancienne église de Saint-Julien-le-Pauvre qui, située sur la rive gauche de la Seine, non loin du Petit-Pont, et enlevée au culte par la Révolution, a été consacrée de nouveau, le 20 octobre 1826, pour servir de chapelle à l'Hôtel-Dieu[4].

Sancti Laurentii *basilica.* — Vers la fin du règne de Childebert Ier, il y avait déjà à Paris une basilique de Saint-Laurent desservie par des religieux dont le chef était Domnolus que Clotaire Ier promut à l'évêché du Mans[5]. Ce sanctuaire est encore mentionné par Grégoire à propos de l'inondation causée, en 583, à Paris, par les eaux de la Seine et de la Marne, qui, dit-il, occasionnèrent beaucoup de désastres entre la Cité et la basilique de Saint-Laurent[6].

Valois a inféré de ce dernier passage que la basilique de Saint-Laurent était située au sud de la Cité et Dom Duplessis, adoptant ce sentiment, y a voulu reconnaître l'église qui fut connue plus tard sous le nom de Saint-Séverin[7]. Ces deux savants se fondent sur la distance assez grande qui séparerait les deux points de comparaison, si l'on identifiait la basilique du VIe siècle avec l'église actuelle de Saint-Laurent, située à 2,200 mètres de la Seine, église que mentionne déjà, d'une façon très-claire, un diplôme de l'an 710[8]; mais

---

1. *De gloria confessorum*, c. cv.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XVII.
3. *Ibid.*, l. IX, c. VI.
4. F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 367. — Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. Ier, p. 421.
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. IX.
6. *Ibid.*, l. VI, c. XXV.
7. T. Duplessis, *Nouvelles annales de Paris*, p. 49, 53 et 62.
8. Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 37.

Jaillot a, ce semble, victorieusement réfuté leurs arguments[1]. Au reste, les paroles de Grégoire s'expliquent si l'on tient compte de la formation des terrains d'alluvions situés entre la Seine et Saint-Laurent. Il paraît que « pendant les progrès et l'exhaussement de ces alluvions, une partie de l'espace qu'ils occupaient dut rester inférieure au reste de cet espace, de sorte que les eaux de la Seine remplissaient ce bas-fond et y coulaient avec plus ou moins de vitesse dans les temps de leurs crues. C'était, en un mot, un bras du fleuve où les bateaux pouvaient être remisés, qu'ils pouvaient parcourir librement, ou même dans lequel ils pouvaient être entraînés avec violence par une débâcle de glaces[2]. »

Sancti Martini *oratorium*. — Il résulte, du chapitre consacré par Grégoire à l'incendie qui dévora Paris en 586, que cette ville était alors fermée par deux portes, la porte méridionale vers laquelle commença l'incendie, et la porte septentrionale dans laquelle, ou plutôt près de laquelle, se trouvait un oratoire, récemment construit sur le haut d'une maison avec des branches entrelacées, en l'honneur de saint Martin, pour perpétuer la mémoire du lieu où le bienheureux confesseur aurait miraculeusement guéri un lépreux[3]. Il n'y a pas lieu de chercher à identifier cet oratoire qui, bien que respecté par l'incendie, ne semble pas avoir subsisté bien longtemps, puisqu'aucun texte ne mentionne l'existence d'un sanctuaire près de la porte du Grand-Pont, à Paris.

Sancti Martini *basilica*. — Selon Grégoire, Domnolus, abbé de Saint-Laurent, ayant appris que Clotaire Ier, qui régnait à Paris depuis la mort de Childebert, voulait le placer sur le siége épiscopal d'Avignon, se rendit à la basilique de Saint-Martin où le roi était venu pour prier, et le fit renoncer à sa résolution[4]. A notre avis, il n'est pas douteux qu'on ne doive voir, ici, une basilique parisienne et non la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours, comme le veut Jaillot[5], et cette basilique, qu'il n'y a pas lieu de confondre avec le monastère dont nous venons de parler, n'est certainement pas différente de la *basilica sancti Martini* dont un diplôme de 710[6] nous fait

---

1. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Martin*, p. 22-27.

2. Gérard, *Mémoires sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la ville de Paris*, p. 29. Cette étude a été publiée en 1838 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XVI.

3. *Historia Francorum*, l. VIII, c. xxxiii. — L'histoire du lépreux de la porte de Paris est racontée par Sulpice Sévère (*Vita sancti Martini*, § 19):

4. *Historia Francorum*, l. VI, c. ix.

5. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Martin*, p. 59.

6. Il est question dans ce diplôme d'un marché qui, de Saint-Denis, avait été transporté à Paris : « Ad Parisius civetate, inter Sancti Martini et Sancti Laurente baselicis. » (Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 37.)

connaître la proximité par rapport à Saint-Laurent. Détruit par les Normands, cet édifice fut reconstruit en 1060 par le roi Henri Ier[1], et on le connut dès lors sous le nom de prieuré de Saint-Martin-des-Champs; c'est aujourd'hui le Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Sancti Petri *basilica*. — La basilique de Saint-Pierre fut construite par le roi Clovis et par Clotilde, sa femme, qui y reçurent la sépulture[2], ainsi que Clotilde, leur fille[3], et les deux fils de Clodomir[4], massacrés par leurs oncles. C'est là que Chilperic réunit un concile en 576 pour juger Prétextat, évêque de Rouen[5], et que Leudastès, comte de Tours, vint chercher un asile contre la colère du roi, en 580[6]. Le tombeau de sainte Geneviève, qui se trouvait aussi dans cette église, était l'objet du culte des fiévreux qui venaient demander leur guérison à la vierge de Nanterre[7]; de là le nom de Sainte-Geneviève, sous lequel l'église fondée par Clovis est toujours désignée depuis le XIIe siècle[8] et que les édifices qui l'ont remplacée ont porté depuis.

Sancti Vincentii *basilica*. — Cette basilique, construite par le roi Childebert Ier qui y fut enseveli en 558[9], devint aussi, en 576, le lieu de la sépulture de saint Germain, évêque de Paris[10], et en 580 le corps de Clovis, fils de Chilperic et d'Audovère, y fut déposé par les soins du roi Gontran[11]. Dès le temps de Grégoire, le tombeau de

---

1. « Porro ante Parisiacæ urbis portam, in honore confessoris Christi Martini abbatia fuisse dignoscebatur, quam tyrannica rabie, quasi non fuerit, omnino deletam, ab integro ampliorem restitui. » (*Gallia christiana*, t. VII, instr., col. 32.) Jaillot (*Recherches sur Paris, quartier Saint-Martin*, p. 64-65) a démontré contre certains critiques que les mots *ante Parisiacæ urbis portam* ne sont pas contraires à la situation de Saint-Martin-des-Champs : selon lui, il n'était guère possible d'indiquer d'une autre manière la situation de cette église à peu de distance de l'enceinte et sur la route qui conduisait directement à la porte de la ville.

2. *Historia Francorum*, l. II, c. XLIII (ici et dans le *De gloria confessorum*, c. XCI, cette église est nommée *basilica sanctorum apostolorum*, c'est-à-dire « basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul »); l. IV, c. I.

3. *Ibid.*, l. III, c. XI.

4. *Historia Francorum*, l. III, c. XIX.

5. *Ibid.*, l. V, c. XIX.

6. *Ibid.*, l. V, c. L.

7. *Ibid.*, l. IV, c. I. — *De gloria confessorum*, c. XCI.

8. La basilique est déjà désignée, dès le VIIe siècle, sous le nom de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève (Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Benoît*, p. 79).

9. *Historia Francorum*, l. IV, c. XX.

10. *Ibid.*, l. V, c. VII; l. VIII, c. XXXIII.

11. *Ibid.*, l. VIII, c. X.

saint Germain était visité par les paralytiques et les aveugles qui, dit-on, y recouvraient, ceux-ci la vue, ceux-là l'usage de leurs membres[1]. Bientôt sa réputation fut telle, que le nom du prélat parisien fut joint à celui de saint Vincent pour désigner la basilique[2] qu'on ne connut plus, ensuite, que sous l'appellation de Saint-Germain-des-Prés. L'ancienne église de Saint-Germain-des-Prés est aujourd'hui l'une des églises paroissiales de Paris.

Auguste Longnon.

LES ILES DU FIEF DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

ET LA QUESTION DES CIMETIÈRES AU XVIe SIÈCLE.

I.

La disparition du vieux Paris excite un peu moins de regrets depuis qu'elle fournit un ample sujet d'études aux historiens et aux archéologues. Le Paris bâti, qu'on a particulièrement regretté parce qu'il était le plus en vue, a été et continue d'être l'objet de nombreuses investigations : les maisons à pignons, les hôtels à tourelles, les fermes historiées des constructions en bois, les restes de cloîtres et d'ogives retrouvés dans les démolitions, tous ces débris sont étudiés chaque jour avec une curiosité patiente avant d'être, selon leur importance, recueillis par la Ville, jetés aux décharges publiques ou mis en vente dans quelque chantier d'entrepreneur.

Pourquoi l'étude du sol parisien est-elle moins en faveur que celle du Paris monumental ? Pourquoi tant d'antiquaires et si peu de topographes ? C'est sans doute parce que ce genre d'études offre moins d'attrait. Ce qu'on cherche dans le terrain, quand une tranchée d'égout l'entr'ouvre, ce n'est pas le terrain lui-même, ce sont les objets d'art et d'antiquité qu'il renferme. On recueille — et l'on a parfaitement raison de les recueillir — les jetons, les médailles, les pièces de fer, de bronze, d'ivoire, les fragments d'architecture et de sculpture que la pioche du terrassier met à découvert ; on se passionne pour le contenu, mais on néglige quelque peu le contenant. On oublie que si, dans l'ordre politique, le sol c'est la patrie, dans le domaine historique, la topographie, c'est-à-dire la connaissance du coin de terre sur lequel une ville est née, a vécu, s'est développée pendant des siècles, est la préface obligée de ses annales.

---

1. *De gloria confessorum*, c. xc.
2. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Germain-des-Prés*, p. 29.

Dans ces derniers temps, les travaux de nivellement de la Butte des Moulins sont venus fort heureusement ramener l'attention publique sur le côté topographique des études d'archéologie parisienne. On s'est demandé quelle était la composition de ce monticule, quelles causes en avaient amené la formation, et l'on a tenté d'expliquer, par analogie, l'existence de certaines éminences ou de certaines dépressions que présente le relief du sol. Ainsi entendues, les études topographiques n'ont peut-être rien de bien attrayant; mais l'histoire de Paris serait incomplète si elle laissait en dehors les recherches ayant pour objet les changements de forme et d'aspect que le sol parisien a pu subir.

Feu Berty, qui s'était voué aux études de topographie parisienne, les considérait comme un préliminaire indispensable, et c'est dans cet ordre d'idées qu'il s'était placé en cherchant à reconstituer la superficie du terrain que couvre la Cité, avant toute tentative de restitution des parcelles bâties. Les notes fort confuses qu'il a laissées témoignent de cette constante préoccupation; nous y avons trouvé les éléments d'une courte étude sur les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés, et nous avons pensé que ce travail sommaire, dont l'aridité topographique peut être dissimulée par quelques faits, ne serait pas absolument dépourvu d'intérêt.

II.

Les îles parisiennes, situées en amont et en aval du fleuve, ont leur petite part dans l'histoire topographique de la ville et de sa banlieue. Elles constituaient, aux abords de Paris, un élément de pittoresque fort apprécié par les auteurs d'anciennes vues et de vieux plans. Oubliées depuis qu'on les a vulgairement réunies à la terre ferme par mesure d'utilité publique, elles ont perdu, avec leur individualité, l'aspect qui les recommandait au crayon du dessinateur et au burin du graveur topographe. Leur annexion à l'une des berges de la Seine les a fait passer à l'état de terrains ou « places à bastir », ainsi que disent les vieux titres, et, comme on y a peu ou point bâti, leur histoire s'est arrêtée au moment où l'on a comblé le bras de rivière qui les séparait du continent.

Il faut reconnaître tout d'abord que la grande île parisienne a fait tort aux autres. Elle a non-seulement attiré à elle tout l'intérêt historique et topographique, à raison du rôle qu'elle a joué, des souvenirs qui s'y rattachent et de la position centrale qu'elle occupe toujours au milieu de Paris agrandi; mais encore elle s'est annexé les deux îlots situés à sa pointe occidentale et connus sous les noms de *Javiaux*, îles des *Juifs*, des *Treilles*, de *Bussy*, du *Pasteur aux vaches* et simplement du *Pasteur*, ou *Passeur*. Pareille annexion a fait disparaître l'atterrissement, ou amoncellement de décombres, situé à la pointe

orientale et connu sous le nom de *Terrain*, ou *Motte aux Papelards*. Ile en temps d'inondation, presqu'île pendant les basses eaux, le Terrain n'a point eu, à proprement parler, d'existence distincte; son histoire se confond avec celle de la Cité. Aux îlots de la pointe occidentale se rattache, on le sait, un grand fait historique : le supplice des Templiers.

En amont de la Cité, les îles aux Vaches et Notre-Dame, réunies au commencement du XVIIe siècle sous le vocable de Saint-Louis, ont également fait oublier les îlots situés en aval du fleuve et placés en dehors du mouvement parisien. Restituée par Charles le Chauve à l'évêque de Paris et au chapitre de son église, qui la possédait de temps immémorial, l'île Notre-Dame avait une certaine notoriété : Guillebert de Metz, qui écrivait au commencement du XVe siècle, nous apprend que c'était un lieu de plaisir et de distractions, à peu près comme le Pré-aux-Clercs : « En l'isle Nostre-Dame sont bersiaux à traire de l'arbaleste et de l'arc à main; si y sont palis pour luitier[1]. » L'île aux Vaches, ou plutôt l'une de celles qui ont porté ce nom, soudée à l'île Notre-Dame, est devenue la partie orientale de l'île Saint-Louis et le plus brillant quartier de Paris vers la première moitié du XVIIe siècle : le « quai des Balcons » est célèbre dans les annales de la grande existence parisienne.

Il ne nous reste plus, avant d'arriver aux îles du fief de Saint-Germain-des-Prés, qu'à en mentionner deux : l'une qui a laissé peu de traces dans l'histoire, l'autre qu'on a rattachée de nos jours au continent et qui commence à vivre de sa vie. L'existence de la première nous est révélée par un document que citent Sauval et Félibien : il s'agit de l'île de *Boute-Clou*, dont la possession était disputée par les chanoines de Saint-Victor et les religieux de Saint-Germain-des-Prés « pour les arbres de ladicte isle qui pendoient sur l'iaue »[2]. C'était sans aucun doute un îlot voisin du couvent des Sachets et réuni à la partie de la rive gauche du fleuve, qui est devenue le quai des Augustins. La seconde n'est autre que l'île Louviers, longtemps déserte et vouée aux chantiers de bois. Elle a eu cependant son jour de célébrité : en 1549, le prévôt des marchands, Claude Guyot, et les échevins y firent établir un pont, un fort et un hâvre « pour donner au roy Henry deuxiesme et à la royne mère le plaisir d'un siége maritime et d'un combat naval. »

III.

Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés, situées assez loin de

---

1. *Paris et ses historiens*, dans la collection de l'Histoire générale de Paris, p. 220.

2. Extrait des Registres du Parlement, 30 mars 1394.

l'enceinte de Paris, en plein fief rural, ont été d'autant moins connues que celles dont nous venons de parler l'étaient davantage. Bien de main-morte, peu accessibles par le fait de leur éloignement et du bras de rivière qui les séparait de la terre ferme, elles sont demeurées à l'état de pâturage jusqu'à leur réunion en une île unique, qui elle-même n'a pas tardé à être rattachée au continent.

En 1648, époque où l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fit faire un arpentage général de ses domaines ruraux, toutes les îles du territoire de « Garnelles » avaient été soudées en une seule, qui présentait une superficie totale de cinquante-quatre arpents, soit cinq mille quatre cents perches. Le lotissement de cette surface, fort inégal, représentait exactement les anciens îlots dont la jonction avait formé la grande île, les ayants-droit n'ayant sans doute consenti à la réunion qu'autant qu'on respecterait les limites de leurs propriétés respectives. Ainsi 112 perches appartenaient à un nommé Quinet; 1389 aux religieuses de Longchamps; 387 à l'Hôpital-Général dit « Hospital des pauvres enfermés »; 1856 aux habitants de Chaillot, et 1656 à l'église de Saint-Sulpice. L'abbaye de Saint-Germain avait donc aliéné ou baillé à cens ces propriétés de rivière, dont l'exploitation était difficile et qui ne pouvaient lui être d'un grand rapport.

A quelle époque précise eut lieu la réunion des divers îlots en une île unique? Les nombreuses lacunes existant dans les archives de l'Abbaye ne permettent point de fixer une date positive; mais cette date résulte, à quelques années près, de deux documents certains. Le premier est un bail daté de 1588 et mentionnant expressément l'île de Longchamps ou de Chaillot comme existant à l'état distinct; le second est le plan de François Quesnel publié en 1609 et dressé sans doute dans les années 1607 et 1608. Or, l'exemplaire unique de ce plan, conservé à la Bibliothèque nationale, nous montre une seule île désignée sous le nom « d'Isle Macquerelle ». C'était l'îlot le plus rapproché de Paris et le plus important. On comprend que cette dénomination ait été, par extension, appliquée à tous les autres, et l'on arrive à conclure que la jonction a été consommée dans les dernières années du XVIe siècle ou dans les premières du XVIIe. Voici quelle était, d'amont en aval, la succession de ces îles avant leur réunion en une seule.

IV.

L'île Maquerelle, dont on a cherché à épurer le nom au moyen d'orthographes plus ou moins fantaisistes, était, nous le répétons, la moins éloignée de Paris. Elle commençait à la hauteur du pré de l'Abbaye et du territoire de la Longue-Raye, représentés aujourd'hui par l'Esplanade des Invalides, les environs du boulevard de La Tour-Maubourg et la Manufacture des tabacs. Elle se terminait au point où la moderne avenue de La Bourdonnaye rencontre l'extrémité de

l'ancien chemin de la Petite-Seine, devenu la rue de l'Université prolongée. Comprise dans le deuxième triage du fief de l'Abbaye, tel que le donne l'arpentage de 1529, elle faisait face aux climats du Gros-Caillou, du Vert-Buisson et des Treilles : ce dernier lieu-dit lui avait même valu une appellation plus décente. Depuis sa réunion avec la petite île des Treilles, dont nous parlerons plus loin, et qui la continuait vers l'ouest, on la trouve souvent désignée sous ce vocable, beaucoup moins choquant que le premier.

Quelle pouvait être l'origine de la dénomination malsonnante appliquée à cette île ? Feu Berty ne croit pas qu'il faille l'attribuer aux débauches dont elle aurait été le théâtre. Sans nier absolument que des scènes de proxénétisme aient pu s'y passer, il inclinait à croire qu'elle devait son nom à l'un ou à l'une de ses propriétaires, ou de ses locataires. C'est bien un peu reculer la difficulté : qui avait pu infliger à ces gens le sobriquet injurieux dont l'île a hérité ?

La plupart des historiens de Paris déclarent n'avoir découvert « ni l'origine, ni l'étymologie » de cette dénomination peu séante. « Que si l'on s'est avisé, dit Sauval, de l'appeler l'isle de Grenelle, c'est à cause de la plaine de Grenelle, qui lui est parallèle, et pour lui faire perdre ce vilain nom de l'Isle Macquerelle, qui est son ancien nom, et que tout le monde lui a toujours donné et lui donne encore aujourd'hui »[1]. Cependant, tout en le lui donnant, on cherchait, par un sentiment de décence quelque peu exagérée, à le travestir le plus possible. Sur le plan attribué à Ducerceau, l'île dont il est question, déjà réunie à celle des Treilles, mais encore séparée de l'Ile aux Vaches, dont nous parlerons plus loin, est désignée par ces mots : « l'Isle mas querelle », que d'autres topographes ont transformé en « mât de querelle », donnant ainsi à entendre qu'elle devait cette singulière appellation à quelque rixe survenue entre bateliers.

Le judicieux Jaillot est allé plus loin ; il indique deux étymologies nouvelles : « Peut-être, dit-il, a-t-elle servi de rendez-vous pour terminer, par le duel, des querelles particulières, et, en ce cas, on aurait dû écrire *Ma querelle ;* mais ce n'est certainement point qu'elle ait été contestée à l'abbaye Saint-Germain, comme quelques-uns l'ont prétendu, ni qu'elle ait servi, suivant d'autres, à la débauche. J'ai lu, dans les archives de cette abbaye, que la plus grande partie de cette isle étoit en pré, que les soldats alloient s'y exercer, et que, pour éviter le dégât et la perte qui en résultoient, les religieux prirent le parti de l'affermer à différents particuliers, qui séparoient chacun leurs héritages par des hayes, des fossés ou des rigoles, ce qui formoit autant de petites isles »[2]. Ainsi, sans parler de la question de louage,

---

1. *Antiquités de Paris,* t. Ier, p. 100.
2. *Recherches sur Paris, quartier Saint-Germain-des-Prés,* p. 86.

de la réunion et de la disjonction des îlots, points sur lesquels nous reviendrons, il y a lieu de relever dans Jaillot un double et ingénieux essai d'étymologie. Il semble, selon cet auteur, qu'un duelliste aurait dit : je veux vider dans l'île *ma querelle ;* d'autre part, l'Abbaye, se voyant contester la propriété de ce petit domaine, l'aurait plaisamment appelé *Ma querelle*, c'est-à-dire mon procès.

Mais laissons de côté ces curiosités étymologiques et rappelons un projet d'utilisation de l'île, mentionné par Sauval.

V.

« Par arrêt du conseil, dit l'auteur des *Antiquités de Paris*, il fut arrêté en 1554 qu'on enterrerait dans l'isle Macquerelle les pauvres de l'Hôtel-Dieu ; mais, sur ce que la Ville, un an après, vint à représenter qu'il seroit à craindre que ceux qui y conduiroient les corps ne les jettassent dans la rivière pour avoir plutôt fait, on ne passa pas outre »[1]. Félibien mentionne le fait à peu près dans les mêmes termes[2].

L'affaire fut plus longue et plus laborieuse que ne le dit Sauval : elle se rattachait peut-être, par un point, au projet de translation de l'Hôtel-Dieu sur les terrains du fief de Saint-Germain, situés en face de l'île, projet dont on trouve la trace écrite sur tous les plans de Paris qui datent de cette époque. C'eût été, en effet, un premier pas vers la réalisation d'une idée qui avait dès ce moment, et qui a toujours eu depuis, sa raison hygiénique. On peut supposer, non sans motif, que l'opposition faite par le Corps de ville à l'établissement d'un cimetière dans l'île Maquerelle, ne fut pas sans influence sur l'abandon du projet relatif à la translation du vieil hôpital parisien.

Quoi qu'il en soit, la peste, qui avait sévi à Paris en 1544, 1545, 1548 et qui reparut en 1553, fut l'occasion de diverses mesures sanitaires, parmi lesquelles figurait le projet dont il s'agit. On ne voulait pas que les nombreux cadavres provenant de l'Hôtel-Dieu fussent inhumés dans les cimetières situés à l'intérieur de Paris, notamment dans celui qui entourait l'hôpital de la Trinité, en pleine rue Saint-Denis. L'arrêt du Conseil privé du Roi, qui interdisait ces inhumations, avait été donné à Fontainebleau le 3 mars 1554 (v. s.) ; il portait que « au cymetierre de l'ospital de la Trinité ne se enterreroit doresnavant les corps des personnes décédez en l'ostel Dieu de ladicte ville ; ains seroit appliqué et approprié ledict cymetierre de la Trinité pour l'accroissement, demeure et commodité des pauvres enffans nourriz et entretenuz audict ospital ; au lieu duquel cymetierre sera prins place cappable et suffisante en l'isle Macquerelle, estant bornée

1. *Antiquités de Paris*, loc. citat.
2. *Histoire de Paris*, liv. XX, p. 1015.

de la rivière de Seyne, au dessouz de ladicte ville, ou autre lieu, si aucun s'en treuve, plus commode et aisé à l'entour de ladicte ysle; et sera faict l'achapt de la place et closture requise et nécessaire aux fraiz et des deniers de ladicte ville de Paris. »

Cet arrêt fut notifié au Corps municipal qui s'assembla le 2 septembre suivant, entendit le procureur du Roi et de la Ville et décida que « avant qu'il fust ordonné au receveur d'icelle ville bailler deniers pour faire la closture de la place, où le Conseil entend que ledict cymetierre soit faict..., le sieur Thierry Dumont — c'était le nom du commissaire chargé d'assurer l'exécution de l'arrêt — communiqueroit le procès-verbal de l'exécution par luy faicte dudict arrest, et de la prinse de la place en laquelle il entend faire ledict cymetierre, pour, le tout veu, en ordonner et y pourvoir comme de raison. »

Quatre mois après, le Corps de ville n'avait rien ordonné et pourvu à rien; le receveur municipal n'ayant point « baillé les deniers, » Me Thierry Dumont n'avait pu exécuter l'arrêt. Aussi le Roi se fâcha : le 7 janvier 1556 (n. s.), Nicolas Bernard, sergent à verge au Châtelet, vint apporter au Bureau de la ville « lettres patentes pour oster le cymetierre de la Trinité. » Ces lettres, qui constituent une injonction formelle, étaient ainsi conçues :

« Henry, par la grace de Dieu, roy de France, à nostre aimé et féal maistre des Requestes ordinaires de nostre hostel, Me Thierry Dumont, salut et dilection. Nous vous mandons que, appellez ceulx qui pour ce seront à appeller, vous mettez a deue et entière exécution l'ordonnance de nostre privé Conseil, cy atachée soubz le contre scel de nostre chancellerye pour raison de la translation du cymetierre de l'hospital de la Trinité, assis rue Saint Denis en nostre Ville de Paris, ainsi que verrez estre à faire par raison de ce faire, exécuter et entièrement accomplir; nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, pour lesquelles et sans préjudice d'icelles ne voullons estre différé; vous donnons povoir, puissance, auctorité et mandement spécial, car tel est nostre plaisir. Mandons tous noz officiers, justiciers et subjectz que a vous en ce faisant obeyssent et entendent dilligemment. Donné à Fontainebleau le IIIe jours de mars, l'an de grace mil cinq cent cinquante cinq et de nostre règne le huitiesme. Ainsi signé : Par le Roy en son conseil, Burgensis. »

VI.

Dès la réception de ces lettres, le Bureau de la ville s'assembla pour informer « sur la commodité ou incommodité de la translation du cymetierre de l'ospital de la Trinité, assis rue Sainct-Denys en la ville de Paris, ouquel on a coustume inhumer et enterrer les corps des personnes décedez en l'ostel Dieu de ladicte ville... pour ce que a esté ordonné que seroit enquis par ledict Dumont des lieux propres et moins dommageables au publicq, esquels se pourroit aisément treuver place, ès faulxbourgs de la ville de Paris, pour y faire quelques cyme-

tierres séparez et à l'escart, pour en iceulx inhumer et ensevelir les corps de ceulx qui cy après décéderont de la maladie de peste, et de ceulx qui, par pauvreté, ont accoustumé estre exposez en publicq sans sépulture. »

On le voit, la question s'élargissait : il ne s'agissait plus seulement de désemcombrer le cimetière de la Trinité, mais encore d'établir une sorte de lazaret funéraire et de créer la fosse commune. Le Bureau de la ville trouva le problème trop compliqué pour essayer de le résoudre : il prit les choses par le petit côté et ne vit dans toute cette affaire qu'une intrigue ourdie par les administrateurs de l'hôpital de la Trinité, « lesquels ont ja prins et accommodé à eulx une partie dudict cymetierre, et à present poursuivent leur en estre achepté ung aultre, pour avoir le reste, ce qui pourroit tourner à grande incommodité »[1]. Les magistrats municipaux allèrent plus loin; ils mirent Me Thierry Dumont en état de suspicion légitime, « attendu qu'il n'est raisonnable que ledict Dumont, qui est gouverneur dudict ospital de la Trinité et poursuivant ceste euvre, informe de la commodité et incommodité, parce qu'il seroit juge et partie »[2].

Après avoir donné ces raisons de procédure, le Bureau de la ville formula ses conclusions définitives dans les termes suivants :

« Quant au cymetierre nouveau, pris pour inhumer les pauvres de l'Hostel-Dieu de Paris, led. Conseil a esté d'avis qu'il ne se doibt transférer pour les inconvéniens qui s'en suivent. Premièrement, que en temps d'esté, le bras de la rivière qui passe le long dud. Hostel-Dieu est sec et atterry, pareillement soubz le pont Sainct-Michel, et depuis icelluy pont jusques devant l'Hostel de Nesle ; par quoy, quelques tranchées que l'on y peust faire, les conviendroit reffaire par chascun et a bien groz fraiz et despence pour lad. ville, l'on ne pourroit aller ne venir par lad. rivière, et encores, quant l'on y pourroit aller, que non, pour ce que les conducteurs desd. corps mortz, pour alléger leur basteau et aller plus aisément, gecteroient partie d'iceulx corps mortz dedans lad. rivière, qui infecteroient icelle, et oultre feroient grant peur et tremeur tant au peuple de Paris que d'ailleurs. Item, que l'on ne pourroit mener lesd. corps mortz par lad. rivière, comme il est certain, sinon en temps d'iver, et conviendroit, en temps d'esté, que la peste et maladies contagieuses ont souvent cours, les mener jour et nuyt par terre par Petit Pont jusques hors la ville, qui est le lieu de Paris auquel y a plus grande affluence de peuple, qui pourroit infecter lad. ville, du costé de l'Université.

Item, que en ce faisant, n'y auroit nulle seureté à ladite ville, parce qu'il conviendroit que l'une des portes de lad. Ville feust jour et nuyt ouverte pour passer lesd. corps mortz, ce qui seroit chemyn ouvert pour surprandre lad. ville.

Item, qu'il vault beaucoup myeulx laisser led. cymetierre de la Trinité ou il est, qui est et a esté dès longtemps commode, que d'en ériger un autre

1. Archives nationales, H, 1783, f° 161 recto.
2. Ibid.

nouveau incommode, et joinct aussi qu'il y a grandes places et circuitz, si besoing estoit d'icelluy cimetiere, ainsy que ceulx qui seront envoyez de par lad. Ville devers le Roy pourront mieulx remonstrer, tant sur ce que dit est que par articles qui en seront dressez, si besoing est[1]. »

Telle fut l'issue des négociations entamées pour la translation du cimetière de la Trinité dans l'île Maquerelle. Le Roi, convaincu sans doute par les raisons énoncées dans la délibération du Bureau de la ville, n'insista plus, et Me Thierry Dumont cessa ses recherches. D'ailleurs, la mortalité décroissait à Paris, et le besoin d'une nouvelle enceinte funéraire se faisait moins impérieusement sentir.

On nous permettra de faire remarquer, à cette occasion, que les questions de cet ordre ont toujours eu, à Paris, une grande importance. Dès le milieu du XVIe siècle, le maintien des cimetières *intra-muros* était jugé impossible ; en proposant la création d'une nécropole nouvelle, suffisamment distante de la ville, le Conseil privé jugeait sainement des choses, et les objections mises en avant par le Corps municipal étaient plus spécieuses que solides. Depuis, la situation ne fit qu'empirer, et plusieurs paroisses, Saint-Sulpice entre autres, transférèrent spontanément leurs cimetières sur des points plus éloignés des habitations. Enfin, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les réclamations devinrent si nombreuses et si pressantes, qu'il fallut bien se décider à la suppression de la plus grande et de la plus centrale de ces nécropoles, le cimetière des Saints-Innocents. De nos jours, l'Édilité parisienne, mieux avisée que les magistrats municipaux de 1555[2], va elle-même au-devant des solutions que réclame l'opinion publique : en créant les cimetières de Saint-Ouen et d'Ivry, en proposant les grands établissements funéraires de Méry-sur-Oise et de Wissous, elle revient à l'idée de Henri II et de son Conseil privé.

VII.

Si l'île Maquerelle ne reçut point, en 1555, la destination funèbre que le Roi voulait lui assigner, elle obtint du moins une compensation du même genre, dix-sept ans plus tard. Les cadavres des « religionnaires » égorgés le 24 août 1572 y remplacèrent ceux des pestiférés de l'Hôtel-Dieu. Bien que les historiens de Paris parlent peu des enterrements furtifs qui suivirent la Saint-Barthélemy, malgré le silence absolu des *Registres du Bureau de la Ville* où se trahit surtout, de la part des magistrats municipaux, la préoccupation de décliner toute responsabilité dans les massacres, il est certain que l'Hôtel-de-Ville et le Châtelet durent se hâter de faire disparaître les traces de cette épou-

1. Archives nationales, H, 1783, f° 163 verso.

2. Nicolas de Livre, prévôt des marchands, Jean Palluau, Jean Lescalopier, Germain Boursier et Michel du Ru, échevins.

vantable tuerie. On était en été, et les Parisiens n'osaient sortir de chez eux de peur que les nombreux cadavres restés sans sépulture n'offensassent tout à la fois la vue et l'odorat. Les comptes de la Prévôté, publiés en extraits par Sauval, contiennent les deux mentions suivantes qui ne laissent aucun doute à cet égard :

« Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocens, quinze livres tournois à eux ordonnés par Messieurs de la Ville, par leurs lettres de mandement du neuviesme septembre 1572, pour, avec leurs compagnons fossoyeurs, au nombre de huit, suivant l'ordonnance et commandement de mesdits sieurs, avoir enterré les corps morts qui estoient ès environs du couvent de Nigeon, pour éviter toute infection et mauvais air en ladite ville[1]. » Les quinze livres n'étaient qu'un à-compte, car une nouvelle somme est ordonnancée, quatre jours après, au profit des mêmes travailleurs. Sauval a transcrit cette seconde mention : « Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocens, vingt livres à eux ordonnés par les Prevost des marchans et Eschevins, par leur mandement du treiziesme septembre 1572, pour avoir enterré, depuis huit jours, onze cens corps morts ès environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challuau[2]. »

L'île Maquerelle eut certainement sa part de ces ténébreux enfouissements. On dut y enterrer, soit dans l'intérieur, soit le long des berges, les cadavres qui, emportés à la dérive, avaient atterri au tournant du fleuve et séjournaient dans les petits bras séparant les îlots. L'eau y était, en effet, fort peu profonde, surtout au mois d'août, et la vase, ainsi que les hautes herbes, avaient retenu en maints endroits ces tristes épaves. Les fossoyeurs employés à cette besogne n'ignoraient probablement pas le projet de 1555, et l'île Maquerelle, éloignée, déserte, dut leur paraître l'endroit le plus propice aux inhumations, surtout pour les corps trouvés « ès environs de Challuau ».

Les deux souvenirs que nous venons de rappeler semblent avoir pesé sur l'île : chaque fois qu'on a eu besoin d'un terrain vaste, isolé du reste de Paris, pour y créer quelque établissement incommode ou insalubre, c'est sur celui-là qu'on a jeté les yeux. « Que si quelquefois, ajoute Sauval, on a proposé d'y établir ou un cimetière, ou des manufactures, ou des écorcheries, c'est qu'elle ne peut servir qu'à cela, comme étant trop éloignée... En 1619, on proposa, mais sans effet, d'y établir une manufacture, appelée l'Hôpital des Sept-Œuvres de

---

1. Comptes et ordinaires de la Prévôté de Paris, dans le t. III de Sauval, p. 634.

2. Ibid., p. 635. — C'est généralement dans les pièces de comptabilité que se cachent ces sortes de besogne, témoins les reçus des « patriotes » qui *travaillèrent*, deux siècles plus tard, dans les prisons de Paris.

Miséricorde, et même on avait songé d'en faire une tuerie; elle est toujours vague, comme elle l'a été de tout temps, sert toujours de pastis et est souvent inondée par les débordements de la Seine [1]. » La « manufacture » dont parle Sauval et qu'on appellerait, de nos jours, un ouvroir, est sans doute l'Œuvre de la Miséricorde fondée, quelques années après 1619, par l'illustre famille Séguier, pour l'éducation des jeunes filles indigentes, et installée dans le Petit-Séjour d'Orléans, au faubourg Saint-Marcel. Le président Antoine Séguier en avait effectivement conçu la pensée dès 1612, et le Parlement s'était empressé de donner son approbation; mais la recherche de l'emplacement fut longue, puisque l'installation date de 1623 seulement. C'est dans cet intervalle qu'on songea à l'île Maquerelle, déjà réunie à l'île des Treilles, ainsi que nous l'avons fait remarquer.

Même après cette réunion, l'île resta vouée à de sordides besognes. Le Dictionnaire de Hurtaut et Magny, publié en 1779, constate qu'on y lavait « les intestins ou tripes apportées des boucheries, pour les faire cuire et être distribuées aux tripiers », et que l'on y faisait aussi « l'huile de tripes qui s'emploie pour les réverbères ou lanternes de la ville » [2].

VIII.

L'île des Treilles, très-voisine de l'île Maquerelle et allongée, comme celle-ci, dans le sens du courant, s'étendait parallèlement, mais un peu plus en aval. Elle faisait face aux climats du Gros-Caillou et du Vert-Buisson, lesquels étaient compris dans le territoire plus important des Treilles. Ce canton, auquel l'île devait son nom, n'avait pas, dit feu Berty, de limites bien définies; il se confondait avec ceux de la Petite-Seine et de la Longue-Raye, vers leurs points de juxtaposition. Selon toute apparence, il avait été ou planté de vignes ou pourvu de ces tonnelles en berceau, si fort appréciées au moyen-âge, et le long desquelles on faisait grimper les ceps. Sa proximité de l'île Maquerelle était telle, et le courant qui les séparait si étroit, qu'on les trouve souvent désignées sous une seule et même appellation. Dans un bail de 1461, retrouvé par feu Berty, il est question d'un atterrissement « près de l'isle des Treilles, tenant, d'une part, à une ysle appartenant à Gilet Prunier, nommée l'isle Macquerelle, ung bras d'eauë entre deux, et, d'autre part, à ladicte isle des Treilles, ung fossé entre deux ». Bras d'eau et fossé, souvent à sec en été, étaient les seules limites séparatives des deux îles.

C'est dans l'île des Treilles qu'allaient paître les bestiaux du bourg Saint-Germain. Le censier de 1531 contient, en effet, l'article suivant :

---

1. *Histoire et antiquités de Paris*, t. I, p. 100.
2. *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. III, p. 368.

« Du vacher de Sainct-Germain-des-Prez, pour toutes les vaches du dict Sainct-Germain, qui sont, le jour Sainct Jehan-Baptiste *en l'isle de Messieurs*, nommée l'isle des Treilles. Et doibt chacune vache douze deniers parisis, et chacune genisse douze deniers pour le droit de ladicte ysle ». Pour arriver au pâturage, le vacher du bourg Saint-Germain suivait divers chemins, selon le point d'où il partait. Tantôt il prenait le « grant chemin de la Justice » représenté aujourd'hui par la rue de Grenelle, et se transformant alors — un peu avant la moderne rue de Bellechasse — en « chemin des vaches et du port de Garnelles » ; tantôt il passait par le « chemin allant de Saint Père à Garnelles », lequel devenait un second « chemin des vaches » au-delà du point marqué aujourd'hui par la rue du Bac. Plus loin c'était le chemin de l'Oseraie, de la Petite-Seine, de la Longue-Raye, des Treilles, etc. ; mais les vaches le suivaient toujours jusqu'à l'île où elles allaient paître.

Dans l'extrait du censier de 1531, nous avons souligné ces mots « en l'isle de Messieurs » ; peut-être donnent-ils l'explication du passage d'une charte qui a beaucoup préoccupé feu Berty. Il s'agit de la charte de manumission accordée en 1255 aux habitants du bourg St-Germain par l'abbé Thomas de Mauléon ; on y trouve, en effet, la mention suivante qui a la plus grande analogie avec l'article du censier de 1531 : « Item, prout hactenus, extitit consuetum de omnibus bobus et vaccis pascentibus *in insula nostra Secane*, pro quolibet bove sive vacca, duodecim denarios, de jumenta fœta sex denarios, in mense maio annis singulis solvere tenebuntur »[1]. Ce texte, qui règle la redevance à payer par les propriétaires de bestiaux, ne parle que d'une île en Seine, *insula nostra Secane*. N'en existait-il qu'une au milieu du XIIIe siècle ? ou bien l'unique île que l'Abbaye se soit réservée et qu'elle n'ait ni donnée à cens, ni aliénée d'une façon quelconque, ne serait-elle pas précisément cette île des Treilles, que le censier de 1531 qualifie de « isle de Messieurs » ? L'absence de documents ne permet pas de trancher la question ; mais les textes mêmes que nous avons cités mentionnent l'île Maquerelle comme appartenant, en 1461, à un sieur Gilet Prunier, auquel l'Abbaye l'avait sans doute accensée, puis cinq portions de la grande île formée par la jonction de tous les îlots, comme étant, en 1648, la propriété de diverses personnes ou communautés. Tout porte donc à croire que l'île des Treilles, située presque au milieu du lit de la Seine et au centre des différents atterrissements, était la plus importante, la plus fertile de toutes, et que l'Abbaye la considérait plus spécialement comme sienne, *insula nostra*.

---

1. Dom Bouillart, *Preuves*, p. 60, et *Topographie historique du Vieux Paris*, région du bourg Saint-Germain, preuves, p. 343.

IX.

A la suite des îles Maquerelle et aux Treilles et dans la direction de l'ouest, se trouvait l'îlot de Jérusalem, ou de Garennes, auquel feu Berty assigne des limites assez indécises. La première mention qu'il en ait rencontrée est de 1480. Treize ans auparavant, elle avait été baillée à un nommé Etienne Perout. Elle était dite alors contenir trois arpents, trois quartiers et douze perches, ce qui équivaut aux 387 perches que l'arpentage de 1648 attribue à l'hôpital des Pauvres enfermés. On en conclurait donc, avec une grande vraisemblance, que cette île fut, à un moment donné, l'objet d'une donation pieuse; mais cette présomption se change en certitude quand on parcourt le censier de 1595. Une note ajoutée à ce document fait connaître, en effet, que l'îlot de Jérusalem fut donné à l'Hôpital général par Mademoiselle Hébert, désignée également sous le nom de Louise de Beaumont. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, découvrir la date précise de cette libéralité et identifier la personne bienfaisante à laquelle les Pauvres enfermés durent cet accroissement de domaine.

Cependant une note qui nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Bourgeois, aumônier de l'hôpital de la Pitié, jette quelque jour sur cette donation. En recueillant les éléments d'une histoire de l'établissement hospitalier auquel il appartient, et qui a servi d'asile aux pauvres enfermés, M. l'abbé Bourgeois a découvert aux Archives nationales, section judiciaire, une pièce dont il a extrait le passage suivant : « Plus, d'un autre contrat passé par Le Cai et Le Semeleur, notaires à Paris, le dernier jour de décembre 1622, contenant donation par noble homme Antoine Lamy, auditeur des comptes, les sieurs Brigart, de Coquerrel *et autres,* à la communauté des pauvres enfermez de ceste ville de Paris, depuis unie aud. hospital, de quatre arpenz ou environ, de prez, ou terres labourables, situés en l'isle de Hiérusalem, sur la rivière de Senne vis à vis le Pré-aux-Clercs, aussy de la censive de lad. abbaye Sainct Germain; ledict contrat entériné au Chastelet, le 22 janvier 1623. »

Ce texte est précieux : il nous révèle les noms de deux donateurs[1] et les fait suivre de cette mention que nous avons soulignée : *et autres*. N'est-ce point parmi ces « autres » qu'il faut placer mademoiselle Hébert? On peut admettre ou qu'elle a voulu par modestie garder l'anonyme dans l'acte, ou qu'elle possédait une partie seulement de l'île de Jérusalem, et que les deux personnes dénommées au contrat en étaient les principaux propriétaires. La note ajoutée après coup au censier de 1595 ferait plutôt pencher vers la première hypo-

1. Archives nationales, section judiciaire, V^{5} 1242, f° 251.

thèse. Le souvenir de la donation faite par cette généreuse dame se sera consacré, et l'annotateur du censier, qui n'avait pas de motif pour dissimuler l'origine de cette libéralité, aura tout simplement mis en marge le nom de la donatrice.

Quoi qu'il en soit, les contenances indiquées dans les deux documents sont presque identiques : le censier de 1595 dit trois arpents, trois quartiers et douze perches; le texte communiqué par M. l'abbé Bourgeois énonce « quatre arpenz ou environ »; c'est bien la même superficie.

La situation exacte de l'îlot de Jérusalem ou de Garennes est difficile à déterminer. Feu Berty cite, à cet égard, des documents contradictoires; cependant l'emplacement le plus probable lui paraît être l'extrémité septentrionale de l'avenue de La Bourdonnaye. Ce qui le confirme dans cette opinion, c'est qu'il existait, à cet endroit de l'île des Cygnes, avant sa réunion à la terre ferme, un renflement indiquant l'ancienne berge de l'îlot de Jérusalem. De dimension assez restreinte, puisqu'il ne contenait que 387 perches, cet îlot, point intermédiaire entre ses voisins d'amont et d'aval, en a certainement favorisé la jonction. On ne le voit point figurer sur le plan attribué à Du Cerceau, qui nous montre l'îlot de Grenelle divisé en deux lobes allongés, de surface à peu près égale. En amont, c'était évidemment l'île des Treilles, soudée à l'île Maquerelle ; en aval, ce devait être l'île de Jérusalem unie à l'une des deux îles dont il nous reste à parler. Ce dernier territoire, en effet, pris isolément, présentait une superficie moitié moindre que celle des deux îles d'amont, et il n'a pu parvenir à les égaler qu'en s'annexant l'îlot de Jérusalem ou de Garennes, ainsi que celui de Longchamps.

Rien n'explique la première de ces dénominations, à moins que l'îlot n'ait appartenu à la Commanderie du Temple et n'ait été vendu après la suppression de l'ordre. La seconde a sa raison d'être. Il pouvait y avoir dans l'îlot une oseraie ou un taillis quelconque. De plus la Petite-Forêt, la Haute-Garenne, ou Grande-Forêt de Saint-Germain, en étaient très-voisines, puisqu'elles occupaient le triangle compris entre l'Esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars, c'est-à-dire le quartier actuel du Gros-Caillou.

X.

Les deux dernières îles situées en aval du fleuve sont désignées sous les noms suivants : « ysle ou grant ysle de Challyau, ysle de Longchamps, ysle aux Dames et ysle aux Vaches », sans la moindre intention irrévérencieuse, bien entendu, de la part de ceux qui nous ont transmis ces diverses appellations. Et d'abord, y a-t-il toujours eu deux îles en cet endroit? Ne se sont-elles pas quelquefois soudées l'une à l'autre, et l'espèce de confusion que semblent faire les rédac-

teurs des vieux titres ne résulte-t-elle pas de ces alternatives de jonction et de séparation qu'amenaient les hautes et les basses eaux? Feu Berty, qui a beaucoup étudié ces points obscurs de la topographie suburbaine, évite de se prononcer. Cependant il incline à donner une existence distincte à chaque île, à placer l'île aux Vaches, ou de Chaillot, plus près de l'île des Treilles, et l'île de Longchamps tout à fait à la queue de cette longue bande de terre formée par la jonction de tous les îlots, à peu près à la hauteur de la moderne rue Kléber.

Toutefois, on éprouve un doute lorsqu'on lit cet article du censier de 1531 : « Du vacher de Chalyau, pour toutes les vaches du dict lieu, qui sont en l'isle apartenant à Messieurs, nommée l'isle aux Vaches, dont chacune vache doit un denier parisis, le jour de l'Ascension ». Il est impossible de ne pas remarquer que ces mots *l'isle apartenant à Messieurs* s'entendent également de l'île des Treilles, et il se pourrait fort bien que l'île aux Vaches, ou de Chaillot, n'ait été qu'un démembrement de celle-là. Peut-être un simple fossé ou un petit « bras d'eauë » séparait-il ces deux portions d'une seule et même île, dont la partie méridionale était fréquentée par les vaches du bourg Saint-Germain, tandis que celles de Chaillot allaient paître dans la partie septentrionale.

Cette explication confirme les expressions *insula nostra Secane*, et celle « entre l'isle appartenant à Messieurs ». Ce qui est certain, c'est que les habitants de Chaillot envoyaient chaque année leurs bestiaux dans l'île, depuis la veille de la Saint-Jean-Baptiste jusqu'au mois de mars suivant, et cela en vertu d'une sentence arbitrale rendue en 1270 entre eux et les religieux de l'Abbaye. Feu Berty a constaté que cette sentence n'est transcrite ni dans les cartulaires de Saint-Germain des Prés, ni dans les papiers des Visitandines de Chaillot, auxquelles les habitants du village cédèrent leur droit le 12 juin 1663. L'arpentage de 1648 donna à cette île, ou portion d'île, une superficie de 1856 perches, ou dix-huit arpents et demi. C'était donc un domaine d'une certaine importance.

XI.

L'île de Longchamps, la plus occidentale de toutes, ne faisait point, à proprement parler, partie du fief de Saint-Germain des Prés, dont les limites sont marquées par l'extrémité septentrionale de l'avenue de Suffren. L'étroit chenal, qui la séparait des îlots voisins, continuait idéalement cette limite jusqu'au milieu du cours de la Seine; mais, comme le lit du fleuve appartenait au Roi, selon la jurisprudence constante du Domaine, on n'avait pu détacher l'île pour l'attribuer à un particulier, ou à une abbaye, qu'en la considérant fictive-

ment comme unie à la rive gauche de la Seine. C'était, du reste, l'avenir réservé à tous ces atterrissements.

Divers titres des xve et xvie siècles, mentionnés par feu Berty, donnent à l'île de Longchamps le nom de « Isle aux Dames » et « les Prez de Longchamps ». Cette double appellation s'explique d'elle-même; l'île fut acquise, en effet, l'an 1269, avec le fief de Chaillot dans lequel elle était comprise, par les nonnains de l'abbaye de Longchamps. Les vendeurs étaient Robert Le Bransle, qualifié inexactement de comte de Poitiers, et Péronnelle sa femme. Le 12 mai 1678, les religieuses le cédèrent au Roi, moyennant une somme de 5,666 l. Dans l'acte de vente, elle est ainsi énoncée :

« En l'isle appellée à présent l'isle des Cygnes, et ci-devant aux Vaches, Macquerelle et de Hierusalem, en la rivière de Seine, vers le bout d'en bas, vis-à-vis les Minimes de Nigeon, tenant, d'une part, à ladite rivière, d'autre part, à un bras de ladite rivière, d'un bout, par bas, faisant pointe sur ladite rivière, vis-à-vis lesdits Minimes, à une petite portion appartenant au nommé Quinet, et, d'autre bout, par haut, aux dix-huit arpents et demi qui ont appartenu aux habitants de Chaillot, et à une petite portion *qui a appartenu* à l'Hôpital général. »

Ce texte donne lieu à diverses observations. On y remarque une certaine simplification dans l'énoncé des divers îlots ayant constitué la grande île des Cygnes, et les termes dont s'est servi le rédacteur de l'acte de vente nous paraissent indiquer la manière dont les jonctions partielles se sont faites avant la réunion générale. On ne cite que deux grandes îles aux deux extrémités et un îlot intermédiaire. Donc l'île Maquerelle et l'île des Treilles se sont soudées en amont, l'île aux Vaches et l'île de Longchamps, en aval; ce que confirme le plan attribué à Du Cerceau, tandis que l'îlot de Jérusalem ou de Garennes, resté indépendant, est devenu le trait d'union entre les deux.

L'îlot donné aux Pauvres enfermés par Mlle Hébert et autres n'était déjà plus, en 1678, la propriété de l'Hôpital général, puisqu'il est désigné, dans l'acte de vente, comme lui ayant appartenu. Il faut en conclure que ce petit domaine, donnant peu ou pas de revenu, avait été promptement aliéné pour faire face aux dépenses énormes que nécessitait l'alimentation d'une masse d'indigents. On sait, en effet, que le Roi, le Parlement, le Châtelet, la Ville, le clergé séculier, les communautés durent, à plusieurs reprises, venir en aide à l'administration hospitalière succombant sous le poids de ses charges; que des quêteuses spéciales furent instituées dans toutes les paroisses, et que les notaires, confesseurs, médecins et autres personnes approchant les malades en danger de mort, furent formellement invités à solliciter d'elles des legs en faveur des Pauvres enfermés. C'est évidemment à l'une de ces

époques critiques, de 1656 à 1660, que l'îlot de Jérusalem, ou de Garennes, fut vendu et réuni aux deux îles d'amont et d'aval, pour former la grande île des Cygnes.

XII.

L'exposé que nous venons de faire sommairement et le moins confusément possible soulève diverses questions qui sont de la compétence des ingénieurs plutôt que du domaine des archéologues. Les érosions et les atterrissements n'ont-ils pas tantôt diminué, tantôt agrandi la surface des îles du fief de Saint-Germain? Les hautes et les basses eaux n'ont-elles pas dû réunir et séparer alternativement les îles et les îlots juxtaposés au tournant du fleuve? L'affirmative n'est pas douteuse : la preuve scientifique de ce fait est dans tous les ouvrages d'hydrographie; la preuve historique, à laquelle seule nous nous attachons, résulte des textes nombreux que feu Berty a consultés et qui constatent des états très-différents, ainsi que des contenances extrêmement variables.

Ainsi, l'île de Longchamps est énoncée en 1453 comme contenant douze arpents ; quelques années plus tard, elle est dite en renfermer vingt. Un titre de 1576 lui en attribue quatorze, un autre de 1611, treize seulement; et, moins d'un demi-siècle après (1659) sa superficie est évaluée à seize arpents quarante perches deux tiers. Les réunions partielles ne sauraient expliquer ces variations, puisque nous avons constaté, notamment dans l'arpentage de 1648, la permanence des limites séparatives des anciennes îles, même après la fusion de toutes en une seule. Il ne reste donc qu'une explication de ces différences : la Seine, ainsi que tous les fleuves dans le lit desquels il existe des îles, agrandit les unes, amoindrit les autres, crée un îlot en amont, tandis qu'elle en détruit un autre en aval. C'est, sur une plus grande échelle, l'histoire des érosions marines dont sont victimes les riverains de la Manche et du golfe de Gascogne, alors qu'il se produit ailleurs des lais et des relais de mer.

Les archives de l'Abbaye fournissent également la preuve historique de ce dernier fait : elles indiquent, indépendamment des grandes îles que nous venons de décrire, des îlots ou atterrissements qui n'ont eu qu'une existence éphémère et dont l'emplacement ne peut être exactement fixé. Ainsi, un titre de 1471 parle d'une « isle des Garennes » distincte de celle de Jérusalem, à laquelle on a dû la réunir plus tard. A cet îlot aboutissait « une place de trois quartiers, située au long de l'isle à la mère feu Jehan Perrenet ». Quelle était cette place? Et « l'isle » au long de laquelle elle s'étendait, dont on ne trouve aucune autre mention, avait-elle une existence distincte? Se confondait-elle avec d'autres îles nommées différemment? Les deux points, faute de renseignements plus clairs, resteront obscurs.

Ce n'est pas tout : en 1485, il est question d'un îlot situé « hors l'ysle des Treiles » et gauloisement dénommé « la Falaise Merdeuse ». C'était sans doute quelque dépôt d'immondices. Feu Berty pense que cette « falaise » doit se confondre avec un îlot contenant un arpent et situé, selon le censier de 1531, « entre la grant rivière et l'isle des Treilles ». Il cite encore « le Moteau » dont le nom semble désigner un atterrissement, « la Motte des Ramez, au dessous de Nigeon », ainsi que « la Caille », îlots qui servaient sans doute de remise au gibier et dont la formation a dû être analogue à celle « du Moteau ».

Enfin il est question, dans un titre de 1476, d'une « place d'eauë estant en ladicte rivière de Seyne, au bras appellé le bras des Vaches, ladicte place appellée les Grands Ays ». Tous ces îlots formés par le fleuve ont été ou reconquis par lui, ou incorporés aux îles dont ils étaient voisins. L'incorporation est beaucoup plus probable, d'abord parce qu'elle intéressait grandement les propriétaires riverains, dont elle consolidait et préservait le domaine, tout en l'augmentant ; puis parce qu'elle exigeait un simple travail de terrassement destiné à combler « le fossé ou bras d'eauë entre deux ». Les différences de contenances révélées par les titres ont là une explication toute naturelle.

XIII.

Nous avons indiqué, à quelques années près, la date de la réunion de toutes les îles du fief de Saint-Germain en une seule; il nous reste à parler de l'annexion de cette île collective à la berge de la rive gauche du fleuve. Elle fut opérée, en principe seulement, par lettres-patentes données en 1773, c'est-à-dire au moment où l'on songea à continuer le quai d'Orsay, commencé soixante-cinq ans auparavant. On sait, en effet, qu'un arrêt du conseil du 18 octobre 1704, avait autorisé le Bureau de la ville « à faire continuer le quai de la Grenouillère, en ligne droite de dix toises de largeur, dans toute son étendue, depuis le Pont-Royal et l'encoignure de la rue du Bac jusqu'à la rencontre du boulevard. » Il devait, dans toute cette étendue, être revêtu « de pierres de taille, avec un trottoir de neuf pieds de largeur, le long du parapet, pour le passage des gens de pied, et des rampes en glacis descendant au bord de la rivière, pour les abreuvoirs et l'enlèvement des marchandises déchargées sur les ports ». Ce travail, entrepris en 1708 seulement, exigeait un remaniement général de la berge du fleuve. Conçu primitivement pour être conduit jusqu'au « boulevard », c'est-à-dire à l'Esplanade des Invalides, il devait nécessairement être prolongé jusqu'à la rencontre de l'avenue de La Bourdonnaye, — qui met en communication l'Ecole Militaire avec la rive gauche de la Seine, — et cela au moment où s'achevaient les bâtiments de l'Ecole. L'idée en

vint d'autant plus naturellement que les travaux du quai étaient depuis longtemps interrompus et qu'il fallait cette circonstance heureuse pour les reprendre. Le « quai de Condé » — c'est le nom que lui avaient assigné les lettres-patentes du 20 avril 1769 — devait s'étendre d'abord « entre la rue de Bourgogne et la barrière des Invalides », c'est-à-dire à peu près à la hauteur de la pointe orientale de l'île des Cygnes, puis se prolonger, ainsi que nous l'avons dit, jusqu'au Champ-de-Mars.

Le préliminaire seul de cette double opération fut entrepris assez longtemps après, puisque les premiers travaux de comblement ne datent que de 1786. Encore furent-ils promptement interrompus par les circonstances politiques, et l'on n'en constate la reprise qu'en l'an X et en l'an XII. Deux arrêtés consulaires, datés de cette époque, eurent pour complément les décrets des 11 mars 1808 et 10 février 1812, qui régularisaient enfin la double opération de l'achèvement du quai et de l'annexion de l'île des Cygnes à la terre ferme. Pour que la ville de Paris pût faire légalement cette opération de voirie, il fallait que la question de propriété fût réglée. Des lettres-patentes y avaient pourvu, dès l'année 1721, en conférant tout droit à la ville, sous certaines conditions, notamment à charge d'y établir un atelier de déchirage des bateaux, ainsi qu'un port public pour les bois à brûler et à ouvrer.. Les lois révolutionnaires avaient, d'ailleurs, fort simplifié la question en fait, lorsque les travaux furent définitivement repris en l'an X ; on ne les termina que dans les dernières années de l'Empire.

L'île des Cygnes devait son nom aux oiseaux d'eau dont le Roi la fit peupler en 1710. Il en était alors, par suite de diverses acquisitions, l'unique propriétaire, et put ainsi, sans abus de pouvoir, la céder à la Ville pour la grande opération de voirie dont il lui donnait la charge. Les cygnes ont disparu depuis longtemps, mais leur nom est resté à l'île, malgré son annexion au continent : on appelle encore aujourd'hui « Magasins de l'Ile-des-Cygnes » les vastes bâtiments qui renferment les anciennes écuries de l'Empereur, le Garde-Meubles et le Dépôt des marbres du gouvernement. Deux autres grands établissements, séparés par les rues Malar, Combes et Jean Nicot, couvrent en partie les terrains de l'île; ce sont la Manufacture des tabacs et le Magasin central des hôpitaux militaires. La tête de ligne des avenues Rapp et Bosquet part du milieu de l'ancienne île des Treilles; les deux ports des Cygnes et du Gros-Caillou représentent l'un la berge septentrionale de l'île Maquerelle, l'autre le bord extérieur des îles des Treilles et de Jérusalem. Le centre des îles réunies est marqué par la quadruple rangée d'arbres qui donne une largeur exceptionnelle et un aspect vraiment magnifique à cette partie du quai d'Orsay.

XIV.

En 1833, on eut de nouveau la pensée d'utiliser les terrains de l'ancienne île des Cygnes. Une ordonnance royale du 28 juin, rendue en exécution de la loi du 27 février 1832, relative aux Douanes, portait cette disposition : « Il est accordé un entrepôt réel de Douanes à la ville de Paris. Cet entrepôt sera établi dans les bâtiments qui seront spécialement construits à cet effet, sur les bords du canal Saint-Martin, à la place des Marais, et sur la rive gauche de la Seine, à l'île des Cygnes. » Aux termes de cette ordonnance, MM. Alary et Cie soumissionnèrent l'entrepôt de l'île des Cygnes et furent déclarés adjudicataires le 21 juillet 1833. La ville, déjà propriétaire des terrains, devait entrer en possession des bâtiments à l'expiration de la jouissance accordée à la compagnie concessionnaire. L'entreprise prospéra sur la rive droite, mais elle n'eut pas de succès sur la rive gauche. Dès le 21 février 1838, à la demande même de MM. Alary et Cie, l'exploitation fut suspendue, et quelques années plus tard, il intervint, à la date du 22 septembre 1842, un jugement qui prononça l'expropriation des bâtiments. Les terrains firent naturellement retour à la ville.

Tel est l'historique sommaire des îles du fief de Saint-Germain-des-Prés, qui, après avoir perdu successivement leur individualité et leur existence collectives, ont gardé quelque chose de leur ancienne solitude : le quartier, peu fréquenté dans le jour, est presque désert dès que la nuit tombe; mais il prend largement sa revanche en temps d'exposition universelle. A l'endroit même où les bestiaux de « Chalyau » et du bourg Saint-Germain broutaient l'herbe des îles aux Vaches et de Longchamps, s'appuient les culées du pont d'Iéna qui unit le Trocadéro au Champ-de-Mars. Par tous les chemins aboutissant aux îles, où retentissaient jadis la sonnette des génisses et la trompe du berger, débouchent alors des milliers de visiteurs venus de tous les points du monde civilisé. Bien différent est leur souci et bien différente aussi la redevance qu'ils acquittent. Les receveurs préposés aux guichets de l'exposition perçoivent, en un seul jour, plus de francs que les vachers de Chaillot et du bourg Saint-Germain n'ont versé de deniers, pendant des siècles, entre les mains du trésorier de l'Abbaye.

L.-M. Tisserand.

LES SEIGNEURS DE BANTHELU

DE LA MAISON DE MONTMORENCY.

Je serais heureux d'appeler l'attention de mes honorables confrères de la Société de l'Histoire de Paris sur l'utilité qu'il y aurait à centraliser dès à présent tous les renseignements nécessaires à la rédaction d'un nobiliaire de l'Ile-de-France au moyen âge. Une telle entreprise serait digne de notre Société et ne pourrait manquer d'accroître la réputation que ses précédentes publications lui ont acquise. Ayant commencé un travail de ce genre pour une partie de la banlieue de Paris, en me circonscrivant dans les limites des XIIe et XIIIe siècles, j'ai pu me rendre compte des difficultés qu'une seule personne éprouverait à former un Armorial complet, et de la rapidité avec laquelle un tel ouvrage pourrait être exécuté, si quelques chercheurs de bonne volonté consentaient à se partager cette tâche. Au moyen d'investigations opérées simultanément dans les grands dépôts parisiens, dans les archives des villes et des départements voisins, et dans les cartulaires imprimés, on parviendrait avec quelque travail sans doute, mais en peu de temps, à dresser une série d'arbres généalogiques reposant sur des monuments authentiques. On découvrirait ainsi des alliances inconnues qui apporteraient bien des clartés à l'étude de l'histoire; on rectifierait une foule d'erreurs accréditées; on rendrait un signalé service aux futurs monographes, dont l'érudition voudrait s'exercer sur les origines d'une localité quelconque de l'Ile-de-France; enfin, chemin faisant, on recueillerait une véritable moisson de petits faits intéressants.

La sigillographie occuperait nécessairement une place importante dans un semblable recueil, qui serait heureusement complété par un index ou dictionnaire des dénominations topographiques. Ce dictionnaire, analogue à celui que l'honorable M. Cocheris a composé pour les communes de Seine-et-Oise, déterminerait la corrélation des appellations anciennes et modernes.

Je me propose de communiquer prochainement à la Société des notes sur plusieurs personnages historiques de l'Ile-de-France, ayant exercé les fonctions de chambellan, d'échanson, de maréchal, et dont les noms ne figurent point dans l'œuvre magistrale du P. Anselme. Nul doute que des recherches ultérieures ne nous amènent à restituer d'autres noms aux listes de ces différents officiers.

Dans la filiation des principales races féodales, et *a fortiori*, des souches moins illustres, se présentent des lacunes qu'on a cherché souvent à remplir, en recourant à des conjectures toutes gratuites. Diverses rectifications se sont imposées déjà par suite de la mise au jour de documents ignorés des précédents historiens. Mais de ce côté, il reste beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne les branches cadettes des grandes maisons. Les comtes de Pontoise, de Meulan, de Chaumont; les sires de Montmorency, de l'Isle-Adam, de Poissy, de Gisors, de Trye, — pour ne citer que quelques noms, — attendent encore leur d'Hozier.

Comme spécimen du travail qui pourrait être entrepris sur quelques-uns des rameaux sortis de ces nobles tiges, je prendrai la liberté de faire part à la Société du résultat de mes recherches sur les sires de Bantelu (près Magny), descendus des barons de Montmorency.

André Du Chesne, dans son Histoire généalogique des Montmorency, a le premier rattaché à la vieille lignée des Bouchard la branche seigneuriale de Bantelu. Il s'appuie, pour établir cette filiation, sur un document des plus explicites, dans lequel Richard Ier de Bantelu et son frère sont dits fils de Thierry de Montmorency (*filii Theodorici de Monte Morentiaco*[1]). Mais cette charte lui eût manqué, qu'il pouvait être conduit à la même conclusion par l'étude des nombreux actes du XIIe siècle où figurent les chevaliers de Bantelu.

Partout, en effet, ceux-ci nous apparaissent comme ayant vécu dans l'intimité des barons de Montmorency et de leurs proches parents les châtelains de Gisors.

Richard Ier de Bantelu tient, dans la vallée, des terres et des églises en fief de Bouchard de Montmorency. Ses fils, ses neveux et lui-même vivent à la cour de Bouchard, assistent aux plaids convoqués dans le château-fort, se mêlent, comme témoins ou comme garants, à tous les actes passés par leur suzerain ; et plus tard, quand ils transportent à Bantelu leur résidence habituelle, ils y sont suivis par des cadets de la branche dominante, et deviennent vassaux des sires de Gisors.

Bantelu n'appartenait pas originairement aux Montmorency[2]. Son église et une partie des dîmes furent données à l'abbaye de Saint-Martin-lès-Pontoise par Enguerran, chevalier de Cléry, dont les enfants conservèrent encore des intérêts à Bantelu. Il y avait aussi une famille de Bantelu dont les membres sont quelquefois nommés dans les actes émanés de Richard Ier et de ses fils. Elle se compose de deux frères : Eudes et Aimer[3]. Eudes a pour fils Gautier. D'Aimer sortent Payen et Étienne, chevalier (1122).

Une autre partie des dîmes de Bantelu était tenue du chevalier Miles de Conflans par Huboud de Juziers, et passa dans les premières années du XIIe siècle entre les mains des moines de Saint-Martin.

A partir de cette époque (vers 1120) toute la seigneurie de Bantelu se trouve réunie dans les mains de Richard de Montmorency et de ses enfants. Nous allons étudier leur rôle historique à l'aide des cartulaires inédits de Saint-Martin-lès-Pontoise et de Notre-Dame-du-Val, transcrits, le premier par dom Estiennot[4] et le second par Gaignières[5].

---

1. Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, chap. II, charte 10.
2. *Ibid.*, chap. I, charte 2.
3. *Ibid.*, chap. II, charte 10, 11 ; chap. III, charte 8.
4. Trois vol. in-folio conservés à la Bibliothèque de Pontoise.
5. Un vol. in-folio conservé à la Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds latin, n° 5462.

I.

Thierry de Montmorency laissa deux fils : Richard et Foucher, et deux filles, Idoine et Reine.

Richard, pour le salut de son âme, donna l'église de Monceaux (*Moncelli*), près Taverny, longtemps possédée sans titre légal par ses ancêtres, à l'abbaye de Saint-Martin. L'acte de donation fut déposé sur l'autel du saint par le bienfaiteur et par son frère Foucher, en présence de Théoud, curé de Bantelu. Sept ans après environ, les religieux de Sainte-Honorine de Conflans prétendirent avoir des droits sur l'église de Monceaux. On leur assigna un plaid à la fontaine d'Éragny. Richard s'y présenta avec plusieurs de ses amis et de ses hommes-liges, parmi lesquels on nomme Barthélemy, chevalier de Montmorency, et Gautier, fils d'Eudes de Bantelu. Payen de Neauphle, châtelain de Gisors, dont la fille Mathilde avait épousé Richard, accompagnait son gendre.

Le prieur de Sainte-Honorine ne se présenta pas. Richard lui indiqua de nouveau trois jours de plaid à Pontoise, où il fit encore défaut, et Girbert, évêque de Paris, par un diplôme daté de 1122, confirma définitivement aux moines de Saint-Martin la cure de Monceaux, « annuente, » dit-il, « Burchardo de Montemorenciaco qui eam (ecclesiam) de episcopali feodo tenebat, annuente etiam Richardo, Theodorici filio, qui eamdem a Burchardo de feodo tenebat[1]. »

Foucher, second fils de Thierry, ne voulut pas le céder à son aîné en libéralité pour l'abbaye pontoisienne. Souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il fit venir auprès de lui l'abbé Thibaud, et lui offrit l'église de Saint-Leu, en présence de Geoffroi, archevêque de Rouen, de l'archidiacre Richard et d'un chanoine de la cathédrale.

L'abbé Thibaud se rendit ensuite à Banthelu (où Foucher ne résidait pas) et demanda à Richard d'avoir pour agréable cette aumône, car Saint-Leu était de son fief. Richard y consentit, et fit aussi consentir ses deux fils Richard et Guillaume, — ce dernier encore tout enfant, « adhuc infantulum », — et ses filles Mathilde et Agnès. Les témoins de cette concession furent le doyen Yves, Guillaume et Arnoul, clercs; Eudes de Bantelu, Raoul de Cléry, Barthélemy de Montmorency, Payen d'Argenteuil; Baudouin et Aubry, écuyers de Richard; Foucher, maître d'hôtel de Richard; Étienne, chevalier, neveu d'Eudes; Bencelin le Pelletier et ses fils.

Thierry, fils aîné de Richard Ier, n'assistait pas à cet acte; il était alors absent de Bantelu. Mais, en revenant de Saint-Denis, la veille de Pâques, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Martin; et après l'adoration de la croix, il mit sur l'autel, par l'ordre de son père et en présence

1. Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, chap. II, charte 6.

de toute la communauté, une charte de ratification. Cette cérémonie se fit en présence d'un grand concours de chevaliers, parmi lesquels on cite Jean de Magny et son frère Herbert, Barthélemy de Montmorency, Gautier de Bantelu, les seigneurs du Perchay, de Serans, d'Estrées, de Courcelles, de Groslay ; Baudouin de Gonesse, écuyer de Richard[1], etc.

Bantelu était à cette époque une étape du grand chemin de Paris à Rouen par Pontoise. Vers 1140, Geoffroy des Alluets ayant cédé la dîme d'Avesnes à l'abbé Thibaud, en présence de Hugues, archevêque de Rouen, alors aux Andelys, revient avec l'abbé à Pontoise ; sur le chemin, il s'arrête à Bantelu. Il fait venir sa mère et ses frères pour approuver, sur l'autel de l'église, la transaction faite avec Thibaud. Toute la famille du seigneur est présente : Thierry, Richard II et Hugues, ses fils ; Hugues, son neveu (fils de Foucher) ; Gautier et Étienne de Bantelu ; Guillaume, fils d'Étienne ; Raoul de Cléry, Adam et Payen d'Argenteuil, Guillaume de Liancourt, Raoul le Normand, Barthélemy de Montmorency, etc.

En venant habiter Bantelu, Richard Ier ne s'était pas soustrait à ses obligations féodales envers son suzerain Bouchard de Montmorency. Le cartulaire de Saint-Martin en fournit la preuve. « Il advint — ainsi s'exprime le rédacteur — que le seigneur abbé Thibaud se rendit à Montmorency auprès du sire Bouchard. Et le sire Bouchard convoqua les hommes de son château et tous ses hommes liges au manoir de Hugues de Luzarches ; il reconnut devant eux que, pour le remède de son âme, des âmes de sa femme, de ses fils, de ses filles et de tous ses aïeux, il donnait à Saint-Martin trente sous de rente qu'il avait sur le chemin qui va de Pontoise à Saint-Denis-l'Aréopagite *(sic)*. Ainsi le dit Bouchard, de la volonté de son fils Mathieu, ce dont furent témoins ceux dont les noms suivent : *Richard, fils de Thierry*, Baudouin le Bel, Antheaume de Groslay, Galeran de Meulan, Richard de Villetaneuse, Hervé de Deuil. — Ce fut fait au manoir de Hugues, en la ville de Montmorency[2]. »

Des deux sœurs de Richard Ier, l'une, Idoine, possédait une moitié des bois de Jouy[3][-le-Moutier] vers 1130 ; l'autre, Reine, épousa le chevalier Raoul de Jagny et reçut en dot plusieurs terres, dont un clos de vigne à Argenteuil[4]. Elle légua ce clos à l'abbaye de Saint-Martin, en laissant à ses héritiers la faculté de donner aux moines, au lieu du clos, le tiers de tous les biens qui formaient sa dot. Son frère Foucher refusa l'un et l'autre aux religieux. Mais une sentence de

1. Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, chap. II, charte 11.
2. *Ibid.*, chap. II, charte 15.
3. *Ibid.*, chap. III, charte 17.
4. *Ibid.*, chap. V, charte 12.

Mathieu de Montmorency le mit dans la nécessité d'exécuter le testament de sa sœur. Après avoir pris conseil d'hommes éclairés, il aima mieux laisser au couvent le tiers des biens de Reine que d'abandonner la propriété du clos d'Argenteuil; et, devant le sire Mathieu et les chevaliers du plaid, il fit serment de partager cet héritage avec les moines dès qu'il en serait requis.

Richard Ier eut huit enfants de Mathilde de Gisors :

Thierry II, l'aîné, qui ne paraît dans aucun acte après la mort de son père; — Richard II, — Guillaume, — Hervé, — Foucher II, — Hugues, — Mathilde, — Agnès.

II.

Richard II et ses frères s'attachèrent à leur oncle Thibaud de Gisors et ne quittèrent plus sa cour. On les voit à tout instant comparaître dans les chartes émanées du noble châtelain, soit ensemble, soit isolément, ainsi :

Richard seul [1].

Hugues seul [2]. Il est qualifié chevalier en 1172 [3].

Richard, Guillaume et Hervé [4].

Hervé et Foucher II [5].

Guillaume mourut jeune. Dans sa dernière maladie, il légua aux moines de Pontoise un four à Bréançon et une terre dite la Couture du Saussay, avec le blé qu'on y avait semé : « cultura de Salceio cum frumento quod in ea seminatum erat ». C'était la plus forte de ses terres; elle était située entre Bréançon et le Rosnel.

Le corps de Guillaume fut porté à Saint-Martin pour y recevoir la sépulture. Avant que le convoi ne fût terminé, les quatre frères de Guillaume, Richard, Hervé, Foucher et Hugues, déclarèrent qu'ils s'associaient aux dernières volontés du défunt [6]. Parmi les très-nombreux témoins de cette charte, on cite Hervé, chapelain du sire de Gisors.

Hervé de Bantelu prend le titre de « chevalier de Bréançon [7] » dans un diplôme de Thibaud de Gisors, non daté, mais remontant à 1178 environ. Il vivait encore en 1187.

Les moines de S. Martin étaient devenus les seuls décimateurs de Bantelu. L'archevêque Hugues de Rouen, dans le recensement géné-

---

1. Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, chap. III, charte 19.
2. *Ibid.*, chap. III, charte 15.
3. *Ibid.*, chap. VI, charte 16.
4. *Ibid.*, chap. III, charte 10.
5. *Ibid.*, chap. IV, charte 3.
6. *Ibid.*, chap. III, charte 8.
7. *Ibid.*, chap. V, charte 10, et chap. VII, charte 3. — Dom Estiennot, *Antiquitates Velocassium* (Bibl. nat., Mss. latin 12741, p. 305).

ral des biens de l'abbaye en 1151, cite « l'église de Bantelu avec toutes les grosses et menues dîmes, deux hôtes, dix sous à prendre dans le cens des hôtes du seigneur, et un muid de froment sur le moulin de Gautier de Bantelu. »

Nous avons vu que Reine de Montmorency, sœur de Richard Ier, avait eu en dot des vignes à Argenteuil. Richard II avait hérité de son père des rentes dans la même ville. Voulant imiter la générosité de sa tante envers Saint-Martin, il laissa à l'abbaye, du consentement de ses deux enfants, Richard et Mathilde, le cens et le chaponnage qu'il percevait à Argenteuil. Il voulut de plus que, si ces redevances, qui se payaient la première aux Octaves Saint-Denis, et l'autre à Noël, ne produisaient pas au moins quarante sous par an, cette somme fût complétée sur les autres rentes d'Argenteuil. — Thibaud de Gisors était présent à cette donation.

Richard II doit être aussi compté entre les bienfaiteurs de l'abbaye du Val-Notre-Dame, de l'ordre de Cîteaux, voisine de l'Isle-Adam. Du consentement d'Hervé son frère, il affranchit de toute redevance une maison que les religieux du Val possédaient dans son fief de Saint-Leu, ainsi qu'une vigne au terroir de Deuil, mouvant aussi de son fief[1]. Richard date cet acte de son manoir de Bantelu; le curé du pays, maître Gautier, est présent. On remarque parmi les témoins Thibaud de Montmorency, sire de Marly, plus tard moine du Val, le frère de Bouchard V.

Richard II, comme beaucoup de seigneurs de son temps, est représenté sur son sceau armé en guerre, poursuivant l'ennemi sur son destrier, l'épée à la main.

III.

Richard III, fils de Richard II, nous est connu par deux chartes, l'une de 1196, l'autre de 1207.

Par la première, Richard, en présence de tout le chapitre de Saint-Martin, prête, sur l'autel de la Vierge, dans l'église abbatiale, le serment corporel d'observer fidèlement la paix qu'il vient de faire avec les moines, en leur restituant le chaponnage d'Argenteuil. Il demande à la communauté une absolution générale pour tout le tort qu'il a pu leur faire dans le passé[2].

Par la seconde, il concède à l'église du Val tout ce que son père lui a donné, et amortit en faveur des moines la masure qu'ils ont achetée dans sa censive de Saint-Leu, et pour laquelle ils devaient deux sous et trois oboles de cens. Ces dispositions sont prises de l'assentiment de son fils, Richard IV[3].

---

1. Cartulaire de Notre-Dame du Val, fol. 216.
2. Cartulaire de Saint-Martin-sur-Trosne, chap. IX, charte 2.
3. Cartulaire de Notre-Dame du Val, fol. 215.

IV.

Richard IV avait recueilli l'héritage de son père en 1223. A cette date, il abandonne aux moines du Val tous les droits de service et de cens auxquels il pouvait prétendre sur leurs biens situés dans son fief de Saint-Leu[1].

Ce seigneur porte dans son écu, d'après Gaignières, « une fasce accompagnée de six merlettes, trois en chef, deux et une en pointe » (1223). Dom Estiennot attribue déjà les mêmes armes à Richard III (1196), mais avec une petite erreur héraldique[2] : « de... à la fasce de..., accompagnée de six *ou sept* merlettes, *trois et trois.* »

V.

C'est encore Dom Estiennot qui nous apprend qu'en 1239, Agnès de Bantelu, héritière de Richard IV et la dernière de sa race, porta la seigneurie de Bantelu à son mari Richard Cordelé, chevalier[3].

La famille Cordelé est ancienne. Elle avait une part du travers de Pontoise et accorda le libre passage sous le pont de la ville aux bateaux de l'abbaye du Val. Adam de la Ruelle, maire de Pontoise, le constate en 1198 par un acte passé à la requête de Josselin Cordelé, fils de Guillaume, et des fils de Josselin, Pierre et Guillaume Cordelé.

Les Cordelé transmirent à leur tour la seigneurie de Bantelu à la famille de Flins (près Meulan), dans laquelle le prénom de Richard était encore héréditaire au xve siècle.

J. Depoin.

L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS SOUS LOUIS XII

DIFFICULTÉS AU SUJET D'ACQUISITIONS DE BLÉ FAITES A NOYON, AU DÉTRIMENT DES HABITANTS DE COMPIÈGNE ET DES ENVIRONS.

(1501 — 1503.)

De tout temps, le pouvoir central s'est préoccupé de pourvoir à l'alimentation de la ville de Paris, et des priviléges spéciaux, des facilités extraordinaires ont été donnés à ceux qui se livraient au commerce des denrées ou des objets de consommation nécessaires aux habitants de la capitale. Mais, ce ne fut pas toujours sans difficultés que s'exécutèrent les mesures prises pour assurer la subsistance des Parisiens, les populations, surtout dans les temps difficiles, ne se laissant pas enlever sans résistance les produits de leur sol.

Le registre des comptes communaux de Compiègne, de 1499 à 1502[4], nous

1. *Ibid.*
2. *Antiquitates Velocassium*, p. 305.
3. *Ibid.*
4. CC. 33. Archives de Compiègne. Inventaire de l'Épinois.

fournit à ce sujet un certain nombre de mentions relatives à des dissentiments survenus pendant le carême de 1501, entre les gouverneurs attournés de Compiègne et un conseiller au Parlement de Paris, Simon Radin[1], chargé de faire des acquisitions de blé pour l'approvisionnement de la ville de Paris.

Les Compiégnois se trouvaient, à cette époque, dans une situation des plus précaires ; la peste avait, l'année précédente, désolé l'un des faubourgs de la ville, et le prix élevé des vivres faisait craindre aux habitants d'avoir à subir les horreurs de la famine[2]. On comprend que dans ces circonstances, ils n'aient pas vu sans impatience de nombreux convois de vivres descendre l'Oise depuis Pont-l'Evêque[3], pour subvenir à la nourriture des Parisiens.

Les gouverneurs, prenant en main les intérêts des habitants, s'efforcèrent de mettre obstacle à cet accaparement et cherchèrent au moins à y apporter un palliatif, en offrant d'acheter pour le compte de la commune du blé qu'ils revendraient à perte aux habitants de la ville et même à ceux des environs. Dans ce but, deux d'entre eux se rendirent à Noyon, où Radin s'était établi, et, pour donner plus de poids à leur démarche, ils se munirent de lettres du bailli de Senlis, Jean de Sains, personnage important, et qui, après avoir rempli peu de temps auparavant les fonctions d'ambassadeur en Hongrie, venait de recevoir aussi la charge de capitaine de la ville et du château de Compiègne.

Mais Radin ne voulut consentir à céder « aucune portion de ses blés, » et les gouverneurs ne crurent alors pouvoir mieux faire, que de s'opposer par la force à leur passage en tendant une chaîne sur la rivière, afin d'empêcher la descente des bateaux. Inutile d'ajouter que le conseiller ne goûta nullement ce procédé et qu'il s'empressa de faire ajourner les gouverneurs au Parlement.

De tout temps, les officiers municipaux de Compiègne ont défendu avec zèle et souvent au risque de dangers personnels les intérêts de leur « pauvre peuple » contre les entreprises des ennemis et les rivalités des villes voisines, et même quelquefois contre les exigences du roi. Il n'y avait pas vingt ans que les gouverneurs s'étaient laissé emprisonner plutôt que de consentir à un nouveau prêt de cinq cents écus d'or, que Louis XI voulait leur imposer après bien d'autres. Aussi ne sera-t-on pas étonné de voir que, tandis qu'ils maintenaient leur chaîne, ou mieux leur corde, sur la rivière, ils envoyaient à Paris leur receveur et un autre bourgeois[4], qui, s'aidant du crédit de Jean de Sains, obtenaient la mise à néant de l'ajournement.

Ce dernier, du reste, n'avait pas hésité à venir en personne prêter main forte aux Compiégnois. Grâce à son intervention, les difficultés s'effacèrent et

---

1. Simon Radin, reçu conseiller le 9 mai 1483, mort en 1510, et enterré aux Jacobins de Paris (Blanchart, *Catalogue des conseillers,* p. 33).

2. Déjà vingt ans auparavant, en 1481, on avait dû prendre des mesures exceptionnelles pour calmer la population. La ville taxait le pain que faisaient les boulangers, etc. (CC. 28 et *Bibl. de l'École des chartes,* t. XXV, p. 138).

3. Pont-l'Evêque près Noyon, port sur l'Oise, servant encore aujourd'hui de station importante pour les approvisionnements de bois de Paris.

4. Ce bourgeois, nommé Antoine Martin, devint gouverneur attourné en 1520.

la ville trouva moyen d'acquérir, soit à Pont-l'Evêque, soit dans d'autres localités, le blé dont elle avait besoin et qu'elle revendit à perte aux habitants. En même temps, pour calmer l'esprit des populations, les gouverneurs s'adressaient à l'évêque de Soissons pour obtenir les consolations religieuses d'un jubilé.

Quant au bailli de Senlis, afin de le remercier de s'être employé en leur faveur et pour lui faire ressouvenir « d'avoir la ville en recommendation, » nos officiers municipaux employèrent le moyen qui leur était familier et lui envoyèrent une queue et demie de vin de Saint-Jangon [1].

Dans l'hiver de 1502, on voit que les habitants eurent encore à souffrir de la rareté de la récolte, et que la ville fit de nouvelles acquisitions à Noyon et à Soissons, afin de revendre le blé à bas prix aux habitants [2].

Deux ans plus tard, des difficultés analogues surgirent de nouveau; des gens de méchant gouvernement, comme on les appelle, s'opposèrent au passage des blés; la ville envoya à la fois des messagers à Paris, au Parlement et à Valenciennes, au bailli de Senlis, pour savoir ce qu'elle devait faire; le prévôt de Paris en personne et un conseiller du Parlement, Papillon, vinrent à Compiègne, et afin d'apaiser le peuple, autorisèrent la vente à prix réduit et la distribution d'une partie des blés achetés pour l'approvisionnement de Paris.

Toutefois, cette solution ne fut pas acceptée immédiatement par les marchands de Paris, et l'un d'eux, Jean de l'Olive, voulut, au nom de la communauté, intenter à la ville de Compiègne une action en restitution de l'escompte de son argent et des intérêts. Tout nous porte à croire que ce nouveau procès, dont nous ne trouvons pas de trace ultérieure, fut terminé aussi par une transaction. On trouvera plus loin, sous les nos 13 à 18, les mentions du compte de 1502 à 1505 qui se rapportent à cette nouvelle affaire.

Comte de Marsy.

1. « A honnorables hommes Flourens Murllot, Jehan de Jouengnes, gouverneurs de la ditte ville, et le dit Jehan Bucquet, a esté paié par le dit recepveur, la somme de 116 solz parisis; c'est assavoir 41. 1 s.p. pour leur sallaire d'avoir esté de ceste ville de Compiengne en la ville de Noyon, porter lettres de monseigneur le bailly de Senlis qu'il avoit envoyées de Paris à monseigneur maistre Simon Radin, conseiller de la court de Parlement, estant venu au dit Noyon, pour mettre et ordonner provision sur les bledz; et pour faire remonstrance de la grande chereté de blé qui estoit audit Compiengne, et la grant murmure que faisoit le povre poeuple audit lieu, à l'occasion de la grant descente de bledz, qui se faisoit faire pour ledit Radin du Pont-

1. CC. 76, Inv. de l'Espinois.

2. Saint-Gengoux-le-Royal, en Bourgogne; le Dictionnaire de Trévoux mentionne encore la forme Saint-Gengon. — On voit qu'on offrit aussi à diverses reprises du vin au conseiller Radin, mais on se bornait à lui faire remplir deux ou quatre des pots de la ville; le 20 mars 1501, par exemple, la ville en avait payé pour lui pour trente sous (CC. 76, 96 v).

l'Evesque et passer par dessoubz les pont dudict Compiengne, pour mener à Paris; et ad ce qu'il luy pleust de sa grace, en ensuivant le contenu des dittes lettres à luy envoyées, en faire délivrance d'aucune portion, en passant pardevant ledit Compiengne, pour subvenir audit povre poeuple, dont ledit Radin n'a rien voullu faire, disant et repondant que l'on en auroit jà grain. Ou quel voyage, ilz ont vacqué par deux jours entiers, quy est au pris de 16 s. p. chacun par jour. Et les aultres 20 s. p. audit Flourens Murllot, pour incontinent avoir porté la responce d'icelluy Radin, de ceste ville à Senlis, audit monseigneur le bailly, qui estoit audit Senlis. Lequel, incontinent ladite responce oye, s'en seroit venu faire tendre la chaine sur la rivière ad ce que lesdits blés ne descendissent, qu'il n'y en demeurast aucune porcion pour subvenir audit povre poeuple et pour leur argent. Comme par mandement donné des dits gouverneurs, le 24e jour dudit mois de mars, oudit an mil cinq cens, cy veu et rendu. » 116 s. p. (CC. 33, f° 86 v°.)

2. « A honnorable homme maistre Nicolle de Henault, l'un desdits gouverneurs, a esté aussy paié la somme de 64 solz parisis pour trois jours entiers que luy et ung homme qu'il avoit mené avecques luy ont esté en la ville de Noyon, avecques ledit maistre Simon Radin, le lieutenant de mondit seigneur le bailly de Senlis, l'un des eschevins de Paris et aultres dudit lieu, en intention de savoir si ledit Simon Radin vouldroit point ordonner qu'aucune portion de bledz estans audit Pont-l'Evesque lez Noyon, feust baillié par les marchans audict Compiengne pour subvenir audit povre poeupple quy en avoit grant nécessité, dont ledit Radin ne veult rien faire que premiers la ville de Paris n'en feust prevenue..... » (Mandement du 29 mars, f° 87.)

3. « A honnorable homme maistre Laurens le Caron, licencié en lois, lieutenant à Compiengne de monseigneur le bailly de Senlis, a esté paié par ledit recepveur la somme de 100 solz parisis, pour ses sallaires d'avoir esté en la ville de Senlis pardevers le dessus dict maistre Simon Radin, pour et affin qu'il luy pleust mettre provision sur les bledz que les marchans de Paris, ou temps du karesme, faisoient mener et descendre par la riviere à grant affluence audit Paris, au moyen de quoy, le pauvre peupple en avoit grant nécessité. Et dudit Senlis, en la ville de Noyon et le Pont-l'Evesque, aprez icelluy Radin, qui avoit promis y donner provision, telle que ledit povre peupple n'auroit cause de se plaindre, dont de tout n'auroit rien fait. En quoy faisant, tant en y allant, séjournant et retournant, il a vacqué luy et son homme, par cinq jours entiers, et..... » (Mandement du 11 août 1501, f° 89.)

4. « A Robin de Bresly, Colin du Ru et aultres leurs compaignons, mennouvriers, a esté paié 16 solz parisis par ledit recepveur, pour leurs paines et sallaires d'avoir tendue la cheine sur la rivière, par le

commandement et ordonnance de monseigneur le bailly de Senlis, affin d'éviter la descente des bledz, quy descendent chacun jour et se menoyent à Paris, et ailleurs, par la rivière, à grant nombre, et qu'ilz ne peussent passer, que la ville n'en eust aucune porcion pour subvenir au povre peupple qui en avoit grant nécessité; comme pour avoir livrées les cordes, qu'il y avoit convenu avoir pour ce faire, ainsy que par mandement donné des dits gouverneurs. » (17 mars 1500 v. s., f° 72.)

5. « Audit Jehan Bucquet (garde des sceaux de la ville) et Anthoine Martin, marchant, demourant audit Compiengne, a esté paié la somme de 6 livres 10 solz parisis, pour ung voyage par eulx faict de cette ville en la ville de Paris, pardevers mondit seigneur le bailly de Senlis, estant audit lieu, luy porter lettres de la par de laditte ville et monseigneur le lieutenant, affin de savoir si l'on pourroit mettre à néant certain ordonnancement personnel qu'avoit fait le dessusdit maistre Simon Radin, au mardy pénultiesme jour dudit mois de mars, aux personnes de Jehan de Jouengnes, l'un des gouverneurs, Robert Coffin, procureur de laditte ville, pour raison de ladicte chaine que l'on avoit tendue sur la rivière, pour éviter la descente des bledz, que la ville et le povre peupple n'en feust pourveu et en eust porcion pour l'argent. Lequel adjournement, par le moyen de mondit seigneur le Bailly et de plusieurs remonstrances par luy faictes à messieurs de la court de Parlement, a esté mis au néant, ouquel voyage, ilz ont vacqué, tant à y aller sejourner et retourner par cinq jours entiers, quy est audit Bucquet 16 s. p. par jour et audit Martin 10 s. p..... » (Mandement du 29 mars 1501, f° 87.)

6. « A honnorables hommes Jean de Jouengnes et Flourens Murllot, gouverneurs de laditte ville, a esté aussy paié, par ledit recepveur, la somme de 60 solz p. pour leurs paines et sallaires d'eulx et dudit recepveur d'avoir esté de ceste ville au dessusdict Pont l'Evesque, prez Noyon, achetter du blé pour subvenir au povre peupple d'icelle ville et des villaiges à l'environ, au moyen que l'on n'en povoit faire, parce que les marchans de Paris en avoient fait et faisoient de grands achatz, auquel voyage, ils avoient vacqué par deux jours entiers..... » (f° 88).

7. « A Denis Vyot, sergent royal audit Compiengne, a aussy esté paié par ledit recepveur la somme de 8 solz parisis, pour sa paine et sallaire d'avoir porté lettres à monseigneur de Soissons (Jean Milet) affin de ordonner que son plaisir feust de ordonner le pardon jubillé audit Compiengne, pour supporter et soullaigier le povre peupple de allentour, ce qu'il n'a peu faire pour les causes par luy rescriptes en ses lettres, comme par mandement du 5eme jour de juing 1501. » (f° 88).

8. « A Gilles Poulletier, tonnelier, demeurant audit Compiengne, a

este paié par ledit recepveur la somme de huit livres parisis pour la vendicion et delivrance faicte ausdictz gouverneurs et quy présentée a esté à monseigneur le bailly de Senlis, une et une demye queue de vin de Saint-Jaingon, pour les plaisirs et services qu'il avoit faict à la ditte ville, tant d'estre venu de la ville de Paris audit Compiengne, pour mettre provision sur la descente des bledz et d'en avoir pour la provision de la ditte ville, et appaiser le peupple, comme pour estre retourné audit Paris et illec tellement solicité envers Messieurs de la court de Parlement que l'adjournement fait par maistre Simon Radin, conseiller de la court, sur les personnes desdits gouverneurs et procureurs de la ville, à cause que l'on avoit tendue la chene et prins porcion des blez quy passoyent par la rivière au devant de laditte ville pour appaiser ledit peuple, a esté mis au néant. » (Mandement du 19 avril 1501, f° 51.)

9. « Audit Jehan Champion, recepveur de laditte ville, a esté ordonné reprendre des deniers de saditte recepte, la somme de 9 livres 12 solz p. qu'il avoit paiée et tirée pour les sallaires et vaccacions desdits gouverneurs Jehan Bucquet, clerc de laditte ville, luy et Simon Monstier (valet de la ville) d'avoir vacqué à vendre et distribuer au povre peuple tant de la ville, comme du pays d'environ, la quantité de sept vingt treize muys de blé, quy avoient esté achettez pour aider et subvenir audit povre peupple, comprins 40 muys de blé de laditte ville, qui avoient esté receuz dudit receveur, tantement du restant de ses comptes, par les jours et ainsy que plus à plain estoit contenu et déclairé es pappiers d'icelle vente et distribution. » (Mandement du 11 août 1501, f° 93.)

10. Les quarante muids mentionnés ci-dessus avaient été mis par la ville dans son grenier, pour être vendus au prix de huit sols, la mine. (Mandement du 16 mars 1501, f° 94v.)

11. « Audit Jehan Champion, recepveur, a esté ordonné reprendre des deniers de saditte recepte 248 livres 11 solz t. pour la perte que la ville a eu sur les bleds quy ont esté achettez des deniers, qu'il avoit tirez tant pour la provision du commun d'icelle ville que des villaiges et pays d'environ la ville, ainsy que plus au long est contenu et déclaré ou compte quy en a esté fait pardevant mondit seigneur le lieutenant et mandement donné desdits gouverneurs, le 19e jour de juillet 1503. » (f° 96v).

12. La ville donne décharge d'une somme de 50 sous due pour blé fourni « à Jehan Bellin, dit Ferrot, fermier de la chaussée, pour considération des chariotz quy venoient laditte année en ceste ville admener bledz pour fournir icelle dont l'on ne povoit faire. Desquelz charriots, par mesdits sieurs les gouverneurs, luy fust ordonné qu'il ne print aucun droit de chaussée. » (Mandement du 28 avril 1502, f° 95 ; Archives municipales de Compiègne, CC. 33.)

13. « A Pol d'Ambryne, aussy sergent, cy devant nommé, a esté paié par ledit recepveur la somme de quarante huit solz parisis pour ung voyage par luy fait en la ville de Paris à porter lettres de par la ville à Messeigneurs de la Court de parlement, pour savoir quel estoit de faire des efforts et exceps faiz par aucuns meschans hommes et de meschant gouvernement de laditte ville à ung huissier ou sergent du Chastellet de Paris et aultres compaignons dudit lieu qu'il avoit admenez avec luy par ceste ditte ville, pour faire descendre les blez quy estoient au Pont-l'Evesque prez Noyon, appartenans aux marchans de Paris et les faire passer par la rivière au devant de ceste ville, ouquel voyage tant à y aller que à séjourner, il avoit vacqué par cinq jours entiers. » (Mandement du 28 avril 1502, CC 76, f° 136.)

14. « A Charlot le Fevre, artillier, pour sa paine et sallaire d'avoir esté de ceste ville jusques à Vallenciennes porter lettres de par la ville à monseigneur le bailly de Senlis pour les affaires de laditte ville, mesmement pour savoir que l'en avoit affaire des exceps quy avoient esté fais.... (comme dessus)..... xx s. p. » (Mandement du 19 juillet 1503, f° 138 v°.)

15. « Audit Jehan Champion, recepveur de laditte ville, a esté ordonné reprendre des deniers de saditte recepte, la somme de dix livres parisis par luy tirée et paiée en ceste manière ; c'est assavoir six livres parisis ausdits gouverneurs pour leurs paines et sallaires et vaccacions d'avoir vacqué par plusieurs journées à faire vendre et distribuer au povre peuple, tant de laditte ville que du pays à l'environ, les bledz appartenans aux marchans de Paris qu'ilz voulloient faire descendre par la riviere pour mener audit Paris. Et lesquelz bledz, monseigneur le prévost de Paris et monseigneur Pappillon, conseillier du Roy nostre sire en la court de Parlement, commissaires ordonnez par la ditte court, pour mettre provision sur lesditz bledz, attendu la cherté quy estoit ceste année et appaiser ledit peupple, avoient ordonné estre prins par lesdits gouverneurs pour vendre et distribuer audit povre peuple, affin de éviter que ledit blé ne fut prins et perdu pour les marchans, comme aucuns avoient esté prins et pillez sur la riviere tant à l'endroit de Saint-Légier-au-Bois, que ailleurs. Et les aultres quatre livres, tant pour le recepveur, comme de Jehan Bucquet, clerc de laditte ville, quy pareillement advoient vacqué tant à la vendicion d'iceulx blez, comme d'aultres que l'on avoit esté achetter à Saint Quentin et ailleurs ou mois de may cinq cens et trois, pour secourir ledit peuple. » (Mandement du 13 octobre 1503, fol. 139.)

16. « A honnête homme maistre Laurens le Caron, licencié en lois, lieutenant audit Compiengne de monseigneur le bailly de Senlis, a esté paié la somme de cent solz parisis, pour..... et pour avoir tenu compaignie à monseigneur le prévost de Paris et monsieur Papillion,

conseillier du Roy nostredit seigneur en la court de Parlement, quy avoient esté envoyez par deça pour mettre provision sur les blez quy estoient fort chiers, parce qu'ilz se menoient à Paris en grant nombre dont le povre peupple estoit fort esmeu, attendu la cherté. » (Mandat du 13 octobre 1503, f° 140 v.)

17. « A honnorables hommes maistre Nicolle de Hénault, licencié en lois, et Jehan de Jouengnes, gouverneurs de laditte ville, a esté paié par ledit recepveur la somme de douze livres seize sols p. quy deube leur estoit pour leurs journées, sallaires et vacacions d'avoir esté en la ville de Paris, avecques ledit receveur, où ilz estoient adjournez à comparoir en personne, par devant messeigneurs de la court de Parlement, à l'encontre de Jehan de l'Olyve, marchant, et la communauté des marchans de laditte ville de Paris, pour raison des bledz quy par l'ordonnance de monseigneur le prévost dudit Paris et monseigneur Papillion, conseillier en laditte court, avoient esté venduz et distribuez ou port de ceste ville, environ Pasques mil cinq cens et deux, pour subvenir au povre peupple quy en avoit grant nécessité et quy estoit fort esmeus parce qu'il se menoit à grant nombre audit Paris et que ledit povre peupple n'en povoit avoir pour son argent; et dont icelluy de l'Olive et communaulté desdits marchans, requeroient avoir le escompte de leur argent et restitucion de leurs interestz sur laditte ville, ouquel voyage lesdits de Hénault, de Jouengnes et Champion, recepveur, avoit esté vacqué tant à y aller, séjourner comme à retourner par l'espasse de huit jours entiers quy est au pris de xvi sp. par jour..... » (Mandement du 20 octobre 1503, f. 141.)

18. « A Jacques Cuignet, sergent à cheval du Roy notre sire, a esté paié par ledit recepveur la somme de douze livres ung sol neuf deniers tournois... a luy deube par la ditte ville pour les parties qui s'ensuivent. Premiers douze solz tournois, pour deux jours qu'il avoit vacqué à vendre et distribuer le blé ès bateaulx aux povres gens..... Item, cinq solz tournois pour une journée qu'il avoit aussy vacqué au basteau estant sur la rivière à vendre blé aux povres gens, le jour que monseigneur le prévost de Paris retourna du Bac-à-Berrive et de Saint-Ligier oudit Compiengne, et aultres quinze solz tournois, pour aultres trois journées qu'il avoit esté et vacqué avecques ledit recepveur à vendre et distribuer ausdits povres gens, la quantité de trente sept muys de blé quy estoient sur la rivière et port dudit Compiengne, appartenans à Nicolas Pillon et Thomas Touchet, marchans demourans à Paris au pris de v s. viii d. p. chacune mine. » (Mandement du 15 novembre 1504, f° 143.)

UN ENTERREMENT A PARIS EN 1697.

Le 9 décembre 1697 mourait à Paris, sur la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile, un avocat au Parlement, Nicolas de Furetière, assez proche parent, croyons-nous, du célèbre lexicographe. Nicolas était riche et il avait le goût des arts, autant du moins qu'on en peut juger d'après l'inventaire de son mobilier, où figurent environ cent cinquante tableaux et une infinité de petits bronzes, de médailles, d'objets en pierres dures, etc.

Sa veuve, Anne Favier, fille d'un autre avocat au Parlement, voulut lui faire un bel enterrement. Un hasard favorable nous a fait retrouver, parmi beaucoup de vieux papiers provenant de cette famille, une liasse parfaitement en ordre contenant le devis détaillé et les comptes, article par article, de toutes les dépenses faites à cette occasion.

Cette note funèbre prouve d'abord que la veuve de Nicolas de Furetière fit bien les choses, puisqu'il n'y eut pas moins de trente et quelques prêtres au service de son mari; puis elle nous montre, ce qui est infiniment plus intéressant, que, depuis cette époque déjà éloignée, les usages mortuaires à Paris sont restés beaucoup plus les mêmes qu'on ne serait porté à le croire.

L'ensemble de la cérémonie est déjà désigné dans toutes les notes par les mots encore aujourd'hui constamment employés de « service, convoi et enterrement. »

Aussitôt après le décès, un prêtre est établi en permanence auprès du corps, dont la couche funèbre est entourée de cierges.

Des billets de faire part sont imprimés.

Le jour du convoi (surlendemain de celui du décès), le corps est exposé sous la porte de la maison, laquelle est tendue de noir, ainsi que le portail de l'église. Autres tentures à l'intérieur de celle-ci; chaises recouvertes de deuil; poële de velours sur le cercueil, autour duquel brûle un riche luminaire.

Nous trouvons seulement — en plus, quatre hommes désignés sous le nom de « semonneurs, » et chargés d'aller faire les invitations à domicile, comme on nous assure que cela se pratique encore dans quelques villes de Hollande ; — en moins, le corbillard et les voitures de deuil. A quoi, en effet, eussent-ils servi? Le mort n'avait que quatre pas à faire pour se rendre de sa maison à l'église de sa paroisse, qui devait lui servir de dernière demeure.

L'entreprise des Pompes funèbres n'existait pas à cette époque. Pour régler dans leur ensemble les service, convoi et enterrement, il fallait s'adresser à diverses personnes. Le curé ne se chargeait que de ce qui concernait la cérémonie religieuse proprement dite, dont les frais accessoires, tels que la fourniture du matériel, etc., formaient un compte séparé qui se réglait avec le sacristain-trésorier de la

fabrique. Les crieurs-jurés (une corporation bien oubliée aujourd'hui) se chargeaient du convoi, des tentures et de tout ce qui ne concernait pas l'église. Quant au luminaire, la famille traitait avec qui bon lui semblait. L'église ne fournissait que les flambeaux; on achetait les cierges où l'on voulait. Restait enfin à s'arranger pour l'inhumation avec le fossoyeur.

Les frais d'enterrement de Nicolas de Furetière font donc l'objet de cinq notes distinctes que nous avons sous les yeux.

La première est celle du crieur-juré. Elle est ainsi conçue :

Memoire de de Voulgis l'aisné, crieur, pour le convoy et enterrement de Monsieur de Furetière, auocat au Parlement, fait en l'église de St Louis, le 11 nouembre 1697.

Pour 200 billets[1].	8 liv.	»	
Pour quatre hommes semonneurs[2].	12 —	»	
Pour les enfants de l'escolle[3].	4 —	»	
Pour un parement noir à la maison[4].	3 —	»	
Pour le port du corps.	6 —	»	
Pour le bonnet et gans[5].	3 —	12 s.	
Pour les formes[6], suisse et garçon fossoyeur.	4 —	10	
Pour un pridieu (*sic*) et deux carreaux[7].	1 —	10	

1. Les billets de faire part.

2. Ce sont les porteurs d'invitations dont nous avons parlé plus haut. Le verbe « semonner » (*submonere*) se trouve dans le supplément français du glossaire de Du Cange, par Carpentier, avec la signification « avertir, inviter. »

3. Pauvres enfants des écoles qu'on louait, moyennant quelques sous, pour faire escorte au défunt.

4. Il est assez difficile de dire à quel usage pouvait servir ce parement, le même compte donnant quelques lignes plus bas le détail de toutes les tentures. Peut-être était-ce tout simplement le drap mortuaire destiné à recouvrir le corps mis en chapelle.

5. Insignes de deuil dont nous ne saurions préciser la destination.

6. On appelait alors « formes » (en latin *formæ* ou *formulæ*) les tabourets ou escabeaux sur lesquels s'asseyaient les bas-officiers de l'église, les bedeaux, chantres, enfants de chœur, etc. Saint-Simon raconte qu'à l'enterrement du prince de Conti, trois fauteuils seulement ayant été placés dans le chœur, les princes du sang seuls purent s'y asseoir, tandis que les ducs, qui y avaient également droit, durent se contenter de simples formes placées à la suite. L'article du compte auquel se rapporte cette note ne peut donc être compris que de deux façons : — « fourniture de tabourets; pourboires au suisse et au garçon fossoyeur; » — ou mieux, selon moi : « Gratifications au bas personnel de l'église (les chantres, bedeau, etc., qui occupent ordinairement les tabourets), au suisse et au fossoyeur. » Cette dernière explication me paraît d'autant plus admissible, que ces modestes serviteurs de l'église ne figurent nulle part ailleurs sur les comptes de l'enterrement.

7. Prie-Dieu et coussins sans doute destinés à s'agenouiller près du corps, soit dans la chambre mortuaire, soit à la porte.

Pour avoir fourny et fait tandre de deuil le devant de la maison à quatre lez, la porte et le dedans d'icelle où a esté mis le corps en despost à trois lez, la porte de l'église à deux lez, foncé[1] les chaises du chœur, couvert les appuis, les formes[2], lutrin et sièges des chappiers[3], tendu la sépulture[4] et mis des partaires[5] aux lieux nécessaires, 352 a. (aunes).	52 — 16
Pour les peines et assistance du crieur.	15 — »
	110 liv. 8 s.

Ce mémoire fut réduit d'un commun accord à la somme de quatre-vingt-seize livres, dont quittance est inscrite au bas de la page dans la forme suivante :

Je soubz signé, juré-crieur à Paris, confesse avoir receu de Madame de Furetière, des deniers qui se sont trouvés après le déceds dudit deffunt sieur de Furetière, la somme de quatre vingt seize livres seize sous, à quoy le mémoire cy-dessus a esté modéré, de laquel somme de quatre vingt seize livres seize sous, je quitte madite dame de Furetière et tous autres. Fait ce vingt-six décembre 1697.

B. de Voulgis.

Vient ensuite le compte de la cérémonie religieuse proprement dite. Il est intitulé :

Mémoire du convoy et enterrement de monsieur Furtière (*sic*), advocat au Parlement, fail l'onzième nouembre 1697.

Pour les drois parroisseaux.	6 liv.
Pour Mr le Curé.	10
Pour Mr le Vicaire.	2
Pour 33 ecclésiastiques.	33[6]
Pour les enfants de chœur.	3
Pour le prêtre qui a veillé une nuit et un jour et demi.	6
Pour les port (*sic*) des croix et bénitier.	1
Pour les peines et vacations du clerc de Mr le Curé.	2
	63 liv.

1. Drapé de noir.

2. Cette fois, la signification du mot n'est pas douteuse.

3. Les chantres portant la chappe. Ce membre de phrase doit se comprendre ainsi : « recouvert les balustrades, stalles ou tabourets, lutrin et siéges des chappiers. »

4. Sans doute le catafalque.

5. Ce mot, évidemment mal orthographié, doit être lu « par-terres. » Il s'agit, en effet, bien certainement ici de tentures noires placées par terre en guise de tapis de deuil, comme cela se fait encore aujourd'hui. On lit dans le programme des cérémonies observées aux obsèques du connétable de Montmorency : « Estoit aussi le parterre de ladite salle tout couuert de beaux tapis de Turquie. » (André Du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, Preuves du livre V.)

6. Ce n'était vraiment pas cher.

Quittance de la dite somme de soixante-trois livres est donnée le 27 décembre par le nommé Fruictier, prêtre, clerc de M. le curé.

Au mémoire qui précède est jointe une petite note ainsi conçue :

Extraict de ce qui est du à l'œuvre et fabrique de St Louis pour le convoy, service et enterrement de Mr de Furetière, etc...

Pour 4 pièces d'argenterie[1], qui ont servi auprès du corps deux jours et une nuit.	3 liv.
Pour la sonnerie (des cloches).	9
Pour l'ouverture de terre dans l'église.	20
Pour les grands parements de velours et poille.	15
Pour 22 pièces d'argenterie.	11
	58 liv.

Le 27 décembre, quittance de cette somme est donnée par Francœur, « prêtre, sacristain et recepveur des droicts de l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de St Louis, isle Nostre-Dame. »

Vient ensuite la note du luminaire :

Par la veuue Hoffement, marchande à Paris, du 11 novembre 1697, fourny pour le luminaire défunt Monsieur de Furetières, avocat au parlement :

24 flambeaux blancs d'une livvre et demy.
12 cierges blans d'une livvre et demy.
6 cierges blans d'une livvre pisse (pièce).
Le tout pesant ensemble 60 liv., à 32 s. la liv. 96 liv.

La distinction que le fournisseur établit entre les « flambeaux » et les « cierges » s'applique probablement aux différentes espèces de luminaire, dont l'une servait à la décoration de l'autel, tandis que l'autre était plus particulièrement affectée au catafalque.

Le prix de la cire à trente-deux sous la livre parut sans doute trop élevé; car il fut réduit à trente sous, et le chiffre total de la note à quatre-vingt-dix livres, ainsi qu'il résulte de la quittance donnée le 30 décembre 1697, par la veuve Hoffement.

Enfin le dernier compte est celui-ci :

Memoire des fossoyeurs de St Louis, pour le convoit et enterrement de Mr Furetière fait le 11 de nouuembre 1697 :

Premièrement, avoir fourny une bierre et avoir fait la fosse dans l'Eglise, et avoir restably ladit fosse, enplastré les carreaux, et avoir descendu le corps de la chambre en bas, et l'avoir mis en présentation à la porte;

Ports de poielle (poële) et argenterie;

Réception du corps à l'Eglise et descente dans la fosse. 12 liv.

Ce dernier mémoire n'est cependant pas payé directement aux fossoyeurs, ainsi que le prouve la quittance suivante :

Je soubsigné trésorier de l'église de St Louis, isle Nostre-Dame, confesse avoir receu de Madame de Furetière la somme de *douze livres* provenant de

1. Flambeaux, crucifix ou bénitiers.

l'argent qui s'est trouvé au jour du déceds de Mr de Furetière, advocat au Parlement, pour sa bierre et droits des fossoyeurs de lade église, suivant le mémoire par moy fourny, dont quitte lade dame de Furetière.

Faict à Paris, ce 27 décembre 1697.

F. Gouverne.

On le voit, toutes les quittances font mention de ce qu'elles ont été payées par Mme de Furetière sur l'argent trouvé au jour du décès de son mari.

Maintenant, si nous récapitulons la somme totale de ces différentes notes, nous trouvons que les convoi, service et enterrement de Nicolas de Furetière sont revenus, tout compris, à la somme de trois cent dix-neuf livres.

Qu'aurait-on aujourd'hui pour ce prix-là?

Ferdinand de Lasteyrie.

NOTE SUR L'HOTEL DE SAINT-SIMON.

Le percement du boulevard Saint-Germain vient de faire disparaître l'hôtel faisant face à la rue Taranne et portant le n° 48 de la rue des Saints-Pères, qui était connu pour avoir vu naître en 1675 le duc de Saint-Simon et pour avoir été fort longtemps la demeure de l'illustre auteur des *Mémoires*, ainsi que de son père. Par elle-même, cette maison ne présentait rien de particulier ni d'intéressant[1]; on n'y remarquait qu'un médaillon en marbre du dix-huitième siècle, placé au-dessus de la porte d'entrée du premier étage, et que le dernier habitant du logis, notre confrère M. de Rozière, a pris la peine de faire recommander à l'administration municipale. On peut espérer que cet avis n'aura pas été négligé lors de la démolition, et que le médaillon aura trouvé asile dans les dépôts de la ville de Paris. Mais il y aurait plus à faire. L'administration municipale, si soucieuse d'honorer le souvenir des hommes célèbres qui ont vu le jour à Paris ou qui y ont fait leur demeure, ne pourrait-elle, dans l'occasion présente, rendre hommage au grand écrivain dont l'œuvre passe à bon titre pour un des plus magnifiques monuments de notre littérature historique? Saint-Simon, né dans l'hôtel de la rue des Saints-Pères, a passé toute sa longue existence dans le même quartier[2], et est mort en

---

1. Piganiol de la Force dit, en 1742, que « cette maison passoit pour belle il y a cinquante ans, mais n'est distinguée à présent que par son emplacement. »

2. Il vendit l'hôtel de la rue des Saints-Pères en 1715, loua alors une maison de la rue Saint-Dominique attenant aux Dominicains (n° 38 ou 36), puis se transporta dans la rue du Cherche-Midi, vers 1748, et enfin loua en 1750 la maison de la rue de Grenelle où il devait mourir.

1755 dans un hôtel de la rue de Grenelle, voisin du couvent de Pentemont. On peut donc dire que son souvenir se rattache étroitement à plusieurs des points du faubourg Saint-Germain que les travaux de voirie vont remanier de fond en comble. Le moment ne serait-il pas propice pour réparer un oubli qui n'eût pas dû se prolonger pendant plus d'un siècle, et contre lequel tous les amis de l'histoire et des lettres auront sans doute à cœur de protester comme nous? La Société de l'Histoire de Paris a déjà beaucoup fait, dans ses premières années d'existence, pour l'honneur des illustrations parisiennes; c'est à elle qu'il convient tout particulièrement d'attirer sur ce nouveau point l'attention des administrateurs municipaux, et de demander que le souvenir de Saint-Simon soit consacré soit en indiquant par une plaque le lieu de sa naissance aussi exactement que le permettront les nouveaux alignements, soit plutôt en donnant son nom à l'une des rues transversales qui s'ouvriront sans doute aux environs de l'hôtel de la rue des Saints-Pères.

A. de Boislisle.

MANDEMENT DE SULLY, GRAND VOYER DE FRANCE,

POUR LE DÉPLACEMENT DU JEU DES ARBALÉTRIERS DE PARIS

(30 mai 1604).

Le mandement que nous publions ci-après et dont nous devons la copie à M. Th. Lhuillier qui le possède, n'est pas à vrai dire totalement inconnu, car le fait auquel il se rapporte a été indiqué par Sauval. L'auteur des *Antiquités de la ville de Paris* nous apprend de plus que ce mandement reçut son exécution au mois de mai 1605, lorsque les trésoriers de France mirent les arbalétriers en possession du premier des emplacements dont le choix leur était donné, c'est-à-dire d'une portion du boulevard d'Ardoise, entre la porte du Temple et la porte Saint-Antoine, pour laquelle ils s'engagèrent à payer au Domaine la même redevance qu'ils payaient jadis pour leur jardin de la rue Saint-Denis[1].

A. L.

Maximilian de Béthune, marquis de Rosny, baron de Seuilly[2] et Baugy, conseiller du Roy en ses conseilz d'Estat et privé, capitainne de cent hommes d'armes de ses ordonnances, grand maistre et capitainne général de l'Artillerie de France, grand voyer, surintendant des finances, fortifications et bastimens, gouverneur et lieutenant-general pour Sa Majesté en la province de Poictou, et capitainne du chasteau de la Bastille à Paris,

---

1. Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 694.

2. Cette orthographe du nom de Sully nous fait connaître sa véritable prononciation.

Au premier huissier ou sergent sur ce requis, salut.

En exécutant par nous le voulloir et intention de Sa Majesté porté en ses lettres patentes et arrest de son Conseil d'Estat, en datte du xvie jour de mars dernier, après deüe signification par vous faicte aux Arbalestriers du Jeu de l'Arbalestre scitué en la ruë Sainct Denis, près Saint Jacques-de-l'Hospital[1], tant desdits arrest que lettres patentes, nous vous mandons de leur faire commandement de par sadite Majesté et nous de vuider ladite place et la laisser vuide affin que sadite Majesté s'en puisse servir et en disposer suivant son intention, avec deffense à eux de la plus occupper ny, doresnavant, y exercer ledit jeu. Lequel suivant le mandement qui nous en est faict par lesdits lettres de les accommoder ailleurs, nous leur auons assigné et ordonné sur les rempars de ladite ville, soit derrière le boullevart appelé de l'Ardhoise, proche la porte Sainct-Anthoine, ou bien derrière ung autre appellé le Grand Boullevart proche la porte St Martin, entre ladite porte Sainct Martin et celle du Temple à leur choix et option. Pour l'occupation et jouissance de l'un desquelz lieux affin d'y exercer ledit jeu de l'Arbalestre par lesdits arbalestriers de ladite rue St Denis, Sa Majesté leur fera, sy besoing est cy-après, expedier toutes lettres et provisions nécessaires, mesmes de pouvoir icelluy accroistre et alonger, s'il est trouvé estre nécessaire et à propos pour l'aysance et commodité dudit Jeu. De ce fait, vous avons donné et donnons puissance et authorité en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Maiesté comme grand voyer de France. En tesmoignage de quoy nous avons signé ces presentes et faict sceller du scel de noz armes. A Paris, le xxxe j^r de mai mil six cens quatre,

MAXIMILIAN DE BÉTHUNE.

Par mondit seigneur,
ARNAULD.

(Sur parchemin ; le sceau manque.)

---

1. L'établissement des arbalétriers parisiens en ce lieu remontait à 1390, date à laquelle le roi Charles VI leur bailla à héritage, pour 12 deniers parisis de cens et dix sous par. de rente, une place de 288 toises de superficie, tenant aux murailles de la ville. Cet emplacement, où conduisait une ruelle connue sous le nom de rue des Arbalétriers, était situé entre la rue Saint-Denis et la rue Montorgueil ; il fut augmenté en 1410 d'une tour des anciens murs qui y était contiguë et de quelques toises de terrain pour lesquelles les arbalétriers s'engagèrent à payer annuellement 4 sous parisis de rente à la recette du Parloir aux Bourgeois : le tout est appelé, dès 1412, le Jardin des Arbalétriers (Sauval, t. II, p. 693-694).

UNE HISTOIRE DU VIIIe ARRONDISSEMENT.

En 1876, la Caisse des Écoles du VIIIe arrondissement proposait un sujet de concours des mieux choisis et des plus intéressants : *Les souvenirs historiques du VIIIe arrondissement;* ce travail, élémentaire et instructif, devait être donné en prix aux élèves des écoles primaires. La Commission, présidée par M. Dalligny, maire, et composée de MM. Gallay, premier adjoint; Taillandier, curé de Saint-Augustin; Gidel, Cucheval, professeurs au lycée Fontanes; Masimbert et Meyrargues, anciens professeurs, et Deltour, inspecteur général de l'Instruction Publique, a décerné la première médaille à M. Viel-Lamare. Ce travail rentrait en effet dans le programme du concours; il était à la portée des enfants; il est toutefois regrettable que la Commission n'ait pas jugé à propos d'indiquer à l'auteur les quelques erreurs qui subsistent dans l'ouvrage imprimé.

M. Viel-Lamare a cru devoir faire précéder son travail d'un chapitre préliminaire, où il traite de l'origine de Paris et de ses diverses enceintes. Il néglige de mentionner l'enceinte de Louis VI et celle de Louis XVI; de plus, il parle « d'accroissements signalés au plan de Paris de François Ier et au plan de Paris de Louis XIII » (quels sont ces plans?), sans nous dire que cette enceinte n'est autre qu'une série unique de bastions qui devaient couvrir la rive droite de la Seine. Commencés en 1536, et poursuivis jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ils n'ont jamais été achevés.

Plus loin, nous voyons « que le VIIIe arrondissement n'a été introduit dans Paris que sous Louis XIV pour les trois quarts, et sous Louis XV pour le surplus. » Comme je le disais plus haut, il n'est pas question de l'enceinte de Louis XVI; c'est cependant sous son règne qu'une partie du faubourg du Roule et une partie de la plaine Monceaux ont été annexées à Paris.

L'histoire de la place de la Concorde est complètement erronée; ici nous voyons le Pont Tournant confondu avec la porte de la Conférence, ailleurs nous voyons Hiltorf placer les groupes de Coyzevox, — Mercure et l'Abondance, — pour faire pendant aux chevaux de Marly; ailleurs encore se trouvent confondus les fossés de la place de la Concorde avec le vieux fossé du bastion de 1566. Pas un mot de la statue de Louis XVI érigée sous la Restauration.

Si de la place nous passons au pont de la Concorde, nous voyons que, *dans l'origine*, il y avait sur les piédestaux seize statues que l'on voit maintenant à Versailles. « Le poids de ces seize statues, dit M. Viel-Lamare, amenait l'affaissement des piles, et, pour sauver le pont, on les a enlevées pour les transporter dans la cour d'honneur du château de Versailles. » D'abord, ce n'est qu'en 1828 que les statues

ont été placées sur le pont ; ensuite elles n'ont jamais été trop lourdes, sinon à l'œil, et c'est pour ce dernier motif qu'on les enleva.

De l'autre côté du pont, et en ornementation du palais du Corps législatif, nous voyons encore l'ancien fronton : — *la Loi sur un char* », — attribué aux dessins de Fragonard et au ciseau de Cortot. Le fronton primitif était bien de Fragonard, et représentait effectivement la Loi sur un char, mais le ciseau de Cortot n'y était pour rien. C'est le nouveau fronton, dont il n'est point parlé, qui est au contraire de Cortot; il représente *la France entourée de la Liberté et de l'Ordre public, ainsi que des génies du Commerce, de l'Agriculture, de la Guerre, de la Paix et de l'Éloquence.*

A propos du faubourg du Roule, se trouve cette phrase singulière : « On allait à Clichy par la porte Saint-Honoré et par le village du Roule, parce que le voyage, quoique plus long, était plus facile, et peut-être aussi parce qu'il n'existait pas, pour franchir le ruisseau de Ménilmontant, d'autre pont que le pont Arcans, situé près du Roule. » On n'est pas bien fixé sur l'emplacement du pont Arcans ; cependant, en jetant un coup d'œil sur le plan de Truschet et sur celui dit « de du Cerceau », on voit que ce petit pont était loin du Roule. En outre, si le manque de pont avait été le seul obstacle à la création d'un nouveau chemin de Clichy, on n'aurait pas tardé à en jeter un sur ce petit ruisseau, moins large que la Bièvre ! M. Viel-Lamare prétend avoir trouvé ces renseignements « sur un vieux plan reproduisant la physionomie de Paris sous Philippe-Auguste. »

Dans la nomenclature des rues ayant une origine purement topographique, l'auteur déclare n'avoir pu trouver l'origine du nom des rues *Mosnier, Larribe,* et *de Ponthieu.* Les rues Mosnier et Larribe portent les noms des propriétaires qui les ont fait ouvrir. Quant à la rue de Ponthieu, elle a été ouverte par le comte d'Artois sur des terrains de l'ancienne pépinière, et en vertu d'une ordonnance royale de 1778; comme la rue d'Angoulême et la rue de Berry, ouvertes à la même époque et dans le même quartier, elle porte le nom d'un des membres les plus importants de l'apanage du second frère de Louis XVI.

Immédiatement après, et là, — comme il l'avait fait pour les trois rues précédentes, — l'auteur aurait dû se montrer plus circonspect, nous lisons que la rue *Vézelay* doit son nom à la petite bourgade du département de l'Yonne, ville doublement célèbre, nous dit-il. M. Viel-Lamare ne se souvient-il pas, « lorsqu'il parcourait le matin pour se rendre à sa pension, et le soir pour en revenir, la plaine élevée de Monceaux, » d'avoir vu un étroit passage, parallèle à la rue de Miroménil, qui commençait rue de Lisbonne et aboutissait rue de Hambourg, près de la rue de Valois, devenue rue de Monceau ? Ce petit passage avait été créé par M. Bouret de Vézelay, qui possédait la plupart des terrains environnants; il se composait de

22 maisons d'assez pauvre apparence. Démoli lors de la création du boulevard Malesherbes, il a été converti en rue, en même temps que le niveau en était considérablement abaissé et la direction changée. Il est vrai que nul dictionnaire historique ne fait mention de ce passage et que peu de personnes connaissent l'origine du nom de la rue Vézelay.

A part ces erreurs, les « Souvenirs » du VIIIe arrondissement contiennent plusieurs notices intéressantes sur l'Élysée, la Folie-Beaujon, la Ville-l'Évêque, etc., etc. J'ai cru qu'il méritait d'être signalé à la Société, un peu pour engager l'auteur à en publier une deuxième édition corrigée, et un peu aussi pour ne pas laisser propager un certain nombre d'erreurs historiques, surtout dans un ouvrage destiné à des enfants.

E. Mareuse.

DÉCOUVERTE OPÉRÉE A L'HOTEL-DIEU

LE 18 SEPTEMBRE 1877.

On a trouvé sous la colonne de droite du portique de l'Hôtel-Dieu une boîte en plomb, de 0,275 de long sur 0,30 de large, renfermant :

1° Un parchemin à demi détruit par l'humidité sur lequel était transcrite la décision, prise par le Conseil général des Hospices, de reconstruire partiellement l'Hôtel-Dieu ;

2° Une plaque de cuivre, de même dimension que la boîte et sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

« Le premier vendémiaire an XII de la République, Ve année du « consulat de Napoléon Bonaparte, la première pierre de ce portique « de l'Hôtel-Dieu a été posée par Jean-Antoine Chaptal, ministre de « l'Intérieur, en présence des membres du Conseil général des Hospices, « N.-T.-B. Frochot, président, préfet du département, L. Dubois, préfet « de police, F.-J.-J. Bigot de Préameneu, A.-G. Camus, B. Delessert, « C. Daguesseau, J.-B. Debelloy, A. Duquesnoy, E.-C. Fieffé, J.-A. « Mourgue, A.-A. Parmentier, E. Pastoret, L.-T. Richard d'Aubigny, « M.-A Thouret, J.-F. Maison, secrétaire-général,

« Et de la Commission administrative, L.-F.-J. Alhoy, P.-B. Des- « portes, C.-F. Duchasnoy, J.-J. Fesquet, J.-C. Lemaignan, J.-C. Lévé- « ville, secrétaire-économe, L.-C. Pitre, architecte de ce monument, « M.-M. Clavareau. »

3° Une pièce de 40 francs, à l'effigie de Bonaparte, premier consul, an XI ;

4° Une pièce de 5 francs en argent, même effigie ;

5° Une médaille en bronze, module 50 mill., à l'effigie de Bona-

parte, premier consul; revers : bataille de Marengo, 25 et 26 prairial an VIII, inscrits dans le champ;

6° Une autre médaille en bronze, module 42 mill., même effigie. Revers : figure debout et paix de Lunéville, le XX pluviôse, an IX;

7° Une troisième médaille en bronze, module 50 mill., effigie du général Desaix. Revers : dans le champ, les dernières paroles de ce général sur le champ de bataille de Marengo.

Sous la boîte en plomb ci-dessus, se trouvait une dalle portant : Billaud et Travers chargés de la construction, an XI. 1803.

Th. Vacquer.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach parisien 1878, 17e année. In-16 de 116 pages. Paris, Plon.

— Berger (Amédée). — Les Enseignes de Paris. In-16 de 54 pages. Paris, Librairie des Bibliophiles.

Cette étude a d'abord été publiée dans le *Journal des Débats* (24, 25 mai et 1er juin 1858) et dans le *Moniteur universel* (26 mai et 6 juin de la même année).

— Bonnardot. Les rues et les églises de Paris vers 1500. Une fête à la Bastille en 1508. Le supplice de Biron à la Bastille en 1602; publiés d'après les éditions princeps, avec préfaces et notes. In-8° de 141 p. Paris, Willem.

Collection historique des bibliophiles parisiens.

— Bordier et Brièle. — Les archives hospitalières de Paris. In-8° de VI-384 p. Paris, Champion.

— Coray. — Lettres inédites de Coray à Chardon de La Rochette (1790 à 1796). In-8° de XVIII-605 p. Paris, Didot.

Ces lettres n'intéresseront pas seulement les hellénistes; l'histoire de Paris peut y puiser bon nombre de détails curieux. Les ennuis que la qualité d'étranger valut à Coray pendant la Révolution, quelques traits relatifs aux principaux événements, et surtout de nombreux détails sur les conditions matérielles de la vie pendant la Terreur sont précieux à recueillir.

— Delisle. — La Bibliothèque nationale en 1876. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. Léopold Delisle, administrateur général. In-8° de 66 p. Paris, Dupont.

— Fournier. — Histoire de la butte des Moulins, suivie d'une étude historique sur les demeures de Corneille à Paris (hôtel de

Guise, rue de Cléry, rue d'Argenteuil), avec deux vues de la butte en 1551 et 1552. In-18 de 298 p. Paris, Henry et Lepin.

— Gonse. — La salle de Michel-Ange au Louvre et sa nouvelle installation. Gr. in-8° de 15 p. Paris, Quantin.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* (octobre-décembre 1876).

— Gréard. — L'instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine, en 1875. Mémoire adressé à M. le Préfet de la Seine.

— Gueullette. — Les cabinets d'amateurs à Paris. Collection de M. le comte Henri de Greffulhe. Gr. in-8° de 31 p. Paris.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts,* février et mai 1877.

— Guide de l'étranger dans Paris et ses environs. Illustré de 130 gravures sur bois. In-12 de xxiv-284 p. Paris, Grand-Hôtel et grand hôtel du Louvre.

— Héricault (d'). — La révolution de Thermidor. Robespierre et le comité de Salut public, d'après les sources originales et les documents inédits. 2e édition revue et corrigée. In-12 de 519 p. Paris, Didier.

— Herluison. — Actes d'état civil d'artistes musiciens et comédiens, extraits des registres de l'hôtel de ville de Paris détruits dans l'incendie du 24 mai 1874. In-8° de 24 p. Orléans, Herluison.

— Heylli (d'). — Comédie française. Bressant (1833-1877). Documents recueillis aux archives des Variétés, du Théâtre impérial de Saint-Pétersbourg et de la Comédie-Française. In-8° de 79 p. avec portrait et fac-simile. Paris, librairie Générale.

— Hugo (Victor). — Histoire d'un crime. Déposition d'un témoin. I. Première journée ; le guet-apens. — II. Deuxième journée ; la lutte. In-8° et in-18. Paris, Calmann-Lévy.

Ce sont surtout les détails et les épisodes parisiens qui sont intéressants dans ce livre qui est déjà arrivé à sa 38e édition. La nuit passée par les députés arrêtés à la mairie du Xe arrondissement y est racontée pour la première fois.

— Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux, t. I. In-8° de xxiv-540 p. Paris, Plon.

Nous croyons utile de donner ici l'indication des différents monuments dont ce volume contient l'inventaire artistique, avec le nom de l'auteur de chaque inventaire.

La préface reproduit les documents administratifs, rapports, circulaires, composition de la commission, questionnaires, etc. Chaque monographie de monument est précédée d'une brève notice historique.

Saint-Germain-l'Auxerrois, par L. Clément de Ris.
Saint-Philippe-du-Roule, par L. Clément de Ris.
Saint-Ambroise, par L. Michaux.
Saint-Louis-d'Antin, par L. Clément de Ris.
Saint-Laurent, par L. Clément de Ris.
Saint-Honoré, par L. Clément de Ris.

Temple de Panthemont, par L. Clément de Ris.
Temple de l'Oratoire, par L. Clément de Ris.
Sainte-Clotilde, par L. Clément de Ris.
Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par L. Clément de Ris.
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par J.-J. Guiffrey.
Saint-Germain-des-Prés, par P. de Saint-Victor.
Notre-Dame-de-Grâce de Passy, par L. Clément de Ris.
Saint-Jacques-du-Haut-Pas, par Jules Goddé.
Saint-Bernard, par L. Michaux.
Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, par L. Clément de Ris.
Saint-Pierre du Gros-Caillou, par L. Clément de Ris.
Saint-Séverin, par Jules Goddé.
Saint-Augustin, par L. Michaux.
La Madeleine, par A. Gruyer.
Saint-Lambert de Vaugirard, par L. Clément de Ris.
Saint-Thomas-d'Aquin, par Paul de Saint-Victor.
Saint-Sulpice, par L. Michaux.
Saint-Merry, par L. de Ronchaud.
Saint-Étienne-du-Mont, par L. Clément de Ris.
Saint-François-Xavier, par L. Michaux.
La Trinité, par L. Michaux.
Sainte-Marguerite, par Paul Mantz.
Notre-Dame, par Queyron.

— Jadart. — Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne; son origine, sa vie, ses écrits. In-8° de 64 p. Reims, Gény.

— Joanne. — Les environs de Paris illustrés. 3e édit. In-18 de lix-656 p. Paris, Chamerot.

— Jullien (Adolphe). — Weber à Paris en 1826; son voyage de Dresde à Londres par la France; la musique et les théâtres, le monde et la presse pendant son séjour. In-8° de 45 p. Paris, Detaille.

— Lamazou. — La place Vendôme et la Roquette, documents historiques sur la Commune, par M. l'abbé Lamazou, curé de N.-D. d'Auteuil. In-18 de 371 p. Paris, Douniol.

— La Rocheterie (de). — Le 20 juin 1792, invasion des Tuileries. In-18 de 36 p. Paris, Société bibliographique.

— La Rocheterie (de). — Les 5 et 6 octobre. In-18 de 36 p. Paris, Société bibliographique.

— Lavoix. — La première représentation du *Misanthrope* (4 juin 1666). Petit in-12 de 57 p. Paris, Lemerre.

— Le Charpentier. — La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français, recherches historiques et archéologiques sur la fin du xvie siècle. In-8° de cxiv-250 p. et 12 pl. Pontoise, Seyès.

Nous donnons ici un résumé de la table des chapitres de cet ouvrage et la liste des pièces justificatives et des planches qui y sont jointes :

Chapitre I. Histoire de Pontoise depuis 1550 jusqu'à la paix de Saint-Germain, 1570. — Chap. II. 1570-1589. — Chap. III. Fortifications, monuments. — Chap. IV. Organisation de Pontoise en 1589. — Chap. V et VI. Siége de 1589. — Chap. VII. L'ancienne église N.-D.

de Pontoise. — Chap. VIII. Année 1589. — Chap. IX. Second siége de Pontoise. — Chap. X. 1591-1593. — Chap. XI. 1er mars 1594. Reddition de Pontoise. — Chap. XII. Fin de la Ligue.

Pièces justificatives : 1. Réimpression des « Discours du siége de Pontoise ». Paris, 1589. — 2. Réimpression du « Brief discours de la « defaicte de l'armée de Henry de Bourbon, jadis roi de Navarre, devant « la ville de Pontoise. » Toulouse, 1589. — 3. Réimpression de la « Chanson nouvelle où est escrite la vertu et la valeur des Lyonnois « en la deffense de Pontoise », s. l. n. d. — 4. Extrait du rôle de la contribution de guerre imposée à Pontoise après le siége de 1589 (publ. d'après l'original aux archives de Pontoise). — 5. Liste des blessés au siége de Pontoise (publ. d'après l'original aux archives de la ville). — 6. « La Reprinse de la ville de Ponthoise et du chasteau de Vincennes... » Paris, 1590 (réimpression). — 7. « La trahison descou- « verte en la ville de Ponthoise... » Paris, 1591 (réimpression). — 8. Pièces diverses relatives aux siéges de Pontoise (1589-1590) publ. d'après les archives de l'Hôtel-Dieu. — 9. Traité de 1592 (arch. de Pontoise). — 10. Extraits des comptes de la fabrique de Genicourt (1569-1600). — 11. Analyse des pièces du procès intenté par Claude Vatherie, greffier en chef de la prévôté-mairie de Pontoise, aux échevins de cette ville (arch. de Pontoise). — 12. Lettres de rois de France ayant trait aux événements de la Ligue à Pontoise.

Planches : 1. Portrait de C. d'Alincourt. — 2. Henri IV dans sa jeunesse. — 3. La ville et le château de Pontoise. — 4. Portrait du duc d'Épernon. — 5. Abbaye de Maubuisson. — 6. Vue du doyenné de Pontoise. — 7. Retraite du duc de Mayenne (anc. carte géogr.). — 8. Église Saint-André. — 9. Ancien plan de Pontoise. — 10. Abbaye de Saint-Martin. — 11 et 12. Fac-simile de lettres de Henri II et de Henri IV.

Parmi les nombreux dessins intercalés dans le texte, nous signalerons les nombreux plans et vues des monuments de Pontoise.

— Lhuillier. — Un préfet de Seine-et-Marne sous le consulat et l'Empire. Le baron Lagarde. In-12 de 15 p. Melun, Lebrun.

— Manne (de) et Ménétrier. — Galerie historique de la Comédie-Française pour servir de complément à la troupe de Talma, depuis le commencement du siècle jusqu'à l'année 1853. Ornée de portraits gravés à l'eau-forte par M. Fujère. In-8° de viii-310 p. Lyon, Scheuring.

— Maricourt (de). — Topographie préhistorique d'une partie de l'arrondissement de Senlis, pour servir à la carte préhistorique de l'Oise présentée au congrès de la Société française d'archéologie. 1877. In-8° de 23 p. Senlis, Payen.

— Marsy (de). — Bibliographie Noyonnaise. In-8° de 57 p.

Ce catalogue, « consacré seulement aux ouvrages relatifs à Noyon, soit « publiés séparément, soit parus dans des revues ou même dans des « journaux », comprend 331 articles.

— Marsy (de). — Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons (1276). In-8° de 6 p.

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII.) — Ce fragment a été retrouvé par l'éditeur; il formait la reliure d'un livre du commencement du siècle.

— Millescamp. — Sur les monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise). Constructions contemporaines de l'âge de la pierre taillée. In-8° de 11 p. Paris, Hennuyer.

Extrait des Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris. Séance du 16 novembre 1876.

— Moura. — La butte des Moulins, avec documents archéologiques et administratifs inédits. Eaux-fortes d'A.-P. Martial. In-fol. de 51 p. et 22 pl. Paris, Alcan-Lévy.

— Nigon de Berty. — La vie d'un conseiller au Parlement de Paris dans le XVIIIe siècle. Étude sur l'histoire de ce Parlement pendant le même siècle. In-8° de 19 p. Amiens, Delattre.

Extrait de l'*Investigateur*.

— « Plan de la ville de Compiègne scituée dans le Valois en la province de Picardie et du gouvernement général de l'Isle-de-France. »

Cet ancien plan sans date, mais « fait par Aveline », par conséquent vers la fin du XVIIe siècle, a été publié en fac-simile par notre confrère M. de Marsy et présenté au Congrès archéologique de France de 1877.

— Plan de Paris. Beaux-arts, industrie; par Agnus aîné. 19e année (1877). In-4° de 164 p. Paris, Rigal.

— Réaux (Émile). — Histoire de la seigneurie de Mezy et des vicomtes de Meulan. In-18 de 83 p. Rambouillet, Delatour.

— Réaux. — Histoire des trois villes des Mureaux. In-12 de 45 p. Meulan, Delatour.

— Recherches sur l'histoire de la Révolution dans la Brie. Les députés à la Convention en mission dans le département de Seine-et-Marne. In-18 de 188 p. Meaux, Carro.

— Reiffenberg (de). — Le presbytère de Milon-la-Chapelle (documents pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise). In-8° de 11 p. Versailles, Cerf.

— Travers (Émile). — Une promenade dans Paris, en 1650, avec un poète burlesque. Lecture faite à la Société des beaux-arts de Caen. In-8° de 34 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

— Trelat. — L'assistance hospitalière à Paris, à propos d'un projet de suppression du bureau central. In-8° de 13 p. Paris, Germer Baillière.

— Vidieu. — Histoire populaire de la commune de Paris en 1871, par A. Vidieu. In-18 de III-220 p. Paris, Lahure.

— Viel-Lamare. — Le VIIIe arrondissement de Paris (Élysée). Souvenirs historiques. In-12 de XI-261 p. Paris, Chaix.

Voir, plus haut, p. 153, l'article que M. Mareuse a consacré à ce volume.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 Novembre 1877.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 octobre dernier est lu et adopté.

— Le Conseil, informé que le libraire de la Société, M. Champion, met en vente des exemplaires de la *Notice sur un plan de Paris du* XVIe *siècle, nouvellement découvert à Bâle*, par M. Cousin, prie M. le Président de vouloir bien rappeler au libraire que cette notice, extraite du tome Ier des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, n'est pas destinée à être mise en vente et que, conformément aux intentions de M. Cousin, elle doit être distribuée gratuitement aux membres de la Société.

Communication.

M. E. Mareuse donne lecture de notes qui ont pour objet de compléter l'appendice de M. Bonnardot aux *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris* et aux *Dissertations sur les enceintes de Paris*. Le travail de M. Mareuse sera inséré au Bulletin.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 Décembre 1877.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

572. M. J. J. Reubell, présenté par MM. Cousin et Champion.

573. M. Léopold Gravier, rue Béranger, 8, présenté par MM. Cousin et Ernest Lacan.

574. M. Alexandre de Lubavsky, à Viezma (Russie), présenté par MM. Léopold Delisle et A. Longnon.

— M. le Président dit qu'il a écrit au rédacteur de la *Revue politique,* qui avait fait demander les publications de la Société, pour lui dire que le prochain volume lui serait probablement remis, s'il promettait un compte-rendu; qu'à ce moment M. le Président en référerait au Conseil.

M. le Président a également écrit au libraire de la Société dans le sens indiqué par le Conseil dans la dernière séance. Il a reçu une réponse de M. Champion dont il est donné lecture au Conseil : M. Champion dit, entre autres choses, qu'il n'a pas vendu un seul exemplaire de la notice de M. Cousin sur le plan de Truschet et que, s'il l'a annoncée avec le plan, c'est dans l'espoir de faire vendre celui-ci. Il ajoute que les reproductions de plans sont généralement accompagnées de notices explicatives et il demande si la Société ne pourrait pas l'autoriser, de l'avis de M. Cousin, à détacher du stock qui reste en magasin dix exemplaires qui pourraient être vendus avec le plan.

En l'absence de M. Cousin, le Conseil ajourne sa décision à cet égard.

— Il est donné lecture d'une réponse de M. le Préfet de la Seine à la lettre par laquelle le Président a exprimé, au nom du Conseil, le vœu que le nom de Saint-Simon fût donné à l'une des voies nouvelles qui pourraient être ouvertes dans le faubourg Saint-Germain.

M. le Préfet de la Seine est tout disposé à soumettre au Ministre de l'Intérieur, seul compétent pour statuer sur les propositions de dénominations emportant le caractère d'hommage public, le nom de Saint-Simon; mais il n'y a pas actuellement de voie nouvelle à dénommer dans le faubourg Saint-Germain. M. le Préfet ne peut donc, pour le moment, que prendre note, d'une manière toute spéciale, de la proposition de la Société : il sera charmé d'y donner suite, le cas échéant.

— Le Conseil décide que la prochaine réunion aura lieu exceptionnellement le 15 janvier (3e mardi du mois).

Communications.

M. de Guilhermy rappelle qu'à la suite d'un vote du Conseil, en date du 16 novembre 1876, il a écrit à M. le Ministre des Beaux-Arts pour demander si les fragments de sculpture et d'inscriptions déposés dans les magasins de Saint-Denis ne pourraient pas être transportés au Musée Carnavalet ou à l'hôtel de Cluny. Conformément à une décision du Conseil, du 10 avril 1877, il a écrit également à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour le prier de vouloir bien comprendre les publications de la Société parmi les ouvrages à acquérir sur les fonds votés par la Chambre des députés pour agrandissement des bibliothèques des lycées. M. de Guilhermy ne croit pas qu'aucune réponse ait été faite à ces deux lettres et demande au Conseil s'il ne conviendrait pas de rappeler ces affaires aux deux ministres compétents. Le Conseil, ne jugeant pas le moment très-favorable, ajourne.

— M. de Guilhermy dit qu'il y avait autrefois, rue d'Arcole, une inscription indiquant l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Pierre-aux-Bœufs. Non loin de cette inscription se trouvait un débris fort intéressant : une pierre, gravée en creux au xve ou au xvie s., représentant le pape saint Grégoire qui célèbre la messe et auquel le Christ apparaît en *Ecce homo ;* c'est là une scène qu'on retrouve dans une peinture conservée aujourd'hui au Musée de Cluny. M. de Guilhermy regrette que l'inscription et cette pierre gravée aient disparu.

M. Vacquer dit que l'administration municipale se propose de demander à l'Académie des Inscriptions des libellés d'inscriptions pour tous les emplacements d'anciens monuments aujourd'hui disparus. Tout récemment l'inscription qui rappelle l'ancien Parloir aux Bourgeois a été rédigée par l'Académie, à la demande de l'administration municipale. On compte agir de même à l'avenir pour les divers emplacements historiques de Paris : l'inscription, dont M. de Guilhermy regrette la disparition et qui d'ailleurs n'avait pas de valeur par elle-même, sera donc avantageusement remplacée.

— M. Duruy demande s'il ne serait pas possible de donner dans le Bulletin de la Société un relevé des découvertes archéologiques intéressant le territoire de Paris et de l'Ile-de-France : on aurait là une source d'informations précieuses.

La proposition est appuyée et renvoyée au Comité de publication.

— M. Douët d'Arcq donne lecture d'un extrait du registre du Parlement de Paris (Conseil) mentionnant un accouchement monstrueux à Aubervilliers, en 1429. Le Journal parisien mentionne, de son côté, le même fait.

La communication de M. Douët d'Arcq sera insérée au Bulletin.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations sur diverses monstruosités et bizarreries. M. de Guilhermy dit que tout récemment un savant italien a fait demander si on possédait encore à Paris l'ongle gigantesque et merveilleux de griffon, conservé autrefois à l'abbaye de Saint-Denis. On a recherché cet ongle de griffon, et on l'a retrouvé dans une armoire de la Bibliothèque nationale.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

L'ORIGINE PARISIENNE

DE LA CHANSON DU PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE.

(Extrait de la lecture faite par M. Gaston Paris à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 7 décembre 1877.)

J'ai dit plus haut que la différence de ton qui se fait si vivement sentir entre notre poème et quelques anciennes chansons purement épiques, comme le *Roland*, tenait en grande partie à ce qu'il n'était pas destiné au même public. Notre vieille épopée est primitivement la poésie des hommes d'armes, des *barons* ou des *vassaux fervêtus* : les *jongleurs* chantaient leurs vers soit dans les châteaux, soit en accompagnant les expéditions guerrières ou même en engageant le combat. Mais bientôt ils cherchèrent naturellement un public plus nombreux et plus varié, et profitèrent des assemblées qu'attiraient les pèlerinages ou les foires pour y faire entendre leurs chansons. Celles qu'ils composèrent en vue de ce nouvel auditoire, naturellement très-mêlé, durent avoir un autre caractère que les anciennes, tout en leur empruntant leur cadre, leurs personnages, leur forme et une partie de leur inspiration. Les poètes de cette nouvelle école ne s'appuient que très-légèrement sur la tradition; ils cherchent le succès dans leur invention personnelle et mêlent sans scrupule le comique au sérieux; au lieu de chanter, comme leurs prédécesseurs, ce qu'ils croient vrai, ils *trouvent* ce qu'ils jugent amusant; placés en dehors de leur sujet, ils le façonnent avec toute la liberté de l'artiste, tandis que les pères de l'épopée étaient dominés par la « matière » traditionnelle et ne s'attachaient qu'à exprimer aussi fidèlement qu'ils en étaient capables l'inspiration qu'elle leur fournissait.

Notre poème est le meilleur type de cette série de chansons épiques, en même temps qu'il en est pour nous le plus ancien. Nous pouvons, en effet, dire avec certitude en vue de quel auditoire il a été composé. Depuis le milieu du XIe siècle, l'abbaye de Saint-Denis possédait des reliques de la passion du Christ, entre autres la couronne d'épines et un des saints clous. Ces reliques étaient exposées à la vénération publique du 11 au 14 juin, et cette exposition était en même temps l'occasion d'une foire très-importante qu'on appelait l'*Endit* (*Indictum*), d'où plus tard on fit, par corruption, le *Landit*. L'*Endit* réunissait un grand concours de gens, attirés les uns par l'exhibition des reliques, les autres par les marchandises mises en vente, tous cherchant des distractions une fois qu'ils avaient terminé leurs dévotions et leurs affaires. Les *jongleurs* arrivaient donc en grand nombre et s'efforçaient de captiver les auditeurs; rien de plus naturel que de leur chanter l'expédition d'où Charlemagne avait rapporté le clou et la couronne qu'ils venaient de vénérer. Tel est, en effet, le vrai sujet de notre poème. L'opinion générale attribuait à Charlemagne, comme nous l'avons vu, un voyage à Jérusalem et à Constantinople; une légende latine, écrite à Saint-Denis vers 1070, racontait qu'il en avait rapporté les reliques en question et qu'il les avait déposées à sa chapelle d'Aix, d'où plus tard Charles le Chauve les avait tirées pour les offrir à l'abbaye française. Dans le peuple, naturellement on supprimait cet intermédiaire, et on croyait que le grand Charles avait rapporté directement les reliques à Saint-Denis. Trois poèmes au moins, dont le *Pèlerinage* seul nous est arrivé dans sa forme primitive, furent composés sur cette donnée; ils doivent être tous trois à peu près contemporains de la légende latine et de la première exhibition des reliques, c'est-à-dire qu'ils appartiennent encore au XIe siècle. Notre poète nous dit expressément que le patriarche donna à Charlemagne la sainte couronne, le saint clou et maintes belles reliques encore, que l'empereur, à son retour, déposa sur l'autel de Saint-Denis; d'autres furent données à d'autres églises voisines. La place que tient dans le récit l'énumération de ces pieux trésors, la mention de Saint-Denis au début et à la fin du poème, tout nous montre que le but direct et le noyau intime de la chanson sont bien ceux que nous venons d'indiquer.

Ces observations nous amènent encore à constater un autre fait, qui donne à la chanson héroï-comique du *Pèlerinage* une valeur toute particulière : c'est que nous avons le droit de la regarder comme le plus ancien produit de l'esprit parisien qui soit arrivé jusqu'à nous. Le poète était sûrement de l'Ile-de-France et sans doute de Paris. Il ne mentionne, outre Paris, que deux villes, toutes deux voisines, Chartres et Châteaudun; il est probable que, dans un passage aujourd'hui perdu, il nommait aussi Compiègne. Mais, après Saint-

Denis, c'est à Paris qu'il accorde le principal intérêt. D'Aix-la-Chapelle, séjour de Charlemagne dans l'histoire et l'épopée primitive, de Laon, sa capitale dans les poèmes nés sous les derniers Carlovingiens, il n'est plus question ici, et le poète se représente Charlemagne tenant sa cour « à la salle à Paris », comme il le voyait faire au roi Philippe Ier ; c'est à Paris que l'empereur arrive tout droit en revenant d'Orient; la reine indique, pour théâtre de l'épreuve judiciaire qu'elle offre de subir, « la plus haute tour de Paris la cité. » Il est malheureux qu'elle n'ait pas désigné plus précisément la tour qu'elle avait en vue; nous aurions là un précieux renseignement archéologique.

J'ai déjà fait remarquer que l'esprit de notre petit poème est éminemment parisien et se retrouve dans le roman bien postérieur de *Jean de Paris*. La capitale de la France jouit au XIe siècle, sous le gouvernement sage et pacifique des premiers Capétiens, d'une longue période de tranquillité, qui dut être aussi une période de prospérité. Il s'y forma, au-dessous du monde brillant qui avait pour centre le palais de la Cité, une riche bourgeoisie, très-convaincue de la supériorité que le séjour du roi donnait à Paris sur les autres villes du royaume, et sans doute déjà positive, spirituelle et quelque peu frondeuse. L'épopée nationale, née loin des villes et toute pénétrée de l'inspiration âpre et belliqueuse de la féodalité, devait subir une réfraction toute particulière en pénétrant dans un milieu aussi différent. C'est probablement dans les hautes sphères de ce monde parisien, sous l'influence directe de la royauté, que la chanson de *Roncevaux* a pris la forme qui nous est parvenue; en face de cette poésie chevaleresque, le *Pèlerinage de Charlemagne* me paraît représenter la poésie bourgeoise; le premier de ces poèmes a dû plaire, comme on aurait dit bien plus tard, à la cour, le second surtout à la ville. Je me figure le plaisir que durent éprouver à l'entendre pour la première fois, chanté sans doute par son auteur avec accompagnement de *vielle*, les Parisiens qui, il y a environ huit siècles, assistaient à la foire de l'*Endit*. Tout se réunissait pour les charmer dans ce conte vif et singulier, où ils apprenaient l'origine des reliques qu'ils venaient de vénérer à Saint-Denis, où ils voyaient le roi de Paris triompher si merveilleusement de celui de Constantinople, où le bel Olivier gagnait si vite et traitait si légèrement l'amour de la princesse byzantine, où étaient racontés tant de beaux miracles et d'aventures imprévues, le tout à la plus grande gloire des Français. Ils se sentirent remplis de vénération à l'aspect de Charles entouré de ses pairs, assis aux places de Jésus et de ses apôtres; ils soupirèrent à la pensée des saints lieux que les héros du poème avaient eu le bonheur d'adorer; mais ils rirent de bon cœur avec leurs femmes des *gabs* des douze pairs et de la piteuse mine du roi Hugon, et surtout ils restèrent plus fermement convaincus que jamais que nulle nation ne pouvait se comparer aux

Français de France. « En quelque pays que nous venions, répétaient-ils avec le poète, nous aurons toujours l'avantage » :

Ja ne vendrons en terre nostre ne seit li loz.

Gaston Paris.

SUR QUELQUES ANCIENS PLANS DE PARIS.

Notre savant confrère, M. A. Bonnardot, vient de mettre la dernière main à l'appendice de ses deux ouvrages : *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris* et *Dissertations sur les enceintes de Paris*. Ces deux volumes sont maintenant entre les mains de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire parisienne; mais, depuis 1851, époque à laquelle paraissait le premier travail, on a découvert plusieurs documents des plus intéressants : je citerai en première ligne le plan de Truschet et Hoyau, trouvé récemment à Bâle et publié par la Société de l'Histoire de Paris. Un supplément était donc devenu indispensable.

M. Bonnardot, dans son appendice aux études sur les plans, résume une série de notes recueillies par lui-même depuis l'apparition de son ouvrage, et les classe par ordre de dates. Ayant appris dernièrement que la publication allait en être prochaine, j'ai porté à l'auteur quelques renseignements que j'avais moi-même recueillis, mais il était trop tard, l'appendice étant déjà sous presse. Notre savant confrère m'a alors engagé à donner à la Société les quelques remarques que je lui apportais, afin que l'histoire des plans de Paris fût la plus complète possible : c'est donc le vœu de notre collègue que je remplis ici. Comme M. Bonnardot, je suivrai l'ordre historique.

Je commence par la petite notice consacrée au plan de Du Cerceau. Depuis les recherches faites au sujet de ce plan par notre confrère, M. Jules Cousin, recherches qui ont fait l'objet d'un travail publié dans le tome III du Bulletin, M. Bonnardot approuve les raisons données par son contradicteur et pense avec lui que le plan n'est pas de Du Cerceau. Quant à la question du nombre d'exemplaires connus, il maintient sa première opinion et veut que l'épreuve du marquis de Paulmy ne soit pas la même que celle de la Bibliothèque de Saint-Victor. L'auteur des *Études* fonde son opinion sur le passage suivant de Mauperché, aux livres duquel il n'ajoute cependant qu'une médiocre confiance : « Cette épreuve appartient dans ce moment (1818) à Monsieur, frère du Roi (le comte d'Artois) qui, avant la Révolution, avait acquis la superbe bibliothèque du marquis de Paul-

my... Cette image est devenue d'un prix inestimable, depuis que des citoyens actifs ont fait disparaître le plan de la bibliothèque de Saint-Victor. » Quand Mauperché écrivait ces lignes, il ignorait sans doute que la bibliothèque de l'Arsenal avait été formée, lors de la Révolution, de la bibliothèque du comte d'Artois, augmentée d'une partie des livres de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, et que, pendant la Restauration, la bibliothèque de l'Arsenal fut rendue telle quelle au comte d'Artois, tout en demeurant publique. Mauperché et, après lui, M. Bonnardot, se sont imaginé que le plan était dans la bibliothèque du comte d'Artois avant la Révolution, tandis qu'il n'y est entré, en réalité, qu'avec la bibliothèque de Saint-Victor et pendant qu'elle était bibliothèque de l'Arsenal. L'exemplaire du comte d'Artois est donc incontestablement celui qui était autrefois à la bibliothèque de Saint-Victor et que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale. Je pense, par conséquent, avec M. Cousin, que les quatre exemplaires connus sont : 1° l'exemplaire dont je viens de parler ; 2° l'exemplaire de M. Gilbert, racheté par la Ville et détruit pendant l'incendie de 1871 ; 3° l'exemplaire de M. Destailleur ; 4° l'exemplaire que nous avons tous vu à la bibliothèque de la Ville. M. de Montaiglon, dans une notice sur M. Gilbert, imprimée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, en 1863, en a vaguement signalé un cinquième qui serait à la bibliothèque impériale de Vienne.

Parmi les plans non mentionnés (XVIe siècle), M. Bonnardot revient sur un plan italien plein d'anachronismes et signé *Matteo Fiorini formis*. Ce plan, sur lequel figurent trois arches du Pont-Neuf, a eu deux tirages : un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la Ville avec une autre signature, *Donato Rascicotti formis;* il paraît être du premier tirage. Parmi les plans dressés à l'occasion du siége de Paris, je citerai une estampe omise et publiée en Hollande; en voici le titre : « Von disse ware abcontraftung der Stadt und gewaltige belagerung Paris, Vintman durch die Ziffer inder Parisische zeitung ercleret datum Aûsti 1590. » Ce petit plan indique les positions des assiégeants qui ouvrent le feu sur Paris. On voit, dans toutes les rues, des hommes armés qui sont presque aussi grands que les maisons; le drapeau de la Ligue est arboré sur toutes les portes de la ville.

M. Bonnardot n'indique qu'une seule édition des planches des quartiers de Jaillot. Sur l'exemplaire que je possède, et qui est daté de 1775, plusieurs planches diffèrent de celles de l'édition qui est à la bibliothèque de la Ville, entre autres celle du quartier Montmartre, où se trouvent indiqués les hôtels construits au coin de la rue Richelieu et du boulevard.

Une omission assez importante est celle d'un plan en quatre

feuilles de 61 centim. sur 37, dont je connais deux éditions, l'une de 1775, l'autre de 1789. Autour du plan sont gravées de petites vues des monuments de Paris; le titre est placé dans un grand cartouche représentant la Ville de Paris, le vaisseau à la main, assise sur plusieurs étendards. En voici le titre : « Plan de la Ville et Faubourgs de Paris, avec tous les changements et augmentations faits et projetés, ornés des principaux édifices qu'elle renferme; dédié au Roy, 1775. » Dans le bas, à droite, on lit : « A Paris, chez Mondhase, à la fontaine Saint-Séverin, près la Ville de Caen. » Les petites vues, dans les deux éditions, paraissent assez usées, ce qui tend à faire croire qu'il y a eu une édition antérieure à 1774. Sur l'édition de 1789, que j'ai sous les yeux, il y a de nombreux anachronismes; ainsi, l'île des Cygnes n'est pas encore incorporée au sol du Champ de Mars, l'ancienne halle au blé, devenue la halle aux fruits, subsiste encore; d'un autre côté, le pont Louis XVI a été ajouté; mais, ce qui prouve peu en faveur de l'exactitude géométrique du plan, c'est qu'on n'a pu le figurer dans l'axe de la place. En somme, ce plan, que je n'ai vu cité dans aucun ouvrage, peut offrir quelque intérêt pour les personnes qui n'ont pas l'atlas de Verniquet, ni ceux de Deharme et de Jaillot.

En 1789, M. Bonnardot signale un plan manuscrit de De Vailly, architecte du Roi, académicien, sur lequel sont tracées les anciennes et les nouvelles clôtures; ce plan, dont je possède un exemplaire, a été gravé.

Dans une petite note qui figure au bas de la page 18, l'auteur dit ne pas avoir rencontré de plans indiquant les noms républicains substitués à l'ancienne dénomination. Assurément, on n'a fait à cette époque aucun plan consciencieux de ce genre, et pour trouver ces noms, il faut se reporter à un petit volume du temps : « Almanach indicatif des rues de Paris », qui contient toutes les nouvelles dénominations. Cependant, je crois devoir citer le mauvais plan de Cointeraux, « Paris tel qu'il est aujourd'hui », plan très-incomplet, car il n'y a que les rues principales; les noms de *Saint* ont été supprimés, et on y trouve la rue de la *Loi*, les barrières de la *Liberté*, du *Télégraphe* et de *Fructidor*. Ce plan porte la date de l'an VII. Un autre, édité chez Esnaut en l'an II, quoiqu'il soit fort mauvais au point de vue géométrique, peut offrir quelque intérêt pour celui qui veut se faire une idée de la nouvelle nomenclature. Un autre plan postérieur, daté de l'an IX, et publié chez le même éditeur, contient aussi les nouveaux noms.

A propos de l'atlas de Maire, je trouve l'atlas administratif de la ville de Paris, dont la première édition est de 1821, confondu avec l'atlas topographique qui a paru pour la première fois en 1803. L'atlas administratif contient plusieurs plans de Paris tirés sur une

planche unique, mais dont les épreuves se distinguent par des lavis spéciaux. L'un donne l'état des eaux, un autre celui des égouts, puis viennent successivement la circonscription des cures, les arrondissements d'éclairage et de nettoiement, les places de fiacres et de cabriolets, la hauteur des eaux en 1802, etc., etc. Selon M. Bonnardot, ce même atlas contiendrait aussi les cartes topographiques; mais cela n'est guère possible, car ces dernières sont beaucoup plus petites et, de plus, elles sont bien plus finement gravées. La dernière édition date aussi de la Restauration; il faut sans doute rattacher à ces cartes topographiques le plan de 1826, signalé dans les Études, et qui aurait été formé de l'assemblage des diverses cartes.

Un peu plus loin, sont cités deux plans édités par Andriveau-Goujon, et représentant, l'un les barricades de Février, l'autre celles de Juin 1848. Ce dernier est intéressant et doit être très-exact, car il porte la signature de V. Foucher, procureur de la République, et est certifié conforme à la minute adressée par le général Changarnier.

Au sujet des divers plans publiés par la ville, M. Bonnardot distingue le plan manuscrit et le plan lithographié, ils sont à la même échelle et le premier est simplement une des minutes du second, car la minute originale, à une plus grande échelle, a été incendiée en mai 1871.

Je ne prétends pas avoir voulu compléter l'œuvre de l'auteur des *Études*, et il se peut que plusieurs plans, inconnus de M. Bonnardot, m'aient échappé également, quoique j'aie à peu près examiné tous ceux qui existent dans les diverses bibliothèques de Paris. J'espère toutefois que cette petite notice engagera nos collègues à lire l'appendice de M. Bonnardot, qui, comme je l'ai dit, est le complément indispensable de son œuvre. Je terminerai en formulant un vœu : la collection de plans de la Bibliothèque nationale est excessivement riche; malheureusement, il est difficile d'y trouver de suite le plan que l'on recherche. Les uns sont au dépôt des cartes, les autres aux estampes. Ces derniers sont, en outre, divisés en deux séries : plans datés et plans non datés. D'autres plans ne sont nullement classés; tel, par exemple, le plan de Jouvin de Rochefort. Le plan dit de Du Cerceau est dans un immense album, très-peu maniable. Ne serait-il pas possible de donner un peu plus d'unité à cette magnifique collection, où les amateurs pourraient puiser de nombreux renseignements, en attendant la reproduction en fac-simile des plans les plus remarquables, travail que M. Bonnardot voudrait voir entreprendre?

E. Mareuse.

Post-scriptum. — Depuis le jour où cette notice a été lue à la Société, M. Cousin a acquis pour la bibliothèque de la ville un plan en quatre feuilles d'une extrême rareté, que M. Bonnardot (p. 148

des *Études*) signale comme la dernière édition de Du Cerceau. L'exemplaire que connaissait M. Bonnardot a été détruit dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. J'ai examiné avec M. Cousin le plan en question et, comme lui, je suis convaincu que ce n'est pas une nouvelle édition de Du Cerceau, mais simplement une copie ou peut-être un calque. M. Bonnardot, qui avait remarqué que, lors du tirage de 1650, les deux planches du premier rang avaient été divisées, ne pouvait s'expliquer qu'il ne restât sur la nouvelle édition aucun vestige de coupures. L'explication est facile : malgré l'affirmation de notre collègue et quoique le plan soit identiquement de la même dimension, je soutiens que c'est une nouvelle estampe, très-grossièrement faite du reste. La tour de Nesle est dessinée d'une façon toute différente ; il y a bien, comme dans Du Cerceau, des petits personnages placés çà et là, mais ce ne sont plus les mêmes. L'enceinte de Charles V y est toujours, et on a ajouté la place Royale à l'emplacement occupé sur le modèle par le palais des Tournelles ; l'égout du Marais est toujours à découvert.

En somme, ce plan, édité en 1668, et qui se vendait chez Bérey, n'a aucun intérêt historique ; sur l'épreuve qui est à la bibliothèque de la Ville, la date de 1668 a été grattée et remplacée à la main par celle de 1669, et le nom de l'éditeur, effacé également, a été remplacé par celui de Jallot qu'il ne faut pas confondre avec les Jaillot du dix-septième siècle.

— Notre confrère, M. l'abbé Dufour, m'a signalé un travail fort intéressant relativement aux événements de 1830 et de 1848. L'auteur avait pris deux plans de Paris et y avait inscrit, avec l'emplacement de chaque barricade, le nombre de pavés déplacés et ce qu'ils avaient coûté à la ville. Malheureusement cette statistique, qui devait être fort curieuse, se trouvait à l'Hôtel-de-Ville et a été brûlée dans l'incendie de 1871. E. M.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE SENLIS

AU MOYEN AGE.

Positions de la thèse soutenue le 21 janvier 1878 à l'École nationale des chartes par Jules Flammermont, *archiviste de la ville de Senlis.*

Introduction.

L'origine de Senlis est très-obscure ; on n'a aucun document ancien, et l'identité des *Silvanectes* et des *Ulbanectes* est douteuse.

Les monuments gallo-romains, qui subsistent encore aujourd'hui, prouvent que Senlis est l'*Augustomagus* de l'Itinéraire d'Antonin.

Le nom de Senlis dérive régulièrement de la forme latine *Silvanectis*.

La ville ne joue aucun rôle sous les Mérovingiens. Pendant les incursions normandes, elle est, grâce à son enceinte romaine, un des centres de la résistance. Au xe siècle, elle soutient deux siéges heureux contre le roi Louis d'Outremer.

Depuis la fin du xe siècle la ville fait toujours partie du domaine royal.

Pendant plus de trois siècles, la ville n'a à souffrir des ravages de la guerre qu'au commencement du règne de Philippe-Auguste ; aussi, à l'avénement des Valois, la prospérité de la ville et des pays voisins est très-grande.

Chapitre I. *La Jacquerie.* — La Jacquerie commence le 28 mai 1358. Les Jacques, repoussés par les habitants de Compiègne, viennent à Senlis, dont les habitants, sans les laisser entrer dans la ville, se joignent à eux pour détruire les forteresses voisines. Les Jacques sont battus à Clermont vers le 9 juin. Le 11 juin, jour de la bénédiction de la foire du Landit, les nobles tentent vainement de s'emparer de Senlis.

Chapitre II. *Les Grandes Compagnies.* — Vers la fin de juin 1358, le roi de Navarre veut entrer dans Senlis et y mettre une garnison anglo-navarraise ; les habitants refusent de le recevoir et défendent leur ville. Charles le Mauvais est forcé de se retirer, mais il s'empare de plusieurs places voisines, entre autres de Creil et de Chavercy, et y met des compagnies, qui font à la ville de Senlis une guerre continuelle et achèvent de désoler le pays, ruiné par la Jacquerie.

Chapitre III. *Guerre entre les Orléanais et les Bourguignons jusqu'en* 1415. — Quand éclate, en 1405, la lutte entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, Senlis garde la neutralité. Mais pendant les guerres de 1408, 1410, 1411 et 1412, elle suit le parti du duc de Bourgogne, maître de Paris et du gouvernement. Quand le Dauphin, duc de Guienne, s'entoure des Armagnacs, la ville devient hostile aux Bourguignons. En février 1414, elle résiste aux attaques de Jean Sans-Peur, et c'est à Senlis qu'au mois d'avril de la même année le roi rassemble l'armée avec laquelle il reprend aux Bourguignons Compiègne et Soissons. Pendant toutes ces guerres, le Valois, terre du duc d'Orléans, est désolé par les Bourguignons. Les Armagnacs, du reste, ne se conduisent pas mieux : ils commettent tant d'excès que les habitants de Senlis refusent de recevoir dans leur ville le propre frère de la reine, le duc Louis de Bavière. Quand la paix est

conclue, en 1415, la misère est générale et le pays complétement ruiné.

Chapitre IV. *Guerres* (1415-1418). — La guerre recommence en juillet 1417. En septembre, le bourguignon Jean de Luxembourg vient sommer la ville de se rendre. Le bailli de Senlis, Robert d'Esne, sort pour lui livrer bataille et le repousse. Mais les habitants se soulèvent contre lui, le chassent de la ville et vont quelques jours après offrir leur soumission au duc de Bourgogne, qui les contraint de recevoir une garnison. Jean de Luxembourg installe en décembre dans la ville une forte troupe de gens d'armes.

Chapitre V. *Siége de Senlis* (1418). — Le roi Charles VI envoie demander la soumission de la ville. Les gens du peuple, appuyés par la garnison, refusent de se soumettre et jurent de se défendre. Le roi va s'établir à Creil et le connétable Bernard d'Armagnac met le siége devant la ville. Les assiégés se défendent vigoureusement; mais au bout de deux mois, ils sont forcés de capituler. Le 15 avril, ils signent une convention et livrent des otages. Le 18, une forte armée bourguignonne fait lever le siége. Cependant, le lendemain 19, au matin, le connétable fait sommer les habitants de se rendre, et sur leur refus fait décapiter quatre otages.

Chapitre VI. *Guerre entre les Anglo-Bourguignons et les Français.* — Après la levée du siége, la situation de Senlis n'est pas améliorée. De tous côtés, elle est entourée de places ennemies, dont les garnisons empêchent les labours et le commerce; personne n'ose plus sortir des murs de la ville. Peu après l'entrée des Bourguignons à Paris, plusieurs capitaines armagnacs capitulent; mais Meaux n'est pris qu'en 1422, Compiègne qu'en 1424. Jusqu'en 1429, la paix n'est plus troublée. Aussi les habitants de Senlis se montrent très-reconnaissants envers les Anglais de ce qu'ils les ont délivrés des Armagnacs et semblent avoir accepté la domination anglaise avec une grande facilité.

Chapitre VII. *Ravages des gens de guerre.* — A l'approche de l'armée de la Pucelle, en 1429, tous les habitants des campagnes s'enfuient dans les villes et le commerce est interrompu. Les bandes dont l'armée royale est composée semblent prendre à tâche de justifier la terreur des populations et commettent les plus graves excès.

Chapitre VIII. *État du pays à la fin de la guerre de Cent Ans.* — La situation s'aggrave encore, lorsqu'en 1434 Talbot s'empare de Creil et y met une garnison anglaise, qui, en 1436, soutient avec

succès un long siége et ne se rend qu'en 1444. Les Anglais achèvent de ruiner le pays, que les gens de guerre français ravageaient depuis quatre ans. Vers 1444, la plupart des villages sont encore abandonnés ; les chaumières tombent en ruines et les terres sont en friches. Plus de trente ans après, en 1476, il y a encore des villages aux trois quarts inhabités.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS MUNICIPALES.

PREMIÈRE PARTIE. — COMMUNE.

Chapitre I. *Préliminaires.* — On n'a aucun document important sur l'administration municipale de Senlis avant la Charte de Commune.

La Charte de Commune est concédée en 1173 par le roi Louis le Jeune. La Commune conclut avec les seigneurs laïques et ecclésiastiques de nombreux accords qui nous ont été conservés.

Chapitre II. *Condition des personnes.* — Tous les habitants de la ville de Senlis et de la banlieue doivent jurer la Commune. Cependant, la Commune consent plus tard des exceptions au profit des serviteurs des chanoines. A leur entrée dans la Commune, les nouveaux bourgeois doivent prêter serment.

La Charte de Commune et les accords conclus avec l'évêque et le Bouteiller affranchissent les serfs membres de la Commune. Cependant les serfs ainsi affranchis doivent encore payer le chef-sens et le droit de formariage à leurs seigneurs. En raison de cet affranchissement, le Bouteiller et l'évêque interdisent aux bourgeois de recevoir dans la Commune leurs hommes habitant en dehors de la ville.

Chapitre III. *De l'administration municipale.* — Le maire est élu tous les ans, mais il est rééligible ; les fonctions de maire ne sont pas gratuites. Des pairs de la Commune sont adjoints au maire au nombre de six. Un dépensier est chargé des finances de la Commune.

Les magistrats municipaux forment un Conseil dont les délibérations sont secrètes.

Les bourgeois, réunis en assemblée générale, élisent les magistrats et décident les affaires les plus importantes.

Chapitre IV. *Justice.* — Le maire, assisté des pairs de la Commune, fait des règlements sur l'organisation des métiers, l'administration, etc.

Le roi donne à la Commune le droit de justice, à l'exception de

trois cas, et les bourgeois rachètent des seigneurs les droits qu'ils avaient dans leurs terres. Mais il reste dans la ville beaucoup d'enclaves soustraites à la juridiction communale. Les ecclésiastiques et leurs serviteurs conservent de nombreux priviléges.

Le maire et les pairs forment le tribunal communal. Souvent le maire rend seul des jugements ; quelquefois les pairs jugent en son absence.

Les appels des jugements du tribunal communal sont formés par errements de droit et portés devant le bailli, et en dernière instance au Parlement.

Les conflits de juridictions avec les baillis et les seigneurs sont fréquents. Toutes les fois que les juges municipaux sont condamnés par le bailli ou le Parlement, la ville doit payer d'énormes amendes.

Chapitre V. *Guerre.* — La ville a la propriété des remparts et est obligée de les entretenir. Les bourgeois sont chargés de la défense de la ville et ont le droit de guerre privée. Les serviteurs de l'évêque sont exempts du service militaire.

La ville doit fournir au roi un certain nombre de sergents.

Chapitre VI. *Organisation financière.* — La Commune rachète au roi et aux seigneurs la plupart des droits qu'ils ont dans la ville. Elle a une censive étendue et jouit des droits que possèdent les seigneurs fonciers.

Elle perçoit les droits de tonlieu, de minage, de travers, etc., et les afferme. Les bourgeois ont pour ces droits de nombreux priviléges.

Les charges de la Commune sont très-lourdes. Les revenus ordinaires sont insuffisants, et la Commune doit fréquemment lever des tailles et faire de grands emprunts.

Chapitre VII. *Suppression de la Commune.* — Au commencement du XIVe siècle, la Commune est en état de faillite et ne peut faire face à ses dépenses qu'au moyen d'emprunts incessamment répétés.

Les riches bourgeois, qui occupent les charges municipales, administrent la Commune à leur profit et au détriment des petites gens et de la chose publique.

Les baillis et le Parlement profitent des abus commis par les officiers municipaux pour accabler la Commune d'amendes qui la ruinent.

La situation devient si mauvaise, qu'en 1320, le Parlement, faisant droit aux réclamations des petites gens, supprime la Commune.

SECONDE PARTIE. — COMMUNAUTÉ.

Chapitre I. *Préliminaires.* — L'arrêt de suppression est, en grande

partie, inexécuté. La justice communale est supprimée et les revenus de la Commune confisqués au profit du roi. Mais les habitants conservent certains priviléges et continuent à s'administrer eux-mêmes.

Les habitants, descendant des anciens membres de la Commune, conservent seuls le droit de jouir de certaines faveurs, naguère accordées par la Commune aux bourgeois ; ces privilégiés sont dits « communiers » et forment une confrérie ayant ses chefs et ses archives.

Le bailli, pour procéder à la liquidation des affaires de la Commune et administrer la ville, prend l'avis de quelques notables. Ces conseillers prennent le nom d'attournés ; ils sont d'abord élus par les habitants assemblés sous la présidence du bailli, qui confirme leurs pouvoirs ; mais peu à peu la tutelle du bailli cesse de s'exercer, et les habitants jouissent des plus grandes libertés.

Chapitre II. *De l'Administration municipale.* — Les officiers municipaux s'appellent attournés ; ils sont habituellement au nombre de quatre, mais les habitants sont libres d'en augmenter ou d'en diminuer le nombre. Les attournés se renouvellent par moitié ; ils ont pour président le doyen d'âge. Les fonctions d'attournés sont obligatoires et rétribuées. Tous les habitants sont tenus de servir la ville à leur tour.

Les attournés sont responsables sur leur corps et sur leurs biens de l'exécution des ordres royaux pour la levée des gens de guerre et le paiement des tailles royales ; mais, en aucun cas, on ne voit le roi substituer des magistrats nommés par lui aux attournés élus par les habitants.

A côté des attournés se trouvent le dépensier, les conseillers ou avocats de la ville, le procureur de la ville, le clerc de la ville, le sergent des attournés et d'autres bas officiers. Tous sont élus par les habitants assemblés et reçoivent une indemnité.

Les assemblées sont convoquées par les attournés aussi souvent qu'ils le jugent à propos, sans qu'il y ait des sessions à dates fixes.

Tous les habitants, clercs ou laïques, ont le droit et le devoir de venir aux assemblées générales ; des amendes sont prononcées contre les absents ; les gens sans feu ni lieu sont seuls exclus ; cependant, les abstentions sont souvent très-nombreuses, et pour remédier à cet abus les habitants nomment une sorte de conseil municipal ; mais cet essai ne réussit pas et on revient à l'ancien système.

Pour éviter de réunir trop souvent les assemblées générales, les attournés convoquent fréquemment un certain nombre de notables, qu'ils choisissent comme ils veulent, et prennent avec eux des décisions sur les affaires les moins importantes ou sur celles qui exigent le secret.

La tutelle administrative n'existe pas ; les habitants, réunis en assemblée générale ou particulière, administrent la ville comme bon leur semble. Les officiers royaux assistent, il est vrai, à ces assemblées en leur qualité de principaux habitants et y exercent une grande influence; souvent même ils empiètent sur les droits des attournés. Mais les habitants sont toujours libres de ne pas suivre l'avis des gens du roi, qui n'essaient jamais d'imposer par la force leurs volontés.

Chapitre III. *Finances.* — Les communautés sont chargées de la perception de la taille. La taille est répartie par élections d'après le nombre des feux et la richesse du pays ; mais les recensements, faits à intervalles irréguliers, sont inexacts et la répartition est très-inégale.

En principe, les habitants qui, réunis en assemblée générale, nomment les répartiteurs et les collecteurs de la taille, doivent consentir l'impôt. Souvent ils ajournent le vote et demandent une diminution ; mais la royauté a facilement raison de leurs résistances, et en réalité ce consentement est de pure forme.

Établissement de la taille permanente. Les habitants de Senlis réclament contre le nombre de lances imposées sur l'élection ; les clercs et les prêtres se joignent aux laïques pour protester. Le roi charge le bailli de Senlis de faire une enquête sur la richesse de l'élection de Senlis et des élections voisines. Par suite de cette enquête on enlève à l'élection de Senlis plusieurs des lances dont elle était chargée, et on les reporte sur les élections de Meaux et de Soissons. Les habitants de ces élections intentent à ce sujet un procès aux habitants de Senlis.

Les communautés doivent pourvoir à l'entretien des gens d'armes, partie en argent, partie en nature, d'après un règlement arrêté à Meaux dans une assemblée des députés des bonnes villes du nord.

Les revenus ordinaires de la ville sont insignifiants ; elle doit pourvoir à ses dépenses en levant fréquemment des tailles sur les habitants ; ces tailles sont perçues sans l'approbation du roi ou de ses agents.

Tous les habitants doivent payer la taille ; seuls, les nobles vivant noblement sont exemptés. Les prêtres, vivant de l'autel, contribuent seulement aux dépenses militaires, dont ils paient en corps une partie ; mais les simples clercs paient la taille comme les laïques et ne sont pas imposés à part.

Les habitants assemblés nomment les répartiteurs et les collecteurs des tailles, et décident tout ce qui concerne l'assiette et la perception de l'impôt.

Le roi autorise assez souvent les habitants à lever à leur profit des

impôts indirects, tantôt une taxe sur les vins, tantôt un surimpôt sur le sel, ou leur abandonne une partie du produit des aides perçues dans la ville ; ces autorisations, absolument nécessaires, sont renouvelables.

Chapitre IV. *Guerre.* — La ville doit fournir pour l'armée les hommes que lui demande le roi ; mais elle ne semble pas astreinte à lever le nombre d'hommes fixé. Dans les circonstances graves, on fait une levée en masse. Les attournés établissent le rôle de tous les hommes en état de porter les armes, et le donnent au bailli qui contraint à partir tous ceux qui y sont portés. La ville doit équiper les archers ou arbalétriers qu'elle envoie à l'armée et les soudoyer pendant tout le temps qu'ils sont absents de la ville.

Quand les francs-archers sont institués, en 1448, la ville est également tenue de les habiller et de les entretenir.

La défense locale est dirigée par un capitaine nommé par le roi et payé par la ville. On ne peut mettre dans la ville de garnisons sans le consentement des habitants qui sont tenus de les entretenir.

La milice urbaine est commandée par des quarteniers, élus par les habitants en assemblée générale ; ils ont sous leurs ordres des cinquanteniers et des dizainiers. Les clercs et les prêtres sont, comme les laïques, inscrits sur les rôles du guet et doivent servir à leur tour.

La ville est propriétaire des fortifications, mais elle est tenue de les entretenir ; elle est aussi chargée de pourvoir à l'armement de la place ainsi qu'à toutes les dépenses militaires.

Jules Flammermont.

UN BAIL DE L'ANCIEN PARLOIR AUX BOURGEOIS EN 1406.

Le registre des Archives nationales KK 495[3], formé d'un fragment de cartulaire de la ville de Paris écrit vers la fin du xve siècle, contient entre autres pièces curieuses un document relatif à l'ancien Parloir aux Bourgeois de Paris, situé près du grand Châtelet[1]. Abandonné depuis 1357 par l'administration municipale qui s'était transportée à la maison aux Piliers de la place de Grève, l'ancien Parloir aux Bourgeois était loué à des particuliers. La pièce que nous publions fait connaître les redevances bizarres qu'en tirait la ville au commencement du xve siècle.

Dans ses recherches sur l'Hôtel de Ville de Paris, M. Leroux de Lincy

---

1. Archives nationales KK 495[3], f° LXVI v°.

avait donné l'analyse d'un bail à peu près semblable pour l'année 1424[1]; il nous a semblé cependant que le texte entier d'un acte de cette nature n'était pas dépourvu d'intérêt.

Fernand Bournon.

« A tous ceuls qui ces lettres verront, Charles Culdoe, etc., et garde pour le dit seigneur de la prevosté des marchans de la ville de Paris et commis à recevoir les rentes et revenues du Parlouer aux bourgois d'icelle ville, salut. Savoir faisons que nous, pour et ou nom de la dicte ville avons baillé et delivré, baillons et delivrons par ces presantes à Jehan le Fevre et à Bourgot, sa femme, chappelliers du roy nostre dit seigneur, la vie durant du dit Jehan seulement, la maison ainsi comme de present elle se comporte, appellée le Parlouer aux Bourgois de la dicte ville de Paris, assise entre le Chastellet et l'eglise Saint Lieffroy, à Paris, etc., parmi seze livres de rente annuelle, sortis sans nature de deniers previllegiez, et douze dousaines de chappeaulx appellez bourrelez de fleurs et six boucquez, c'est assavoir quatre dousaines de chappeaulx de margolaine, trois dousaines de rommarin et cinq dousaines de pervenche, tous bourreletz papillotez d'or, et les six boucquetz de rozes, que les diz Jehan et Bourgot, sa dicte femme, et chascun d'eulx pour le tout seront tenus rendre et paier pour tous devoirs comme pour les propres debtes du roy nostre sire, chascun an durant ledit viage seulement, en la recepte des dictes rentes et revenues ou dit Parlouer aux Bourgois de la dicte ville de Paris, c'est assavoir les dictes seze livres parisis egalement par les quatre termes à Paris acoustumez, — c'est assavoir : Saint-Jehan, Saint-Remy, Noel et Pasques, — à chascun d'iceulx termes par egal porcion à commencier à paier pour le premier terme à la ditte Saint-Jehan Baptiste, à commencer aussi à paier pour le premier paiement la veille d'icelle mesme feste prouchainement venant; et parmy ce aussi qu'ilz et chascun d'eulx soient tenus de soustenir et maintenir bien et loyalment, durant le dit viage, à leurs coustz et despens la dicte maison et lieu en bon et souffisant estat de repparacions, soustenemens et autres necessitez en tel cas acoustumez selon les usages de Paris, et la laisser en tel et si bon point que dit est, etc.

---

1. Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris* (Paris, Dumoulin, 1846, in-4°), page 5 : « D'après le compte des recettes particulières de l'Hôtel de Ville, daté de l'année 1424, cette maison était louée à Jehan Lefèvre, garçon boucher, onze livres parisis pour chaque année. Jehan Lefèvre étant mort, Jacquillot, sa veuve, consentit à faire un nouveau bail au prix de seize livres parisis, payables « aux quatre termes à Paris accoustumez, avecques VIII douzaines de chappeaux et six bouquets, c'est assavoir demie douzaine de chappeaulx de roses vermeilles et six boucquès de mesme pource icy pour les termes de Saint Jehan, de Saint Remy, Noel 1423, et Pasques 1424. »

Si donnons en mandement, etc.
En tesmoing de ce, etc.
Fait le samedi xxiie jour de may l'an mil cccc et six.
Ainsi signé : Culdoe. »

L'HOTEL D'ANLEZY,

PRÉCÉDEMMENT DE MONTPEROUX.

Rue du Pot-de-Fer St-Germain, à Paris.

Dans un modèle de procuration dressé pour une constitution de rente faite au profit de la Charité de la paroisse de St-Antoine de Compiègne, par suite de l'exécution du testament d'Hersan, en 1737, on trouve les indications suivantes sur l'hôtel d'Anlezy.

« La constitution de rente au denier vingt de la somme de quatorze « mille livres est faite par la Charité de St-Antoine à messire Jean- « François Marquis de Creil, chevalier, seigneur et baron de Berville, « Etalleville, Guineville, seigneur de Chevreville, Chamaux, Nancré, « Arconville, Montbarrois, Bezeaux, Courcelles et autres lieux, lieu- « tenant général des armées du Roy, commandeur de St Louis, capi- « taine-lieutenant des grenadiers à cheval, et à dame Emilie de « Mailly du Breuil, son épouse, demeurant en leur hôtel, à Paris, rue « de Richelieu. Ils affectent et hypothèquent solidairement par privi- « lège, pour la sûreté de cette rente, le fonds et propriété de trois « maisons se joignantes et scizes rue Pot-de-fer, faubourg Saint Ger- « main, appellées à présent l'Hostel d'Anlezy, et cy-devant l'Hostel « de Montperoux, que lesdits seigneur et dame ont acquis de mon- « sieur le comte d'Anlezy, par contrat passé devant M^res Brelet, « Delagrange et son confrère, notaires à Paris, le 1er du présent « mois de décembre, moyennant cent mil livres, sur lesquelles ils « ont payé lors 25,000 livres; lesquelles sont louées sept à huict « mille livres..... »

(Brouillon d'acte. Papiers de l'abbé Augé. Bibliothèque de Compiègne; liasse St-Antoine.)

Cte de Marsy.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux. 1878. In-18 de 216 p. Meaux, Blondel.

— Balard. — Notice sur le service des inhumations, pompes funèbres et cimetières de la ville de Paris; par Balard, ancien ordonnateur. In-8° de 16 p. Toulouse, Vialelle.

— Congrès de Senlis. Compte-rendu sommaire. In-8° de 23 p. Tours, impr. Bouserez.

Ce compte-rendu, extrait du *Bulletin monumental* (1877, n° 4), n'est pas signé; mais il est dû, nous dit-on, à M. J. de Laurière.

— Delalain (Édouard). — Le siége de Paris (du 18 sept. 1870 au 28 janvier 1871), journal historique et anecdotique. In-8° de 232 p. Paris, Lefort.

— Devergie (A.). — Notions générales sur la Morgue de Paris, sa description, son service, son système hygiénique; de l'autopsie judiciaire comparée à l'autopsie pathologique. In-8° de 24 p. Paris, Malteste.

Extrait de l'*Union médicale*. 1877.

— Dumont et Doat — Étude pratique sur la distribution des eaux de Seine dans les communes de Suresnes, Courbevoie, Asnières, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Rueil. In-8° de 40 p. et 2 pl. Paris, Lemoine.

— Fagniez (Gustave). — Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle. (33e fascicule de la *Bibliothèque de l'école des hautes études*.) In-8° de x-426 pages.

Nous n'avons pas besoin de signaler à nos lecteurs l'intérêt que présente pour l'histoire parisienne le sujet traité par notre confrère, mais nous tenons à leur dire qu'en lisant le livre de M. Fagniez, leur attente ne sera pas déçue. M. Fagniez a divisé son ouvrage en deux parties. Dans la première, il étudie « l'organisation civile, religieuse et économique de la classe industrielle. » Selon lui, les corporations du moyen-âge ont pour origine le groupement d'artisans sur les domaines d'un seigneur, tels que nous le voyons exister aux époques mérovingienne et carolingienne. C'est au XIIe siècle qu'il rencontre pour la première fois les corporations parisiennes; mais les renseignements sur elles n'abondent que pour l'époque où Etienne Boileau a recueilli leurs statuts dans ce fameux *Livre des Métiers*, dont le service des travaux historiques de la ville de Paris annonce depuis longtemps une édition nouvelle qui sera excellente, si l'on en juge par ce qu'elle a déjà coûté. D'après les rôles des tailles de 1292 et de 1300, M. Fagniez a essayé une statistique de la classe industrielle et des métiers parisiens. L'organisation de la corporation et celle des confréries d'artisans, le rôle politique et la vie publique des corps de métiers, les conditions respectives des apprentis, des ouvriers et des patrons, enfin les attributions des gardes-jurés et le fonctionnement de la juridiction industrielle complètent cette première partie, dont les sources sont, outre les statuts des métiers et les ordonnances des rois de France déjà connus, un grand nombre de documents inédits provenant pour la plupart des archives du Châtelet. A cette première partie, si intéressante qu'elle soit, nous préférerons encore la seconde qui se compose d'un certain nombre de monographies d'industries spéciales : la meunerie et la boulangerie, la boucherie, le bâtiment, les industries textiles

et celles du vêtement, l'orfévrerie et les arts qui s'y rattachent. L'auteur a étudié avec soin les questions relatives aux approvisionnements de Paris en céréales et en bestiaux, la fabrication du pain, et jusqu'à la manière de dépecer les animaux de boucherie. Il faut remarquer surtout ses tentatives souvent couronnées de succès pour interpréter les prescriptions des statuts relatives aux industries textiles, reconstituer avec leur aide l'ancien outillage et retrouver les anciens procédés de fabrication. Il a tenté la même chose avec plus de bonheur encore en ce qui touche l'orfévrerie, mais cette fois il avait pour le guider non plus seulement des dispositions de règlements où les termes spéciaux n'ont aucune explication, mais un véritable manuel d'artisan, le traité bien connu du moine Théophile. Théophile, il est vrai, n'était pas parisien et vivait au XIIe siècle. Faut-il pour cela blâmer M. Fagniez de l'avoir étudié à propos de l'orfévrerie de Paris et d'avoir saisi une occasion d'interpréter avec sagacité quelques-uns de ses chapitres les plus intéressants et les plus difficiles?

Soixante et une pièces justificatives inédites, publiées avec un soin extrême et toutes intéressantes, complètent ce volume, qui est terminé par une table alphabétique qui est en même temps un glossaire. On pourrait reprocher à cette table de n'être point assez complète : je note en passant l'omission du mot *arçon*, quoique l'explication de la forme et l'usage de cet instrument tienne la moitié de la page 219; celle du mot *peigne*, dont l'exposition de l'emploi dans la draperie tient l'autre moitié de la même page.

Le style de l'ouvrage a pour grandes qualités une concision et une précision qui ne sont pas toujours exemptes d'une certaine sécheresse.

A. Giry.

— Feuardent (de). — Histoire d'Auteuil depuis son origine jusqu'à nos jours. In-8° de x-252 p. et 7 pl. Paris, Roussel.

— Gaillard. — La Tour de Jean-Sans-Peur. In-18 jésus de 197 p. Paris, Dentu.

— Gautier. — Le cicerone. Guide-agenda 1877. Recueil général de renseignements pratiques et indispensables concernant Paris, Versailles et leurs environs. In-18 de 522 p. Paris, Robert et Buhl.

— Girard-Vezenobre (Mme de). — Environs de Saint-Germain en Laye. Notice historique sur les terres de la Borde et de Montdidier (1489-1780). In-8° de 24 p. Paris, Ghio.

— Godefroy. — Notes d'un volontaire au siége de Paris (1870-1871). In-8° de 163 p. Tours, Ribaudeau et Chevalier.

— Guiffrey. — Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, auteur de la tapisserie de l'Apocalypse d'Angers. In-8° de 27 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley.

Extrait des mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. XXXVIII.

— Guilhermy (de). — Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe; recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, conseiller référendaire à la Cour des comptes. T. III. Ancien diocèse de Paris. In-4° de 768 p. Paris. Impr. nat.

Collection des documents inédits. 3e série. Archéologie.

— Guimard. — Les fortifications de Paris et les armes nouvelles. In-12 de 30 p. Nantes, Mazeau.

— Imbert. — A travers Paris inconnu. In-18 de 297 p. Paris, Decaon.

— La Bibliothèque nationale en 1876. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique. In-8° de 70 p. Paris, Champion.

— Madden. — Lettres d'un bibliographe, 5e série, suivies d'un essai sur l'origine de l'imprimerie de Paris. 1878. Grand in-8°, avec atlas in-4°, de 7 planches.

— Nouveau (le) Paris en 1877 limité par l'enceinte fortifiée. Dictionnaire des rues, places, etc. Édition corrigée et augmentée des dénominations décrétées de 1846 à 1877. In-18 de 78 p. Paris, Bernardin-Béchet.

— Paris-Guide. Exposition universelle internationale. Catalogue des exposants. Manuel des visiteurs. In-18 jésus de 460 p. Paris, Richard.

— Picot (Georges). — Le Parlement de Paris sous Charles VIII. Les débuts du règne; le procès criminel d'Olivier Le Dain. Mémoires lus à l'Académie des Sciences morales et politiques. 1876-1877. In-8° de 97 p. Paris, Picard.

— Regnault (A.). — Études historiques et morales sur les prisons du département de la Seine et de la ville de Londres. In-18 de 422 p. Paris, Guillaumin.

— Une association d'imprimeurs et libraires de Paris réfugiés à Tours au xvie siècle. — Jamet Mettayer, Marc Orry, Claude de Monstr'œil, Jehan Richer, Mathieu Guillemot, Sébastien du Molin, Georges Drobet, Abel Langelier. Tours, 1877. Gr. in-8°.

— Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et par terre. Introduction et douze eaux-fortes par Jules Adeline. In-8°. Rouen, 1878.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Oise.

L'Écho de l'Oise. — Compiègne.

Procès-verbal de la séance de la Société historique de Compiègne du 18 janvier. Allocution prononcée par M. Bottier, président. — 23 janvier 1877.

Le Congrès archéologique de Senlis. — 26 janvier.

La choule à Bienville. — 16 février.

La *choule* est un jeu d'adresse encore en usage dans une partie des communes de l'arrondissement, et qu'accompagnent de nombreux divertissements.

La bibliothèque de Compiègne pendant l'année 1876. — 16 février.

Dons et acquisitions s'élevant à 451 volumes environ.

Séance de février de la Société historique. — 27 février.

Le congrès archéologique de Senlis à Compiègne. — 8 et 12 juin.

Séance de juin de la Société historique. — 26 juin.

A. de Marsy. — Excursion de la Société historique à Ourscamp et à Noyon. — 3 août.

Roger de Magnienville. — Thourotte, le Saussoy, la ferme de la Vérue, Pimprez, Dreslincourt; excursion de la Société historique de Compiègne. — 3 août.

Jean Darche (de Chevrières). — Le cardinal Pierre d'Ailly. — 5 octobre.

Cet article, extrait de la *Mosaïque*, reproduit également dans le *Progrès de l'Oise*, a donné lieu à une note rectificative de M. de Marsy lue à la Société historique, séance de novembre.

Séance de novembre de la Société historique. — 20 novembre.

L'abbé V. Lecot. — La rue Saint-Accroupy, travail lu à la Société historique. — 20 novembre.

La désignation de Saint-Accroupy est une altération du vocable de saint Eutrope, dont le culte a été assez répandu dans le département de l'Oise. La rue Saint-Accroupy se dirige vers le lieu où se faisaient autrefois les exécutions, ce qui confirme une fois de plus l'opinion du Père Cahier, suivant lequel saint Eutrope aurait été généralement invoqué en faveur des suppliciés.

Séance de décembre de la Société historique. — 26 décembre.

L'Exposition de Compiègne. — Compiègne.

Ce journal, dont la collection complète se compose de trente numéros parus en juin, juillet et août 1877, renferme de nombreux articles sur les monuments de Compiègne, articles de seconde main pour la plupart et qui ne fournissent aucun renseignement nouveau.

Le Progrès de l'Oise. — Compiègne.

Ce journal a publié les procès-verbaux des séances de la Société historique de Compiègne aux dates du 24 janvier, 24 février, 4 août, 21 novembre 1877.

A. Sorel. — Les communes et la royauté, par Ch. Desmaze. — 14 février.

Reproduction d'un article bibliographique du *Droit*, 9 février. — Le *Progrès de l'Oise* avait déjà donné, le 27 janvier, un article sur le livre de M. Desmaze.

Le *Progrès de l'Oise* a publié, le 6 décembre, à l'occasion des nombreux travaux qu'on effectue au collége de Compiègne, une longue note sur l'histoire de cet établissement depuis 1542.

Cte de Marsy.

Seine-et-Oise.

L'Écho pontoisien, 20e année. — Pontoise.

H. Le Charpentier. — Manuscrits de Noël Vouland. — N°s 1, 10, 11, 14 et 16.

La publication de récits épisodiques sur la période de la Ligue, extraits de ces manuscrits par un collaborateur anonyme de l'*Echo pontoisien*, a donné lieu à une polémique entre ce rédacteur et MM. Henri Le Charpentier et Bonnejoy. Ce dernier, auteur d'une histoire de Chars, est venu soulever des objections sérieuses contre certaines allégations du mémorialiste vexinois. De son côté, M. Le Charpentier, ayant dû étudier la question dans tous ses détails pour la préparation de son ouvrage sur *la Ligue à Pontoise,* a présenté le résumé des assertions des chroniqueurs contemporains dans un travail intitulé : *Recherches sur l'itinéraire de Henri IV* pendant la campagne d'été de 1591 (*Echo pontoisien* du 5 avril 1877). Dans cet article, qui a les proportions d'un véritable mémoire, M. Le Charpentier, soumettant à un rigoureux contrôle chacun des dires de Noël Vouland, en a démontré la complète inexactitude. Tous les doutes qui pouvaient rester dans l'esprit des lecteurs ont été levés d'ailleurs par les citations que l'abréviateur anonyme a données de ses manuscrits. Il en résulte la preuve, manifeste pour quiconque est au courant du style et de la grammaire du XVIe siècle, que ces documents sont apocryphes, à moins qu'ils n'aient été transcrits avec beaucoup d'infidélités et d'incorrections, hypothèse qui ne permettrait pas davantage d'attribuer une valeur quelconque aux récits puisés à de telles sources.

J. Depoin. — J.-B. Santerre, peintre, sa vie et son œuvre. — N° 4.

M. Depoin a esquissé, dans cet article, la vie du peintre Santerre, né à Magny le 1er janvier 1658, mort au Louvre le 21 décembre 1717, d'après la notice consacrée à cet artiste par M. Potiquet, lauréat de l'Institut.

Une fondation du XVIe siècle au collége de Pontoise. — N° 15.

Une plaque de fondation, provenant d'une ancienne église de Pontoise, et retrouvée dans les substructions d'une maison, établit d'une manière formelle l'existence de la rétribution scolaire dans le collége de la ville, en 1596. Le règlement primitif de cet établissement, fait en 1564, ne faisait aucune mention de ces redevances, qui se payaient mensuellement non à la caisse du collége, mais aux *régents,* c'est-à-dire aux professeurs de l'enfant. On s'explique ainsi comment le personnel enseignant pouvait se recruter, quoique la ville lui offrît un traitement fixe extrêmement faible. Le principal, plus favorisé que les régents, n'avait en 1633 que 550 livres par an, plus, il est vrai, le logement et le jardin; mais cette somme représentait à peine le revenu d'une prébende au chapitre de Saint-Mellon de Pontoise, et les chanoines de cette collégiale avaient tous à cette époque un ou plusieurs bénéfices, ressource dont le principal était privé par la nature même de ses fonctions.

L'Écho des cercles sténographiques, 2e année. — Pontoise.

J. Depoin. — Une page d'histoire locale. La peste à Pontoise. — Nos 9, 11 et 12, partie littéraire.

Après avoir rappelé les plus anciennes apparitions du fléau et cité les exemples de dévouement que donnèrent au XVIe siècle les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, l'auteur étudie les phases de la lutte qui s'engagea entre ces mêmes religieuses et la municipalité, de 1623 à 1635, à l'occasion de la peste. Il fallut une première fois recourir à la force armée pour faire ouvrir l'hôpital aux pestiférés. Plus tard, les dames abandonnèrent à la ville une propriété *extra-muros* pour les recevoir. Une dernière et très-cruelle épidémie enleva, en 1638, douze

cents habitants; elle prit fin à la suite d'un vœu solennel auquel les Pontoisiens sont encore fidèles de nos jours.

J. Depoin.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome V (2e série). — Soissons, 1875. In-8° de 333 pages.

Délibération de la municipalité de Saint-Aubin, canton de Coucy, qui change le nom de la commune en celui de Francœur-la-Barrière (16 nivôse an II), p. 13-14.

Vue de la rue de la Bannière, à Soissons, croquis de Justin Ouvrié, reproduit par la lithographie.

Cette reproduction est accompagnée d'une note; p. 86-88.

Le plan ancien de la ville de Soissons, reproduit d'après la planche originale qui a servi pour le tome Ier de l'*Histoire de Soissons*, de Dormay, p. 88.

La planche a été récemment acquise par la Municipalité de Soissons pour le Musée de la ville.

Planche représentant une pierre sculptée du XVIe siècle, faisant partie d'une maison de la rue de la Bannière, p. 87.

Cette pierre porte d'un côté des lettres enlacées formant chiffre et surmontées d'un écusson; de l'autre, un chat ayant les pattes liées. C'est sans doute à ce chat que la rue de la Bannière devait son ancien nom de rue du Chat-Lié.

Michaux. — Essai historique sur la forêt de Retz, p. 92-136.

Le mémoire de M. Michaux est accompagné d'une planche.

Piette. — Le régiment de Vervins, p. 139-178.

Le régiment, dont la levée fut confiée le 24 janvier 1632 à Claude-Roger de Comminges, marquis de Vervins, fut licencié en décembre 1658, peu de mois avant le traité des Pyrénées. M. Piette le suit dans toutes les guerres où on le vit engagé.

Collet. — Épisodes de la Révolution, p. 181-219.

Ce travail, rédigé à l'aide de documents extraits des archives locales, se compose de trois parties :

I. Suppression des symboles et costumes religieux.

II. Les dernières bénédictines de Braine.

III. Deux émigrés du village de Tannières. Les deux émigrés ou prétendus tels, qui font l'objet de cette notice, sont L.-Th.-B. d'Hédouville et J.-E. Canelle de la Lobbe, son épouse.

Piette. — Communication d'une pièce constatant la réclusion de Saint-Just chez les Picpus de Vailly, p. 219-233.

Michaux. — Convention passée entre l'évêque de Soissons, Simon Legras, et un boucher de la ville, pour les fournitures de sa maison (15 octobre 1621), p. 227-228.

De la Prairie. — Notes concernant la maison de la rue Richebourg, n° 18, à Soissons, p. 231-239.

On trouvera ici plusieurs indications utiles pour la topographie ancienne de Soissons; les premières, par la date, se rapportent à l'année 1488. Les titres de propriété consultés par l'auteur mentionnent plusieurs membres d'une famille Poussin, dont l'un, Jean Poussin, remplissait les fonctions d'élu, à Soissons, en 1488; c'est très-vraisemblablement à cette famille qu'appartenait Nicolas Poussin, le fameux peintre, fils, dit-on, d'un gentilhomme soissonnais.

De la Prairie. — Excursion de la Société du 11 juin 1875, p. 244-246.

Cette excursion, faite de concert avec la Société historique de Compiègne, avait pour but Vic-sur-Aisne, Berny-Rivière, Confrécourt et Saint-Christophe.

Choron. — Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, p. 250-315.

Chapitre Ier. — Avant Charlemagne.

Le début de ce chapitre a été publié dans un des volumes antérieurs (t. XX de la 1re série du Bulletin).

Chap. II. — Du milieu du VIIIe siècle au XIIe siècle.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. XIV, travaux de juillet 1875 à juillet 1876. Saint-Quentin, 1877. In-8° de 560 pages.

E. de Barthélemy. — Histoire des comtes de Soissons, p. 120-261.

Cette étude, l'auteur le dit lui-même au début, comprend la biographie de tous les personnages qui ont porté, dans notre histoire, le titre de « comte de Soissons », depuis le Xe siècle jusqu'à la Révolution.

Cte de Marsy. — La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, p. 457-472.

Publication, par extraits, de comptes de la ville de Compiègne, de 1556 à 1559, pour la « despence faicte de l'année Vc cinquante sept et autres « années suyvans en frais pour le revers de la guerre advenue au pays « de Vermandois, paroisse des villes de Saint-Quentin, Chaulny, Ham, « le Castelet et Noion. »

Oise.

Comité archéologique et historique de Noyon. — Comptes-rendus et mémoires lus aux séances. Tome V, 1re partie. Noyon, 1876. In-8° de 268 pages et planches.

L'abbé Eug. Müller. — Antiphonaire du Mont-Renaud, p. 5 à 60, avec 4 planches et fac-simile.

Nous ne pouvons mieux résumer ce travail, qu'en reproduisant ici l'appréciation de M. Chabouillet, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, en suite de la lecture faite par son auteur à l'une des solennités annuelles de la Sorbonne : « M. l'abbé « Müller, qui a trouvé cet antiphonaire dans la bibliothèque de M. de « Boullancy, au château du Mont-Renaud, dans les environs de Noyon, « en a fait une description détaillée, dont il a lu la plus grande partie. « Ce manuscrit qui, selon l'abbé Müller, date du IXe siècle, est enrichi

« de lettres historiées et comprend environ 300 pages de neumes, dont « ce savant ecclésiastique a donné des spécimens. Par une série d'in- « génieuses observations, M. l'abbé Müller a démontré que ce précieux « manuscrit n'était pas venu échouer par hasard dans le Noyonnais, « mais qu'il y était né, ou tout au moins avait été exécuté pour l'usage « d'un monastère de la contrée. En effet, M. l'abbé Müller fait remar- « quer que plusieurs saints particulièrement révérés dans le Noyon- « nais ont leurs offices propres dans le manuscrit du Mont-Renaud. »

Notice historique sur Ribécourt, p. 60-195.

Voici la table des divisions et des subdivisions de ce travail, qui contient un grand nombre de faits nouveaux :

Chap. Ier. — Le Noyonnais. — La paroisse de Pimprez.

Chap. II. — Ribécourt. — Le Saussoy. — La Petite Court. — Jeaucourt.

Chap. III. – La paroisse de Ribécourt. — § I. Etat-civil. La compagnie des chevaliers de l'arc de Ribécourt. — § II. Etat politique. Seigneurie de Ribécourt. Le fief Cornuel. Seigneurie de Marly. Fief du Saussoy. Chapitre de Noyon. — § III. Etat judiciaire, fiscal, etc. — § IV. Etat religieux.

Chap. IV. — La Folie.

Chap. V. — La commune de Ribécourt.

Chap. VI. — Annales.

Ch. Bréard. — Les Vrevin, lieutenants-généraux du bailliage de Chauny, p. 196-206.

Cette notice concerne Joram Vrevin, lieutenant-général au bailliage de Chauny, de 1590 à 1636, et son second fils, Louis Vrevin, le commentateur de la Coutume de Chauny, qui lui succéda dans cette charge, et mourut en 1647.

Th. Carlet. — Examen de l'opinion de M. Walckenaer sur la position d'*Augustomagus* et de *Litanobriga*, p. 207-220.

Walckenaer plaçait *Augustomagus* à Verberie, et *Litanobriga* à Pont-Sainte-Maxence; mais l'auteur n'adopte après vérification, et en l'appuyant de nouveaux arguments, que la première partie de cette thèse. Pour le nouveau venu, *Litanobriga* devrait être retrouvé dans un site marécageux, à Saint-Martin-de-Longueau. Nous ne saurions adopter ni l'une ni l'autre de ces attributions, et nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de protester contre le sens ordinairement attribué au nom *Litanobriga : Briga* serait une variante de *briva*, pont, et M. Carlet (p. 218) traduit même *Litanobriga* par « pont de bateaux ». Les celtistes sont cependant tous d'accord aujourd'hui pour distinguer *briva* et *briga* et reconnaissent dans ce dernier mot l'équivalent gaulois de l'allemand *berg*, « montagne »; quant au mot *litan*, il persiste dans tous les dialectes néo-celtiques sous les formes *llydan* (gallois), *ledan* (cornique et armoricain), *leathan* (écossais et irlandais), *lhean* (manx), aux sens de « large », « vaste ». Ainsi *Litanobriga* est un nom de lieu analogue, comme signification, à Mémont (*Magnus mons*) et à Grandmont (*Grandis mons*).

J. Poissonnier. — Commenchon (L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine. L'église paroissiale, ses pierres tombales. La fontaine Saint-Fiacre), p. 247-254.

L'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, au territoire de Commenchon, a été fondée vers le milieu du XIIe siècle.

Th. Carlet. — Jean de Noion, p. 254-259.

L'auteur de cette courte note croit pouvoir identifier Jean de Noion, qui, selon Villehardouin, accompagna le comte Baudouin de Flandre à la quatrième croisade, et mourut en 1204 à Serrhès, avec un chanoine de Saint-Quentin, désigné dans un acte latin de 1199 sous le nom de *Joannes Noviomensis.*

Th. Carlet. — Notes sur l'abbé Carlier et sur M. Hourdé, p. 260-266.

M. Carlet publie ici l'acte de baptême et l'acte d'inhumation de l'abbé Carlier, auteur de l'*Histoire du duché de Valois,* né le 7 septembre 1725 à Verberie, où il mourut le 25 avril 1787. Hourdé, c'est le nom du curé de Verberie qui présida à l'inhumation de Carlier, périt le 27 juin 1794, sur l'échafaud révolutionnaire.

Ch. Bréard. — Mort de Mgr de Broglie, évêque de Noyon, p. 267-268.

M. Bréard a publié sous ce titre une lettre en date du 20 septembre 1777, par laquelle le maréchal de Broglie annonce la mort de l'évêque de Noyon, son frère, à l'évêque d'Autun.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série. Tome II, année 1876. Senlis, 1877, xxviii-lxxxix-91 pages.

Comptes-rendus, p. vij-lxxviij.

Arm. Vattier. — Excursion archéologique à Barbery, Rully, Huleux, Néry, la vallée d'Autonne et Crépy, p. lxxix-lxxxix.

J. Flammermont. — Etymologie de Senlis, p. 3-5.

On prouve dans cet article que le nom moderne de Senlis dérive régulièrement du type latin *Silvanectis,* par les intermédiaires *Silnectis* = *Selnectis*, *Sinlectis* = *Senlectis,* et *Senleiz.*

J. Flammermont. — Sur la date du soulèvement des Jacques et de l'attaque de la ville de Senlis par les nobles, p. 7-10.

M. Flammermont défend contre M. Siméon Luce, en s'aidant de documents diplomatiques, la date du 28 mai 1358 que les *Grandes Chroniques* assignent au commencement de la Jacquerie. Le savant éditeur de Froissart avait substitué à cette date celle du 21 mai.

Dupuis et Flammermont. — Recherches sur la date et l'enceinte de Senlis, dite la Cité, p. 11-18.

Les auteurs de cette note font remonter au iiie siècle l'origine de l'enceinte de la cité, que M. Jules Quicherat ne voulait placer qu'au ixe siècle seulement.

L. Caudel. — Voie romaine de Senlis à Meaux (*iter Fixtuinum*), 2e partie, p. 19-23.

L. Caudel. — Voie gallo-romaine de Meaux à Montdidier par Nanteuil, p. 25-27.

Les principaux points desservis par cette voie antique sont : Meaux, Nanteuil-le-Haudouin, Rully, Reims, Estrées-Saint-Denis, Tricot et Montdidier.

L. Caudel. — Voies romaines de Crépy à Château-Thierry, de la Ferté-Milan à Raray par Crépy, de Pont-Sainte-Maxence à Baron et Meaux par Montépilloy, p. 29-33.

J. Flammermont. — Recherches sur les sources de l'histoire de l'abbaye de Chaalis, p. 35-38.

Hayaux du Tilly. — Examen des localités où MM. Millescamps, Hahn et de Caix de Saint-Aymour placent Litanobriga en face de Morancy, sur la rive gauche de l'Oise, p. 39-44.

Sur le sens du mot *Litanobriga*, méconnu des érudits senlisiens, voyez plus haut, p. 188.

Hayaux du Tilly. — Chemin vert derrière Morancy, p. 45-47.

Hayaux du Tilly. — Exploration du lit de l'Oise pendant les basses eaux au bas de Morancy, p. 49-51.

Cette note se rattache encore à la question de l'emplacement de *Litanobriga.*

G. Millescamps. — Les monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise), constructions contemporaines de l'âge de la pierre taillée, p. 53-60.

Dr Millet. — Découverte d'un cimetière mérovingien à Nanteuil-le-Haudouin, p. 61-70.

E. Dupuis. — Excursion de la Société historique de Compiègne à Royaumont, p. 71-74.

P. de Maindreville. — Les orgues de la cathédrale de Senlis, p. 75-86.

Cette notice est suivie d'un compte-rendu de l'inauguration de l'orgue de la cathédrale de Senlis, le 22 décembre 1875, et elle est accompagnée d'une planche représentant cet instrument.

Auguste Longnon.

ERRATA.

Page 36, ligne 12 du bas, au lieu de : Simon, lisez : Aymon.

Page 39, lignes 5 à 8, lire en quatre vers :

Densus, dives, emax, fervet, suspirat, abundat
Navigiis, opibus, mercibus innumeris.
Navigiis fervet, opibus suspirat, abundat
Mercibus : ecce parem non habet iste locus.

Page 39, ligne 14 du bas, supprimez : (*sic*); et ponctuer : impedientem te, si difficilis est ad solvendum, potius et ocius nempe funiculum.

Page 43, ligne 10, au lieu de : Corbeil, lisez : Corbie.

Page 101, ligne 17, au lieu de : Musée des Ternes, lisez : Musée des Thermes.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1877.

Règlement de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 1
Liste des membres au 1er janvier 1877 3
Liste des membres du Conseil d'administration 20
Composition du Bureau et des Comités 20
Compte-rendu des séances . . 23, 25, 33, 34, 65, 75, 97, 100, 161, 162
Bibliographie 32, 62, 89, 156, 180
— Recueils périodiques de Paris. 92
— Périodiques étrangers. 95
— Journaux de Paris 96
— Journaux de l'Ile-de-France 183
— Sociétés savantes de l'Ile-de-France. 186

COMMUNICATIONS.

De M. Guilhermy, au sujet d'une statue de la Vierge provenant de la Sainte-Chapelle. 24
De M. A. Dufour, sur l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil. 24
De MM. Mareuse et Vacquer, sur la butte des Moulins. 25
De M. de Villefosse, sur la découverte d'un sarcophage de pierre au territoire de Saint-Brice, près Montmorency 26
De M. Vacquer, sur les fouilles de Paris 26
De M. Leguay, sur des fragments de verre mérovingien trouvés à Saint-Maur-des-Fossés 27
De M. L. Delisle, sur un acte renfermant le nom du curé de Saint-Christophe, de Paris, en 1392 35
De M. Vacquer, sur la découverte faite à Saint-Marcel d'un sarcophage mérovingien taillé dans un monument du règne de Maximin Daza. 74
De M. Léopold Hugo, sur une lampe antique en bronze trouvée à Paris et conservée au *British Museum* 76
De M. de Boislisle, relativement à l'hôtel de Saint-Simon. . 77, 97, 100
De M. R. Boulenger, sur la tour et la fontaine du Vert-Bois . . 98
De M. le comte Léopold Hugo, au sujet d'une inscription gauloise conservée au musée des Thermes 101
De M. Vacquer, sur les fouilles de l'Hôtel-Dieu 102
De M. de Guilhermy, sur un dernier vestige, aujourd'hui disparu, de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs 163

VARIÉTÉS.

La vallée de Joie à Paris, par M. Alf. Bonnardot 27
Un vol commis au préjudice de J.-J. Rousseau le 25 décembre 1751, par M. A. Longnon 29
La sépulture de Bouchard Ier, comte de Corbeil, à Saint-Maur-des-Fossés, par M. Louis Leguay. 36
Description de Paris vers 1175, par Guy de Bazoches; texte publié par M. Elie Berger 38
Paris-Guide et les rois faux-monnayeurs, par M. F. de Saulcy. . 40
Documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en mai 1418, communiqués et annotés par M. Joseph Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or. 47
La croix Gastine, par M. J.-Romain Boulenger 53
De l'église où fut baptisé Charles V, par M. Fernand Bournon . . 78
Les gouverneurs de l'horloge du Palais, par M. Alf. Bonnardot . 80
Un document inédit relatif à un épisode de l'histoire de la Fronde à Paris, publié par M. Ph. Tamizey de Larroque 82
Un document sur la famille de la Bruyère, par M. Henri Lot . . 82
Aperçu des dépenses du Corps législatif pendant l'an IX, document communiqué par M. F. Rocquain. 87
La *civitas Parisiorum*, d'après Grégoire de Tours, par M. Aug. Longnon 102
Les îles du fief de Saint-Germain et la question des cimetières au XVIe siècle, par M. L.-M. Tisserand 112
Les seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency, par M. Joseph Depoin. 132
L'approvisionnement de Paris sous Louis XII. Difficultés au sujet d'acquisitions de blé faites à Noyon, au détriment des habitants de Compiègne et des environs (1501-1503), par M. le comte de Marsy. 138
Un enterrement à Paris en 1697, par M. Ferdinand de Lasteyrie. 146
Note sur l'hôtel de Saint-Simon, par M. A. de Boislisle 150
Mandement de Sully, grand-voyer de France, pour le déplacement du jeu des arbalétriers de Paris, document communiqué par M. Th. Lhuillier 151
Une histoire du VIIIe arrondissement, par M. E. Mareuse. . . . 153
Découverte opérée à l'Hôtel-Dieu le 18 septembre 1877, note rédigée par M. Th. Vacquer 155
L'origine parisienne de la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne*, par M. Gaston Paris. 164
Sur quelques anciens plans de Paris, par M. E. Mareuse . . . 167
Essai sur l'histoire de Senlis au moyen âge. Positions de la thèse soutenue à l'Ecole des chartes par M. J. Flammermont 171
Un bail de l'ancien Parloir aux Bourgeois en 1406, par M. Fernand Bournon. 178
L'hôtel d'Anlezy, précédemment de Montperoux, rue du Pot-de-Fer Saint-Germain, par M. le comte de Marsy 180

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

DC 701 S65 année 3-4
Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY